This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Soc 4360.6.60 (1)

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

52

VIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ABUS DES BOISSONS ALCOOLIQUES

International congress against alcoholism.
7th, Paris, 1899

VIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ABUS

DES

BOISSONS ALCOOLIQUES

SESSION DE PARIS 1899

Sous le Haut Patronage de M. LEYGUES, Ministre de l'Instruction Publique.

Compte-rendu publié par M. le Dr LEGRAIN, Président du Congrès, et M. le Dr BOISSIER, Secrétaire général.

TOME I

PARIS

AU SIÈGE SOCIAL DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE

5, RUE DE LATRAN

ET CHEZ L'IMPRIMEUR, A. COUESLANT, 1, RUE DES CAPUCINS

A CAHORS (LOT)

M DCCCC

~~Soc 4360.6.60~~

Soc 4360.6.60 (1)

Feb. 14, 1916
Harvard University.
Dept. of Social Ethics.
Gift of
The Committee of Fifty
2 vol.

TRANSFERRED TO
HARVARD COLLEGE LIBRARY

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
APR 24 1970

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
SEP 18 1984

AVANT-PROPOS

L'impatience avec laquelle le public, en dehors même des adhérents, a attendu ces comptes rendus est un nouveau symptôme des vastes progrès accomplis dans la marche et la propagation de nos idées et de nos tendances. Ceux de nos collègues qui ont l'habitude des Congrès savent combien long et difficile est le travail de collationnement et de publication d'un bulletin comme celui-ci, dont l'apparition actuelle leur semblera donc pas plus tardive que de raison. Nous avons fait de notre mieux, pour que ces pages donnent l'image aussi fidèle que possible de l'ensemble des débats de notre grande assemblée d'Avril 1899. La chose était faisable dans une large mesure pour les séances générales grâce à l'expérience aussi habile que désintéressée de M. Duclos *notre excellent sténographe, que n'a pas effrayé l'écrasante besogne de recueillir à lui seul tout ce qui a été dit au cours de toutes ces séances.*

M. le Dr de Vaucleroy a déjà montré dans la préface du Congrès de 1897, combien la division en sections, malheureusement indispensable, rend difficile la rédaction du bulletin ; et, si grâce à sa vigilance la section de médecine a pu être aisément complétée, les autres ont dû, forcément subir quelques lacunes de détail, que tous nos efforts n'ont pas pu combler. C'est dans cet ordre de faits la section de Législation qui a eu le plus à souffrir, beaucoup d'orateurs n'ayant pas fourni de notes résumant leurs argumentations, et la première séance ayant manqué de secrétaires. Le fond substantiel et l'esprit général du Congrès n'en reste pas moins intact et ces deux volumes viennent en leur temps s'ajouter à la série des assemblées antérieures, complétant cette œuvre de collaboration par excellence où se retrouve la somme des pensées et des actes des tempérants du monde entier pendant 20 ans. Que cette première page apporte encore nos remerciements à M. A. Coueslant, *l'imprimeur éminent, l'un des nôtres d'ailleurs, dont le dévouement aussi bien que les presses ont toujours été si largement mis au service de la bonne cause pour laquelle nous combattons.*

Dr M. Legrain.
Dr F. Boissier.

COMITÉ PERMANENT

Des Congrès Internationaux contre l'abus des boissons alcooliques

---

MM. J. LE JEUNE, Président, à Bruxelles.
TH. BELVAL, vice-président †, id.
L'ABBÉ VASLET, id.
LE PASTEUR HOCART, id.
LE Dr DE VAUCLEROY, secrétre, id.
H. MERZBACH, secrétre adjoint, id.
LE PASTEUR MEYHOFFER, trés., id.
C. CHR. BURCKHARDT, à Bâle.
LE Dr W.-P. RUYSCH, à la Haye.
LE Dr A. FOREL, à Morges (Suisse).
H. E. BERNER, à Christiania.
MISS CHARLOTTE A. GRAY, à Londres.

Lettre d'invitation

du Comité Permanent

Bruxelles, le 20 Août 1898.

Messieurs,

Dans son assemblée du 2 Septembre 1897, le *VIe Congrès international contre l'abus des Boissons alcooliques* a décidé, sur l'invitation de M. le docteur Legrain, délégué du gouvernement français (Ministère de l'Intérieur), de tenir à Paris, en 1899, le prochain Congrès antialcoolique.

Quelques membres avaient proposé de reporter la réunion à l'année 1900 à cause de l'attrait de l'Exposition universelle et de la coïncidence d'autres Congrès qui auront pour effet de rassembler, à Paris, à cette époque, un grand nombre d'hygiénistes, de personnes s'occupant de questions d'éducation et d'instruction et de savants au courant des problèmes économiques et sociaux.

L'assemblée générale fut d'avis qu'un Congrès isolé en 1899 intéresserait davantage l'opinion publique et donnerait des résultats plus pratiques et plus considérables, au point de vue de la propagande antialcoolique, en France et à l'Etranger ; qu'une réunion en 1900 risquerait de passer inaperçue au milieu des multiples Congrès qui diviseront nécessairement les travailleurs et au milieu des réjouissances publiques et des distractions de toutes sortes qui accapareront forcément l'attention de tous les visiteurs de la grande Ville.

Il fut donc décidé, à la presque unanimité des membres présents, de ne pas déroger aux usages suivis précédemment qui prescrivent de réunir, tous les deux ans, le Congrès contre l'abus des boissons alcooliques.

Grâce aux efforts dévoués de M. le docteur Legrain, un Comité d'organisation a été constitué et s'est mis immédiatement à l'œuvre pour élaborer un programme des questions à traiter dans les assemblées générales et se mettre à la recherche d'orateurs désireux de prendre la parole dans les diverses séances.

Les noms de MM. Théophile Roussel, des docteurs Legrain et

Boissier figurant à la tête du Comité et ceux des autres membres qui le composent, tous ayant déjà donné de grandes preuves de dévouement à la cause antialcoolique, sont de sûrs garants de l'importance et du succès du Congrès antialcoolique de 1899.

Le Comité d'organisation a décidé de tenir le Congrès pendant les vacances de Pâques à l'effet de permettre au nombreux personnel du corps enseignant d'assister aux travaux et d'obtenir l'adhésion d'un grand nombre de personnes qui ont l'habitude de s'absenter pendant les grandes vacances. Le Comité permanent s'est rallié à cette proposition et a également adopté la division du travail telle qu'elle a été conçue.

Le Comité permanent des Congrès internationaux contre l'alcoolisme adresse un appel énergique à tous les amis de la Tempérance ou de l'Abstinence dans tous les pays, à tous ceux qui considèrent la lutte contre l'alcoolisme comme une nécessité essentielle de l'œuvre du relèvement moral et de la régénération sociale et les convie à prendre part aux travaux du Congrès de 1899, à Paris, ou tout au moins à se faire inscrire comme membres adhérents. Il les prie en même temps de faire une active propagande pour que la France, qui a eu l'honneur, en 1878, de réunir le premier Congrès contre l'alcoolisme et qui continue aujourd'hui la série des Congrès internationaux ouverte à Anvers en 1885, soit aidée dans ses efforts en vue de se délivrer du mal qui la ronge et tienne une place élevée, comme tant d'autres pays, parmi les nations décidées à engager vigoureusement la lutte contre l'alcool meurtrier.

Veuillez agréer, M , l'assurance de notre considération la plus distinguée.

POUR LE COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX CONTRE L'ALCOOLISME

Le Secrétaire,

Docteur DE VAUCLEROY,

Secrétaire général de la Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme.

Le Président,

JULES LE-JEUNE,

Ministre d'Etat, Sénateur.

Lettre d'Invitation

du Comité d'Organisation

Paris, le 1er décembre 1898.

Monsieur,

Le Comité d'organisation du VIIe Congrès international contre l'*abus des boissons alcooliques* joint son appel à celui du Comité permanent et a l'honneur de vous inviter à prendre part au Congrès de Paris.

Si l'alcoolisme exerce partout ses ravages, vous n'ignorez pas qu'à l'heure présente, la France est un de ses principaux lieux d'élection. Cette circonstance rend notre appel plus pressant encore.

En parcourant les travaux des divers Congrès internationaux qui se sont succédés, on peut se convaincre que, de plus en plus, les débats se sont portés sur un terrain pratique. De plus en plus les congressistes ont étudié de préférence les problèmes dont la solution intéressait la lutte quotidienne contre le fléau et pouvait fournir les résultats les plus féconds.

C'est en se basant sur l'expérience des Congrès antérieurs, que le Comité d'organisation a cru devoir accorder aux questions d'ordre pratique, une certaine prépondérance dans son programme, sans laisser toutefois de côté les questions d'ordre théorique et scientifique. Instruire le procès de l'alcoolisme, telle a été l'œuvre si féconde des premiers Congrès; étudier les moyens de prendre le mal corps à corps et d'en triompher, telle est l'œuvre urgente des Congrès futurs.

C'est en vue de ce bon combat que nous sollicitons votre concours, convaincus que vous ne refuserez pas l'aide de vos lumières à une œuvre qui, au-dessus des intérêts nationaux, touche au sort même de l'humanité.

Le besoin de se recueillir pour organiser la lutte a été la principale raison qui a déterminé le Congrès à se réunir en 1899 au lieu de 1900, année d'Exposition, qui, riche en Congrès comme en attractions multiples, se prête moins bien à des études graves et dont on attend surtout des résultats immédiats.

Le Comité s'efforcera de faciliter aux congressistes français et étrangers les moyens de prendre part à la réunion de Paris, notamment en sollicitant d'importantes réductions de prix pour le parcours sur les chemins de fer. Il s'efforcera en outre de procurer aux congressistes qui en exprimeraient le désir une hospitalité gracieuse ou aussi économique que possible.

Une circulaire ultérieure donnant les renseignements nécessaires à cet égard ainsi que le programme complété des travaux du Congrès, celui des réceptions et divertissements, sera envoyée aux personnes qui auront fait parvenir à temps leur adhésion.

Les rapports présentés sur les diverses questions, au tout au moins leurs conclusions, seront adressés aux adhérents avant la réunion.

La cotisation des membres du Congrès est fixée à *cinq francs;* elle donne droit à un exemplaire des comptes-rendus du Congrès et des rapports qui seraient distribués avant l'ouverture des travaux.

Le Comité d'organisation vous prie, Monsieur, de répondre favorablement à son invitation et d'envoyer le bulletin d'adhésion ci-joint AVANT LE 20 FÉVRIER 1899, afin qu'on puisse vous faire parvenir, à votre adresse, votre carte d'adhérent ainsi que toute communication utile.

L'envoi des rapports publiés avant le Congrès, ne pourrait être garanti à ceux qui enverraient leur adhésion après cette date.

Les sociétés de Tempérance et toutes autres sociétés sont priées d'adhérer collectivement, moyennant *le versement d'une cotisation* et d'indiquer sur leur bulletin d'adhésion, les noms et adresses de la société ainsi que des délégués qui les représenteront au Congrès.

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION

Le Secrétaire général,

Dr BOISSIER.

Ancien Interne
des Asiles d'aliénés de la Seine,
Secrét. général de l'U. F. A.

Le Président,

Dr LEGRAIN.

Médecin en Chef
des Asiles d'aliénés de la Seine (Ville-Evrard),
Président de l'U. F. A.

Comité d'organisation

Président d'honneur

M. Th. ROUSSEL, membre de l'Académie de Médecine, sénateur.

Président

M. le Dr LEGRAIN, médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine, Ville-Evrard (Seine-et-Oise).

Vice-Présidents

M. le Dr JOFFROY, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, 186, rue de Rivoli, Paris.

M. GAUFRÈS, secrétaire général de la Ligue de la moralité publique, 55, rue Lemercier, Paris.

Secrétaire général

M. le Dr BOISSIER, secrétaire général de l'Union Française Antialcoolique, 20, rue du Vieux Colombier, Paris.

Secrétaires généraux adjoints

Mme LEGRAIN, secrét.-adj. de l'Union Française Antialcoolique, 39, Allée d'Antin, Le Perreux, Seine.

M. LALLEMENT, instituteur, 60, rue Montparnasse, Paris.

Secrétaire des séances

M. DUROT, instituteur, 7, rue du Marché, Alfortville (Seine).

Trésorier

M. SERRIER, 8, rue d'Ulm, Paris.

Membres

M. le Dr ANTHEAUME, chef de clinique de la Faculté de Paris, 6, rue Scheffer, Paris.

M. BARBIER, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président de la Commission de surveillance des Asiles de la Seine, 53, rue Labruyère, Paris.

Mme DEJEAN DE LA BATIE, directrice de l'Ecole normale de Fontenay (Seine).

M. BAUDRILLARD, inspecteur primaire à Paris, 66, avenue de Versailles.

M. BAYET, directeur de l'Enseignement primaire en France. (Ministère de l'Intérieur).

M. BÉDOREZ, directeur de l'Enseignement primaire à Paris, 2, rue Lobau.

Mme BÉQUET DE VIENNE, fondatrice de l'œuvre de l'allaitement maternel, 14, avenue Victor Hugo, Paris.

M. BIANQUIS, pasteur, président de la branche française de la Société de tempérance de la « *Croix Bleue* », 144, boulevard Raspail, Paris.

M. le Dr BOUCHARD, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine, 174, rue de Rivoli, Paris.

M. le Dr BOURNEVILLE, médecin en chef de l'hospice de Bicêtre, rédacteur en chef du *Progrès médical*, 14, rue des Carmes, Paris.

M. VAN BROCK, 30, avenue Kléber, Paris.

M. le Dr BROUARDEL, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de Médecine, rue de l'Ecole de Médecine, Paris.

M. le Dr BROUSSE, conseiller municipal de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Sorbonne, ancien directeur de l'Enseignement primaire en France, 166, boulevard Montparnasse, Paris.

M. P. CHARTON, homme de lettres, 22 bis, rue Chaptal, Paris.
M. J. CLARETIE, membre de l'Académie Française.
M. COMTE, rédacteur en chef du « *Relèvement Social* », 2, rue Balay, Saint-Etienne (Loire).
M. COSTE, publiciste, 4, cité Gaillard, Paris.
M. DELAIR, rédacteur en chef de la « *Réforme Sociale* », 54, rue de Seine, Paris.
M. FLEURY-RAVARIN, député.
M. le Dr GALTIER-BOISSIÈRE, conservateur des collections scientifiques du Musée pédagogique, 29, rue Vanneau, Paris.
M. GILBAULT, professeur au Lycée de Toulouse, président de la Ligue toulousaine antialcoolique, 24, rue André Délieu, Toulouse.
M. GRÉARD, v.-recteur de l'Université de Paris.
M. GUILLEMET, député.
M. HERBETTE, conseiller d'Etat, 17, rue Fortuny, Paris.
Mme HUDRY-MÉNOS, publiciste, 34, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.
M. le Dr LABORDE, membre de l'Académie de Médecine, 1, boulevard St-Germain, Paris.
M. le Dr LANCEREAUX, membre de l'Académie de Médecine, 44, rue de la Bienfaisance, Paris.
M. A. LEFÈVRE, conseiller municipal de Paris.
M. l'abbé LEMIRE, député.
M. le Dr MAGNAN, membre de l'Académie de Médecine, médecin en chef de l'asile Ste-Anne, 1, rue Cabanis, Paris.
M. MAILLET, instituteur, vice-président de l'Union Française Antialcoolique, 50, avenue des Termes, Paris.
M. MARILLIER, maître de conférences à l'école des Hautes Etudes, vice-président de l'Union Française Antialcoolique, 7, rue Michelet, Paris.
M. MERLE D'AUBIGNÉ, pasteur, 27, rue Humboldt, Paris.
M. MILLERAND, député.
M. MONOD, conseiller d'Etat, directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques en France, 29, rue de Rémusat, Paris.
M. DE MORSIER, publiciste, 25, rue Decamps, Paris.
M. NATHAN, éditeur, 18, rue de Condé, Paris.
M. le Dr NAVARRE, président du conseil municipal de Paris.
M. PERROUD, recteur de l'Université de Toulouse.
M. E. PETIT, inspecteur général de l'enseignement, 92, avenue Victor Hugo, Paris.
M. le Dr PHILBERT, secrétaire général de la Société française de Tempérance, 34, boulevard Beaumarchais, Paris.
M. PHILIPPON, inspecteur général honoraire de l'Enseignement, 18, rue des Fossés St-Jacques, Paris.
M. le Dr PROUST, membre de l'Académie de Médecine, professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine, 9, boulevard Malesherbes, Paris.
M. le Dr REY, médecin-directeur de l'asile d'aliénés d'Aix (Bouches-du-Rhône).
M. le Dr RICHARD, médecin principal de l'armée, professeur au Val-de-Grâce, 144, boulevard Raspail, Paris.
M. RICHARD, professeur au lycée du Hâvre, président de la section hâvraise de l'Union Française Antialcoolique, 19, Passage Duréeu, le Hâvre (Seine-Infér.).
M. le Dr ROUBINOWITCH, ancien chef de clinique de la Faculté, secrétaire général de l'Association de la Jeunesse française tempérante, 115, faubourg Poissonnière, Paris.
M. LE ROUX, directeur des Affaires départementales (Seine), 14, rue Cambacérès, Paris.
M. le Dr SÉRIEUX, médecin en chef à l'asile de Ville-Evrard (Seine-et-Oise).
M. J. SIEGFRIED, sénateur.
M. THUILLIER, président du Conseil général de la Seine.
M. le Dr TISSIÉ, président de la Ligue girondine de l'éducation physique, 95, rue Fondaudège, Bordeaux (Gironde).
M. le Dr TRIBOULET, médecin des hôpitaux de Paris, 5 bis, cité d'Antin, Paris.
Mgr TURINAZ, évêque de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
M. le Comte DE VINCELLES, château de Penaurun, Concarneau, Finistère.

Programme des questions

Soumises aux Assemblées Générales

Le rôle de la jeunesse universitaire dans la lutte contre l'alcoolisme.

Rapporteurs et Orateurs
- M. *Buisson*, ancien directeur de l'enseignement primaire en France, professeur à la Sorbonne.
- M. le Dr *Brunon*, directeur de l'école de médecine de Rouen.
- M. *Th. Ruyssen*, professeur au Lycée de la Rochelle.
- M. *V. A. Graeter*, étudiant (Suisse).
- M. *Barbey*, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Le rôle des établissements d'enseignement secondaire (lycées, collèges, gymnases, etc...) dans la lutte antialcoolique.

Rapporteurs et Orateurs
- M. *Gilbault*, professeur au Lycée de Toulouse.
- M. *Barbey*, avocat à la Cour d'Appel.

De l'enseignement antialcoolique *après* l'école primaire.

Rapporteurs et Orateurs
- M. *Bayet*, directeur de l'enseignement primaire en France.
- M. *Fielden Thorp*, B. A., York, Angleterre.

Des sociétés scolaires et post-scolaires de tempérance.

Rapporteurs et Orateurs
- M. *Baudrillard*, inspecteur primaire à Paris.
- M. *E. Petit*, inspecteur général de l'enseignement.
- M. *Robyns*, inspecteur principal hon. de l'enseignement primaire, fondateur de l'Œuvre des Sociétés scolaires de Tempérance, en Belgique.
- M. *Th. W. Van der Woude*, membre du Conseil général de « *Nederlandsche Ouderwyzers Propaganda Club (voor Drankbestryding)*, rédacteur en chef de *Wegwygzer* (Hollande).
- Miss *Jessie Forsyth*, supérint. de l'Œuvre juvénile des Bons Templiers (Boston, Etats-Unis).

Préparation du personnel enseignant à la lutte antialcoolique dans l'école et hors de l'école. — Sociétés de Tempérance entre instituteurs.

Rapporteurs et Orateurs
- M. *Marillier*, maître de conférences à l'école des Hautes Etudes.
- M. *Hercod*, prof. réducteur en chef de l'*Abstinence* (Suisse).
- M. *Don*, secret.-général de la Société Hollandaise de Tempérance entre instituteurs.

L'alcoolisme et les conditions du travail chez l'ouvrier.

A) Dans les villes.

1° L'alcoolisme à l'usine. — 2° Accidents du travail. — 3° Infériorité économique de l'alcoolique. — 4° L'alcoolisme et la réduction du temps de travail.

B) Dans les campagnes.

Rapporteurs et Orateurs

- M. *Comte*, rédacteur en chef du *Relèvement Social* (Saint-Etienne).
- M. *Van der Velde*, membre de la Chambre des Représentants (Belgique).
- M. le Dr *Deffernez*, inspecteur d'hygiène au ministère de l'Industrie et du travail (Belgique).
- M. le Dr *Faidherbe*, prés. du Comité de propagande antialcoolique de Roubaix et M. le Dr *Van Coillie*, près. de la Soc. Belge de Tempérance. *(Co-Rapporteurs)*.
- M. *Herbette*, conseiller d'Etat.
- M. *H. Blocher*, réd. en chef de l'*Intern.-Monatschrift für die Bekämpfung der Trinksitten* (Suisse).
- M. *Cauderlier*, ancien secrét.-gén. de la Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme (Bruxelles).
- M. le Dr *Baratier*, membre de la Société de Médecine publique et d'hygiène (Jeugny. — France).

D'une entente entre les Etats pour la protection des races indigènes contre l'alcool.

Rapporteurs et Orateurs

- M. le général *Galiéni*, gouverneur de Madagascar.
- M. *Le Jeune*, ministre d'Etat, ancien ministre de la Justice, sénateur (Belgique).
- M. le Dr *Harford Battersby*, Hon. secret. de *Native Races and Liquor traffic United Committee*.
  Thèse : « *Le trafic des liqueurs et les races indigènes.* »
- M. le Rev. *Mérille de Colleville*, de Brighton (Angleterre).
  Thèse : « *La Conférence de Bruxelles et l'état actuel de la législation sur le trafic des liqueurs dans les pays de couleurs.* »
- M. *Mauriceau*, inst. au Pin en Mauges (France).
  Thèse : « *L'alcoolisme chez les indigènes des colonies : moyens d'y remédier.* »

De la lutte antialcoolique dans l'armée et par l'armée (armées de terre et de mer).

Rapporteurs et Orateurs

- M. le Dr *de Vaucleroy*, prof. d'hygiène à l'école militaire (Bruxelles).
- *Hon. Conrad Dillon*, trésorier et secrét. hon. de *Army Temp. Assoc.* (Angleterre).
- *Miss Agnès Weston*.
- M. *J. Repond*, avocat, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, lieut.-colonel de l'armée fédérale (Suisse).
- Un *délégué du général Wolseley* commandant en chef des armées anglaises.
- M. *B. F. Parker*, colonel des armées Américaines (Millwaukee. — Etats-Unis).

Conférence Publique

1° **Du rôle de la femme dans la lutte antialcoolique**

Orateur : Mme Elis. SELMER, prés. de la Soc. des femmes danoises pour la Tempérance. (Danemark).

2° **Le clergé et les ministres des divers cultes dans la lutte contre l'alcoolisme.**

Orateurs : Monseigneur TURINAZ, évêque de Nancy.
M. le pasteur L. L. ROCHAT, de Genève, président-fondateur de la Société de tempérance de la Croix Bleue.

Programme général des travaux des sections

(LE CHOIX DES SUJETS A TRAITER A ÉTÉ LAISSÉ AUX CONGRESSISTES)

1re Section. — Sciences médicales et Hygiène

Programme général : Action de l'alcool sur le travail intellectuel et musculaire. — Des asiles pour les buveurs. — Boissons hygiéniques non alcooliques — etc.

2e Section. — Economie politique et sociale. — Législation

Programme général : Des résultats produits par les diverses mesures de prohibition et de coercition légale dans la lutte contre l'alcoolisme (Prohibition, option locale, syst. de Götheborg, monopoles, etc.). — Le logement de l'ouvrier dans ses rapports avec les habitudes alcooliques. — Longévité et alcoolisme. — Compagnie d'assurances, etc.

3e Section. — Enseignement. — Education. — Propagande

Programme général : L'enseignement antialcoolique à l'école (programmes, méthodes, procédés, etc., en usage dans l'enseignement primaire). — Résultats obtenus en France et à l'étranger.

L'enseignement antialcoolique dans les hôpitaux et les prisons.

Abstinence (totale, partielle) ou modération ? — Recherche des meilleures institutions pour occuper le temps des loisirs dans un but éducatif et amusant et remplacer le cabaret. — Etablissements de Tempérance (restaurants, cafés, roulottes, cercles, maisons du soldat et du marin).— Sociétés de Tempérance, etc.

Règlement

Art. Premier. — Le VIIe Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques se tiendra à Paris, du 5 au 9 avril 1899 (semaine *après* Pâques).

Art. 2. — Les travaux du Congrès, outre les assemblées générales qui se tiendront l'après-midi et où seront exposées et discutées les questions choisies par le Comité d'organisation, seront répartis dans les séances du matin où seront traitées les questions laissées au choix des Congressistes. L'ordre du jour de ces séances sera rédigé par les soins du Bureau du Congrès.

Art. 3. — A l'ouverture du Congrès, ou pendant le Congrès, selon l'abondance, l'importance et la durée probable des travaux annoncés, le Bureau se réserve le droit de proposer à l'Assemblée le renvoi d'une partie du programme à l'étude des sections qui se réuniraient le matin.

Les travaux ainsi distraits des Assemblées plénières seraient alors répartis dans trois sections dont les titres sont réciproquement : 1° *Sciences médicales et Hygiène* ; 2° *Economie politique et sociale. — Législation ;* 3° *Enseignement. — Education. — Propagande.* (Voir le programme de ces sections éventuelles au programme général).

Art. 4. — Tout en observant une stricte neutralité en matière politique et religieuse, le Congrès discute librement toutes les mesures propres à combattre l'alcoolisme ; mais ne seront pas admises à la discussion les opinions et les tendances intéressées à la production et à la vente de boissons alcooliques.

Art. 5. — La cotisation des membres du Congrès est fixée à cinq francs. Tout souscripteur recevra gratuitement un exemplaire des comptes-rendus du Congrès ainsi que les rapports que le Comité d'organisation ferait imprimer et distribuer avant l'ouverture du Congrès.

Le compte des recettes et dépenses sera remis au Comité permanent des Congrès internationaux. S'il y a un excédent, il sera réservé pour les frais du Congrès international suivant.

Art. 6. — Les assemblées sont publiques, sauf avis contraire exprimé par le Congrès sur la proposition du Bureau. Les membres souscripteurs seuls ont le droit de prendre part aux travaux.

Art. 7. — Les rapports doivent parvenir au Comité d'organisation au plus tard le 15 février 1899.

Art. 8. — Tous les membres du Congrès qui auraient l'intention de faire des communications ou prendre la parole sur les questions inscrites au programme, doivent en faire la demande écrite au président, avant le 15 janvier. Ils pourront faire parvenir le texte de leur communication ou, tout au moins, un résumé avec conclusions, avant le 15 février, au Comité d'organisation qui se réserve le droit de les résumer, traduire et publier, s'il y a lieu.

Art. 9. — Le Congrès tient deux séances chaque jour : celle du matin est consacrée aux travaux présentés par les congressistes ; celle de l'après-midi, aux assemblées générales.

Le Bureau du Congrès a toutefois le droit de modifier les heures et le nombre des séances ainsi que leurs ordres du jour.

Art. 10. — Les assemblées générales sont exclusivement réservées aux conférences sur les sujets proposés par le Comité d'organisation. — Chaque orateur disposera en principe de 20 minutes pour l'exposé de sa thèse. Ce temps pourra être prolongé si l'ordre du jour le permet après décision du Bureau du Congrès.

Les orateurs qui prendront part aux discussions disposeront de 10 minutes pour l'exposé de leurs idées.

Art. 11. — Pour toute discussion, lecture ou communication en sections, il ne sera accordé que 10 minutes à chaque orateur, et, avec l'assentiment du président, au plus 15 minutes, à moins d'une autorisation formelle de l'assemblée.

Art. 12. — Chaque orateur ne pourra prendre la parole plus de deux fois sur le même sujet. Exception pourra être faite pour les rapporteurs des questions du programme.

Art. 13. — Le Congrès choisit son bureau définitif dès la première séance.

Art. 14. — Le Bureau de chaque section est désigné par le Comité d'organisation. Chacun de ces bureaux se compose : 1° d'un président français ; 2° d'un président étranger ; 3° de deux vice-présidents, l'un français, l'autre étranger ; 4° de secrétaires français en nombre suffisant.

Art. 15. — Les présidents du Congrès et des sections dirigent les discussions conformément aux usages des assemblées délibérantes.

Art. 16. — Les orateurs sont tenus de remettre, séance tenante, aux secrétaires soit les manuscrits dont ils ont donné lecture, soit un résumé écrit de leurs communications, afin d'assurer l'exactitude des comptes-rendus des actes du Congrès.

Art. 17. — Les communications écrites ou verbales peuvent se faire en français, en allemand ou en anglais.

Art. 18. — Les secrétaires de chaque section rédigent les procès-verbaux des séances. Ils font connaître au début de chaque séance, les communications, lettres, notes et travaux soumis à leur section. Ils recueillent, pour les remettre aux secrétaires-généraux, les mémoires et les notes lus ou présentés par les membres de la section. Ils aident les secrétaires-généraux dans leurs travaux préparatoires et dans la mise en ordre des matériaux destinés à être publiés.

Art. 19. — Toutes les communications faites au Congrès seront publiées dans le volume des comptes-rendus. Toutefois celles qui seraient trop longues ou qui traiteraient de sujets étrangers au Congrès, pourront être réduites ou supprimées par le Comité de publication.

Délégations

DÉLÉGUÉS OFFICIELS *

M. J. Legrand, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, *représentant le Président du Conseil des Ministres.*

M. H. Monod. Conseiller d'État, directeur de l'Hygiène et de l'Assistance Publique au Ministère de l'Intérieur, *représentant le Ministère de l'Intérieur.*

M. Bayet, Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique, *représentant le Ministre de l'Instruction publique.*

M. le Dr Dieu, Médecin inspecteur de l'armée, directeur du service de santé militaire au Ministère de la Guerre, *représentant le Ministère de la Guerre.*

DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS

Autriche

M. le Dr Von Hebra, professeur à l'Université de Vienne.

Belgique

M. Le Jeune, Ministre d'Etat, Sénateur, Président de la Ligue Patriotique Belge contre l'alcoolisme.

Chili

M. le Dr Alvarez ;

M. le Dr Del Sol ;

M. Cordova.

(*) Les titres et qualités de MM. les délégués figurant dans la liste générale des membres du Congrès, nous ne les avons pas répétés ici.

Etats-Unis d'Amérique

M. le Dr Crothers.

Danemark

M. le pasteur Dalhoff, Chevalier du Danebrog.

Italie

M. le pasteur Jean Rochat.

Hongrie

M. le Dr Gédéon Raiz, Conseiller au Ministère de l'Intérieur. (Buda-Pest).

Norwège

M. Kiaer, Directeur des Finances au Ministère. (Christiania).

Pays-Bas

M. le baron Mollerus de Westkerke, Gouverneur de la province de Gueldre.

M. le Dr Ruysch, Conseiller au Ministère de l'Intérieur.

Roumanie

M. le Dr Thiron, professeur à l'Université de Jassy.

Russie

M. Raffalowich, vrai Conseiller d'Etat, membre de l'Institut ;

M. le Dr Borodine, Président de la Commission scientifique de l'Assemblée des économistes ;

M. Boulowski, délégué du *Ministère des Finances*.

Suède

M. le Dr Tigerstedt, Professeur à l'Institut Carolin. (Stockholm.)

Suisse

M. Milliet, Directeur du Service du Monopole au département des Finances.

Allemagne

Très sympathique au Congrès et à son œuvre, le gouvernement allemand n'ayant encore jamais désigné de délégués officiels pour les Congrès précédents ne croit pas pouvoir envoyer de représentants au VIIe Congrès, auquel il adresse ses encouragements.

Uruguay

Adhésion dans la forme, mais pas de délégation spéciale.

Canada

Pas de délégation en raison du manque de temps, mais adresse de sympathie.

Conseils Municipal de Paris et Général de la Seine

Délégués : MM. Ranson et Piettre, Vice-Présidents; Charles Vaudet, membre du Bureau.

SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES OU ANTIALCOOLIQUES *

Internationales

Suprême Loge Internationale de l'Ordre des Bons Templiers : M. le Dr Auguste Forel, Miss Charlotte Gray, L. R. W. G. D. Marchal.

Fédération Internationale de la « Croix Bleue » : M. L. L. Rochat.

World's Women's Christian Temperance Union : Mlle Ottilie Hoffmann ; Mrs Bamford-Slack ; Miss Cherry ; Mrs Bradbury ; Mrs Gibson Scott ; Miss Wellington.

Ligue antialcoolique (internationale). Comité central, M. Grossheintz.

* Le Comité de publication avertit les membres du Congrès qu'il ne peut répondre des erreurs orthographiques de noms et d'adresses pour les personnes ou les groupes qui n'ont pas transmis des indications suffisamment lisibles. Ces noms et adresses ont été collationnés avec tout le soin désirable d'après la volumineuse correspondance du Congrès.

Allemagne

Association « Jugendschutz » pour la protection de la jeunesse (Berlin). Déléguée : Mme DE BIEBENSTEIN.

Société contre l'alcool de Berlin. Délégué : Dr MAGNUS HIRSCHFELD.

Association des femmes allemandes. Déléguée : Mlle OTTILIE HOFFMANN.

Société de tempérance de Brême. Déléguée : Mlle OTTILIE HOFFMANN.

La Croix-Bleue allemande. Délégué : Colonel EURT DE KNOBELSDORFF.

Société allemande contre l'abus des boissons alcooliques. Délégués : M. l'Abbé NEUMANN, Dr BAER.

Charitas Verband für das Katholische Deutschland. Délégué : M. L. WERTHMANN.

Association des Médecins allemands abstinents. Délégué : Dr SMITH.

Sociétés de Tempérance de Fürth et de Nürnberg. Délégué : Mlle HOFFMANN.

World's Women's Christian Temperance Union. Section d'Allemagne. Mlle HOFFMANN.

Ordre des Bons Templiers. Loge d'Allemagne. Délégué : Dr BONNE.

Société des Médecins abstinents de Langue allemande. Délégué : Dr OSKAR VOGT.

Alsace-Lorraine

Association antialcoolique de la Haute-Vallée de la Bruche. Délégué : M. le Pasteur DIETZ, à Rothau.

Société contre l'usage des boissons distillées, section de Colmar. Delégué : M. SCHEURER, président.

Angleterre

Midland Temperance League. Délégués : M. ALDERMAN HARPER.

Scottish Temperance League. Rév. WM. ROSS.

British Medical Temperance Association. Délégués : Dr DRYSDALE ; Dr J. J. RIDGE.

Church of England Temperance Society. Délégués : The Révérend J. N. WORSFOLD ; W. JOYNSON HICKS.

World's Women's Christian Temperance Union. Déléguées : Mrs BAMFORD-SLACK ; Miss CHERRY ; Mrs BRADBURY ; Mrs GIBSON SCOTT ; Miss WELLINGTON ; Mrs CROSFIELD ; Miss C. WARNER.

British Women's Temperance Association. Déléguées : Mrs FIELDEN THORP ; Miss TINLING.

National Temperance League. Délégués : MM. BAMFORD-SLACK ; J. RAE ; ROBERT RAE ; HON. CONRAD DILLON ; H. GREENWOOD ; W. BINGHAM.

United Kingdom Alliance. Délégué : M. F. COWLEY.

Irish Temperance League. Délégués : M. ALBERT PIM ; M. A. CRAWFORD-BROWNE.

The non-Partisan National Women's Christian Temperance Union. Déléguée : Mrs N.

Grande Loge d'Angleterre de l'Ordre International des Bons Templiers. Délégué : M. J. W. DARWOOD.

Hackney and East Middlesex Band of Hope Union. Délégué : M. GARRARD.

Tectotal Association of London. Délégué : M. COUCHER FITZROY.

Temperance Committee of the Wesleyan Methodist Conference. Délégué : M. J. BAMFORD SLACK.

Bristish Part of the World's Women's C. T. U. Déléguées : Mrs FIELDEN THORP ; Mrs CROSFIELD ; Miss C. WARNER.

Yorkshire Women's Temperance Association. Déléguée : Mrs FIELDEN THORP.

Kiend's Temperance Union. Déléguée : Mrs FIELDEN THORP.

Sunday Closing Special Campaign Committee. Délégué : M. Reverend A. GRAHAM-BARTON.

National Temperance Caterers Association. Délégués : MM. CLARKE WILSON ; FRANCK SHORT ; Miss CLARKE WILSON.

Women's Total Abstinence Union. Déléguées : Lady ELISABETH BIDDULPH ; Mrs FINLAY ; Mrs TERREL ; Mrs AISBITT-GIBSON.

Native Races and Liquor Traffic Committee : M. A. W. BODGER ; HARFORD-BATTERSBY.

W. T. A. U. Terrel, Junior Society. Miss STAPLETON.

United Kingdom Band of Hope Union : Miss HILDA DILLON ; HON. CONRAD DILLON ; ROWLAND HILL ; JUDSON BONNER.

National British Women's Temperance Association : Mrs FIELDEN THORP ; Mrs CROSFIELD ; Miss C. WARNER.

Army Temperance Association : The HON. CONRAD DILLON ; CLARK WHITE.

United Kingdom Railway Temperance Union : M. A. C. THOMPSON.

Society for the Study of Inebriety : M. NORMANN KERR.

Workhouse Drink Reform League : W. C. AMERY.

Yorkshire Women's Christian Temperance Union : Mrs FIELDEN THORP.

Southampton and District Temperance Council : The HON. Mrs ELIOT YORKE ; M. W. WILLIAMS.

Leicester Temperance Society : M. JOHN MATSON.

Girls' Guild of Good Life, Hoxton : Mrs J. T. RAE ; Miss C. STAPLETON.

Fitzroy Teetotal Association : A. T. COUCHER.

London Temperance Hospital: M. A.-W. BODJER ; Dr J. RIDGE ; A.-T. VEZEY-SHRONG.

National United Temperance Council : M. REV. GRAHAM-BARTON.

Autriche

Société de Tempérance Autrichienne : A. DAUM.

Belgique

Conseil général du Parti ouvrier Belge : M. VAN DER VELDE.

Ligue Patriotique Belge contre l'Alcoolisme : PAST. HOCART ; D^r DE VAUCLEROY ; Mlle MARIE PARENT.

Le Bien-Etre Social: Dr BIENFAIT ; l'abbé LEMMENS.

Ligue Socialiste Antialcoolique Belge: M. VAN DER VELDE.

Société Médicale Belge de Tempérance : Dr A. NYSSENS ; D^r DE VAUCLEROY.

La Croix-Bleue de Belgique: M. CASTIAUX ; M. COLLARD ; M. DULEX ; M. HOUS.

Comité Liégeois de la Ligue Patriotique Belge.

Comité central de l'Etoile Bleue: M. DEDYE ; M. GOBIET-LONGUEVILLE.

L'Etoile Bleue, section de Verviers : M. RICHELLE.

Société de Tempérance de Sainte-Marguerite : Mlle DE LAVELEYE.

Société Royale de Médecine Publique et de Topographie Médicale de Belgique : D^r DE VAUCLEROY.

Société de Tempérance de Gand.

Société Belge de Tempérance : M. OOR.

La « Croix-Bleue » de Charleroy : M. MASEAUX.

La « Croix-Bleue » de Bruxelles : M. CHRISPEELS.

Ligue Antialcoolique de la Croix Blanche : M. J. RYSMAN.

États-Unis

Medico-legal Society of New-York : Dr CROTHERS; Dr CLARK-BELL; Dr KELLOG; Dr SHEPARD.

Association américaine pour l'Etude et la Guérison de l'Alcoolisme : Dr CROTHERS; Dr MASON; Dr SHEPARD.

I. O. G. T. American Lodge : Miss JESSIE FORSYTH.

« *Battle Creek Sanitarium* » : Dr SHEPARD; Dr KELLOG.

Women's Christian Temperance Union de Milford : Mrs WILSON-PITBLADO.

American Medical Temperance Association : M. KELLOG; M. SHEPARD; M. CROTHERS.

Hollande

Centrale Bibliotheek over het Alcoholvraagstuk.

Comité du « Volksbound Vereeniging tegen Drankmisbruik : M. RUYSCH.

Société Hollandaise de Tempérance entre Instituteurs : M. DON.

Section d'Amsterdam de la Société Générale Néerlandaise pour l'abstinence : M. J.-C. MAX.

Ligue catholique d'Abstinents Saint-Michel : Le R. P. WEYERS.

Nederlandsche Onderwyzers Propaganda-Club (Voor Drank) bestryding : M. VAN DER WOUDE.

Nederlandsche Vereeniging tot Afschaffing van sterken Drank : M. M. VAN DER MEULEN; M. VAN ECK.

Italie

Lega Italiana di Temperanza : M. JEAN ROCHAT; M. LOUIS ROCHAT.

Grand Duché de Luxembourg

Union Luxembourgeoise contre l'Alcoolisme : Chanoine MÜLLENDORFF.

Roumanie

Lega Româna in contra Alcoolismului : Dr THIRON.

Faculté de Médecine de Jassy : Dr THIRON.

Russie

La Société d'Abstinence « le Soleil » de Riga : M. R. BAATZ.

Ecole Paroissienne du Dimanche de la Société d'Abstinence de Moscou : M. Socolof.

Patronage de Tempérance populaire de Saint-Pétersbourg : M. Oldéroggué.

Société de Tempérance de Moscou : Dr Korowin.

Société des Médecins Russes de Moscou.

Comité central des Sociétés « Amis de l'Abstinence » Esthes : M. Oraw.

Suède

Ordre international de Tempérance, Temple 914 : M. John Ericsson.

Société Suédoise de Tempérance : M. Tigerstedt.

Swedish Blue Ribbon Alliance : Baron J. d'Hermelin.

Verein des Blauen Bandes zu Karlley, Westergotland : M. Torulf.

Suisse

Comité d'action de la Fédération des Abstinents : MM. Fritz Courvoisier ; J. Répond ; Hercod ; Oberholzer.

Ligue catholique Suisse de Tempérance : Mgr. Savoy.

Section Diocésaine de la Ligue de la Croix : Mgr. Savoy.

Grande Loge Suisse de l'I. O. G. T. : Dr Aug. Forel.

Internationaler Alkoholgegnerbund. Groupe National Suisse : Dr Jordy.

Société d'Etudiants abstinents « Libertas » : M. Diem.

« L'Espoir » : Pasteur Byse.

Ligue Antialcoolique. Section Vaudoise : M. F. Cevey.

Comité cantonal Genevois de la Croix-Bleue.

La Croix-Bleue de Lausanne : Pasteur Daulte.

Ligue Patriotique Suisse contre l'Alcoolisme (Comité Central) : M. J. Denis.

La Croix-Bleue de Neuchâtel : Pasteur D. Junod.

Section Genevoise de la « Ligue antialcoolique ».

Section Neuchâteloise de la Ligue Patriotique Suisse contre l'Alcoolisme.

Loge du District III, O. I. G. T. de Berne.

Loge Espérance n° 20, O. I. G. T. de Genève.

Groupe de Genève de « l'Espoir » : Mlle Merle d'Aubigné.

Société des Socialistes abstinents : M. E. Oberholzer.

Ostverein Bern des Internationalen Alkoholgegnerbundes : Pasteur MARTHALER.

Section Vaudoise de la Ligue Antialcoolique : M. H. PREISIG.

Section Bâloise de la Ligue Antialcoolique : M. REINHARDT STROLM.

Section de la Croix-Bleue de Genève-Pâques : M. FRANCELET.

France *

Compagnie des Chemins de fer de l'Est : M. TRAVET, chef de bureau au Contentieux de la Compagnie, Président de la Soc. Coopérative de Consommation des Agents parisiens de la Compagnie.

Société des Prisons : M. ALBERT RIVIÈRE.

Société Philanthropique Internationale pour l'Etude pratique des Questions Sociales : M. D'ABARTIAGUE.

Comité de la Fédération de l'Union Française Antialcoolique.

Société Française de Tempérance : Dr PHILBERT.

Ligue Antialcoolique de Dieulefit : M. ESCHIMANN.

U. F. A. Section Ouvrière du Havre : M. PAUL ALLÉGRET.

U. F. A. Section de Caen : M. R. BIVILLE.

U. F. A. Section des Etudiants de Paris.

U. F. A. Section de Dijon : Pasteur L. ARNAL.

Ligue Marseillaise contre l'Alcoolisme : M. ARNAUD; Dr BOY-TEISSIER ; M. DELIBES.

Association protestante pour l'Etude pratique des Questions Sociales : M. CHARLES GIDE.

U. F. A. Section de Bolbec : Pasteur BARTHIÉ.

Comité National de la « Croix-Bleue » Française : M. JEAN BIANQUIS.

Société Fraternelle de Jeunes Gens de Sauve : M. JOSEPH BIANQUIS.

Bibliothèque Pédagogique des Instituteurs de Nîmes : M. RAOUS.

U. F. A. Société « le Lilas-Blanc » : Mme E. BLANC.

U. F. A. Section Féminime du Havre : Mme RŒDERER.

U. F. A. Section d'Annois : M. BOURQUIN.

« Croix-Bleue » de Privas : M. P. BRIZON.

Société d'Enseignement Populaire de Tarare : M. CHERBLANC.

Société des Stations de cure et de convalescence de Tarare : M. CHERBLANC.

(*) Les groupes portant les lettres U. F. A. sont des groupes de l'*Union française antialcoolique* (Siège social, 5, Rue de Lutran, à Paris).

U. F. A. Section de la rue Violet : Me F. CLAYEUX.
Société de Tempérance U. F. A. de Reims : Dr COLLEVILLE.
U. F. A., section de Raon l'Etape : M. CONSTANÇON.
Comité de la « Croix-Bleue » de la Seine : Past. CREISSEL.
U. F. A. Section de l'Ecole de Chatillon : M. DEBAILLEUX.
Loge ∴ le Droit Humain : S.·. CARRASSET.
« Croix-Bleue » du Hâvre : M. ELLENBERGER.
U. F. A. Section d'Arcueil : M. FRÉCHOU.
Croix-Bleue de Lyon : Pasteur FULLIQUET.
Croix-Bleue de Millau : M. PAUL GALZIN.
Société Normande de Tempérance de Sotteville-lès-Rouen : M. H. GAST.
Ligue de la Moralité Publique : M. GAUFRÈS.
U. F. A. Section de Brest : M. GAUTROT.
Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance : M. CLAUDE GAYTE.
Ligue Toulousaine Antialcoolique. U. F. A. : M. GILBAULT.
Société Protectrice des Animaux : M. GINDRE MALHERBE.
« Les Solidarités » : MM. GOUNELLE et QUIÉVREUX.
Société de Tempérance U. F. A. de Pentemont : M. S. GOUT.
Société Végétarienne de France : Dr GRAND.
L'Espérance des Chaprais. U. F. A. : M. GRIFFON.
Croix-Bleue de Thiers : M. GRISSOLONGE.
U. F. A. Section de Fillinges : M. GUEBEY.
Office central Lillois des Institutions charitables : M. GUÉRIN-PÉLISSIER.
La « Résistance » U. F. A. de Creil : M. HANNIET.
U. F. A. Section d'Hargicourt : M. JACOT.
L' « Espoir de Clichy. » U. F. A. : M. D. LANGLOIS.
U. F. A. de Fontainebleau : Dr LAPEYRE.
U. F. A. de Landouzy-la-Ville : M. LAVENANT.
U. F. A. de Saint-Quentin : Dr LECOMTE.
Société contre l'Abus du Tabac : D^r LE GRIX; Dr GEORGES PETIT.
Ligue antialcoolique de Chartres : M. LEHR.
U. F. A. de la rue Blomet : M. LEMOINE.
U. F. A. du Lycée de Rouen : M. D. LIGNEAU.
U. F. A. de Rouen : M. MADELAINE.
Œuvre Protestante des Prisons et Œuvre des Petites Familles : Mme HENRI MALLET.

Croix-Bleue de Montrouge : M. MANEDAL.

U. F. A. du Lycée Carnot : M. DE MAZIÈRES.

U. F. A. de Ménilmontant : M. JAYEZ.

U. F. A. de Luneray : M. NOÉ.

U. F. A. de Ligny-en-Barrois : M. E. PIGNANT.

U. F. A. de Lille : M. QUIÉVREUX.

U. F. A. de Roubaix : M. GOUNELLE.

U. F. A. de la rue Amiral Roussin : M. RINGEVAL.

U. F. A. de Versailles : Dr A. RIST.

« *Association de la Jeunesse Française Tempérante* » : Dr ROUBINOWICH.

U. F. A. de la rue Saint-Lambert : M. ROUX.

Croix-Bleue d'Evian-les-Bains.

Croix-Bleue de Clermont-Ferrand.

U. F. A. Section du Fer à cheval de Collonges-sous-Salève : M. ALOÏS DE BEAUMONT.

U. F. A. du Patronage des Batignolles.

U. F. A. de Nimes : M. TRIAL.

U. F. A. de Cherbourg : M. GALLAND.

U. F. A. d'Issy-Centre : M. GOBIN.

U. F. A. Société Antialcoolique de Nancy : M. STIEFEL.

Société d'Economie Sociale : M. DELAIRE.

U. F. A. de Montcalm : Mlle HUVEY.

U. F. A. de Malakoff (garçons) : M. DELAPLACE.

U. F. A. de Malakoff (jeunes filles) : Mme DELAPLACE.

U. F. A. de l'Ecole Normale d'Evreux : M. SOITOUX.

Syndicat des Employés du département de la Seine : M. DESCROIX.

Ligue Girondine de l'Education physique : D. TISSIÉ.

U. F. A. de la rue Fondary : M. VIENOT.

U. F. A. de la rue des Volontaires (Jeunes filles) : Mme VIGNON.

U. F. A. d'Oulchy-le-Château : M. VILLETTE.

Ligue Nationale des antibouilleurs de crus : M. E. GAINÉ.

Membres du VIIe Congrès International*

Allemagne

Dr A. Baer, médecin en chef des prisons de Berlin, 5, Rathenoverstrasse, Berlin. N. W.

Le Rév. Père Beckmann, 91, avenue de Choisy, Paris.

Mme de Biebenstein, déléguée de l'Association « Jugendschutz » pour la protection de la jeunesse de Berlin, 36, R. St-Sulpice, Paris.

Dr Georg. Bonne, à Klein Flottbeck (Hanovre).

Dr C. Brendel, médecin, Geschäftsfürer des Bez. V. München des D. V. G. Misslong. G. 6, Trift-Strass, München, Bavière.

Dr Julius Ernst Colla, médecin du « Sanatorium Buchheide », Finkenwalde bei Stettin, Poméranie.

Karl Fürer, médecin, Haus Reckenau b. Eberbach (Neckar, Baden).

J.-H. Gunning, docteur ès-lettres, ex-recteur de Lycée, 2, Wildstrasse, Iéna.

Dr Magnus Hirschfeld, délégué de la Société contre l'alcool de Berlin, 104. Berliner Strasse, Berlin-Charlottenburg.

Mlle Ottilie Hoffmann, déléguée de plusieurs Associations (Association des femmes allemandes et de Tempérance de Brême). Dobben, 28 a. Bremen.

Hugo Hoppe, Dr médecin, médecin en chef de l'asile d'aliénés à Allenberg, par Wehlen, (Ostpreussen).

Dr Kamp, 19, Rembrandt Str., Franckfort-s.-le-Mein.

Dr Kantorowicz, médecin à Hanovre.

Eurt de Knobelsdorff, colonel en retraite, président de la *Croix-Bleue* allemande, 16, Kleist-Strass, Berlin.

Mme Ulrique de Knobelsdorff, née baronne de Schümmler, Kleist-Strass, 16, Berlin.

Arthur Von Léonhard, à Otterweier, Gr. Baden.

Joseph Neumann, vicaire, délégué de la Société allemande contre l'abus des boissons alcooliques à Rellinghausen (Rheinland).

Dr Ernst Schultze, 72, Kochstrasse, Berlin. S. W. 12.

Karl Sigel, ingénieur, Schnur-Strass, Kunzelsau (Würtemberg).

M. P. Smith, Schloss-Marbach, am Bodensee (Duché de Bade).

Laurentius Werthmann, docteur en théologie et en philosophie, Erzbischoflicher Geistiger Rath, Präsident des Charitas Verbandes für das Katholische Deutschland, à Fribourg en Brisgau.

* Le Comité de publication avertit les membres du Congrès qu'il ne peut répondre des erreurs orthographiques de noms et d'adresses pour les personnes ou les groupes qui n'ont pas transmis des indications suffisamment lisibles. Ces noms et adresses ont été collationnés avec tout le soin désirable d'après la volumineuse correspondance du Congrès.

Alsace-Lorraine

Jacques-Emile Dietz, pasteur, président du Consistoire, Secrétaire de l'Association antialcoolique de la H^te-Vallée de la Bruche, membre de la Société Française de Tempérance, à Rothau.

« Ligue d'Alsace Lorraine contre l'usage des boissons spiritueuses », Section de Guebviller.

Dr R. Loy, 1, Rue Apfel, 1, Strasbourg.

L'abbé Eug. Muller, docteur en théologie, professeur au Grand Séminaire, Strasbourg.

Alfred Ostermann, ingénieur des Arts et Manufactures, à Colmar.

André Scheurer, manufacturier, président de la Société d'Alsace-Lorraine contre l'usage des boissons spiritueuses, à Logelbach.

Section de Colmar de la Société contre l'usage des Boissons distillées. Président M. Sheurer, à Logelbach.

Angleterre

Mme Aisbitt Gibson, déléguée de la « Women's total abstinence Union », Haslemere Blyth Road, Bromley, Kent.

William-C. Amery, délégué de la « Workhouse Drink Reform League », fondateur du « Bath-Argus », 34 a, Corporation Street, Birmingham.

M. Bamford-Slack, 10, Noburn Square, London, délégué du « Temperance Committee of the Wesleyan Methodist conference ».

Mme Bamford-Slack, déléguée de « World's Women's chr. Temperance Union », 10, Noburn Square, London, N. C.

Mme Bradbury, déléguée de « World's Women's Christian Temperance Union », 20, rue Galvani, Paris.

« British Medical Temperance Association » (président, Dr Sims Woodhead), Carlton House, Enfield, Middlesex.

A.-W. Bodger, secrétaire et délégué du « Native Races and the Liquors Traffic United Committee » et du « London Temperance Hospital », 139, Palace Chambers, Bridge Street, London, S. W.

William Bingham, membre de la « National Temperance League ».

Lady Elisabeth Biddulph, déléguée de la « Women's Total Abstinence Union », The Park, Ledbury, Herfordshire.

Samuel-James Capper, « National Liberal Club London », Casa Kirsch, Venise. (Italie.)

Miss Cherry, déléguée de la « World's Women's Christian Temperance Union », 70, Corwall Rd, Westbowm Park, London W.

Clarke-Wilson, membre de l' « Institute of Secretaries », 39, Bull Close Lane, Halifax.

Mme Clarke Wilson, 39, Bull Close Lane, Halifax.

Alfred Thomas Coucher, Hon. secrétaire délégué de la Fitzroy Teetotal Association, 45, Dorset Street, London W.

Fredrik Cowley, 57, Mount Pleasent, Norwich, délégué de l'United Kingdom Alliance.

Mme Crosfield, déléguée de la « British Women's Temperance Association », Carr End Reigate, Surrey.

J. W. Darwood, délégué de la « Grand Lodge of England I. O. G. T. » Providence Place, Listle Thelford, W. Cambridge.

Hon. Conrad Dillon, secrétaire honoraire, trésorier de l' « Army Temperance Association » et du Comité de la « Band of hope Union, » 47, Victoria Street, London S. W.

Miss Margaret Dillon, déléguée de la « Band of Hope Union. » 47, Victoria Street, London S. W.

Arthur Dillon, 47, Victoria Street, London S. W.

Dr Charles R. Drysdale, médecin consultant du « Métropolitan Hospital » de Londres, 28, Barson Road, West Dulwich, London S. E.

Mme A. Wickery-Drysdale, licenciée en médecine, 28, Barson Road, West Dulwich, London S. E.

A. E. Eccles, White Coppice Chorcley, Lancashire.

Mme Hon. Annie Eliot-Yarke, déléguée du « Southampton Temperance Council », Humble Cliff Netley, Southampton.

Miss Eléonore C. Finlay, déléguée de « Women's total abstinence Union » 40, Lindfield Gardens, Hamstead, London N. W.

Mme Grace A. Finlay, déléguée de la « Women's total abstinence Union, » 40 Lindfield Gardens, Hamstead, London N. W.

Charles W. Garrard, délégué de la « Hackney and East Middlesex Band of Hope Union » 32, Shubland Road, Dalston N. E.

Mme Gibson Scott, déléguée de la « World's Women's Christian Temperance Union » 90, Boulevard de Versailles, St-Cloud (Seine-et-Oise — France).

Rev. A. Graham-Barton, délégué du « National United Temperance Council, Crook, Durham.

Miss Charlotte A. Gray, déléguée de la Gr. L. des Bons Templiers, 11 Blythwood Rd, Crouch Hill, London N.

Hamas-Greenwood, délégué de la « National Temperance League » 34, Paternoster Row, London E. C.

C. F. Harford-Battersby, M. A., M. D., principal du « Livingstone Collège, » secrétaire honoraire et délégué de « Native Races and the Liquors Traffic United Committee, » 139, Palace Chambers, Bridge Street, London S. W.

Alderman Harper C. C. D. P., délégué de la « Midland Temperance League », Bruceton House Bilston, nr Birmingham.

M. Jadson-Bonner, agent de l'« U. K. Band of Hope Union » 60, Old Baily, London E. C.

W. Joyson-Hicks, Esq., délégué de la « Church of England Temperance Society », 10, Cadojan Gardens, London.

Hon. V. Rev. James Leigh, Dean of Hereford.

« London Temperance Hospital » Hampstead Road, London N. W. (W. A. Bodger secrétaire).

Joseph Malins C. C. I. O. G. T., 168, Edmund Street, Birmingham.

John Matern, délégué de la « Leicester Temperance Society, » Temperance Hall, Leicester.

Rev. Mérille de Colleville D. D. etc., 24, Chatham Place, Brighton.

Lionel Mundy, Chairman de l' « United Kingdom Band of Hope Union. »

Dr Norman Kerr, président délégué de l' « English Society for the Study of Inebriety. » Gordon House Carlisle Villas, Hastings.

Julia Papworth, Cambridge.

Miss Emilie Pearce, membre du « National Executive N. B. W. T. A. » de la « British Women's Temperance association » Craufurd Maidenhead à Berke.

Albert F. Pim, étudiant, délégué de l'Irish Temperance League, chez Mad. Moyat, 3, rue de l'Estrapade, Paris.

Robert Rae, délégué de la « National Temperance League », 34, Paternoster Row, London E. C.

John F. Rae, délégué de la « Temperance National League », 34, Paternoster Row, London E. C.

Mme J. F. Rae, déléguée de « The Girls' Guild of good Life », 34, Paternoster Row, London E. C.

Dr James Ridge M. D., State Med., médecin de l'Hôpital de Tempérance de Londres, Carlton House, Enfield.

Ridge M. D., State Medicine B. S. président et délégué du « London Temperance Hospital » Hampstead Road, London S. W.

Rowland Hill, éditeur du « Band of Hope Chronicle » délégué du Comité de l'U. K. Band of Hope Union », Park-Avenue, Bedford.

A. Scholfield S. S. D., délégué de la « United Kingdom Alliance », 20 Broad Sanctuary Chambers Tathill St Westminster, London S. W.

H. A. Short, secrétaire honoraire de la « National Temperance Caterers Association » Cobden Chambers, Birmingham.

Frank Short, Honorary secretary of the « London Polytechnic », délégué de la « National Temperance Caterers Association », Polytechnic Office Royal Exchange, Manchester.

James Silvester, Clerk in Holy Orders, Rector of Nympsfield. Nympsfield Stonehouse Frocester Glocestershire.

Mme J. Silvester, Nympsfield Glos Frocester.

Miss Agnes Slack, Ripley, Derbyshire.

A. Smith. (pour les 3 délégués du « London Auxiliary of the United Kingdom Alliance) » Broad Sanctuary Chambers, Westminster S. W.

Lady Henry Somerset, Eastnor Castle Ledbury, London.

Maude, Stanley. (?)

Miss Stapleton, délégué de la « Women's Total Abstinence Union (Junior Society), 34, Paternoster Row, London E. C.

Miss Charlotte Stapleton, délégué de « The Girls' Guild of Good Life, » 34, Paternoster Row, London E. C.

Mme Terrel, déléguée de la « Women's total Abstinence Union », 65, The Avenue, Castle Hill Ealing, London W.

Miss Tinling, déléguée de la « British Women's Temperance Association », 4, Dalmeny Road, Tufnell Park, London.

M. Thompson, 4, The Sanctuary, Westminster, London S. W.

Fielden Thorp, Esq. B. A. Délégué de la « British Temperance League », 18, Blossom Str. York.

Amy Jane Thorp, déléguée de la « British Women's Temperance Association » et de « White Ribbon movement », etc., etc., 18, Blossom Str. York.

« United Kingdom Band of Hope Union, » 60, Old Bailey, London E. C.

Alderman T. Vezey-Shrong, J. P., vice-président délégué du « London Temperance Hospital », Hampstead Road, London N W.

Miss Constance Warner, déléguée de la « British Women's Temperance Association » The Park, Tonbridge, Kent.

Miss Wellington, déléguée de la « World's Women's Christian Temperance Union, » 61, rue Spontini, Paris.

Agnes Weston, Royal Sailor's Rest, Portsmouth.

Clare White, Esq., secrétaire délégué de l' « Army Temperance Association, » 47, Victoria Street, London, S. W.

James Whyte, secrétaire de l' « United Kingdom Alliance, » Grosvenor Chambers (Deansgate), Manchester.

W. Williams, Hon. secrétaire délégué du « Southampton and District Temperance Council, » Homeville, Southampton.

« Women's Total Abstinence Union, » présidente déléguée : Hon. Mrs Eliot-Yorke, Hamble Cliff, Netley, Southampton.

Rev. J.-N. Worsfold, délégué de la « Church of England Temperance Society, » Ridge Capel, Surrey.

« Women's Total Abstinence Union, » 4, Ludgate Hill, E. C. London.

Autriche

Adolf Daum, avocat, secrétaire de la « Société de Tempérance Autrichienne, I. Plankengasse 5, Vienne.

Dr Jean de Hebra, délégué du Gouvernement Impérial et Royal d'Autriche, professeur à la Faculté de Médecine de Vienne, Lothringerstrasse 5, Vienne I.

Dr Eligius Hacker, « Abstinenz-Sanatorium Prant Hof » Mühldorf bei Spitz, a) Donau.

M. H. Hinkovich, 141, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dr Rodolphe Pœch, 14 Pelikangasse, Vienne IX.

Dr Richard Thurnwald, docteur en droit, 14, Wolschitzrigasse, Vienne IV/2.

Belgique

Maurice Antonin, pasteur, à Chenée, près Liège.

Julien Archambeau, lieutenant de gendarmerie, membre de la « Ligue patriotique Belge contre l'Alcoolisme, » à Charleroi.

Georges Brugmann, consul général de Suède et de Norvège, 143, avenue Louise, Bruxelles.

Dr Jean de Boeck, professeur de psychiatrie à l'Université libre de Bruxelles, 77, rue de la Loi, Bruxelles.

« Le Bien-Etre Social, » 61, Montée Sainte Walburge, à Liège.

Dr A. Bienfait, vice-président de la société « Le Bien-Etre Social, » secrétaire de la « Société Médicale Belge de Tempérance, 1, rue Charles Morren, Liège.

Paul Berryer, avocat, 3, rue Fabry, Liège.

Edouard Belleroche, publiciste, ancien secrétaire du « Comité de Tempérance de Mansfield House, » 77, rue de Stassart, Bruxelles.

Gustave de Bavay, conseiller à la Cour de Cassation, 32, rue des Palais, Bruxelles.

Dr Hipp. Barella, membre de l'Académie Royale de Médecine de Belgique, correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, à Chapelle-lez-Herlaimont.

M. de Bruyn, ministre de l'Agriculture de Belgique, Bruxelles.

M. Castiaux, secrétaire général de la « Croix-Bleue Belge, » 26, rue de Lombardie, Bruxelles.

Em. Cauderlier, anc. secrét. gén. de la « Ligue patriot. belge de Temp. » 8, rue Crayer, Bruxelles.

Aug. Collard, chef garde de train, membre du « Comité National de la Croix-Bleue Belge, » à Flarvinne.

« Comité Liégeois de la Ligue Patriotique Belge. »

Théophile Dedye, secrétaire du Comité central de l' « Etoile-Bleue, » à Ensival (Province de Liège).

Dr Edmond Deffernez, inspecteur d'hygiène au ministère de l'Industrie et du Travail, 61, boulevard Audent, Charleroi.

Ph. Dulex, président de la « Croix-Bleue Belge, » à Authée.

Eugène Empain, ingénieur, secrétaire communal, à Naast-lez-Saignies.

« L'Etoile-Bleue de Belgique » (section de Verviers), délégué M. Joseph Richelle, à Heuzy, par Verviers.

Henri Evrard, propriétaire à Damré Sprimont, Liège.

Dr Xavier Francotte, professeur à l'Université de Liège, 15, quai de l'Industrie, Liège.

M. L. Germeau, Bois de Loi, Aubel.

Nicolas Gobiet-Longueville, secrétaire de la « Société de Tempérance de l'Etoile-Bleue, 197, rue du Val-Saint-Lambert, à Seraing.

Augustin Heus, pasteur, à Jemmapes, Hainaut.

James Hocart, pasteur, vice-président de la « Ligue Patriotique Belge contre l'Alcoolisme, 39, rue Saint-Bernard, Bruxelles.

Guillaume Hœck, pasteur, membre du Comité de l' « Union Nationale Chrétienne Néerlandaise d'Abstinence totale, » 104, boulevard Léopold II, Bruxelles.

L. Jadin, délégué du Cercle Antialcoolique de Bothey, à Bothey (Mazy).

M. l'abbé Auguste Janssens, vicaire et aumônier de la Croix-Blanche, 38, Chaussée de Vleurgot, Ixelles-Bruxelles.

Samuel Junod, pasteur, à Hornu (Champ des Sarts), Hainaut.

Dr J. de Lantsheere, membre du Comité de Patronage des Habitations ouvrières, oculiste des Chemins de Fer de l'Etat Belge, 203, rue Royale, Bruxelles.

Mlle Marguerite de Laveleye, secrétaire-adjointe de la « Société de Tempérance de Sainte-Marguerite, » 40, rue Courtois, à Liège.

F.-Aug. Leclerc, facteur des postes, à Roux (Hi).

M. Le Jeune, ministre d'Etat, sénateur, 13, rue de la Charité, Bruxelles.

Alphonse Le Jeune, secrétaire du « Bien-Etre Social de Liège », auditeur militaire, 12, place du Marché, Liège.

L'abbé Lemmens, président du « Bien-Etre Social » 61, Mont Ste-Walburge, Liège.

Jules Liebrecht, professeur, président du « Bien-Etre Social Hutois », 9, rue du Palais-de-Justice, à Huy.

Raymond de Ryckère, auditeur militaire de la Province de Brabant, 24, rue de la Fourche, Bruxelles.

Guillaume Wilmotte, ingénieur, ex-inspecteur hygiéniste des Etablissements industriels, membre de la « Société Royale de Médecine publique de Belgique », 22, rue André Dumont, Liège.

Dr Victor de Vaucleroy, secrétaire général de la « Ligue Patriotique Belge contre l'Alcoolisme, » professeur d'hygiène à l'Ecole Militaire, délégué de la « Société Royale de Médecine publique et de Topographie Médicale, » 290, avenue Louise, Bruxelles.

L'abbé Vaslet, secrétaire général de la « Société de Tempérance Belge », rédacteur du *Bien Social* et du *Volksgeluk*, 42, rue Dupont, Bruxelles.

Achille Van Eechaute, industriel, à Deynze (Fl. Or.).

Van der Velde, député, à la Hulpe, près Bruxelles.

A.-L. Vanderhaegen, instituteur en chef à Wodecq.

Dr Van Coillie, président de la « Société de Tempérance Belge, » 138, rue de Brabant, Bruxelles.

Fernand Thiry, professeur de Droit criminel, à l'Université de Liège, 1, rue Fabry, Liège.

Jacques Sternotte, directeur de l'Ecole de Bienfaisance de l'Etat, à St-Hubert.

Ernest Solvay, sénateur, industriel, 43, rue des Champs-Elysées, Bruxelles.

« Société Belge de Tempérance, » 42, rue Dupont, Bruxelles.

« Société Royale de Médecine publique et de Topographie Médicale de Belgique », 90, rue Royale, Bruxelles.

J. B. S. de Snerck, avocat, 29, rue des Ursulines, Bruxelles.

Section de Charleroi de la « Croix-Bleue Belge » (Pr. M. A. Masceaux), rue Taille-Charvet, à Damprémy.

Section de Bruxelles de la « Croix Bleue Belge » (P. M. Chrispeels), 103, Rue Terre-Neuve, Bruxelles.

Jules Rubl, docteur ès-sciences, 16, rue Renier, à Verviers.

Joseph Richelle, directeur de Filature, 98, rue de Bruxelles, à Verviers.

Félix Putzeys, professeur d'hygiène à l'Université de Liège, membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique, correspondant de l'Académie Royale de Médecine, 1, rue Fargeur, Liège.

Baron Prisse, ingénieur en chef honoraire, 30, rue Courtois, à Liège.

Marie Parent, publiciste, membre du Conseil général de la Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme, villa Beau-Séjour, à Anseremme-les-Dinant.

Lucien Oor, facteur de pianos, 83, rue Neuve, Bruxelles.

Adolphe Nyssens, délégué de la « Société médicale belge de Tempérance, » 153, rue de la Loi, Bruxelles.

Léon Moulaert, avoué, à Bruges.

Dr Julien Morel, médecin-directeur de l'Asile d'aliénés de Mons. Inspecteur adjoint des Asiles du Royaume.

Jules Monrique, professeur, membre de la « Ligue Patriotique belge contre l'alcoolisme » à Marche.

R. Meyhoffer, pasteur, trésorier du Comité International du VIe Congrès, 30, rue Tasson-Suel, Bruxelles.

Mme Henry Merzbach, née le Hardy de Beaulieu, 89, rue Joseph II, Bruxelles.

Henry Merzbach, propriétaire, secrétaire permanent de la Ligue Patriotique belge contre l'alcoolisme, 89, rue Joseph II, Bruxelles.

Gustave Maes, négociant, à Lokeren.

« Ligue antialcoolique de la Croix Blanche », président: M. J. Rysman, 21, rue Jules Bouillon, à Ixelles-Bruxelles.

Brésil

Manoel F. de Aranjo Vienna, négociant, Annapolis, Estado de San-Paulo.

Chili

Alexandre Alvarez, délégué de la République du Chili, 3, Boulevard St-Michel, Paris.

Dr Cordova, délégué du Chili, 18, rue Pierre Charron, Paris.

Dr Guillaume Del Sol, délégué du Chili, 18, rue Pierre Charron, Paris.

États-Unis

Professeur Daniel R. Brower A. M. M. D. L. L. D., Rusch Medical College. Université de Chicago.

Clark-Bell, Esq. L. L. D., avocat, ex-président de la « Medico-Legal Society » de New-York etc., etc., 39, Broadway, New-York City.

Dr J. D. Crothers, directeur du « Journal of Inebriety », médecin du « Walnut Lodge Asylum », délégué et secrétaire de l' « Association américaine pour l'étude et la guérison de l'alcoolisme » etc., etc., à Hartford, Conn.

Dr F. W. d'Evelyn, 404, Powell Street (Corner of Post) San-Francisco.

Miss Jessie Forsyth, déléguée de l' « International sup. Good Templar Lodge » (juvénile), 80, State Street, Boston (Massachussets).

Rev. Phebe A. Hanaford, minister of Universalis Church, président de nombreuses Sociétés. Auteur de plusieurs livres. N° 201, West 88th Street, New-York.

Ch. Hugues, M. D., professeur de Médecine mentale à St-Louis, Olwist 3857, Saint-Louis N. O.

Dr John Kellogg, médecin du « Battle Creek sanatorium » etc., Battle Creek (Mich.)

E. A. Lador, pasteur, 158, Cleveland Street, Brooklyn, New-York.

Dr Thomas H. Manley, professeur de chirurgie à l'Ecole de Médecine pratique de New-York, membre de l'Académie de médecine et de l'Association des Médecins des Chemins de fer de New-York, New-York City.

Dr L. D. Mason, membre de l'Académie de Médecine de New-York, président de l' « American Association for the study and cure of Inebriaty », 171, Jorulemon Street, Brooklyn.

Edward Page Gaston, de la « New-York Voice » Go S. S, Maclure Ce, Hastings House, Norfolk Street, London W. C.

M. Parker, 208, Oneida Str. Millwaukee (Visconsin.)

Dr Charles Shepard, médecin en chef du « Sanitarium », 81 et 82, Columbia Heigts, Brooklyn, New-York.

Dr Nathan Smith Davis, A. H. L. L. D., 65, Rumelolph Street, Chicago.

Effie Wilson Pitblado, présidente de la « Women's Christian Temperance Union » (Milford), Milford Connecticut.

Danemark

Baron Joseph de Plessen, chambellan de Sa Majesté le Roi de Danemark, 18, Upsalagade, Copenhague.

Baronne Louise de Plessen, 18, Upsalagade, Copenhague.

Mme Elis. Selmer, 95, Westerbro, Copenhague.

Le Pasteur Dalhoff, chevalier du Danebrog, délégué du Gouvernement Danois. Copenhague.

Finlande

Matti Hélinius, rédacteur à Helsingfors, Finlande.

Alli Trygg-Hélinius, rédactrice à Helsingfors, Finlande.

Général N. de Kaygorodoff, commandant l'artillerie de forteresse à Svenborg.

Grèce

Dr G. Vlavianos, 19, boulevard St-Marcel, Paris.

Hollande

Georges Bruyn, Oud. Postdirecteur à Enkhuizen.

H. C. Berends, docteur en Médecine, 12, Catharijne Singel, Lie Kenhuis, Utrecht.

J. W. Belinfante, avocat à la Cour de cassation des Pays-Pas, S'Gravenhage, 23, Amsterdamsche Veerkade, La Haye.

Centrale Biblioteck, over het Alcoholvraagstuk, 99, Houtmankade, Amsterdam.

Comité du « Volksbound », Vander Voort, Haarlem.

Johana Villemina Decoster, institutrice, Hoogstraat, 247, Rotterdam.

Dr François Delher, médecin, à Dordrecht.

A. Don, instituteur, secrétaire général de la Société Hollandaise de Tempérance entre instituteurs, 66, Noordeinde, Rotterdam.

J. M. Heybrock, président de la « Société nationale d'abstinents chrétiens de Hollande » 5, Prinsenpacht, Amsterdam.

Dr J. M. Hoog, référendaire au ministère, 25, Laan von Meerdenrut, La Haye

Dr Jan Kat, médecin de l'Asile d'aliénés à Medemblik.

J. H. Koch, négociant, 313, Prinzengracht, Amsterdam.

J. C. Max, instituteur, président de la Société générale Néerlandaise pour l'Abstinence (section d'Amsterdam), 132, Sarphatipark, Amsterdam.

Baron Mollerus de Westkerke, commissaire-gouverneur de la Gueldre, Arnhem.

Baronne Mollerus de Westkerke, Arnhem.

« Nederlandsche Onderwyzers-Propaganda-Club Voor drank-bestryding », 66, Noordeinde, Rotterdam.

« Nederlandsche Vereeniging tot afschaffing van Sterken Drank » Hoofdbestuur.

S. Ex. le baron de Palland d'Ond Beyelund, grand veneur de S. M. la Reine des Pays-Bas, Arnhem.

Mme Welmoed Don-Renier, maîtresse de musique, 43, Hoofdsteeg, Rotterdam.

A. W. Roose, prédicant « N. W. te Rotterdam, » Rotterdam.

« Roowisch-Katholicke Geheel-Onthondersvereeniging St Michael, » (M. J. Legers, prés.) 2 Moreelspark, Utrecht.

Dr Ruysch, délégué du Gouvernement Hollandais, conseiller au Ministère de l'Intérieur, La Haye.

A. J. Schreuder, directeur d'Ecole, « rédacteur du « Huit Schiedam, » 60, Yan Van Riebeekstraat, La Haye.

Mlle A. M. Tilanus, 51, Schotersingel, Naarlem.

Dr J. P. Valeton, Oudhoogleeraar, Amersfoort.

Mlle Van Baerle, 2, Moreelsepark, Utrecht.

N. J. Van der Lee, docteur ès-sciences, professeur de Mathématiques, 213, Wilemsparhideg, Amsterdam.

Dr Van der Lith, ancien médecin de l'Asile d'aliénés, professeur titulaire, à Utrecht.

P. Van der Meulen, président de la « Société Néerlandaise pour l'abolition des Boissons fortes, inspecteur des impôts du Royaume, à Heerenveen.

A. Van der Voort, secrétaire général du « Volksbond » société contre l'abus des Boissons alcooliques, Harlem.

Mme A. Van der Voort, née Metman, à Harlem.

Ph. W. Van der Woude, membre du Conseil général du « Nederl. Oudervyzer Propaganda Club, » rédacteur en chef du « Wegwygzer, 99, Houtmankade, Amsterdam.

D. A. Van Eck, délégué et secrétaire de la « Société Néerlandaise pour l'abolition des boissons fortes, à Sassenheim.

Henri Hubert Van Kol, député du Parlement Hollandais, Princenhage (lez Bréda).

D. B. R. baron Van Lynden, juge, à Arnhem.

Mlle C. M. Vorslman, 51, Schotersingel, Haarlem.

Le Rév. Père A. Weyers, ord. prech. vicaire, 45, Mariaplaats, Utrecht.

Hongrie

Dr Gédéon Raisz, délégué du Gouvernement Hongrois, conseiller au ministère de l'Intérieur, Budapest.

Italie

Jules Emery, ingénieur, administrateur délégué de la « Société des Papeteries Méridionales, » Isola del Liri superiore, Province de Caserta, Italie.

Jean Rochat, directeur de l'Asile Evangélique du Dr Comandi, 8, Via Arétina, Florence.

Louis Rochat, étudiant en médecine, 8, Via Arétina, Florence.

Dr Pietro Badoni, clinica Psichiatria, à Gênes.

Luxembourg

Le chanoine Ch. Müllendorff, professeur honoraire, président de l' « Union Luxembourgeoise contre l'alcoolisme, » 5, avenue Pescatore, à Luxembourg.

Norwège

Anders Kiaer, commandeur de l'Olaf, délégué du Gouvernement Norwégien, directeur en chef du Bureau central de Statistique du Royaume, à Christiania.

Pologne

Le comte Louis Skarzynski, membre du bureau de la « Société de Tempérance de Varsovie. »

Roumanie

Alexandre Cuza, docteur en Droit, ancien député, secrétaire général de la « Ligue Roumaine contre l'Alcoolisme, » 1, Strada Codrescu, Jassy.

Marie Cuza, 1, Strada Codrescu, Jassy.

Dr J. Félix, professeur à la Faculté de Médecine de Bucharest, directeur général du Service sanitaire de Roumanie au ministère de l'Intérieur, Bucharest.

Dr T. Hilariu, à Bacau.

Michel G. Holban, ancien consul, membre du Comité central de la « Ligue Roumaine contre l'Alcoolisme, » à Michaileni.

D^r St. Corvin, médecin en chef du 4e corps d'Armée, à Jassy.

Dr Thiron, professeur à la Faculté de Médecine, délégué du Gouvernement Roumain, 32, rue Lapusneano, Jassy.

Mme Thiron, membre de la « Ligue Antialcoolique Roumaine, », 32, rue Lapusneano, Jassy.

J. G. Vassian, médecin-vétérinaire, à Pentra N.

Michaaileano, pharmacien major.

Dr Couliano.
Dr Ciomac.
Dr Miclesco.
Olinkievici, pharmacien.
Papovici, vétérinaire major.
Dr Russ, doyen de la Faculté de médecine de Jassy
Prof. Bogdan.
Prof. Radu.
Prof. A. Xenopol, recteur de l'Université de Jassy.
Georges Thiron, directeur d'Ecole primaire.
Dr Rateanu.
Prof. Dr Btzuréano.
Prof. Cocouz.
Dr Vicol.
Dr Imerwol.
Dr S. G. Konga.
Dr Braesco.
M. Eni, inspecteur du service de la traction des Chemins de fer de Jassy.
Prof. Dr Obregia.
J. D. Mardare.
Prof Dr Possa.
Prof. R. Sevastos.
Major Vaitoiano.
Lieutenant-colonel Teisano, chef d'état-major du VIe Corps d'armée.
Prof. Dr Em. Riegler.
Prof. Ar. Densusano.
Lieutenant-colonel C. Langa.
Capitaine Costinesco (de l'intendance).
J. Andreesco, major de l'intendance.
Dr Frey.
Sc. Pastia, ancien maire de Jassy.
J. Hirsu.
N. Couliano, ancien recteur de l'Université de Jassy.
Dr N. Apotecher.
C. J. Stiuheiu, prêtre-économe.
Prof. Sonfiresco.
Mlle H. Buznea, directrice de l'Institut Pédagogique de Jeunes filles.
Mlle O. Conta, docteur en médecine.
Lt. Barca.
Mlle Héléne Vargolici.

Soldenthal, avocat.

Prof. Dr C. Botter.

Prof. C. Codresco.

A. Negruzzi, grand propriétaire foncier.

Loviesco, étudiant ès-lettres.

Prof. A. D. Atanaziu.

Prof. J. Mitru, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs.

E. Mores, pharmacien.

Dr Fabini.

Ferderber, pharmacien.

Prof. F. Prasin.

Al. Negruzzi, avocat.

Monseigneur l'Evêque Raïleano, directeur du Séminaire de Jassy.

Dr Botherat.

Prof. Dr G. Rojnitza.

Vrinceano, étudiant en médecine.

Werner, pharmacien.

Dr Gelehrter

Friedman Léon, étudiant en médecine.

Orighen Carp, étudiant.

Mlle Frantomir, étudiante ès-lettres.

Russie

Pamphile Avdieievitch Nedviediev, médecin, Nijni Tourinski Zavod, Ouiezd, Permskoï Gouberni, Verhotourski.

Robert Baatz, pasteur, délégué de la Société d'Abstinence « Le Soleil », Riga.

M. Barbet de Vaux, (Bulletin de Statistique), 23, rue Millionnaire, Saint-Pétersbourg.

Dr Alexandre de Boulowski, secrétaire de la Régie de vente fiscale des boissons alcooliques, délégué du Ministère des Finances de Russie, 37, Serdobolskaïa, Saint-Petersbourg.

Alexandre de Borzenko, ancien professeur de Droit civil, grand propriétaire foncier dans le Sud, 10, rue Pouchkine, Odessa.

Dimitri Borodine, rédacteur du journal « *la Tempérance* », président de la commission scientifique de l'assemblée des Economistes, 57, Wosnessensky, St-Pétersbourg.

Mme Elise Borodine, 127, Fontaskaïa, Saint-Pétersbourg.

Dr Alexandre Cheremchanski, médecin-directeur de l'Asile d'aliénés de « Notre-Dame de tous les affligés », 140, Chaussée de Péterhof, Saint-Pétersbourg.

Dr Jean Constantinowsky, médecin en chef du Service des aliénés de l'Hôpital Préobrajenskoe, Gararinski péréoulok Moris Skorodoumoff, Moscou.

Alexandre Danilewski, professeur à l'Académie militaire de médecine, St-Pétersbourg.

Eustache Denientieff, conseiller d'Etat, inspecteur des fabriques, 6, Malaïa Italianskaïa, Saint-Pétersbourg.

Wladimir Deruginski, professeur de Droit administratif au Lycée impérial, rédacteur du journal du Ministère de la Justice, 43, Znamenskaïa, Saint-Pétersbourg.

Dimitri Drill, jurisconsulte au Ministère de la Justice, 30, Znamenskaïa, St-Pétersbourg.

N. P. Droujinine, homme de lettres, gouvernement de Yaroslaw, Station Bolschesielskaïa.

Ludomir de Dymscha, professeur adjoint à l'Université, 1, Povarskoy péréoulok, Saint-Pétersbourg.

Ecole paroissienne du dimanche de la « Société d'Abstinence de Moscou », 1, rue Pokrovka, Moscou.

Mme Zénaïde Gorski, docteur en médecine, Ecole des Beaux-Arts, vis-à-vis la Poste, Moscou.

Dr Boris Greidenberg, médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Symféropol, Crimée.

Dr Nicolas Grigorieff, rédacteur en chef du journal « *Le Messager de Tempérance* », Gorohovaja, 32, lg. 18, Saint-Pétersbourg.

Dr V. Joukovski, professeur à l'Université de Kiev, 81, Neusuy, Saint-Pétersbourg.

Eesti Karskuse Seltz, Walgus Pärnus, Livland.

Dr Léonide Kartchaguine, 16, Perspective Samptoniedsky, Log. 17, Saint-Pétersbourg.

Dr Alexandre Korowin, président de la « 1re Société de Tempérance de Moscou », fondateur et directeur de l'Hôpital pour alcooliques à Moscou.

Dr Nicolas Koulbin, 4, Nevsky Perspect., Saint-Pétersbourg.

Elie Lebedeff, docteur en médecine, 6, Kostrometaïa, Saint-Pétersbourg.

Dr Nicolas Localski, 20, Moguilewskaïa, Saint-Pétersbourg.

Dr Alexandre Mendelssohn, aliéniste, professeur à l'Institut des Frères de la « Croix Rouge » à Oudelnaïa, près Saint-Pétersbourg.

Dr Stanislaw Mutermilch (de Varsovie), 36, rue des Ecoles, Paris.

Dr Dimitri Nicolsky, Chaussée de Schliselbourg « La Fabrique Vienne », St-Pétersbourg.

Dr Michel Nijegorodtzeff, directeur-médecin de l'Asile privé d'aliénés, président de la commission d'alcoolisme à la « Société d'hygiène publique Russe », 10, Tverskaïa, Saint-Pétersbourg.

Dr Victor Olderoggue, 6, Pesky Kostromskaïa, Saint-Pétersbourg.

Juhan Oraw, ingénieur civil, délégué du Comité central des Sociétés d'abstinence Esthes, 70, rue Vaneau, Paris.

Dr Victor Ossipoff, délégué de l'Académie de médecine de Saint-Pétersbourg, 62, Kamennoostrowsky, Saint-Pétersbourg.

Nicolas Ossipoff, chef du service de Statistique à la Direction générale des Contributions du monopole de vente des alcools, 50, Quai Kalachmitroff, Saint-Pétersbourg.

Mme Korvine Piotrowska, membre d'honneur de la « Ligue patriotique Belge contre l'alcoolisme », membre de plusieurs Sociétés philanthropiques et savantes, 6, Echateringafe Perspect. log. 46, Saint-Pétersbourg.

Arthur Rafalovitch, correspondant de l'Institut, délégué du gouvernement Russe, 19, avenue Hoche, Paris.

Woldmar de Rapp, inspecteur des Contributions directes de Péterhof et de Cronstadt, 60, rue de Saint-Pétersbourg, Péterhof.

Dr Kazinnerz Rzetkowski (de Varsovie), 15, carrefour de l'Odéon, Paris.

Dr Serge de Schidlooski, professeur d'hygiène à l'Académie impériale de médecine, Saint-Pétersbourg.

Ladislas Chidlowski, substitut du procureur à la Cour de cassation, conseiller d'Etat, Nadiejdenskaïa n° 14, logement 12, Saint-Petersbourg.

Carl. W. Schmidt, négociant, 16, Scheunenstrasse, Riga.

Arcadius Schoumacher, conseiller d'Etat, employé au Ministère des Finances, 16, Dimitroffsky Péréoulok, Saint-Pétersbourg.

Société des médecins Russes de Moscou, Arbat, Moscou.

N. Socoloff, prêtre, vice-président de la Société d'abstinence de Moscou, 1, rue Pokrovka, Moscou.

Dr Alexandre Sobolevski, médecin militaire, 39, Grand Sampsonievski Persp., Saint-Pétersbourg.

Dr Axel Spoof, chef de l'administration sanitaire de la ville à Abo, Finlande.

Pierre Stebnitiky, rédacteur au « *Messager des Finances, de l'Industrie et du Commerce* », 22, rue Galernaya, Saint-Pétersbourg.

Dr Guillaume Strom, Simbirskaïa, n° 5/7, Saint-Pétersbourg.

M. Walclaw, Mutermilch, Varsovie, Pologne.

Nicolas Wedenski, professeur à l'Université, Volchoskoy per. 2, log. 35, St-Pétersbourg.

Dr de Wirenius, conseiller d'Etat actuel, 27, Perspective de Catherine Hof, St-Pétersbourg.

Dr G. Wlaïeff, professeur agrégé à l'Académie militaire de Saint-Pétersbourg, 63, Boulevard de Vaugirard, Paris.

Antoine de Woulfert, professeur ord. de l'Académie militaire juridique, rue de Fouhrstadt, 27, log. 7, Saint-Pétersbourg.

Dr Alexandre Zouïeff, 14, rue Bolchaïa Moskovskaïa, Saint-Pétersbourg.

Suède

Oscar Berg, Göteborg, Suède.

Johan Bergman, docteur en philosophie, professeur de collège, à Norrköping,

Gustav. Christenson, redaktor, Göteborg.

John Enisson, 91, Cutituderstam, Langholmm, Stockholm.

K. A. Ericksson, littérateur, secrétaire de la rédaction du *Journal des Bons Templiers Suédois*, 93, A. Regeringsgatan 1 tr., Stockholm.

Baron Joseph d'Hermelin, Ulfasa, à Motala.

Dr J. Vilh. Hultkratz, professeur, à Motala.

Dr J. Vilh. Hultkratz, professeur, à Stockholm.

Ferdinand Schulthess, professeur à l'Ecole Royale Supérieure de Guerre et à l'Ecole Royale Supérieure de l'Artillerie et du Génie, 36, Karlavägen, Stockholm.

Mauritz Sterner, à Tomarp.

Robert Tigerstedt, professeur de Physiologie à l'Institut Royal de Médecine, président de la « Société Royale de Tempérance, » à Stockholm.

John Torulf, président délégué du Verein des Blauen Bandes zu Karlaby, Westergotland Falköping-Ranten, Suède.

Suisse

J. J. Baumann, pasteur à Kilchberg, près Zurich.

Georges Biolley, étudiant en Médecine, Villa des Grottes A., route d'Ouchy, Lausanne.

L'abbé Valentin Bischof, président de la Section de Rappeswil de la « Ligue catholique Suisse des abstinents », Custos Rappeswil (St-Gall.)

Mme Marg. Blau-Perrin, Hochweg, 4, Schossbalde, Berne.

Werner Blocher, étudiant en Lettres, membre de la Société d'Etudiants abstinents « Libertas » de Bâle et de la « Ligue antialcoolique, » 2, rue de la Bascule, Montpellier, Hérault.

Hermann Blocher, délégué de « Ligue antialcoolique de Hanovre », 37, quai des Grands Augustins, Paris et à Bâle.

Mr et Mme Emmanuel Blocher, directeur de Fabrique, Neue Welt, près Bâle.

Arnold Bovet, pasteur à Berne.

Buchloz, pasteur à Eissen.

Jacob Buhler, curé à Kirihberg, St-Gall.

Charles Byse, pasteur, président central de l' « Espoir », 23, Valentin, Lausanne.

Carlier Auguste, négociant, 36, boulevard Helvétique à Genève.

Francis Cevey, étudiant en Médecine, délégué par la Section Vaudoise de la « Ligue antialcoolique, Villa Zénith, Lausanne.

Emile Challand, docteur en Médecine, 6, cours des Bastions, Genève.

Louis Challet, buraliste postal, Cottens (Vaud.)

Philippe Châtelain, agent de la « Croix-Bleue » à Genève, membre du Comité central de la « Fédération de la Croix-Bleue », 10, chemin des Chênes, à Genève

M. Chavannes, à Feydey-sur-Leysin, Suisse.

Louis Choisy, pasteur à Vernier, près Genève.

Comité Cantonal Genevois de la « Croix-Bleue », 7, rue de l'Evêché, Genève.

Fritz Courvoisier, avocat-docteur en droit, président de la Commission d'action de la « Fédération abstinente Suisse », à Bienne.

Mr Fritz Courvoisier-de-Wild, à Bienne.

Jules Courvoisier, agronome, 7, avenue du Théâtre, Lausanne.

Robert Curchod, pasteur, à Chêne et Pâquier-sur-Ivonand, Vaud.

J. P. Dardin, éditeur de l'*Almanach de Tempérance*, à Coppet.

Th. Darel, 8, avenue de la Grenade, Genève.

Henri Daulte, pasteur, président de la « Croix-Bleue » Lausannoise, 4, Petites Toises, Lausanne.

Frédéric W. E. de Benoit, étudiant, Landhof, 45, Laupenstrasse, Berne.

Emmanuel Denger, pasteur à Gelterkinden, Bâle-Campagne.

Jules Denis, délégué du « Comité central de la Ligue Patriotique Suisse contre l'alcoolisme » 13, route de la Cluse, Genève.

Département Fédéral des Finances, Berne.

Otto Diem, président de la Société Suisse d'Etudiants abstinents « Libertas », à Schwellbruin, canton d'Appenzel, Suisse.

Marc Dunant, étudiant en Médecine, 13, chemin Rieu, Genève.

Augustin Egger, évêque, St-Gall.

Julius Ernst, ingénieur, à Frohberg, Winterthur.

Louis Favez, pasteur à Leyssin, Vaud.

Dr Auguste Forel, ancien professeur à l'Université de Zurich, délégué de la « Loge Suprême Internationale de l'Ordre des Bons Templiers » et par la grande Loge Suisse du même ordre à Chigny, près Morges.

Ernest Fornerod, instituteur à Vallorbe.

Adolf Frick, docteur en Médecine à Ossingen, canton de Zurich.

Ernst Geiger, forestier à Brugg, près Zurich.

H. M. Gilliard, directeur de la « Ruche », Maison d'Education à Reconvillier, Jura-Bernois.

Louis Girardet, pasteur, président de la Société d'abstinence l' « Avenir », à Yverdon.

Frédéric Goll, docteur en droit, avocat, membre de l'Ordre des Bons Templiers, 36, avenue de la Gare, Zurich

Rodolphe de Goumois, jardinier-paysagiste, secrétaire de la Section de Lausanne de la « Ligue antialcoolique, Villa St-Alban, avenue de Villard, Lausanne.

Carl Grœter, étudiant en Médecine, 48, Birmanngasse, Bâle.

Dr E. Grosheintz, délégué du Comité central de la « Ligue antialcoolique », 55, Holbeinstrasse, Bâle.

Oscar Grosheintz, étudiant en Théologie, 4, place Montbenon, Lausanne.

Oswald Grosjean, contrôleur de la Régie Suisse des alcools, 5, rue de Fribourg, Genève.

Mlle Guédin, St-Jean de la Tour, Genève.

Jules Guex, Villa Helvétia, Arcachon, Gironde (France).

Gabriel Guignard, pasteur à Montpréveyres-sur-Lausanne, Suisse.

Robert Hercod, professeur, rédacteur en chef du Journal l'*Abstinence*, Baugy-sur-Clarens, Vaud.

Emile Jaton, instituteur à Villars-le-Comte, par Moudon.

Mme Jaulmes-Cook, rédactrice de journaux religieux pour enfants, 5, Belles Roches, Lausanne.

Emile Jordy, docteur en médecine, délégué du Comité National Suisse de la « Ligue Internationale Antialcoolique, » Bernastrasse 6, Kirchenfeld, Berne.

Daniel Junod, pasteur, secrétaire de la « Croix-Bleue Neuchâteloise, » à Baudevilliers, Neuchâtel.

Henri Laufer, pasteur, trésorier du Comité central de l' « Espoir », à Ecublens, Vaud.

Charles Lenoir, agent de change, trésorier du Comité central de la « Fédération Internationale de la Croix-Bleue, » 2, boulevard du Théâtre, Genève.

Dr Arthur Liebetanz, directeur du Sanatorium d'Abstinence, château de Hared, à Ermatingen, canton de Thurgovie.

« Ligue Antialcoolique, » section de Genève, 40, rue du Marché, Genève.

« Ligue Patriotique contre l'Alcoolisme, » section cantonale de Neuchâtel, chez le Dr Frechsel, secrétaire, au Locle, canton de Neuchâtel.

F. Lombard, secrétaire du Comité central de la « Ligue Patriotique Suisse contre l'Alcoolisme, Athénée, Genève.

Loge du District III, O. I. G. T., Berne.

Loge « Espérance » N° 20 des Bons Templiers, 14, chemin Prévost Martin, Genève.

Harold Marthaler, pasteur de l'Eglise du St-Esprit, Pavillon weg 1, Berne.

Charles Martin, pasteur, 4, cours des Bastions, Genève.

Ernest Martin, professeur, 39, Grande Rue, Genève.

L'abbé Ignace Membrez, curé, à Underveber, canton de Berne.

Mlle J. Merle d'Aubigné, présidente de l' « Espoir », groupe de Genève, à la Gravèlerie, quai des Eaux Vives, Genève.

Armand de Mestral, pasteur, membre du Comité central et du Comité Jurassien de la « Croix-Bleue » et du Comité de la « Ligue Patriotique Jurassienne contre l'Alcoolisme, » à Saint-Imier, Jura Bernois.

Henri de Meuron, pasteur, président local de la « Ligue Antialcoolique Suisse, » à Saint-Blaise, canton de Neuchâtel.

E. W. Milliet, directeur de la « Régie Fédérale des Alcools, » Berne.

Edouard Milsom, secrétaire du Comité central de la « Fédération des Sociétés de la Croix-Bleue, » 5, Rondpoint de Plain Palais, Genève.

Ernest Morel, pasteur, professeur de Théologie, membre du Comité Neuchâtelois de la « Croix-Bleue », 8, Orangerie, Neuchâtel.

Dr Muller, à Rolle, Vaud.

Louis Mury, fonctionnaire postal, 16, place Lauderon, Lausanne.

Ernest Oberholzer, candidat en droit, délégué de la « Société des Socialistes Abstinents, » président de l' « Union Ouvrière Allemande, » 5, La Grotte, Lausanne.

« Ostsverein Bern des Internationalen Alkoholgegnerbundes, » **Pasteur Harold Marthaler**, Berne.

Mlle Elise Perret, présidente de la Société d'abstinence la « Rénovation », à Pontareuse, près Boudry, Neuchâtel.

Herman Peters, industriel, à Haren, près Bruxelles (Belgique).

Henri Preisig, étudiant en médecine, délégué de la Section Vaudoise de la « Ligue Antialcoolique, » 3, rue du Grand Pont, Lausanne.

Paul Recordon, négociant, Etablissement Maggi, à Kemptthal.

Gustave Régamey, pasteur, agent central de l' « Espoir », 1, Escalier du Marché, Lausanne.

Alfred Régamey, Lausanne.

J. C. Louis Rehfous, professeur de Droit commercial à l'Université, président de la « Ligue Patriotique Suisse contre l'Alcoolisme, » 6, rue du Commerce, Genève.

Fr. Reinhardt, imprimeur de l'Université, président de la « Ligue Antialcoolique, » section de Bâle, 15, Saint-Albanvorstadt, Bâle.

Jules Répond, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, lieutenant-colonel d'infanterie, 8, Finkenhubelweg, Berne.

Th. Rimond, pasteur, 2, rue de la Croix-Rouge, Genève.

Antony Rochat, pasteur, membre du Comité central de la « Fédération Internationale des Sociétés de Tempérance de la Croix-Bleue. » Satigny, près Genève.

Louis-Lucien Rochat, pasteur, président du Comité central de la « Fédération Internationale des Sociétés de Tempérance de la Croix-Bleue, » 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

Emile Rosselet, 4, rue des Jardins, Nyon (Vaud)

L'abbé Joseph Rossé, rédacteur du « Réveil Suisse », à Saulcy, Jura-Bernois.

Edouard Sach, imprimeur-éditeur, à Fontaines, près Neuchâtel.

Monseigneur J. Alexandre Savoy, protonotaire apostolique, directeur-diocésaire de la « Ligue de la Croix contre l'Alcoolisme », Grand' Rue, à Fribourg.

Mlle Hélène Schlub, institutrice, 1, Kartausgasse, Bâle.

Section Bâloise de la « Ligue Antialcoolique, » délégué **M. Reinhart Stralm**, Saint-Albanvorstadt, Bâle.

Section de la « Croix-Bleue de Genève-Pâquis, **H. Francelet**, président, 8, rue du Pavillon, Plainpalais, Genève.

Jean Spiro, professeur à l'Université de Lausanne, à Vufflens-la-Ville, près Lausanne.

Ernest Tappolet, docteur ès-lettres, professeur au Collège cantonal de Zurich, 16, Reinacherstrasse, Zurich.

A. Thioly-Regard, secrétaire de la « Ligue Antialcoolique » section de Genève, 40, rue du Marché, Genève.

Paul Usteri, 5, Chalacker, Zurich.

Le Père Albert. M. Weiss, des Frères Prêcheurs; professeur à l'Université, Fribourg.

Emanuel Wild, pasteur, Denezy-sur-Moudon, Vaud.

Werner Zubesbübler, 48, Birmansgasse, Bâle.

France

L. D. d'Abartiague, secrétaire général de la Société Philanthropique Internationale pour l'étude pratique des questions sociales, à Ossès (Basses-Pyrénées).

Madame d'Abbadie d'Arrast, 32, rue Vaneau, Paris.

Georges Abt, professeur de philosophie au lycée de Lons-le-Saulnier (Jura).

Armand Adam, 77, rue de Rennes, Paris.

Baronne d'Adelsward de Pourtalès, 65, boulevard de Courcelles, Paris.

Paul Æschimann, pasteur, président du Consistoire, président de la Ligue antialcoolique de Dieulefit, à Dieulefit (Drôme).

Alglave, professeur à la Faculté de droit, Paris.

Allais, professeur de Faculté à l'Université de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Paul Allégret, président délégué de la « Section Ouvrière du Hâvre » de l'U. F. A., 25, rue des Pénitents, le Hâvre (Seine-Inférieure).

Dr Emile Allix, chevalier de la Légion d'Honneur, 6, rue Florentin, Paris.

Alyre-Martin, 9, Allée des Soupirs, Toulouse (Haute-Garonne).

Dr Ancelet, lauréat de la Faculté de Médecine, 104, rue de Rennes, Paris.

Joseph Ancey, inspecteur de l'Enseignement primaire, 3, rue Frizebois, à Soissons (Aisne).

Mme Anderson de Medjerhelm, 25, rue Julien Lacroix (Paris).

Miss G. S. Anderson, 3, Cité du Retiro, Paris.

Anatole André, Inspecteur primaire, directeur-fondateur de la « Tranquillité mutuelle » Allées Fénelon, Cahors (Lot).

Mme Alfred André, 49, rue de la Boëtie, Paris.

Jules-Léonce André, pasteur à Milhaud-les-Nimes (Gard).

L'abbé Auguste Andrieu, curé de Volx (Basses-Alpes).

Anonyme, aux soins de M. l'abbé Guerle, rue Lavalard, à Amiens (Somme).

Dr André Antheaume, chef de clinique de la Faculté de médecine, 6, rue Scheffer, Paris.

Paul Apostol, docteur ès-sciences économiques, 38, avenue Niel, Paris.

Georges Appia, pasteur, 119 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

Louis Appia, pasteur, 119 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

Dr Armaingaud, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 61, rue de Tourny, Bordeaux (Gironde).

Paul-Armand Delille, interne des Hôpitaux, 84, rue d'Hauteville, Paris.

L. Arnal, pasteur, président de la Section U. F. A. de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or).

Hippolyte Arnaud, trésorier délégué de la « Ligue Marseillaise contre l'alcoolisme, » 1, boulevard Dugommier, Marseille (Bouches-du-Rhône).

« Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, » M. L. Gouth, secrétaire général, 40, R. Porte de France, Nîmes (Gard). Délégué : M. Charles Gide, professeur d'Economie sociale à la Faculté de droit de Paris, 11, avenue de la Muette, Paris.

Dr Hippolyte Audigé, 26, avenue Bosquet, Paris.

Henri Avon, 10, rue Auber, Paris.

Léon Avril, 8 *bis*, avenue du Bois de Boulogne, Paris.

Edouard Aynard, vice-président de la Chambre des Députés, 4, avenue Van Dyck, Paris.

Henri Babut, pasteur, à Landouzy-la-Ville (Aisne).

Mlle A. Babut, professeur au cours secondaire de jeunes filles, Nimes (Gard).

Paul Baillère, avocat, 20, boulevard de Courcelles, Paris.

De Bammeville, à Vignolles, par Gretz, (Seine-et-Marne).

Dr A. Baratier, membre de l'U. F. A., à Jeugny (Aube).

J. Claude Barbier, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président de la Commission de surveillance des Asiles d'aliénés de la Seine, 53, rue Labruyère Paris.

Barbey, avocat à la Cour d'Appel, 28, rue Gay-Lussac, Paris.

Dr Henri Barbier, médecin des hôpitaux, 75, rue d'Anjou, Paris.

Henri Barboux, avocat, 14, quai de la Mégisserie, Paris.

Dr Louis Bard, professeur d'Hygiène à la Faculté de médecine ; médecin de l'Hôtel-Dieu, 30, rue de la République, Lyon (Rhône).

Dr Barette, professeur de clinique chirurgicale à l'Ecole de médecine de Caen, 25, place de la République, Caen (Calvados).

Dr Emile Barthès, inspecteur des Enfants assistés, 73, rue de Bonneval, à Chartres (Eure-et-Loir).

J. C. Barthié, pasteur, président de la Section Bolbecaise de l'U. F. A., à Bolbec, (Seine-Inférieure).

Baronne Bartholdi, 21, rue Raynouard, Paris.

Baudrillard, inspecteur de l'Enseignement primaire, 66, avenue de Versailles, Paris,

Paul Baugas, professeur à la Faculté de droit, 58, avenue Jeanne d'Arc, Angers. (Maine-et-Loire).

Bayet, directeur de l'Enseignement primaire en France, au Ministère de l'Instruction Publique, 24, rue Gay-Lussac, Paris.

L'abbé Béal, curé doyen de Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme).

Mme Beaumanoir, 21, rue Dupuy-de-Lôme, Lorient (Morbihan).

Bédorez, directeur de l'Enseignement primaire à la Préfecture de la Seine. 2, rue Lobau, Paris.

D. Beigbeder, 125, avenue de Villiers, Paris.

Bellot, 41, rue Saint-Ferdinand, Paris

Dr Léon Beltz, médecin principal en retraite, 5 *bis*, rue d'Anjou, Versailles.

James Benham, M. D. Lond., membre du Comité de la « Croix Bleue » de la Seine et de la Mission Evangélique populaire de France, 40, rue Boileau, Paris.

Mme Bequet de Vienne, fondatrice de l'œuvre de l'allaitement maternel, 14, avenue Victor Hugo, Paris.

Berger Levrault et Cie, éditeurs, rue des Glacis, Nancy.

Dr Jules Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, médecin honoraire des hôpitaux, 157, boul. Haussmann, Paris.

Georges Berguer, pasteur, 10, rue Lanterne, Lyon (Rhône).

Auguste Berry, instituteur à Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Louis Bertrand, pasteur, Le Chambon-de-Tence (Haute-Loire).

Besson, instituteur, 4, rue Labie, Paris.

Beziat, ancien pasteur, à Balansieu, par Orthez (Basses-Pyrénées).

Jean Bianquis, pasteur, président du Comité national de la « Croix Bleue Française », 144, boulevard Raspail, Paris.

Mme Jean Bianquis, 144, boulevard Raspail, Paris.

Joseph Bianquis, pasteur, président et délégué de la « Société fraternelle » de jeunes gens de Sauve (Gard), 29, rue Nationale, Montpellier (Hérault).

Pauline de Beaumont, artiste peintre, à Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie).

« Bibliothèque pédagogique des instituteurs et institutrices », 5, rue Corneille, à Nimes (Gard).

Wladimir Bienstock, correspondant de journaux russes, 75, rue de Rennes, Paris.

Raoul Biville, avocat, délégué de la Section Caennaise de l'U. F. A., 18, place Saint-Martin, à Caen (Calvados).

Mme E. Blanc, directrice de l'Ecole de la rue Lacordaire, présidente déléguée de la Société de Tempérance le « Lilas blanc », U. F. A., 11, rue Lacordaire, Paris.

Blanchard, étudiant en médecine, 15 rue Guénégaud, Paris.

L'abbé Théodore Blancheton, supérieur de l'Œuvre saint Joseph, à Charsey, par Angoulême (Charente).

E. Blum, professeur de philosophie au Lycée, Montpellier (Hérault).

Bocquillon, instituteur, 187, faubourg Saint-Honoré, Paris.

G. Bogelot, avocat à la Cour d'Appel, 4, rue Perrault, Paris.

Mme Isabelle Bogelot, directrice générale de l'œuvre des Libérées de Saint-Lazare, 14, place Dauphine, Paris.

Dr François Boissier, ancien interne des asiles d'aliénés de la Seine, secrétaire général de l'U. F. A., 20, rue du Vieux Colombier, Paris.

Dr Alfred Boissier, inspecteur des Eaux de Lamalou, à Lamalou-les-Bains (Hérault).

Charles Borgeaud, 12, rue Nationale, à Constantine (Algérie).

Léon Bost, pasteur, président du Consistoire, à Orthez (Basses-Pyrénées).

Socrate Bouillon, lieutenant au 33e régiment d'infanterie, Arras (Pas-de-Calais).

Dr Pierre Boulloche, médecin des hôpitaux de Paris, 5, rue Bonaparte, Paris.

Dr Charles Bouchard, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Institut, 174, rue de Rivoli, Paris.

André Boulloche, conseiller à la Cour de Cassation, 17, rue de Marignan, Paris.

G. Bourcart, professeur à la Faculté de droit de Nancy, 17, quai Isabey, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bourcart, rédacteur à la *Lanterne*, 50, rue Fabert, Paris.

Dr Bourneville, médecin en chef de Bicêtre, rédacteur en chef du *Progrès Médical*, 14, rue des Carmes, Paris.

Bourquin, instituteur, à Annois, par Flavy-le-Martel, président délégué de la Section U. F. A. d'Annois.

Samuel Bourette, secrétaire de l'administration au Lycée Condorcet, 11, rue Cujas, Paris.

Ad. Bouvier, ingénieur, 25, avenue de Nouailles, à Lyon (Rhône).

Emile Boyer, 4, rue Théodore Bac, Limoges (Deux-Sèvres).

Dr Paul Boyer, 22, boulevard Lamartine, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Dr Boy-Tessier, médecin des hôpitaux, secrétaire général de la « Ligue Marseillaise contre l'alcoolisme », délégué, 24, rue Sénac, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Le vicomte Brenier de Montmorand, 31, rue de Lubeck, Paris.

Mlle Brès, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

Léon Bretegnier, pasteur, ancien directeur du *Lecteur* (Agence des Bibliothèques populaires), 56, avenue du Lycée, Belfort.

Mme E. Briand, Grand Hôtel des Phares, Sainte-Adresse, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

L'abbé Joseph Bricout, directeur de la *Revue du Clergé Français*, aumônier au Lycée Michelet, 24, boulevard du Lycée, à Vanves (Seine).

Pierre Brizon, élève à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, délégué de la « Croix Bleue » de Privas, à l'École Normale Supérieure, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

C. Broca, pharmacien de 1re classe, 17, avenue Rap, Paris.

L'abbé L. F. M. Brossard, vicaire, directeur du Patronage Sainte-Marie et Sainte-Britte, à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

Dr Paul Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, Membre de l'Institut, 1, place Larrey, Paris.

Spire Broudin, instituteur public à Ardelles, par Digny, (Eure-et-Loir).

Dr Brousse, conseiller municipal de Paris, 81, avenue de Clichy, Paris.

Victor Broux, pasteur, secrétaire de la « Croix Bleue », à Montcoutant (Deux-Sèvres).

Alfred Brun, inspecteur de l'enseignement primaire, licencié ès-lettres, à Saint-Sever (Landes).

Hippolyte Brun, 93, route de Guines, Calais (Somme).

Louis Brunet, secrétaire de la « Revue générale des Sciences », 34, rue de Provence, Paris.

Gaston Bruneton, fils, 7, avenue Eugénie, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Dr Brunon, directeur de l'Ecole de Médecine de Rouen, 1, rue de l'Hôpital, Rouen (Seine-Inférieure).

Buisson, professeur à la Sorbonne, ex-directeur de l'enseignement primaire 166, boulevard Montparnasse, Paris.

Désiré Buret, instituteur à Melay, par Chemillé (Maine-et-Loire).

Dr Lucien Cahen, médecin-major de 2e classe, école de l'artillerie et du génie, à Versailles.

L'abbé N. Caillet, curé de Mondrepuis (Aisne).

Mme Caron, directrice du cours d'enseignement secondaire, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Dr Carrive, à Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

A. Certes, inspecteur général des Finances, ancien président de la Société zoologique de France, 55, rue de la Varenne, Paris.

Louis Champion, membre des Unions de la Paix Sociale, 48, rue Leyterie, Bordeaux (Gironde).

Ernest Chante, pasteur à Lasalle (Gard).

Le Dr E. Chapotot, ex-interne des Hôpitaux de Lyon, 75, avenue de Saxe, à Lyon (Rhône).

Mlle Marguerite Chardon, 29, avenue Kléber, Paris.

Emile Charles, 10, rue Victor Hugo, Poitiers (Vienne).

Paul Charton, homme de lettres, 22 *bis*, rue Chaptal, Paris.

Chenivesse, à Saint-Bel (Rhône).

Emile Cherblanc, délégué de la Société d'Enseignement populaire et de la Société des stations de cure et de convalescence de Tarare, 15, rue Ecorche-Bœuf, à Tarare.

Dr Julien Chevalier, médecin-major de 2e classe de l'hôpital militaire de Geryville, Algérie, Province d'Oran.

Dr Edouard Christen, médecin du Bureau de Bienfaisance, 1, rue Jouvencel, Versailles

Edouard Claparède, 78, rue d'Assas, Paris.

René Claparède, à Juvisy (Seine-et-Oise).

Jules Claretie, de l'Académie Française, 10, rue de Douai, Paris.

Mme F. Clayeux, Directrice d'Ecole, Présidente déléguée de la Société de tempérance de l'Ecole de la rue Violet, U. F. A., 36, rue Violet, Paris.

Dr Georges Colleville, professeur à l'Ecole de médecine, Président de la Société de Tempérance de Reims, Sect. U. F. A., 14, rue de l'Université, Reims (Marne).

Dr Frédéric Combemale, professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Lille, 128, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).

Comte, rédacteur en chef du *Relèvement social*, 2, rue Balay, à Saint-Etienne (Loire).

Conseil général de la Seine. Délégués MM. Piettre, Ranson, vice-présidents, Charles Vandet, vice-président.

Conseil Municipal de Paris, Hôtel-de-Ville.

Maurice Constançon, pasteur, président de la ligue antialcoolique du canton de Raon l'Etape (U. F. A.), à La Neuveville-lès-Raon (Vosges).

Henri Cordey, pasteur, 35, rue Brochant, Paris.

Emile Coste, Inspecteur de l'Enseignement primaire à Lavaur (Tarn).

Coste, ingénieur, rue de la République, à Saint-Etienne (Loire).

Adolphe Coste, publiciste, membre de la Société Française de Tempérance, 4, cité Gaillard, Paris.

Auguste Coueslant, imprimeur, Directeur du *Journal du Lot* et de l'*Echo des Cévennes*, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot).

Dr Courgey, à Ivry-Port (Seine).

Edouard Creissel, pasteur, président du Comité de la Société Française de Tempérance de la « Croix Bleue », groupe de la Seine, 4, place Voltaire, Paris.

Crinon, pharmacien, directeur du *Répertoire de Pharmacie* et des *Annales de Pharmacie Analytique*, 45, rue Turenne, Paris.

Charles Croll, 12, rue du Marché, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

L'abbé Augustin Crublet, vicaire à Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine).

Mme Cuthbert, 30, rue Cortambert, Paris.

Cuthbert, 30, rue Cortambert, Paris.

Hector Daillie, herbager, à Mondrepuis (Aisne).

Mme J. Dalencourt, membre du Comité National et du Comité Parisien de la « Croix Bleue », 33, rue Mouton-Duvernet, Paris.

T. Dales, 125, rue de Ranelagh, Paris.

Jean Danais, conducteur principal des Ponts et Chaussées, Charenton (Seine).

J.-P. Dardier, 1, rue Lanterne, Lyon (Rhône).

Dr Daubois, place Madier Montjau, Valence (Drôme).

Gervais Debailleux, directeur de l'Ecole communale, membre de la Commission des publications de l'U. F. A., à Châtillon, près Bagneux (Seine).

Debacq, professeur, 5, rue des Feuillantines, Paris.

Mme Léon Decaye, 46, rue Blanche, Paris.

Mme Dejean de la Batie, directrice de l'Ecole Normale supérieure d'Institutrices, à Fontenay-aux-Roses (Seine).

Delaire, rédacteur en chef de la *Réforme Sociale*, 54, rue de Seine, Paris.

L. Delaporte, officier d'Administration en retraite, 25, rue Royale, à Dunkerque (Nord).

Mme R. Delaroche, 53, rue de la Côte, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Dr Edmond Delavaux, à Diene (Meuse).

E. Delessert, libraire, 4, rue Roquépine, Paris.

Ernt Delibes, président de la « Ligue Marseillaise contre l'alcoolisme, » 1, boulevard Dugommier, Marseille.

Deloye, ingénieur des Arts et Manufactures, 127, rue Oberkampf, Paris.

Dr Lucien Dericq, médecin, directeur de l'Asile d'aliénés d'Eure-et-Loir, à Bonneval (Eure-et-Loir).

Descroix, délégué du Syndicat des employés, 4, rue Dauphine, Paris.

Descours Desacres, 23, rue de Lille, Paris.

Pierre Despatys, 22, place Vendôme, Paris.

L'abbé Louis Desvignes, aumônier des Religieuses de l'Assomption, 6, rue Montbernard, Lyon (Rhône).

Mme Marguerite Deutsch de la Meurthe, 4, place des Etats-Unis, Paris.

Léon Devin, avocat à la Cour d'Appel, 32, rue Paradis, Paris.

Emile Devinat, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Seine, 10, rue Molitor, Paris.

Louis Dieupart, interne à Saint-Lazare, 2, rue des Halles, Paris.

Dr Louis Dor, ancien interne des hôpitaux de Lyon, 9, rue du Président Carnot, à Lyon (Rhône).

E. Doumergue, professeur à la Faculté de Théologie, Montauban (Tarn-et-Garonne).

Paul Doumergue, pasteur, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Louis Doumergue, pasteur, 14, rue Pasteur, à Nimes (Gard).

Driessens, rue des Boucheries, à Saint-Denis (Seine).

Loge .·. « Le Droit Humain » Déléguée : Mlle Carrasset, institutrice, 216, rue des Pyrénées, Paris.

Dr G. Drouineau, inspecteur général des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur, 19, rue Leverrier, Paris.

Louis Dubois, pasteur à Chénebier, par Héricourt (Haute-Savoie).

Mme Dubosc, 57, boulevard Voltaire, Paris.

Maurice Dubosc, pasteur à Marsauceux, par Mézières-en-Drouais (Eure-et-Loir).

Jules Dudebout, géomètre à Fousommes, par Estigny-le-Petit (Aisne).

F. Dumas, pasteur, 73, avenue Ledru-Rollin, Paris.

Charles Dumonceaux, directeur d'Ecole communale à Paris, 3, rue Carbon, Paris.

Dr Dupain, médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Rennes, 72, faubourg de Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Edmond Duplan, inspecteur général de l'Instruction Publique, 4, rue de Longchamp, Paris.

Dupré, 12, rue de Lisbonne, Paris.

Dr Paul Dupuy, 16, chemin d'Eysines, à Cauderan (Gironde).

E. Durand, pasteur, à Mérignac, par Chevanceaux (Charente-Inférieure).

M. Durand, à Arsac, par Rodez (Aveyron).

Adrien Durand, docteur en droit, juge, président de la Section U. F. A. de Chaumon. 13, rue Decrès, à Chaumont (Haute-Marne).

Durot, instituteur aux écoles communales à Charenton (Seine).

Louis Dutoit, 18, rue Gioffredo, à Nice (Alpes-Maritimes).

Dr Dyrness, 19, rue Tournefort, Paris.

Ebersolt, pasteur, à Montbéliard (Doubs).

Paul-Henri Ellemberger, pasteur, président de la « Croix Bleue » du Hâvre, 6, impasse Massieu-Clerval, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Mme veuve Frédéric Engel-Dolfus, 19, avenue de l'Alma, Paris.

Evard, pasteur, à Firminy (Loire).

Dr Faidherbe, à Roubaix (Nord).

Dr Paul Faivre, attaché au bureau de l'hygiène au Ministère de l'Intérieur, 80, boulevard Saint-Michel, Paris.

R. Fallot, industriel à Tourcoing (Nord).

Paul Farcot, ingénieur, 44, rue des Epinettes, Saint-Ouen (Seine).

Auguste Farcy, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Chambéry, à Chambéry (Savoie).

Ch. Fauquet, 9, rue Boissy-d'Anglas, Paris.

Mme Fauquet-Lemaître, 131, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Mme Albert Faure, 24, rue de Téhéran, Paris.

Mlle H. Favarger, visiteuse des malades dans les hôpitaux, 27 *bis*, rue Raynouard, Paris.

Dr Febvré, médecin en chef de l'asile de Ville-Evrard (Seine-et-Oise).

Paul de Félice, pasteur, 8, rue du Chemin de fer, Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Raoul de Félice, étudiant, 24, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

Dr Ferrand, médecin de l'Hôtel-Dieu, 110, rue du Bac, Paris.

Georges Feray, 57, boulevard Malesherbes, Paris.

Dr Jules Ferrier, médecin-major de 2e classe, professeur agr. au Val-de-Grâce, Paris.

Fischer, pasteur, 118, boulevard Richard Lenoir, Paris.

L.-J.-B. Flament, membre de la « Croix Bleue », 68, rue Croix-Nivert, Paris.

Fleury-Ravarin, député, 18, avenue de la Bourdonnais, Paris.

Louis Flicher, avocat à la Cour d'Appel, 1, rue de l'Université, Paris.

Emmanuel Fochier, avocat à la Cour d'Appel, 110, rue Denfert-Rochereau, Paris.

A. R. Fontaine, à Hanoï (Tonkin).

Ernest Fontanès, pasteur, 9, rue de Lille, Paris.

Dr Jérôme Forestier, à Seignelay (Yonne).

Foucard, élève à l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Seine, 10, rue Molitor, Paris.

Mgr A. G. Foucault, évêque de Saint-Dié (Vosges).

O. Foulquier, pasteur, 29, rue Boileau, Paris.

Fournat, 19, R. Tournefort, Paris.

B. Fournets, 26, rue de Pontoise, Paris.

Lucien Fréchet, instituteur, professeur d'anglais des écoles de Paris, 46, rue des Fourneaux, Paris.

L'abbé Albert Fréchou, curé de Saint-Pierre, 112, chaussée St-Pierre, Amiens (Somme).

Auguste Fréchou, instituteur, délégué de la Section antialcoolique U. F. A. d'Arcueil, à l'Ecole commune de garçons, Arcueil-Cachan (Seine).

Georges Fulliquet, pasteur, président de la « Croix Bleue Lyonnaise », 5, place Saint-Pothin, Lyon.

Frère Gabriel-Marie, supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, 27, rue Oudinot, Paris.

François Gagnard, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs de l'Ain, à Bourg (Ain).

Emile Gainé, président de la « Ligue nationale des antibouilleurs de crus », à Loos, (Nord).

Auguste Gallet, directeur d'école, officier d'Académie, 8, rue de l'Hôpital, Belfort.

Dr Galtier-Boissière, conservateur des collections scientifiques au musée pédagogique, 29, rue Vanneau, Paris.

Paul Galzin, père, agent principal de « l'Union », compagnie d'assurances, 33, boulevard Richard, à Milhau (Aveyron).

Paul Galzin, fils, corroyeur, délégué de la « Croix Bleue » de Milhau, 33, boulevard Richard, à Milhau (Aveyron).

Garçon, professeur à la Faculté de droit, 38, rue Denfert-Rochereau.

P. Garillon, 6, place du Marché, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

Dr Paul Garnier, médecin en chef de l'Infirmerie spéciale de la Préfecture de police, 16, boulevard Montmartre, Paris.

Henri Gast, pasteur, président de la Société normande de Tempérance de Sotteville-lès-Rouen, 60, rue St-Julien, Rouen (Seine-Inférieure).

Gaufrès, ancien conseiller municipal de Paris, secrétaire général de la Ligue de la Moralité publique, 55, rue Lemercier, Paris.

Emile Gautier, pasteur, à Aucelon, par Recoubeau (Drôme).

Gautrot, président de l'U. F. A. de Brest, 30, R. de Paris, Brest (Finistère).

Claude Gayte, directeur délégué de l' « Union Française pour le sauvetage de l'Enfance », 108, rue de Richelieu, Paris.

Gedalge, 75, rue des Saints-Pères, Paris.

Gilbault, professeur au lycée, président de la ligue Toulousaine antialcoolique section de l'U. F. A., 24, rue André Délieu, Toulouse (Haute-Garonne).

Gindre-Malherbe, vice-président de la Société protectrice des animaux, 79, boulevard de Champigny à Champignolles, par la Varenne (Seine).

Mme Girod, 53, avenue Kléber, Paris.

Mlle Jeanne Gladière, 56, rue Clisson, Paris.

Dr E. Gley, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, 14, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Godé, directeur d'Ecole communale, 14, rue de Fleurus, Paris.

Albert Goguel, pasteur, 9, rue de Provence, Epinal (Vosges).

Dr Alfred Goguel, 2, rue Pasquier, Paris.

Mme Goguel, 57, rue du Martyr, Paris.

Jules Goguel, pasteur, 63, rue Manin, Paris.

André Gonin, 36, rue Cortambert, Paris.

Elie Gounelle, pasteur, 39, rue des Arts, Roubaix (Nord).

Dr P. Good, à la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres).

Samuel Gout, pasteur, président de la Société de Tempérance de Pentemont, 9, avenue de Breteuil, Paris.

Dr Jules Grand, délégué de la « Société Végétarienne de France », 8, rue de Saint-Pétersbourg, Paris.

Mme Lucie Grange, directrice de la Revue *la Lumière*, 96, rue Lafontaine, Paris.

Oct. Gréard, de l'Académie Française, vice-recteur de l'Université de Paris, 30, rue du Luxembourg, Paris.

Ch. E. Greig, pasteur, 28, rue Coriolis, Paris.

Edouard Grenier, pasteur, Evian-les-Bains (Haute-Savoie).

S. de Grenier-Latour, rédacteur de « l'*Etoile Bleue* », 9, Campagne Flotte, Marseille.

Griffon, directeur de l'Ecole des Chaprais, Besançon (Doubs). Président délégué de l' « Espérance des Chaprais. » (sect. de l'U. F. A.).

Dr Henri Grimaux, 58, rue de Vaugirard, Paris.

Georges Grissolange, trésorier de la « Croix Bleue de Thiers », usine de Pont-de-Veille, à Thiers (Puy-de-Dôme).

Grosseteste-Thierry, 30, avenue Bugeaud, Paris.

Auguste Grotz, pasteur, président du Consistoire de Nimes, Quai de la Fontaine, Nimes (Gard).

Julien Guebey, instituteur, délégué de la « Société de Tempérance de Fillinges, » section cadette de l'U. F. A., à Fillinges, par Bonne (Haute-Savoie).

Mme Marie Guérin, à Châteauneuf (Charente).

L'Abbé Guerle, professeur à l' « Ecole libre de la Providence », rue Laveillard, Amiens (Somme).

E. Guesquin, chimiste-pharmacien, vice-président de la Société d'hygiène de l'Enfance, 112, rue du Cherche-Midi, Paris.

P. Guichard, chimiste, membre de la Société chimique de Paris, 24, rue de la Bourgogne, à Meudon (Seine-et-Oise).

Guieysse, député, ancien ministre, 42, rue des Ecoles, Paris.

Guieysse, lieutenant au 22e d'Artillerie, 1, rue Rameau, Versailles.

L. Guérin-Pélissier, secrétaire général de l'Office central Lillois des institutions charitables, 75, rue des Stations à Lille.

Gaston Guillemet, député, au Palais-Bourbon, Paris.

L. Guilliny, pasteur, à Mont-de-Marsan (Landes).

Mme Hachette, professeur de piano, 1, rue Lacuée, Paris.

Victor Hagemann, étudiant en théologie, 2, rue de la Bascule à Montpellier (Hérault).

Daniel Halévy, Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise).

L'Abbé A. d'Hallu, chanoine de la cathédrale, 59, rue Saint-Fuscien, Amiens (Somme).

Louis Hatt-Boyé, 9, rue Bara, Paris.

Eugène Hamel, propriétaire, 75, rue Lafontaine, Paris.

Augustin Hamon, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, directeur de l'*Humanité Nouvelle*, 3, boulevard Berthier, Paris.

Th. Hanniet, directeur de l'Ecole communale, président de la Société « La Résistance, » section de l'U. F. A. à Creil (Oise).

André Hartmann, industriel, 18, rue de Courcelles, Paris.

Mme André Hartmann née Sanson Davilliers, 18, rue de Courcelles, Paris.

Le comte d'Haussonville, de l'Académie Française, 41, rue Saint Dominique, Paris.

Hayem, 97, boulevard Malesherbes, Paris.

Albert Hebrard, architecte, 14, rue de Trévise, Paris.

Jules Henrivaux, directeur de la Manufacture des « Glaces de Saint-Gobain », membre des Comités de l'Exposition universelle de 1900, à Saint-Gobain (Aisne).

Dr Henri Henrot, directeur de l'Ecole de médecine de Reims, ancien maire de Reims, correspondant de l'Académie de médecine, président d'honneur de l'U. F. A. de Reims, 73, rue Gambetta, Reims (Marne).

Victor Henry, commis de l'administration pénitentiaire, à la Maison centrale de Poissy, (Seine-et-Oise).

H. Hentsch, Steels Road, Haverstoch Hill N. W.

Louis Herbette, conseiller d'Etat, 17, rue Fortuny, Paris.

Maurice Hirsch, pasteur, publiciste, 51, rue du Ranelagh, Paris.

Auguste Hollard, ingénieur-chimiste, 40, avenue du Chemin de fer, Epinay-s.-Seine (Seine).

Mme Isaac Holden Crothers, Le Chalet, à Croix (Nord).

Mme Hudry Ménos, publiciste, 34, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

L. Albert Huin, professeur de sciences physiques et naturelles à l'Ecole normale d'instituteurs de la Meuse, 42, rue Levée de Breuil, à Commercy (Meuse).

Mlle A. Huvey, institutrice, à Montcalm, province de Constantine (Algérie).

Mme Albert Juncker, née Chatoney, 20, rue Euler, Paris.

Mme Jung, 40, rue de la Côte, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Samuel Jacot, pasteur, secrétaire de la Ligue Antialcoolique, Section de l'U. F. A., à Hargicourt (Aisne).

Dr Lucien Jacquet, médecin des hôpitaux, 58, rue de Monceau, Paris.

Jules Jacquin, à Bonnefontaine, Evian-les-Bains (Haute-Savoie).

E. Jeanmaire, professeur au Lycée, 5, rue de Mexier, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Mlle Joffrès, membre du Comité de l'U. F. A. et de la Société des Prisons, 24, rue Alphonse de Neuville, Paris.

Dr A. Joffroy, Professeur à la Faculté de médecine de Paris, 19, boulevard Saint-Germain, Paris.

Eric Joly de Bammeville, propriétaire, 99, rue de Miromesnil, Paris.

E. Jordan, 25, boulevard Sévigné, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Ch. Joret, professeur à la Faculté des lettres, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Joret, 30, rue de Vaugirard, Paris.

Ernest Josselin, pasteur, à Annonay (Ardèche).

Auguste Jouanneau, directeur d'école communale, 60, rue Saint-Charles, Paris.

Mme Jouaust, 46, boulevard Saint-Michel, Paris.

Dr Joukonski, 13, rue du Val-de-Grâce, Paris.

Elisabeth Kaltenbach, 90, boulevard Flandrin, Paris.

Mme Koninck, 19, rue de la Côte Morisse, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Mme Laborde, 1, boulevard Saint-Germain, Paris.

Dr J.-V. Laborde, membre de l'Académie de médecine, chef des travaux de physiologie à la Faculté, rédacteur en chef de la *Tribune médicale*, 1, boulevard Saint-Germain, Paris.

G. Lachapelle, 15, rue la Ville-l'Evêque, Paris.

Mlle L. Lacharrière, professeur, 7, rue des Archers, Lyon (Rhône).

Mlle M. Lacharrière, professeur, rue des Archers, Lyon (Rhône).

A. Lafont, rédacteur de la *Sentinelle*, 33, cours Suchet, Lyon (Rhône).

Prosper Lajoie, 13, rue Ruinart, Reims (Marne),

Lallement, instituteur, 60, rue Montparnasse, Paris.

Numa Lamarche, pasteur, officier d'Académie, président de la Société de secours mutuels de Négrepelisse, à Négrepelisse (Tarn-et-Garonne).

Samuel Lambert, pasteur, Roches-les-Blamont (Doubs).

Mlle Léa Lambon, directrice d'école communale, à Marsillargues (Hérault).

Dr Lancereaux, membre de l'Académie de médecine, médecin des hôpitaux, professeur agrégé, 44, rue de la Bienfaisance, Paris.

Ernest Lamy, 113, boulevard Hausmann, Paris.

Dr L. Landouzy, professeur à la Faculté de médecine, 4, rue Chauveau Lagarde, Paris.

Alexandre Langlois, architecte, 14, rue Ernest Renan, Paris.

D. Langlois, instituteur, président délégué de « l'Espoir de Clichy », Section post-scolaire de l'U. F. A., 60, rue Henri Regnault, Courbevoie (Seine).

Dr Ferdinand Lapasset, médecin-major à la direction du service de santé du Gouvernement militaire de Paris, 51 *bis*, boulevard Latour Maubourg, Paris.

Dr Camille Lapeyre, secrétaire de la Section U. F. A. de Fontainebleau, 15, rue Carnot, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Mme Ch. Larue, 15, boulevard de Strasbourg, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Alfred de Lassence, villa de Lassence, avenue de Tarbes, Pau (Hautes-Pyrénées).

Mme Latham, 39, rue de la Côte, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Mme Latham, née L. A. M. Mallet, propriétaire, 7, Rue Rembrandt, Paris.

Latour, à Evreux (Eure).

Henri Lauga, pasteur, 5, boulevard Lundi, à Reims (Marne).

Dr Gérard Laurent, 3, rue Leblond, à Sauvie (Seine-Inférieure).

Alfred Lantz, directeur d'usine, 115, rue des Poissonniers, St-Denis (Seine).

N. Lavenant, délégué de la section de Landouzy-la-Ville de l'U. F. A., 4, rue Rondelet, Paris.

L'abbé Max de Lavernette Saint-Maurice, vicaire de Saint-Vincent, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Léage, 66, rue Tardy, à Saint-Etienne (Loire).

Mme Lecoy, 27, rue Saint-Jacques, Paris.

Lecoy, 27, rue Saint-Jacques, Paris.

Dr Lecomte, président de la section de Saint-Quentin de l'U. F. A. 14, rue du Gouvernement, à Saint-Quentin (Aisne).

Louis Le Corbeiller, éditeur, 5, rue de Mézières, Paris.

Mgr le Cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, à l'Archevêché, Bordeaux.

Edmond Leenhardt, architecte du gouvernement, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, 7, rue Marceau, Montpellier (Hérault).

Franz Leenhardt, professeur de philosophie et sciences à la Faculté de Théologie protestante de l'Université de Toulouse, 12, Gde Rue du Moustier, Montauban, (Tarn-et-Garonne).

André Lefèvre, conseiller municipal de Paris, 14, rue de l'Ecole Polytechnique, Paris.

Dr Paul Le Gendre, médecin de l'hôpital Tenon, 25, rue de Châteaudun, Paris.

Dr Maurice Legrain, médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine, prés. de l'U. F. A., 7, rue de Lesdiguières, Paris.

Mme Legrain, secrétaire adjointe de l'U. F. A., 7, rue de Lesdiguières, Paris.

Emile Legris, agrégé de l'Université pour les Sciences Naturelles, professeur au collège Rollin, 58, rue Louis Blanc, Paris.

Dr Le Grix, membre du Conseil, délégué de la « Société contre l'abus du tabac », 28, rue Mozart, Paris.

Henry Lehr, pasteur, membre de la Ligue antialcoolique de Chartres, 20, rue St-Thomas à Chartres (Eure-et-Loir).

Mathieu Lelièvre, vice-président du comité de la Seine de la « Croix Bleue », 4, rue Roquépine, Paris.

Marcel Lemaistre, à Lillebonne (Seine-Inférieure).

Jules Lemaître, de l'Académie Française, 39, rue d'Artois, Paris.

L'abbé Lemire, député, 18, rue Lhomond, Paris.

Mme Amélie Lemoal, directrice d'école communale, 14 *bis*, rue St-Honoré, Versailles.

Lemoine, directeur de l'Ecole communale, et président de la Société scolaire et post-scolaire U. F. A. de la rue Blomet, 19, rue Blomet, Paris.

Emile Lenoir, pasteur, ancien président de la « Croix Bleue » de Marseille, 3, avenue de Labourdonnais, Paris.

Charles Lenoir.

J. Lenhardt, 25, rue de l'Orangerie, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Laurent Léoni, directeur de l'Ecole communale et du cours complémentaire, officier d'Académie, à Bastia (Corse).

Veuve Marguerite Lepoids, membre du comité de la « Croix Bleue », groupe de la Seine, 195, rue de l'Université, Paris.

Mme Victor Lepoids, officier d'Académie, 195, rue de l'Université, Paris.

G. Leredu, avocat à la cour d'appel, 32, rue du Paradis, Paris.

Le Roux, directeur des affaires départementales à la Préfecture de la Seine, 14, rue Cambacérès, Paris.

Mme Jeanne Leroy, membre de la Société des gens de lettres, 31, Bd Port-Royal, Paris.

Lesouëf, sénateur de la Seine-Inférieure, 24, rue Fontenelle, Rouen (Seine-Inférieure).

Dr Leter, 20, rue de Paris, à Sannois (Seine-et-Oise).

Maurice Le Tersec, capitaine au 29e régiment d'infanterie, 37, Grande Rue, à Autun (Saône-et-Loire).

Alfred Leune, inspecteur d'Académie, 18, rue Baudimont, Arras (Pas-de-Calais).

Raphaël Lévy, rabbin, aumônier général des hôpitaux, asiles d'aliénés et prisons de la Seine, 6, rue du Pas-de-la-Mule (Place des Vosges), Paris.

Lucien Libert, 15, rue François Millet, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Désiré Ligneau, professeur au Lycée Corneille, président de la section 310 de l'U. F. A. 4, rue de l'Alma, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen (Seine-Inférieure).

« Ligue Nationale contre l'Alcoolisme », 34, boulevard Beaumarchais, Paris.

« Ligue Marseillaise contre l'Alcoolisme », 1, boulevard Dugounnier, Marseille.

« Ligue de la Moralité publique », 55, rue Lemercier, Paris.

Martha Lindmark, professeur de gymnase diplômée de Stockolm, 132, boulevard Saint-Germain, Paris.

René Litalien, professeur au Lycée, 29, Place du Château à Brest, Finistère.

J. Loiseau, licencié ès-sciences, externe des Hôpitaux, 14, boulevard Raspail, Paris.

Lombard, pasteur, 46, rue Pixérécourt, Paris.

Georges Lorsay, expert comptable, 94, rue St-Dominique, Paris.

Elie Loux, pasteur, place d'Alsace-Lorraine, Sedan (Ardennes).

Comte de Lydre, maire de Richardménil, 15, avenue Bosquet, Paris.

David Ludwig, secrétaire-agent de la « Croix Bleue », 85, rue Laugier, Paris.

André Machiels, délégué de la section U. F. A. du Lycée Janson de Sailly, 109, avenue Henri Martin, Paris.

Victor Madelaine, secrétaire de l'U. F. A. rouennaise, 85, boulevard Cauchoise, Rouen.

Dr V. Magnan, membre de l'Académie de médecine, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, 1, rue Cabanis, Paris.

Magnien, 50, rue d'Avon, Paris.

Maillet, instituteur, vice-président de l'U. F. A., 2, rue Montenotte, Paris.

Ed. Maksud, docteur en médecine, à Bonneval (Eure-et-Loir).

Malan, pasteur, à Chaumont (Haute-Marne).

Albert Malaurie, président de la Ligue antialcoolique du Lycée Condorcet, section de l'U. F. A., 47, rue des Apennins, Paris.

Baron Alphonse Mallet, 38, rue d'Anjou.

Ernest Mallet, banquier, 37, rue d'Anjou, Paris.

Frédéric Mallet, banquier, 16, rue du général Foy, Paris.

Georges Mallet, 3, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.

Mme Henri Mallet, présidente de l' « Œuvre protestante des prisons » et de l' « Œuvre des Petites Familles », 49, rue de Lisbonne, Paris.

Raoul Mallet, banquier, 104, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Théodore Mallet, 37, rue d'Anjou, Paris.

Elisée Manedal, délégué de la « Croix Bleue » de Montrouge, 73, avenue d'Orléans, Paris.

Mme Veuve Georges Mandrot, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Bernard Mandrot, 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Marcel Mangin, 102, rue Erlanger, Paris.

Louis Manini, homme de lettres, docteur en droit, rédacteur au *Matin*, 25, rue d'Argenteuil, Paris.

Ch. Mantoux, interne des hôpitaux, 92, rue Richelieu, Paris.

Abel Marichal, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Loches, à Loches (Indre-et-Loire).

L'abbé Louis Marin, curé d'Osseff-les-3-Maisons, à Osseff-les-3-Maisons, par Romilly-sur-Seine (Aube).

Léon Marillier, maître de Conférences à l'École des Hautes Etudes, vice-président de l'U. F. A., 7, rue Michelet, Paris.

Lucien Marquez y Estebau, président de la section U. F. A. du lycée Carnot, 169, boulevard Péreire, Paris.

Samuel Marseille, pasteur, au Vigan (Gard).

Dr A. J. Martin, inspecteur général de l'assainissement de l'Habitation, secrétaire général de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle de Paris, 3, rue Gay-Lussac, Paris.

Le Père Hippolyte Martin, prêtre S. J., 15, rue Monsieur, Paris.

Georges Martin-Favenc, pasteur, 6, rue Victor-Hugo, Carcassonne (Aude).

Etienne Matter, ingénieur des arts et manufactures, agent général de la Société de patronage des prisonniers protestants, membre du comité national de la « Croix Bleue », 43, rue Piat, Paris.

Edouard Maussey, négociant, 16, rue du Parc-Royal, Paris.

Emile Mayniel, 112, boulevard de Courcelles, Paris.

Lucien de Mazières, vice-président délégué de la section U. F. A. du Lycée Carnot, 71, avenue de Villiers, Paris.

Dr Meilhon, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Quimper, Quimper (Finistère).

Paul Melon, 24, place Malesherbes, Paris.

Mme Paul Melon, 24, place Malesherbes, Paris.

Edmond Membré, préparateur à la Faculté de médecine et de pharmacie, 16, rue Gantois, à Lille (Nord).

Section de Ménilmontant de l'U. F. A., 39, rue Ménilmontant. Délégué : Joyez, 36, rue Fesfart, Paris.

Gaston Merle, pasteur, directeur de la maison de santé protestante, 3, avenue de la Plate-Forme, Nîmes (Gard).

Merle d'Aubigné, pasteur, 27, rue de Humboldt, Paris.

Gustave Meurinne, propriétaire, 14, rue Saint-Guillaume, Paris.

Dr André Meuriot, directeur de Maison de santé d'aliénés, membre fondateur de la soc. franç. de Tempérance, 17, rue Berton, Paris.

André Meyer, pasteur, à Beaucourt (Territoire de Belfort).

Ernest Meyer, courtier maritime, 65, rue St-Jean, la Rochelle (Charente-Inférieure).

Jean Meyer, pasteur, 17, rue Saint-Germain, à Courbevoie (Seine).

Adrien Mezger, 1, rue de Berry, Paris.

Mme Hélène Michéa, château d'Oouville, près Meulan (Seine-et-Oise).

Georges Michel, rédacteur aux *Débats*, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Alexandre Millerand, avocat à la cour d'appel, rédacteur en chef de la *Lanterne*, 23, rue de Saint-Pétersbourg, Paris.

Ministère de l'Intérieur, 11, place Beauveau, Paris.

Ministère de l'Instruction publique, 110, rue de Grenelle, Paris.

Ministère de la Guerre, boulevard Saint-Germain, Paris.

Léon Mirman, député, 7, avenue Victor Hugo, Paris.

Louis Monnier, 33, rue de Monceau, Paris.

André Monnier, 7, rue Albert Joly, à Versailles.

Mme A. Monnier, 7, rue Albert Joly, Versailles.

Jean Monnier, pasteur, 85, boulevard de Port-Royal, Paris.

Dr Charles Monod, chirurgien des hôpitaux, professeur agrégé, 12, rue Cambacérès, Paris.

Jean Monod, à Laforie (Dordogne).

Henri Monod, conseiller d'Etat, directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques au Ministère, 29, rue de Rémusat, Paris.

Marcel Monod, secrétaire de la section des Etudiants U. F. A., 12, rue Cambacérès, Paris.

S. Monod, 14, rue Magnolis, à Calvire (Rhône).

Théodore Monod, pasteur, 7, rue de la Cerisaie, Paris.

Wilfred Monod, secrétaire général de la « Croix Bleue », 9, rue Lafosse, Rouen.

William Monod, pasteur, 5, rue de Ladaix, à Vincennes (Seine).

Morel d'Arleux, notaire honoraire, 13, avenue de l'Opéra, Paris.

A. de Morsier, publiciste, 25, rue Decamps, Paris.

Dr A. Motet, membre de l'Académie de médecine, ex-président de la soc. franç. de Tempérance, 161, rue de Charonne, Paris.

J. Mouchotte, interne des hôpitaux, 26, rue Censier, Paris.

Louis Mouette, 12, rue du Hâvre, Bolbec (Seine-Inférieure).

Albert Moulusson, agent de change, 10, rue Chauchat, Paris.

Eugène Moutarde, pasteur, directeur de la *Revue de Bordeaux et du Sud-Ouest*, rue du Temple, à Saujon (Charente-Inférieure).

Maurice Muret, conseiller général de Seine-et-Oise, 12, place Delaborde, Paris.

Dr Barthélemy de Nabias, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux, 17 *bis*, cours d'Aquitaine, Bordeaux.

L. Nachmann, 3, rue Daru, Paris.

L'abbé Naudet, professeur au Collège libre des sciences sociales, directeur de la *Justice sociale*, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

Dr Navarre, conseiller municipal de Paris, 30, avenue des Gobelins, Paris.

Fernand Nathan, éditeur classique, 18, rue de Condé, Paris.

L'abbé Gaëtan Neau, professeur à l'Ecole Stanislas à Abbeville (Somme).

L'abbé Neveu, curé de Champieu, par Roye (Somme).

Nicolas, élève à l'Ecole normale d'instituteurs de la Seine, 10, rue Molitor, Paris.

Nicolas, professeur à l'Ecole nationale professionnelle à Armentières (Nord).

Noé, instituteur, président de l'U. F. A. cadette de Luneray, (Seine-Inférieure).

Dr J. Noir, secrétaire de la Rédaction du *Progrès Médical*, délégué de la Société des Médecins du Bureau de Bienfaisance, 45, rue Monge, Paris.

Nouaille, directeur d'Ecole Publique à Agen près Juillac (Corrèze).

Ernest Oberkampff, administrateur des Hospices civils, 20, avenue de Noailles, à Lyon.

Madame Claire Oster, 12, rue de Tournon, Paris.

Dr Louis Oudaille, à Fresnoy-le-Grand (Aisne).

Emile Pagès, inspecteur d'Académie, La Roche-sur-Yon (Vendée).

Dr Henri Paris, médecin honoraire de l'Hôpital civil, 47, boulevard de la Reine, Versailles.

Vicomte Pierre de Pelleport-Burette, membre de la Société d'Economie sociale, 8, place du Champ de Mars, Bordeaux (Gironde).

Paul Perrelet, pasteur, 104, rue de Lille, Roubaix (Nord).

Perroud, recteur de l'Université de Toulouse, à Toulouse (Haute-Garonne).

Ch. Petit, conseiller à la Cour de Cassation, 4, rue Pierre Legrand, Paris.

E. Petit, inspecteur général de l'Enseignement, 92, avenue Victor Hugo, Paris.

Dr Georges Petit, secrétaire général, délégué de la Société contre l'abus du Tabac, 17, rue de Moscou, Paris.

Dr Eugène Petit, conseiller général à Pont-sur-Yonne (Yonne).

L. Xavier Petit, instituteur public à Juvignies (Oise).

L. P. Peytraud, inspecteur d'Académie, docteur ès-lettres, 1 place du Palais, à Tours (Indre-et-Loire).

Pfister, étudiant en médecine, 82, boulevard Saint-Michel, Paris.

Dr Emile Philbert, délégué, secrétaire général de la « Société Française de Tempérance », 34, boulevard Beaumarchais, Paris.

Philippon, inspecteur général honoraire de l'Enseignement, 18, rue des Fossés Saint-Jacques, Paris.

Charles-Albin Picaud, répétiteur général au Lycée, licencié ès-sciences, 11, rue du Phalanstère, Grenoble (Isère).

L'abbé Adolphe Picard, curé d'Engleville-sur-Scie, par Auffay (Seine-Inférieure).

Dr Lucien Picqué, chirurgien en chef des Asiles d'aliénés de la Seine, chirurgien des Hôpitaux, 8, rue de l'Isly, Paris.

Pierre-Emile Pignant, directeur d'Ecole, président de la « Société cadette de Tempérance » (Section de l'U. F. A.), à Ligny-en-Barrois (Meuse).

Adolphe Pignolet, professeur de philosophie au Collège de Pontarlier, 48, Grande Rue, à Pontarlier (Doubs).

Claude Pillet, rentier, 29, cours Lafayette, Lyon (Rhône).

Dr Louis Planchon, agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie, 5, rue de Nazareth, Montpellier (Hérault).

A. Poirrier, sénateur de la Seine, 10, avenue de Messine, Paris.

Fernand Polet, étudiant, 8, rue Saint-Michel, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Madame Veuve A. Poutou, née Marie Meyer, 2, rue de Harlay, Paris.

Pierre-David Poujol, retraité, membre de la « Croix-Bleue », 3, rue de l'Estrapade, Paris.

Benjamin Pozzi, secrétaire du Comité Bergeraçois de la « Ligue pour la moralité publique », pasteur à Bergerac (Dordogne).

Miss Pritsmann, 21, rue Jacob, Paris.

Dr Proust, membre de l'Académie de médecine, professeur d'hygiène à la Faculté, 9, boulevard Malesherbes, Paris.

Dr Pupin, secrétaire de la Faculté de médecine de Paris.

Quétin, président de la Ligue Antialcoolique U. F. A. de Levallois-Perret, 45 *bis*, rue Chaptal, Levallois-Perret (Seine).

Aquilus Quiévreux, pasteur, secrétaire général de la « Ligue antialcoolique de Lille » (Section de l'U. F. A.), 45, rue du Port, Lille (Nord).

Gaston Rau, conseiller à la Cour de Cassation, 43, rue Labruyère, Paris.

Mlle Yvonne Rau, 43, rue Labruyère, Paris.

Dr Raymond, 34, avenue Kléber, Paris.

Réau, directeur de l'école du Château, à Vierzon (Cher).

Marquis du Réaulx, propriétaire à Turville (Haute-Marne).

Anatole Réau, directeur d'école, président de la Société de Tempérance de Vierzon, U. F. A., 1, place du Château, à Vierzon (Cher).

Dr J. Reboul, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, 1, rue d'Uzès, Nimes (Gard).

Marc Regert, 13, villa Lamarre, à Vincennes (Seine).

Dr G. Renaud, à Jougne (Doubs).

Dr F.-H. Renaut, médecin-major, 149, rue Laurendeau, Amiens (Somme).

Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel, 36, rue de Lille, Paris.

Mme Reuss, 52, rue Albert Joly, Versailles (Seine-et-Oise).

Reuss, 52, rue Albert Joly, Versailles (Seine-et-Oise).

Dr Ph. Rey, médecin-directeur de l'asile d'aliénés d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Elie Regnier, élève à l'Ecole normale supérieure de l'enseignement primaire de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Ricard, élève de l'Ecole normale d'instituteur de la Seine, 10, rue Molitor, Paris.

Dr A. Ricateau, à Crest (Drôme).

Gaston Richard, docteur ès-lettres, agrégé de philosophie, professeur de philosophie au Lycée du Hâvre, 19, passage Durécu, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Dr Richard, médecin principal de l'armée, professeur au Val-de-Grâce, 144, boulevard Raspail, Paris.

Charles de Richemont, docteur en médecine, 3, rue de la Cloche, La Rochelle (Charente-Inférieure).

Dr Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine, 15, rue de l'Université, Paris.

Célestin Ringeval, instituteur, délégué de la Section cadette de la rue de l'Amiral Roussin de l'U. F. A., à l'école de la rue de l'Amiral Roussin, Paris.

H. Risler, 5, impasse Dagobert, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Adèle Risler-Kœchlin, 10, rue du Jourdain, Paris-Belleville.

Dr Adrien Rist, président de la Section de Versailles de l'U. F. A., 11, rue des Moulins, Versailles (Seine-et-Oise).

Albert Rivière, secrétaire général de la « Société générale des Prisons », 52, rue d'Amsterdam, Paris.

Louis Rivière, membre du conseil de la Société Française de Tempérance, 91, rue Jouffroy, Paris.

Dr Robert, Chaumont (Haute-Marne).

Arthur de Robert, pasteur, à Saint-Amans-Soult (Tarn).

Jules-Emile Roberty, pasteur, 9, rue des Pyramides, Paris.

Gustave Robin, pasteur, à Mouilleron-en-Pareds (Vendée).

E. Rocheblave, pasteur au temple protestant, à Alger (Algérie).

Eugène Rodier, professeur d'histoire naturelle au Lycée de Bordeaux, rédacteur scientifique à la *Petite Gironde*, 20, rue Matignon (Bordeaux).

Rodriguez, pasteur, président du Consistoire de Vauvert, à Saint-Gilles (Tarn).

Mme Marie Rœderer, vice-présidente de la Section féminine du Hâvre de l'U. F. A., 51, rue de la Côte, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Dr Henry Rœser, secrétaire adjoint de la Société Française de Tempérance, 65, boulevard Malesherbes, Paris.

Georges Rolland, ingénieur en chef des mines, 60, rue Pierre-Charron, Paris.

Méry-Léonce Roseau, ex-président de l'orphelinat des Prévoyants de l'Avenir, 108, rue de Vaugirard, Paris.

Gustave Rouanet, député, 36, boulevard Papin, à Villemomble, (Seine).

Dr Roubinowitch, médecin-adjoint de l'hospice de Bicêtre, secrét. de l'Assoc. de la jeunesse franç. tempérante, 115, faubourg Poissonnière, Paris.

Mme Léopold Rouquette, directrice de l'école communale, membre du Conseil départemental, rue des Bénédictins, à Nimes (Gard).

Louis-François Rousseau, chanoine, 20, rue Alfred Maury, à Meaux (Seine-et-Marne).

Dr Théophile Roussel, sénateur, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, 71, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Roux, instituteur à Sauve (Gard).

Gustave Roux, 72, rue de Rome, Paris.

Gustave Roux, pasteur, 23, faubourg Saint-Jaume, à Montpellier (Hérault).

Roux, interne à la Salpétrière, Paris.

Joseph Roux, docteur en droit, avocat, 18, rue Jules Lardière, à Amiens (Somme).

Roux, délégué de la Société de Tempérance de l'école de garçons, U. F. A., 10, rue Saint-Lambert, Paris.

Ferdinand Roy, vice-président de la « Maison hospitalière de la rue Fessart » et de la « Société des prisonniers protestants libérés », 24, place Malesherbes, Paris

Mme Ferdinand Roy, 24, place Malesherbes, Paris.

Mme Rufenacht, 37 *bis*, rue de la Côte, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Dr Charles Ruyssen, membre de l'U. F. A., à Montalieu-Vercieu (Isère).

Théodore Ruyssen, professeur au Lycée de la Rochelle, 28 Avenue du Mail, à la Rochelle (Charente-Inférieure).

Saillens, pasteur, 4, rue Angot, Bourg-la-Reine (Seine).

Salathé, 8, Boulevard Flandrin, Paris.

Lucien Salmon, négociant à Saint-Savinien (Charente-Inférieure).

Santerre, 5, Quai Malaquais, Paris.

Mme Fernand Sauquet, 46, rue de la Côte, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Edouard Sautter, pasteur, 7 *bis*, rue de Monceau, Paris.

Louis Savare, négociant, 7, rue Saint-Louis, à Caen (Calvados).

Schaer Vézinet, président délégué de la « Prospérité », 15, Boulevard du Temple, Paris.

Auguste Schaffner, pasteur, 12, rue des Chaumettes, Saint-Denis (Seine).

Paul Schaffner, employé de Commerce, 10, Place Clichy, Paris.

Baron Fernand de Schikler, 17, Place Vendôme, Paris.

Léon Schneider, architecte-expert, conseiller municipal du Perreux, 62, Boulevard Magenta, Paris.

Emile Schulz, pasteur, au Bouquet, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône).

Albert Schulz, industriel, 8, rue Godefroy, Lyon (Rhône).

Section de la « Croix Bleue Française » d'Evian-les-Bains, à Evian-les-Bains (Haute-Savoie).

Section de la « Croix Bleue » de Clermont-Ferrand, Dr Chavannel (délégué), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Section de Ménilmontant de l'U. F. A., 39, rue de Ménilmontant, Paris.

Section de l'U. F. A. le « Fer à Cheval » de Collonges-sous-Salèze (Haute-Savoie, France); Allois de Beaumont, président, 3, rue Colladon, à Genève (Suisse).

Section U. F. A., du Patronage des Batignolles, 55, rue Lemercier, Paris.

Section de l'U. F. A., de Nimes, 11, Quai de la Fontaine, à Nimes (Gard).

Section de l'U. F. A., de Cherbourg. (Délégué, R. Galland), 14, rue de la Bucaille, Cherbourg (Manche).

Dr Paul Sérieux, médecin en chef des Asiles d'aliénés de la Seine, asile de Ville-Evrard, Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Frédéric Serrier, trés. de l'U. F. A., 8, rue d'Ulm, Paris.

Jules Siegfried, sénateur, vice-président de la « Société Française de Tempérance », 226, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Mme Ernest Siegfried, 50, rue de la Côte, Le Hâvre (Seine-Inférieure).

Jean Siegler, élève à l'Ecole Polytechnique, 96, rue de Maubeuge, Paris.

Mme Sigaudy, 29, rue Quentin, Paris.

Joseph Simon, pharmacien, 13, rue Grange-Batelière, Paris.

Mlle Sistermans, trésorière de l'Union franç. des femmes pour la Tempérance, 9, rue du Val-de-Grâce, Paris.

Mlle Annie Smart, agrégée de l'Université ; professeur au Lycée Fénelon, 4, rue Furstemberg, Paris.

Société antialcoolique d'Issy-Centre, (U. F. A.) Président délégué, H. Gobin, directeur à l'école communale de garçons, à Issy-les-Moulineaux (Seine).

Société de Tempérance U. F. A., de l'école communale de garçons, de la rue Blomet, 19, Paris.

Société antialcoolique de Nancy (U. F. A.), représentée par J.-J. Stiefel, secrétaire, 15, Chemin de la Côte, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société d'économie sociale, 54, rue de Seine, Paris.

Société de Tempérance de Montcalm (U. F. A.), Mlle Huvey, présidente, Province de Constantine (Algérie).

Société de Tempérance de l'école de garçons de Malakoff, (U. F. A.) (Seine).

Société de Tempérance de l'école de jeunes filles de Malakoff (U. F. A.), (Seine).

Soitoux, président de la section U. F. A. de l'école normale d'Evreux, à Evreux (Eure).

William Soltau, secrétaire de la Mission évangélique de France, 36, rue Godot de Mauroy, Paris.

Mme Sorgue, rédacteur à la *Petite République*, 1, rue de Grammont, Paris.

Edmond Stapfer, pasteur, professeur de la faculté de théologie de l'Université de Paris, 45, Avenue Malakoff, Paris.

Paul Stapfer, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux, 20, Place Amédée Larrieu, Bordeaux.

Dr H. Surmont, professeur d'Hygiène à la Faculté de médecine de Lille, 10, rue du Dragon, à Lille (Nord).

Syndicat des employés du département de la Seine, à la Bourse du travail, 3, rue du Château d'Eau, Paris.

Mlle Tabarier, 109, boulevard Saint-Michel, Paris.

Mlle Tassin, 8, Place Hoche, à Versailles (Seine-et-Oise).

Mme Tattet, 96, rue de la Victoire, Paris.

Mlle Tattet, 96, rue de la Victoire, Paris.

Mlle Cécile Tassin, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Lille, à Lille (Nord).

Paul Tavernier, peintre, 38, rue Royale, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Joseph Texte, professeur, 1, impasse Belle-Allemande, à Lyon (Rhône).

Paul Theis, secrétaire général de « l'Union Chrétienne des Jeunes gens », 14, rue de Trévise, Paris.

J. de Thézac, à Bénodet, par Quimper (Finistère).

Dr Emile Thibaud, médecin-adjoint de l'Asile d'aliénés de Quimper, à Quimper (Finistère).

Thiéry, principal du Collège, à Remiremont (Vosges).

Thuillier, président du Conseil général de la Seine, 20, rue de Paradis (Paris).

Mme A. Thurneyssen, 29, rue de Monceau (Paris).

L. Thouin, directeur de l'Ecole de la Halle-aux-Toiles, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Dr Tissié, président de la « Ligue Girondine de l'Education physique », 95, rue Fondaudège, à Bordeaux (Gironde).

Albert Tissier, professeur à la Faculté de Droit, 6, boulevard de Sévigné, Dijon (Côte-d'Or).

Dr Edouard Toulouse, médecin en chef de l'Asile de Villejuif, à Villejuif (Seine).

Mme le Dr Tourangin, professeur d'Hygiène, à l'Ecole normale d'Institutrices de la Seine, 20, boulevard Voltaire, Paris.

Tournaire, rédacteur au *Petit Parisien*, 48, boulevard du Temple, Paris.

Dr J. Toy, médecin adjoint de l'Asile d'aliénés de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

L'abbé Joseph Trésal, professeur au Petit Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 30, rue de Pontoise, Paris.

Dr Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris, 5 *bis*, cité d'Antin, Paris.

Henri Truchy, professeur-adjoint à la Faculté de Droit de Dijon, 1, boulevard Thiers, à Dijon (Côte-d'Or).

Mgr F. Turinaz, évêque de Nancy, à l'évêché, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Baron Ferdinand de Turkheim, fondateur à Cannes et à Annecy, des œuvres de moralisation des classes populaires par des Bibliothèques circulantes, journaux et bulletins antialcooliques, avenue des Alpes, à Montreux (Suisse) et 58, rue de Fréjus, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Henry Turpin, membre de la Chambre de Commerce, 25, rue Pouchat, à Rouen (Seine-Inférieure).

Edouard Vaillant, député de Paris, 15, villa du Bel-Air, Paris.

Louis Vallette, pasteur, à Annemasse (Haute-Savoie).

Gaston Van Brock, 30, avenue Kléber, Paris.

Aimé Vandendorpel, ancien adjoint au maire du 3e arrondissement, 83, rue de Turbigo, Paris.

Vanlair, professeur de Droit, directeur-délégué du « Fléau du Siècle », 26, rue de Valmy, à Lille (Nord).

Michel Vaudoyer, membre de l'U. F. A., section du Lycée Carnot, 132, avenue de Villers, Paris.

Mme J. Verger, 65, rue Madame, Paris.

D. Verhæghe, interne des Hôpitaux, à Lille (Nord).

Mlle Verneuil, 49, rue de Lisbonne, Paris.

Paul Vérola, homme de lettres, 45, avenue Montaigne, Paris.

Vial, 11, rue de Lille, Paris.

E. Vienot, directeur d'Ecole, délégué de l'U. F. A. cadette de la rue Fondarie, 12, rue Fondarie, Paris.

Mme J. Vignon, présidente, déléguée de la Société de Tempérance de l'école de filles de la rue des Volontaires. Section de l'U. F. A., 13, rue des Volontaires, Paris.

Guillaume Vigouroux, ancien instituteur, directeur à Charsey, près Angoulême (Charente).

Samuel Williamson, secrétaire du Comité des Unions chrétiennes, 14, rue de Trévise, Paris.

Mlle L. Villette, surveillante en chef, à l'Asile d'aliénés de Villejuif, à Villejuif (Seine).

A.-D. Villette, instituteur, président de la Section cadette l'U. F. A., à Oulchy-le-Château (Aisne).

Dr Villebrun, à Capestang (Hérault).

L'abbé Gaston de Villiers, 15, rue Lamarck, Paris.

Comte de Vincelles, château de Panaurun, par Concarneau (Finistère) et 10, rue Matignon, Paris.

Dr Arthur Walmé, membre de la « Société Française de Tempérance », professeur d'Hygiène à l'Ecole primaire supérieure, à Chauny (Aisne).

Rodolphe Warnery, industriel, 14, quai Saint-Clair, à Lyon (Rhône).

Mlle Emma Wellington, trésorière de la section de la Croix-Bleue Française d'Evian-les-Bains, à Evian-les-Bains (Haute-Savoie).

Paul Wood, étudiant en théologie, 16, rue Demours, Paris.

Comte Raymond d'Yanville, conseiller d'arrondissement, maire de Grouges (Calvados), 11, avenue Carnot, Paris.

ADDENDUM :

Dr Fauchon, rue Bannier, Orléans.

Dupan, instit. à Saint-Maurice, par Saint-Sauveur de Montagut (Ardèche).

Dr Antoine de Henrici, 2, Kirkogatan, Helsingfors Finlande.

VIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ABUS DES BOISSONS ALCOOLIQUES

PREMIÈRE PARTIE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

PREMIÈRE SÉANCE GÉNÉRALE

Mardi matin, 4 Avril

SÉANCE D'INSTALLATION

La première séance générale s'est réunie dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine mis gracieusement à la disposition du Congrès par M. le Dr Brouardel, doyen de la Faculté.

La séance est ouverte à huit heures.

M. Le Jeune, Ministre d'Etat (Belgique), Président du Comité Permanent des Congrès, prend la présidence provisoire et ouvre la séance ; il prie les divers délégués étrangers de prendre place dans l'hémicycle.

On procède ensuite à la nomination du bureau du Congrès.

M. Le Jeune propose de nommer comme bureau, suivant l'habitude, le bureau du Comité d'organisation et de rendre ainsi hommage à l'activité et au dévouement de ce comité pour la préparation du Congrès.

Est nommé Président d'honneur : M. le Dr THÉOPHILE ROUSSEL, sénateur, membre de l'Institut.

M. Le Jeune donne lecture de la lettre suivante de M. Th. Roussel, empêché d'assister au Congrès.

A M. LE Dr LEGRAIN,

Paris, 3 avril 1899.

MON CHER COLLÈGUE,

La crainte que je vous exprimais il y a quelques jours, de ne pouvoir assister à la première séance du Congrès n'était que trop fondée. Je suis, comme Président du Conseil général, obligé d'être rendu à Mende samedi soir et toutes mes heures sont prises d'ici là, soit à Paris, soit au loin.

Mon regret est d'autant plus vif que j'aurais voulu être, tout au moins paraître, moins indigne de l'honneur que vous m'avez fait en me donnant place dans le Comité d'organisation du Congrès. Mes titres à cet honneur sont bien vieux ; ma proposition de loi *tendant à reprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme* est le

premier projet de quelque importance que j'ai présenté à l'Assemblée nationale de Versailles qui en a voté plusieurs ; elle date du 16 août 1871 et a abouti à la loi du 4 février 1873, qui a gardé son titre tout entier, mais non toutes ses prescriptions. La Commission s'est attachée autant que moi aux mesures répressives, mais moins aux mesures préventives. J'ai poursuivi celles-ci pendant plusieurs années en faisant voter des surtaxes sur l'alcool, notamment sur l'absinthe et demandant, sans succès, des détaxes sur les boissons hygiéniques. J'avais repris ces questions au Sénat avec M. Claude. J'ai fait quelques rapports notamment sur le programme des questions de la nouvelle enquête à faire sur les *alcools* et l'alcoolisme. Les questions relatives à l'Enfance abandonnée, délaissée ou maltraitée qui me préoccupait depuis 1898, m'ont ensuite absorbé. C'est à mes yeux la grande source du crime et le plus grand danger pour l'avenir de notre démocratie, comme l'alcoolisme est le plus actif facteur de la dégénération de notre race. Malheureux, depuis que j'ai passé 80 ans, d'avoir à plier sous la loi qui me force à limiter de plus en plus ma tâche, je me console un peu à suivre les efforts des cœurs vaillants et des esprits vigoureux qui ont pris en main la question sociale de l'alcoolisme et j'aurais été heureux de suivre de très près les résultats qui sortiront de ce Congrès dû à votre initiative et à votre puissante impulsion. Je les suivrai bien attentivement de loin et je vous prie de m'y aider.

Votre dévoué confrère,

THÉOPHILE ROUSSEL.

Le Congrès exprime ses plus vifs regrets de l'absence de son vénéré président d'honneur et adresse à M. TH. ROUSSEL l'expression de sa plus profonde reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'humanité.

Le bureau du Congrès, élu par acclamation, est ainsi composé :

Vice-présidents d'honneur : M. le Dr LABORDE, membre de l'Académie de médecine, président d'honneur de l'Union Française Antialcoolique ; M. le Dr BROUARDEL, doyen de la Faculté de médecine, membre de l'Institut ; M. le Dr BERGERON, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine ; Monseigneur TURINAZ, évêque de Nancy ; M. MILLERAND, député de Paris. *(Acclamations.)*

Président effectif : M. le Dr LEGRAIN, médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Ville-Evrard, président de l'Union Française Antialcoolique.

Vice-Présidents : M. GAUFRÈS, ancien conseiller municipal de Paris. M. le Dr JOFFROY, professeur à la Faculté de médecine; M. L. MARILLIER, professeur à l'Ecole des Hautes études, vice-président de l'U. F. A.

Secrétaire général : M. le Dr F. BOISSIER, secrétaire général de l'Union Française Antialcoolique.

Secrétaires généraux adjoints : Madame LEGRAIN, présidente de l'Union française des Femmes pour la Tempérance ; M. LALLEMENT, instituteur à Paris.

Trésorier : M. FRÉDÉRIC SERRIER, trésorier de l'U. F. A.

M. Le Jeune déclare le bureau installé et cède la présidence à M. le Dr Legrain en lui donnant la parole.

Discours d'ouverture de M. le Dr LEGRAIN, Président du Congrès.

MESSIEURS,

C'est avec une profonde gratitude et aussi avec une certaine confusion que je vous remercie de la trop grande marque de confiance que vous venez de m'accorder. Il est des cas où les honneurs sont une bien lourde charge, c'est surtout quand on ne se sent pas à la hauteur des devoirs qu'ils supposent. Je ne me dissimule pas que ma place n'est point à ce fauteuil. Tant de grands noms français qui sont sur vos lèvres ont naguère illustré votre cause et méritaient vos suffrages, que je vous demande instamment de me laisser disparaître derrière leur souvenir. Si j'accepte pourtant avec reconnaissance de présider vos travaux, c'est que, j'en ai l'intime conviction, ce n'est pas le simple combattant que vous avez voulu viser; vous avez voulu surtout exalter et encourager la jeune armée antialcoolique qui s'avance en notre pays, avec des armes offensives toutes nouvelles. C'est à l'*Union Française Antialcoolique*, à mes courageux collaborateurs que vos suffrages s'adressaient; c'est à eux que je les renvoie : c'est en leur nom que je parlerai.

Nos Congrès périodiques n'ont pas pour objet seulement de réunir à jour fixe les membres de notre grande famille et de les distraire de la lutte quotidienne. Nos Congrès sont instructifs : ils sont une sorte de quartier général où chaque nation vient au rapport ; où chacun vient puiser auprès de ses frères d'armes une nouvelle provision de courage, renouveler ses munitions et son mot d'ordre; où enfin l'on peut embrasser d'un coup d'œil le chemin parcouru dans la dernière campagne, compter les victoires ou les défaites remportées sur les différents points du globe.

Plus vos réunions se multiplient, plus je leur trouve encore un caractère grandiose et solennel. Aux luttes académiques, aux discours parfois stériles a succédé une véritable soif d'activité. On sent que l'œuvre de la Tempérance est, de plus en plus, une œuvre de solidarité internationale. Cette conception est de nature à élever l'âme et à sanctifier notre Cause; elle rapproche par delà les frontières ceux qu'étreint une commune pensée d'amour pour l'humanité.

Rien n'est réjouissant, Messieurs, comme de constater les conquêtes de jour en jour plus décisives, réalisées dans nos combats incessants contre un implacable ennemi, aux seuls noms de la Tempérance et de l'Humanité. Depuis Bruxelles, dont vous garderez longtemps dans la mémoire l'affectueuse hospitalité, le chemin parcouru est immense. (*Applaudissements.*)

En Angleterre, où travaillent des millions d'abstinents, la Tempé-

rance est définitivement une plate-forme électorale; on est à la veille d'y conquérir l'option locale; une nouvelle loi sur la coercition des buveurs d'habitude vient d'éclore. — Dans les pays scandinaves, les suffrages féminins font faire à la prohibition un pas décisif. — La Russie a réalisé le monopole de l'alcool, non pas dans un but fiscal, mais dans le but avéré de détruire l'ivrognerie. — L'Autriche légifère sur les asiles de buveurs. — La Belgique s'agite contre les distilleries agricoles et s'apprête, grâce aux efforts soutenus de notre fidèle ami et collègue, M. Le Jeune, à chasser de son territoire les boissons à essence et à mater le cabaret de la plus dure façon. — J'en passe et des meilleurs. *(Applaudissements).*

Partout c'est une floraison inusitée d'enrôlements dans l'armée de la Tempérance. C'est par centaines de mille qu'il faut compter les nouvelles recrues. Enfin, Messieurs, vous avez tous dans la mémoire l'acte héroïque accompli par tout un peuple, le Canada, qui, en septembre dernier, par la voie du plébiscite, a proscrit hors de ses frontières toute espèce de boisson alcoolique. C'est un des plus beaux exemples d'affranchissement qu'il ait été donné à l'Histoire d'enregistrer! *(Applaudissements.)*

Mais, de cet intéressant mouvement antialcoolique international se dégage, à mon sens, toute une philosophie et tout un enseignement. C'est que partout les efforts des gouvernements sont restés vains tant que ceux de l'initiative privée ne sont pas venus à son aide. L'histoire de la lutte contre le fléau est partout le triomphe progressif et l'apothéose finale de la *Volonté (Applaudissements).* Ce triomphe s'est incarné, il faut bien le reconnaître, puisque c'est un fait tangible, dans le mouvement lent, mais sûr, en faveur de l'*Abstinence,* devenue petit à petit le but exclusif des Sociétés de Tempérance. C'est par une solidarité progressive de tous les gens actifs, imprégnés de l'idée de sacrifice, convaincus de leur apostolat que votre échafaudage s'est élevé. C'est alors, mais alors seulement, que les pouvoirs publics ont pu mettre à l'édifice son couronnement, qui se trouve encore, quoique indirectement, l'œuvre de chacun. Et ainsi s'est confirmé une fois de plus ce fait qu'il n'y a pas d'institution stable dans une société sans qu'elle soit fortement *voulue* par tous, sans qu'elle soit le fruit de l'exercice de la liberté, sans qu'elle émane d'une foi profonde en soi-même, sans qu'elle reflète une conscience nette des dangers publics. *(Applaudissements.)*

Tel est le spectacle encourageant que peut contempler quiconque a de l'admiration pour les œuvres humaines, en feuilletant la captivante histoire de la lutte pour l'abstinence dans le monde entier.

Mais, ce n'est pas en un jour qu'on atteint d'aussi hauts sommets. Les esprits ne se disciplinent pas aussi aisément qu'on le croit, et ce n'est pas du jour au lendemain qu'on apprend à faire acte de citoyen libre en sacrifiant volontairement une part de ses libertés au bonheur commun. Ici, comme partout, il faut faire école. La France,

Messieurs, s'était leurrée, après d'autres, de l'espoir de guérir le mal par la simple modération. Vertueuse utopie qui n'avait qu'un tort, celui de méconnaître le mécanisme psychologique des passions humaines, isolées et surtout collectives. On peut encore espérer que la modération triomphera d'un mal limité a quelques-uns. Mais, quand on s'attaque a une collectivité, disons à une nation profondément touchée par le mal, quand il faut vaincre cet immense accès de folie qui entraîne tout un peuple, dans toute la sérénité de son inconscience, vers la submersion finale, la modération devient plus qu'une erreur; c'est un danger (*Applaudissements*). Quand une foule aberrée, victime d'une passion forte, se rue en avant, elle est incapable de mesure : les faibles barrières sont un frein insuffisant et volent en éclat. (*Applaudissements.*)

L'insuccès fatal de toutes les mesures législatives contre l'alcoolisme, ici comme ailleurs, mesures auxquelles l'esprit public était étranger, sinon hostile, n'a pas d'autre secret : tant qu'elles ne sont pas acquises à l'idée d'un sacrifice radical, les majorités ont été les sourds antagonistes de la loi et l'ont tuée. La loi sur l'ivresse est, chez nous, dans un coma profond; le régime des boissons, ballotté de législature en législature, esquisse çà et là des tentatives de réforme, aussitôt démolies parce que le peuple ne les *veut* pas. J'ai bien peur que le même sort s'acharne longtemps encore contre le projet de réglementation des débits, récemment déposé au Sénat par notre honorable collègue, M. Siegfried.

Si la France, Messieurs, s'agite encore dans les incertitudes d'une entrée en campagne, vous constaterez pourtant un effort réel, plus éclairé, dans la voie de l'affranchissement. C'est à l'initiative des citoyens qu'il est dû. Le principe de l'abstinence, c'est-à-dire l'appel à la conscience et à la spontanéité de chacun, joint à l'esprit de dévouement, s'est implanté dans notre pays depuis quatre ans et a produit déjà, c'était à prévoir, les meilleurs résultats. La France est entrée résolument dans une phase nouvelle et, c'est un hommage que je dois souligner, elle n'a fait en cela que s'inspirer de vos enseignements ; elle a pris modèle sur cet élan inouï d'abnégation dont les pays étrangers ont fait preuve et qu'illustre votre présence dans cette enceinte.

Est-ce de cette évolution que sont nées ces marques d'exceptionnelle sympathie dont nos cœurs se réjouissent depuis quelque mois et qui se sont traduites par un chiffre vraiment inusité d'adhésions à notre Congrès? Je veux le croire; car si les maux ont déjà par eux-mêmes une vertu suffisante pour rapprocher les hommes, quoi de plus attractif encore qu'une communauté de vues, de sentiments, qu'un désir uniforme de se servir des mêmes moyens expérimentés pour voler au même but! (*Applaudissements.*)

La France, vous le constaterez avec joie, s'éveille de plus en plus à l'idée de tempérance; elle s'instruit de jour en jour davantage de ses devoirs en face du péril; on cesse d'y railler l'homme qui s'abs-

tient, et, vraiment, l'heure était bien choisie pour la réunion, dans notre grande Patrie, de votre Congrès ; le terrain est prêt à recevoir les germes que vous y sèmerez. Voici venir, en effet, le moment où l'on n'aura plus besoin de rompre des lances pour faire concevoir que s'abstenir d'alcool n'est, à tout prendre, qu'un acte de simple logique. L'abstinent n'est pas un ridicule ascète, c'est tout simplement un homme qui refuse de s'empoisonner. (*Applaudissements prolongés.*)

A vrai dire, Messieurs, beaucoup d'entre vous, dans leur ardeur d'apôtres, trouveront le progrès insuffisant. Car si la France tend à s'abstenir systématiquement d'alcool, on y croit encore aux bienfaits des boissons fermentées. Orgueil de propriétaire, culte de gros intérêts, ignorance peut-être de la vérité scientifique, direz-vous ! Je ne discute pas ce point délicat, j'y serais juge et parti, étant abstinent résolu. Mais c'est ici que le champ des luttes pacifiques s'ouvrira utilement dans notre Congrès. C'est à vous, Messieurs, qui avez poussé le sacrifice jusqu'à ces dernières limites, qu'il incombera de faire pénétrer en nous votre conviction, si vous jugez que les demi-mesures sont incompatibles avec le succès final; c'est à vous de concilier, grâce à votre expérience, les légitimes intérêts particuliers avec le souci plus élevé de la santé publique.

Je m'arrête. En ouvrant vos travaux, Messieurs, en saluant la venue dans notre pays d'hommes dont j'ai depuis longtemps appris à admirer le désintéressement, les convictions ardentes ; en saluant amicalement ces esprits généreux qui ont voué leur existence au triomphe d'une cause à taquelle est suspendu le sort de l'humanité tout entière, j'ai l'intime notion que votre présence affermira bien des volontés encore chancelantes et marquera l'aurore d'une ère nouvelle.

Tard venues à la lutte contre l'alcool, parce que d'heureuses circonstances les avaient longtemps protégées contre le mal, quelques nations ont encore besoin de connaître ce dont elles souffrent et de perdre quelques illusions. Puissent les débats qui vont s'ouvrir, puisse l'expérience séculaire dont vous apportez les fruits dans cette enceinte dessiller bien des yeux et permettre de doubler des étapes péniblement franchies par vous !

Permettez-moi de vous remercier, au nom de la France, d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre appel. Ce sera pour la France un sujet de légitime fierté d'avoir su s'attirer d'aussi vives sympathies et quand demain l'œuvre de la Tempérance, sera devenue, selon nos vœux, l'objet d'une véritable préoccupation publique, c'est vers le VIIe Congrès que se tourneront nos regards avec une juste reconnaissance pour votre cordiale et précieuse collaboration. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Président donne la parole à M. le Dr de Vaucleroy, Secrétaire général de la Ligue Pratriotique Belge, contre l'alcoolisme, secrétaire du Comité permanent des Congrès, pour rendre compte des travaux de ce Comité dans l'intervalle des deux sessions.

RAPPORT

du Comité permanent des Congrès internationaux contre l'abus des boissons alcooliques, présenté au VIIe Congrès international tenu à Paris, du 4 au 9 avril 1899.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Comité permanent a l'honneur de vous faire rapport sur son activité depuis le VIe Congrès, sur la situation financière et sur le mouvement antialcoolique qui s'est produit dans les différents pays pendant ces deux dernières années.

Peu de temps après le Congrès de Bruxelles, notre Comité a été éprouvé par la mort de deux de ses membres les plus dévoués et les plus estimés, S. E. le ministre d'Etat J. HEEMSKERK délégué officiel du gouvernement Néerlandais au dernier Congrès et M. le docteur TH. BELVAL, président du Comité d'organisation.

M. le ministre Heemskerk est décédé en octobre 1897, quelques semaines après la réunion de Bruxelles. Bien que ses forces fussent déjà affaiblies par la maladie et par l'âge (il avait près de 80 ans), le vaillant lutteur avait voulu, en assistant au Congrès, donner une nouvelle preuve de dévouement et d'attachement à la grande œuvre sociale de l'antialcoolisme et sa voix s'éleva énergique pour exciter au bon combat Quelques-uns d'entre nous se rappellent encore la manière remarquable avec laquelle il avait présidé, en 1893, à La Haye, le IVe Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques.

M. le docteur Belval, décédé le 4 décembre 1897, avait contribué puissamment à l'organisation du Congrès de Bruxelles et dirigé avec talent les travaux de la 4e Section. Il était un de ceux qui avaient participé le plus activement à la création et à la propagation du mouvement antialcoolique en Belgique. Fondateur, en 1879, en collaboration avec les docteurs Louis Martin et Hipp. Barella, de la première Société de Tempérance, l'*Association belge contre l'abus des boissons alcooliques*, qui se transforma, en 1884, en *Ligue patriotique contre l'alcoolisme*, il en devint le président en 1891 et, sous sa direction, la société fit de rapides progrès.

C'est pour nous un pieux devoir de rendre à ces deux vaillants collègues un hommage bien mérité de profonde reconnaissance. (*Applaudissements.*)

M. l'abbé VASLET, rédacteur en chef du « *Bien Social* » et du « *Volksgeluck* », qui avait apporté une participation active aux tra-

vaux du Congrès de Bruxelles, a été désigné pour remplacer M. Belval comme membre du Comité permanent.

La publication des Actes du Congrès a dû subir, à notre grand regret, d'assez longs retards par suite de la multiplicité des séances, de l'étendue des comptes-rendus, du grand nombre des communications et de certaines difficultés matérielles qu'il est inutile de rappeler. Nous espérons qu'on voudra bien nous pardonner ce retard et ne considérer que l'importance de l'œuvre produite qui constitue, peut-on le dire, la vraie mise au point du problème de l'alcoolisme et dont les travaux marqueront dans les annales du mouvement antialcoolique.

Le VIe Congrès, fidèle observateur du règlement, n'a pas voté de conclusions ni émis de vœux sur les diverses questions mises en discussion. Il a cependant été fait exception pour une proposition de M. le docteur Legrain faisant suite à sa conférence sur la « *nécessité d'organiser un lien national entre les différentes sociétés antialcooliques d'un même pays et la création d'un Office international reliant les Unions nationales.*

L'Assemblée générale, dans sa dernière séance, a décidé, à l'unanimité, de charger le Comité permanent de rechercher les moyens pratiques de créer un Office central international pour la lutte contre l'alcoolisme [1].

La même question a fait l'objet, dans la première séance de la 4e Section, d'une discussion approfondie à laquelle ont pris part de nombreux orateurs [2]. L'accord semble s'être fait sur la question de principe, c'est-à-dire sur la nécessité d'une entente entre les sociétés de tempérance d'un même pays et sur l'utilité d'une Union internationale. Mais la question d'application a soulevé des divergences d'opinions qui démontrent que la création d'un organisme permanent, d'un centre d'action commun, n'est pas facile à réaliser par suite des principes différents qui régissent les diverses associations. On ne saurait imposer un programme commun sans soulever des controverses et peut-être des divisions dangereuses au point de vue de la lutte contre l'alcoolisme.

L'Union internationale sera réalisable et se fera lorsque les fédérations régionales auront été fortement organisées.

Divers pays, notamment la France et la Belgique, ont, dans ces dernières années, travaillé dans ce sens et la création d'unions nationales a fait chez eux un grand pas depuis le VIe Congrès.

En présence des divergences d'opinions, le Comité permanent a cru que la question n'était pas suffisamment résolue pour qu'il pût aborder d'une manière fructueuse la mise en pratique de cette concentration de toutes les forces antialcooliques. Il espère que le Con-

[1] Compte-rendu du VIe Congrès, t. I, p. 169.
[2] Compte-rendu du VIe Congrès, t. III, p. 117.

grès de Paris, reprenant l'étude de cette question non encore élucidée, trouvera une formule sur laquelle l'accord pourra s'établir.

* * *

RAPPORT FINANCIER

Notre dévoué trésorier, M. le pasteur MEYHOFFER, empêché à son grand regret de venir présenter lui-même les comptes du VIe Congrès, nous a chargé de ce soin. Ces comptes ont été vérifiés et approuvés par le bureau du Comité permanent, dans sa réunion du 30 mars dernier. En voici le résumé :

RECETTES			DÉPENSES		
Solde du Ve Congrès.....	1.731 fr.	12	Frais d'organisation et d'impression.....	9.808 fr.	66
Vente du compte-rendu du Congrès de La Haye.....	31	»	Frais de réception.....	2.116	37
Contribution des membres..	2.667	25	Solde.....	1.750	»
Vente du compte-rendu.....	528	»			
Subside du gouvernement..	8.000	»			
Recettes diverses.....	717	66			
	13.675	03		13.675	03

Les recettes se sont élevées à 13.675 fr. 03 et les dépenses à 11.925 fr. 03, laissant un solde actif de 1.750 francs que le Comité a déjà transmis à la Commission d'organisation du VIIe Congrès, conformément aux usages établis antérieurement.

* * *

MOUVEMENT ANTIALCOOLIQUE INTERNATIONAL DEPUIS LE VIe CONGRÈS (Septembre 1897)

Dix-huit mois à peine se sont écoulés depuis les dernières assises antialcooliques. Ce laps de temps, relativement court, n'a pu produire d'appréciables modifications dans le domaine de la Tempérance. Partout cependant la question des remèdes au fléau de l'alcool a été posée avec plus de netteté et de vigueur. Même dans les pays où les préoccupations politiques tenaient en éveil l'opinion publique et la détournaient de notre œuvre, les efforts des amis de la Tempérance n'ont pu être paralysés, tant il est vrai que rien ne peut arrêter la marche de la vérité et de la justice.

L'évènement le plus important qui se soit produit dans le monde antialcoolique depuis notre dernière réunion, est celui relatif au plébiscite qui eut lieu le 29 septembre 1898, sur tout le territoire du Canada, cette terre si chère aux cœurs français, invitant les électeurs à déclarer s'ils sont partisans d'une loi prohibant l'importation, la fabrication ou la vente, comme boissons, de toutes liqueurs alcooliques. Ce mouvement, soutenu par les femmes, a été si irrésistible que l'heure y est arrivée pour des résolutions énergiques. Le vote a donné une majorité de 15 à 20,000 voix en faveur de la proposition des antialcoolistes, bien qu'il y ait eu beaucoup d'abstentions de la part de gens qui tiennent à conserver leur petit verre.

Le Parlement va donc pouvoir voter à bref délai une loi par laquelle il sera impossible de se procurer au Canada des boissons alcooliques, sauf dans les pharmacies et pour les besoins médicaux.

Cet affranchissement, pour tout un peuple, de l'esclavage de l'alcool, sans révolution et par le simple bulletin de vote, est une victoire éclatante remportée par la Tempérance. (*Applaudissements.*)

Ne dirait-on pas que c'est du côté du « *Nouveau Monde* » que nous vient la lumière et que notre « *Vieux Monde* » doit aller y chercher les bons exemples ? Aux Etats-Unis d'Amérique, la *prohibition*, cet idéal à poursuivre, se développe et s'affirme de plus en plus. Son plus puissant allié, c'est la femme. L'initiative privée des sociétés d'abstinence, renforcée surtout par le concours féminin, est arrivée à forcer la main des gouvernements des Etats de l'Union, surtout dans le Nord-Est de l'Amérique, pour provoquer une législation prohibitive contre l'alcool. Plus de cinq millions d'abstinents y sont les maîtres du terrain.

L'Association chrétienne des femmes de la Tempérance comprend près de 10,000 sections locales, groupant un effectif de 400,000 membres. Le budget des recettes s'élève chaque année à plus d'un million de francs.

Et, à cette occasion, nous croyons de notre devoir de rendre ici un dernier hommage à la mémoire d'une femme décédée peu de semaines après notre dernier Congrès et qui a contribué, pour une très large part, à ce développement du mouvement de la tempérance. Miss Frances E. Willard a consacré toute son existence, — plus de 60 années, — à la lutte contre le fléau alcoolique. Peu de carrières furent remplies avec autant de dignité et de désintéressement. Aussi dans toute l'étendue de l'Union américaine, le nom de Miss Willard est connu, vénéré et entouré d'une auréole de sainteté. La ville de Chicago lui a fait des funérailles grandioses ; son œuvre, « *Le Temple de la Tempérance* » qui a coûté plus de 12 millions de francs, grâce aux souscriptions exclusivement féminines, s'appelle maintenant « *Temple Willard* ». Mais ce qui, au-dessus de tout, perpétuera la mémoire de Miss Willard, ce sera le souvenir ému et reconnaissant que conserveront de ce noble cœur, en chaque contrée, les partisans de la cause tempérante. La vie

de cette vaillante femme peut être citée comme exemple à nos femmes d'Europe. (*Applaudissements prolongés.*)

* * *

Si nous tournons nos regards vers d'autres contrées, nous pourrons aussi constater avec joie les progrès de notre cause. Sur cette terre d'Afrique qui s'ouvre à la civilisation, nous enregistrons avec bonheur l'exemple que vient de donner l'*Etat Indépendant du Congo* qui a déclaré à l'alcoolisme une guerre sans merci. L'importation de l'alcool de traite est prohibée dans tout le Haut-Congo et les agents du gouvernement font respecter cette interdiction avec la dernière rigueur. (*Applaudissements.*) Seules, les liqueurs fines, destinées aux blancs, peuvent franchir la barrière hygiénique élevée par l'Etat.

Toutefois, parmi ces liqueurs, il en est une dont l'usage est considéré à bon droit comme mortel, surtout sous les tropiques : nous avons nommé l'absinthe.

L'Etat du Congo vient de décider d'en interdire complètement l'importation. Nous pensons que vous serez tous d'accord pour l'en féliciter. (*Applaudissements.*)

* * *

La *Russie* poursuit son expérience du monopole et l'on constate déjà que l'ivrognerie et la débauche ont notablement diminué dans les provinces où cette réforme a été introduite. Grâce à cette mesure et aux efforts des sociétés antialcooliques, un mouvement d'opinion dans le sens de la tempérance se dessine dès maintenant dans ce vaste empire ravagé par le fléau alcoolique et fait bien augurer de l'avenir de notre cause.

La *Roumanie* s'est aussi préoccupée de la lutte contre l'alcoolisme; des ligues ont été fondées à Bucharest et à Jassy, comptant à leur tête des médecins, des professeurs et de hautes personnalités et sont en voie de prospérité.

En *Espagne,* sur la proposition faite au IXe Congrès d'hygiène et de démographie, à Madrid, en avril dernier, par un des membres les plus dévoués à l'œuvre antialcoolique, M. le docteur THIRON, professeur à l'Université de Jassy (Roumanie), la création d'une Ligue contre l'alcoolisme a été décidée.

Plus près de nos frontières, dans le *Grand-Duché de Luxembourg*, des hommes de cœur appartenant à toutes les classes de la société, viennent d'y fonder une Ligue antialcoolique sous la présidence de M. le chanoine *Mullendorf*, l'auteur d'un important travail sur l'alcoolisme. L'Evêque du Grand-Duché, dans un récent mandement de carême, pour encourager ce mouvement salutaire, s'attaque résolûment au fléau de l'alcool.

Nous ne pouvons que féliciter nos amis du Grand-Duché du succès de leur œuvre, qui débute sous les meilleurs auspices. Nous voyons à leur tête un homme sympathique et dévoué, et à côté de lui, luttant fraternellement avec lui, une armée d'hommes courageux, une Chambre des députés dont tous les membres sont favorables à la cause antialcoolique et disposés à voter de larges subsides, puis un clergé qui comprend la haute portée du mouvement de tempérance et tout prêt à s'y associer.

A ces forces imposantes, vient s'ajouter l'appui bienveillant d'un éminent prélat, qui met au service de l'œuvre, l'autorité de sa parole éloquente et convaincue. (*Applaudissements.*)

Nous serions presque tentés de jalouser amicalement nos nouveaux frères d'armes ! Désormais, ce charmant coin de terre, enclavé entre l'Allemagne, la France et la Belgique, attirera l'attention sympathique des adeptes de la grande cause antialcoolique.

Nous formons des vœux pour le succès de nos amis du Grand-Duché. (*Applaudissements.*)

* * *

Quant à la *Belgique* qui, malheureusement, tient une des premières places parmi les pays consommant le plus d'alcool, nous pouvons affirmer qu'elle ne cesse de déployer la plus grande énergie afin d'enrayer et de détruire le fléau qui la ravage. Depuis 18 mois, presque dans chaque ville, surgissent des sociétés de tempérance pour enfants et adultes ; des conférenciers parcourent le pays d'un bout à l'autre, portant la bonne parole de délivrance ; le gouvernement a désigné des médecins pour donner au personnel enseignant des conférences sur l'alcoolisme ; l'enseignement antialcoolique est devenu une branche obligatoire dans les écoles primaires et moyennes ; les distributions de prix dans les petites communes ne peuvent plus se donner, comme autrefois, dans des salles attenant à des débits de boissons alcooliques ; *la Ligue pour les droits des femmes* donne des conférences faisant appel à la collaboration de ses membres dans la lutte antialcoolique ; une société nouvelle « l'*Union des femmes belges contre l'alcoolisme* » vient de se fonder sous la présidence de Mme Le Jeune, la digne compagne du Président de la Ligue patriotique contre l'alcoolisme. (*Applaudissements.*)

A la suite du Congrès de Bruxelles, les médecins belges, sur l'initiative de M. le docteur Bienfait, de Liège, ont fondé la « *Société médicale belge de Tempérance* » proscrivant d'une manière absolue les boissons spiritueuses et n'autorisant le vin et la bière qu'à dose modérée. Cette société compte déjà actuellement près de 150 adhérents. (*Applaudissements.*)

M. le Ministre d'Etat Le Jeune vient de soumettre au Sénat belge, dont il fait partie, une « proposition de loi pour la police de la vente

et des débits des boissons alcooliques distillées, des liqueurs à base d'alcool et des boissons fermentées contenant plus de 18 pour cent d'alcool. » (*Applaudissements.*)

J'ai le regret de ne pouvoir vous communiquer *in extenso* les développements magistraux qui précèdent le texte du dit projet de loi ; je ne puis pourtant résister au désir de vous en donner un extrait qui vous en fera connaître la haute portée :

« La raison de salut public existe cependant. Deux fois, déjà, — une première fois en 1896, une seconde fois en janvier 1898, — notre Académie royale de médecine a exprimé ses alarmes et réclamé des mesures radicales contre un fléau pire que le choléra et que la peste. La mission pour laquelle l'Académie royale de médecine a été instituée et les lumières dont elle est le foyer donnent à cet avertissement le caractère d'une solennelle et urgente mise en demeure.

« D'un côté, la passion de l'alcool et toutes les abominations et les horreurs dont elle remplit le pays, un immense appauvrissement de la nation, le gouffre de misère dans lequel on voit s'effondrer l'institution fondamentale de notre organisation sociale : la famille. En face, une question d'argent, celle du gain que l'empoisonnement de la race procure à ceux qui exploitent la passion de l'alcool ; une autre question d'argent, celle de l'impôt qui se perçoit sur ce gain et dont l'équilibre du budget de l'Etat a fini par dépendre ; une troisième question d'argent, toujours au sujet du même gain, celle de la part réservée dans ce gain à l'agriculture, que l'alcoolisme ruine, d'ailleurs, abominablement. Tel est, aujourd'hui, le fléau de l'alcoolisme.

« La calamité, à part les questions d'argent qui la compliquent, au grand péril du pays, se réduit à ce fait simple : la distribution d'alcool qui a lieu actuellement et dont la suppression immédiate n'est plus possible. C'est contre cette distribution de poison que l'Académie de médecine demande des mesures radicales La quantité distribuée correspond à un empoisonnement énorme, qu'un peuple ne peut pas supporter sans qu'une déchéance rapide s'en suive. La diminution n'en sera assurée que le jour où la fabrication de l'alcool n'étant plus une industrie libre, la loi pourra prescrire et régler la réduction graduelle de la dose de poison qui se fabriquera encore. Ce jour là, notre population pourra être considérée comme sauvée, mais elle aura à souffrir, bien longtemps encore, des suites de l'empoisonnement.

« Les dispositions du projet de loi que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat ne forment qu'un accessoire du monopole à production décroissante qui mettra le fléau à la merci des pouvoirs publics. L'influence qu'elles sont de nature à exercer par elles-mêmes sur la consommation de l'alcool n'est nullement en rapport avec la grandeur du mal à conjurer. » (*Applaudissements.*)

Enfin, M. Le Jeune a présenté un autre projet de loi concernant la création par l'Etat d'asiles pour alcooliques. Pour des raisons dont nous nous abstenons ici de discuter la valeur, ce dernier projet de

loi, combattu au point de vue financier par le Ministre de la Justice, n'a pas été voté.

Mais nous avons la satisfaction d'apprendre que ce projet de notre cher président, repris par la Chambre des Communes d'Angleterre, vient d'y être admis à la grande joie de tous ceux qui sont d'avis que les asiles pour alcooliques sont un complément indispensable, une partie intégrante de la lutte que nous poursuivons.

Les résultats de la propagande antialcoolique en Belgique sont encourageants. Les statistiques des recettes effectuées par l'Etat au cours de l'année 1898, dénotent un recul sérieux dans la production de l'alcool. Quelles que soient les causes qui ont amené cette diminution, c'est avec bonheur que nous constatons ces résultats qui, s'ils ne sont pas décisifs, indiquent tout au moins que le travail des sociétés de Tempérance n'est pas resté stérile. (*Applaudissements.*)

* * *

Pour compléter ce rapide aperçu du mouvement antialcoolique dans les différents pays, nous devrions rappeler les efforts tentés par nos vaillants collègues d'Allemagne, d'Angleterre, de Hollande, de Suède et de Suisse. Mieux que nous, leurs délégués vous diront les moyens auxquels ils ont eu recours et les résultats obtenus. Nous ne saurions cependant passer sous silence l'activité prodigieuse et éclairée de quelques hommes dévoués qui ont entrepris la tâche de régénérer leur pays. C'est à leur initiative que nous devons de nous trouver aujourd'hui réunis dans ce beau pays de France que nous aimons tous de tout notre cœur, parce qu'il a toujours marché à la tête de la civilisation et qu'il s'est toujours fait le défenseur des idées nobles et généreuses. Ces hommes n'ignorent pas le péril qui menace leur patrie et, comme le déclarait M. le professeur Debove, dans sa leçon d'ouverture du cours de pathologie interne, à la Faculté de médecine de Paris, ils savent que « l'alcoolisme constitue pour la France un véritable danger public et que celle-ci tient malheureusement le premier rang, parmi les nations européennes, par la consommation de l'alcool. » Le cri d'alarme jeté par ces vaillants lutteurs, MM. Motet, Laborde, Magnan, Legrain, Boissier, Philbert, Sérieux et tant d'autres non moins dévoués, a réveillé l'opinion publique. Une campagne active et vigoureuse est entamée dans tous les coins de la France par l'*Union Française Antialcoolique* sous la direction de notre infatigable président d'aujourd'hui, M. le docteur Legrain, aidé de sa charmante et vaillante compagne et de ses dignes collaborateurs parmi lesquels nous citerons tout spécialement, M. le docteur Boissier, le dévoué secrétaire général de l'Union et de notre Congrès. (*Applaudissements*).

Le Comité permanent des Congrès internationaux contre l'abus des boissons alcooliques ne saurait rester indifférent aux efforts tentés en

France par ces énergiques défenseurs de la Tempérance et, c'est avec joie qu'il tient à les féliciter pour les résultats obtenus jusqu'à ce jour et qui ne sont, espérons-le, que le début des succès à venir. *(Applaudissements prolongés).*

M. le Président remercie M. de Vaucleroy et soumet au vote de l'assemblée l'approbation des comptes du dernier Congrès. — Ces comptes sont approuvés.

M. le Président donne la parole à M. le Dr F. BOISSIER, secrétaire général du Congrès, pour l'exposé des travaux du Comité d'organisation du VIIe Congrès.

RAPPORT

de M. le Dr BOISSIER, secrétaire général.

MESDAMES, MESSIEURS,

Avant la lecture des communications d'usage relatives au Congrès, veuillez me permettre de vous dire un mot des actes du Comité d'organisation. En sa dernière délibération le Congrès de Bruxelles a, pour les raisons rappelées par notre lettre d'invitation, décidé de tenir cette année le VIIe Congrès à Paris, et chargé M. le Dr Legrain de préparer les voies à cette assemblée. Grâce à l'infatigable activité de notre président, un comité fut composé et placé sous la présidence d'honneur de M. le Dr THÉOPHILE ROUSSEL, dont le nom seul est un encouragement pour ceux qui se consacrent aux œuvres d'amélioration humanitaire et de relèvement social. *(Applaudissements.)*

Il fallait continuer l'œuvre si bien conduite par les comités antérieurs et maintenir les progrès que ceux-ci avaient fait faire à la question de la lutte contre l'alcoolisme, tant par le fond que par la forme et par l'ordre des matériaux qu'ils avaient fournis aux discussions des précédents Congrès. Le vœu de tous nos collègues était de passer aux actes, d'entrer résolument dans le domaine pratique ; il fallait donc élaborer dans le sens de l'*action* le programme de nos séances générales. Revenir sur les causes, les dangers, les ravages de l'alcoolisme, sur la marche du fléau, sur les circonstances qui en favorisent le développement, c'était piétiner sur place et s'éterniser sur des sujets qui nous sont à tous et depuis longtemps familiers et dont nous avons plus ou moins atteint le fond. C'est là un sujet que nous devons répéter à satiété dans nos conférences

au grand public encore insuffisamment éclairé et non convaincu, mais qui entre spécialistes de la question doit céder aujourd'hui le pas à l'étude des *voies et moyens effectifs*. Le terme de ceux-ci, nous le savons, ce sont les lois prohibitives, les entraves fiscales, et tous les obstacles matériels opposés à la consommation. Ces lois, ces entraves, ces obstacles nous les connaissons, ils ont été savamment et complètement élaborés partout, mais nous savons aussi, et par expérience, que les lois effectives, que les arrêts, que les décrets, que les règlements n'éclosent et que leur application ne devient possible, facile et pratique, absolument que quand ils répondent à un besoin non pas seulement réel et flagrant, mais surtout à un *besoin senti*, impérieusement senti, exprimé et proclamé par la masse de l'opinion. Pour nous, nous connaissons à fond d'une part : le mal et ses conditions d'évolution et d'autre part les lois et autres entraves à lui opposer ; nous possédons par conséquent les deux extrêmes du chemin, mais ce chemin il faut apprendre à le trouver et à le suivre ; il faut en un mot déterminer les voies et moyens d'atteindre ce but bien connu mais difficile à saisir. Transformer et mobiliser l'opinion d'une population déjà mûre et prisonnière de ses habitudes est une œuvre hardie et peu solide ; mieux vaut prendre son temps et agir lentement mais sûrement en s'adressant aux générations encore indemnes en les saturant sans relâche et en toute occasion de principes sains et rationnels et en rendant impossible pour elles l'ignorance de la réalité des faits.

C'est pour cela que nous avons proposé au Congrès *l'étude du rôle de la jeunesse dans la lutte contre l'alcoolisme*, du rôle de l'*enseignement à tous ses degrés* et plus spécialement de l'*enseignement primaire pendant la vie scolaire et après l'école*. C'est pour cela que nous vous avons demandé d'examiner la *préparation du personnel enseignant* à la lutte antialcoolique *dans l'école et hors de l'école*. Que le maître convaincu inculque à l'enfant la notion du danger ; mais que celle-ci ne soit pas comme une leçon apprise et facile à oublier, que cette notion entre dans le domaine des sentiments et s'y maintienne par des racines profondes ! Qu'elle y soit entretenue à la sortie de l'école dans les patronages d'apprentis, dans les ateliers d'ouvriers, enfin au régiment, cette autre grande école ! C'est pour cela encore que nous demandons vos avis sur l'*alcoolisme et les conditions du travail chez l'ouvrier* et sur la *lutte contre l'alcoolisme dans l'armée et par l'armée*.

En un mot, chercher l'enfant et le jeune homme partout où on peut le trouver isolé ou en collectivités, et là, par toutes les influences qui peuvent l'atteindre, lui montrer non seulement à s'écarter de la voie dangereuse, non seulement lui en donner l'horreur, mais stimuler son activité propre et diriger ses aspirations et ses actes de telle sorte, que par une entente spontanée et tacite, que par une coopération naturelle des sentiments et de l'esprit de tous ses pareils,

les obstacles désirés se lèvent d'eux-mêmes irrésistiblement entraînés par un courant d'opinion général et puissant. Ces influences bienfaisantes sont aux mains de tous ceux qui ont sur ces jeunes générations une autorité quelconque, directrice, enseignante ou protectrice ; aux mains des membres de l'enseignement, des officiers des armées, dont nous avons déjà parlé, et aussi des ministres des divers cultes, des directeurs de patronages et des volontaires éducateurs des sociétés de relèvement et d'éducation populaire et des sociétés de tempérance qui seraient mieux nommées sociétés de propagande. Aussi dans notre programme officiel figure encore le rôle *du clergé* et le rôle des diverses associations.

Mais il est une autre catégorie de population qui peut être assimilée à nos jeunes générations par le besoin de lumière et de protection morale, *c'est la population indigène des colonies* et pour celle-ci encore nous vous avons demandé d'étudier les moyens de préservation contre l'alcoolisme qui en fait une proie trop facile. Au milieu de toutes ces indications ne figure pas le rôle des pouvoirs publics : c'est qu'il rentre dans le cadre législatif déjà si connu, c'est qu'il vient après celui des influences que nous avons passées en revue et qu'il attend l'effet de celles-ci pour se manifester. C'est donc *l'action individuelle* et sa mise en œuvre qui est à l'ordre du jour. Je ne puis que remercier les éminents collègues et les maîtres qui se sont empressés de répondre par les rapports que vous allez entendre aux appels de notre comité.

Quant aux questions scientifiques et théoriques, aux mille points de détail si pleins d'intérêt souvent passionnant, quant aux sujets spéciaux encore controversés ou nouveaux qui constituent les communications particulières, nous leur avons réservé les séances du matin. L'abondance extrême des mémoires nous a contraints pour ces séances à diviser en trois sections les travaux du VIIe Congrès :

1° *Sciences Médicales et Hygiène.*

2° *Economie Politique et Sociale. — Législation.*

3° *Enseignement. — Education. — Propagande.*

Nous n'ignorons pas les inconvénients de cette division, mais, comme au précédent Congrès, le nombre des communications la rend matériellement indispensable.

La tâche du Comité d'organisation n'a pas toujours été facile. Composé d'hommes chargés de travail et participant activement à la lutte contre l'alcoolisme en ce pays, ce Comité a heureusement rencontré la précieuse sympathie du gouvernement et notamment de M. le Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil des Ministres, de M. le Ministre de l'Instruction Publique, de M. le Ministre de la Guerre, du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de

la Seine, qui en nous favorisant d'une aide matérielle, ont bien voulu aussi nous honorer de la présence de leurs représentants. *(Applaudissements).*

M. le Secrétaire général. — Maintenant, Mesdames et Messieurs, le Comité d'organisation vous propose de nommer comme vice-présidents du Congrès, les membres étrangers suivants :

Allemagne M. le Dr BAER, conseiller privé, médecin de la prison de Plötzensee (Berlin).
Mademoiselle HOFFMANN, présidente de la section de Tempérance de la Société des femmes Allemandes (Brème.)

États-Unis Dr CROTHERS, médecin de l'Asile d'alcooliques de Hartford (Connecticut).

Angleterre HON. CONRAD DILLON, treasurer of the *Army Temperance association.*

Autriche Dr VON HEBRA, professeur à l'Université de Vienne.

Belgique M. LE JEUNE, ministre d'Etat, ancien ministre de la justice, sénateur.

Danemark Madame SELMER, présidente de la Société danoise des femmes pour la tempérance.
M. DALHOFF, Délégué du gouvernement Danois.

Finlande Madame HÉLINIUS, publiciste.

Hollande M. le BARON MOLLERUS DE WESTKERKE, gouverneur de la province de Gueldre.
M. le Dr RUYSCH, conseiller pour la Police médicale au ministère de l'Intérieur.

Hongrie M. le Dr RAISZ GÉDÉON, b. ü. minist. osztalytanacsos.

Italie M. le pasteur JEAN ROCHAT (Florence.)

Luxembourg M. le Chanoine MULLENDORFF.

Norwège M. KIAER, directeur au Ministère des finances (Christiania).

Roumanie M. le Dr THIRON, professeur à la Faculté de médecine de Jassy.

Russie M. RAFFALOWICH, conseiller d'Etat actuel, membre correspondant de l'Institut.
M. le Dr BORODINE, rédacteur du journal *La Tempérance.*

Suède M. le Dr TIGERSTEDT, professeur à l'Université de Stockholm.

Suisse M. le Dr FOREL, ex-professeur à l'Université de Zurich.
M. le pasteur LOUIS-LUCIEN ROCHAT.
M. MILLIET, directeur du Monopole au département des finances.

Le Bureau vous propose enfin d'élire comme membres des bureaux des diverses sections les membres suivants :

1e Section PRÉSIDENTS : M. *de Vaucleroy*, (Belgique). M. *Bergman* (Suède). MM. *Laborde* et *Motet.*
VICE-PRÉSIDENTS : M. le Dr *Shepard* (Etats-Unis), M. le Dr *Bonne* (Allemagne), M. *Hocart* (Belgique). MM. le Dr *Philbert* et le Dr *Richard.*

2e Section PRÉSIDENTS : M. *Van der Velde* (Belgique), *Harford-Battersby* (Angleterre), MM. *Millerand* et *Gaufrès*.
VICE-PRÉSIDENTS : M. *Van der Meulen* (Hollande), *Milliet* (Suisse), MM. *André Lefèvre* et *Charles Vaudet*.

3e Section PRÉSIDENTS : Madame *Finlay* (Angleterre), M. l'abbé *Neumann* (Allemagne), MM. *Bayet* et *Marillier*.
VICE-PRÉSIDENTS : Monseigneur *Savoy* (Suisse), M *Fielden Thorp* (Angleterre), M. *Hercod* (Suisse), Madame *Henri Mallet* et M. le pasteur *Bianquis*.

MM. *Croll*, *Durot*, *Hayem*, Dr *Vlavianos*, Dr *Rosenthal*, *Metzger*, Dr *Armand-Delille* ont bien voulu accepter le poste de secrétaires des séances.

Ces nominations sont approuvées par acclamation.)

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance. Se sont excusés par lettres : MM. l'abbé Rossé, Norman Kerr, Kendel, Miss Jessie Forsith, Hedwig Solberg, Robyns, l'abbé Marin, le baron d'Hermelin, Dr Schulthess, Nicolas, Nyssens, l'abbé Jechoux, Gallet, Dr Rey, Miss Emilie Pearce, M. Amery, Dr Le Gendre, Claude Barbier, Clarke Wilson, Dr Smart, Siegfried, Guillemet, Herbette, Nachmann, Cheysson, Biville, Dr Bienfait, Rowland Hill, Hargrove, Dr Baratier, Buret, C. Drysdale, Dr Landouzy, J. Whyte, A. Goguel, Dr Faidherbe, Dr Kamp, Dr Barthès, Madame Schmahl.

Ces collègues dont nous regrettons vivement l'absence étant tous retenus, soit par le mauvais état actuel de leur santé, soit par des deuils, le secrétaire général propose de leur adresser un salut amical et les vœux sympathiques de l'Assemblée. *(Applaudissements.)*

M. le Secrétaire général mentionne sans en donner lecture un nombre considérable de lettres de Sociétés françaises ou étrangères accréditant des membres pour les représenter (voir liste des délégations).

Il donne ensuite lecture d'un certain nombre d'adresses dont voici les principales :

***

Télégrammes.

HAMBURG.

Herzlichen Gruss allen Kampfgenossen für Wahrheit, Freiheit und Menschenwürde.

Asmussen Grosstempler.

***

PÉTERSBOURG.

La Société russe d'hygiène publique et la Commission contre l'alcoolisme de la Section biologique envoient ses compliments les plus cordiaux au VIIme Congès international et ses meilleurs vœux de succès complet dans son grand et noble problème pour étudier la question de l'alcoolisme et rechercher les modes du combat contre l'abus des boissons alcooliques.

Président de la Société : Koudrine.
Président de la Section biologique : Loukianow.
Président de la Commission : Nejegorodtzeff ; Secrétaire général : Hubert.

***

BASEL.

Nos meilleurs vœux et félicitations au Congrès antialcoolique à Paris. Vive l'abstinence totale. Au nom de l'*Helvétia*, société des lyceens suisses abstinents.

Le Comité central.

***

LIÈGE.

Comité envoie au Congrès expression sympathique, vœux ardents pour succès travaux pour bien-être social.

Président, abbé Lemmens.

***

Le Syndicat des Employés du département de la Seine espère que vous voudrez bien accueillir parmi vous, notre *Syndicat des Employés*, qui le premier en France, eut l'honneur de présenter à l'étude des Congrès ouvriers, la question de l'alcoolisme. (Rennes 1898.)

Notre adhésion est un gage de notre désir de participer à toutes les manifestations de la science pour tenter de résoudre pacifiquement le problème social; elle est surtout un témoignage, modeste peut-être, mais sincère de notre admiration pour les savants qui apportent le concours de leur science pour nous guider vers la conquête d'un monde meilleur où les faibles trouveront plus de justice et plus de vérité. C'est dans cet esprit que nous vous prions, Messieurs, d'agréer nos fraternelles salutations.

Pour le Syndicat, le Délégué permanent,
G. Beausoleil.

***

Aux membres du Congrès de Paris.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous communiquer que *le Temple N° 914 John Ericsson* qui est une section de l'*Ordre de Tempérance* international, fondé à Stockholm en 1896, s'unit sous tous les rapports au Congrès antialcoolique de Paris.

Nous nous permettons d'adresser à ses membres nos salutations cordiales et fraternelles. Nous avons le ferme espoir que le travail du Congrès amènera une prompte victoire dans la lutte contre l'alcool meurtrier et que le Dieu tout puissant brisera bientôt les chaines des malheureux esclaves de l'ivrognerie.

Dépôt d'ouvrages :

M. Siegfried envoie pour être soumis au Congrès la proposition de loi relative à la règlementation des débits de boissons qu'il vient de déposer sur le bureau du Sénat.

L'assemblée regrette qu'en l'absence de l'auteur de cet important travail, qui ne peut être étudié sérieusement en quelques heures, il ne puisse être donné suite à la proposition de M. Siegfried.

M. le Dr Heimann du bureau de statistique de Berlin envoie une statistique sur l'alcoolisme dans les hôpitaux et les maisons d'aliénés de la Prusse.

M. Klincksieck, éditeur, remet de la part de M. A. Barbet de Vaux

directeur du Bulletin Russe de Statistique : 18 *Bulletins Russes de Statistique*, 5e *année* et 29 exemplaires de la *Question de l'alcool en Russie*.

M. Raffalowich donne lecture de la note suivante :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Congrès le compte-rendu des opérations de l'Administration de la Régie des Alcools ainsi que les avis et rapports adressés au Ministère des finances de Russie par les autorités locales sur le fonctionnement du monopole. Comme le Président et le Secrétaire général du Congrès l'ont admirablement caractérisé, la grande réforme de l'impôt des boissons, dont l'Empereur Alexandre III le *Pacificateur* a pris l'initiative et dont l'Empereur Nicolas II achève l'accomplissement, a été dictée non point par des considérations fiscales, mais par l'intention de lutter contre l'ivrognerie, de combattre l'exploitation du consommateur par le débitant ; la réforme a été dictée par la volonté de ne laisser entrer dans la consommation que de l'alcool rectifié. Les résultats de la réforme, comme le montrent les avis reçus et publiés par le Ministre des Finances, sont favorables au point de vue moral et matériel. Je suis heureux de pouvoir apporter des données authentiques sur le fonctionnement d'une réforme qui obtient les sympathies du Congrès contre l'alcoolisme ».

M. Tappolet envoie une série de thèses sur l'alcoolisme à distribuer aux membres du Congrès.

M. Amb. Rendu envoie un volume intitulé : *Récits moraux*.

M. le Secrétaire général donne lecture des lettres des gouvernements étrangers accréditant des délégués officiels auprès du Congrès : Autriche, Belgique, Chili, Etats-Unis, Danemark, Italie, Hongrie, Norwège, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Uruguay, Canada, Luxembourg.

M. le Président remercie les Puissances étrangères d'avoir bien voulu se faire représenter officiellement aux travaux du Congrès, souhaite la bienvenue aux délégués et leur donne la parole.

M. Kiaer (Norwège) :

« Le gouvernement norwégien a bien voulu me charger de le représenter à ce Congrès afin de montrer l'intérêt que lui inspire l'œuvre humanitaire et salutaire du Congrès. Comme j'espère avoir occasion de présenter à la deuxième section un rapport succinct sur la lutte qui a eu lieu en Norwège contre l'abus des boissons alcooliques, je me bornerai maintenant à souhaiter les meilleurs résultats à ce Congrès international que la France a l'honneur d'avoir convoqué.

M. Tigerstedt (Suède)

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Les ravages que les boissons alcooliques peuvent produire et dont personne aujourd'hui ne nie l'existence, provoquent de la part de l'in-

dividu, aussi bien que de la société tout entière, des réflexions sérieuses et réclament une intervention énergique.

Nos efforts, à nous tous, j'en suis profondément convaincu, ont un seul et même but, même si nos idées, quant aux voies et moyens à employer sont plus ou moins divergentes.

La tâche d'un Congrès international, comme celui-ci, qui a assemblé dans la capitale de la France des représentants de tous les pays, consiste justement à faire connaître ces opinions diverses et à les concilier autant qu'il est possible.

Fortifiés par la certitude que l'armée de la tempérance va toujours en croissant, nous retournerons chacun dans notre pays, instruits par les expériences variées qu'on va nous communiquer, et de la sorte mieux armés pour la grande lutte à laquelle nous nous consacrons.

M. le Président, Mesdames et Messieurs, le grand nombre des membres du Congrès, les importantes questions qu'on va discuter, les sérieux rapports qu'on nous a déjà distribués, sont un gage que les résultats du Congrès seront des plus heureux. Qu'il me soit permis de féliciter au nom de la Suède, les organisateurs du Congrès de ce grand succès et de les remercier profondément de leur bienveillant accueil.

M. le Baron Mollerus de Westkerke (Hollande)

MESDAMES, MESSIEURS,

S. M. la Reine des Pays-Bas, mon auguste souveraine, a bien voulu donner un témoignage du vif intérêt qu'Elle porte aux différents problèmes sociaux que votre Assemblée va étudier, en désignant deux délégués pour y représenter le Gouvernement Néerlandais. Veuillez croire que si M. le Dr Ruysch et moi sommes flattés par la confiance que Sa Majesté nous a accordée, nous apprécions d'autant plus cet honneur qu'il nous procure l'occasion de collaborer avec vous à un but qui nous est personnellement si éminemment sympathique, la recherche des meilleurs moyens pour combattre un des plus grands fléaux qui affligent l'humanité.

Nous sommes heureux de représenter ici un gouvernement qui, j'ose le dire, s'inspire des sentiments qui nous réunissent aujourd'hui. Son Excellence, M. le Ministre des Affaires intérieures, M. Goeman Borgesius, qui a assisté à plusieurs de vos Congrès précédents et a été membre du comité permanent, M. Goeman Borgesius s'est voué dès le début de sa carrière avec un zèle tout particulier à la lutte contre l'alcoolisme. Nous avons bon espoir qu'il soumettra sous peu aux Etats Généraux, une révision des articles trop peu coercitifs de la loi contre l'ivresse publique. En attendant, c'est grâce à son initiative que l'instruction antialcoolique a été introduite aux écoles normales, destinées à former nos jeunes instituteurs, et qu'un crédit annuel

de 20,000 francs a été inscrit au budget de son département pour venir en aide aux sociétés de propagande et aux refuges pour alcoolisés.

Je me hâte de constater que les sociétés privées de propagande voient croître le nombre de leurs adhérents. Les abstinents, la société pour l'abolition des boissons fortes, la ligue du peuple, la ligue de la Croix continuent à lutter avec ardeur et c'est certainement grâce à leurs efforts et au zèle qu'ils déploient que la consommation des boissons fortes continue à décroître.

Nous ne pouvons qu'être sensibles et souscrire sans réserve aux paroles que M. le Secrétaire a bien voulu vouer à la mémoire du Ministre d'État des Pays-Bas, Monsieur Heemskerk. Il fut effectivement un des initiateurs de la lutte contre l'alcoolisme dans les Pays-Bas, et dès 1842, il fondait la société pour l'abolition des boissons fortes. La mort d'un homme si intelligent, si capable et si dévoué à notre bonne cause est une grande perte pour notre pays.

Monsieur le Président, les délégués Néerlendais tiennent à honneur d'être admis à cette assemblée, et ils espèrent de cœur que le Congrès actuel — continuant dignement l'œuvre des Congrès précédents, — contribuera puissamment à éclairer les graves questions que vous allez traiter, et sera fécond en bons résultats pour la cause si humanitaire qui est le but de vos travaux et de votre dévouement.

M. Conrad Dillon (Angleterre).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Chez nous, en Angleterre, le Gouvernement ne marche pas en avance de l'opinion publique. Ainsi nous n'avons pas un délégué nommé par le Gouvernement de la Grande-Bretagne, mais j'ai l'honneur de représenter les principales organisations de tempérance : *La Ligue Nationale, l'Alliance, l'Union* des sociétés de l'*Espoir du Royaume-Uni* et la *Société de Tempérance dans l'Armée*.

J'ai l'honneur de souhaiter que ce Congrès avance la cause de la tempérance dans toutes les voies.

M. Baer (Allemagne).

Au nom de la Société Allemande contre l'abus des boissons alcooliques, j'ai l'honneur d'exprimer au Congrès les vœux les plus ardents pour le succès de son œuvre.

Comme partout il y a aussi en Allemagne une question de l'alcoolisme, une question extrêmement grave, que nous cherchons à combattre par tous les efforts possibles.

Les remèdes applicables à ce mal sont différents dans les différents pays et c'est le but essentiel des Congrès internationaux anti-

alcooliques de se communiquer les mesures prises et les résultats acquis.

Espérons et souhaitons que les études de ce Congrès seront suivies des meilleurs succès pour la prospérité et le bien-être de l'humanité.

M. Dalhoff (Danemark).

En arrivant à Paris et à ce Congrès si intéressant par son but et par les questions qu'il doit traiter, je prends la parole pour vous saluer au nom de ma patrie et de son gouvernement, qui a bien voulu m'y envoyer. Le Danemark n'est qu'un petit pays, mais il y a eu un temps où notre petit pays a été en alliance avec ce grand pays, et est resté fidèle, même à sa propre perte. Nous avons beaucoup à apprendre dans cette cause, qui nous réunit ici, car hélas nous connaissons trop bien l'alcoolisme, parce que l'eau-de-vie est une boisson — il faudrait dire un poison — très répandue chez nous. Mais peut-être aurait-on aussi quelque chose à apprendre chez nous, parce que la lutte contre l'alcoolisme est aussi assez répandue : nous avons environ 80,000 membres de sociétés d'abstinence totale (de l'eau-de-vie, de la bière forte et du vin), sur 2 millions 1/4 d'habitants, et outre cela il y a naturellement beaucoup de femmes, d'enfants et aussi d'hommes, qui ne prennent jamais d'alcool. Et dans notre corps législatif le Folkething il y a au moins 10 0/0 de *teetotalers*. Ainsi il semble que nous avons la phalange préparée pour commencer le combat. Seulement, il nous faut savoir comment l'entreprendre et c'est pour cela que me voici.

Ont encore pris la parole : MM. Hocart (Belgique), Thiron (Roumanie), Dr Bonne représentant les Bons Templiers d'Allemagne, L.-L. Rochat (Suisse), Forel (Suisse) qui apporte le salut de 500,000 membres de l'ordre des Bons Templiers ; Dr Crothers (Etats-Unis). Ils apportent aux tempérants Français l'expression de leur sympathie. Les allocutions de ces éminents collègues n'ont pu être reproduites *in extenso*, le texte n'ayant pas été remis aux secrétaires.

M. le président propose ensuite le règlement d'un certain nombre de questions :

1° VŒUX

Il est rappelé qu'aucun vœu ne sera discuté ni pendant ni après le Congrès. L'Assemblée confirme à une très grande majorité cette décision déjà prise par les Congrès antérieurs.

2° CHANGEMENT DE TITRE DU CONGRÈS

Le président expose que le titre actuel de nos Congrès n'est pas suffisamment compréhensif, qu'il semblerait exclure des questions à traiter

toutes celles qui ont trait à l'abstinence, que depuis que nos Congrès existent les idées ont singulièrement évolué dans tous les pays en matière d'antialcoolisme, enfin que dans beaucoup de pays étrangers, les anglo-saxons en particulier, un nombre assez considérable de personnalités ont refusé de s'inscrire sous prétexte que nos congrès ne s'insurgeaient que contre l'*abus* des boissons alcooliques. En conséquence, pour supprimer toute équivoque le président propose de donner aux futurs Congrès une désignation plus large permettant à quiconque s'intéresse à l'alcoolisme d'y participer ; il ne faut pas que notre titre soit en quelque sorte celui d'une doctrine. M. le président propose celui de : **Congrès contre l'Alcoolisme.** Après une discussion très courte à laquelle prennent part MM. Thiron, Ruysch, Dillon, etc., parlant dans le sens de la proposition, celle-ci est adoptée à l'*unanimité* par l'Assemblée.

Le VIIIe Congrès et les suivants seront donc annoncés sous la rubrique :

CONGRÈS INTERNATIONAL CONTRE L'ALCOOLISME

M. le président dépose sur le bureau la pétition suivante :

Les soussignés, alarmés des dangers que l'alcoolisme fait courir à la grandeur matérielle et morale de la patrie,

Convaincus que le mal peut être enrayé par un ensemble de mesures prises par les pouvoirs publics, préparées et appuyées par l'initiative privée de tous les bons Français,

Demandent aux Chambres de bien vouloir dégrever le thé, le café, le cacao, matières premières des boissons qu'ils s'efforceront de substituer à l'alcool dans la consommation populaire,

Estiment qu'il y aura lieu, en remplacement, d'augmenter les droits sur les alcools.

Cette pétition sera à la disposition des congressistes qui sont priés instamment d'y apposer leur signature.

M. le président fait part aux membres du Congrès de l'existence, 43, rue Saint-Bernard, d'un restaurant de tempérance ouvert par « l'Union Française Antialcoolique » et confié spécialement à la direction morale de madame Legrain, secrétaire adjointe du Congrès. Il les engage vivement à le visiter.

M. le secrétaire général termine en invitant les membres du Congrès aux fêtes organisées par le Comité et donne tous les renseignements d'usage.

La séance est levée à 11 heures.

DEUXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mardi 4 Avril (après-midi).

OUVERTURE OFFICIELLE

Présidence de M. JULES LEGRAND

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REPRÉSENTANT LE GOUVERNEMENT.

Ordre du jour :

ENSEIGNEMENT & ÉDUCATION

THÈMES PROPOSÉS : Le rôle de la jeunesse universitaire dans la lutte contre l'alcoolisme.

Le rôle des établissements d'enseignement secondaire (lycées, collèges, gymnases, etc.), dans la lutte antialcoolique.

PROCÈS-VERBAL

A 2 heures de l'après-midi, **M. Jules Legrand,** Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, représentant le Gouvernement, prend place au fauteuil de la présidence; il est entouré des membres du Bureau du Congrès et des représentants officiels des diverses puissances.

M. le Dr Legrain, Président du Congrès, prend la parole et prononce le discours suivant :

Discours de M. le Docteur LEGRAIN.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne vous tiendrai pas longtemps, mon rôle dans la circonstance est tout à fait effacé. Je n'ai pour devoir que de souhaiter de votre part à tous la bienvenue au représentant des Pouvoirs publics, qui a bien voulu honorer de sa présence notre Congrès.

On peut bien dire que l'heure est solennelle pour notre pays et ce n'est pas en vain qu'il y a deux ans le Congrès de Bruxelles, le VIe Congrès international, a décidé de tenir ses futures assises en France, à Paris. Vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, surtout vous tous qui êtes au courant de la question alcoolique, qui l'avez étudiée de mille manières, vous n'ignorez pas que la raison d'être de ce choix réside dans ce fait que notre pays est, de tous, celui dans lequel le fléau a fait le plus de progrès dans ces dernières années. Le moment était donc bien choisi parce que le péril est menaçant.

Nous ne saurions être trop reconnaissants aux Pouvoirs publics de s'intéresser à notre œuvre et de venir par leur présence l'encourager. Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, je salue dans votre personne non seulement la France hospitalière, mais aussi le Gouvernement que vous représentez et dont vous nous garantissez en quelque sorte le concours.

Nous avons une parfaite et absolue confiance dans la collaboration des Pouvoirs publics désormais. Ce matin, dans un échange assez rapide de vues, un certain nombre d'idées ont été émises, desquelles il résulte que, dans toutes les nations, en matière d'antialcoolisme c'est l'initiative privée qui a préparé le terrain aux Pouvoirs publics. C'est un point de doctrine en quelque sorte acquis dans les pays étrangers,

où l'initiative privée est développée à son maximum. Dans notre pays il n'en est pas encore ainsi, et au lieu de préparer le terrain pour l'action gouvernementale ou légale, comme on l'a fait ailleurs, on s'est trop accoutumé à s'adresser de suite à l'initiative d'Etat comme à une sorte de sauveteur, et, je le rappelais ce matin en quelques mots, on ne connaît guère en France, en fait de moyens susceptibles de porter atteinte à l'alcoolisme, que des lois, d'ailleurs excellentes, mais qui dorment inappliquées parce que leur nécessité n'est pas vivement ressentie par la masse. Or, ainsi que le faisait si justement observer ce matin M. Dillon, il faut que l'esprit des nations précède la confection des lois ; c'est, en réalité, le peuple qui doit les préparer ; quand les lois ne sont pas désirées par les nations, elles tombent en désuétude.

Eh bien, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, nous sommes tous ici réunis pour préparer le terrain et pour faire appel ensuite aux Pouvoirs publics destinés à couronner notre œuvre, mais il va de soi que dans la circonstance il y a solidarité absolue entre vous et nous : de ce que l'action des Pouvoirs publics n'est vraiment efficace que quand l'opinion est formée, il ne résulte pas que ceux-ci doivent se croiser les bras en contemplant le mal et en attendant que le terrain soit préparé à recevoir la graine législative. Dans la circonstance, si les Pouvoirs publics ne peuvent pas tout, ils peuvent nous aider grandement, faciliter notre action, et c'est à cet appui que je fais appel. Je suis certain que votre présence ici nous démontre de la façon la plus péremptoire l'intérêt attaché par le Gouvernement à la cause de l'antialcoolisme que nous représentons, et nous assure, laissez-moi le déclarer au Congrès en vous souhaitant la bienvenue, que d'ores et déjà les Pouvoirs publics sont avec nous.

J'aurais mauvaise grâce d'ailleurs à ne pas reconnaître qu'ils ont fait, dans ce sens, un effort considérable depuis quelques années. Je rappellerai en passant l'initiative prise par M. le Ministre Rambaud, qui, dans une circulaire heureusement restée célèbre, puisqu'elle a fait le tour du monde, — un orateur roumain le rappelait ce matin en termes courtois, — a bien voulu faire appel au personnel enseignant et lui demander une part de son dévouement pour le bon combat contre le fléau national. Grâce à cette heureuse intervention, nous avons pu implanter notre œuvre dans l'école, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'en prenant l'homme dès la base, en l'éduquant, en lui expliquant les dangers de l'alcoolisme, en lui répétant sans cesse qu'il faut être sobre, qu'il faut même s'abstenir d'alcool, nous préparons à l'avenir, à la France, une génération solide. Dans cette circonstance, le Gouvernement a rendu à la République un service immense. Il a plus fait à coup sûr par une simple circulaire que toutes les lois édictées jusqu'à ce jour.

Eh bien, cet appui moral qu'un ministre nous a prêté une fois, d'autres peuvent et doivent encore nous le prêter. Chaque adminis-

tration peut, dans sa sphère spéciale, être complice de notre œuvre de régénération. Voilà, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, ce que votre présence ici me permet de proclamer hien haut. Je tenais à souligner ce grand principe de solidarité, qui doit unir l'action privée et l'initiative gouvernementale. Nous pouvons beaucoup par nous-mêmes, je veux même dire que c'est à nous qu'incombe la plus lourde tâche, mais inversement nous disons au Gouvernement que nous sommes paralysés s'il ne nous aide pas.

Au nom du Congrès, je remercie le Gouvernement de s'être fait représenter à notre réunion et d'en rehausser ainsi l'éclat. Permettez-moi, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, de vous offrir la présidence de cette séance et de vous donner la parole.

Discours de M. Jules LEGRAND,

Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur et des Cultes.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom du Gouvernement de la République Française, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux membres du VIIe Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques.

Je crois qu'à tous égards nous devons nous féliciter que la France ait été choisie comme lieu de réunion pour le VIIe Congrès. Tout d'abord — et je ne pense pas que ce soit là un excès d'amour-propre national, puisqu'on est à peu près unanime à le reconnaître — il me semble que le génie de notre pays a la vertu de clarifier, de tamiser, de filtrer en quelque sorte ce qui le traverse, et par suite, de le fortifier. Les idées justes et saines acquièrent de cette façon, en passant par notre contrée, une puissance extraordinaire d'expansion et de rayonnement.

Il y a malheureusement un autre motif, comme l'indiquait tout à l'heure si justement le docteur Legrain, pour que je remercie les membres du Congrès d'être venus dans notre pays : c'est que nous avons grand besoin de la propagande à laquelle vous vous livrez avec tant de dévoûment. Sans doute, nous sommes et nous tenons à rester le pays des Rabelais et des Désaugiers, mais le vin de notre pays, le « vin de France » et les joyeux propos qu'il engendre sont tout autre chose que le triste alcool avec ses fureurs bestiales : or, au point de vue de la consommation de l'alcool, comme le disait le docteur Legrain, il n'est que trop vrai que nous, sobres autrefois, nous sommes parvenus, par un privilège peu enviable, à peu près au premier rang. Le docteur Legrain, avant cette séance, me disait que si l'on considère l'alcool pur, l'alcool à 100 degrès, eh bien, nous atteignons dans notre pays une proportion qui dépasse 4 litres par tête,

près de 4 litres 1/2 je crois, ce qui est considérable. Il n'y a guère que deux pays avant nous, et pas de beaucoup. Puis je constate une seconde aggravation, c'est que chez les autres nations qui s'alcoolisent autant que nous, il y a depuis quelques années, grâce à d'énergiques campagnes, une décroissance du mal, tandis que chez nous il y a une tendance à l'augmentation. Je n'ai pas besoin de vous dire, car vous en êtes tous convaincus, combien cette situation, qu'il faut envisager nettement, — car il importe avant tout de se rendre compte de la réalité, — combien cette situation est inquiétante. C'est, en effet, une vérité historique que l'abus de l'alcool menace l'existence des nations à plusieurs points de vue. Il la menace au point de vue financier : à coup sûr l'alcool rapporte de l'argent à l'Etat, mais il faut songer à toutes ces malheureuses familles, à ces indigents qui, dominés par la funeste passion, dépensent dans les cabarets les quelques sous qu'ils ont pu gagner. Je lisais ces jours-ci, dans un article publié à propos de votre Congrès, que de pauvres ouvrières, car les femmes ont, sur certains points, distancé les hommes, dépensaient jusqu'à quinze et vingt sous d'alcool par jour. N'est-ce pas abominable ? Vous voyez ce que peut faire l'alcool dans un maigre budget de travailleur !

Au point de vue physique, tous les médecins ont décrit les ravages causés par l'abus de l'alcool ; au point de vue intellectuel, c'est l'épuisement, la perte des facultés les plus élevées, et comme terme final, l'abêtissement. Enfin au point de vue moral, j'ose à peine évoquer l'idée de toutes les monstruosités, de ces crimes contre nature auxquels mène, par une nécessité presque invincible, l'abus des boissons alcooliques. Il y a donc très certainement, Mesdames et Messieurs, et le Gouvernement en est convaincu, il y a là un péril national. Soyez félicités de vouloir bien avec nous combattre ce péril. *(Applaudissements).*

Au reste, même sur le terrain parlementaire et législatif, nous avons déjà fait de très sérieux efforts.

Permettez-moi de rappeler notamment la loi contre l'ivresse manifeste, et surtout laissez-moi saluer le grand nom d'un homme que très certainement vous élevez bien haut dans vos cœurs et pour lequel j'ai, je puis le dire, puisque je suis son collaborateur de tous les jours, une vénération particulière, le grand nom de Théophile Roussel. *(Applaudissements).*

Depuis des années, il lutte, il lutte contre tout ce qui accable l'humanité, soit dans son corps, soit dans son âme. Il lutte, toujours plus vaillant, jeune d'intelligence et de cœur, car l'âge ne ralentit point son zèle. Il y a quelques semaines, il était souffrant, il a voulu venir quand même à nos séances du Ministère de l'Intérieur, et selon la forte parole d'un de nos grands écrivains, il montre, lui aussi, dans son action bienfaisante « qu'une âme guerrière est toujours maîtresse du corps qu'elle anime. » *(Applaudissements).*

Nous avons eu encore de brillantes discussions sur le régime des boissons ; vous n'avez certainement pas oublié les discours du docteur Lannelongue à la Chambre, du docteur Labbé au Sénat. Le Parlement a réalisé d'importants dégrèvements sur les boissons hygiéniques, dont la consommation peut faire et doit faire reculer la consommation du poison, de l'alcool. Enfin, tout récemment, un des meilleurs champions de notre cause, l'honorable M. Siegfried, a déposé un projet de loi qui tend à régler d'une façon rationnelle le fonctionnement et la limitation des cabarets.

Donc, il serait injuste de prétendre que l'on n'a rien fait dans l'ordre législatif et parlementaire, mais il reste beaucoup à faire, et comme le disait si bien mon voisin de droite tout à l'heure, pour que l'action législative puisse s'exercer efficacement, il est indispensable que l'on agisse d'abord sur les mœurs, afin que l'opinion accepte les lois qui seront préparées au Parlement. *(Applaudissements).*

Il faut, en quelque manière, préparer le terrain social où seront appliquées ensuite les mesures législatives. Aussi bien, il ne s'agit pas d'aller à l'extrême ; le Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, pas plus dans cette matière que dans d'autres, n'est partisan du tout ou rien ; il pense que ce qui convient, c'est de faire quelque chose, quelque chose de pratique, quelque chose de concret, quelque chose d'efficace. *(Très bien !)*

Eh bien, pour qu'on puisse, au point de vue législatif et parlementaire, faire quelque chose de vraiment efficace, il faut, je le répète, que le terrain social soit préparé. Comment sera-t-il préparé ? Il le sera surtout par l'initiative privée, et quand je pense à ce que peuvent déployer de dévoûment, d'activité, de volonté infrangible, des hommes convaincus, je rends, au nom de vous tous très certainement, Mesdames et Messieurs, un public hommage au docteur Legrain, *(applaudissements prolongés)* à celui qui, avec tant de zélés collaborateurs, a fait vivre ces organisations de Tempérance qui commencent à couvrir notre pays, surtout depuis quatre ans, et au premier rang, cette admirable « Union Française Antialcoolique », dont le docteur Legrain est le Président-Fondateur et qui compte aujourd'hui 30,000 membres et 435 Sociétés locales. Ce sont des chiffres plus éloquents que des discours ! *(Applaudissements.)*

Vous avez raison, mon cher Président ; dans votre tâche vous pouvez être assuré, j'ai le droit de le dire, on m'a autorisé à vous le dire, et je le dis aussi en mon nom personnel, que les Pouvoirs publics sont avec vous.

Ils l'ont du reste prouvé : vous avez rappelé tout à l'heure que l'enseignement antialcoolique a été officiellement introduit dans les Ecoles primaires et, ce qui est peut-être encore plus capital, dans l'Ecole normale, où se façonnent les instituteurs, par mon très éminent collègue et ami M. Raymond Poincaré. Vous avez rappelé également cette

remarquable circulaire de M. le sénateur Rambaud, alors Ministre de l'Instruction Publique, prescrivant aux instituteurs de créer dans les Ecoles des Sociétés enfantines. Ainsi la propagande se fait là où elle peut produire les effets les plus directs, dans l'âme de l'enfant ; elle se fait par la parole du maître, par des brochures spéciales, par des images appliquées aux murs, par les couvertures des cahiers que manie journellement l'écolier.

Mesdames, Messieurs, le Ministre actuel de l'Instruction Publique, M. Georges Leygues, est sur ce point de l'avis des prédécesseurs que je viens de citer : il a accordé son patronage à ce Congrès et il a obtenu pour lui du Parlement une importante subvention. S'il n'est pas ici, à cette place, et s'il ne préside pas cette séance d'ouverture, c'est que de graves obligations l'ont obligé de s'absenter de Paris. M. Georges Leygues, en effet, doit se rendre à Toulouse, où l'on a eu l'heureuse idée de tenter cette année, pour la première fois, un essai de décentralisation intellectuelle, en y organisant la réunion annuelle du Congrès des Sociétés Savantes. C'est uniquement ce motif qui l'éloigne de nous, mais son cœur est avec nous, ses efforts seconderont les nôtres, et il m'a chargé de vous le déclarer.

L'action publique et privée dont je viens de parler sera très énergiquement stimulée par le VIIe Congrès international. Ce Congrès, en effet, d'après les indications qui m'ont été fournies, a un succès véritablement inouï ; il compte plus de mille adhérents ; 150 mémoires ont été annoncés. Ces chiffres n'avaient jamais été atteints jusqu'ici ; c'est pour notre pays un empressement et par conséquent un honneur auquel nous sommes extrêmement sensibles, et si je voulais citer tous les noms qui me frappent quand je parcours la liste de ceux qui ont adhéré à ce Congrès, je finirais par lasser votre attention. Permettez-moi simplement, Mesdames et Messieurs, de citer au hasard, pour ainsi dire, quelques-unes des illustrations qui nous ont apporté un précieux témoignage de sympathie.

Pour la Belgique, je salue le nom de M. Jules Le Jeune, sénateur et ministre d'Etat, qui a tant fait pour la lutte contre le terrible poison, (*Applaudissements*), le Docteur de Vaucleroy, Secrétaire général du VIe Congrès. (*Applaudissements*).

Pour la Suisse, nous voyons les noms de Monseigneur Egger et de Monseigneur Savoy qui ont imprimé un mouvement si puissant à l'action catholique contre l'alcoolisme. (*Applaudissements*).

Pour l'Angleterre, l'honorable Conrad Dillon, qui a été réellement l'âme du mouvement de tempérance dans les armées britanniques. (*Applaudissements*).

En Danemark, une noble femme, Madame Selmer, qui doit être, je crois, un des orateurs du Congrès, a fait une propagande admirable parmi les femmes danoises, dans un pays où cette propagande est si nécessaire. (*Applaudissements.*)

De la Russie nous avons de nombreux délégués officiels de la Com-

mission Supérieure russe du monopole, les Docteurs Nijégorodzeff, Raffalovich, Borodine, etc.

De nombreux américains, MM. Clarke Bell, le Docteur Crothers, etc. ont traversé l'Océan pour répondre à l'appel de la France. (*Applaudis*[1].)

D'ailleurs, il faut que je m'arrête : qu'il me suffise de dire que tous les Gouvernements et la plupart des sociétés des divers pays, nous ont envoyé des délégués. Tous ces délégués étrangers, je les remercie de leur concours : ils donnent un admirable exemple de solidarité internationale.

Dans vos personnes, Messieurs les Délégués étrangers, je remercie et je salue les souverains et les États que vous représentez. (*Applaudissements*).

Et maintenant, si je me tourne vers les délégués appartenant à notre pays, quelle abondance de noms illustres ! Nous avons parmi nos adhérents — ici surtout je cite au hasard — M. Barbier, Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, — le Général Galliéni, Gouverneur de Madagascar, qui, aux qualités du soldat joint celles d'un administrateur de premier ordre, — M. Octave Gréard, dont le nom seul suffit à montrer la place que tient dans la préoccupation de l'Université la lutte contre le fléau de l'alcoolisme, — M. Jules Claretie, de l'Académie française, — M. Bouchard, de l'Institut, — le doyen de la Faculté de médecine, M. le professeur Brouardel. (*Applaudissements*.)

Il y a ici des délégués de presque toutes les Sociétés savantes de la capitale et de la province. Vous savez que le Parlement aussi a donné, par des adhésions significatives, son concours au VIIe Congrès ; plusieurs sénateurs, plusieurs députés se sont inscrits, et des sénateurs et des députés appartenant à tous les partis, sans distinction de nuances, depuis la droite jusqu'à l'extrême gauche la plus avancée. (*Applaudissements*).

Nous avons parmi les membres du Comité d'organisation M. Thuillier, Président du Conseil général de la Seine ; le Conseil municipal de Paris a envoyé une délégation ayant à sa tête M. Ranson, Vice-Président du Conseil général de la Seine.

Enfin, et j'appelle votre attention sur ce point, Mesdames et Messieurs, le clergé sentant qu'il y avait là une œuvre morale de premier ordre, le clergé est venu à nous. Je citerai entre autres, le nom du Cardinal Lécot, archevêque de Bordeaux, de Monseigneur Foucault, évêque de St-Dié, de Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy, un des orateurs du Congrès. Demain soir vous devez entendre une conférence sur cette question : « *Le clergé et les ministres des différents cultes dans la lutte contre l'alcoolisme.* » Deux orateurs sont inscrits pour cette conférence : Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy, et M. le pasteur Rochat, de Genève, Président-Fondateur de la Société de tempérance de la « Croix-Bleue ». (*Applaudissements prolongés*).

Le rapprochement de ces deux noms n'est-il pas caractéristique ? Ne prouve-t-il pas que quand il s'agit d'une œuvre d'humanité, d'une

œuvre de relèvement, de prévoyance, il n'y a plus de distinction de confessions et que dans tous les clergés on trouve des hommes de cœur et de dévoûment.

Permettez-moi donc d'espérer que ce Congrès ouvre pour notre pays une ère véritablement nouvelle : il faut que tous les citoyens qui sont persuadés de la bonté de notre œuvre, nous donnent leur concours : il faut que ceux-là surtout qui, en raison de leurs fonctions sociales peuvent agir plus efficacement, viennent à nous, par où j'entends les prêtres, les professeurs, les médecins, les magistrats, les soldats ; et enfin surtout, Mesdames, il importe que nous ayons avec nous les femmes. Je crois qu'à cette époque où l'on parle beaucoup de féminisme, un féminisme qui sera approuvé par tous, c'est celui qui peut se déployer dans nos réunions. Il appartient à la femme: d'abord de donner l'exemple de la sobriété, ce qu'elle ne fait pas toujours, hélas ! comme je l'indiquais tout à l'heure; puis d'exercer une action puissante sur l'homme. On ne peut, et je le dis, parce que c'est ma conviction intime, on ne peut rien, en matière sociale, sans la coopération de la femme (*Applaudissements*) et volontiers je traduirais ainsi le dicton: « Ce que femme veut, l'homme le veut. »

Il est indispensable d'organiser une vaste conspiration des intelligences, des volontés et des cœurs contre ce qui tue le corps et l'âme. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à prêcher comme une sainte croisade pour le triomphe de la raison sur une bestialité d'autant plus hideuse qu'elle est contraire à la nature, pour le salut de la race, pour la noblesse de l'être pensant, pour le patrimoine commun de l'humanité.

Mesdames, Messieurs, au nom du Gouvernement de la République, je déclare officiellement ouvert le VIIe Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques. (*Applaudissements prolongés.*)

La parole est à M. Bayet, directeur de l'Enseignement primaire en France, représentant M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Discours de M. BAYET,

Représentant du Ministre de l'Instruction Publique.

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique m'a confié le grand honneur de le représenter au Congrès, et surtout il m'a recommandé de bien souligner auprès de vous le caractère de cette délégation.

Il m'a prié de vous dire qu'il ne fallait pas y voir tout simplement une formalité, un acte de politesse, mais qu'il était personnellement et de cœur avec vous, qu'il s'associait entièrement à votre œuvre et qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour seconder vos efforts.

M. le Docteur Legrain m'a prévenu hier soir que j'aurais à prendre la parole dans la séance d'aujourd'hui. Je n'ai pas eu le temps de préparer un discours, et je m'en excuse ; mais j'ai pensé que ce qu'il y aurait peut-être de plus utile à faire, puisque j'ai l'honneur de parler au nom du Ministère de l'Instruction Publique, ce serait de vous exposer ce que nous avons fait et ce que nous comptons faire contre l'alcoolisme.

J'ajouterai, car il faut être tout à fait sincère, ce que nous comptons ne pas faire, et je m'expliquerai tantôt sur ce point.

Il a été plusieurs fois question, ce matin déjà, de l'initiative qui a été prise par le Ministère de l'Instruction Publique afin de préparer les voies à une action plus énergique des pouvoirs législatifs. C'est en 1896 que, sur la proposition de mon éminent prédécesseur, M. Buisson, *(applaudissements et ovation à M. Buisson)* qui, avant de quitter la direction de l'Enseignement primaire, a tenu à associer l'Enseignement primaire sous une nouvelle forme à la défense de nos intérêts nationaux ; c'est sur la proposition de M. Buisson que M. Poincaré, alors Ministre de l'Instruction Publique, constitua une grande Commission chargée d'étudier un programme d'enseignement antialcoolique.

Cette commission, presque tous ceux qui sont au bureau la connaissent bien, ils en ont fait partie et y ont activement travaillé. C'est à la suite de ses délibérations que parut une circulaire du 9 mars 1897, où le Ministère prenait ouvertement et nettement position dans la lutte contre l'alcoolisme.

Permettez-moi de vous en lire quelques passages :

Il ne s'agit donc point ici d'un danger passager, mais d'un fléau qui prend un caractère permanent, dont les effets s'aggravent d'année en année et qui, par sa continuité et ses progrès, est plus redoutable que les guerres ou les épidémies les plus meurtrières. L'alcoolisme, en effet, ne frappe pas seulement celui qui boit, en ruinant sa santé et son intelligence, en le poussant souvent à la folie et au suicide, il frappe autour de lui tous ceux dont l'existence est liée à la sienne et pour lesquels il devient une charge et un danger ; il désorganise et ruine les familles ; il compromet la sécurité publique, et le nombre s'accroît sans cesse des crimes commis par des alcooliques. Enfin, ce qui est plus grave encore, l'alcoolisme ne borne point ses ravages à la génération présente, il menace de vicier dans son germe la génération de demain. Les enfants d'alcooliques, victimes des excès des parents, portent dans leur sein un poison dont le médecin est impuissant à régler les effets ; c'est parmi eux que se recrute pour la plus grande partie, cette foule toujours croissante des enfants rachitiques, dégénérés, des gâteux, des hystériques, des épileptiques qui envahit nos hôpitaux, nos maisons de santé.

Et plus loin :

J'ai pensé qu'il appartenait à l'Université de donner l'exemple. Elle y est d'autant plus intéressée que son œuvre serait stérile si, après tant de généreux efforts pour former les intelligences et les âmes des enfants, l'alcoolisme pouvait compromettre chez eux avec la vie physique, la vie intellectuelle et morale. Il importe de leur signaler de bonne heure

le danger, de leur inspirer la crainte et le dégoût de l'alcoolisme, de leur en faire comprendre toutes les conséquences. Les professeurs et les instituteurs s'acquitteront de ce rôle avec la conscience de faire œuvre de bien public. Je leur recommande de donner ces notions sous la forme la plus simple, la plus familière, et, par suite, la plus pénétrante; de faire appel à la réflexion des enfants, en un mot, de convaincre encore plus que d'enseigner. En dehors du programme, en dehors des heures de classe, je leur serai reconnaissant de tout ce qu'ils pourront faire pour que leurs leçons et leurs conseils soient suivis de résultats : conférences aux adultes, *sociétés de tempérance*, etc.

Le Ministre terminait en engageant les professeurs des Universités et de l'Enseignement secondaire à s'associer à cette œuvre, à faire des conférences aux étudiants, afin que plus tard, lancés dans la vie, ingénieurs, avocats, notaires, professeurs, tous pussent faire œuvre de bons citoyens. (*Applaudissements*).

Les programmes qui accompagnent cette circulaire s'adressent aux Lycées et aux Collèges d'une part, aux Ecoles Normales et aux Ecoles Primaires d'autre part, et, en ce qui concerne l'Enseignement primaire, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on se garde bien d'ajouter tout simplement aux programmes antérieurs cinq ou six leçons sur l'alcoolisme plaquées au hasard; on veut que l'enseignement antialcoolique s'insinue dans toutes les études, qu'il soit donné sous toutes les formes, qu'il figure à l'enseignement des sciences physiques et naturelles, mais en même temps à l'enseignement de la morale, qu'il reparaisse dans le choix des dictées, des lectures et même des problèmes, qu'en un mot, par tous les moyens possibles l'attention de l'enfant soit sans cesse mise en éveil sur les dangers de l'alcoolisme. (*Très bien! Applaudissements*).

Le Ministre avait indiqué que, dès l'année suivante, il tenait à ce que les Inspecteurs d'Académie, par des rapports précis, le missent au courant de ce qui avait été fait et, s'il y avait lieu, des résultats qu'ils auraient déjà pu obtenir.

Ces rapports ont été dépouillés au Ministère de l'Instruction publique, et un Inspecteur d'Académie, M. Pellisson, en a fait l'objet d'une étude d'ensemble, qui a paru dans le numéro de janvier de la *Revue Pédagogique*. Je ne puis pas songer à analyser ici cet article qui entre dans beaucoup de détails. Je ne signalerai que quelques points.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que la circulaire et le programme ministériels ont trouvé un terrain bien préparé, que, dans bien des endroits déjà, les instituteurs qui ont à donner l'éducation civique, avaient compris que l'enseignement antialcoolique en était une partie intégrante, bien qu'il ne figurât pas au programme. Mais la circulaire ministérielle est venue fortifier leur courage et en même temps encourager leurs efforts.

Ce qui frappe ensuite dans cet article, c'est que ni les professeurs des Ecoles Normales, ni les instituteurs ne se sont contentés d'appliquer docilement les programmes qui leur étaient envoyés; ils les

ont médités et ils ont cherché, selon les régions, selon le caractère des populations, le meilleur moyen de les adapter soit aux élèves, soit aux auditeurs dans les conférences complémentaires de l'Ecole.

En résumé, il est bien évident que ce n'est pas après une première campagne, une campagne d'un an, qu'on peut chanter victoire ; mais cependant certains faits méritent déjà d'être signalés. « On m'assure, dit l'Inspecteur d'Académie de la Charente, que dans diverses localités les cabaretiers ont vu diminuer leur chiffre d'affaires, et même que quelques-uns ont dû fermer boutique. » Dans une localité du Rhône, un instituteur affirme que depuis l'organisation des Conférences, la consommation de l'alcool a sensiblement diminué. Et enfin, c'est le témoignage le plus curieux, dans le Puy-de-Dôme, tout récemment, un Inspecteur primaire entendait un voyageur en spiritueux dire :

« Les commissions se font rares, les maîtres d'école, oui, les maîtres d'école font depuis quelque temps une campagne qui ne laisse pas que d'être inquiétante pour nous. »

Voilà ce qui a été fait. Mais il est encore d'autres moyens d'action qu'il est dans l'intention de Monsieur le Ministre d'utiliser.

Vous savez quel merveilleux développement ont pris depuis cinq ans, dans notre pays, les œuvres complémentaires de l'école, les cours d'adultes, les mutualités scolaires, les conférences populaires, les lectures populaires, les associations d'anciens élèves avec leurs réunions du jeudi et du dimanche ; eh bien, nous nous servirons de toutes ces œuvres complémentaires de l'école pour lutter contre l'alcoolisme. (*Applaudissements*).

Car il ne suffit pas de dire aux enfants et plus tard aux adultes : « Mes amis, il ne faut pas boire d'alcool », il faut encore savoir ce que nous substituerons à l'alcool, il faut savoir quelles sont les distractions intelligentes et saines que nous offrirons à ceux qui avaient l'habitude d'aller au cabaret. (*Applaudissements*).

Il devrait y avoir dans tous les quartiers de nos grandes villes, et je dirais volontiers dans toutes les communes, une salle plus ou moins riche, plus ou moins bien décorée, mais aussi attrayante, aussi souriante que possible, où l'on pourrait organiser, et pour les jeunes gens, et pour les hommes faits, et pour les ouvriers et pour tous, des réunions, des fêtes populaires, non pour imposer aux auditeurs des sermons ou de graves leçons, mais pour les amuser et les distraire honnêtement. (*Applaudissements*).

Il y a encore une autre forme de l'enseignement qu'il faut que nous utilisions, et ici, Mesdames, c'est à vous que je m'adresse : l'enseignement ménager n'existe encore en France que par exception. Eh bien, j'ai la conviction que l'enseignement ménager bien organisé doit être un de nos plus précieux auxiliaires dans la lutte contre l'alcoolisme. Il ne faut pas croire que, quand l'ouvrier va pour la première fois et la seconde fois au cabaret, ce soit en général l'attrait de l'alcool qui l'y conduise. Pourquoi y va-t-il ? Parce que le cabaret représente

pour lui comme une sorte de salon ; il donne à l'ouvrier une sensation, malsaine, fausse, mais enfin il lui donne une sensation de confort et de gaîté. Il va y retrouver ses compagnons ; il va causer avec eux, et il abandonne le logis qui trop souvent est misérable et mal tenu. Eh bien, quand l'enseignement ménager sera organisé comme il doit l'être, je ne parle pas seulement de la cuisine, je parle de tout ce qui concerne la vie, quand la femme, ayant véritablement le sentiment de son rôle et de son devoir saura, sans faire de grandes dépenses (de la propreté, une fleur sur la cheminée, des rideaux aux fenêtres parfois y suffisent,) quand elle saura donner au logis un aspect aimable, souriant, quand l'ouvrier, rentrant le soir, trouvera la table bien mise, qu'on lui servira de bonne soupe, que ce logis enfin l'entourera, en quelque sorte, d'affection et de gaîté, je suis convaincu qu'il n'aura plus aussi souvent la tentation de s'arracher à sa femme et à ses enfants, pour aller boire au cabaret. (*Applaudissements.*)

Voilà ce qu'il faut faire. J'arrive à un point plus délicat, parce que certainement je vais froisser bien involontairement quelques convictions, mais enfin je crois que, quand on se réunit dans un Congrès, ce n'est pas uniquement pour s'applaudir, mais pour échanger très utilement et très loyalement des idées.

Nous sommes décidés, dans l'Université, à lutter par tous les moyens possibles, de toutes nos forces, contre l'alcool ; mais comme nous poursuivons des résultats précis, nous ne voulons lutter que contre l'alcool ; *nous laissons tranquilles le vin, la bière et le cidre*, et cela pour une double raison : intrinsèque et extrinsèque.

La raison intrinsèque, — croyez bien que ce n'est pas un plaidoyer *pro domo ;* je suis un buveur d'eau ! (*rires*) — c'est que, si je suis convaincu que le vin n'est pas un fortifiant, qu'il est inutile à la santé, je ne crois pas qu'il soit réellement dangereux, sauf dans certains cas de maladie avérée ; mais — c'est ce qui peut arriver pour tout ce que nous buvons et mangeons — les choses les plus saines du monde, peuvent, dans certains cas, devenir dangereuses.

Si je suis convaincu encore que le vin a fait commettre bien des sottises, depuis Noé jusqu'à Alexandre, et depuis Alexandre jusqu'à Disraeli, dont un des orateurs, ce matin, citait un épisode parlementaire qui n'est pas à son honneur, je ne crois pas que les méfaits moraux du vin soient comparables aux méfaits de l'alcool. Quand il s'agit du vin, de la bière ou du cidre, on peut parler d'*usage modéré,* tandis qu'on ne peut pas parler d'usage modéré de l'alcool : *il n'y a pas d'usage modéré de l'alcool.* (*Applaudissements.*)

Il y a plus : quand, en ce qui concerne le vin, on franchit imprudemment la frontière qui sépare l'usage modéré de l'excès, frontière qui n'est pas toujours très bien déterminée, les conséquences de ces infractions ne sont pas graves au même degré.

Sans doute, il y a une forme de péril dont il faut tenir compte : nous consommons, malheureusement, beaucoup de vin falsifié ; mais

quand on parle de consommation modérée, c'est seulement du vin naturel qu'il s'agit. S'il fallait proscrire absolument le vin parce qu'il est trop souvent falsifié, nous en arriverions à ne plus rien boire, car, malheureusement, l'eau elle-même est souvent très falsifiée, ou du moins très contaminée.

En résumé, en ce qui concerne la France, je serais pour ma part déjà très satisfait, si nous arrivions à reculer en arrière et à boire, au XIXe et au XXe siècle, de la même façon qu'on buvait chez nous au XVe et au XVIe siècle, et vous savez qu'on y buvait sec et ferme, mais on buvait du vin.

Il y a une autre raison pour laquelle je crois qu'il ne faut pas s'en prendre au vin, à la bière et au cidre : nous ne pouvons pas oublier que nous sommes en France, c'est-à-dire dans le pays ou les houblonnières verdoient au Nord, où les vergers se couvrent de pommes en Normandie, et où, depuis les rives de la Loire jusqu'aux Pyrénées et depuis les Vosges jusqu'à la Provence, les coteaux se chargent de vignes.

Eh bien, si nous allions dire à tous nos compatriotes : « Arrachez vos houblons, arrachez vos pommiers et arrachez vos vignes, » certainement nous serions mal reçus. Si l'instituteur, à l'école, dit aux enfants : « Il ne faut pas boire de l'alcool ; l'alcool est dangereux, » l'enfant, rentré chez lui, racontera à son père la leçon qu'on lui a faite. Le père, même s'il est alcoolique, n'osera pas répondre à l'enfant : « Ton instituteur ne sait ce qu'il dit », il gardera le silence et fera peut-être un retour sur lui-même. Nous avons même eu des exemples à Paris, et M. Baudrillard, Inspecteur primaire, qui s'est occupé tout spécialement de la question, pourrait nous en citer, de papas qui se sont corrigés du cabaret, parce que les enfants intervenant tout naïvement, leur disaient : « Comment ! tu vas boire de l'alcool, mais cela fait mal, tu en mourras. »

Donc si l'instituteur attaque l'alcool, on ne se moquera pas de lui. Mais s'il dit au contraire aux enfants : « Il ne faut boire que de l'eau », et que l'enfant rapporte ce propos chez lui, le papa haussera les épaules et répondra : « Un bon verre de vin n'a jamais fait de mal. » Il exagèrera, mais n'aura pas tout à fait tort.

Voilà donc le programme de l'Université, et ce programme s'il est modeste, je le crois pratique et prudent. Nous avons dans l'alcool un ennemi assez redoutable pour ne pas nous en mettre d'autres inutilement sur les bras.

Quant aux résultats, il ne faut pas se faire d'illusions, il ne faut pas croire que nous allons moissonner dès demain : il est évident que nous n'aurons guère d'action sur la génération présente. Nous travaillons pour l'avenir, mais j'ai la certitude que la génération prochaine vaudra mieux que la nôtre. Je ne dis pas que tous les enfants qui s'enrôlent dans les Sociétés de tempérance seront impeccables toute leur vie, mais enfin, de ces leçons qu'ils auront reçues à l'Ecole, il

subsistera une impression première qu'ils n'effaceront, pour la plupart, jamais. (*Applaudissements*).

Donc, armons-nous de patience, poursuivons courageusement notre tâche; dans plus d'un endroit nous serons plaisantés d'abord; acceptons les plaisanteries avec bonne humeur et persévérons.

Et, Mesdames et Messieurs, puisque vous avez bien voulu, à diverses reprises, me donner votre approbation, je vous demanderai en terminant, d'adresser un témoignage de sympathie à nos collaborateurs, aux Inspecteurs d'académie, aux Inspecteurs primaires, et surtout aux instituteurs et institutrices qui travaillent si activement et si vaillamment pour notre cause. On leur a dit qu'il y avait là un péril national : ils sont allés bravement à la bataille, sans se dissimuler les difficultés auxquelles ils se heurteraient. (*Applaudissements*).

M. le Président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question suivante : *Du rôle de la jeunesse universitaire dans la lutte contre l'alcoolisme.* La parole est à M. Buisson, professeur à la Sorbonne. (*Bravos et applaudissements prolongés*).

M. Buisson monte à la tribune. (*Applaudissements réitérés*).

Discours de M. BUISSON.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous me confondez : vous me coupez la parole avant que je l'aie prise ; ce n'est peut-être pas le meilleur moyen de me donner les encouragements dont vous sentez que j'ai besoin. Pourtant, je m'appuie sur cette confiance, je vous remercie de cette sympathie et j'espère que maintenant que nous entrons dans la partie aride, si je peux ainsi dire, des travaux du Congrès, puisque nous allons aborder l'une après l'autre, les questions pratiques et techniques, vous voudrez bien continuer à vous souvenir de l'importance des petites choses et des petites résolutions ; vous ferez crédit à tous ceux des orateurs, à commencer par le premier, qui viendront vous entretenir en détail de choses qui ne sont en effet que des détails, que vous savez peut-être mieux que ceux qui vous les disent ou tout au moins aussi bien. Mais à quoi servent les Congrès, si ce n'est précisément à appeler l'attention de tous, l'attention de ceux qui y viennent, et surtout de ceux qui n'y viennent pas, sur des choses absolument claires, connues, certaines, passées à l'état de lieu commun pour quiconque s'en est occupé ; malheureusement il y a beaucoup de gens qui ne s'en occuperaient jamais si l'on ne les y forçait pas et c'est pour les y forcer que vous êtes ici.

La première question, Messieurs, que vous avez mise à l'ordre du jour me semble bien choisie pour montrer que vous n'avez pas en-

tendu faire un Congrès de science pure, écartant les profanes. Vous avez tenu à donner à vos travaux un caractère plus large, plus laïque. La première question que vous vous êtes posée est celle-ci : *Que peut faire la jeunesse universitaire dans la lutte contre l'alcoolisme ?*

Merci, merci pour la jeunesse universitaire des deux sexes d'avoir pensé à elle en tout premier lieu.

Vous avez eu raison de commencer par elle : la jeunesse, c'est en elle, en effet, que réside l'espérance du pays. Si nous l'avons avec nous, nous pourrons nous endormir tranquilles le jour où nous aurons terminé notre tâche ; celle de la jeunesse commencera, et il lui sera peut-être donné d'achever ce que nous avons commencé.

Sans la jeunesse, il n'y a pas d'avenir, ni pour l'antialcoolisme, ni pour l'enseignement, ni pour l'éducation morale ou sociale du pays, et je suis vraiment heureux en qualité d'universitaire de voir que, comme l'Université, vous ne demandez rien de plus, par les convictions, par les idées, par les doctrines qui vous sont chères, que de les faire aimer par la jeunesse, sûrs de les faire ainsi triompher dans le pays. (*Bravos*).

Ce principe posé, je laisserai à d'autres qui le feront mieux que je ne le pourrais, le soin d'examiner point par point dans le vif détail des choses et de définir d'une manière rigoureuse le rôle que légitimement on peut assigner à la jeunesse.

Mais puisque vous me chargez d'introduire la question, je me borne à l'introduction. Je demande avant tout dans quel esprit la jeunesse peut et doit aborder cette question de l'alcoolisme et tout d'abord si cette question peut réellement s'isoler et se traiter comme un problème indépendant de tous les autres.

Vous vous adressez à la jeunesse universitaire, pourquoi ? Pour qu'à son tour elle s'adresse à qui ? A tout le public, à la jeunesse non cultivée, à la masse de la population, aux familles, aux adolescents, aux enfants, pour qu'elle fasse œuvre de propagande et de prédication.

Eh bien, Messieurs, je suis convaincu que la jeunesse que vous chargez de cette mission ne peut la remplir que si elle la prend d'une façon très large, très ample, laissez-moi dire très philosophique. La question de l'alcoolisme n'est pas simple, quoi qu'elle le paraisse ; même et surtout peut-être dans un Congrès antialcoolique, il faut voir tout autre chose qu'une réunion de spécialistes savants : il y a bien d'autres éléments du problème que l'élément médical. Non, Messieurs, il n'y a pas de question moins simple que celle de l'alcoolisme.

Monsieur le Directeur de l'Enseignement primaire qui vous en parlait tout à l'heure d'une manière si nette et si brillante, et qui vous a donné un si grand témoignage de sa conviction personnelle et de l'attention du Gouvernement à votre œuvre, vous disait avec juste raison : Dans l'alcoolisme il n'y a pas seulement le fait de boire ; d'où vient l'attrait de l'alcoolisme ? D'où vient le péril ?

Il vient précisément de ce que plusieurs des causes qui font le suc-

cès de l'alcoolisme ne sont pas mauvaises par elles-mêmes, ne sont pas en soi vicieuses. On parlait tout à l'heure et avec raison de cette sorte de bestialité qui apparaît douloureusement dans l'alcoolique invétéré. Mais n'oublions pas que c'est là un cas pathologique extrême, c'est le dernier terme, c'est l'excès du mal poussé à outrance. Au début, et pendant très longtemps, ce qui fait l'attrait de la passion naissante n'a rien d'odieux et de répugnant, et c'est en cela même qu'est le danger : à cet égard vous aurez remarqué comme moi l'importance des observations que M. Bayet vous présentait tout à l'heure. Le point de départ véritable de l'alcoolique, si paradoxal que cela semble, ce n'est pas l'attrait du liquide, ce n'est pas le plaisir de boire pour boire. D'abord, je pose en fait que si l'homme était ramené, rendu à sa nature primitive, toute franche, si l'homme pouvait récupérer les goûts natifs que l'instinct lui a donnés, je suis convaincu, pour ma part, que le plus grand des plaisirs — je parle du plaisir physique de boire — serait de boire un verre d'eau, de bonne eau limpide et fraîche. (*Applaudissements*). Je ne crois pas qu'il y ait de régal plus fin, plus délicat et meilleur.

Mais là n'est pas la question : admettons que l'habitude ait modifié la nature, qu'un goût acquis ait, après des siècles, remplacé dans une certaine mesure le goût primitif. Je n'en maintiens pas moins que dans l'alcoolique l'alcool n'est pas tout, n'est même pas le principal aiguillon du désir. Si délicieuse que puisse être l'absorption d'un petit verre ou de plusieurs petits verres d'un alcool quelconque, ne croyez pas que ce soit cette jouissance qui à elle seule attire au cabaret. Mais ce petit plaisir ne vient jamais seul, il se relie à d'autres dont le charme s'exerce sur tous, sur les gens cultivés comme sur les gens ignorants, sur les jeunes comme sur les vieux, à la ville comme à la campagne.

C'est un point sur lequel il me semble qu'on n'insiste pas assez. Quand l'ouvrier, le paysan, l'homme du peuple, l'employé à la fin de sa journée, ou dans un moment de répit, ou dans un jour de congé, éprouve ce besoin « d'aller boire un coup, » c'est un besoin qui n'est pas purement physiologique ; il n'a pas seulement envie de caresser son palais par le contact de cet alcool. Il y a autre chose. Il y a d'abord un plaisir assez délicat, dont tout homme a besoin, ce à quoi nous ne pensons pas assez, le plaisir de se faire plaisir, de s'accorder un peu de superflu, de faire quelque chose pour soi, de se dire : « Eh bien, maintenant, la tâche est finie, le harnais est déposé, respirons ; qu'est-ce qu'on pourrait bien faire pour s'amuser ? » Et de suite la première chose et la plus facile, en apparence la moins coûteuse, celle qui se présente d'abord, la seule qu'on puisse s'offrir à toute heure de la journée, celle que le camarade ou l'ami vous offre, c'est un petit verre. Ce petit verre, c'est presque un symbole de liberté, d'épanouissement, de joie, de rupture avec la contrainte habituelle. Et si cette tentation se présente à des gens dont la vie est tristement monotone,

qui ne la voient pas souvent luire cette minute de liberté, fût-ce de liberté apparente ou d'illusion, à des gens qui cherchent à se donner à eux-mêmes un peu le change et à se faire croire un instant qu'ils s'appartiennent, qu'ils sont leurs maîtres, représentez-vous bien ce que vaut pour eux cet éclair d'indépendance, cette jouissance du superflu, de l'inutile, du loisir et de l'oubli, cette satisfaction de pouvoir faire fête à soi-même sous prétexte de boire un petit verre ou de fumer une cigarette avec un ami !

Il faudra donc, quand nos jeunes gens voudront combattre cette tentation, qu'ils ne la combattent pas comme une sorte de passion abjecte, comme un appétit bestial, mais qu'ils tiennent compte de ce qu'elle a d'humain, de naturel et même de légitime.

Et puis ce n'est pas tout : un moment de bien-être, un peu d'abandon, un peu de récréation, passez-moi la comparaison, c'est pour l'homme quelque chose d'analogue à ce que sont pour l'enfant les jours de vacances ou les heures de récréation ; c'est si plaisant un instant de détente : si l'enfant en a besoin, on m'accordera bien que l'homme est un grand enfant à cet égard. Est-ce que les professeurs n'aspirent pas tous les ans, au moins autant que leurs élèves, à l'heureux jour du départ pour les vacances ? (*Rires et applaudissements*).

Mais je dis qu'il y a une autre cause qui fait la force de l'alcoolisme et la difficulté de l'extirper, c'est que l'alcoolisme est lié par nos institutions sociales à une sorte de sociabilité. Où est-ce qu'on va boire ? C'est dans un endroit où l'on est sûr de rencontrer ses semblables. Si l'ouvrier qui travaille a un moment de relâche, eh bien, il ne savourera pas ce moment à soi tout seul, ni même dans son ménage, surtout si c'est un de ces ménages que décrivait tout à l'heure M. Bayet, où manque non seulement le superflu, mais le nécessaire, où tout rappelle ce qui manque, les soucis du père de famille, les souffrances de la mère, les privations de l'enfant, où tout, sur les murs, ce qui y est et ce qui n'y est pas, fait cruellement sentir la condition dure du prolétaire, ce n'est pas là qu'il jouira de cette espèce de petite trève qu'il s'accorde à soi-même ; c'est dans un lieu qui précisément l'attire parce qu'on y va pour cela, parce qu'il y rencontrera d'autres qui viennent aussi se délasser, parce qu'il y va causer, oublier son ménage, oublier sa tâche, ses devoirs, son travail quotidien, et causer de quoi ? peut-être de bêtises et d'inepties, peut-être faire une partie de cartes, lire un journal, laisser au hasard errer sa pensée et sa parole, fumer, rire et oublier. Un savant a dit : « L'homme est un animal qui s'ennuie » ; ce qui est peut-être encore plus vrai, c'est que l'homme est un animal qui ne supporte pas l'ennui, qui a besoin de société, et, suivant la vieille définition, il est un animal social. Or, tant qu'il n'existera pas dans notre société, telle qu'elle est organisée, d'autre centre de réunion libre, affectueuse, cordiale, familière, facile, accessible à tous, où tous se rencontrent sur le pied d'égalité, où personne ne soit le protégé de personne, où personne ne se sente sous tutelle, même

sous tutelle philanthropique, tant qu'il n'existera pas de lieu réunissant les avantages que le café en ville, que le cabaret au village joignent hélas, à tant d'inconvénients graves, vous aurez beau faire, les hommes auront besoin d'aller là où on se sent entre soi, entre hommes. (*Applaudissements*).

S'il en est ainsi — et je borne cette analyse à quelques traits pour appeler votre attention et au besoin la discussion sur cette observation — s'il en est ainsi, voici comment je comprendrais le rôle de la jeunesse dont vous m'avez demandé de vous parler.

Le rôle de la jeunesse ne peut pas être, ce me semble, de se constituer en compagnies de prédicants ou en sociétés de morale, religieuse ou laïque, allant prêcher l'abstinence ou la semi-abstinence, ou la tempérance, ou toute autre forme de l'évangile antialcoolique. Je ne veux pas dire que les jeunes gens doivent s'interdire de faire à l'occasion leur petit sermon à qui de droit, pourvu qu'ils commencent par eux-mêmes, et que, prédicateurs, ils s'adressent leurs premières et leurs plus sévères prédications. Mais là n'est pas leur principal mode d'action, la tâche essentielle que la nature a assignée aux jeunes gens. La jeunesse, c'est la joie, c'est le sourire, c'est la vie épanouie ; c'est la vie environnée d'illusions qui la font plus agréable ; c'est la vie vue à travers l'idéal, quelquefois à travers la chimère et le rêve, mais malheur à qui n'a jamais vu la vie à travers ce prisme-là ! La jeunesse, c'est en somme la poésie de notre pauvre humanité, ne lui faites pas changer son rôle et son ton, elle ferait mal ce qu'elle ferait contre nature.

Ce que vous pouvez demander à la jeunesse, c'est précisément de rester elle-même et de parler de tout, même de l'alcoolisme, avec son besoin de noblesse, avec les illusions et les exigences de son incorrigible idéalisme. M. Lavisse, il y a quelques jours, disait à nos étudiants dans une admirable séance où il a parlé de toute autre chose, mais où il a glissé un mot très utile et très cordial à propos de l'alcoolisme : « Quand vous voyez un ivrogne, ne dites pas, comme vous entendrez dire à beaucoup de bourgeois : voyez donc cette brute ! dites-vous : dans cet homme-là, je suis une brute ». (*Bravos et applaudissements*).

Eh bien, si la jeunesse arrive à ce sentiment-là, à ce véritable sentiment de fraternité humaine, alors elle peut se vouer à la cause de l'antialcoolisme. Ce ne sera plus un prédicateur, un missionnaire, non pas même un savant, un hygiéniste qui parlera, ce sera tout simplement un jeune homme ému de tout son cœur, par cette sorte de douleur personnelle qu'il éprouve en voyant un de ses semblables et, à la lettre, un de ses frères tomber à ce rang abject. Il éprouve cruellement, douloureusement, jusqu'au fond des dernières fibres de son âme, ce reproche intérieur, énergique et poignant qui vous étreindrait malgré vous s'il vous arrivait de voir quelqu'un de votre famille qui se déshonore. S'il sent cela, soyez certains qu'il parlera et

qu'il sera écouté, qu'il ramènera plus d'un alcoolique, qu'il trouvera ce qu'il faut lui dire et ce sera souvent très peu de mots, ce ne sera ni le sermon en trois points ni la démonstration en règle, ce sera le je ne sais quoi qui vient du cœur et qui va au cœur. Donnez-nous des jeunes gens qui aient ce sentiment-là, et nous promettons des apôtres incomparables à l'antialcoolisme. Le meilleur moyen donc de recruter ces apôtres dans la jeunesse, c'est de mettre au cœur de la jeunesse ce grand trésor de compassion, de pitié humaine, d'affection pour le peuple. Mais entendons-nous bien, Messieurs, la compassion philanthropique et bourgeoise n'est pas suffisante. Pour que notre jeunesse universitaire et cultivée aille faire des campagnes antialcooliques au sein de la population ouvrière dans nos faubourgs et dans nos campagnes, laissez-moi vous parler bien franchement, vous qui êtes des hommes de conscience, il faut d'abord qu'elle soit bien persuadée que la question de l'alcoolisme est intimement liée à la question sociale. (*Bravos et applaudissements*).

Je ne me sens pas le courage, je ne me reconnais pas le droit de dire, professeur, par exemple, à mes élèves, ou père de famille à mes enfants : « Allez donc prêcher, allez au peuple, allez lui porter la bonne nouvelle, montrer à cet ouvrier, à ce manœuvre, à cet indigent, que c'est ignoble de se laisser ainsi dégrader par l'alcool, et le lui prouver, statistiques en main ! » Non. Je sais trop bien ce qu'on va leur répondre ; j'entends d'avance le pauvre diable à qui ce discours s'adresse riposter au jeune missionnaire : « Vous en parlez à votre aise, vous n'avez pas besoin du cabaret, vous, je le crois bien, et vous faites fi de mon tord-boyaux. Voulez-vous changer avec moi ? Je m'engage à être aussi tempérant que vous, aux mêmes conditions, et je vous jure que cela ne me coûtera pas ». (*Applaudissements*).

Où donc ai-je vu cette image qui m'a souvent fait rêver ! Un malheureux ivrogne, roulant dans le ruisseau, à qui on reprochait l'état où il s'était mis, répondait : « Ah, je ne me soûlerais pas comme cela, si je pouvais seulement me griser là-dedans. » Et il montrait un restaurant à la mode. L'alcoolisme grossier nous semble plus abject que l'alcoolisme élégant et raffiné : l'ouvrier se dit qu'au fond il n'en diffère que par le prix : c'est le seul genre d'ivresse à la portée de sa bourse. Il faut tenir compte de ce sentiment-là. Nos jeunes gens, ne l'oubliez pas, ce sont après tout des fils de bourgeois, qui ne vont pas se déguiser pour aller dans les faubourgs, et qu'on reconnaîtra tout de suite pour ce qu'ils sont : des gens qui ont le bonheur de pouvoir s'accorder bien des choses interdites au pauvre diable.

Quand ils arriveront dans les maisons où nous voudrions les envoyer, comment voulez-vous qu'eux-mêmes ne reculent pas gênés, confus, hésitants ? Les voyez-vous au bout de deux ou trois visites, par exemple dans un bouge du XIIIe arrondissement, dans une cité de chiffonniers, aux prises avec des hommes qui, pour toute réponse,

leur montreront leur taudis, et leur diront : « Vous allez me reprocher d'avoir parfois une insurmontable envie d'échapper à cet enfer, de sortir de ce logis infect, misérable, dégoûtant, pour aller passer une heure ou deux de liberté et d'oubli dans un endroit où il fait clair, où je suis bien avec des amis, le seul où l'on ne me tourmente pas, où je sois libre, où on me laisse un peu de répit ? » Ils ne sortent pas de cela, ils en reviennent toujours à ce discours, et je sais des jeunes gens qui ont commencé ces tournées et qui sont revenus en disant : « Je n'irai plus voir ces malheureux avant de savoir ce que je puis bien leur répondre ? »

J'y ai déjà réfléchi, moi aussi, et je vous le demande : « Que peut-on leur répondre ? »

Pour ma part, je n'ai trouvé qu'une chose, c'est de dire franchement aux travailleurs : Oui, il y a encore bien des souffrances, bien des misères sociales ; oui, il s'en faut que nous soyons arrivés à la forme définitive de la justice sociale et de la fraternité qui en sera comme l'épanouissement. La société est en marche vers cet idéal qu'elle n'atteindra ni par un coup de fortune ni par une transformation magique. Que chacun y travaille et y contribue dans sa faible mesure et là où il le peut » Pour ce qui concerne le point particulier dont nous nous occupons ici, peut-être y a-t-il pratiquement quelque chose à faire. Si nous reconnaissons qu'il faut aux travailleurs un lieu de réunion joyeuse et libre, essayons d'en constituer un certain nombre pour servir de modèle au type nouveau que nous souhaitons. Si nous pouvions ouvrir dans chaque quartier une au moins de ces maisons, non pas de fêtes seulement pour les grands jours de cérémonie, comme le disait tout à l'heure M. Bayet, mais de fête de tous les jours, de vraies maisons du peuple, attirant, retenant l'ouvrier, parce qu'il y trouvera des distractions et des sympathies, nous aurions beaucoup fait pour nous convaincre nous-mêmes et pour convaincre ceux que nous voulons guérir de l'alcoolisme. Il faut les guérir de l'alcoolisme, oui, mais non pas en supprimant le besoin de plaisir, de liberté, de réunion, de sympathie, de sociabilité ; il faut, au contraire, essayer de le comprendre ce besoin si humain, de l'élever, de l'ennoblir, et pour cela, il n'y a qu'un moyen, c'est de payer de nos personnes, et voilà justement le grand service que peuvent rendre les jeunes gens. Allez, leur dirais-je, au milieu de ces populations ouvrières non pas en passant, mais avec suite et persévérance, allez, si possible, vous y établir, pour vivre journellement avec ces gens-là ; ils vous comprendront et vous aimeront. Allez-y tout au moins fréquemment, assidûment, prenez rendez-vous dans ces petits cercles à créer, que j'appelais tout à l'heure faute d'un autre nom, les maisons du peuple. Vous voulez leur faire croire qu'il y a moyen de se passer de l'alcool, donnez leur l'exemple, commencez par vous-même, et montrez leur que vous vous trouvez très gai, de très bonne humeur, et très heureux sans le moindre petit verre ; cela les convaincra. Montrez

leur ensuite que vous prenez plaisir à passer une soirée avec eux ; causez avec eux ; vous croyez que vous perdrez votre temps ? vous vous trompez ; vous, jeunes gens de la bourgeoisie, de l'Université, quand vous aurez consacré une soirée à causer avec un homme du peuple, savez-vous lequel des deux aura le plus gagné ? Ce n'est pas l'ouvrier, c'est vous. (*Applaudissements*).

Vous aurez appris chez lui, sur l'organisation de la Société, une foule de choses que les livres n'apprennent jamais : vous pourrez suivre longtemps des cours de sociologie avant d'acquérir ce que trois mois de fréquentation avec l'ouvrier, sous prétexte d'antialcoolisme, vous auront appris !

Et, il est vrai, quand vous aurez fait cela, très probablement vos opinions sur la question sociale se seront sensiblement modifiées; vous serez moins sévère pour le pauvre, le travailleur, pour l'ouvrier imprévoyant, intempérant, vous serez moins sévère pour lui quand vous aurez vu de plus près sa vie qui n'est pas une vie, et vous tâcherez de faire quelque chose pour qu'elle devienne enfin une vraie vie humaine.

Ce n'est pas à dire que vous allez pouvoir changer d'un trait de plume la Société, et je ne prétends pas que vous alliez, d'apôtre de l'antialcoolisme, vous transformer en apôtre du collectivisme. Hélas, vous non plus probablement vous n'apporterez pas au travailleur la solution dernière du problème social ; mais ce que vous lui apporterez, ce sera votre bon cœur, votre sincérité, votre droiture, votre intention de chercher le mieux et de vous approprier pour votre humble part cette belle parole qui mériterait d'être la devise de tous les républicains : « S'il y a un seul moyen d'améliorer équitablement la condition de mes semblables, de réaliser une plus grande somme de justice sociale, je suis pour ce moyen, quoi qu'il m'en coûte, à moi et aux miens. » (*Applaudissements.*)

Cette formule-là, Messieurs, évidemment ne résout pas la question sociale, mais elle résout la question morale; elle fait de vous un homme en qui l'ouvrier aura confiance, un homme qui sera une puissance. Vous croyez que j'exagère parce que vous jetez les yeux sur ces bancs, et vous vous dites : Nous sommes bien peu pour mener le monde. Ne vous en inquiétez pas : c'est toujours par le petit nombre que le monde a été mené. Depuis qu'il y a une civilisation, la civilisation n'est pas autre chose que l'histoire des petits triomphes obtenus par une infime minorité sur une immense majorité. (*Applaudissements.*)

C'est encore ce qui arrivera dans l'histoire de l'antialcoolisme. L'important n'est pas le chiffre de vos adhérents, c'est leur valeur.

Et pour ne parler que de la jeunesse dont vous appelez à bon droit le concours, l'important n'est pas qu'elle s'enrôle sous vos drapeaux, c'est que ceux qui s'enrôleront soient animés d'un esprit absolument démocratique, que ce soit une jeunesse absolument amie du peuple,

ou pour mieux dire qui se sente peuple elle-même et s'affirme peuple.

C'est à cette condition seulement qu'elle a chance de pouvoir parler au peuple; il faut le comprendre pour s'en faire comprendre, l'aimer pour s'en faire aimer. C'est ce que je souhaite à notre jeunesse. Qu'elle ne prétende pas prêcher et réformer de haut et de loin. Il y a eu autrefois des pharisiens qui louaient Dieu de n'être pas pareils aux péagers. Il ne faudrait pas qu'il y eût aujourd'hui des pharisiens qui bénissent Dieu de ce qu'ils ne boivent pas d'alcool, qui méprisent leurs semblables d'en boire, et qui ne font rien de plus pour les en corriger que de belles phrases ou de beaux graphiques. Il faut des gens de cœur qui aient le courage de se dire : « Nous ne valons pas mieux que ces pauvres gens et à leur place je ne serais probablement pas plus capable de l'effort quasi héroïque que nous leur demandons; à nous donc de les y aider. » (*Vifs applaudissements.*)

Pour que toute une jeunesse se pénètre de ces sentiments et agisse en conséquence, il y a un moyen sûr, et je suis heureux de m'accorder une fois de plus avec M. Bayet, c'est que l'antialcoolisme ait pour lui très largement le concours de la jeunesse féminine. Si les femmes, si les jeunes femmes et les jeunes filles sont avec nous, nous pouvons être sûrs que nous ne nous bornerons à faire ni une œuvre de science pure, ni une œuvre de pure politique, ni même une œuvre d'hygiène saine et froide : nous ferons une œuvre humaine au sens complet du mot.

Vous vous rappelez le mot de Michelet ou plutôt le mot d'un ouvrier avec qui Michelet causait. Il lui parlait de la femme, de son rôle dans la Société républicaine de l'avenir, et l'ouvrier lui répondit : « J'ai très bien compris; la femme, c'est le Dimanche de l'homme. »

Naïve, grossière, mais bien touchante expression de ce que la femme, même dans le cadre le plus étroit d'un pauvre ménage et d'une humble vie, porte en soi de poésie vraie, de poésie vécue.

C'est cette poésie qu'il faut absolument à notre campagne antialcoolique. Seules les femmes et les jeunes filles lui donneront ce reflet de beauté et de bonté qui le rendront irrésistible.

Les faits d'ailleurs l'ont prouvé : on vous parlera sans doute un de ces jours de ce qu'ont fait les Américaines pour combattre le fléau : leur triomphe est un exemple que l'on ne saurait trop mettre sous les yeux de leurs sœurs d'Europe.

Puisse la jeune fille devenir chez nous aussi la Providence du ménage pauvre où un sourire d'elle portera souvent un éclair de bonheur ! Et que, jeunes filles ou jeunes gens, tous ceux à qui rien n'a manqué, aient une pensée constante et tendre pour ceux à qui tout manque; que ceux qui doivent tout à la famille et à la Société s'efforcent de communiquer quelque chose de leur bonheur à de moins heureux : ils ont une dette à payer à la Société; qu'ils y consacrent un peu de leur temps, un peu de leur bourse, un peu de leur intelligence et beaucoup de leur cœur. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M. Buisson et donne la parole à M. Ruyssen, professeur au Lycée de La Rochelle.

Discours de M. RUYSSEN

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez d'entendre des paroles si éloquentes, si autorisées que j'éprouve le plus grand embarras, moi qui ne suis guère qu'un apprenti, à prendre à mon tour la parole dans cette assemblée. Je me hâte, d'ailleurs, de vous rassurer ; je ne retiendrai votre attention que pendant quelques instants.

Le seul avantage qui me permette ici de parler après M. Buisson, avantage qu'il ne me contestera pas, c'est simplement d'être un peu plus voisin que lui de l'âge d'étudiant. Or parmi les étudiants qui, hier encore, étaient mes camarades, l'alcoolisme fait d'incessants et continuels ravages. Et, il faut bien le dire, l'alcoolisme est d'autant plus répugnant chez l'étudiant qu'il n'a pas pour lui la double excuse que peut invoquer l'ouvrier : l'excuse de l'ignorance, puisqu'il a reçu une culture développée et celle du travail physique, du labeur musculaire : l'étudiant n'a pas, comme l'ouvrier, à affronter la chaleur, l'air raréfié et malsain, les poussières desséchantes de l'usine, qui font que le soir, accablé, écrasé, abruti de fatigue, il va chercher au cabaret une dernière excitation et l'apparence du bien-être. L'étudiant ne subit aucune de ces conditions, il semble donc impardonnable, et cependant, il faut être juste pour tout le monde, même pour ceux qui s'alcoolisent.

Or l'étudiant peut invoquer aussi quelques excuses.

Tout d'abord, son éducation. Car si, théoriquement, l'étudiant doit connaître les dangers de l'alcoolisme, en fait, il les ignore ; et nous sommes tous, en ceci, victimes de ce qui a été fait jusqu'à nous, ou de ce qui nous a été caché à l'école. On peut dire que nous avons été élevés dans le culte ou dans la superstition de l'alcool. Si nous n'avons pas gardé le souvenir des petits verres bus à notre naissance, on peut dire que toutes les circonstances de notre vie d'enfant ont été le prétexte d'incessantes libations ; tous nos succès scolaires, depuis le prix de grammaire jusqu'au diplôme de bachelier, tous ces menus triomphes de notre vanité, nos familles les ont pieusement célébrés le verre en main. Puis est venue pour nous ce qu'on pourrait appeler « l'illusion littéraire. » On nous a montré Socrate buvant sec avec ses amis.

« *Fecundi calices quem non fecere disertum ?* »,

avons-nous cru sur la foi d'Horace. On nous a vanté l'ivresse inspiratrice de Musset (qui devait en mourir), et quel est le garçon de dix-

huit ans qui, grisé par ces légendes classiques, n'a pas composé des vers sur la table d'un café ? Il y a là tout un système de préjugés et de conventions qui nous enveloppe et nous dupe. Mais plus tard, quand nous quittons la famille et l'école pour la faculté, nous sommes encore les victimes d'une situation qui est celle-ci :

L'étudiant arrive de sa province, seul, dans une ville inconnue ; il n'a pour travailler qu'un logis étroit du cinquième étage. Mais l'hiver l'abri est froid, l'été il est brûlant en toute saison, peu avenant, presque inhospitalier. Aucune société intime, rien de ces détails familiers qui révèlent une main féminine. L'étudiant, si son caractère n'est pas d'une trempe aujourd'hui peu commune, s'ennuie dans sa petite chambre. Où va-t-il alors chercher un peu de luxe, de distraction et de confort ? Au café ; il se trouve ainsi amené à boire comme l'ouvrier, et pour les mêmes raisons.

Que trouve-t-il en effet au café ? Précisément tout ce qui lui manquait chez lui. D'abord, il n'est plus seul : Le va-et-vient des clients, la rencontre assurée de camarades disposés à boire à ses dépens, lui donnent l'illusion de la vie sociale. Veut-il écrire aux siens ? C'est au café qu'il trouve l'encre, la plume, le papier. A-t-il à consulter le Bottin, l'Indicateur des chemins de fer, les journaux? Tout s'y trouve, jusqu'au téléphone, et il semble qu'à tout prendre il y ait économie à aller prendre un verre de liqueur au café plutôt que d'acheter 7 ou 8 journaux. Par conséquent, pour l'étudiant comme pour le petit employé de commerce, il faut bien dire que le café représente, dans l'état actuel des choses, une véritable nécessité sociale, d'où cette conclusion, qu'on ne détruira le café actuel qu'en créant en face de lui un succédané efficace : on ne détruit que ce qu'on remplace.

Que devons-nous donc répondre aux jeunes gens qui nous interrogent sur leur devoir présent. Nous leur dirons tout d'abord, que l'alcoolisme ne risque pas moins de les contaminer que les ouvriers et qu'ils ont à faire entre eux une vigoureuse propagande antialcoolique. Leur devoir est de s'inscrire et de faire inscrire leurs camarades dans l'une des sociétés antialcooliques. Car cet acte n'a pas seulement une portée très considérable pour eux-mêmes ; il est d'une haute importance sociale en raison de la solidarité naturelle qui unit entre eux les jeunes gens plus encore que les adultes. Supposez que dans une salle de café, un jeune étudiant arrive, seul membre d'une société de tempérance, au milieu de huit ou dix camarades qui ne savent pas le premier mot de la question alcoolique : je doute fort que la vertu de mon jeune étudiant résiste aux sarcasmes et aux plaisanteries. Sont-ils deux, trois, au contraire, le point d'honneur les unira, et c'est par respect réciproque de l'engagement pris qu'ils ne failliront point. Ils feront ainsi, dès le premier jour, œuvre de propagande, car dans les cafés du quartier latin, un particulier qui demande une limonade quand ses compagnons commandent une chartreuse ne passe jamais inaperçu ;

de là des discussions vives comme elles le sont toujours entre jeunes gens. L'idée est semée, la question est posée. En matière de propagande, tous les moyens sont bons, hors le silence.

Toutefois, je crois que si l'action antialcoolique parmi les étudiants se limitait à la simple propagande de camarade à camarade, nous arriverions à d'assez pauvres résultats. En effet, l'idée de la tempérance, si on la prend en elle-même, est une idée un peu étroite, et peu entraînante. Quand vous aurez convaincu un jeune homme qu'il a tout intérêt pour lui-même à s'abstenir d'alcool, vous aurez sans doute atteint un résultat individuel qui pourra bien, par la force de l'exemple, rayonner en dehors. Mais ce rayon d'action est encore trop restreint. Si l'idée de la tempérance n'est qu'une question d'hygiène personnelle, si elle reste en quelque sorte isolée des conceptions religieuses, morales ou politiques qui constituent ou fortifient les groupements humains, elle ne saurait avoir une vertu bien efficace. Si, au contraire, elle s'appuie sur quelque principe social déjà existant, elle lui empruntera sa force et sa fécondité.

Pour ne parler que des étudiants, il ne faut pas croire qu'on aura fait grand chose quand on aura décidé une douzaine d'entre eux à se réunir pour boire des tasses de thé au lieu de verres d'absinthe. Mais si dans les groupements déjà créés et unis par la communauté des intérêts on arrive à faire pénétrer la pratique de la tempérance, on aura allumé un foyer de propagande vraiment intense et durable.

Il existe, par exemple, dans nos Facultés, des Associations d'étudiants ; il me semble que dans ces groupes déjà constitués, il y aurait quelque chose à tenter. On pourrait, je ne dis pas conquérir tout le monde à la tempérance, mais créer au sein même de la société, de petits comités qui s'efforceraient de faire tache d'huile, et de gagner à leur cause les membres du Bureau.

Il existe aussi des groupes similaires, des associations sportives ; ne pourrait-on s'adresser à ces associations pour les engager à inscrire la tempérance dans leur programme ? Il est facile de leur montrer que les sports s'accommodent fort mal des alcools, et, grâce à la faveur dont jouissent ces sociétés, on arriverait à transformer des cadres déjà constitués en centres de propagande.

Il existe encore d'autres groupements, assez nombreux dans certaines universités, auprès desquels notre propagande pourrait réussir : groupes d'étude pour les questions sociales, cercles d'étudiants formés au nom d'une idée religieuse, ou en vue d'intérêts matériels. Il faut profiter de ces cadres afin de les envahir à notre tour. Il y a là, j'en suis convaincu, un très précieux terrain d'action.

Par conséquent, que tout ce qui, parmi les étudiants, est association, union, comité, soit de notre part l'objet d'une propagande antialcoolique vigoureuse ; je crois que nous aurons plus de chances de réussir que si nous nous adressons aux étudiants en général ou à titre individuel.

Mais il faut bien avouer que nous n'arracherons pas la grande masse des étudiants à l'alcool si nous n'avons pas, nous aussi, notre café de tempérance : il faut que nous ayons ici, en plein quartier latin, un véritable palais qui puisse faire concurrence à tous les palais alcooliques qui l'entoureront. Car ils sont charmants, ces cafés du quartier, coquets et décorés au goût du jour, comme des salons de grande dame ou de banquier millionnaire. Ah ! si les riches voulaient ! Mais le « bon millionnaire » se fait rare. Aucune œuvre pourtant n'en a plus besoin que la nôtre. Si donc vous comptez parmi vos amis un millionnaire ou même un milliardaire embarrassé de l'emploi de ses rentes, proposez-lui de nous aider à créer au cœur de ce Quartier Latin, dont l'absinthe et l'alcool menacent d'anéantir la vie intellectuelle, un palais de tempérance capable de ruiner à bref délai les officines où s'empoisonne notre jeunesse. (*Applaudissements*).

La parole est à M. Barbey, avocat, président de la Section des Etudiants de l' « Union Française Antialcoolique. »

Discours de M. BARBEY, avocat à la Cour d'Appel de Paris

MESDAMES, MESSIEURS,

Je représente au milieu de vous un petit groupement d'étudiants qui existe au quartier Latin depuis environ deux ans et demi. Ce groupement, qui s'était formé à la suite de conférences faites parmi nous par le docteur Legrain et ses premiers collaborateurs, ne compta guère, au début, qu'une dizaine de jeunes gens, appartenant aux différentes facultés.

Nos premiers efforts furent donc des plus modestes. L'Union pour l'Action Morale voulut bien nous autoriser à nous réunir dans son local, et nos réunions restèrent, à ce moment, fort peu nombreuses. J'éprouve d'ailleurs quelque confusion à avouer qu'elles n'ont guère changé sous ce rapport, et que le zèle de nos 150 membres actuels, — zèle qui, sans doute, est au-dessus de tout soupçon, — ne se manifeste pas par une grande assiduité aux séances.

La première question qui se posa pour nous fut naturellement celle de savoir comment nous pourrions répandre nos idées au-dehors et intéresser la jeunesse universitaire de ce pays à la lutte que nous voulions essayer d'entreprendre. Nous fûmes assez heureux, dès ce moment, pour obtenir l'adhésion et le bienveillant concours de plusieurs de nos maîtres. MM. Rabier, Directeur de l'Enseignement secondaire, Buisson et Lavisse, Professeurs à la Sorbonne, voulurent bien accepter l'invitation que nous leur avions adressée de venir un soir assister à une de nos séances pour nous y apporter le fruit de leur

expérience et de leur autorité personnelles. Il résulta de la conversation que nous eûmes au cours de cette soirée, que le meilleur moyen de lutter contre l'alcoolisme qui fût à notre portée, était de répandre nos idées spécialement dans le monde universitaire, non seulement à raison des ravages trop fréquents de l'alcoolisme parmi la jeunesse des Ecoles, mais pour faire de nos camarades des Universités des auxiliaires précieux en vue d'une action plus large et plus profonde dans le pays.

Nos premiers essais dans le Quartier Latin ayant été assez infructueux, il nous sembla qu'il serait peut-être plus habile d'aller frapper tout d'abord à la porte de nos lycées, et M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, voulut bien s'intéresser à notre projet et nous recommander, par une circulaire spéciale, au bienveillant accueil de MM. les Proviseurs. Nous commençâmes aussitôt notre tournée de conférences : au collège Sainte-Barbe, à l'Ecole Alsacienne, aux Lycées Louis-le-Grand, Henry IV, Janson de Sailly, Carnot, Condorcet, Voltaire, Saint-Louis, eurent lieu des réunions variant de 25 à 200 élèves. Dans plusieurs de ces Lycées, nous fûmes assez heureux pour fonder des sections de la Ligue antialcoolique.

Le succès de ces premières tentatives nous engagea à porter nos efforts sur un terrain plus vaste, et nous résolûmes d'aller essayer quelque chose en province. Sans plan de campagne arrêté, suivant le hasard de nos déplacements, nous essayâmes de créer dans différentes régions de la France des sections analogues à celles que nous avions fondées à Paris. Je crois que la première conférence ainsi faite par un de nos camarades eut lieu à Condé-sur-Noireau, en Normandie. D'autres suivirent bientôt, à Valence, à Aix, à Avignon, à Montpellier, à Nimes, à Montauban, à Toulouse, à Pau, à Mont-de-Marsan, à Bordeaux, à La Rochelle, à Poitiers, etc. Au cours de ces tournées nous avons trouvé auprès de tout le personnel de l'enseignement public, le plus dévoué et le plus précieux concours, et en particulier chez MM. les Inspecteurs d'Académie de presque toutes les villes que nous avons traversées ; ceux-ci ont été pour nous les plus infatigables auxiliaires. En outre, nous nous permettons de remercier spécialement MM. les Recteurs de Dijon, de Lyon, et de Bordeaux, qui ont bien voulu nous faire espérer qu'ils deviendraient nos collaborateurs, MM. les Recteurs de Poitiers et d'Aix qui nous ont donné un témoignage de sympathie en voulant bien assister à nos conférences, enfin et surtout M. le Recteur Benoist, de Montpellier, qui, par la fatigue qu'il s'est imposée de venir présider lui-même plusieurs des réunions que nous avons tenues dans l'étendue de son ressort, a droit, pour les témoignages publics et répétés de sa sympathie, à notre vive et respectueuse gratitude. (*Applaudissements.*)

Au cours de ces tournées, nous sommes parvenus à créer des sections de notre Ligue dont quelques-unes sont florissantes, et j'ai eu la joie de recevoir, il y a peu de jours encore, des cartes, des télé-

grammes et des lettres, de plusieurs de nos camarades de nos sections de la province qui, en me chargeant de leurs hommages pour vous, ont tenu à vous donner une preuve de leur vitalité.

Messieurs, tels sont les modestes résultats de nos efforts. J'aurais voulu pouvoir vous en dire davantage, vous montrer dans tous nos lycées et collèges notre jeunesse de France organisée pour la lutte... Malheureusement nous sommes bien loin de pouvoir le faire, nos sections antialcooliques n'atteignent qu'une infime partie de la jeunesse, et il se passera sans doute encore bien des années avant que nous ayons seulement visité tous les Lycées et tous les Collèges. Et dans le sein même des sections déjà existantes, nous voudrions trouver plus d'initiative et plus de persévérance dans l'action. La section des étudiants de Paris, cette section mère à qui plusieurs autres sections universitaires sont soudées, n'a pas été sans nous causer à cet égard quelques regrets. Beaucoup de nos camarades semblent attendre pour agir un mot d'ordre et des instructions précises que nous ne pouvons pas leur donner, puisque chacun d'eux est seul juge de l'action dont il se sent capable, de la sphère où cette action peut s'exercer, et des moyens qn'il peut y employer. De là beaucoup d'hésitations, du temps perdu, et quelquefois même des défections qui peuvent nous surprendre ou même nous peiner, mais qui ne sauraient nous décourager.

Mon rapport serait terminé, Messieurs, si je ne devais vous parler que du passé. Mais nous avons ici le droit d'avoir toutes les audaces, l'avenir nous appartient, et peut-être me permettrez-vous maintenant de vous exposer sommairement comment nous entendons continuer notre campagne et quelles sont à cet égard, nos espérances.

Ce qui fait la difficulté spéciale de notre tâche, c'est que le problème qui nous occupe est un problème complexe, dont la solution dépend de plusieurs autres questions tout aussi ardues à résoudre. L'alcoolisme, il faut bien le dire, n'est pas seulement une cause, c'est aussi le résultat des grandes difficultés économiques que nous traversons. Et ce n'est pas seulement un accident momentané, une maladie passagère, c'est le symptôme trop visible d'un état morbide plus grave et plus profond, d'un affaiblissement général des caractères et des volontés. A ce point de vue, Messieurs, peut-être me permettrez-vous de penser que les jeunes gens de ma génération sont entrés dans la vie dans des circonstances assez singulières. Ils sont arrivés à l'âge d'homme au milieu d'agitations politiques et de crises économiques. On leur avait vanté les bienfaits de notre liberté nouvelle, la stabilité de nos institutions, et ils ont trouvé le pays en plein désarroi, vivant dans le provisoire, et comme incertain de ses destinées. Et au lieu de cette sorte de République idéale dont on avait bercé leur enfance, ils ont trouvé une démocratie encore informe, tumultueuse, ignorante d'elle-même, de ses droits et de ses devoirs. Ils ont compris dès lors que, malgré l'optimisme officiel des discours de distributions de prix,

on ne fonde pas une République en quelques jours, ni même en quelques années, qu'il y faut de très longs et de très patients efforts, et qu'ils avaient devant eux tout un travail d'éducation à faire.

Messieurs, je ne voudrais pas dire du mal de nos aînés. Je crois qu'ils ont été sincères, qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu ; je respecte leur effort, là même où il est resté impuisant, et je suis prêt, et nous sommes tous prêts à accepter loyalement leur héritage, sans réclamer le bénéfice d'inventaire. Mais, ces réserves faites, il ne nous est pas défendu de dire en quoi nous nous séparons d'eux, et comment nous voulons orienter notre propre vie. Nous n'avons pas connu l'Empire, ni la Défaite, ni la Guerre civile. Notre enfance n'a pas été assombrie par ces douleurs qui ont attristé nos pères et paralysé leur énergie. Nos rêves de jeunesse n'ont pas été, comme les leurs, anéantis au choc des plus brutales douleurs. Nous avons pu conserver, au fond de nos âmes, la notion confuse et joyeuse d'un bonheur possible, dont ils avaient appris, de la vie même, à douter. Notre pensée ne s'est pas formée aux leçons de cette philosophie positiviste, fille de l'Empire et de la Défaite, qui avait ouvert à l'imagination humaine des perspectives grandioses, sans doute, mais qui avait plié, enfermé, broyé toutes les volontés dans l'engrenage de son déterminisme de fer, et qui, en proclamant que la vertu et le vice ne sont que des produits, que l'homme lui-même n'est qu'une résultante de forces supérieures à lui, avait ébranlé toute énergie morale.

Nons sommes, au contraire, et nous voulons être des idéalistes. Nous croyons à la puissance de la pensée qui travaille la Matière. Nous croyons qu'une Idée peut vaincre, parce que toute Idée est une force. Nous sommes résolus à nous refaire une Foi, sans très bien savoir encore laquelle. Mais nous n'attendrons pas de l'avoir trouvée pour la défendre. Comme l'a dit un des nôtres, nous tisserons notre drapeau tout en combattant. Car nous voulons être avant tout des hommes d'action. Nous avons confiance dans l'efficacité de notre effort, dans les conséquences éternelles de nos actes, et, par là, nous sommes déjà des croyants. Et nous avons confiance aussi dans une liberté progressive, s'affirmant de plus en plus dans son propre effort.

Nous travaillerons donc au bonheur des autres, puisque nous le croyons possible. Nous essaierons de réconcilier les hommes entre eux. A ceux qui font de leur intérêt, de leur égoïsme ou de leurs préjugés la mesure du vrai, nous insufflerons une sainte passion de solidarité et de tolérance. A ceux que le servage économique écrase, et que broie la dure machine industrielle, nous annoncerons la joie des réparations prochaines. Nous deviendrons ainsi les médecins de la misère humaine. Nous rendrons les hommes meilleurs, parce qu'ils seront plus heureux. Nous viderons les bagnes, et nous renverserons les échafauds.

Et nous travaillerons ainsi à la liberté des autres, puisqu'elle nous paraîtra, elle aussi, réalisable. Nous mettrons de la liberté partout, et

d'abord dans les âmes, forgeant des caractères, émancipant l'action individuelle. Nous ferons de chaque citoyen un « droit vivant » égal aux autres droits, une « volonté vivante » égale aux autres volontés. Nous essaierons d'être la conscience de notre démocratie naissante.

Dans la misère, dans l'obscurité, dans la souffrance des agglomérations monstrueuses de nos villes, nous jetterons de la lumière, de la joie, de la santé. Nous élargirons, nous épanouirons la personne humaine, nous donnerons à toutes les individualités le plus large, le plus libre essor. A cette humanité qui porte encore en elle tout un douloureux héritage de son animalité originelle, des esprits incertains, des instincts brutaux, des volontés hésitantes, nous apporterons la révélation de la Vie nouvelle, pour laquelle nous construirons la « Cité des Esprits ».

Ne dites pas, Messieurs, que ce sont là des rêves d'utopistes. Aussi bien les faits eux-mêmes se chargeraient de vous démontrer le contraire. Ce programme d'éducation populaire commence déjà à se réaliser partout. On fonde des sociétés d'assistance par le travail, de protection de l'enfance, de coopération des idées, d'extension universitaire, de retraite pour la vieillesse. Les Bourses du Travail deviennent, dans nos villes de province, des succursales de nos Facultés. Les préaux des mairies et des écoles sont à Paris le rendez-vous, chaque semaine, de grands auditoires frémissants. Plus de 60 associations se sont fondées depuis moins de deux ans pour aller donner périodiquement à notre peuple un peu de Pensée et d'Art. La Société des conférences populaires a donné l'an dernier plus de 50.000 réunions pour adultes. D'un bout de la France à l'autre des sociétés d'anciens élèves se groupent autour des écoles primaires, et la salle d'école devient l'antidote du cabaret.

Et si l'on se rappelle que toutes ces choses sont le résultat d'un effort de quelques années, — si l'on veut bien remarquer que notre société de tempérance, qui compte aujourd'hui 20.000 membres et 400 sections, n'existait pas il y a cinq ans, — l'on devinera sans peine quelles perspectives infinies de travail et de progrès nous offre le siècle qui va commencer. Un siècle de joyeux et pacifiques efforts, voilà le cadeau de majorité que nous offre la vie. Et j'imagine qu'en en franchissant les bornes, et en embrassant du regard ces espaces immenses, nous nous sentirons saisis de crainte et d'admiration car, de cette terre encore en friche et que nous foulerons les premiers, sortiront peut-être des moissons de bonheur qui feront plier nos granges ! Et peut-être qu'après cette époque qui va finir et dont la tâche aura été d'affranchir la Pensée humaine, nous verrons briller devant nos yeux l'aurore radieuse des temps nouveaux, qui apporteront à la Volonté humaine encore appesantie, la joie de sa Liberté enfin conquise. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Hercod, professeur, rédacteur en chef de l'*Abstinence* (Suisse).

Discours de M. HERCOD

Je voudrais dire deux mots sur ce qui se fait en Suisse, puisque le rapporteur désigné n'a pas pu assister au Congrès.

Nous sommes en Suisse gens pratiques ; nous nous sommes dit que le premier devoir de l'étudiant dans la lutte antialcoolique, c'était de gagner à la cause d'autres étudiants, et, pour ce faire, nous avons fondé dans nos six Universités suisses des sections antialcooliques d'étudiants ; mais nous en avons fait des sections d'*abstinents totaux*, et voici pourquoi : c'est que pour nous, si nous voulions lutter contre les alcools proprement dits, les liqueurs, la lutte serait à peu près terminée, car je ne crois pas que parmi nos étudiants nous trouvions plus de un pour cent qui fassent usage de liqueurs, et cependant nous sommes fortement alcoolisés. Donc nous avons fondé des sociétés d'abstinents totaux.

Ces sections, nous les avons fondées absolument distinctes et séparées des autres sociétés que nous avons dans nos universités suisses ; autrement dit nous n'avons pas simplement créé de petits groupements au milieu des associations déjà existantes. Nous avons reconnu par l'expérience que nous pouvions avoir au moyen de sociétés distinctes de meilleurs résultats.

En effet, si l'on nous voit boire notre sirop ou notre limonade, dans les sociétés ordinaires d'étudiants, on dit : « C'est très bien » ; et on ne nous imite pas ; les traditions sont si bien ancrées dans une vie universitaire comme la nôtre que l'habitude de boire résiste quand même. Nous avons donc jugé plus utile de nous séparer, d'arborer d'autres casquettes (vous savez que ces marques extérieures jouent un grand rôle dans les universités suisses) et nous nous sommes fondés en associations spéciales de propagande parmi les étudiants suisses.

Pour cela nous avons des travaux, et, aussi souvent que possible, des discussions sur l'alcoolisme, auxquelles nous invitons nos professeurs et les étudiants.

Ainsi, cet hiver, à Zurich, la section des étudiants abstinents a convoqué les étudiants et les professeurs à deux soirées de discussion.

La première s'est terminée sans décisions bien arrêtées, et a duré jusqu'à minuit ; la seconde, car on a été très satisfait de ces premiers débats, s'est également terminée très tard, mais en créant une conviction chez beaucoup d'auditeurs.

C'est donc dans cette direction-là que les étudiants suisses au nom desquels je parle, entendent la lutte et pour nous la propagande ne peut-être utile et pratique que par l'abstinence totale. (*Applaudissements*).

Discours de M. le Dr FOREL

Les personnes qui viennent de parler nous ont dit beaucoup de bonnes choses. Je tiens à remercier M. Buisson et à lui dire que nous

sommes parfaitement d'accord avec lui, et que nous autres Suisses, nous avons réalisé précisément ce qu'il préconise.

M. le professeur Hercod vient de vous dire quelques mots de notre système : nous nous abstenons complètement de vin et de bière, parce que c'est le vin et la bière qui grisent les étudiants en Suisse et en Allemagne. Nous n'y perdons rien.

Or, nos sociétés d'étudiants n'ont pas commencé dans l'Université ; elles ont commencé dans les gymnases sur l'initiative de jeunes gens. En 1888, cinq étudiants du gymnase de St-Gall, bravant les risées de leurs camarades, de leurs maîtres, de leurs parents, et même d'un pasteur, ont fondé la première société d'abstinence des gymnases suisses. Le pasteur les attaqua dans un journal. Ils répondirent et gagnèrent l'opinion publique. Ils fondèrent une seconde section à Bâle et finirent par former une société centrale suisse qui compte maintenant une quinzaine de sections. De ces sociétés sont sorties celles des étudiants des six universités suisses, car les étudiants du Gymnase passent à l'Université. Nous avons de ces sections qui comptent de 20 à 30 étudiants abstinents de tout âge qui s'abstiennent de boissons alcooliques. Cela représente une force, car les membres de ces sociétés deviendront plus tard des médecins, juristes, pasteurs, ingénieurs, etc., et influenceront ainsi les destinées de notre pays.

M. Buisson a dit qu'il y avait une chose importante à noter dans l'alcoolisation des masses : c'est le plaisir du superflu.

C'est parfaitement vrai et c'est précisément ce que nous voulons obtenir; nous voulons aussi nous amuser, mais sans les boissons alcooliques, car s'empoisonner n'est pas jouir. Nos jeunes abstinents organisent des soirées dramatiques, des discussions, des bals, des cours, des amusements de toute espèce. Nous avons organisé des lieux de sociabilité précisément pour jouir du superflu et l'on ne peut nous reprocher d'être des ascètes. Mais pas de boissons, car toutes les boissons, nous les considérons, le vin, la bière et le cidre y compris, je tiens à le dire ici, en France, nous les considérons comme des trouble-fêtes ! (*Bravos*).

N'allez pas croire pourtant que nous voulons arracher les vignes : C'est une erreur, mais nous commençons à faire du vin *non alcoolisé* et à le boire. Nous conservons nos vignes pour en faire du vin non fermenté. Nous avons le plaisir et le superflu sans le mal.

Nos petites réunions, nous en avons fait ce que M. Buisson nous a recommandé : nous avons été vers le peuple. Mais nos étudiants n'y vont pas en prédicateurs : ils y vont en frères, en vrais socialistes, et dans ces associations de frères et de sœurs on apprend plus qu'on n'y enseigne. Nous apprenons au point de vue moral, au point de vue social, à des points de vue de toute sorte. Les Bons Templiers sont une organisation fraternelle, surtout populaire où la femme a les mêmes droits que l'homme, l'ouvrier les mêmes droits que le professeur. Nous avons en Suisse environ 2,000 Templiers. L'ouvrier en

devenant abstinent voit bientôt qu'il n'a rien perdu, mais tout gagné, Il n'oublie pas, comme avec l'alcool, ses maux pendant quelques heures pour les retrouver empirés après, cela est vrai, mais il apprend à les réparer et même à les supprimer, ce qui vaut mieux.

Tous, tant étudiants qu'ouvriers et bourgeois, nous sentons, comme l'a dit aussi M. Buisson, le besoin de la sociabilité. Et pour souscrire à ce qu'il a dit nous avons été obligés de créer des lieux de sociabilité. Un congressiste vous disait qu'il faudrait rencontrer un bon millionnaire pour créer un palais du peuple : nous le cherchons aussi, mais comme nous n'avons pas trouvé de millionnaire, nous avons travaillé avec le peu que nous avions. C'est ainsi que nous avons décidé des dames de Zurich à fonder une société de tempérance et des locaux où l'on ne donne aucune boisson alcoplique quelconque, (car élever un palais au vin et à la bière, c'est tout bonnement créer un cabaret de plus.) (*Applaudissements*).

Dans nos locaux de tempérance, nous avons de grandes salles où l'on s'amuse, où l'on fait des conférences populaires. Avec des boissons et des mets exempts d'alcool, des sirops, des vins non fermentés, des limonades, des repas substantiels, bien servis et bon marché, ces restaurants se tirent d'affaire tout en faisant de la vraie sociabilité, comme la désire M. Buisson. Dans nos villes suisses et même dans nos villages, ces locaux de sociabilité sont bien supérieurs au cabaret. On y trouve encore des bibliothèques, des salles de lecture, etc.

A Zurich, je vous l'ai dit, une commission de dames a fondé 7 locaux de tempérance dont un grand café avec billards, et tout à côté, sur le Zurichberg, elles vont encore créer un magnifique local pour restaurant d'été. Vous citerai-je encore les établissements de la Croix Bleue et ceux des Bons Templiers ? (*Applaudissements*).

C'est là qu'on se réconforte, que l'on se récrée. Mais ce ne sont pas des lieux où l'on *oublie*. Non, nous ne voulons pas ce mot. Au cabaret on oublie la misère, c'est parfois vrai, mais pendant combien de temps ? Pendant le temps où l'on est à moitié gris, et le lendemain elle est encore là, la misère. Quand on parle du petit verre nécessaire à l'homme pauvre, on fait de la flatterie démagogique, mais on n'agit pas en véritable ami du peuple. (*Applaudissements*).

Le véritable ami du peuple est celui qui, à l'abri de l'orgie alcoolique l'aide à s'élever à tous les points de vue en même temps qu'il s'élève lui-même. (*Applaudissements répétés*).

M. Jules Legrand :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons terminé la première partie de l'ordre du jour : la séance va continuer par l'étude de cette question : « *le rôle des établissements d'enseignement secondaire dans la lutte contre l'alcool.* »

Une besogne des plus urgentes m'appelle au Ministère de l'Intérieur, j'ai donc le très vif regret de me séparer de vous : laissez-moi vous remercier encore de l'accueil sympathique que j'ai trouvé dans cette Assemblée. Je prie M. le Docteur Legrain de vouloir bien me remplacer à la présidence.

M. le Dr Legrain. La parole est à M. Gilbault, professeur au lycée de Toulouse.

ROLE

de l'enseignement secondaire dans la lutte antialcoolique, par M. H. GILBAULT, agrégé de l'Université, docteur ès-sciences, professeur de physique au Lycée de Toulouse.

MESSIEURS,

Il est aujourd'hui parfaitement établi, à notre honte, que la France est un des pays où l'on consomme le plus d'alcool, et, ce qui est plus grave c'est que toutes les classes de notre société sont atteintes. La bourgeoisie elle-même, qui pendant longtemps est restée presque indemne, subit aujourd'hui l'atteinte du mal.

Depuis la Révolution, le Tiers-Etat, ce qu'on appelle aujourd'hui la bourgeoisie, est devenu prépondérant par le nombre, les situations qu'il détient et les capitaux qu'il possède, il englobe, en effet : la petite bourgeoisie constituée par les fonctionnaires à faible traitement, les employés de bureau, les petits commerçants, etc.; la bourgeoisie moyenne formée de professeurs, d'avocats, de médecins et de fonctionnaires importants ; enfin la haute bourgeoisie comprenant la banque, le haut commerce et la grande industrie. Or, par l'instruction et les aptitudes, toutes ces catégories forment l'élite, ce qu'on est convenu d'appeler la classe dirigeante, ceux par conséquent sur lesquels la nation compte pour l'œuvre d'évolution et de progrès ; il serait donc très important d'établir la consommation en alcool de cette élite et, si elle est très grande, de faire comprendre les dangers que l'alcool peut faire courir à la bourgeoisie et par suite à la France.

Le premier point est donc de trouver une mesure de la consommation de l'alcool dans la classe bourgeoise.

J'avais pensé que les apéritifs pourraient servir à cette mesure étant donné que beaucoup des personnes aisées que je connais sacrifient à cette habitude ; il ne restait qu'à montrer que le peuple ne boit que peu d'apéritifs. Je me rendis, avec l'intention de faire une enquête, au faubourg St-Cyprien de Toulouse, à l'heure de la sortie des ateliers, et je vis tous les ouvriers boire des apéritifs, par exemple des absin-

thes et des picons à deux sous le verre. J'interrogeai même un cabaretier qui me dit que le matin les ouvriers prenaient bien la goutte avant de se rendre au travail, mais que, avant le dîner, ils buvaient toujours des apéritifs et le soir des verres de bière. Il n'y a donc pas de différence, au moins à Toulouse, entre les genres de boissons consommées par le peuple et la bourgeoisie et je crois qu'il en est de même un peu partout aujourd'hui où, grâce à un petit flacon d'essence d'un prix très minime, le premier marchand de vin venu peut fabriquer 150 litres d'un mélange imitant une liqueur de marque quelconque.

L'usage de ces essences ne permettrait pas plus d'arriver à séparer les consommateurs en s'appuyant sur les prix des alcools employés parce que des alcools à des prix très bas et aromatisés sont ensuite vendus sous des étiquettes dorées, dans des cafés de belle apparence et, si l'on admettait que les alcools à prix élevés sont seuls consommés par la bourgeoisie, on commettrait une erreur grossière qui aurait pour résultat de diminuer de beaucoup la consommation de cette classe.

Poursuivi par la même idée, je me laissai un jour entraîner, dans un des premiers cafés de Toulouse, par des amis qui étaient en relation avec le maître de la maison ; j'entamai avec ce négociant une longue conversation en ayant bien soin de ne pas me présenter sous le jour défavorable de l'abstinence et, incidemment, je lui demandais, ô candeur ! s'il croyait que la bourgeoisie consommait beaucoup. Il me répondit que la bourgeoisie ne buvait pas, que tous ceux qui venaient chez lui consommer régulièrement y venaient simplement « pour trouver des amis avec qui causer. » Cette réponse est celle qui est faite par tous les consommateurs, elle montre un grand danger puisque beaucoup boivent régulièrement des liqueurs alcoolisées sans vouloir s'en rendre compte.

Il est difficile d'évaluer en nombre la consommation totale de la bourgeoisie et, à plus forte raison, la consommation par tête. Du reste si on pouvait avoir ces résultats il faudrait se garder de les comparer à ceux qui représentent la consommation du peuple, attendu que, par sa vie sédentaire, la bourgeoisie est plus facilement alcoolisable et qu'une certaine dose d'alcool produit plus d'effet à un homme de bureau qu'à un homme du peuple qui vit au grand air et se livre à un exercice violent.

Mais, si nous ne pouvons pas évaluer en nombre la consommation de la bourgeoisie, il nous est facile de montrer que cette consommation augmente dans d'énormes proportions. Nous pouvons remarquer, par exemple, la progression suivie par la fabrication des liqueurs de luxe dont le prix est garant qu'elles ne sont pas achetées par des prolétaires. Ainsi, au milieu du siècle, à la Grande-Chartreuse, on fabriquait en quantité relativement minime la liqueur connue sous le nom de « Chartreuse », aujourd'hui la fabrication à la Grande-Chartreuse a décuplé, les bâtiments se sont étendus, les granges sont trans-

formées en distilleries et cependant nous savons tous que la plus grande partie de la chartreuse que l'on trouve dans le commerce est de l'imitation fabriquée par de nombreuses maisons ; sans compter, qu'à côté de ces imitations hypocrites, il existe de nombreuses imitations avouées : la Bénédictine, la liqueur jaune du Couvent, la liqueur des Cordeliers, la liqueur du R. P. A. Kermann et des extraits, vendus jusque dans les pharmacies, avec lesquels tout petit ménage bourgeois confectionne sa chartreuse. Or, les fabricants de toutes ces liqueurs font fortune, c'est assez dire qu'ils en vendent... que la fabrication augmente dans d'énormes proportions et par suite la consommation.

Du reste, autour de nous, ne voyons-nous pas certaines habitudes s'établir dans presque toutes les familles bourgeoises ? On prend volontiers un apéritif avant le repas, on boit abondamment du vin en mangeant, et dans combien de maisons aisées ne prend on pas, après le repas, du café additionné d'un alcool quelconque variant de la fine champagne au rhum ? Le soir, suivant la saison, pour étancher une soif qu'on n'a pas, on prend de la bière, des grogs ou du thé avec de l'alcool et, comme le dit si bien M. le Dr Monin dans son *Hygiène des riches :* « Nous voulons insister ici sur cette forme, presque inconsciente, d'empoisonnement alcoolique, que l'on rencontre, assez couramment, dans la *classe aisée* de la société. Beaucoup de personnes arrivent, sans s'en douter, à dépasser tous les jours la ration inoffensive et normale de boisson alcoolique compatible avec la santé : un apéritif, un ou deux verres de liqueurs, une bouteille de bon vin aux repas, un ou deux verres de bière, répétés quotidiennent, finissent par accumuler, peu à peu, dans l'organisme, surtout chez les sujets arthritiques — comme on l'est ordinairement dans le tiers-état français — non seulement des prédispositions morbides, mais les lésions sournoises des tissus et organes les plus importants de l'économie. »

Aussi la bourgeoisie fournit-elle aujourd'hui un appoint nombreux de délirants alcooliques à nos asiles.

A Ville-Evrard, l'année passée, sur 250 alcooliques observés par M. le Dr Legrain, il y avait :

42 trafiquants de vins et liqueurs, garçons de café, placiers en spiritueux.
23 EMPLOYÉS DE BUREAU.
21 cochers.
8 mécaniciens.
7 selliers.
6 jardiniers.
6 cordonniers, etc.

Plus d'employés de bureau alcooliques que de cochers et cependant Paris est la ville des pourboires.

La bourgeoisie s'alcoolise, il faut lui montrer qu'elle court à un danger. Or, si nous nous adressons aux personnes adultes qui ont déjà pris des habitudes et se sont pénétrées de l'esprit individualiste, nous risquons fort — je le sais par expérience — d'être reçu avec un sourire sceptique et prié très poliment de nous occuper de nos affaires. Notre action ne pouvant se porter sur les adultes, doit donc se porter « sur les êtres jeunes et tendres, comme le dit Platon, car c'est alors qu'ils se façonnent et reçoivent l'empreinte qu'on veut leur donner » et puis aussi parce qu'il est plus facile de préserver que de guérir, la médecine préventive est préférable à la médecine expectante. Il faut donc que les filles et fils de bourgeois et les jeunes gens qui, par leur instruction, deviendront des bourgeois soient préservés du fléau et instruits des dangers de l'usage de l'alcool. Le but de l'éducation étant, d'après Kant, de « développer dans chaque individu toute la perfection dont il est susceptible » il faudra dans l'éducation de ces jeunes insister sur la question qui nous tient au cœur et que nous considérons comme une question vitale pour notre patrie.

Mais, même si la bourgeoisie n'était pas atteinte, il y aurait lieu de procéder de la même façon à l'égard de ces jeunes gens puisqu'ils deviendront l'élite, la classe dirigeante, qui pourra, dans quelques années, par son exemple, par sa parole, montrer au peuple, qui sûrement est très atteint par l'alcoolisme, la vérité et le ramener à la sobriété, assise des nations fortes. Il ne faut plus que la bourgeoisie soit, suivant la définition de Victor Hugo, « la partie satisfaite du peuple », la partie égoïste par conséquent qui vit pour elle seule sans se douter que nous sommes tous en ce monde comme des alpinistes qui font une ascension liés de telle sorte que la chute de l'un entraîne au moins une secousse pour les autres; il faut que la bourgeoisie consciente de sa supériorité intellectuelle s'adonne au peuple, à son perfectionnement, à son bonheur, pour la grandeur de la France.

Quant à cette action éducative, elle doit être exercée par l'enseignement secondaire, car, comme le dit la *Grande Encyclopédie*, « ce qui caractérise l'enseignement secondaire, c'est d'abord d'être l'instruction générale de la bourgeoisie ou des classes dirigeantes; c'est ensuite de constituer, à la suite de l'enseignement primaire, une culture plus élevée et profondément distincte, pour les jeunes gens capables ou censés tels, qui peuvent donner une longue suite d'années à l'étude sans aucune préoccupation professionnelle ». L'enseignement secondaire s'adresse donc à la classe qui nous occupe, il a devant lui le temps nécessaire et pour but une éducation suffisamment large et virile pour qu'on y introduise les notions d'hygiène cérébrale, morale et physique qui forment la question antialcoolique. Du reste telle fut la pensée de M. le ministre Rambaud qui, après avoir, par le décret du 9 mars 1897, créé l'enseignement antialcoolique, introduisait d'importantes modifications aux programmes de nos lycées et collèges. Ainsi,

dans les classes de philosophie, de 1re lettres et de 1re sciences, il doit être traité en

Hygiène. — Boissons fermentées : cidre, bière, vin.
Action physiologique des boissons fermentées. — Effets pathologiques de leur abus.
Boissons distillées : Eaux-de-vie. — Effets pathologiques de leur usage habituel.
Boissons alcooliques additionnées d'essences. — Absinthe et autres liqueurs prétendues apéritives. Graves effets pathologiques de leur usage.
Ivresse et alcoolisme. — Influence de l'alcoolisme sur la race.

Psychologie. — La folie. — Influence de l'alcoolisme sur la genèse de la folie. — Affaiblissement de l'intelligence et de la volonté par l'usage des boissons alcooliques.

Morale. — Dommages causés par l'alcoolisme à la race, à la famille, à la société, au pays.
Influence de l'alcoolisme sur l'appauvrissement et le plus souvent sur la misère de l'individu et de la famille. Effet sur la richesse publique. Ce que l'alcoolisme coûte à la France. — Autres effets : criminalités, suicides, accidents.

La classe de Mathématiques élémentaires a un programme d'hygiène semblable. Enfin les lycées de jeunes filles ont des programmes au moins aussi développés.

Ces programmes sont parfaits, produiront certainement un très bon effet et notre gratitude pour M. Rambaud doit être sans borne : mais nous ne saurions nous contenter que l'enseignement secondaire applique simplement ces programmes, nous lui demandons plus parce que nous savons que les programmes sont peu, que les méthodes et l'esprit de l'enseignement influent beaucoup plus sur les élèves et que c'est par des causeries souvent répétées sur un même sujet qu'on fait pénétrer des idées dans les cerveaux et non par un exposé magistral fait du haut de la chaire une fois pour toutes, nous voudrions que l'enseignement secondaire prit à cœur la tâche que M. Rambaud a voulu lui donner et que, secondant les vues ministérielles, il élargisse son action, chacun de ses membres travaillant suivant ses moyens et sa fonction. C'est ainsi que les Proviseurs et les Principaux, encore appelés Administrateurs, devront avoir une action différente de celle des Professeurs et des élèves; mais tout le monde devra avoir son rôle.

I. — ROLE DE L'ADMINISTRATION

C'est à dessein que, dans les administrateurs de nos Lycées et Collèges, je n'ai pas fait figurer MM. les Inspecteurs d'Académie :

leur zèle pour toute œuvre d'éducation et de relèvement, et pour notre œuvre en particulier, est trop connue pour qu'on en parle et s'est manifesté assez pour qu'on ose lui demander davantage.

Les Proviseurs et les Principaux pourraient avoir une action très intense et très efficace, d'abord sur les Professeurs dont un certain nombre, persuadés par eux-mêmes du danger alcoolique, consentiraient si on leur en parlait ou si on les en priait, à faire des causeries antialcooliques. — Je suis même persuadé que beaucoup de jeunes professeurs, s'ils se sentaient soutenus, fonderaient des ligues antialcooliques, ou provoqueraient leur éclosion parmi les élèves. Or, les ligues sont notre véritable moyen d'action, elles seules peuvent réunir dans un but déterminé des élèves pendant plusieurs années, elles seules permettent les causeries répétées auxquelles je faisais allusion précédemment, elles seules peuvent enfin, en réunissant les volontés éparses, former une volonté plus forte que les volontés individuelles. Les ligues sont notre grand espoir et les Proviseurs ont la possibilité de contribuer à leur formation.

Les Proviseurs pourraient également parler favorablement de notre œuvre en dehors du milieu universitaire et intéresser aux ligues des personnalités qui, sans cela, pourraient rester indifférentes, si ce n'est hostile.

Malheureusement les Proviseurs et les Principaux n'ont même pas entrevu l'œuvre très belle qu'ils pourraient accomplir. Je me souviens encore — quoiqu'il y ait environ trois ans qu'on m'ait conté le fait — d'un Proviseur qui, tourmenté par un professeur, consentit à ce qu'on fît une conférence antialcoolique dans son lycée ; le professeur agrégé et docteur n'avait pas dû, tout porte à le croire, dire des choses fausses, mais il paraît que la conférence ne plut pas au Proviseur qui à la fin fit, à haute voix, des observations au professeur devant les élèves. Celui-ci me disait à cette époque qu'on ne l'y reprendrait plus, et nous avons perdu ainsi une bonne volonté.

On m'objectera que cela se passait avant l'organisation de l'enseignement antialcoolique et que depuis tout a changé. Il y a certainement une part de vrai dans cette remarque, mais la modification n'est pas encore très grande. Ainsi, dernièrement, un de mes collègues, fondateur d'une ligue antialcoolique de lycée, demandait à son Proviseur de l'autoriser d'adjoindre à sa ligue une association de jeux de façon à pouvoir faire jouer tous les jours les élèves pendant une récréation : le proviseur lui répondit qu'il n'accorderait jamais cela parce que sous prétexte de développer l'hygiène il ne fallait pas détruire la morale et que c'était détruire la morale que de permettre à une certaine catégorie d'élèves de jouer en cour... attendu que les autres élèves voyant leur plaisir ne manqueraient pas de vouloir entrer dans l'association, ce qui constituerait une contrainte et une hypocrisie. Ce Proviseur ne se rendait pas compte que les élèves de nos Lycées, très logiques et pas encore déformés — d'autant plus qu'il s'agissait,

dans le cas que je rapporte, d'une ligue entre élèves de philosophie — comprennent très bien le but que nous poursuivons et viennent à nous, non par hypocrisie, mais par conviction. Si du reste les élèves de nos Lycées faisaient partie de nos ligues et se condamnaient à des causeries antialcooliques par distraction, on serait conduit à se représenter la vie de nos maisons d'éducation comme très peu récréative.

Dans une autre Académie à la suite d'une circulaire rectorale, engageant les Principaux à faire faire des conférences antialcooliques, un Principal obtint d'un de mes amis, de faire une conférence. La conférence eut lieu, mon ami y réussit pleinement et, encouragé par le succès, voulut continuer en fondant une ligue ; mais il avait compté sans le Principal qui, intervenant, lui fit comprendre qu'il fallait en rester là, attendu qu'on avait fait ce que le Recteur avait demandé et que c'était suffisant.

De sorte que les Proviseurs et les Principaux qui, d'après les instructions de 1890, devraient être les premiers à encourager notre œuvre d'éducation et de moralisation, non seulement ne secondent pas notre action et en particulier la formation de nos ligues, mais même paralysent les efforts qui sont orientés dans ce sens et font qu'un mouvement sérieux dans l'enseignement secondaire sera très difficile.

Il n'est pas cependant possible que nos associations soient assimilées aux anciennes associations, telles que la *taupe*, la *corniche* et la *cagne*, qui existaient entre les élèves qui se préparent aux écoles, ces anciennes associations qu'on a dû supprimer l'année passée, n'avaient d'autre but que d'imposer des amendes aux élèves qui avaient été premiers en composition et de fortes cotisations à tous ; ces sommes étaient destinées à former une caisse qui servait à payer un bon dîner aux élèves reçus aux écoles. Notre but est par trop différent pour que j'insiste.

Il y a simplement un préjugé qu'il faudrait déraciner et je crois que nous devrions émettre un vœu et demander à l'autorité compétente de recommander aux Proviseurs et aux Principaux de favoriser et d'encourager les ligues antialcooliques qui voudraient se former dans leurs établissements.

II. — RÔLE DU PROFESSEUR

Dès aujourd'hui l'action des professeurs peut être très grande, mais elle se développera encore bien plus le jour où tous les empêchements disparaîtront, elle pourra s'exercer alors dans des voies très différentes que nous allons examiner successivement.

Action sur lui-même. — Nous avons, nous professeurs, une existence très sédentaire, passée à faire des cours, à préparer des leçons, à corriger des compositions et à lire ou faire des travaux personnels. Cette existence anormale nous donne une santé généralement assez mauvaise et la mortalité parmi nous est même très élevée, ce qui fait que si

nous buvions nous serions rapidement atteints par l'alcoolisme, nous pratiquerions un véritable empoisonnement volontaire ; nous sommes assez sages pour ne pas arriver à l'alcoolisme, mais je crois que nous devrions essayer de ne boire qu'accidentellement des liquides alcoolisés, nos santés seraient meilleures et notre esprit n'en serait que plus lucide et plus alerte. J'ai connu quelques professeurs qui l'ont essayé et s'en sont trouvés très bien, certains contraints par leurs médecins, ont ainsi guéri de leurs maladies d'estomac, d'autres, qui l'avaient essayé par curiosité, en sont tellement satisfaits, qu'ils continuent. Ne faut-il pas, comme le disait Leibniz, « nous garder de répéter de bouche les maximes morales comme des perroquets, sans éprouver au dedans de nous le désir sérieux de les mettre en pratique ? »

Le professeur devenu ainsi abstinent d'alcool sera un exemple et rien n'est plus contagieux que l'exemple. Convaincu, par lui-même, que l'alcool, loin d'être nécessaire, est néfaste, il aura plus d'ardeur, de conviction et d'autorité dans la croisade que nous entreprenons.

Enfin, à leurs moments de loisir, ceux d'entre eux qui ont le savoir approprié pourraient poursuivre des recherches sur l'action physiologique, morale ou économique de l'alcool et, tout en enrichissant le savoir humain, nous donner de nouvelles armes.

Action sur ses élèves. — Nous avons établi, au début de ce rapport, que la bourgeoisie consomme de plus en plus d'alcool et qu'elle arrivera fatalement à l'alcoolisme en même temps qu'à la perte de sa force, de son intelligence, de son prestige et de sa puissance. Or, l'enseignement secondaire a pour mission l'éducation de la bourgeoisie, il est donc de notre devoir de montrer aux futurs bourgeois les dangers individuels et sociaux de l'alcoolisme de façon que, instruits par nous, ils sachent plus tard se diriger. La patrie nous a donné pour mission la préparation de cet être qui demain sera l'élite, nous ne devons pas faillir à notre tâche ; nous devons trouver que les programmes de 1897 ne sont pas tout et savoir que pour réussir dans la tâche d'éducateur, comme le disait si bien M. Bourgeois, au Congrès de la ligue de l'enseignement du Hâvre, « il faut une qualité essentielle, une qualité nécessaire et suffisante : le don de soi. »

Donnons-nous à nos élèves, consacrons-nous à leur développement non seulement pendant nos heures de classe, mais encore en dehors en les suivant dans leurs travaux, dans leurs pensées et dans leurs défaillances, donnons-nous à eux de façon à avoir le droit de leur demander plus tard de se donner à nous et de conserver encore sur eux une action alors qu'ils auront quitté les bancs de nos lycées. Encourageons-les à fonder des ligues auxquelles nous pourrons nous consacrer en y apportant la vie de notre parole, de notre exemple, de notre foi.

Ces ligues, si nous le voulons, pourront être assez facilement fondées. Nous avons besoin, cela est évident, du concours de l'Administration et nous devons avant tout tâcher de nous l'assurer. Pour cela il

faudra tâcher de convertir nos administrateurs, soit en leur montrant d'un côté le péril et de l'autre côté le salut, soit en leur disant que l'enseignement antialcoolique aurait tout à gagner à la formation de nos Ligues qui sont nécessaires à la lutte et par cela même préconisées et soutenues par le pouvoir central. Il faudra sous différents prétextes en parler à des intervalles de temps convenables sans en faire le but apparent de notre entretien, de cette façon, étant donné la justesse de nos raisons, il est à peu près certain que nous convaincrons, puis un beau jour — le procédé est un peu jésuite, j'en conviens, — il faut s'arranger pour que l'administration prenne l'initiative, ou ait l'air de prendre l'initiative, de la formation d'une ligue. De cette façon la ligue est l'œuvre du Proviseur qui en a toute la gloire et ne peut faire autrement que de l'encourager.

Cette première difficulté écartée, il reste à savoir à quels élèves on s'adressera pour former la ligue ou au moins son noyau. Il est évident qu'il ne faut pas s'adresser à des élèves jeunes parce qu'ils ne nous comprendraient pas et qu'on leur apprendrait des défauts et des hontes qu'ils ignorent et qu'il vaut mieux qu'ils ne connaissent pas pendant quelques années encore. Il ne faudra pas prendre tout d'abord les élèves par trop âgés qui préparent les Ecoles, car n'ayant pas été préparés ils seraient trop sceptiques et puis ils ont le souci du concours. Ceux qui m'ont paru jusqu'à présent les plus aptes à cet enrôlement ont été les élèves de Mathématiques élémentaires et de 2e moderme, puis ceux de 1re sciences, de 1re lettres et surtout de philosophie, et il n'y a pas à invoquer que ces derniers avaient déjà étudié les questions antialcooliques de leur programme et que c'était à la connaissance de ces questions qu'ils devaient leur supériorité, parce que nous avons toujours fondé nos sections au début des années scolaires; leur supériorité tient à ce que sevrés jusqu'à 16 ou 17 ans de vérités scientifiques et sociales, ils se les assimilent immédiatement dès qu'on les leur expose, ne sont-ils pas du reste *philosophes?* Le mot y est peut-être pour quelque chose.

C'est donc aux philosophes qu'il faudra s'adresser pour former le noyau de nos sections, ils amèneront ensuite des camarades des autres classes et dans quelques années, lorsque ces jeunes philosophes d'aujourd'hui seront élèves des Ecoles nous pourrons peut-être compter parmi nos sections des élèves appartenant à toutes les classes supérieures de nos lycées.

Une fois la section constituée, pour qu'elle soit vivante et efficace il faut provoquer des réunions. Ces réunions peuvent très bien avoir lieu pendant le temps de la dernière étude qui précède tout congé car alors les élèves sont distraits et impropres à tout travail et l'administration ne verra certainement aucune difficulté à nous les accorder, on pourrait également de temps en temps demander la permission de les réunir pendant une étude. Dans ces différentes réunions le professeur peut exposer des questions antialcooliques, par exemple, un jour

parler des apéritifs, une autre fois faire une causerie sur le rôle des associations au point de vue de la lutte antialcoolique, etc., ou, donnant aux élèves une part plus active et, leur demandant plus d'initiative, leur faire traiter certaines questions, ou engager une discussion avec un élève du lycée non converti à notre cause; c'est ce que font les membres de la société de gymnasiens suisses « *l'Helvétia* » comme me le disait dans une de ses lettres M. Hercod, professeur à Baugy-sur-Clarens, que je vous demande la permission de citer : « Ce qui me frappe dans la société *l'Helvétia*, c'est qu'elle est une très bonne école d'initiative et d'individualité; ces jeunes gens sont très convaincus et savent défendre leurs convictions; ils convoquent de temps à autre leurs camarades non abstinents à une conférence contradictoire et ils connaissent la question de l'alcoolisme assez pour réfuter leurs adversaires. Ils estiment en outre que abandonnant les plaisirs vulgaires de la boisson, ils doivent, au contraire, être les premiers quand il s'agit de plaisirs intellectuels ou d'exercices physiques. Deux de leurs séances sont consacrées à la discussion de travaux littéraires ou scientifiques préparés par l'un d'entre eux. Il est évident que les travaux témoignent souvent de plus de bonne volonté que de compétence; cela fait un peu sourire de les voir faire des travaux sur l'art antique, le tolstoïsme, le matérialisme, etc.; mais l'effort intellectuel y est toujours. L'exercice physique n'est pas oublié; les gymnasiens abstinents font souvent des courses en commun, du canotage, etc... Je me souviens d'un fait intéressant qui montre qu'il ne boudent pas devant la fatigue : à notre Congrès d'Olten, le 5 juin dernier, les gymnasiens de Bâle étaient venus à pied de Bâle à Olten; c'était je pense huit heures de marche; ils étaient partis au milieu de la nuit et leur petite troupe, le sac au dos, faisait très bonne impression. »

Comme le font les gymnasiens suisses, il faudrait que les lycées français de nos Ligues organisent des jeux et des excursions; mais, comme en France, nos enfants sont moins libres que ne le sont ceux des étrangers et ont par conséquent moins d'initiative, il faut les encourager et les aider et qui, mieux que le professeur, peut exercer cette action. Des fêtes peuvent également être organisées : on peut projeter d'aller déjeuner sur l'herbe, à la campagne, emporter des instruments de musique et faire un concert, comme on l'a fait l'année passée à Toulouse.

Et je ne comprends pas que l'Administration ne pousse même pas à ces choses, car ces réunions ont pour conséquence un rapprochement entre professeurs et élèves et, à ce point de vue, elles n'ont pas seulement une action en hygiène, mais encore une action éducative générale dont les élèves se trouveraient très bien. L'influence du professeur sera accrue à cause de ce contact et aussi parce que la pensée sera plus forte. « Pour penser juste, disait Guyau, il faut vivre dans la réalité. »

Quant à nous, professeurs, conscients du rôle social qu'on nous a confié, nous devons être enthousiasmés de notre influence bienfaisante et revendiquer notre part de travail dans l'œuvre de relèvement national qu'est la lutte antialcoolique. Nous ne devrions pas souffrir que des étrangers à l'Université nous donnent l'exemple et viennent dans nos lycées fonder des sections et empiéter sur nos devoirs et sur notre ascendant. Et, comme le disait M. Richard, professeur de philosophie au Lycée du Hâvre, dans le chaleureux appel qu'il fit en novembre 1897 aux membres de l'enseignement secondaire : « Le lycée faillira à sa tâche s'il n'en sort pas des champions, de vigoureux lutteurs animés d'une haine sacrée contre l'alcoolisme. Une croisade est nécessaire, mais il faut la prêcher. Qui la prêchera, sinon l'homme à la fois instruit et ardent, connaissant le fléau et capable d'en révéler à tous l'étendue ?

« Déraciner l'alcoolisme autour duquel se groupe une coalition d'intérêts si formidable, ne peut être l'œuvre d'une seule génération. Plusieurs devront se transmettre la tâche comme un héritage. Notre œuvre aujourd'hui, est de former les cadres de l'armée qui pourra espérer vaincre. Un puissant effort ne sera possible que le jour où la presse, les assemblées locales, les fonctionnaires, les officiers, les magistrats, les membres des sociétés de bienfaisance, les étudiants compteront dans leurs rangs une majorité d'abstinents. D'où sortiront-ils si nous ne les formons pas ? Les formerons-nous en nous contentant de leur faire étudier froidement quelques leçons ? »

Oui ! si nous ne voulons pas être frappés de déchéance, n'abandonnons pas le rôle social qui nous est confié et, cessant de prêcher l'action, pratiquons-la, ce qui est encore la meilleure manière de l'enseigner.

Lorsque je parlais, il y a un instant, des membres étrangers à l'Université qui nous donnaient l'exemple, je faisais allusion à M. Barbey, avocat à la Cour d'appel de Paris, chaleureux apôtre, qui vient de fonder à Paris, dans nos lycées, plusieurs sections et qui parcourant la province, porte sa parole chaude et persuasive aux différentes sections existantes avec l'idée de leur donner plus de force, ne serait-ce qu'en les faisant se connaître mutuellement. Malheureusement, le nombre de nos sections est faible :

Une à Condorcet comprenant		60	membres actifs et 90 adhérents ;	
Une à Jeanson de Sailly comp^t		120	»	
Une à Condé-s-Noireau	»	21	»	
Une au Hâvre	»	200	»	
Une à Rouen	»	48	»	
Une à Toulouse	»	51	»	en ce moment,
l'année passée,		120	»	
Une au lycée Louis-le-Grand		38	»	
Une au lycée Carnot compr^t		40	»	

Deux sections sont en formation à Henri IV et à Saint-Denis ; enfin d'autres conférences se préparent pour les lycées Voltaire, Buffon, Lakanal et Vanves, et entraîneront certainement la création de nouvelles sections.

Soit en tout 14 sections. L'enseignement secondaire ne fait qu'apparaître sur notre champ de bataille, il se lève dans une aurore radieuse que nous saluons tous émus d'espoir, sûrs qu'il continuera sa marche et décidera de la victoire par l'apport de ses bataillons de jeunes et généreuses générations.

Action du professeur sur ses collègues non convertis. — Beaucoup de professeurs de l'enseignement secondaire ne sont pas convaincus de l'utilité de notre œuvre et ont peur, par exemple, que la lutte antialcoolique ne fasse diminuer la consommation du vin qu'ils considèrent comme notre boisson nationale.

Mais nous ne défendons pas l'usage du vin et qui plus est, nos ligues auront peut-être, pour effet, d'augmenter la consommation du vin. En effet, le docteur Legrain, dans la remarquable conférence qu'il a publiée avec le docteur Laborde sous le nom de l'*Alcoolisme en France*, montre que la consommation de l'alcool augmente, tandis que la consommation du vin tend à diminuer, et cela non à cause de la décroissance de notre production, car nos vignobles sont aujourd'hui reconstitués, mais à cause d'habitudes nouvelles : nos mœurs changent et le consommateur remplace le vin par l'alcool, ce qui du reste explique la mévente des vins. Il faudra donc, s'armant de ces documents, convaincre autour de nous et montrer que nos ligues auront en particulier pour effet de supprimer la consommation de l'alcool et d'augmenter peut-être celle du vin. En tout cas, nous ne dirigeons pas notre lutte contre le vin.

Puis il faudra entraîner à l'action ceux qu'on aura convaincus. Je sais bien que ce sera le point le plus difficile car nous sommes un peu dans l'Université comme des poissons élevés dans un bocal de verre et qui sont tellement dépaysés lorsqu'on les place dans l'océan qu'ils ne peuvent y vivre ; il faudra tacher d'habituer peu à peu nos collègues à l'océan de la vie humaine et de l'action : il faudra leur parler des sections prospères qui se fondent à l'étranger, leur montrer les quelques sections qui existent en France et surtout fonder sous leurs yeux de nouvelles ligues auxquelles ils ne pourront faire moins que d'adhérer.

Action des professeurs sur l'enseignement primaire. — Pour que les professeurs de l'enseignement secondaire s'occupent de la question antialcoolique à l'école primaire, il y a des raisons d'ordre général et des raisons d'ordre particulier à l'alcoolisme.

Les raisons d'ordre général qui existent quelle que soit la question dont on s'occupe en pénétrant à l'école primaire sont : 1° le désir que l'on a de participer à l'éducation du peuple, à une coopération

dans laquelle les prolétaires donnent assez et où il faut bien que nous donnions quelque chose; le désir également d'instruire celui qui a succédé au Prince et dont l'éducation doit être soignée, formée d'idées générales et moralisatrices.

2° Nous pouvons songer à soulager l'instituteur, non qu'il ne remplisse pas bien sa tâche, ni qu'il n'y apporte assez de zèle — nous connaissons tous son inaltérable dévouement — mais pour lui venir en aide, étant donnée l'écrasante besogne qui lui incombe. Déjà M. Buisson, au Congrès de la Ligue de l'enseignement de Nantes en 1894, poussait le cri d'alarme. « C'est à qui, disait-il, étendra la mission de l'école... mais que restera-t-il pour apprende à lire, pour enseigner l'orthographe et les quatre règles? Si l'on pouvait voir dans nos classes, comme les jours passent et comme la tâche est lourde. » Que l'instituteur enseigne à lire, qu'il s'occupe de l'éducation de ses élèves, mais que, dans les autres missions sociales qui incombent à l'éducateur, il rencontre des aides. Nous savons, en effet, que dès qu'une réforme est jugée nécessaire, on s'adresse à l'instituteur pour l'accomplir : s'agissait-il de former des soldats, l'école était transformée en caserne ; plus tard on veut renouveler les méthodes de culture et l'instituteur doit devenir un agronome : aujourd'hui où le fléau alcoolique nous ravage, on demande à l'instituteur de faire de l'enseignement antialcoolique, sans compter les différentes sociétés protectrices des animaux ou destructrices des hannetons... qui ont recours à son action. C'est à y perdre la tête... Venons donc en aide à l'instituteur et secondons-le dans sa mission. Ce sera une façon de consacrer nos loisirs au peuple. Allons d'autant plus volontiers vers l'instituteur que sa collaboration pourra être précieuse, étant donné qu'il nous apporte la connaissance du peuple et des méthodes d'éducation, qui ne sont pas à dédaigner, en échange desquelles nous lui fournirons les idées générales qui lui manquent.

Au point de vue antialcoolique notre action dans ces conditions, est plus nécessaire qu'en tout autre peut-être, car pour extirper l'alcoolisme il faut une longue action — cent ans, dit M. Franck dans son livre : *La femme contre l'alcool* — et l'instituteur tiraillé par des exigeances constamment nouvelles, par des enseignements changeants, serait entraîné à brève échéance, à abandonner, faute de temps, l'enseignement antialcoolique ; au contraire, dans chaque ville, quelques professeurs de l'enseignement secondaire peuvent consacrer leur loisirs uniquement à cette œuvre et la mener alors à bonne fin, à cause de la continuité même de l'action.

3° En pénétrant dans les écoles primaires, nous prendrons contact avec le peuple duquel nous pourrons apprendre beaucoup, sur lequel nous pourrons par contre exercer une action soit directement, soit par l'intermédiaire de l'instituteur. Notre influence directe tiendra au savoir que le peuple nous reconnaît ; notre influence par l'intermédiaire de l'instituteur résultera de ce qu'il est très écouté et très estimé

depuis qu'en suivant ses conseils le paysan a fait pousser deux fois plus de blé dans le même sillon.

4° Enfin nous augmenterons le prestige de l'Université.

A côté de ces raisons générales il existe des raisons particulières à la lutte antialcoolique qui veulent que nous pénétrions dans les écoles primaires et y apportions notre concours.

La première de toutes ces raisons est que le peuple de France, dans son ensemble, est fortement atteint par l'alcoolisme qui est une cause de déchéance physique, intellectuelle et morale, et peut être considéré comme un *Fléau national*. Un simple devoir patriotique veut que tous ceux qui ne sont pas atteints combattent le fléau, de même que pour combattre le fléau dans la bourgoisie nous avons préconisé l'instruction et la formation de ligues parmi les élèves de l'enseignement secondaire, de même pour combattre l'alcoolisme chez les prolétaires nous conseillons l'instruction et la formation de ligues parmi les élèves des écoles primaires.

Dans les villes de second ordre, où il n'existe pas des Facultés, les professeurs de l'enseignement secondaire sont l'élite; dans les villes plus importantes, siège d'Universités, ils sont les égaux des professeurs de Faculté, mais dans l'un et l'autre cas il est certain qu'ils sont les plus qualifiés par leur instruction et leur indépendance pour encourager, aider, ou provoquer la formation de ligues parmi les élèves des écoles primaires. Ils pourraient, par exemple, comme cela s'est fait dans une ville de France,. visiter les écoles de la ville et de la banlieue en encourageant les directeurs à fonder des ligues. Puis aider les directeurs auxquels cette idée agrée en faisant des conférences et des causeries antialcooliques dans les écoles, y apportant des périodiques ainsi que les livres et brochures d'une bibliothèque circulante antialcoolique alimentée par les cotisations des membres protecteurs. Le professeur de l'enseignement secondaire pourrait être, en quelque sorte, dans chaque localité, le point central d'où partent les encouragements, les dons et où aboutissent les demandes.

En second lieu, si l'on est sobre, on peut se proposer, en pénétrant à l'école, de donner l'exemple de la sobriété et espérer produire une contagion morale salutaire.

3° — Enfin on peut se proposer d'apporter l'encouragement de sa présence à une œuvre que l'on considère comme essentiellement bonne. « Rien n'est décourageant, disait M. Bourgeois, à un Congrès de la Ligue de l'Enseignement, pour celui qui s'efforce comme l'indifférence de ceux qui l'entourent : rien de mortel comme la raillerie, la dérision. Entre le jeune homme et l'opinion de méchants qui raillent ou simplement de niais qui « blaguent » il faut mettre l'opinion des bons esprits et des bons cœurs. »

Action sur le peuple. — Tout être instruit a un ascendant moral

considérable sur le peuple qui a soif de vérité. Les professeurs de l'enseignement secondaire bénéficient de cette disposition des esprits et seront écoutés à cause de leur savoir et aussi à cause du désintéressement qu'ils ont et qu'on leur reconnaît. Ils pourront dire toutes les vérités, dire son fait à l'alcool, montrer la marée montante de l'alcoolisme et même s'attaquer au marchand de vin, ce dieu moderne, ils ne seront pas conspués, ils seront écoutés, voire même encouragés et applaudis.

Ainsi à Toulouse, la Ligue de l'enseignement, l'année passée, avait fait distribuer aux auditeurs de ses conférences, à la fin de l'année scolaire, des feuilles imprimées portant un certain nombre de demandes, entre autres :

« Quelles sont, parmi vos soirées d'instruction populaire de cet hiver, celles dont vous avez gardé le meilleur souvenir ? Et pourquoi ?

» Quelles intentions et quelles espérances avez-vous en assistant régulièrement aux soirées d'instruction populaire ? »

Il était dit, à la suite de ces questions, que si l'on voulait bien y répondre, la Ligue aurait des renseignements dont elle tiendrait compte pour organiser la campagne des conférences de cette année. Or, toutes les conférences antialcooliques faites par la *Ligue toulousaine contre l'alcoolisme* avaient été faites sous les auspices de la Ligue de l'enseignement parce que les conférences antialcooliques, comme les autres, étaient faites dans le même local, celui de l'école ; aussi parce que les buts poursuivis par les sociétés étaient les mêmes et puis à cause de commodités qui provenaient de ce que le président d'une des sociétés était vice-président de l'autre.

Le peuple a répondu en masse à ces demandes et parmi les réponses beaucoup nous intéressent parce qu'elles montrent qu'on accepte notre action éducative et que la conférence antialcoolique, malgré son aridité et son manque de gaieté, a été aussi prisée que les autres conférences, voire même que les lectures qui sont, dans certains cas, des petites représentations. Du reste, à la question. « Quelles sont, parmi vos soirées d'instruction populaire de cet hiver, celles dont vous avez gardé le meilleur souvenir ? Et pourquoi ? »

Voici quelques réponses :

« La conférence sur l'alcoolisme, parce que cela donne des leçons de morale et nous fait détester l'ivrognerie. »

Ou encore :

« Une conférence sur l'alcoolisme parce que cette conférence nous montre les ravages que produit l'alcool dans notre organisme. »

Ou :

« C'est le cours sur l'alcoolisme. Parce qu'il affaiblit nos forces morales et physiques, il faut le combattre. »

Quoique la phrase soit incorrecte, l'idée en est bien encourageante, comme pour cette autre réponse :

« La conférence dont j'ai gardé le meilleur souvenir est la conférence sur l'alcoolisme parce qu'elle est très instructive, sérieuse et de la plus haute importance. »

Permettez-moi de vous citer également les réponses faites par les mêmes ouvriers à la deuxième question. « Quelles intentions et quelles espérances avez-vous en assistant régulièrement aux soirées d'instruction populaire ! » Un a dit :

« C'est de nous rendre meilleur et de nous instruire sur les notions qu'on y enseigne. »

Un autre :

« Elles me préserveront des mauvais vices. »

Un troisième :

« De passer ses soirées agréablement et en même temps de s'instruire. »

Ou :

« J'ai l'intention d'inspirer à mon fils le goût d'y assister régulièrement lorsqu'il sera grand. »

Encore :

« Me rendre plus savant en écoutant la parole chaude et vibrante d'excellents conférenciers. »

Il y a là, pour ceux qui ont approché le peuple, un grand encouragement et un appel irrésistible à ceux qui n'ont pas encore osé, pour une raison quelconque, venir à l'école primaire instruire la démocratie.

Il faut que nous allions tous au peuple et que quelques-uns en particulier se consacrent à l'œuvre antialcoolique. Ce dernier point est absolument nécessaire, autrement, étant donnée la pente sur laquelle nous glissons, vous pouvez vous représenter ce que sera le peuple de France si beau, si fier, si robuste, lorsque quelques générations d'alcooliques se seront succédées : voyez, dans le miroir de Macbeth, nos descendants et regardez, si vous osez, ces êtres chétifs, malingres, nerveux et contrefaits. Non ! vous n'avez pas le courage de supporter une pareille vue et vous aurez par conséquent le courage de moraliser le peuple dans des causeries et des entretiens où, en échange de votre temps, vous serez sûr d'avoir contribué à faire forte la France de demain. Et, nous élevant encore davantage, vous aurez contribué à l'évolution humaine car, comme le dit Guyau : un Français avec les aptitudes scientifiques et critiques de sa race, représente en moyenne un capital cent fois supérieur à un nègre, tout ce qui tend à diminuer son intelligence diminue d'autant les chances totales du progrès humain.

III. — RÔLE DES ÉLÈVES

A nos élèves incombent également des devoirs qui pourront être aussi vastes qu'ils le souhaiteront, aussi vaste que leur initiative et

leur individualité et pourront développer ces qualités en les exerçant.

D'abord nos élèves pourront s'occuper de fonder des ligues ou, s'il en existe parmi eux, ils pourront s'efforcer de les développer et de les rendre prospères en y amenant le plus de camarades possible et en tachant d'y introduire l'action fécondante de la discussion et du travail en commun comme cela se fait en Suisse, comme cela a été tenté à Toulouse. Et qu'ils ne reculent pas devant ce travail, ils seront bien payés de leur peine, puisque ces associations auront pour but de les affermir dans la décision de bonne conduite qu'ils ont prise, de les rendre plus purs : et quelle force que la pureté, n'est-ce pas avec des fragments de diamants qu'on perce les montagnes ? Ils se préparent, en même temps que cette force, le bonheur que nous sommes obligés de reconnaître comme résultant de la rectitude de conduite. Byron, qui n'est pas suspect, dit dans ses Mémoires : « Je commence à m'apercevoir que dans ce monde damné, il n'y a de bon que la vertu. Je suis las du vice dont j'ai goûté toutes les variétés. » Nos élèves pourront également, au moyen de leurs associations, se procurer les plaisirs des promenades, des excursions et des fêtes. Chez nous, les jeunes gens se réunissent trop peu ensemble pour voyager à peu de frais et tirer, de leur réunion et des voyages, tous les plaisirs qu'ils contiennent, nos associations antialcooliques pourraient, il me semble, à certaines époques de vacance, étendre leur action éducative et, sous prétexte de développement physique, nos lycéens pourraient faire de belles excursions : par exemple, la ligue antialcoolique de tel lycée pourrait aller rendre visite à la ligue antialcoolique de tel autre, mais les voyages se feraient à pied ce qui est encore, après le voyage à bicyclette, la façon la plus agréable de se promener.

Et quel plaisir encore de se trouver entre camarades étroitement et amicalement unis sur une même question, de s'associer dans un but utile, de se donner aux autres. Quel plaisir, par exemple, pourraient retirer nos lycéens en se rendant dans les écoles primaires encourager les fils du peuple dans leurs fermes résolutions.

A Toulouse, l'année passée, la ligue antialcoolique a donné une fête aux élèves des écoles primaires. Six cents élèves de ces écoles se pressaient dans un grand amphithéâtre où, après quelques causeries et projections antialcooliques, ils entendirent des monologues, des chansons et une comédie : toutes ces distractions étaient exécutées par les élèves de la section du lycée, et combien ces jeunes hommes étaient fiers de faire quelque chose, d'être utiles, d'accomplir une œuvre ; leurs yeux étaient brillants de joie et je crois que ce sont eux qui se sont le plus amusés.

Nos lycéens devraient prendre de pareilles initiatives, ils sont à l'âge où l'on est bon par nature, où l'on croit à la solidarité, au devoir social de l'élite à l'égard de la foule obscure, ils devraient aller au peuple en supprimant les barrières qui séparent les classes. Michelet aimait à répéter à ses élèves du collège de France : « Le mal de l'ave-

nir est là, il y a un abîme entre vous et le peuple. » Cet abîme subsiste toujours ; nos élèves, dont quelques-uns iront plus tard sur les bancs où se trouvaient les étudiants à qui Michelet parlait, pourront combler cette lacune si, préparés par notre éducation et par les modestes associations antialcooliques, ils se sont habitués à l'action sociale : ils iront, plus tard, lorsqu'ils seront devenus hommes, vers le peuple auquel ils consacreront leurs loisirs avec le haut idéal de former une Patrie forte par l'union de tous ses membres dans la pensée d'évolution et de bonheur. *(Applaudissements prolongés).*

M. le Président, la parole est à M. le Dr Tappolet.

SUR L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES SUISSES

Je considère l'utilité de l'enseignement antialcoolique comme suffisamment démontrée et j'ajouterai seulement que nous voyons dans l'alcool non pas seulement un ennemi très dangereux, épouvantable même, mais aussi un ennemi qu'il est dans notre pouvoir de *vaincre*, voire même de vaincre à toujours. Là où il y a combat, et combat victorieux, la jeunesse ne manquera pas d'être dans les premiers rangs.

Ainsi donc l'enseignement antialcoolique est aussi nécessaire qu'il est *pédagogique*.

Comment doit-il s'effectuer ?

On peut procéder de trois manières :

1° On peut faire de cet enseignement une *matière à part*, semblable par exemple à l'enseignement de la morale, c'est le système pratiqué en Belgique. C'est celui qui promet le plus. C'est la reconnaissance la plus complète du mouvement antialcoolique. En Suisse, l'opinion publique y serait tout à fait contraire, elle est encore trop amie de l'alcool pour reconnaître, comme le fait implicitement ce système, l'importance de la question de l'alcool.

2° On peut *incorporer* l'enseignement antialcoolique dans des matières déjà inscrites au programme, dans des leçons d'hygiène et de chimie. Ce sera un enseignement avant tout physiologique et partant forcément incomplet. Le vrai point de vue, le point de vue *social* y sera plus ou moins négligé. Mais au moins ce sera un enseignement *systématique* qui a beaucoup de chance, chez nous, d'être accepté. Plusieurs professeurs de chimie m'ont assuré qu'ils ne manquent jamais de traiter en détails les effets physiologiques de l'alcool. Quelques-uns même vont jusqu'à recommander l'abstinence comme régime hygiénique, sans cependant la pratiquer eux-mêmes.

3° On peut donner un enseignement antialcoolique *occasionnel* et c'est ce qu'il nous faudra faire en attendant que tous nos vœux se soient réalisés. Je ne prétends nullement passer en revue toutes les

occasions qui se présentent ou peuvent se présenter pour parler d'alcoolisme.

Je crois qu'il est possible d'en parler dans toutes les branches importantes de l'enseignement, sans en exclure les mathématiques, où le maître choisira de préférence des exemples tirés de nos relevés statistiques.

Sans entrer dans des domaines qui ne sont pas les miens, je me bornerai à vous exposer quelques expériences et propositions faites dans l'enseignement des langues étrangères.

Dans cet enseignement, ce ne sont pas naturellement les leçons de grammaire ou d'exercices grammaticaux que j'ai en vue, ces leçons-là sont du reste beaucoup moins nombreuses dans les écoles de la Suisse allemande que dans celles de la France.

Je pense avant tout aux leçons où l'on fait l'exercice pratique de la langue étrangère, soit en lisant, soit en parlant, soit en écrivant. En d'autres termes, l'enseignement antialcoolique peut se faire à propos de *la lecture* comme *sujet de « devoirs français »* et comme *rapports ou conférences* donnant lieu à une discussion entre maître et élèves.

Voici mes expériences à ce sujet :

Bien entendu, je ne choisis pas expressément le texte du point de vue antialcoolique, — ce serait considéré par mes supérieurs comme un abus de liberté — mais je profite de chaque occasion pour appeler l'attention de mes jeunes gens sur la question qui nous occupe ici.

Ainsi par exemple je lis avec mes élèves la charmante histoire de *La belle Nivernaise* d'Alphonse Daudet. Vous vous en rappelez certainement le premier chapitre intitulé « Un coup de tête. » Qu'est-ce autre chose, ce « coup de tête, » qu'une sotte étourderie commise sous l'influence directe de l'alcool. Le père Louveau marinier, patron de la *Belle Nivernaise* « qui n'est pas un ivrogne — Dieu non — mais qui aime le vin blanc, » est le vrai type du buveur d'habitude. Rien de plus facile que de constater à l'aide de Daudet, page après page, les effets troublants de cette habitude et l'obligation sociale qu'elle impose. Le père Louveau, un peu égayé, s'engage dans un de ces moments d'attendrissement si fréquents chez les buveurs, à prendre à sa charge un enfant trouvé. Il faut lire la scène tragi-comique au bureau du commissaire de police, et voir comment il est reçu par la mère Louveau, une « femme de tête, » pour comprendre le côté tragique de son état d'esprit et de la situation qui en résulte.

Les élèves qui aiment à faire opposition ne manquent pas de faire observer qu'après tout l'enfant trouvé fait le bonheur de la famille Louveau — ce qui est vrai en effet, — et d'en conclure que l'usage de l'alcool peut avoir d'excellentes suites.

Il est facile de leur démontrer que tout malheur peut avoir des suites heureuses, mais que, néanmoins, ce malheur ne cesse d'être un malheur. Ainsi, le courage d'alcoolisé que Louveau a eu en se chargeant de l'enfant, n'en est pas moins un courage de fou, un courage qui a

trop risqué, qui a manqué de bon sens, et quelque bonne qu'ait été son action, il a fait une folie qui, vu la situation, avait plus de chance de mal tourner que de finir ainsi qu'elle a fini.

Voulez-vous le portrait fidèle d'un buveur de bière allemand, ouvrez l'*Histoire d'un Conscrit*, par ERKMANN-CHATRIAN, et vous trouverez la description d'un gros brasseur, qui a le nez épaté, les yeux ronds et les joues en forme de citrouille, et qui crie d'une voix grasse : « Gesundheit ! Gesundheit ! »

Ou bien nous lisons, dans le même livre, les joyeuses scènes, à l'hôpital, où le vieux canonnier veut faire accroire à Joseph que tout ce qui ne sent pas bon ne vaut rien, et que si on leur donnait tous les jours une bouteille de vin blanc d'Alsace, ils seraient bientôt guéris.

Ce sont ces superstitions alcooliques qu'il s'agit de ridiculiser et de détruire impitoyablement, partout où elles se présentent, pour qu'elles ne se transmettent pas aux générations futures.

En lisant que tous les soldats malades recevaient du vin à l'hôpital pour se « refaire, » c'est le moment, pour le maître, de parler des résultats positifs obtenus dans les *Temperance Hospitals* de Londres, où l'on ne connaît pas l'alcool.

Un deuxième moyen de faire entrer l'antialcoolisme à l'école, ce sont les *compositions*. En général, les élèves aiment les questions qui sont à l'ordre du jour, et au point de vue pédagogique, il est fort souhaitable qu'ils y réfléchissent sérieusement et n'acceptent pas sans critique ce qu'ils entendent dire à d'autres.

Voici quelques sujets de ce genre :

Les effets du vin blanc sur le père Louveau. — Les effets physiologiques de l'alcool sur le cerveau, sur les muscles. — L'alcool et l'antiquité. — Mahomet et l'alcool. — Vérité du proverbe : « Abusus non tollit usum. » etc.

3. — Une troisième occasion d'intéresser les élèves à la question, ce sont les *rapports* ou *conférences* qu'il est d'usage de faire chez nous de temps en temps. Ces travaux ont pour but de préparer la discussion ; aucune question actuelle ne s'y prête mieux que précisément celle qui fait le sujet de ce Congrès.

Ainsi, je prie un élève d'exposer les avantages que présente l'*eau* sur le *vin*. Une autre fois, c'est l'*abstinence* totale qui se défend contre « les modérés. » Jamais la discussion ne manque d'être très animée, et il faut voir le regret qu'ils ont de ne pas savoir mieux le français pour faire bien valoir leurs arguments.

On peut aussi leur faire faire de simples rapports sur les brochures classiques de MM. Bunge, Forel, le Dr Legrain, etc.; et quand je serai de retour en Suisse, je ne manquerai pas de parler longuement à mes élèves de toutes les bonnes paroles que j'ai entendues au Congrès antialcoolique de Paris.

M. le Dr Legrain.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous remercie de votre attention; nous avons épuisé exactement le programme de notre première séance. Nous aurons ce soir une seconde assemblée générale, en raison de la réception qui doit avoir lieu demain à l'Hôtel-de-Ville; c'est donc une somme véritablement inouïe de bonne volonté que nous vous demandons pour ce soir; mais il faut absolument que le programme de notre seconde séance soit abordé en raison de son importance.

Avant de lever la séance, je dois vous donner lecture d'une adresse rédigée sous la signature de MM. J. Lejeune, délégué du gouvernement belge, président et délégué de la Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme; Hocart, pasteur, vice-président et délégué de la même Ligue; Dr de Vaucleroy, secrétaire général de cette Ligue et du Congrès de Bruxelles.

» Le 7e Congrès contre l'alcoolisme adresse l'expression de ses pro-
» fondes sympathies aux instituteurs, professeurs et inspecteurs de l'en-
» seignement dans tout les pays engagés dans la lutte contre l'alcoolisme;
» il applaudit à leurs efforts et leur souhaite courage et persévérance
» dans leur œuvre patriotique et humanitaire. »

Cette adresse, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 5 heures.

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mardi 4 Avril (soir).

Présidence de M. le Dr LEGRAIN

Assisté de M. Conrad DILLON, Président étranger (Angleterre)

Ordre du jour :

ENSEIGNEMENT & ÉDUCATION

THÈMES PROPOSÉS : 1° De l'enseignement antialcoolique après l'école primaire.
2° Des sociétés scolaires et post-scolaires de Tempérance.
Préparation du personnel enseignant à la lutte antialcoolique dans l'école et hors de l'école. — Sociétés de Tempérance entre instituteurs.

SÉANCE GÉNÉRALE DU MARDI SOIR 4 AVRIL

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

M. le Dr Legrain, président du Congrès, prie M. Conrad Dillon, représentant l'Angleterre, d'occuper le fauteuil de la présidence pour cette séance.

Plusieurs membres du Congrès faisant partie de la presse étrangère ayant manifesté le désir d'avoir des renseignements précis et positifs ou même le compte-rendu des séances, M. le Président avertit qu'on a, pour les séances d'aujourd'hui, rédigé un certain nombre de communiqués qu'on pourra donner aux membres de la presse étrangère. Des communiqués seront mis chaque jour à la disposition de la Presse.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'exposé et la discussion de la question suivante : *De l'enseignement antialcoolique après l'école primaire*[1].

La parole est à M. Fielden Thorp, d'York (Angleterre).

DE L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE APRÈS L'ÉCOLE PRIMAIRE

En me proposant de présenter ce sujet aux membres du Congrès, je n'ignore nullement qu'il y a très peu de fait en Angleterre sur ce terrain dans les écoles secondaires et supérieures. Le système anglais (si l'on peut parler de système où il n'y a presque pas de réglementation, — où, en effet, tout le monde est libre d'établir son collège, son académie, et de faire de la réclame à son gré pour se procurer des élèves) — le dit système ne se prête à aucune organisation visant à introduire un sujet quelconque dans le programme des études obligatoires. Tout dépend de la volonté du directeur et des sous-maîtres, qui dirigent ordinairement chacun leur classe. S'il y a parmi ce personnel enseignant des abstinents, convaincus de l'importance de l'abstinence pour la sauvegarde et le bien-être de leurs élèves, ils trouveront bien une occasion de les y intéresser, soit pendant une leçon de physiologie ou d'hygiène, soit en en faisant le sujet d'une allocution spéciale, et en l'envisageant du côté moral.

Si, au contraire, le corps d'instituteurs est indifférent ou hostile à

[1] M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, inscrit pour prendre la parole sur la question, a déjà exposé sa thèse dans son discours à la précédente séance. (V. page 108).

l'abstinence, les élèves ne recevront aucun enseignement sur la question. Il y a même des directeurs abstinents qui hésiteraient à donner une leçon sérieuse contre l'usage des boissons enivrantes, de crainte de fâcher quelques parents, de perdre par là quelques élèves, et de voir aussi leurs bénéfices diminués.

Malgré toutes ces difficultés il y a déjà quelque chose de commencé. On sait qu'un grand nombre d'écoles primaires ont été visitées par les conférenciers de la *Band of Hope Union* (Union des Ligues de l'Espoir). Pendant la période de cinq ans de 1888 à 1893, ils ont fait une ou plusieurs conférences dans plus de douze mille écoles ; conférences suivies par 1.400.000 élèves et instituteurs. La statistique pour les cinq ans depuis 1893 n'est pas tout à fait complète ; mais il paraît que d'avril 1896 à avril 1897, plus de 450.000 enfants et maîtres ont assisté à ces leçons : elles ont été, presque partout, des discours scientifiques, exposant les effets de l'alcool, sous toutes ses formes, sur le corps humain et tout spécialement sur le cerveau, plutôt que des sermons ou exhortations à propos des suites horribles de l'alcoolisme.

Quoique l'objet de ces conférenciers fût en premier lieu la propagande dans les écoles primaires, on les a aussi invités à prendre la parole dans quelques établissements supérieurs, en général pensionnats. Pareille invitation a de temps en temps amené à ces écoles secondaires d'autres personnes intéressées à la fois à l'éducation de la jeunesse, et au progrès de la cause antialcoolique.

Ayant moi-même eu le plaisir de profiter assez souvent de ces invitations, je crois devoir exposer en quelques mots au Congrès la méthode ordinairement suivie. Si la visite d'un pensionnat donné exige un long voyage, on peut souvent arranger les choses avec le directeur (ou la directrice, car les pensionnats de jeunes demoiselles ne sont pas négligés,) de manière à donner deux leçons, d'une heure environ chacune, — la première, peut être le soir à l'arrivée, tout-à-fait scientifique, sur la nature et les effets de l'alcool, exposant surtout son action toxique sur le cerveau et le système nerveux. Le lendemain, un discours plus général développera, comme conséquence des faits déjà constatés, combien il est important pour l'individu et pour la société de renoncer à l'emploi d'un agent si dangereux, et combien la « modération » tant vantée est insuffisante à garantir celui qui veut la pratiquer contre la séduction de la boisson. — Si l'on se trouve dans un milieu franchement chrétien, on fera appel au devoir suprême de ne pas se permettre une indulgence quelconque qui puisse amener la chute et la misère de son prochain. On rappellera aux jeunes auditeurs la triste vérité énoncée par M. le prof. Bunge, que ce sont toujours les modérés qui sont les séducteurs !

Quelquefois les exigences des cours ordinaires ne permettent qu'une seule leçon : on doit alors abréger, en cherchant toutefois à combiner l'exposition des faits physiologiques et l'appel aux principes moraux et philanthropiques des élèves.

Comme dans les écoles primaires, il est toujours avantageux d'inviter les auditeurs des conférences à en écrire un petit résumé. On offre quelque livre ou tout autre récompense aux meilleurs rapports. J'ai souvent été surpris de leur excellence ; un jeune garçon ou une jeune fille de treize à quatorze ans reproduisait parfois textuellement mon discours.

Il va sans dire qu'on doit profiter pour ces leçons de planches physiologiques, etc. Pour peu que le temps à la disposition du conférencier ne soit pas trop limité, l'on peut aussi démontrer par des expériences plusieurs faits concernant l'origine et la nature de l'alcool.

Depuis 1879, il existe en Angleterre une Association dite « L'Union des jeunes abstinents, » par laquelle on cherche à agir sur les enfants des classes les plus instruites, et qui jouissent d'une aisance considérable. Ces enfants, pour la plupart, ne font jamais partie d'une Ligue de l'Espoir, où leurs parents trouvent peut-être qu'ils se mêleraient aux enfants d'une couche sociale bien inférieure à la leur. Ils appartiennent en outre assez souvent aux familles riches où le vin n'a pas été banni de la table ; où les habitudes de la haute société les accoutument à sa présence surtout quand arrivent des visiteurs, et les exposent à être invités à en boire. Des petites sociétés établies pour gagner ces enfants à l'abstinence doivent donc se borner à englober ceux qui se rencontreraient naturellement dans des salons amis. On les invite à des soirées, des réunions de société chez des personnes comme il faut, quelquefois, pendant l'été, dans le jardin ou le parc d'un château. On invite des conférenciers distingués, appartenant à la même classe sociale, à leur expliquer le sujet, et l'on envoie de temps en temps aux membres des circulaires, ou des livres spécialement affectés à ce service. Il va sans dire qu'une association aussi limitée, et pour ainsi dire privée, ne saurait être nombreuse. Elle compte cependant 60 sociétés dans différentes localités, et environ cinq mille membres, tous abstinents.

Quelque chose de très semblable mais exclusivement pour les jeunes demoiselles, a été établi par la « Société de Tempérance des femmes britanniques, » *British Women's Temperance Association*, sous le nom de *Y branches*, où l'initiale sert d'abréviation pour *young*, c'est-à-dire : « Branches pour les jeunes filles. » Une de ces branches vient de se constituer parmi les demoiselles qui suivent les cours universitaires d'Aberystwyth (Pays de Galles). Ses membres étudient sérieusement la question, et font leur possible pour y intéresser leurs jeunes amies ; le résultat sera sans doute qu'à leur sortie du Collège elles seront très capables de faire de la propagande avec un succès prononcé chacune dans sa patrie ; et l'on peut espérer que chaque branche « Y » aura parmi ses membres au moins une personne assez instruite pour bien surveiller l'enseignement des principes scientifiques sur lesquels reposent la doctrine et la pratique des abstinents.

On a essayé, dans plusieurs endroits, d'organiser une série de con-

férences, soit des cours adaptés aux besoins d'étudiants plus âgés et probablement plus instruits que la plupart des élèves de nos écoles populaires. Ces cours se donnent surtout aux environs de Londres ; mais on espère développer partout ce moyen d'encourager l'étude systématique de notre sujet et de préparer ainsi un corps d'instituteurs capables de mieux conduire nos Sociétés de l'Espoir. La Société de Tempérance de Reading a maintenu une pareille série de leçons pendant cinq ans, et a montré que les jeunes gens et les jeunes filles y assistent volontiers et apprennent avidement les faits scientifiques qu'on leur explique.

Ceux qui désirent un rapport détaillé sur les classes de Reading, le trouveront dans le « Band of Hope Chronicle » pour novembre 1898.

M. le Président. — Nous passons à la seconde question de notre ordre du jour : *Des Sociétés scolaires et post-scolaires de Tempérance.*

La parole est à M. Baudrillard, inspecteur primaire à Paris.

SOCIÉTÉS SCOLAIRES DE TEMPÉRANCE

L'influence de l'école dans la lutte contre l'alcool ne saurait être exagérée.

C'est l'Ecole qui donnera aux nouvelles générations, sur le rôle physiologique et moral de ce liquide, des notions vraies qui tiendront la place des *préjugés* actuels si vivaces.

Cependant il a paru dans presque tous les pays où la lutte contre le fléau est sérieusement engagée, que l'enseignement antialcoolique à l'école avait besoin d'être fortifié par l'agrégation des enfants à des sociétés ou ligues de tempérance.

Dans les contrées où l'initiative privée est puissante, telles que la Suisse, l'Angleterre ou les Etats-Unis, ces sociétés sont *extérieures* à l'école. Sous cette forme, elles peuvent acquérir une très grande prospérité. Rappelons en passant que les fameuses « *Bands of Hope* » sont au nombre de plus de 22.000 et comptent plus de 3 millions d'adhérents.

En Belgique et en France, pays plus centralisés, il a semblé que l'école pouvait servir de support à ces créations, s'intéresser à elles, les favoriser en leur offrant comme cadre le personnel de ses maîtres, les généraliser par les encouragements de la haute administration de l'Instruction publique.

Cette deuxième forme des sociétés d'enfants sera seule étudiée dans ce travail.

I. — ORIGINE DES SOCIÉTÉS SCOLAIRES

C'est en 1887, que M. Robyns, inspecteur des écoles de la pro-

vince de Limbourg (Belgique), prit l'initiative d'organiser des sociétés scolaires de tempérance.

Cette œuvre s'est rapidement développée en Belgique. Aujourd'hui, elle fonctionne dans plus de 3.000 écoles, soit plus des 2/3 des écoles de garçons, et elle compte au moins 100.000 membres.

En France, l'organisation de semblables sociétés n'a guère été tentée que depuis trois ou quatre ans, sous les auspices de la *Société contre l'usage des boissons spiritueuses*. Disons tout de suite qu'elles se développent, en ce moment même, avec une très grande rapidité. A l'heure actuelle, 450 sociétés scolaires existent en France, presque toutes affiliées à la société précitée [1].

II. — CRÉATION ET FONCTIONNEMENT DE CES SOCIÉTÉS

Ces sociétés doivent-elles être encouragées ?

En enrégimentant les élèves dans des sociétés de tempérance, on donne à chacun un appui moral sans lequel il est bien difficile, en France surtout, de persister dans l'abstention des liqueurs fortes. L'opinion publique, en effet, a été jusqu'ici favorable à la consommation de l'alcool sous toutes ses formes. Elle est même indulgente aux ivrognes. Mais elle prodigue quolibets et sarcasmes à ceux qui ont assez de volonté et de raison pour accorder leur conduite et leurs convictions.

Dans les sociétés de tempérance, chacun s'appuie sur l'exemple du voisin et l'ensemble constitue une force capable d'inspirer respect et attention à ceux qui sont restés en dehors d'elles.

En outre, formées entre élèves, elles facilitent à chaque membre la lutte contre cette tendance néfaste des enfants à imiter les adultes dans leurs vices. Or il n'est pas une mauvaise habitude des hommes qui fascine plus l'imagination des enfants et s'offre mieux à leur imitation, que celle de prendre des liqueurs fortes.

Il est donc à craindre que l'enseignement antialcoolique seul ne convainque pas suffisamment l'enfant pour devenir en lui mobile de conduite. Il saura qu'il nuit à sa santé en consommant de l'alcool, mais son amour-propre sera flatté de boire comme un homme, sans sourciller, sans grimaces ; et c'est à l'amour-propre qu'il obéira. A un faux point d'honneur, on doit opposer un autre point d'honneur, tel que le respect d'un engagement pris.

L'enfant possède encore un second défaut qui le livre sans défense à l'ennemi. Il est gourmand, surtout de sucreries. Si l'alcool ne s'offrait à lui que sous sa forme ordinaire de cognac, rhum, kirsch, etc., peut-être, malgré son désir de faire l'homme, serait-il rebuté par un premier contact que la nature a rendu peu agréable.

[1] Au moment de mettre sous presse, le nombre de ces sociétés atteint 700.

Mais, malheureusement, on a su multiplier les formes agréables de présentation du poison, et, poussé par la gourmandise et aussi fréquemment par les exhortations inconscientes de son entourage, il cède s'il n'est retenu que par les conseils et les enseignements de ses livres et de ses maîtres.

Objections formulées contre les ligues scolaires. — L'enfant a plus besoin que les adultes de s'associer, en raison de la double faiblesse que nous venons d'exposer. Il semblerait donc que les ligues enfantines devaient échapper aux critiques, du moins à celles qu'on n'adresse plus aux ligues d'adultes. Cependant, les objections n'ont pas manqué.

On s'est demandé s'il n'était pas périlleux d'imposer à des enfants très jeunes un engagement qui, pris à la légère, pourra être trop aisément oublié et rompu.

Disons d'abord qu'il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit, puisque, en tout état de cause, les parents, sans l'aveu desquels rien ne se fait, ont le dernier mot. Du reste, s'il y avait contrainte, tous les enfants ou du moins la grande majorité des enfants d'une école, munie de société de tempérance, s'y affilieraient. Or l'expérience de chaque jour prouve que beaucoup restent en dehors du groupement.

Quant à l'argument tiré de la jeunesse des enfants, il ne tient pas à la réflexion. Les élèves n'entrent, en effet, dans la société, qu'après 10 ans. Un an plus tard, à l'époque de la première communion, le clergé leur demandera de renouveler solennellement leurs vœux de baptême. Remarquons encore que tel s'indigne que l'on fasse prendre à l'enfant l'engagement de s'abstenir de liqueurs fortes, qui accepte très bien de sa part un engagement de ne pas dénicher les nids d'oiseaux, de faire la guerre aux hannetons, de s'abstenir du tabac, de verser une cotisation à la mutualité scolaire. Pourquoi donc repousser seulement l'engagement de s'abstenir d'alcool ?

En outre, l'expérience a montré que l'engagement était très généralement respecté. Souvent même, bien que, contracté pour une année, il n'ait pas été renouvelé après la sortie de l'école, il continue encore à s'imposer à l'adolescent pendant et après le passage au régiment.

Enfin n'est-ce pas un résultat que de soustraire à l'influence de l'alcool, ne serait-ce que pour peu de temps, un organisme en voie de développement ?

Côté éducatif de l'engagement et de l'adhésion aux sociétés. — Au surplus, il nous semble que l'école n'utilise pas assez ce précieux outil d'éducation morale qui est le respect dû à la parole donnée.

On raconte que Fénelon, après avoir longtemps souffert des caprices du duc de Bourgogne, lui fit prendre un jour l'engagement d'être plus convenable par la suite. Et l'histoire dit que le prince respecta la parole donnée. Or, nos élèves sont les vrais dauphins de l'heure présente. Pourquoi ne pas éveiller chez eux, dès l'enfance, le sentiment de la

dignité personnelle et leur donner pratiquement l'horreur de la violation d'une promesse faite. — *Parole d'honneur, foi de gentilhomme, je vous en donne ma parole,* — toutes expressions que notre démocratie doit ressusciter à l'usage de ses enfants. Cette opinion était exprimée implicitement par M. Maurice Pellisson dans le numéro de la *Revue pédagogique* de janvier 1899: « Nous pensons aussi, disait-il, que tout essai de groupement en vue d'un but commun est éminemment éducatif et que la lutte contre l'alcoolisme offre aux essais de ce genre une occasion opportune entre toutes.

Opinion des parents. — On avait prédit aux créateurs des sociétés qu'ils se heurteraient à l'indifférence de la généralité des parents et à l'hostilité de beaucoup. Là encore les faits ont montré qu'on a toujours raison d'entreprendre le bien. Nous recevons souvent les confidences les plus touchantes des parents, surtout des mères. Si un des adultes de la famille se rencontre parmi les victimes du fléau, du moins la mère est-elle heureuse que l'enfant ait des chances de rester indemne, grâce à la Société. Nombre de marchands de vin autorisent même leurs enfants à s'affilier.

En tout cas, partout l'œuvre a été accueillie sérieusement. On a senti qu'elle avait une haute portée. Aux fêtes qui sont données dans les écoles, les parents viennent, contents de s'associer à l'entreprise.

Opinion des autorités locales. — Peut-être, nous disait-on, surmonterez-vous certaines difficultés de l'organisation des ligues de tempérance, mais à coup sûr vous vous heurterez à l'hostilité des pouvoirs locaux. Ils sont à l'heure actuelle dans une dépendance très étroite du marchand de vin qui leur dictera leur conduite à votre égard, et, soyez assurés qu'elle ne sera pas bienveillante. L'école laïque se créera de nouvelles inimitiés, très puissantes, très tenaces, dont elle n'a que faire en ce moment.

Les promoteurs du mouvement ont agi sagement en ne s'embarrassant pas trop de ces sombres pronostics. Evidemment, par ci, par là, de petites guerres intestines ont été allumées, dont de braves et dignes instituteurs ont pu être victimes. Mais ces faits sont fort rares, et l'on peut affirmer qus les Sociétés scolaires ont eu généralement les sympathies très vives et très avouées des pouvoirs locaux.

Les Sociétés scolaires de tempérance conviennent-elles aux écoles de Filles ? — La femme, a-t-on dit, boit moins que l'homme, et quand elle boit, elle a commencé moins tôt que l'homme; et on conclut que les Ligues de tempérance sont inutiles dans les écoles de filles.

La conclusion tirée de la sobriété relative de la femme paraîtra hasardée quand nous dirons qu'il est établi qu'elle boit de plus en plus ; que son goût pour les liqueurs sucrées, analogue à celui de l'enfant,

lui fait faire connaissance de très bonne heure avec l'alcool sous une de ses formes les plus dangereuses.

Mais nous devons ajouter que la femme, plus que l'homme, doit être éclairée sur la question, et que tous les moyens de faire dans son esprit une vive lumière doivent être employés. N'a-t-elle pas une influence très grande sur son mari et ses enfants ?

Ne peut-elle pas souvent les retenir à la maison en leur rendant la vie agréable ? Et quand elle n'y réussit pas, n'est-elle pas la martyre de l'alcool, avec l'enfant, du reste? Pourquoi donc voudrait-on qu'elle n'eût pas ce réconfort pour elle, cette puissance de persuasion pour les autres, que peut donner le séjour dans une Société de tempérance.

Influence des Sociétés sur les parents des élèves. — On nous dit souvent : C'est l'adulte qu'il faudrait atteindre et convaincre. Nous n'y contredisons point, et précisément, nous constatons que l'école est, par rapport à la famille, un instrument de pénétration et de propagande incomparable: Tout ce que dit le maître se répète au foyer domestique, et l'écho est souvent plus fidèle qu'on ne croit.

Analysons ce qui se passe dans la famille à l'occasion de la Société de tempérance. Tout d'abord le père et la mère sont obligés de réfléchir à la question, ne serait-ce qu'au moment d'autoriser leur enfant à devenir sociétaire.

Ils écoutent ses raisons, les arguments qu'il a entendus, et c'est pour eux un premier profit. Dès que l'élève est enrégimenté, sa psychologie est bien intéressante à étudier. Convaincu comme il l'est que l'alcool est un poison, il est animé d'un esprit de prosélytisme extraordinaire, surtout quand il songe que ses parents, qu'il aime, sont victimes du fléau. Il renouvelle ses démonstrations, revient constamment sur le sujet sans crainte d'être indiscret.

Il rapporte ses devoirs, des brochures, des images, des livres. Et voilà pour les parents une deuxième chance d'être éclairés sur la question.

Enfin, une Société qui vit activement, donne au moins par an deux séances recréatives où les parents sont invités. Et c'est une troisième voie par où peut cheminer la vérité, c'est-à-dire le salut.

Ce développement à propos de l'influence des Sociétés sur les parents des élèves n'est pas une œuvre d'imagination. Il ne fait que traduire des faits réels que les instituteurs constatent tous les jours.

A la question que nous posons plus haut : les Ligues scolaires doivent-elles être encouragées? nous pouvons donc avec assurance répondre affirmativement. Leurs avantages sont inappréciables, et les objections qu'elles ont soulevées ou sont détruites par le raisonnement ou ne résistent pas à l'expérience.

Organisation des Sociétés scolaires. — Encouragements des administrations centrales. — Si les Sociétés scolaires de tempérance pré-

sentent une telle utilité, il semble que les autorités universitaires devraient en imposer d'urgence et partout l'organisation. Ce serait, à coup sûr, le moyen d'obtenir, sur le papier, un effectif énorme de Sociétés et de sociétaires. Cependant, aussi bien en France qu'en Belgique, les ministres n'ont pas parlé d'obligation, mais seulement d'encouragements.

Ainsi, dans sa circulaire du 2 avril 1898, M. Schollaert, après avoir constaté que ces Associations sont en voie d'accroissement constant, exprime le vœu qu'elles se développent dans les écoles encore trop nombreuses où elles n'ont pas pénétré.

En France, voici ce que dit M. Rambaud, dans sa circulaire aux Recteurs, du 9 mars 1897 :

« En dehors du programme, en dehors des heures de classe, je serais reconnaissant aux professeurs et aux instituteurs de tout ce qu'ils pourront faire pour que leurs leçons et leurs conseils soient suivis de résultats : conférences aux adultes, Sociétés de tempérance, etc. »

Qualités nécessaires aux organisateurs. — La raison de cette réserve est qu'on a compris partout qu'il ne suffisait pas d'obtenir, de l'obéissance des maîtres, ni même d'un élan généreux, des créations peu durables. Ce qu'il faut, en effet, pour faire vivre et prospérer une Société, c'est de la suite dans la conduite, de la ténacité, la volonté de surmonter les obstacles. Or, ces *desiderata* ne se rencontrent que chez les maîtres convaincus, tempérants eux-mêmes, et ces maîtres, un arrêté ministériel ne suffit pas pour les faire naître.

En dernière analyse, c'est donc la conquête personnelle, individuelle des instituteurs qu'il faut entreprendre. Dès qu'elle est réalisée sur un point, une nouvelle Société peut naître, car le ferment nécessaire à la levée de la pâte existe.

Relations avec les Pouvoirs locaux. — Le plus souvent les créations de Sociétés de tempérance ont la pleine approbation des pouvoirs locaux. En Belgique même, elles n'ont pu, et je crois, ne peuvent pas encore se produire sans cette approbation.

En France, elle n'est pas régulièrement exigible. Cependant il sera sage de se rendre favorables, si possible, les Municipalités, surtout dans les petites villes et les campagnes. L'offre discrète d'une présidence d'honneur, la demande d'un discours ou d'une allocution un jour de fête enlèveront bien des concours qu'il n'est pas, du reste, interdit d'obtenir par de bonnes et solides raisons.

En cas d'hostilité avérée d'une municipalité, nous conseillons de passer outre. On peut, du reste, tourner la difficulté, comme le dit M. Schollaert dans la circulaire précitée : « Pour organiser l'enseignement nouveau, qu'il y ait ou non une Société de tempérance dans l'école, aucune autorisation préalable de l'administration com-

munale n'est requise; l'instituteur peut prêcher la tempérance à ses élèves et leur faire prendre la résolution de s'abstenir de boissons spiritueuses, comme il leur prêche la sincérité et la probité, et leur fait promettre de ne jamais mentir ni voler. »

Les Sociétés scolaires doivent-elles s'affilier à une Ligue centrale? — Les dangers de l'isolement sont les mêmes pour une Société que pour l'individu. Comment, si elle est seule, saura-t-elle ce qui se passe ailleurs ? Comment éprouvera-t-elle les craintes qui aiguillonnent, l'espérance qui encourage ? Abandonnée à elle-même, elle sera faible, sans ressort, sans défense contre les mauvais procédés de ses ennemis.

Au contraire, affiliée à une Ligue centrale, avec l'autorisation universitaire, bien entendu, elle fera partie d'un organisme important. Sans rien abdiquer de sa personnalité et de son indépendance, elle empruntera à l'ensemble de ses pareilles la force que donnent l'union et le nombre.

Age minimum des Sociétaires. — Pour entrer dans une Société scolaire et prendre un engagement qui ait une signification, il nous semble que l'on ne peut le faire avant dix ans révolus. En Belgique, l'âge requis est onze ans.

Durée de l'engagement. — Dans certains pays, les enfants doivent s'engager à s'abstenir de liqueurs fortes jusqu'à 20 ans. C'est une exagération évidente qui n'aurait aucune chance d'être acceptée en France. Alors que la loi n'admet plus pour la vie conventuelle que des vœux de courte durée, émanant d'adultes, comment peut-on sérieusement demander à des enfants de s'engager, pour des années assez lointaines, pendant lesquelles, étant devenus hommes, ils auront changé de genre de vie et peut-être aussi malheureusement d'idées sur la question.

Nous estimons que l'engagement réduit à une année est de durée suffisante.

Comité des Sociétés. — Il convient, sauf exceptions dues à des exigences locales, que le Comité des Sociétés scolaires se compose en partie d'adultes et en partie d'élèves. Cette fusion des deux éléments a l'avantage d'intéresser les enfants à la prospérité de l'œuvre, de les habituer à l'administration d'une association, de leur faire connaître leurs maîtres plus complètement que par les rapports ordinaires d'élèves à maîtres. Quant à ceux de ces derniers qui entrent au Comité, il est indispensable qu'il soient tempérants, avec une rigueur au moins égale à celle que définissent les statuts. S'il n'existe pas à l'école assez de maîtres de cette catégorie pour faire fonctionner la Société, il vaut mieux ajourner la création. Rien ne serait plus démoralisant pour l'élève que la constatation d'un désaccord entre les paroles et les actes de son maître.

Faut-il exiger une cotisation ? — En principe, il faudrait bien essayer d'obtenir une cotisation. Toute Société a des besoins d'argent; et le moyen le plus simple et le meilleur de l'obtenir est de le demander aux Sociétaires. On n'estime bien que ce que l'on paie. Cependant, si l'exigence d'une cotisation est de nature à nuire à l'œuvre, on se souviendra qu'après tout, les Sociétés de tempérance sont parmi celles qui peuvent le moins dépenser.

Quel engagement demander ? — En ce qui concerne les boissons fermentées, la plupart des Sociétés se tiendront sur le terrain de la modération. Quant aux boissons distillées, il conviendra d'en proscrire résolument l'usage, L'expérience a prouvé que toute transaction sur ce point équivaut à une inexistence d'engagement.

I. — FONCTIONNEMEMT DES SOCIÉTÉS

On ne doit pas oublier que les Sociétés scolaires auront toujours les maîtres pour chevilles ouvrières, et que les instituteurs qui entreront les premiers dans le mouvement sont les zélés, les convaincus, ceux que toute œuvre d'amélioration sociale par l'école trouve toujours à son service.

Or, à l'heure actuelle, ces maîtres sont bien occupés. Les cours d'adultes, les conférences, les Associations d'anciens élèves, les patronages, la mutualité scolaire, etc., tout cela réduit a rien leurs loisirs. Nombre d'entre eux n'ont plus ni soirées, ni jeudis, ni dimanches. C'est merveille qu'ils puissent tenir.

Il conviendra donc de rendre le fonctionnement des Sociétés aussi simple que possible. Aussi bien, le travail de conviction et de recrutement des enfants se fait en classe. Et il n'est pas besoin de très nombreuses réunions pour amener les Sociétaires à respecter leur engagement.

Je crois même qu'à un autre point de vue, des réunions nombreuses présenteraient des inconvénients. Il serait à craindre, du moins en France, qu'elles ne puissent être assez variées ni suffisamment gaies. Or, nous aimons la gaieté et la variété, et elles ne s'obtiennent qu'avec des dépenses dont nos Sociétés ne peuvent guère prendre la charge.

Le mouvement, du reste, est tellement récent chez nous, qu'il n'existe encore presque rien à l'usage des Sociétés : deux ou trois journaux, peu de chants, pas de comédies spéciales.

Tout cela se développera à coup sûr; mais il ne faut pas devancer son temps, et sous prétexte de mouvement, se livrer à une agitation stérile pour les élèves, en même temps que fatigante pour les maîtres.

Peu et bien, voici quel est le désir que j'exprime.

D'abord la fête des engagements, le baptême annuel de la Société.

Il conviendra d'y inviter les familles, les autorités, et de la rendre aussi solennelle que possible; puis une autre fête, vers la fin de l'année, également très poussée comme préparation. On y fera le compte-rendu des travaux de l'année.

Enfin, une réunion par mois, à l'école, de tous les Sociétaires, pour la lecture des journaux, les réceptions, radiations, etc. En outre, quelques promenades.

L'ensemble de ces réunions suffira pour affirmer l'existence de la Société, en rendre le séjour agréable à ses membres et désirable pour les autres élèves.

La parole est à M. Edouard Petit, Inspecteur Général de l'Instruction publique, pour sa communication sur « l'*Antialcoolisme et le lendemain de l'école.* » (*Applaudissements.*)

MESDAMES, MESSIEURS,

Avant de vous faire lecture de ces notes, de ce rapport que j'ai remis il y a quelque temps à M. Legrain, je tiens à vous annoncer, au retour de la tournée hivernale que je fais depuis cinq ans au pays des étudiants populaires, que je rapporte au point de vue de la lutte antialcoolique de bonnes nouvelles.

Dans nos cours d'adultes d'Etat, qui se monteront cette année à plus de 30,000, et où 400,000 jeunes gens sont venus d'une façon régulière le soir vers l'école, la lutte a été engagée d'une façon systématique et continue. (*Applaudissements.*)

Je puis vous dire aussi que dans toutes nos associations d'anciens élèves et c'est là une création toute française, Messieurs, c'est pourquoi j'y insiste un peu, dans toutes nos associations d'anciens élèves qui se montaient il y a quelques années à 55 (il y en avait 35 dans la région du Nord) et qui s'élèvent cette année à plus de 3,000, réunissant 400,000 jeunes gens : des médecins, des hygiénistes, des pharmaciens, tous ceux qui ont voulu venir à nous et à qui nous avons ouvert l'école se sont tournés vers cette lutte. Et d'un autre côté les 50,000 instituteurs et institutrices de France qui ont travaillé avec nous se sont systématiquement opposés au progrès du fléau.

Dans les patronages laïques, qui sont au nombre de mille maintenant, et qui comptaient à peine quelques unités, il y a peu de temps, c'est même bon combat livré à l'ennemi.

Mais je n'ai l'intention de faire ni une conférence ni un discours. Je veux simplement vous lire ces notes, ce rapport, qui est un appel, un programme d'action. En somme nous avons déjà travaillé avec vous ; cette année, nous désirons systématiser ce que nous avons fait, si nous voulons, nous autres volontaires de l'enseignement et instituteurs, continuer la lutte d'une façon méthodique.

I

Dès l'école, on s'est décidé, enfin, en France, à entamer la lutte contre l'alcoolisme.

Mais il appartient surtout au « lendemain de l'école », de livrer un combat méthodique, de tactique serrée et précise, contre le fléau meurtrier.

N'est-ce pas pendant la période de l'adolescence que le mal est le plus à redouter ? C'est l'époque de crise, d'incertitude. Le jeune homme, au sortir de l'atelier, de la boutique, le soir, est parfois désœuvré. Il est sujet aux faciles entraînements.

On lui persuade aisément que la prise de contact avec la boisson, la fréquentation de la buvette, du cabaret, c'est l'affirmation de son indépendance. Bientôt le pli est pris, l'habitude contractée.

C'est aux années d'apprentissage, bien avant la date de la majorité, que s'ouvre la conscription pour l'armée de l'ivresse et de la folie : elle n'attend pas le tirage au sort pour recruter ses victimes.

Aussi dès que l'enfant, sur qui déjà l'on a commencé d'agir au moment de la scolarité quitte le livre pour l'outil, l'étude désintéressée pour le gagne-pain, il faut le ressaisir, continuer à le défendre contre la contagion des mauvais exemples.

Or, précisément, l'ensemble des œuvres post-scolaires aujourd'hui organisées dans tant de villes et de villages fournit le moyen par la parole et par l'action, de résister à l'ennemi.

L'enseignement antialcoolique peut et doit être systématiquement établi dans les Cours d'adolescents et d'adultes. Il peut et doit être répandu par les Conférences, par les Lectures populaires. Il a sa place marquée dans les associations d'anciennes et d'anciens élèves, dans les Patronages, et, par extension, dans les Sociétés de tir, de gymnastique, d'instruction militaire. Tous les groupements qui, depuis quelques années, sont nés autour de l'école ne sauraient se proposer une fin plus louable, plus utile au bien public, que la résistance aux progrès menaçants de l'alcoolisme.

II. — MOYENS D'ACTION

A. Cours d'adolescents. — L'éducateur national, instituteur ou bien ami de l'école, arrêtera un programme très net et très ferme d'action. Une fois par semaine, par exemple, dictées, problèmes, explication de textes pourraient porter sur les dangers, sur les résultats déplorables, — financiers, physiologiques, moraux — de l'alcoolisme.

B. Cours d'adolescentes. — Outre les mêmes exercices, mais moins nombreux, plus exacts, les professeurs de jeunes filles rendront un véritable service aux épouses, aux mères de demain en leur montrant comment, à peu de frais, on peut rendre presque élégant le logis le

plus pauvre, comment, avec de la propreté, du goût, un rien de coquetterie, on donne à la chambre, à la salle à manger un air aimable, riant et comme invitant qui fait concurrence au luxe criard et de mauvais aloi attirant le client au cabaret. Car trop souvent le désordre, la mauvaise tenue de la maison, sont un prétexte aux sorties du mari. Il va demander à ce que Baudelaire appelait « les paradis artificiels » l'oubli de spectacles qui lui répugnent.

L'éducation ménagère et domestique ne sera pas négligée non plus. Les mets bien préparés retiennent l'homme au foyer, le lui fait aimer, lui font préférer la table de famille au comptoir. Ils contrebalancent l'attraction de l'assommoir.

C. Lectures, conférences populaires. — A condition qu'on ne les répète pas trop, qu'on ne leur donne pas un air de prêche et de sermon, il convient d'utiliser les lectures, les conférences populaires dont l'effet sera encore augmenté par des vues exactes, scientifiquement obtenues. La leçon collective exerce une influence profonde sur les auditeurs qui se pressent à l'école du soir. De plus elle n'atteint pas seulement les adolescents. Elle s'adresse aux pères, aux mères qui, s'ils ne peuvent se corriger eux-mêmes, empêcheront que leurs filles, que leurs fils absorbent le poison à leur tour.

D. Associations, Patronages. — Sous forme de cours, de causeries, il y aura lieu de prévenir contre les tentations de l'alcool, les masses compactes de jeunes gens qui, le dimanche, se pressent dans les « Petites A, » dans les « Patronages. »

Là surtout pourraient se constituer des sections de tempérants, qui déjà ont conscience du serment qu'ils font, qui déjà savent le pourquoi de leurs actes. Là, on pourra généraliser — ce qui se fait déjà dans un certain nombre de groupements — l'usage des *Cercles antialcooliques* où l'on ne sert aux adhérents que du cidre, du vin, des boissons rafraîchissantes. Chaque association, chaque patronage semble destiné à devenir un centre de résistance et d'action. C'est là qu'il est nécessaire de faire surtout porter l'effort.

E. Sociétés de tir, de gymnastique, d'instruction militaire. — Il y aura utilité aussi à faire des démarches auprès des trois *Unions* patriotiques qui serrent en faisceau la plupart des Sociétés de tir, de gymnastique, d'instruction militaire où se prépare l'élite de nos soldats. De même qu'il y a tendance de la part des Comités à faire sa part à l'éducation intellectuelle et morale, au moyen de cours et causeries, dans les sections de pupilles, de même l'éducation antialcoolique pourrait être recommandée. Salles de gymnase, stands, donneraient asile à des devises, à des graphiques, à des tableaux qui y figureraient comme, déjà, à Paris, ils s'étalent aux murailles, en pleine caserne, dans les chambrées. Gymnastes, tireurs, marcheurs, la jeune

et brillante clientèle des sports et des jeux physiques, en entendant la parole des maîtres, en contemplant sur les visages les ravages affreux produits par l'alcool, apprendraient que l'alcool brise les forces, détruit l'énergie, supprime toute endurance.

VŒUX

En conséquence les vœux suivants sont proposés à l'adoption du Congrès :

Considérant que l'âge de l'adolescence est celui surtout où il convient de combattre l'abus de l'alcool, le Congrès émet les vœux suivants :

1° Que l'éducation populaire sous toutes ses formes : cours d'adultes, lectures, conférences, associations d'anciens élèves, patronages, sociétés de tir, de gymnastique, d'instruction militaire, soit orientée nettement dans le sens d'une active et méthodique propagande contre l'alcoolisme.

2° Que les instituteurs, les amis de l'école prolongée, prêtent leur concours aux efforts tentés par les promoteurs de la lutte contre l'abus des boissons alcooliques.

M. le Dr Legrain. — L'exposition fort intéressante de M. Petit m'amène à rappeler qu'il y a une décision absolument sans réplique, décision de principe prise par le Comité permanent, qui interdit de présenter des vœux au Congrès ou du moins de les soumettre à un vote ; il est admis, en principe, que ces vœux ne seront pas soumis à la discussion. Le vœu émis par M. Petit est évidemment dans la pensée de tous et il sera inscrit dans les procès-verbaux du Congrès.

M. le Président. — La parole est à M. Van der Woude (Hollande).

M. Don. — M. Van der Woude regrette beaucoup de ne pouvoir assister au Congrès, mais il m'a donné mission de lire son rapport.

M. le Président. — La parole est à M. Don pour lire le rapport de M. Van der Woude sur les *Sociétés de Tempérance scolaires et post-scolaires*.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Si j'ai la hardiesse de dire, à côté de personnes comme par exemple M. Robyns, mon opinion sur des *Ligues d'enfants*, ce n'est pas que je les connaisse beaucoup par ma propre expérience, mais parce que, selon mes idées pédagogiques, elles prêtent à de nombreuses objections, et que je crois souhaitable qu'on entende aussi, après l'éloge de ces sociétés par mes co-rapporteurs, un avertissement grave, qui provient non d'un vain amour d'opposition, mais de la ferme volonté de chercher pour nos enfants le meilleur que nous puissions trouver.

« Donnez-moi l'éducation en main, et je changerai l'aspect du monde », dit Leibnitz dans sa pleine conviction de la toute-puissance de l'éducation, conviction qui fut exprimée par un Italien de la manière suivante : « Pour chaque école que l'on ouvre, on peut fermer une prison. »

Il est inutile de vous démontrer que, dans ces paroles, l'instruction, même l'instruction éducatrice, est très surfaite. Bien que convaincu, moi aussi, que nous autres instituteurs nous pouvons avoir une grande influence sur les générations futures, — pourvu que nous donnions notre *cœur* à nos élèves et les regardions et traitions comme nos *enfants*, — je ne suis pas assez naïf pour m'imaginer être plus puissant à la fois que l'hérédité et le milieu. L'influence de l'éducation est-elle si grande sur les enfants de dégénérés que par elle l'action de la dégénération s'arrête ? Voici une question à laquelle je n'oserais pas répondre affirmativement. Une nutrition et un habillement insuffisants, une mauvaise demeure, un traitement sans amour, ce qui est souvent le sort de l'enfant des prolétaires, et tant d'autres tristes circonstances ont un effet démoralisant et corrupteur sur le caractère de nos élèves. Si nous autres instituteurs nous étions en état de neutraliser ces effets démoralisants, — ce serait superbe, pour l'enfant, pour la société et..... pour notre propre vanité, mais j'ai grand'peur qu'il n'en soit pas ainsi !

Et c'est justement ce doute qui me fait voir tout de suite un grand danger en un parti qui attend tout ou presque tout de l'éducation à l'école — aussi dans notre lutte contre l'alcoolisme. Les hommes de ce groupe diront donc (et ils le disent ! —) : « Si nous avons l'enfant, à nous l'avenir ; pour cela groupons partout les enfants en ligues et en sociétés, afin que nous les ayons tout-à-fait sous notre influence ». Et l'on croit qu'alors l'affaire est en règle et que hors de là rien ne peut plus être fait pour la propagation de la cause de la tempérance. C'était la crainte de ce danger-là qui me poussait à écrire déjà dans mon rapport pour le Congrès de Bruxelles en 1897 : « Que, pour cette raison, on ne dise pas toujours : l'école, l'école ! — mais qu'on commence par être abstinent soi-même et par gagner son voisin ou son ami pour la cause, afin que le travail des instituteurs soit vraiment prospère ». Je m'empresse d'ajouter que ce n'était pas l'Angleterre, qui était cause de cette crainte.

Si nous nous efforçons sérieusement de chercher vraiment pour l'enfant ce qu'il y a de meilleur, il nous faut intervenir partout, où se font sentir des influences nuisibles à l'enfant dans son corps et dans son âme et qui, peut-être, le corrompent jusqu'au fond pour toute sa vie — et pour beaucoup de vies après lui encore. Agissons aussi sur les parents, afin que l'atmosphère dans laquelle l'enfant respire chez lui, soit aussi pure que possible. Et n'hésitons pas non plus à collaborer, de tout notre cœur et avec dévouement, à tout ce qui peut faire de ces parents de véritables éducateurs.

Conclure de tout ce qui précède que je suis d'avis, que provisoirement il faut renoncer à faire de la propagande parmi les enfants, serait tout-à-fait contraire à mon intention : mon travail à l'école et mes efforts pour persuader à mes collègues de donner à leurs enfants l'exemple de l'abstinence sont là pour démentir une pareille conclusion. Avertir du danger qu'il y a à surfaire notre influence sur les enfants, voilà le but de cette introduction.

Assurément, à côté de la propagande parmi les adultes il faut pour les enfants un avertissement sur le danger menaçant, il faut l'enseignement qui fait connaître l'ennemi, et surtout l'exemple de l'instituteur, qui seul peut donner force et chaleur à ses paroles et animer l'enfant à faire de même. Si ces deux pouvoirs, école et famille, collaborent, il y aura sans doute plus de chance pour que la génération future grandisse plus chaste et meilleure que la génération actuelle ; que ceux qui sont nés de dégénérés succombent moins vite et surtout avec moins de sûreté à l'influence fatale, leur part d'héritage sur le chemin de la vie ; et enfin grandira la possibilité pour la race humaine de tenir tête, avec plus d'espoir de succès, aux puissances qui empêchent le développement harmonique de l'être.

Pour cela, travaillons, parents et instituteurs, parmi les enfants par la force des paroles et de l'exemple. Et cette œuvre, commencée avec énergie pendant les années scolaires, doit être continuée plus énergiquement encore ensuite, puisqu'alors la tentation trouve un allié dans la crainte de la moquerie tant à l'usine que dans un établissement d'instruction supérieure. Chez l'enfant, il faut *éveiller* le désir de faire le bien ; chez le jeune homme et la jeune fille, ce désir doit être *appuyé, renforcé*.

Faire le bien, ce qui n'est pas la même chose que *s'abstenir de toute boisson alcoolique*, quoique ce dernier en soit une condition nécessaire. L'abstinence est un *moyen*, et non le *but !* Un moyen pour être susceptible de bien, pour apprendre à apprécier ce qui est beau et à aimer ce qui est pur !

Que, pour cela, notre œuvre parmi la jeunesse s'étende plus loin qu'à l'exhortation à l'abstinence de boissons alcooliques et à notre propre exemple. A quoi bon dire au jeune homme qu'il ne faut pas chercher ses jouissances dans l'alcool, si nous ne lui apprenons pas les moyens non de *tuer* son temps *au cabaret*, mais de le rendre *productif* et *utile au dehors ?* Tout instituteur en a l'occasion dans des réunions régulières avec ses anciens élèves, où l'on lit et discute de bons livres ; où l'on parle des affaires du jour en ajoutant ses éloges ou sa désapprobation, où l'on regarde des tableaux, en un mot, où l'on essaye tout, pour éveiller les meilleurs sentiments, pour extirper le mal dans l'homme, et où par conséquent on parle entre autres de l'abstinence complète, comme condition nécessaire du développement physique et moral de l'homme.

Des assemblées périodiques avec des enfants et des jeunes gens, où

l'alcool est le cheval de bataille de tous les discours ; où aucun récit ne peut être fait sans que l'alcool y joue son rôle ou du moins n'ait place prédominante dans la conclusion ; où l'alcool s'empare tellement de toutes les pensées qu'on le relie littéralement à tout, — il faut comprendre fort peu l'esprit des enfants, pour croire qu'il se laissera captiver par de tels moyens ! — Sans doute, les enfants continueront à assister aux assemblées : n'ont-ils pas la perspective d'une fête, récompense promise aux assidus ? Mais bien que les corps soient présents, les esprits s'occupent de billes, de toupie, de corde à sauter, puisque ce sont des *enfants sains !* — Si l'on sait varier les sujets traités, la chance de captiver un auditoire plein de vie grandit !

Je nomme en premier lieu l'instituteur comme conducteur de pareilles réunions puisque son expérience pédagogique lui permettra d'éviter les fautes qu'on peut attendre de la plupart des personnes qui, sans aucun doute pleines de bonne volonté et de grand dévouement, mais n'appartenant pas au corps enseignant, se chargent actuellement de cette œuvre le plus souvent.

La pédagogie est aussi une science qui ne vient pas en dormant, dès qu'on a embrassé la cause de l'abstinence complète ! « Il nous faut des éducateurs abstinents et non des abstinents éducateurs, » comme disait avec raison un des orateurs au premier Congrès national pour l'abstinence complète en Hollande.

Est-il nécessaire maintenant de fonder, pour atteindre notre but, des Sociétés spéciales, des *Ligues d'enfants ?*

Je suis fermement d'avis que non seulement ce n'est pas nécessaire, mais que c'est même à *déconseiller*.

Pendant les années scolaires, ces Ligues sont *superflues* pour les élèves d'instituteurs qui se sont rangés déjà aux côtés des lutteurs contre l'alcoolisme. Et pour les élèves des maîtres non abstinents ? Ne vaudrait-il pas mieux, pour eux, que nous nous efforcions de convaincre leur instituteur de la nécessité de l'abstinence ? Alors l'abstinence devient une substance intime de son enseignement, et les enfants ne la regarderont pas comme quelque chose à part, qui accompagne quelques personnes comme un trait particulier de caractère. « Que l'abstinence soit dans notre instruction comme le *sel* que l'on *fait bouillir avec* les mets, et non pas comme le sel que l'on *jette sur* eux, » écrivais-je dans mon rapport du Congrès de Bruxelles, et c'est là encore mon opinion. On comprendra donc que je crois ces Ligues non seulement *superflues*, mais encore *peu souhaitables* pour le mouvement. Je ne les crois pas non plus recommandables pour les enfants eux-mêmes : le jeu de tenir des assemblées, d'imiter le travail d'adultes, — on l'a remarqué déjà plus d'une fois, — voilà ce qui doit décidément être déconseillé. Que l'enfant reste *enfant* aussi longtemps que possible ! Cela nous aidera plus à obtenir une race saine et énergique que nos efforts pour transformer nos garçons et nos filles, vifs et enjoués, en de vieux hommes et de vieilles femmes qui ont leur cercle

et qui parlent plus des sujets à l'ordre du jour dans les assemblées que de leurs jouets! Comment? Nous autres instituteurs, nous nous efforçons de diminuer autant que possible les devoirs afin de laisser à nos élèves autant de temps que possible pour le jeu en plein air; et nous les réunirions, après la classe, pour les instruire de nouveau, avec des thèmes comme devoirs et toute la série! Si l'on ajoute, en outre, (comme on le fait en effet), des concours avec prix pour les meilleurs thèmes, qui ne sent pas quels doivent être le découragement et la dépression de ceux qui, moins doués par la nature, ne voient jamais couronnés leur plus grand zèle et leurs meilleurs efforts ; qui ne sent pas comment la vanité et l'orgueil *doivent* corrompre le caractère des mieux doués? Ne faudrait-il pas noter cela comme une *perte?*

Et pour les anciens élèves?

Pour eux, les Ligues auraient plus leur raison d'être que pour les élèves qui n'ont pas encore quitté l'école, surtout à cause des tentations plus grandes auxquelles ils sont exposés. Mais, comme je le disais déjà, dans ce cas, il ne faut pas une Société qui discute seulement l'alcoolisme, mais une qui comprenne l'éducation entière.

Cependant, je crois que, dans ce cas aussi, il faut préférer les petites réunions intimes de l'instituteur et de ses anciens élèves aux « séances » d'une « Société. » Et que là où l'on ne pourrait pas obtenir ces réunions du maître et des anciens élèves, on ne fasse pourtant pas une « Société, » mais une réunion volontaire de bonnes connaissances, comme un cercle intime de famille.

Voilà mon opinion sur les Ligues d'enfants scolaires et post-scolaires. Pourtant je ne puis terminer sans dire un mot de la question de l'engagement. Je pourrais, pour cela, renvoyer à mon rapport du Congrès de Bruxelles; mais comme le compte-rendu du Congrès se fait toujours attendre, je prends la liberté d'en copier la partie suivante :

« L'excès de zèle conduit aisément l'instituteur à faire promettre à ses élèves qu'ils s'abstiendront de boissons alcooliques pendant toute leur vie ou jusqu'à un certain âge. Or, ceci est une grave méprise pédagogique, une triste faute dans l'éducation du caractère. Comment l'enfant peut-il comprendre la valeur de ce qu'il a promis? Et si toutefois la promesse était nécessaire, elle devrait être donnée à la fin et non au commencement : une promesse est une *conséquence* et non la *cause*. La promesse ne sera jamais cause qu'on agit bien. Bien agir, c'est une conséquence d'une opinion faite, de connaissances acquises. Et celles-là pourraient mener à faire une promesse qui serait alors absolument superflue. La promesse, comme elle se fait ordinairement, n'est pas la conséquence d'une conviction, mais de l'envie de satisfaire à la volonté d'un autre, d'imitation, de suggestion.

» En outre, combien ne rompront pas plus tard leur promesse? Et l'enfant ne doit-il pas, au lieu de traiter légèrement les promesses, regarder la parole donnée comme quelque chose de sacré? »

Je n'ai que fort peu à ajouter. Cependant, je voudrais encore remarquer ceci : assurément le grand nombre de ceux qui tiennent ferme parmi les membres des ligues d'enfants, sont très beaux et indiquent que la fidélité à la promesse n'est pas une exception. Mais à côté des centaines de milliers qui restent fidèles, n'y a-t-il pas les dizaines de milliers qui ont succombé à la tentation et qui en outre sont devenus parjures, *ce qu'on aurait pu prévenir en n'exigeant pas la promesse?* Eh bien, ces chiffres ne parlent-ils pas aussi? Et le dommage causé au caractère par ce manquement, est-il absolument insignifiant?

Cependant la question de la promesse est d'une importance secondaire : on peut très bien s'imaginer des ligues d'enfants, sans promesse.

Les idées exposées plus haut se résument dans les conclusions suivantes :

I. Bien que sans contradiction l'influence de l'éducation par l'école soit grande, c'est surfaire cette influence de croire qu'elle soit en état de neutraliser tout-à-fait celle de l'hérédité et du milieu.

II. Quiconque veut créer pour l'enfant des conditions aussi avantageuses que possible, ne doit pas se borner à l'enfant seul, mais devra nécessairement agir aussi sur les parents, et en même temps s'efforcer de rendre l'éducation possible pour les parents, afin que la collaboration de la famille et de l'école soit possible.

III. Pour le développement moral du jeune homme il est nécessaire de faire connaître à l'enfant l'influence de l'alcool sur la vie, — nécessité plus grande encore pour les anciens élèves. — Cependant on fait une méprise, en traitant la question de l'alcoolisme comme une affaire à part et en représentant l'abstinence comme *but*.

IV. Des ligues spéciales d'enfants ne sont pas à recommander pour cette instruction. Ce qui offre le plus de chance de succès, ce sont les réunions d'instituteurs (ou d'institutrices) avec leurs anciens élèves.

V. Ces réunions doivent avoir pour but le développement de l'homme *entier ;* elles ne doivent pas avoir un caractère liant ; de petits groupes intimes sont préférables à des assemblées fréquentées par un grand nombre de personnes. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Nous abordons la dernière partie de notre programme de ce soir : *Préparation du personnel enseignant à la lutte antialcoolique dans l'école et hors de l'école ; Sociétés de tempérance entre instituteurs.*

La parole est à M. Hercod, professeur, rédacteur en chef du journal l'*Abstinence* (Suisse).

RAPPORT

de M. HERCOD, Professeur

Tout le monde reconnaît que l'enseignement antialcoolique est un des plus puissants moyens de lutte que nous possédions. Que sont toutes ces conférences antialcooliques données partout, sinon un appel à la raison, à l'intelligence des auditeurs, donc un enseignement!

C'est de ce côté qu'il faut porter nos efforts ; pour exercer une action durable, il ne faut pas agir exclusivement sur le sentiment, mais plutôt sur l'intelligence et nous ne pouvons que souscrire aux remarquables paroles par lesquelles Fouillée affirme la supériorité de l'intelligence comme moyen d'éducation : « L'intelligence est plus flexible, » plus mouvante, plus progressive que le reste de notre constitution ; » par cela même, on peut agir sur elle avec plus de facilité... L'intel- » ligence est aux autres facultés de notre esprit ce que les yeux sont » aux organes de notre corps, un tact à distance. Il en résulte que » l'intelligence a une puissance supérieure pour diriger et transfor- » mer les autres genres d'activité. Comme elle découvre dans les » choses des côtés nouveaux, elle produit par cela même un double » effet ; elle excite de nouveaux sentiments, elle ouvre de nouvelles » voies à l'action. Toute idée nouvelle tend à devenir ainsi un senti- » ment et une impulsion, par conséquent une idée-force. »

Ces quelques lignes caractérisent exactement le rôle que l'intelligence et par suite l'enseignement sont appelés à exercer dans la lutte contre l'alcoolisme.

Il y a un âge entre tous où l'enseignement est à sa place, où l'éducation a le champ plus libre, c'est l'enfance. Faire des conférences antialcooliques devant des adultes, c'est très bien ; mais vous n'avez jamais devant vous qu'un auditoire restreint ; la majorité vous échappe et vos auditeurs mêmes sont difficiles à persuader ; les habitudes, les idées de toute leur existence antérieure opposent aux vérités nouvelles que vous essayez de leur inculquer, une résistance tenace. L'état d'esprit d'un enfant est bien différent ; un jeune cerveau est une table rase sur laquelle les bonnes suggestions se graveront aussi bien que les mauvaises ; la place est encore vide, à la disposition du premier occupant ; vous y entrez sans résistance. Vous avez bien, il est vrai, contre vous, les suggestions de l'hérédité et de l'entourage ; mais à cet âge, pour un enfant normal, elles ne se manifestent pas encore avec la puissance qu'elles acquerront quelques années plus tard. L'éducation peut donc accomplir son œuvre dans une indépendance relative.

La lutte contre l'alcoolisme doit profiter de cet heureux concours de circonstances et c'est à l'enfant surtout qu'il faut dire la non-valeur et les dangers de l'alcool. Pure idée au début, cette conviction tendra à se réaliser dans la pratique ; persuadé théoriquement que l'alcool

est mauvais, l'enfant le sera à la longue pratiquement et finira par s'arracher à nos funestes habitudes de boisson.

Qui donnera cet enseignement antialcoolique? Le maître ; c'est à lui, l'éducateur par excellence, qu'il appartient d'ouvrir les yeux de ses élèves sur les conséquences douloureuses de l'alcoolisme. Lui seul peut exercer sur l'enfant une influence durable et de tous les instants. Confier l'enseignement antialcoolique à des étrangers, qui ne sont que pour une ou deux heures en contact avec l'écolier, c'est s'exposer à de lamentables échecs. Il est impossible dans ces conditions d'exercer une action prolongée et définitive. Aussi le système anglais me paraît-il un fâcheux pis-aller; faire donner une ou deux leçons annuelles par des conférenciers spéciaux, inconnus des enfants, c'est dépenser beaucoup de peine, de temps, d'argent, pour de piètres résultats. L'enseignement antialcoolique doit être donné avant tout par le maître qui, plus que tout autre, a charge d'âmes.

Pour combattre l'alcoolisme avec succès, il faut à l'instituteur une préparation technique suffisante ; l'idée de l'enseignement antialcoolique est née d'hier sur notre continent et l'on ne peut exiger de tous les maîtres d'être comme quelques-uns de leurs collègues, à l'avant-garde des antialcooliques. Les séminaires et écoles normales d'instituteurs seront donc tout naturellement appelés à armer les futurs maîtres pour cet enseignement nouveau ; c'est déjà le cas en Amérique où c'était une conséquence naturelle des lois sur l'enseignement antialcoolique.

Mais une question se pose : est-ce que, à l'heure actuelle, l'enseignement antialcoolique et la préparation officielle à cet enseignement dans les écoles normales sont possibles en Europe? Quand les adversaires résolus et actifs de l'alcool se comptent encore, peut-on demander qu'une loi, c'est-à-dire l'expression des sentiments de la majorité, donne à l'enseignement antialcoolique dans les programmes d'études, la place qui lui revient de droit de par son importance sociale ?

L'opinion publique accepterait peut-être un enseignement à l'eau de rose et par suite une préparation mitigée, préconisant vaguement une très élastique modération, mais le mot décisif et scientifique; *l'alcool, même l'alcool contenu dans le vin, est un poison*, avec toutes les conséquences pratiques qui en découlent, une loi ne le dira pas encore et même, contre toute attente, le fît-elle, l'opinion resterait réfractaire et l'effet atteint serait nul. Dans l'état actuel des mœurs et de l'opinion, une préparation officielle à l'enseignement antialcoolique, j'entends une préparation vraiment scientifique, me paraît impossible.

Mais, nous dira-t-on, vous lâchez la proie pour l'ombre, sous prétexte que, introduit maintenant, l'enseignement antialcoolique ne serait pas assez vigoureux et pour courir après une vaine chimère, vous fermez la porte et pour longtemps à toute réforme ; acceptez au moins ce qu'on vous offre ; c'est autant de gagné. Je ne le crois pas ;

ne compromettons pas par trop de précipitation l'avènement prochain de la vérité ; mieux vaut encore l'erreur que la demi-vérité ; l'erreur s'affirme au moins franchement et crûment ; mais la demi-vérité, équivoque et perfide, une fois implantée dans le cerveau ne se déracine pas facilement grâce justement à son faux air de raison tolérante et à l'apathie qui nous pousse à favoriser les solutions moyennes. Guerre donc à l'erreur, mais guerre aussi aux demi-mesures et aux demi-vérités.

Nous croiserons-nous donc les bras, attendant que le temps, le travail des autres, et que sais-je, forcent l'opinion à demander la loi dont elle ne voudrait pas aujourd'hui ? Non certes, le laisser faire n'est pas de notre goût. Si nous ne pouvons encore attaquer l'ennemi en face par une bonne loi sur l'enseignement antialcoolique, une diversion importante est au moins possible et voici comment :

Il existe déjà dans tous les pays où la lutte contre l'alcoolisme est engagée, des maîtres, abstinents ou tempérants, qui prévoient le rôle futur de l'école dans la lutte. Mais isolés, souvent entravés par les oppositions locales, leur action est restreinte, elle est même nulle sur leurs collègues. Cet isolement est fatal à la cause de l'enseignement antialcoolique : les grandes réformes scolaires viennent surtout du corps enseignant, de son insistance à les réclamer ; cela se comprend car l'opinion de gens du métier pèse plus que celle des profanes. Il en doit être de même, croyons-nous, pour l'enseignement antialcoolique ; mais il faut pour cela un groupement des maîtres ; quelques voix isolées et éparses sont condamnées à l'impuissance, les demandes d'une agglomération bien disciplinée, consciente de son but et de ses aspirations, ont une tout autre importance.

Des sociétés antialcooliques de maîtres sont en outre particulièrement propres à faire de la propagande parmi les instituteurs ; voir quelques collègues bien unis prendre l'initiative devant laquelle on reculait soi-même, quel encouragement pour les faibles que l'isolement écrase et que l'initiative individuelle épouvante !

Tout cela est trop évident et l'importance d'une union spéciale des maîtres pour lutter contre l'alcoolisme a été bien comprise dans plusieurs pays d'Europe, en Danemark, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, où se sont fondées, ces dernières années des sociétés antialcooliques d'instituteurs.

Le mot *antialcoolique* est trop vague ; élucidons une grosse question : Voulons-nous des sociétés d'abstinents complets, ou de tempérants ? L'irritant dilemme : modération ou abstinence, se pose ici comme partout. Dans ce cas particulier la réponse me paraît aisée.

On ne conteste plus, en éducation, l'axiome de Bacon : « *Exempla magis prosunt quam præcepta,* les exemples valent mieux que les préceptes. » Le maître qui veut exercer quelque influence sur ses élèves doit conformer ses actes à ses paroles. Pas plus à l'église qu'à

l'école on n'admet le « fais ce que je te dis, ne fais pas ce que je fais. » On ne veut pas de l'ivrogne qui prêche la modération, ou du paresseux qui exhorte au travail. Pour nous donc, la question se réduit à ceci : Faut-il recommander à l'enfant, l'abstinence ou la modération ? Dans le premier cas, l'abstinence s'impose à un maître consciencieux ; dans le second, l'usage modéré lui est permis. Que décider ? La réponse ne nous paraît pas douteuse. On peut — non pas nous, certes — faire des réserves sur l'abstinence complète de l'adulte, mais pour l'enfant, le courant en faveur de l'abstinence totale est de jour en jour plus fort. Les observations des médecins d'enfants et des éducateurs confirment toutes ce fait : Les boissons alcooliques, même fermentées, exercent sur l'organisme délicat de l'enfant une influence fâcheuse.

Le maître recommandera donc aux enfants l'abstinence et par suite, sera abstinent lui-même, l'enfant ne comprenant pas les subtilités par lesquelles son maître chercherait à excuser pour lui-même l'usage modéré qu'il lui défend. Par suite aussi, les sociétés antialcooliques de maîtres se donnant pour mission de préparer l'avènement de l'enseignement antialcoolique et de gagner leurs collègues à la cause, seront donc, si elles veulent agir activement et faire autre chose que d'enfoncer des portes ouvertes, des sociétés d'abstinents complets.

« Non pas, nous dit-on, des sociétés de maîtres *tempérants* avec plus de sagesse, feront d'excellente besogne ; il faut modeler l'instruction donnée à l'enfance sur la vie de l'adulte, l'idéal est la modération ; tout au plus parlera-t-on d'abstinence de liqueurs ; prêchons donc à l'enfant l'usage modéré des boissons fermentées. » Autant alors ne rien faire, dans notre pays tout au moins et dans beaucoup d'autres, je suppose. En Suisse, en effet, engager les enfants à boire modérément des boissons fermentées et à s'abstenir de liqueurs, c'est leur dire : « Mes chers enfants, continuez comme vous avez commencé, tout est bien dans le meilleur des mondes. » L'enfant ivrogne, l'enfant buveur de liqueurs, est chez nous une exception, un cas pathologique ; pour les adultes mêmes et, je dirai plus, pour les alcooliques, les liqueurs ne sont pas les grandes coupables, mais les boissons fermentées, dites hygiéniques, et pourtant notre peuple est fortement alcoolisé ; les conditions peuvent être — pour un temps — différentes, dans un peuple qui s'alcoolise par les liqueurs, je ne le nie pas, mais chez nous, et aucun Suisse ne me contredira, des sociétés de maîtres tempérants, conseillant aux enfants la modération et préparant un enseignement antialcoolique fondé sur cette base, ne feraient rien et assisteraient impuissantes au développement de l'alcoolisme.

Une preuve que dans d'autres pays on pense comme nous, c'est que, sauf en Hollande[1], les sociétés antialcooliques de maîtres, reposent toutes sur le principe de l'abstinence complète.

[1] En Hollande même, une décision intervenue depuis le Congrès restreint aux seuls abstinents la qualité de membres de la Société antialcoolique des instituteurs.

II

En quoi consistera, dans ses grandes lignes, l'activité des sociétés de maîtres abstinents ? Je l'ai indiqué déjà en partie : elles grouperont les maîtres abstinents et préviendront ainsi les défaillances et les découragements. Mais elles ont à faire plus que cela et se proposeront deux buts principaux :

1° Par une propagande énergique et bien entendue, rallier à la lutte contre l'alcoolisme un nombre de maîtres aussi grand que possible.

2° Préparer l'avènement de l'enseignement antialcoolique en insistant pour cela auprès des autorités scolaires et en rassemblant les matériaux nécessaires à l'enseignement nouveau.

Les maîtres abstinents ont à leur disposition de nombreux moyens de propagande parmi leurs collègues. Le seul fait de leur groupement exercera sur beaucoup de faibles une attraction puissante. Mais cette propagande passive ne suffit pas. Les maîtres abstinents introduiront aussi souvent que possible l'alcoolisme parmi les sujets à l'ordre du jour dans les conférences et réunions d'instituteurs. Que le sujet soit bien introduit, une discussion nourrie s'engagera et avancera d'autant notre cause. Les sociétés de maîtres ont aussi le devoir de participer officiellement aux congrès scolaires et de s'affirmer ainsi ; c'est ce que nous avons fait en Suisse pour le congrès national de Berne qui siègera dans quelques mois. Notre société a demandé sa place officielle dans le programme du Congrès, et nul doute que nos idées, notre activité, affirmées devant tous nos collègues réunis, n'excitent sinon la sympathie, du moins l'intérêt.

La presse spéciale, les nombreux journaux pédagogiques nous fourniront aussi une tribune ; nous pourrons y traiter avec une entière liberté d'esprit les rapports de l'alcoolisme et de l'école, et l'article lu, en corroborant les impressions reçues dans une conférence ou un Congrès, nous gagnera des adhérents. Dans certains cas, un journal spécial consacré à cette question : l'école et l'alcoolisme, sera d'une grande utilité à condition qu'il soit largement répandu parmi les maîtres encore indifférents à notre cause[1].

Une œuvre importante aussi et qui incombe aux maîtres abstinents, c'est l'organisation de conférences régulières dans les écoles normales. A défaut d'enseignement antialcoolique régulier, ces conférences données par des hommes du métier prépareront en une certaine mesure les futurs maîtres à la lutte et en tout cas les y intéresseront.

Les maîtres abstinents s'efforceront aussi d'être des maîtres modèles ; pour paraître puéril, ce moyen de propagande est important.

[1] C'est ainsi que la société allemande des maîtres abstinents, publie depuis décembre 1898, un journal spécial : *Die Enthaltsamkeit*, qui rendra sans doute de grands services.

Le monde — les collègues aussi — est dur pour ceux qui sont capables d'une initiative ; gardons-nous donc de donner prise à la moindre interprétation maligne ; que maître abstinent soit synonyme de bon maître. Soyons hommes de progrès non seulement en matière d'alcoolisme, mais dans toutes les questions d'éducation ; nous y gagnerons le silence de nos adversaires, la considération de nos collègues et une influence grandissante.

Les maîtres abstinents sont aussi mieux placés que tout autre pour acclimater auprès des autorités scolaires l'idée d'un enseignement antialcoolique.

On se défie souvent des conseils du dehors, des laïques qui, sans connaître l'enfant et sans expérience éducative, veulent encombrer les programmes de matières nouvelles; le forgeron veut des leçons sur l'art de forger, le commerçant un apprentissage de commerce complet; l'école doit être la seule préparation à tout ; des expériences malheureuses ont rendu l'autorité prudente. Nul doute que, si des profanes seuls réclamaient l'enseignement antialcoolique, en traçaient le programme, leurs demandes rencontreraient un accueil plutôt réservé ; mais si les maîtres eux-mêmes, conscients de la mission de l'école, au clair sur ce que l'on peut exiger d'elle, affirment hautement que la lutte contre l'alcoolisme est pour elle un devoir, les préventions, les méfiances n'auront plus de raison d'être.

Mais il ne suffit pas de gagner à l'enseignement antialcoolique les gouvernements, il faut préparer pratiquement, techniquement son avènement. On n'enseigne pas avec rien. L'opinion générale aujourd'hui est que l'enseignement antialcoolique ne doit pas être spécialisé, que les devoirs français, la dictée, la lecture, l'arithmétique, l'hygiène, lui serviront de prétexte ; il y a donc lieu de préparer des dictées, des problèmes, des devoirs antialcooliques afin qu'au jour de la victoire il soit possible de mettre aux mains de chaque maître les matériaux nécessaires.

Aux sociétés de maîtres abstinents, bons juges en la matière, incombe ce travail préliminaire[1]; un homme seul ne l'entreprend pas facilement ; pour des œuvres qui demandent moins d'originalité que de raison bien équilibrée, une société est un excellent atelier de travail ; peu à peu, sous la direction du comité, à l'occasion de concours ou que sais-je, s'élaboreront tous les instruments nécessaires à l'enseignement antialcoolique. Cette tâche est ingrate, mais importante ; seules les sociétés de maîtres abstinents la mèneront à bien.

Leur mission ne cessera pas au jour où, cédant à la pression de l'opinion publique et aux réclamations des maîtres eux-mêmes, l'Etat aura introduit un enseignement antialcoolique sérieux. A ce moment,

[1] Dans notre société suisse de maîtres abstinents, nous avons organisé ceci : chaque membre est prié de préparer 20 projets de problèmes antialcooliques ou des sujets de devoirs, nous les recueillons, et, dans quelques années, nous aurons un recueil de devoirs antialcooliques de toute nature, préparé petit à petit par des spécialistes.

de sociétés de propagande, elles deviendront des comités de surveillance. Elles demeureront vivantes et agissantes, entretenant dans le personnel enseignant un intérêt éclairé pour l'enseignement nouveau, prévenant des retours offensifs de l'ennemi, veillant à ce que les livres et manuels antialcooliques enseignent bien la vérité et non des contrefaçons de vérité. Avant comme après la victoire, les sociétés de maîtres abstinents ont devant elles une grande tâche.

Elles sont bien faibles encore, mais elles doivent grandir, elles grandiront ; elles surgiront dans les contrées qui ne les connaissent pas, elles entraîneront après elles les hésitants et les peureux ; si, comme on l'a dit, l'école doit tuer l'alcoolisme, les sociétés de maîtres abstinents rendront possible et efficace cette intervention de l'école.

CONCLUSIONS

L'enseignement antialcoolique est un des moyens les plus efficaces de lutter contre l'alcoolisme.

L'enseignement antialcoolique doit être donné par le maître et non par un conférencier occasionnel.

La préparatiou technique du personnel enseignant à cet enseignement nouveau, devrait lui être donnée dans les écoles d'instituteurs ; mais, dans l'état actuel de l'opinion, une préparation sérieuse et radicale est impossible.

Les sociétés antialcooliques de maîtres combleront un peu cette lacune et prépareront l'avenir.

Elles seront composées de maîtres abstinents totaux.

Elles se proposeront un double but :

1° Gagner d'autres maîtres à la cause antialcoolique ;

2° Préparer l'avènement de l'enseignement antialcoolique en y prédisposant favorablement les autorités et en rassemblant les matériaux nécessaires à l'enseignement nouveau.

L'enseignement antialcoolique introduit, elles auront le devoir d'assurer par leur activité et leur vigilance, l'application de la loi.

M. le Président. — La parole est à M. Don (Hollande).

RAPPORT

de M. DON, sur les « Sociétés de tempérance entre instituteurs »

C'est un fait réjouissant que, ces dernières années, il se manifeste dans presque tous les pays civilisés un intérêt grandissant pour la lutte contre le grand ennemi des nations, l'alcool. Nombre de nou-

velles sociétés se fondent partout et sans cesse on imagine de nouveaux moyens pour continuer la lutte avec plus d'énergie encore.

Ainsi on a songé aussi à l'éducation et l'école. Et pour cause ! Car bien que le proverbe connu : « Qui a l'école, a l'avenir » ne soit pas sans exagérer la puissance de l'éducation, on ne peut contester, tout simplement, que l'influence de ceux qui, pendant quelques années, ont à élever et à guider les enfants, ne soit très grande, et qu'il ne soit en bonne partie en leur pouvoir de développer chez leurs élèves de bonnes ou de mauvaises habitudes.

Partout, on s'écrie : « Engagez l'école à la lutte contre l'alcoolisme et nous en obtiendrons les meilleurs résultats ! »

Cependant, ce n'est pas là le langage de l'*instituteur !* Pour lui, ce n'est pas l'utilité pour la cause elle-même qui décidera si l'école doit prendre ou non part à la lutte pour une cause quelconque. Tout dépend de la réponse à cette question : « La lutte est-elle d'importance pour l'*école,* pour *les enfants ?* » Si la réponse peut être affirmative, si en outre la question en jeu n'est pas trop difficile pour les élèves, alors seulement l'instituteur se résoudra à servir la cause dans l'école. Et alors avec beaucoup d'énergie et de dévouement !

Voyons ce qui en est à cet égard de la lutte contre l'alcoolisme.

* * *

On a nommé l'alcoolisme le fléau de notre siècle. L'école et les enfants subissent les atteintes douloureuses de ce fléau.

Les suites de l'alcoolisme pour l'enfant et l'école sont en partie *directes*, en partie *indirectes*. Directes en tant que les enfants eux-mêmes consomment des boissons alcooliques. Il est inutile de rappeler ici une fois de plus, que les enfants sont beaucoup plus sensibles au poison « alcool » que les adultes, et que, selon le professeur Demme, l'usage régulier, même de petites quantités, leur est nuisible. Je suis un profane et il ne me convient pas de juger de l'effet de l'alcool sur le *corps* des enfants. Nous autres instituteurs, nous faisons souvent la triste expérience de son effet sur l'*intelligence*. L'usage même des boissons plus légères, comme la bière, est toujours suivie d'une diminution dans l'intelligence, la précision, l'attention, la mémoire. Je connais même une école où l'on explique par l'expression « enfant de cabaret » la lenteur intellectuelle de beaucoup d'enfants, dont le père est aubergiste.

Plus tristes encore que les suites de l'usage par les enfants eux-mêmes sont celles qui ont leur cause dans l'usage ou l'abus des *parents;* plus tristes, puisqu'ici les enfants sont frappés quoique tout-à-fait innocents. Je pense ici en premier lieu à l'hérédité, dont M. le Dr de Vaucleroy nous donne tant d'exemples frappants dans son livret connu, si estimé dans ma patrie. Combien d'enfants nerveux, remuants, imbéciles, doivent leur anomalie à l'ivrognerie de leurs parents ! Et

combien d'entre eux sont inférieurs à leurs camarades en développement corporel ou moral !

Une source de beaucoup de chagrin pour tout instituteur, ce sont les écoles buissonnières, si funestes à l'enseignement et à l'enfant. Et cela arrive souvent dans certaines familles, dont le père ou la mère ou tous les deux sont adonnés à la boisson. Quelquefois dans ce cas le manque de vêtements — car l'alcool dévore tout — est une excuse valable aux absences de l'enfant; cependant, le plus souvent l'absence provient d'une grande indifférence pour toute aspiration élevée, — indifférence qui entre avec l'alcool dans maintes familles. Et *s'ils* paraissent, ces enfants de buveurs, insuffisamment vêtus et mal nourris, en proie à la faim et au froid, ils ne peuvent avoir l'attention nécessaire et ne profitent guère de l'instruction qui leur est donnée.

Mais malgré tout, l'instituteur persévère. N'est-il pas juste et nécessaire que précisément ces pauvres petits, si mal pourvus déjà dès leur naissance, reçoivent à l'école du moins *quelque* compensation, si peu que ce soit, pour ce qui leur manque chez eux ? Avec des soins et de la tendresse la graine du développement moral sera confiée au sol maigre et la jeune plante, germant lentement, sera choyée et nourrie. Mais voilà l' « éducation » reçue dans la famille du buveur, qui foule aux pieds le germe, qui depuis peu de temps seulement jouissait de la vie, et écrase sans pitié le fruit d'années de travail et de dévouement.

Heureusement, tous les enfants ne sont pas si mal entourés. Il en est beaucoup, de qui l'instituteur n'a que du plaisir. Mais il s'inquiète, quand il pense au danger qui les menacera, eux aussi, quand ils auront quitté l'école et qu'ils seront entrés dans la grande société, où la tentation leur sourit de tous côtés. Seront-ils assez forts pour résister? Ou succomberont-ils devant les moqueries de leurs camarades et l'attrait de la boisson?

Ainsi, l'alcool annule aussi le travail de l'instituteur qu'il lui avait laissé achever d'abord, et — qui pis est — il rend misérable plus d'une vie qui promettait. La pensée de l'avenir de ses élèves dans une société alcoolisée fait frissonner l'instituteur. Ne sont-ils pas ses *enfants* ?

Ainsi, l'école et les enfants souffrent de l'alcoolisme et tout ce qui sert à le combattre sera un bienfait pour l'enseignement et pour les enfants. Et comme du reste — comme nous le démontrerons bientôt — plus d'un sujet de la question n'est pas trop difficile pour les enfants, nous croyons avoir entièrement le droit d'exiger que l'école et l'instituteur prennent part à la lutte.

Mais pourquoi une société spéciale pour les instituteurs ?

Pour plus d'une raison.

Premièrement, parce que l'instituteur se trouve dans une position toute particulière vis-à-vis de l'alcoolisme, à cause de ses élèves. On peut différer quant au principe de la lutte contre la boisson, — pour

moi l'abstinence complète est le seul principe pour tout le monde, — on sera cependant d'accord avec moi que *pour les enfants* l'usage d'une boisson alcoolique, quelle qu'elle soit, est absolument fâcheux. Il faudra donc combattre l'usage chez les enfants par tous les moyens possibles. Oublierait-on alors le moyen le plus efficace, l'exemple, dans lequel se trouve justement le secret de l'éducation? L'instituteur qui veut vraiment être le bienfaiteur de ses enfants, ne peut être qu'abstinent complet pour l'amour de ses élèves.

En outre, dans une société générale, la propagande parmi les enfants ne peut être traitée qu'en passant et de temps à autre, et il est pourtant absolument nécessaire, que les instituteurs qui se sont engagés à combattre l'alcoolisme, se tiennent régulièrement au courant de leurs expériences à l'école et de la meilleure méthode de propagande.

Enfin, l'expérience d'autres pays (je parle ici principalement de la Hollande) a appris, que par la fondation d'une société spéciale, nombre d'instituteurs qui autrement seraient restés indifférents et inactifs, s'intéressent à la lutte et deviennent des collaborateurs de premier ordre.

Voilà pourquoi une organisation pour les instituteurs abstinents seuls nous paraît fort désirable.

* * *

Les travaux d'une pareille société de maîtres abstinents se divisent aisément en deux groupes :

a) Les travaux dans l'école; *b*) Les travaux hors de l'école.

Les travaux dans l'école. — Parmi ceux qui attendent beaucoup de la collaboration de l'école, il en est qui verraient avec joie, que, par ordre supérieur, l'enseignement antialcoolique fût introduit dans le programme des écoles, convaincus qu'alors seulement il serait possible d'obtenir des résultats importants.

Notre opinion est tout-à-fait opposée à celle-là. Un grand nombre d'instituteurs — actuellement la grande majorité encore, — ne savent rien ou presque rien de la question et, par conséquent, n'en sauraient communiquer rien à leurs élèves, ou leur enseigneraient des notions incorrectes. Et même quand ils en sauraient assez, notre opinion ne changerait pas. La question a aussi un côté moral. Il faudra souvent s'adresser au *cœur* des petits. Mais tel qui vient de faire son entrée dans l'école se croit encore beaucoup trop peu âgé pour cela. D'autres, hélas, sentent qu'ils sont trop fautifs dans leur propre vie morale pour exercer quelque influence sur l'âme de leurs élèves. Puis il y a des classes, où les rapports entre instituteur et enfants sont tels, qu'il n'y a pas la moindre intimité et que même les paroles les plus cordiales, prononcées avec les meilleures intentions, seraient plus que gaspillées et auraient plutôt un effet contraire à celui qu'on

aurait voulu atteindre. D'autres encore, connaissant bien la question, qui ne sont pas trop jeunes et s'entendent bien avec leur classe, n'*osent* pas entamer la question. Tant d'instituteurs ne sentent pas encore, combien plus intimes seraient leurs rapports avec leurs élèves et combien plus grande leur influence, s'ils n'avaient pas de fausse honte et s'ils osaient davantage s'abandonner et montrer leur âme avec toutes ses émotions !.....

Enfin,..... tous les instituteurs, à quelques rares exceptions près, appartiennent actuellement encore aux buveurs, modérés ou immodérés. Leur influence sera-t-elle grande, si la doctrine qu'ils prêchent est en pleine contradiction avec leurs actions? Les enfants ne seront touchés et émotionnés par un principe que s'ils le trouvent devant eux, vivant; s'il est incorporé en père, mère, instituteur.

Toutes ces catégories de maîtres ne doivent pas, d'après notre opinion, toucher à la question. Et ce ne sera possible que si l'enseignement antialcoolique n'est pas obligatoire, mais facultatif.

Une seconde question. Est-il désirable que le tableau des leçons indique les heures, où l'alcoolisme est traité *systématiquement*, ou faut-il préférer un traitement *occasionnel*?

L'enseignement systématique n'a pas notre sympathie. Notre programme déjà surchargé; la tendance à concentrer notre enseignement; le risque que l'instituteur qui ne sait pas beaucoup de la question ne finisse par dire des riens ou par répéter toujours la même chose, et que les enfants ne regardent la question de l'alcoolisme comme le cheval de bataille du maître, tout cela s'y oppose. Et en outre, l'enseignement peut si aisément être donné d'une tout autre manière.

Il n'y a pas de matière d'enseignement, qui n'offre de temps en temps l'occasion de dire un mot sur la question. Nos leçons de lecture, qui souvent parlent légèrement de la boisson, sanctionnant les tristes habitudes régnantes, encourageant même ou représentant comme souhaitable l'usage du vin ou de la bière, répétant à plusieurs reprises les vieilles erreurs que l'alcool nourrit, réconforte, réchauffe, obligent l'instituteur à remplacer ces idées fausses par de vraies; la géographie aussi (les expéditions aux régions polaires, l'armée dans les Indes anglaises, la Norvège, l'Amérique), l'histoire (l'expédition de Russie en 1812) et l'histoire naturelle (le corps humain, l'hygiène), se prêtent excellemment à un traitement de la question; pendant que, dans les leçons d'arithmétique, d'écriture et de langue maternelle, les élèves peuvent pratiquer ou rendre avec concision ce qu'ils ont appris dans d'autres heures. De cette manière, chaque partie de la question a son tour, sans que les défauts de l'enseignement systématique se fassent sentir.

Si nous ne sommes pas d'accord pour traiter avec les enfants, à des heures fixées d'avance, la partie « *scientifique* » de la question, notre antipathie se prononce encore plus forte contre un pareil traitement de la partie *morale*. Quiconque veut semer dans l'âme de l'enfant, doit

attendre le temps où le sol offre le plus de chance de produire des fruits. Le meilleur instituteur même a parfois des heures ou des jours, où pour l'œil d'un étranger sa classe est en ordre parfait, mais où il sent pourtant lui-même que la cordialité si ardemment désirée et si nécessaire à l'éducation, est absente ou du moins n'y est pas entièrement. Qu'il s'abstienne alors d'un discours qui s'adresse au cœur, même si la leçon en offrait l'occasion. Mais, grâce à Dieu; il y a aussi des heures magnifiques pour le maître et les enfants, des heures d'intimité profonde, des heures sacrées, où l'éducateur sent que chacune de ses paroles passe directement de son âme dans celle de ses petits et y reste ! Qu'il profite de ces moments précieux, et sa récolte sera grande.

Mais ces heures ne s'inscrivent pas au tableau des leçons !

Nous sommes donc pour un enseignement facultatif, donné chaque fois que l'occasion paraît favorable à l'instituteur.

En dehors des travaux d'école proprement dits il y a les fêtes et les excursions scolaires. Inutile d'observer que, dans ces occasions aussi, il faut que toutes les boissons alcooliques soient bannies et que même les instituteurs non abstinents doivent s'en tenir, pour des raisons pédagogiques, aux boissons des élèves.

Nous ne sommes pas amis des ligues scolaires. Les motifs de M. Van der Woude contre elles sont presque entièrement les nôtres.

Les travaux hors de l'école. — L'instituteur abstinent qui comprend bien sa tâche, ne la croit pas accomplie, dès que la classe est terminée, mais sait aussi occuper ses heures de loisir à la lutte.

En premier lieu, le but de la société des maîtres abstinents doit être de gagner autant de collègues que possible à la cause de l'abstinence complète. On y arrivera par les visites et les conversations de chaque membre en particulier; par des rapports ou discussions dans des assemblées, convoquées par la société elle-même ou d'autres corporations d'instituteurs ; puis par des articles nombreux dans la presse générale et scolaire. Les rapports des travaux de la société et des résultats obtenus par elle, peuvent aussi faire beaucoup de bien.

Une enquête sur les livres scolaires qui contiennent des expressions ou des théories que l'instituteur abstinent ne peut pas passer sans protestation, et la prière aux auteurs de modifier ces passages dans de nouvelles éditions, voilà qui est dans l'intérêt des enfants et qui doit être sans doute l'œuvre de la société des maîtres abstinents.

Nous disions tout à l'heure, que souvent on démolit dans la famille, ce qui a été édifié, avec bien de la peine, à l'école. Il importe donc beaucoup, que l'instituteur s'efforce autant que possible d'obtenir la collaboration des parents de ses élèves. Il y a deux manières d'arriver à ce but. Le maître peut de temps en temps faire visite aux parents, ce qui lui permet en même temps de voir ses enfants dans un autre milieu et de mieux apprendre leur naturel et leurs inclinations; il peut aussi

les inviter, tous à la fois, à assister à une assemblée à l'école, où à côté d'autres questions importantes pour l'école et les enfants, il discute aussi la question de l'alcoolisme. Peut-être les parents ne seront-ils pas convaincus de la nécessité de s'abstenir pour eux-mêmes. Si cependant on obtenait qu'ils ne donnent plus de boisson alcoolique à leurs enfants et qu'ils ne leur disent pas que le maître veut leur en faire accroire, quand il leur parle des dangers de l'alcool, on aurait fait un grand pas dans la bonne direction.

Si l'on pouvait, dans un cas pareil, renseigner les parents sur l'opinion de médecins connus touchant l'usage de boissons alcooliques pour les enfants, on aurait beaucoup plus de chance d'atteindre le but proposé. Il est donc à recommander que les sections de la société fassent une enquête auprès des médecins de chaque ville, comme l'a fait déjà plusieurs fois avec beaucoup de succès la société hollandaise des maîtres abstinents, que j'ai l'honneur de représenter ici.

De cette manière le danger pour nos garçons pendant les années scolaires peut être beaucoup diminué. Après ce temps-là nous les perdons de vue la plupart du temps, à un âge, où ils ont justement le plus besoin de nous. Eh bien, que l'instituteur insiste chez les enfants qui vont quitter l'école, pour qu'ils le visitent de temps à autre, et lui racontent, comment cela va; de préférence à des époques fixes, tous les quinze jours ou une fois par mois. Sans doute quelques-uns ne paraîtront pas, mais ceux qui viennent régulièrement, restent sous l'influence de leur maître. Ainsi les garçons sont un peu moins dans la rue, les soirées peuvent être consacrées à des divertissements et au développement de tous (œuvre à la Toynbee), et les relations régulières avec leur instituteur et surtout son exemple leur seront un bon appui, quand la tentation deviendra un peu forte.

Tout cela exige bien du dévouement de la part de l'instituteur et aussi bien des connaissances sur l'alcoolisme. Plusieurs d'entre nous — nous le disions déjà — sont encore dans une triste ignorance sur ce sujet. Il est donc fort recommandable de faire enseigner la question dans nos séminaires et écoles normales. Mais qu'on désigne pour cette instruction ceux seulement qui ont fait une étude spéciale de l'alcoolisme et qui sont abstinents de tout leur cœur !

Car ce ne sont pas des idées fausses ou le *statu quo* en matière de boire, qu'il nous faut !

Une révolution dans les idées et dans les mœurs, et un dévouement complet au salut du prochain, voilà ce qu'il nous faut pour changer un peuple alcoolisé et démoralisé en une nation saine et morale !

Mes collègues qui êtes ici, c'est beaucoup ce que je demande de vous. Mais grande sera la récompense que vous recevrez par la plus grande somme de bonheur de vos enfants !

Et n'est-ce pas pour eux que nous travaillons ? (*Applaudissements*).

M. le Président. — La parole est à M. Marillier, maître de conférences à l'école des Hautes Etudes sur la *Préparation du personnel enseignant à la lutte antialcoolique.*

Discours de M. MARILLIER

J'essayerai d'être très bref, car l'heure s'avance et je voudrais vous retenir le moins qu'il se pourra.

La question dont je vais rapidement traiter devant vous, c'est celle de la préparation technique de l'instituteur à l'enseignement antialcoolique. Sur un très grand nombre de points je suis d'accord avec les précédents orateurs, sur ces points là, je n'insisterai donc pas.

Sur quelques détails au contraire, et d'autre part en ce qui concerne une question très importante, je me trouve en divergence avec eux ; c'est de cette question seule que je demanderai à parler avec quelque développement.

Tout d'abord il est un point où, à mon sens, M. Hercod a pleinement raison : il est indispensable, au moins dans nos pays romans, que l'enseignement soit donné sur les matières qui touchent à l'alcoolisme, dans l'école, par l'instituteur ou l'institutrice. Seuls, chez nous du moins, ils ont une autorité suffisante, ils inspirent à l'enfant une confiance assez entière pour pouvoir faire d'une façon utile et fréquente cette tâche d'éducateurs. Des conférences occasionnelles, quelle que soit l'autorité, autorité qui n'est jamais entièrement connue de l'enfant, de ceux qui les feront, n'auront point sur son âme cette action que le contact prolongé du maître exercera nécessairement. Un maître convaincu des dangers de l'alcoolisme, même s'il ne s'occupe point spécialement de la question, même s'il ne consacre pas à l'enseignement antialcoolique des leçons particulières, laissera voir dans tous ses actes, dans sa conduite, dans sa façon d'être, sa conviction avec tant de force, qu'elle entrera, qu'elle s'imprimera dans l'âme des enfants sans même qu'il le cherche. C'est là le fruit d'une expérience longtemps prolongée en France, et je crois que c'est la vraie méthode, la seule efficace en ce pays. (*Applaudissements*).

Mais il importe que l'instituteur soit informé; il ne suffit pas qu'il soit plein de bonne volonté. On vous a dit, Messieurs, cet après-midi, et avec une autorité que je ne puis avoir, que pour l'instituteur, l'essentiel, c'était la chaleur du cœur, le dévoûment, c'était le don de soi aux enfants. Quand il s'agit d'apporter aux travailleurs, à ceux qui souffrent un peu d'aide et de réconfort, quand il s'agit des classes populaires, je ne contredis pas absolument à cette façon de voir, mais même en ces familières et amicales causeries, il ne suffit pas d'aimer et de laisser apparaître sa sympathie, cela ne suffit pas, au moins dans notre pays; ceux qui n'auront que la bonne volonté courront risque de ne pas saisir l'attention et de ne pas convaincre.

Mais la bonne volonté réduite à elle seule est plus insuffisante encore lorsqu'il s'agit des enfants : il est indispensable que l'instituteur ait à sa disposition des arguments, des arguments d'ordre scientifique, qu'il prouve ce qu'il dit ; pour pouvoir convaincre, il faut d'abord savoir. Il faut qu'il ne s'appuie sur aucune raison qui n'ait une entière, une parfaite solidité, qu'il ne dise rien dont il ne soit sûr ; il ne faut pas qu'il se contente de prendre dans des manuels faits à son usage des phrases qu'il récite parce qu'il a confiance dans le nom de celui qui les a écrites, il faut qu'il connaisse les questions personnellement par une expérience des choses qui les lui ait fait comprendre; il faut que quand il pourra — ce qui m'a paru plus efficace que tout autre moyen pour entraîner la conviction — répéter des expériences devant les élèves, il ne les fasse pas comme s'il célébrait un rite, mais qu'elles aient pour lui la valeur d'une démonstration, et qu'il s'en serve à propos, sachant ce qu'il fait et pourquoi.

D'ailleurs, le rôle de l'instituteur dans la lutte antialcoolique ne se limite pas à son école : il peut et il doit agir au dehors, en fait, il dépasse sans cesse l'enceinte de l'école ; par des conférences, par la fondation de Sociétés de diverses natures, par des réunions et surtout par sa conversation de tous les jours, il peut faire rayonner son action très au delà de cette enceinte étroite où il se trouve limité. Il peut agir sur les autres parce qu'en bien des communes, il est l'homme de confiance ; dans les campagnes, c'est lui bien souvent qui a pris le rôle essentiel : il est directeur d'âmes, directeur de consciences, et il est aussi à lui tout seul comme un bureau de renseignements, on va le questionner sur toutes choses. Il faut, quand on le consulte sur les questions d'hygiène publique, qu'il puisse répondre avec compétence, autorité, sécurité ; il faut que nulle question venant soit des enfants, soit des adultes, ne puisse le démonter. C'est chose essentielle.

Enfin, et ce n'est pas là le moindre rôle de l'instituteur dans cette lutte contre l'alcoolisme, il est absolument indispensable qu'il puisse servir d'informateur aux grandes sociétés antialcooliques. Nous ne pouvons la plupart du temps, nous renseigner sur ce qui se passe, savoir l'efficacité des différents procédés dont nous nous servons, que par l'instituteur. C'est à lui de nous faire connaître l'état de l'alcoolisme dans un pays, de concert avec les médecins, de nous apprendre quelle est dans une région l'étendue et la nature particulière du mal, la nature, elle aussi, spéciale des remèdes à apporter. Il n'y a pas de panacée en matière d'alcoolisme : ce qui réussit dans un département réussit moins dans le département voisin : il faut varier son action avec l'objet même de cette action ; on ne doit pas seulement avoir en vue un but idéal et lointain, mais un but tout proche, un objectif changeant et dont le choix tient à des conditions variables. C'est l'instituteur qui peut nous faire connaître ces conditions, mais s'il n'est pas au courant des détails de cette lutte contre l'alcoolisme, il nous renseignera mal, parce qu'il ne saura pas ce qu'il faut regarder.

Cet enseignement, que nous demandons essentiellement scientifique, fait du reste dès maintenant partie intégrante, en France, du programme de nos Ecoles normales, il en fait partie officiellement. A la suite de cette circulaire de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique Rambaud, dont il a été fait mention dans le discours de M. le Directeur de l'Enseignement Primaire, cet après-midi, est annexé un long rapport et un ensemble de programmes indiquant dans quel esprit et quelles matières seront enseignées relativement à l'hygiène antialcoolique, dans les écoles primaires et primaires supérieures, dans les lycées et collèges, et enfin, c'est le seul point qui nous intéresse, dans les écoles normales.

Cet enseignement existe en ces écoles avec une sorte d'autonomie : des leçons spéciales sur l'alcoolisme figurent dans le cours d'hygiène, dans le cours d'histoire naturelle, dans le cours de chimie, dans le cours d'économie politique, dans le cours de morale. Les instituteurs sont par conséquent informés largement, copieusement, exactement informés et d'après les instructions des Ministres de l'Instruction Publique qui se sont succédés au département, en dehors de l'enseignement qui devra leur être donné par les professeurs ordinaires de l'Ecole, des conférences spéciales leur seront faites par des hommes du métier, par des médecins, des hygiénistes, qui viendront compléter, et d'une façon méthodique et régulière, les leçons de leurs maîtres habituels, les compléter par les indications pratiques et précises que peuvent donner les hommes qui ont vu les choses de près, et qui, dans la mesure du possible, tenteront d'ailleurs de leur mettre les faits même sous les yeux, les faisant pénétrer dans les asiles, dans les prisons, leur montrant en toute leur réalité les ravages du fléau. (*Applaudissements*).

On disait tout à l'heure qu'il ne fallait pas songer à inscrire officiellement l'enseignement antialcoolique dans les programmes, parce que, à l'heure présente, l'opinion et les pouvoirs publics s'opposeraient à ce que cet enseignement présentât ce caractère d'exclusion radicale à l'égard de toutes boissons alcooliques, fermentées ou distillées, que, d'après l'orateur précédent, il est essentiel de lui imprimer.

Je me permets ici de n'être point en accord d'opinion avec lui. Je sais que je soutiens une thèse qui est impopulaire dans ce Congrès, mais je demande la permission de la soutenir avec une entière indépendance et une complète liberté d'esprit. Je ne me permettrai pas d'engager la discussion sur le terrain physiologique avec un maître tel que le Docteur Forel, je ne me servirai ici que de considérations d'ordre pratique et qui n'ont peut-être pas hors de France la même portée.

Actuellement nous avons en face de nous une résistance considérable, une résistance qui est telle que si nous ne savons pas user d'une politique prudente, nous arriverons à perdre brusquement les conquêtes acquises jusqu'à ce jour, à faire effacer de nos programmes d'en-

seignement ce que nous y avons fait à grand peine inscrire, et à susciter dans le pays un mouvement d'opinion si violent que contre lui toute notre propagande sera stérile et inutile. Nous sommes essentiellement un pays de viticulteurs, et, aussi comme on vous le rappelait, un pays de brasseurs et de fabricants de cidre. Il y a là des Syndicats d'intérêts qui ont une puissance et une solidité extrême, et nous devons tenir compte de la résistance qu'ils nous peuvent opposer. Actuellement le plus gros adversaire de la campagne antialcoolique n'est pas le cabaretier, c'est le producteur, le distillateur. Mais le distillateur, sachant très bien qu'il ne peut pas lutter à visage découvert, s'abrite derrière les viticulteurs et les brasseurs, qu'il fait marcher, qu'il mobilise, se rendant très bien compte que leur campagne a infiniment plus de chances de réussir que la sienne. Aujourd'hui, notre intérêt à nous est évidemment de diviser ces intérêts groupés contre nous, mais qu'on pourrait aisément mettre en conflit.

Je ne sais pas ce que sera l'avenir dans cinquante ans, je n'ai pas des prévisions d'aussi longue portée, je ne parle que de l'heure présente. Mais, aujourd'hui il est indispensable en France que nous divisions ces intérêts fédérés, que nous montrions aux viticulteurs et aux brasseurs, aux fabricants de vin, de cidre, de bière, non seulement que nous ne nous sommes pas groupés pour les combattre, que nous ne menaçons pas leurs recettes, que nous ne sommes pas un danger pour eux, mais encore que nous pouvons être pour eux une protection contre la consommation envahissante de l'alcool, consommation qui se fait à leur détriment, autant qu'au détriment de la santé publique. C'est là l'argument essentiel pour moi, l'argument qui nous oblige à avoir une politique prudente.

J'ajoute que si, dans d'autres pays, l'initiative privée a le rôle essentiel, elle a bien sans doute en France, un rôle considérable, mais que chez nous l'initiative privée n'est jamais arrivée à des résultats considérables et permanents que quand les mouvements d'opinion ont réussi à prendre une forme concrète dans les décisions des pouvoirs publics et des Assemblées délibérantes.

C'est un mal, je le veux bien, nous ne sommes peut-être pas un pays de libre et féconde activité au même degré que les pays germaniques ou anglo-saxons, mais nous sommes ce que nous sommes, il faut nous prendre tels ; il ne dépend pas de nous de modifier notre caractère national en deux ou trois ans.

Donc, nous ne ferons rien de définitif chez nous tant que nous ne pourrons donner à nos vœux une forme législative. Il n'y a quoi que ce soit à espérer de nos efforts en ce milieu, si l'on adopte la plate-forme de l'abstinence totale, sinon une formidable déroute et la mise à néant des résultats obtenus par une campagne difficile, pénible et rude, qui dure depuis plusieurs années.

Je vous demande pardon d'avoir présenté les choses comme je les vois, avec l'expérience que je puis avoir des choses politiques de ce

pays, telles qu'elles m'apparaissent. Il y a des nécessités inéluctables que tel d'entre nous peut déplorer, mais il ne servirait à rien de se faire des illusions qui peuvent être nobles et généreuses, mais qui ne cadrent pas avec les faits.

Je n'ai que quelques mots à ajouter : il me semble essentiel que l'Etat ne se désintéresse pas de l'enseignement libre : il a, sur l'enseignement libre, un droit de haute inspection, il a le droit d'exiger que l'enseignement libre soit un enseignement conforme à des règles d'hygiène et de moralité publiques. Or un enseignement qui passerait sous silence la question de l'alcoolisme ne serait conforme ni aux conceptions actuelles de l'hygiène, ni aux règles de la morale publique : l'Etat a, par conséquent, le devoir de faire sentir, par le droit d'inspection dont il est muni, son autorité sur les écoles libres pour les amener dans la voie où il a mis ses propres écoles.

Quant aux instituteurs déjà en fonctions, il est indispensable que cet enseignement technique, qui sera donné à leurs successeurs, leur soit donné à eux aussi : c'est par des réunions, par des conférences pédagogiques, par des séries de leçons, où ils seront officiellement invités à assister, qu'on peut tenter de leur fournir ces notions de philosophie, d'hygiène, que leur instruction première ne leur a pas fournies, et ces notions, il est indispensable qu'ils les reçoivent, puisqu'ils sont de tous les hommes de bonne volonté ceux qui peuvent le plus aisément et le plus utilement les répandre au sein du pays.

Enfin, la place toujours plus grande donnée à la question de l'alcoolisme dans les journaux d'instruction qui sont mis à la disposition des maîtres et des élèves, les sociétés de tempérance entre instituteurs, qui pourront et devront être des sociétés où les discussions aideront à acquérir cette instruction technique ceux à qui leur sortie déjà ancienne des Ecoles normales n'a pas permis de la recevoir, nous permettront de faire plus répandues et mieux comprises de saines notions d'hygiène.

Messieurs, je résume en quelques mots ce trop long discours : il est indispensable que l'enseignement soit donné par les maîtres eux-mêmes : il est indispensable qu'ils y soient préparés, soit dans l'école normale, soit en dehors des écoles normales par un enseignement revêtant un caractère exclusivement scientifique, qui les arme de toutes pièces et les rende capables de former l'esprit de leurs élèves, et de discuter utilement avec les habitants de la ville ou du village, avec lesquels leurs fonctions les mettent en contact. Il est nécessaire qu'ils se groupent et se rapprochent.

Et maintenant je crois que si en d'autres pays le terrain de combat approprié, c'est celui de l'abstinence totale, chez nous c'est celui seulement de l'abstinence limitée aux spiritueux. Je ne parle pas de la pure et simple modération, à laquelle nous avons tous renoncé. Si en d'autres pays les agents essentiels de l'alcoolisme sont les boissons fermentées, chez nous, en fait, l'alcoolisme est pour une large part, pour la

plus large part et de beaucoup, l'œuvre des spiritueux. Et quand nous nous serons débarrassés de cette forme d'alcoolisme, la pire de toutes, la tâche sera déjà bien avancée. S'il reste encore une œuvre à faire, nous serons là. L'opinion que j'ai défendue n'est point populaire parmi nos compagnons de lutte, mais j'ai cru nécessaire de l'exposer, parce qu'elle me semble vraie. (*Applaudissements*).

M. le Dr Legrain. — Messieurs, nous vous demandons encore quelques instants de patience... Il faut être réellement abstinent pour pouvoir supporter 14 heures de travail dans une première journée de Congrès, mais plusieurs personnes ont demandé la parole à titre de contradicteurs ou d'orateurs, et il y a intérêt à les entendre.

La parole est à M. Dryessens, créateur des *cours de cuisine ménagère*.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vu l'heure avancée, il ne m'est accordé que quelques minutes pour vous exposer la manière dont j'entends combattre utilement l'alcoolisme.

Je serai forcément bref et certainement incomplet, car ce n'est pas dans un délai aussi court qu'on pourrait épuiser un pareil sujet. Je pose en principe, que c'est par le développement des qualités fondamentales de la femme dans son rôle d'épouse et de mère, que l'on arrivera à combattre le plus sûrement l'alcoolisme.

Je me suis d'abord posé cette question : Si nous supprimons l'alcool, par quoi le remplacerons-nous ? Nous le remplacerons par les aliments préparés suivant les besoins et le tempérament de chacun.

Il y a onze ans, n'ayant pas d'enfants, ma femme et moi avons voulu payer notre dette à la Société (c'est une originalité comme une autre) et sachant que l'enseignement pratique de la tenue de la maison et de la cuisine n'était pas donné aux jeunes filles pendant la période qu'elles passent à l'école, nous avons voulu combler cette grave lacune en nous vouant à cet enseignement. Examinons quel est le rôle de la femme dans la société.

Est-il celui d'une concurrente ou d'une rivale ? La femme peut-elle physiologiquement remplacer l'homme au lieu de le suppléer, de le compléter ? est-elle appelée à lui nuire au lieu de l'aider ? Non. La plus belle mission de la femme, celle à laquelle nous devons la préparer dès sa plus tendre enfance, c'est de devenir épouse dévouée, mère éclairée, bonne ménagère ; son plus beau rôle est de tenir le nid chaud, tiède de sa présence, et par conséquent, de faire aimer cette maison à son mari, à ses enfants, et de les rendre heureux. J'ajouterai que c'est au sein de la famille qu'on apprend à aimer son pays et par conséquent : pas de famille, pas de Patrie.

Si nous divisons la Société en trois classes, nous y voyons : 1° la

femme appelée à se faire servir ; 2° celle qui devra se servir elle-même et enfin celle qui devra travailler en servant les autres.

Pour la première, on pourrait croire que les connaissances ménagères ne lui seront pas indispensables puisqu'elle aura un personnel pour suppléer à son insuffisance. J'estime que celle-là a besoin encore plus de connaissances que les autres par l'importance de sa maison, mais aussi qu'elle ne peut conserver sa supériorité sur son inférieure si elle ne peut pas dire : mon enfant, c'est comme cela que ça se fait.

Celle qui est appelée à se servir elle-même, la femme du travailleur, ne disposant presque toujours que d'un budget trop modeste, ayant quelquefois une famille nombreuse à élever, aura besoin tout particulièrement de grandes connaissances pour remplir son rôle intelligemment.

La femme appelée à servir les autres, la plupart du temps sort de l'école pour entrer en condition ; elle ignore les choses les plus simples et ne peut donner satisfaction aux personnes qui l'occupent. Bien des déboires lui seraient évités si elle avait reçu à l'école les premières notions qui lui sont indispensables.

Par conséquent j'estime que c'est à l'école primaire, puisque toutes les jeunes filles doivent y passer, qu'incombe le soin de les préparer à l'avance, pour remplir leur noble rôle.

Malheureusement le personnel n'est point propre à donner cet enseignement aux jeunes filles.

Autrefois les mères restaient davantage au foyer; on avait songé à cette époque qu'il leur appartenait d'apprendre à leurs filles la tenue du ménage et même la cuisine. Chose bizarre que ce raisonnement : la mère devait apprendre à sa fille ce qu'on ne lui avait jamais appris.

On comprenait fort bien la nécessité d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, mais la science du ménage et la pratique de l'art de la cuisine semblaient devoir venir par intuition ; ce qui fait que chaque génération se trouvait dans l'obligation d'inventer la cuisine. Que de dépenses et de déceptions !

Ce raisonnement manque de logique puisque aujourd'hui, toutes les femmes savent lire et écrire, et comme elles doivent apprendre à leurs filles ce qu'elles ne doivent pas ignorer, pourquoi donc avoir un personnel spécial enseignant ? Chaque mère ne pourrait-elle instruire son enfant ?

J'ai donc pensé qu'il fallait absolument, pour arriver à un résultat, faire des conférences dans toutes les grandes villes de France pour propager nos idées et provoquer la création d'écoles pratiques de ménage et de cuisine.

J'estime que cet enseignement doit être donné par les institutrices et dans ce but nous devons commencer par un cours d'économie domestique et de cuisine pratiqué dans toutes les écoles normales de jeunes filles afin de rendre les professeurs aptes à donner cet utile enseignement.

Cette question vient d'être traitée avec une grande autorité par Monsieur Edouard Petit, mon ami.

Il vous a dit que l'enseignement de l'économie domestique devrait être donné à l'enfant au dehors et à la sortie de l'école. Il paraît croire que cette éducation complémentaire doit rester facultative « quoique indispensable » et en quelque sorte à la charge de l'initiative privée. Je ne suis pas de cet avis ; j'estime que cet enseignement doit, au contraire, figurer au nombre des matières obligatoires dans les programmes universitaires. Il est de toute nécessité que les notions de cet enseignement soient inculquées aux jeunes filles sur les bancs de l'école. Elles se les assimileront mieux et en tireront ainsi le meilleur profit dès leur entrée dans la vie.

Ne pouvant vous exposer aujourd'hui ma méthode, laissez-moi seulement vous soumettre une simple figure :

J'apprends par exemple à mes jeunes élèves de quoi se compose un aliment complet ; je leur explique quel rôle jouent les substances qu'il renferme ; je leur mets sous les yeux du vin et de l'alcool et je leur demande de vouloir bien m'expliquer si ces liquides ont des propriétés nutritives et elles me répondent que non, puisque le vin et l'alcool ne renferment ni graisse, ni fécule, ni albumine.

Je n'ai pas la prétention d'empêcher les gens de boire, mais je voudrais que chacun sache bien que le vin et surtout l'alcool n'est pas un aliment, qu'il ne nourrit pas.

Pour ne pas gaspiller nos forces faisons, comme les pompiers dans un incendie, la part du feu. Laissons les adultes à leurs bonnes ou mauvaises habitudes, préoccupons-nous de l'avenir.

Apprenons aux enfants qui seront les hommes et les femmes de demain, à connaître la valeur des aliments, leur emploi, leurs propriétés.

Dans l'avenir, celui qui boira saura qu'il ne se nourrit pas et qu'il ne se donne pas de force réelle. S'il boit, c'est que cela lui plaira de se faire du mal. L'homme ne sera pas, comme celui d'aujourd'hui, de bonne foi en croyant que le vin et les alcools le soutiennent.

Quand, devenue femme, la jeune fille mettra toutes les qualités qu'elle aura acquises à l'école, au service de son intérieur, l'alcool aura un ennemi de plus et un consommateur de moins et nous arriverons alors à combattre efficacement, non seulement l'alcoolisme, mais aussi la diminution des naissances et l'avilissement des salaires.

Je termine en formulant le vœu suivant : La création dans les écoles normales d'un cours pratique de la science du ménage et de l'art de la cuisine au foyer domestique. (*Applaudissements*).

M. le Dr Legrain. — Nous sommes convaincus qu'une bonne alimentation, surtout une alimentation bien préparée est un facteur utile pour lutter contre l'alcoolisme et les réflexions de M. Dryessens avaient tout à fait leur place ici.

Maintenant, je crois qu'il est utile de ne pas laisser croire que les

buveurs, même adultes, ne peuvent pas guérir, ainsi que l'a avancé l'orateur.

Je vois plusieurs de nos amis de la *Croix Bleue* qui protesteront avec raison. Ils ne manqueront pas de dire bien haut qu'il n'est pas juste de rayer d'un trait de plume les admirables efforts qu'ils ont réalisés et qui ont donné tant de résultats consolants et encourageants. *(Applaudissements).*

M. Byse a demandé la parole ainsi que M. James Capper.

M. James Capper prend part en anglais à la discussion.

M. le Président. — La parole est à M. Charles Byse, pasteur à Lausanne.

Discours de M. Charles BYSE

Je ne dirai que quelques mots, appelés par le discours si intéressant de M. Petit.

Je ne voudrais pas laisser passer une des idées qu'il a émises, car elle est en contradiction avec notre expérience. Ce n'est pas que je prétende faire la leçon à nos amis de France : je voudrais seulement rappeler avec quels principes nous avons réussi, dans une certaine mesure, à atteindre les enfants dans la Suisse française. M. Petit nous a parlé de contrées de la France où on produit du vin ; c'est la richesse du pays, et il lui semble qu'on ne peut pas combattre directement ces habitudes, que par conséquent il faut demander aux enfants de s'abstenir uniquement des liqueurs fortes.

C'est ce qui se fait aussi chez les Belges, et je comprends très bien que, vu l'état des mœurs en Belgique, ce soit déjà une grande chose que la Ligue scolaire, qui permet aux jeunes gens l'usage modéré du vin et de la bière.

Nous aurions pu croire qu'en Suisse il n'était pas possible de faire davantage, et j'avoue la faiblesse de ma foi : lorsque M. Rochat a fondé la *Croix Bleue*, il y a une vingtaine d'années, l'entreprise me paraissait impossible. Il me semblait que dans le canton de Vaud on ne pourrait pas renoncer au vin, qui est le produit principal du vin. Eh bien, la Société de la *Croix Bleue* s'y est développée d'une façon admirable, et on peut dire que l'état des mœurs est changé, à telles enseignes que le Conseil d'Etat rend hommage aux immenses progrès faits dans cette contrée au point de vue de la sobriété.

Quand nous avons fondé l'*Espoir*, société pour enfants, nous avons adopté ce même principe de l'abstinence totale, et je puis dire que nous avons progressé beaucoup plus largement que nous ne l'avions supposé.

Même dans les contrées où tout le monde buvait du vin, on comprend maintenant fort bien que, comme réaction, il faut tout de suite arriver à l'abstinence, et nous sommes convaincus que, si nous n'avions pas proclamé ce principe absolu pour les membres de notre société,

nous n'aurions pas réussi, ou plutôt nous aurions fait une œuvre qui n'aurait abouti à rien.

J'ai demandé à nos enfants de Lausanne quels sont ceux qui ont bu des liqueurs. Très peu en avaient goûté. Ainsi leur demander de ne pas boire, ce serait ne rien demander du tout ; au lieu d'avoir 5,000 enfants dans notre fédération, nous en aurions 50,000, mais cela ne rimerait à rien, de sorte que, sans contester la sagesse de ce qui se fait en France, nous avons lieu d'être satisfaits de la voie que nous avons suivie. Dans la Suisse française, en particulier, nous avons eu des résultats qui nous remplissent d'espérance. Nous les devons précisément à notre principe d'abstinence. Je crois donc qu'il ne faut pas avoir trop peur de demander beaucoup ; quand on demande plus, on obtient plus aussi.

Nous avons des sections importantes dans lesquelles il n'y a pas même de membres auditeurs, où tous les enfants s'engagent immédiatement à l'abstinence pure, et cela pour un temps illimité.

Permettez-moi quelques mots encore sur un ou deux sujets où je suis en désaccord avec ce qui a été dit.

Dans le rapport fait par un congressiste des Pays-Bas, ce collègue, M. Van der Woude, s'est opposé à la formation des ligues d'enfants. Il les trouve superflues ; il craint même que les membres ne se considèrent comme de petits hommes, et que cela leur fasse plus de mal que de bien.

Je ne sais pas si j'ai bien compris notre collègue. S'il a voulu combattre toutes les sociétés qui, comme l'*Espoir*, enrôlent les enfants des écoles, je serai en désaccord formel avec lui. L'expérience des pays tels que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis nous montre que des sociétés spéciales d'enfants peuvent arriver à de magnifiques résultats.

Tout ceci se rattache à un point de vue qu'on a exagéré, je crois. On nous a montré, avec beaucoup de justesse et d'une façon admirable, que l'idéal, c'est d'avoir des instituteurs abstinents, comprenant à fond la question de l'alcoolisme, et devenant de véritables apôtres de la tempérance dans l'école et hors de l'école.

Mais, Messieurs, cet idéal est extrêmement loin de la réalité. On vous a dit qu'il n'y a que ces instituteurs-là qui puissent exercer une action ; mais malheureusement vous ne les avez pas, ces instituteurs ! Ils forment une infime minorité, et je crains qu'il en soit toujours de même dans nos diverses contrées. C'est ainsi que vous avez en France des millions de catholiques de nom, tandis que les bons catholiques sont en petit nombre.

Eh bien, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que notre cause devienne, à brève échéance, tellement victorieuse que l'on puisse compter sur les instituteurs et institutrices pour répandre efficacement les idées qui nous sont chères. Si les maîtres des différentes écoles publiques en étaient là, il n'y aurait assurément pas besoin de socié-

tés de tempérance pour enfants. Ces sociétés sont une espèce de mal nécessaire, elles sont provoquées par un mal ; mais, tant que ce mal existe, elles ont un rôle considérable à jouer.

A tout ce que je dis j'ai travaillé de tout mon cœur. Nous avons fait des efforts malheureusement infructueux jusqu'ici, auprès de tous les cantons suisses, pour qu'ils introduisent dans les écoles un enseignement antialcoolique. Nous sommes très heureux de ce qui se fait actuellement en France dans ce sens ; mais avant de longues années nous ne pouvons pas attendre que ce qui se fera officiellement dans l'école soit suffisant. Par conséquent il faut des sociétés, et des sociétés d'enfants, pour faire ce que les maîtres ne font pas. Il n'y aurait pas même besoin des maîtres, si les parents faisaient leur devoir, s'ils étaient à la hauteur des circonstances ; mais, pour la plupart, ils ne le sont pas. Il faut donc que des personnes convaincues forment des sociétés, et tâchent d'exercer sur les enfants une influence à la fois théorique et pratique. Et quant à cette influence, je puis dire que des personnes ainsi libres et sans autorité officielle en auront tout autant que les instituteurs, d'autant plus qu'en général on ne peut pas compter que ceux-ci réunissent toutes les conditions nécessaires à cette œuvre.

Ainsi je conclus que, dans les circonstances actuelles, les sociétés d'enfants sont d'une immense importance. En dépit des différences nationales qui sont assurément très réelles, et qui font que nous ne devons pas nous copier les uns les autres, mais simplement nous inspirer de ce qui s'est fait ailleurs, je crois que les sociétés dans le genre des *Bands of Hope* sont un des plus grands moyens de la propagande antialcoolique, et que ces sociétés juvéniles seront d'autant plus fortes qu'elles reposeront sur le principe le plus absolu, le principe préconisé, au point de vue hygiénique, par vos médecins, le Dr Laborde et le Dr Legrain, par exemple, comme en Suisse par le professeur Forel. (*Applaudissements*).

M. le Dr Legrain. — Je crois que nous avons bien mérité quelques heures de repos après une pareille journée. Diverses personnes demandent encore à dire quelques mots ; je n'ose pas le proposer aux congressistes : il est 11 heures. (*Parlez*).

M. Raous, instituteur à Nimes.

A Nimes, nous avons été des premiers à répondre à l'appel de M. Legrain.

Nous avons actuellement huit sections, 800 membres, dont les 3/4 sont des écoliers.

Je vous déclare franchement que si nous nous plaçons sur le terrain de l'abstinence complète, non seulement on se moquera de nous mais les résultats que nous obtiendrons seront bien maigres.

Nous pouvons prêcher l'exemple en étant abstinents nous-mêmes, en élevant nos enfants en abstinents, en recommandant l'abstinence aux buveurs qu'il s'agit de guérir et en prêtant notre concours aux sections de la *Croix Bleue*. Mais pour la propagande dans le public

et dans les écoles il n'est pas opportun de demander l'abstinence complète.

A Nimes, la section de la *Croix Bleue*, malgré le dévouement de ses membres, n'est pas très prospère parce que même les membres les plus actifs des Eglises refusent de prendre l'engagement d'abstinence complète.

Défrichons le terrain par l'abstinence partielle, nous sèmerons plus tard et nous moissonnerons par l'abstinence totale.

M. le Dr Legrain. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur la question ?

Je répondrai seulement un mot à M. Raous : vous savez combien nos principes sont fermes, justement pour des raisons politiques qne M. Marillier a soulignées et vous aussi. Il n'est pas dans notre pensée d'imposer quoi que ce soit, tel ou tel système d'abstinence ou de modération. Nous essayons ici de nous convaincre mutuellement dans un sens ou dans l'autre, cela ne veut pas dire qu'à l'issue du Congrès, il doit se livrer dans l'Ecole française une bataille selon les idées qui auront pu prédominer au sein du Congrès.

L'*Union Française antialcoolique* continuera sa marche en avant avec ses principes d'abstinence partielle jusqu'au jour où, si cela semble indiqué, elle pourra substituer l'abstinence totale à l'abstinence partielle, mais il est loin d'en être question. C'est une question d'opportunité soutenue par M. Marillier, et je tiens à ce que le principe soit nettement souligné.

Je ne suis pas susceptible d'être opposé à l'abstinence totale, puisque je suis abstinent ainsi que tous les miens, mais je tiens à souligner ici la déclaration de principes de l'*Union française* pour ne pas laisser s'intrôniser une idée qui pourrait être préjudiciable à la lutte contre l'alcoolisme en France. L'*Union française* n'a pas cette idée de derrière la tête de faire virer l'opinion dans le sens de l'abstinence complète. Ceci serait une erreur, et je tiens à ce que le procès-verbal le relate. Si le virage vers une doctrine plus absolue se produit plus tard, ce ne sera pas en vertu d'une tactique de la société.

M Quiévreux, pasteur à Lille.

Je vois si peu l'intérêt d'engager une lutte entre les deux systèmes que je voudrais dire ceci :

A Lille, nous avons eu cette pensée : à la fin de nos conférences nous offrons, en distinguant les choses très nettement, les deux régimes à la signature des auditeurs : régime libre antialcoolique et régime d'abstinence totale pour ceux qui comprennent la nécessité d'aller jusqu'au bout. J'ajoute que dans nos régions du Nord, le grand mal c'est l'eau-de-vie, les spiritueux et non pas le vin coûteux, le cidre rare, ni la bière, parce qu'elle est relativement faible. La situation n'est pas la même qu'en Suisse ou en Allemagne. Si j'engageais la lutte en Allemagne, je ne suivrais que l'abstinence complète. En France, je crois qu'en effet, tout en étant convaincu que l'abstinence complète est excellente, la lutte n'a de chance de réussir que si on l'engage en mettant en avant la ligue antialcoolique et en laissant la *Croix Bleue* ou plus généralement l'abstinence totale pour les plus décidés et pour les buveurs invétérés. Je

crois que les deux Sociétés ne doivent absolument pas entrer en conflit ou même en concurrence, mais qu'elles sont faites pour être associées et se fortifier l'une par l'autre.

M. le Dr Legrain. — Personne ne demande plus la parole?... La discussion est close.

Le séance est levée à 11 heures 1/2.

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

ENSEIGNEMENT & ÉDUCATION

ANNEXES

(Rapports non discutés par suite de l'absence de leurs auteurs).

L'enseignement antialcoolique à l'école

PAR M. A. MAILLET, INSTITUTEUR, VICE-PRÉSIDENT DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE

> Instruis le jeune enfant à l'entrée de sa voie; lors même qu'il sera devenu vieux, il ne s'en éloignera point.

L'instituteur et le professeur ont mission de se préoccuper de cette grave question de l'alcoolisme. Cela est bien naturel lorsqu'on songe aux progrès effrayants que fait ce fléau dans notre pays. Ceux qui ne seraient pas encore convaincus suffisamment n'auraient qu'à lire les journaux ou à observer ce qui se passe dans leur entourage et ils verraient combien de malheurs journaliers sont dus aux boissons.

Comment lutter avec succès contre ce fléau ?

Médecins, hygiénistes, économistes se sont coalisés pour le combattre : les médecins et les hygiénistes en voyant la santé fortement atteinte, les économistes, la fortune compromise et les moralistes, les mœurs relâchées.

Le gouvernement a pensé, avec raison, que l'école avait sa place toute marquée sur ce champ de bataille et que l'instituteur et le professeur devaient prendre rang parmi les lutteurs contre l'alcoolisme.

Il est certain qu'il est des cas dans lesquels l'instituteur et le professeur ne peuvent pas grand chose. Par exemple en ce qui concerne les lois relatives à la répression de l'ivresse publique et à la réduction du nombre des débits de boissons ; mais il est des cas où l'instituteur et le professeur peuvent et doivent intervenir.

Il y a ce préjugé si répandu parmi les travailleurs qu'une goutte d'eau-de-vie est un excellent réparateur des forces, je dirai même que ce préjugé est aussi commun dans les classes éclairées que parmi le peuple, et, il faut bien le dire, on ne se rend pas compte du mal et du tort que fait l'alcoolisme.

La tâche des éducateurs de la jeunesse est donc toute tracée; ils doivent s'attaquer au mal et détruire tous ces préjugés.

Lorsque nous nous adressons à des adultes, la plupart du temps il est trop tard. Je ne parle même pas des adultes esclaves de la boisson, mais des gens plus sobres. Ils sont persuadés pour la plupart que boire, c'est le brevet d'une longue vie et d'une vieillesse heureuse et c'est un préjugé qu'il est bien difficile de déraciner de l'esprit de l'homme de 40 à 50 ans.

A cet âge on ne s'enflamme plus guère pour une cause pour laquelle on n'a pas combattu étant jeune. Ce qui fait la force d'un parti ce ne sont pas les jeunes gens, mais ce sont les hommes d'âge, mais à condition qu'ils y soient entrés jeunes.

On s'associe difficilement au moment où vient la vieillesse à une cause qui nous paraît inutile. C'est au contraire au moment où l'esprit est vierge de toute impression mauvaise, où il est encore en état de se laisser convaincre par des arguments lorsque les habitudes prises, les préjugés, les traditions ne l'ont pas encore saisi et enserré, c'est à ce moment que la propagande est véritablement efficace et utile ; il est plus facile de préserver que de corriger.

C'est donc dans ce monde des enfants, des jeunes gens et des jeunes filles, que tous les éducateurs sont appelés à travailler pour combattre ce terrible et effrayant fléau de l'alcoolisme.

Pour défendre efficacement une cause, il faut tout d'abord la connaître, être convaincu de son utilité et avoir les moyens d'agir. Or, il faut bien le dire, tous les membres de l'Université, ne sont pas sur ce point aussi convaincus qu'il le faudrait. Il est de toute nécessité de les entraîner dans la propagande contre l'alcool en leur fournissant les moyens d'étudier à fond la question, car ce sont les instituteurs et les professeurs qui fourniront l'armée qui combattra la maladie de l'alcoolisme.

Jusqu'à ces derniers temps, ceux qui voulaient mener cette campagne, ne savaient pas s'ils avaient le droit de lutter contre ce péril ; ils ne savaient pas dans quelle mesure il leur était permis de combattre l'alcool. Etaient-ils sûrs de faire plaisir à leurs chefs, à leurs voisins. Pour rendre les gens du village sobres, il aurait fallu qu'ils se fissent mal voir. M. le Ministre de l'Instruction publique, par sa circulaire du 9 mars 1897, non seulement autorise, mais prescrit l'enseignement antialcoolique dans les écoles et les lycées. Partout la lutte contre l'alcoolisme a trouvé sa place, et pour la première fois on a admis ouvertement que l'alcoolisme atteint toutes les classes de la société ; et l'on a reconnu qu'il était nécessaire de faire une active propagande parmi la bourgeoisie. De plus il était coutumier de dire que les hommes seuls cèdent à cette funeste passion. Or il n'en est rien, nous savons quels ravages le fléau de l'alcool fait parmi les femmes ; il est temps de divulguer cette maladie du sexe faible afin d'y porter remède.

Si donc le mal est général, la lutte doit s'engager sur tous les points. On boit à tous les étages de la société, et ce fait mérite d'arrêter notre attention.

Nous avons des littérateurs, des artistes, des peintres, des mathématiciens, des hommes de sciences, de grands parlementaires, des médecins, des hommes de loi, des magistrats qui mériteraient aussi bien le nom d'ivrognes que n'importe quel ouvrier, quel paysan, quel individu de bas étage ; seulement ce sont des ivrognes pleins de tact,

raffinés ; ils ne s'enivrent pas en public, ils ne s'enivrent que chez eux en tête à tête avec la bouteille.

Après avoir montré que le mal est profond et général, indiquons le moyen de le combattre par l'école.

Il est selon nous quatre points sur lesquels nous devons tout particulièrement attirer l'attention des élèves et des jeunes gens :

1° L'alcoolisme détruit la vie de famille, pas de paix dans le ménage quand il y a un ivrogne dans la maison.

2° L'alcoolisme est une ruine pour un ménage ; l'ivrogne dépense son argent au cabaret.

3° L'alcoolisme fait perdre la dignité au buveur ; sa dignité physique car l'ivrogne ressemble plus à une bête qu'à un être humain, sa dignité intellectuelle car l'alcool abrutit, sa dignité morale, car l'ivrogne oublie ses devoirs.

4° L'alcoolisme est une ruine pour la santé ; de nombreuses maladies sont occasionnées par l'ivrognerie.

Maintenant est-il besoin d'un nouvel enseignement pour combattre l'alcoolisme ?

Non, une circulaire de M. le Ministre le dit expressément. Nous avons dans nos programmes tout ce qu'il faut pour lutter contre ce fléau.

Les leçons de morale, d'hygiène, de choses, d'économie domestique, d'instruction civique, nous fourniront les armes dont nous avons besoin et dont nous n'avons qu'à nous servir.

En morale, nous aurons à montrer aux enfants l'influence de l'alcool sur la dignité de l'homme, sa responsabilité, ses devoirs de famille, les conséquences des mauvaises compagnies, la nécessité de bien choisir ses amis, etc., etc.

En leçons d'hygiène, nous ferons connaître aux enfants les maladies engendrées par l'alcool.

Dans les leçons de choses, surtout dans les cours supérieurs, nous devons leur parler de la fabrication de l'alcool, de la distillation, etc.

En économie domestique, nous montrerons les avantages qu'il y a à ne jamais faire de dépenses inutiles ; celles du cabaret sont non seulement inutiles, mais nuisibles.

En instruction civique, nous parlerons des criminels dont un grand nombre sont des alcooliques. Nous les entretiendrons aussi de l'assistance publique en ayant soin de leur montrer que la plus grande partie des personnes assistées doivent leur triste état à l'ivrognerie.

Nous avons les lectures, le calcul, les dictées, les rédactions qui nous viendront puissamment en aide. Les modèles d'écriture pourront être quelquefois des sentences antialcooliques.

Dans les écoles de filles, il faut aussi se préoccuper de l'alcoolisme puisqu'il y a malheureusement des femmes qui boivent.

S'il est affreux de voir un homme ivre, c'est plus triste encore quand c'est une femme qui se met dans le même état.

En effet, quand la femme boit, il n'y a plus de foyer domestique, les enfants sont abandonnés et la vie de famille détruite.

Les institutrices devront aussi montrer à leurs élèves que plus tard il sera de leur devoir de rendre leur intérieur agréable pour y retenir leur mari.

D'après les indications que nous avons données, il n'est donc pas nécessaire d'établir un enseignement spécial sur cette question de l'ivrognerie, nos programmes nous fournissant toutes les matières dont nous avons besoin.

Ce que nous demandons à l'instituteur et au professeur c'est qu'ils s'en occupent d'une façon toute particulière. Le mal est grand. Eh bien ! il faut que nous fassions beaucoup et que nous ne marchandions ni notre temps, ni notre peine, ni nos efforts. Pour qu'un tel enseignement soit profitable, il faut le rendre attrayant par des exemples propres à frapper à la fois les yeux et l'imagination des enfants. L'exemple joue un grand rôle dans l'enseignement de la morale.

Prenons des exemples qui se produisent dans notre voisinage. Il ne se passe pas de jour sans que l'alcool ne soit la cause de crimes tous plus abominables les uns que les autres. Il est donc nécessaire d'attirer l'attention sur tous les méfaits des boissons alcooliques.

Il faut que notre enseignement soit concret pour qu'il porte des fruits et que nous arrivions à faire prendre aux enfants et aux jeunes gens le vice de l'ivrognerie en aversion.

Nous rencontrerons quelques difficultés. Nous voulons parler des mauvais exemples que les enfants rencontrent malheureusement trop souvent dans leur famille. Il faudra surtout bien se garder de donner aux exemples que nous présentons un caractère personnel. Si indigne que soit un père, il a droit au respect de ses enfants.

Dans cette lutte contre l'alcoolisme nous ne serons sans doute pas approuvés de tout le monde ; mais quand il s'agit d'un bon combat, il ne faut pas craindre de se faire des ennemis.

Les éducateurs de la jeunesse ne devront pas craindre de dire à leurs élèves, par tous les moyens que nous avons indiqués, et ils sont nombreux, que l'alcool est un des poisons les plus dangereux. Eclairons tout le monde, mais surtout l'enfant. Sauver l'enfant, c'est assurer l'avenir de la patrie.

Where to begin our temperance work

PAR MISS JESSIE FORSYTH (BOSTON-ÉTATS-UNIS), *international superintendant* I. O. G. T.

Où commencer notre œuvre de tempérance ?

PAR JESSIE FORSYTH (BOSTON)

Analyse. — Ce n'est pas auprès de l'adulte, qui a déjà ses idées faites et ses habitudes prises, mais auprès de l'enfant qu'il convient de dépenser le meilleur de ses forces dans la lutte contre l'alcool. Il vaut mieux prévenir que guérir — et l'expérience a montré qu'il n'était pas d'œuvre de tempérance plus fructueuse que celle de la préservation des enfants. Une double méthode est à notre disposition : faire prendre aux enfants des engagements d'abstinence et leur ouvrir les yeux sur les dangers des boissons alcooliques. Les objections de certaines personnes à faire prendre à des enfants un engagement, qui n'est après tout qu'une simple promesse et ne revêt pas la forme d'un serment, qui d'ailleurs virilise et fortifie leurs consciences, sont frivoles. Plus puérils encore sont les scrupules de ceux qui ne veulent pas troubler l'âme des enfants en leur révélant les maux et les vices que crée l'alcool : c'est mal entendre l'intérêt de l'enfant que de le livrer désarmé à l'ennemi et d'ignorer les dangers, cela ne les fait pas disparaître. On ne peut s'en remettre aux familles du soin d'éclairer les enfants et de les tenir à l'abri de la contagion de l'alcoolisme ; les instituteurs et les ministres des divers cultes sont, dans l'exercice de leurs fonctions trop absorbés par de multiples devoirs pour donner à cet unique objet toute l'attention qu'il comporte. De là la nécessité d'organisations spéciales de préservation et d'enseignement antialcooliques pour les enfants et les jeunes gens.

Le meilleur type en est fourni par les « Juvenile Templars » qui se rattachent directement à l'*International Order of Good Templars* et compte aujourd'hui plus de 150,000 membres répartis en un grand nombre de sections ; la majeure partie des adhérents se recrute dans les pays de langue anglaise ; l'association est née aux Etats-Unis en 1867 : elle a reçu en 1874 son organisation définitive. Elle repose sur une base religieuse, mais inconfessionnelle. L'engagement pris par ses membres est un engagement d'abstinence totale. Ils s'engagent en outre à ne pas jouer, à ne point faire usage de tabac et à s'abstenir de jurements et de mots grossiers. — Ces sections s'administrent elles-mêmes — — mais d'ordinaire sous le contrôle d'une loge. — Le rituel observé dans ces séances est très simple, mais majestueux et impressionnant. Des distractions d'ordres divers sont assurées aux enfants auxquels on donne d'autre part dans l'œuvre elle-même la part la plus active possible.

It is generally conceded in the present day, by even the most conservative of thinkers that, alcoholic liquor is the source of much of the misery wich afflicts the world. We find medical men in many lands arraying themselves against the use of intoxicants and proving the righteousness of their contention by scientific deduction. The Church is slowly but surely assuming towards it an attitude of disapproval, if not of positive condemnation, and the statistician is able to prove by actual figures that to this one cause may be attributed a very large proportion of the crime, poverty and disease with which mankind is cursed. These facts being admitted, it is natural that in several countries there should be large and steadily increasing bodies of

people who are uniting in opposition to this gigantic evil and who are battling with mind and heart, with tongue and pen, against its ravages. The means employed are many and varied, but each method has its place and use. Temperance reformers cannot all think alike and cannot always agree upon methods. To one the weapon used by another may seem too swift and deadly, while to that other the blows aimed at the destroyer by his more timid brother may appear puerile and weak. But all agree that the drink casts a blight over countless lives, which but for its influence might be beautiful and blessed, and all desire to see mankind redeemed from this blight. And as « prevention is better than cure, » all must admit that the safest, surest and most thorough method of work consists in the education of the children.

This truth has not always been recognised. If it had been understood at the beginning of the temperance movement, it is probable that in the countries where that movement has existed longest the visible results would be far greater to day than they are. One would do wrong to deplore the time and effort and money which have been expended in the attempt to reform the drunkard, even though the apparent results are far less than was hoped and expected. But after many years of such effort, even the most enthusiastic of the workers along this line are compelled to acknowledge that the work is only good as it goes, but that it does not go far enough.

When General Booth, the honored head of that noble organization, the Salvation Army, gave to the world in his book called « Darkest England, » the details of his plan for rescuing the « submerged tenth » of the population of London, the criticism was made by some one that the scheme was lacking in one essential feature. It provided for the uplifting of those who were sunk in the hideous slough of sin and misery, but it devised no means for preventing others from falling into the depths. There was no proviston for « stopping the supply. » This same charge might have been justly laid against the temperance reform, until — within the last forty years in America and England, and more recently still in other countries — the movement has broadened out so that it could embrace every member of the human family, beginning with the child.

And if the importance of the object to be gained determines the value of the effort, surely the matter of juvenile temperance education is one of supreme significance. In the first place, children are the principal sufferers from the drinking habits and customs of the day. Those who believe in « the divine right of every child to be well born, » may well take issue with an evil which curses the unborn child with an inherited appetite and with a will too weak to resist it. Persons who have made a study of heredity know that the offspring of drinking parents are often thus cursed ; that children come into the world already predisposed to become drunkards. For such cases the only safety is found in rigid total abstinence and, as it is impossible

to discriminate, it is for the best interests of the race that *all* children should be pledged against the use of intoxicants from their earliest years.

Almost equal in its effects with those of inherited tendency is acquired appetite. The infant often imbibes the poison, and the taste for it, from a drinking mother; the child is given his share of the social glass as it passes around the family table; the unwise physician prescribes alcoholic liquor as a medicine; it is used in many homes as a dainty flavoring for food, and in various ways the snare is spread for the feet of the unconscious child. Thus a depraved taste is created which requires a life-long fight to overcome. Here again is shown the need for the juvenile temperance organization which shall pledge the child to total abstinence and teach him the danger of the drink. It will not do to wait until the child becomes a man. Before that time, the early-acquired appetite, fostered by bad examples and social usages, will have become a chain too strong to break, and a perpetual bondage may be the lot of the one upon whom the fetters were forged in youth.

Reference has been made to the two methods employed by those who work among the children. The first is that of pledging them to total abstinence and the second is the no less important one of teaching them the danger of the drink. To both methods objections have been made which it may be necessary to refute. Parents will sometimes refuse to allow their children to take a pledge on the ground that they may be tempted to break it, or upon some other supposedly conscientious scrupule. And yet these same parents will be ready, when enjoining obedience to some command, to say « Now, promise me that you will do thus or so. » This is only exacting a pledge from the child and, very often, one with a far less reasonable basis than the temperance pledge. It should be made plain to all that the temperance pledge is not an oath, but only a simple promise, given in good faith with the intention to keep it sacredly. The assumption that children will not keep a pledge is found to be baseless in view of the well-known fact that a very large proportion of those who are pledged in childhood remain true to the obligation through life. So far from the pledge having any ill effect upon the conscience of a child, it has bean proved, over and over again, that it has helped to develop high moral principles and that young and timid children have become strong and courageous when tempted to break their word.

That children should not be troubled about such matters is a plea sometimes urged by the sentimental believer in the doctrine of *laissez faire*. « There is time enough for them to learn about these things when they are older, » says one, forgetting the fact that a child under ordinary conditions, especially if reared in a city, cannot be kept from the knowledge of existing evils. The reply to such an objection is that it is better that a child should be taught that there are evils which must be resisted, than that he should be suffered to go forth

unwarned, unarmed, to become familiar with vice and to learn to « first endure, then pity, then embrace » it. The time has arrived when all should understand that ignorance is not innocence and that we cannot dispose of bad and dangerous things by simply ignoring them.

And now a few words to demonstrate the necessity for organizations devoted to the specific duty of training the young in the truths of temperance. Home influence and tuition cannot be trusted because, as we have seen, it is very often directly opposed to what we believe and would inculcate. Many parents use the drink themselves and are therefore disqualified from warning the child against it. Then too, a large proportion of the people in all lands find the stuggle of life so hard that they can barely supply the temporal needs of their offspring and have little time left to devote to their moral and spiritual training.

The temperance teaching in the schools is a long step in the right direction but it must not be regarded as covering the whole of the ground. It very often happens that the course of study adopted for a school includes so many branches that teachers and pupils are alike overburdened. The result is that some of the studies must be slighted and, if the teacher happens to be not very much in sympathy with the subject, the temperance lesson will be often ignored, or if given, it will be gone through with in such a perfunctory manner that but little interest will be aroused in the minds of the children.

Nor can the churches, sunday schools, or young people's religious societies be depended upon for the necessary instruction. It is true that the subject of temperance is sometimes dealt with by these organizations, but it is not given the prominence which so serious a question demands. We would not depreciate the usefulness of and the need for religious instruction, but we claim that an evil so great as intemperance is proved to be ; one so far-reaching and destructive of all that is noble and pure and beautiful, requires something more than an occasional word of caution and comdemnation. It must be recognised in its true light ; people must be taught to hate and shun it and to this end specific instruction is required.

It is understood then that the Juvenile temperance organization is needed for the purpose of teaching children the evils of the drink and while this must be done and done most thorougly, the opportunity must also be found for inculcating a love for « whatsoever things are pure, whatsoever things are lovely. » The child should learn the sacredness of his own body and be warned to avoid whatever will defile it. He should be taught that « keep thyself pure » is the injunction laid upon him and that the purity demanded must be something more than the mere outward seeming. It must be the purity of mind and heart which will make itself manifest in the life.

Another thought to be kept before him is that of denying himself for the good of others. The power and extent of personal influence must be shown and the ideal presented of a noble, unselfish and

upright life. This means much labor to those who engege in this work, of course, and much consecration and devotion. But it will be rich in results. The toil which we give to the cultivation of a garden spot is more than repaid by the beauty and fragrance of the flowers which burst into bloom under our care. And surely there will not be a smaller reward for the time and effort spent in training and developing the human flower. In the future days to which we who are growing old in the fight, look for the victory which must surely come, there will arise the young men and women who are to do their part towards making the world nobler and better. And as we — ready to lay down our arms — look into the faces oft he new recruits who come to fill the vacant places in the ranks, we shall know them for the boys and girls whom we inspired to enlist for the war, and whom we taught to hate the evil and to love the good.

Much more might be said in support of the claim that temperance work to be really effective must begin with the child. But the few thoughts presented above will give sufficient food for reflection to those who desire to expend such time and effort as they can give to the cause in the most profitable manner. The remainder of this paper will therefore be devoted to a brief resumé of *the juvenile work of the order of Good Templars and the results obtained from it.*

Very early in the history of this great organization, which has now rounded out nearly half a century of existence, while it was yet confined to the American continent, efforts were made in several of the jurisdictions to form juvenile temperance societies. But it was not until 1867 that the matter was brought before the Right Worthy Grand Lodge, as the supreme body was then called. At the session held that year a resolution was introduced to the effect that it was the duty of Good Templars to take steps to enroll the children.

At the session held in Richmond, Virginia, in 1868, Rev. Daniel Wilkins, then the head of the Order in the State of Illinois, gave a practical demonstration of juvenile Good Templary by initiating several children in the presence of the members of the Right Worthy Grand Lodge. The Supreme body approved the work and Grand Lodges were advised to adopt it. In 1870 the name of Cold Water Templars was given to the juvenile Order and in 1871 the Chief Superintendent was made an officer of the Right Worthy Grand Lodge. In 1874 Mrs. M. B. O'Donnell of New York was elected to the office of Chief Superintendent and she entered upon the work with such energy and zeal that at the session of 1875 she was able to report that thirty-eight jurisdictions had adopted the system.

In 1868 Good Templary was planted in the British Isles, and, following its introduction the juvenile work was quickly taken up. Its success was so great that in 1876 Mrs. O'Donnell reported a membership of 100,000, « a majority of whom were in Great Britain ». The first organization formed by the Good Templars of England was

Montpelier Temple, No. 1 of Southport, in 1871. This Temple still flourishes after holding weekly meetings for about twenty-eight years. Upon the introduction of the work into England the name was changed from Cold Water Templars to Juvenile Templars, the rituals and pictures were revised and the methods of work improved. In 1874 the Right Worthy Grand Lodge adopted the English ritual for international use and with it the name of Juvenile Templars and the motto of « Truth, Love and Purity ».

The pledge of the Juvenile Templars is : — « I promise that I will not drink cider, beer, wine, spirits, or any alcoholic or intoxicating drink. I promise that I will not use tobacco in any form. I promise that I will not use either profane or wicked words. I promise that I will not gamble. » The ritual is short and simple yet dignified. While it is largely composed of selections from the Scriptures it is free from any doctrinal teaching. It is found to be adapted to children of all nationalities and of all creeds. As a matter of fact, many Temples in American cities are composed of the children of Catholic, Protestant, Hebrew and freethinking people.

The Temple is conducted upon a plan similar to the Good Templar Lodge, the offices being nearly identical with those of the adult organization. As a general rule the offices are filled by children but there is nothing to prevent an adult member of the Temple from holding office, if necessary. A Temple is usually affiliated with a Lodge which is expected to take an interest in its junior branch and provide for its maintenance. Many Temples are, however, carried on independently of any adult organization, or in connection with churches, schools, etc. Persons not connected with a Good Templar Lodge may join a Juvenile Temple if willing to accept the fourfold pledge. Such persons are recognised as regular members of the juvenile branch of the I. O. G. T.

Each Temple has an adult Superintendent who is responsible for it to the Grand Superintendent. The Grand Superintendent is an executive officer of the State or National Grand Lodge and it is his duty to report to the International Superintendent, whose busines it is to control and direct the work and advise the workers. This officer issues the quarterly password which is uniform throughout the world and usually consists of some simple motto or sentence, such as « Help one another », « Speak kindly », etc.

To further exemplify the practical character of the organization, I quote from a recently-published article written by the head of the International Lodge, Mr. Joseph Malins of England. Mr. Malins says, « There can be no doubt that the more elaborate methods of the Juvenile Temple system ; the thorough character of its fourfold pledge ; its teachings of the duty of giving something to the maintenance of the branch ; the strict discipline ; the beautiful teaching of the enrollment service, and the training the young people receive in

presiding over the meeting, in keeping the records and accounts, all tend to make it one of the most notable instrumentalities for the education of the young in the principles of purity and temperance and for fitting them, as they grow up, to render useful service in the various phases of the temperance movement. »

The membership of the Juvenile section is over one hundred and fifty thousand. It is distributed in about eighty jurisdictions, representing the United States, the Dominion of Canada, South and Central America, the West Indies, England, Scotland, Ireland, Wales, the Channel Islands, Switzerland, Germany, Holland, Denmark, Sweden, Norway, Iceland, Malta, Gibraltar, the Straits Settlements, Ceylon, India, Cape Colony, Natal, Cape of Good Hope, the Transvaal, the Orange Free State, the Gold Coast, Sierra Leone, the Australian colonies and New Zealand. Many interesting incidents might be related of the growth and progress of the work in different places did time permit. Among other things is the fact that in India the work is carried on chiefly by the soldiers of the British Army, and the equally striking fact that the temples on the Gold Coast and in Sierra Leone are composed of native children and superintended by native workers.

The membership of each Temple is required to be reported every quarter to the Grand Superintendent of the jurisdiction in which it works, or in cases of isolated organizations direct to the International Lodge. In most jurisdictions a small fee must accompany each report. This usage and the fact that each child is regularly enrolled and registered makes it possible for a correct record of membership to be kept. We take pride in the fact that each child can be found and that our reported numbers are accurate.

The number of members composing a Temple differs in different localities. In places where the population is small and the territory large, as in some of the States of America, small organizations are the rule. But in large cities and towns it is not an unusual thing to find Temples with several hundred members. In many parts of Great Britain such large organizations are quite common. The « World's Prize Banner » which was offered in 1895 to the largest Temple in the world was secured by a Temple in Scotland vith a certified membership of 1019. In 1897 the banner was offered to the Temple making the largest proportional increase in a given time and this was won by a Temple in Belfast, Ireland, with a membership of over four hundred. The banner for this year, offered upon the same terms, will probably go to a Welsh-speaking Temple in Wales which reports nearly as large a membership as the one which captured the prize two years ago. The Scandinavian countries, in which the juvenile work is making very satisfactory progress, have also some very large organizations.

Numerous temperance catechisms, text-books, lesson leaflets, blackboard lessons and other methods of instruction are published for use

in the Temple work. Singing, marching, drilling, calesthenic exercises, etc. are also found very helpful. The wise Superintendent will always encourage the children to do as much of the work as possible themselves and will thus retain their interest. England, Sweden, Norway, Denmark, India and New South Wales have each a paper published in the interests of the juvenile work and many other jurisdictions devote some pages of the official organ to the children. It goes without saying that the rituals and other things used by the Temples are printed in many languages.

To quote again from Mr. Malins, « The lessons being taught to this army of children the world round are well epitomized in the summary of its teachings which is repeated week by week by all the members present at every Juvenile Temple. The Superintendent having asked the question : As we are about to close our meeting, what lesson shall we carry with us till we meet again ? the whole membership makes the following response : We must be faithful to our pledge ; obedient to our parents ; dutiful to our teachers ; kind to our associates ; diligent in our duties ; innocent in our pleasures, and careful in all our conduct ».

The results of this branch of our work are shown in the fact that the jurisdictions where the greatest attention has been given to the children are the ones in which the Order has the greatest strength, numerical and moral. Children who have been educated in the Order make the most earnest and practical workers for the temperance cause. They gravitate into the adult Lodge from the Temple, already trained to the work, and with a loyalty to the Order and a devotion to the cause which make them most valuable members.

Among the many methods of work which the Good Templars are pursuing successfully, whether the effort to reform the inebriate, the endeavor to secure temperance legislation of various kinds, the attempt to secure the enforcement of existing laws, or the trying to create a temperance sentiment in the community, it is safe to say that not one is so prolific of good results as is the work among the children.

QUATRIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mercredi 5 Avril (soir).

Séance solennelle avec Conférences

Sous la présidence de M. le Dr LEGRAIN

PRÉSIDENT DU CONGRÈS

(Cette séance, organisée spécialement à l'adresse du grand public, a eu lieu dans le grand Amphithéâtre de l'Ecole pratique de la Faculté de médecine.)

LE CLERGÉ. — LA FEMME

DANS LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

Ordre du jour :

CONFÉRENCES PROPOSÉES : 1° *Du rôle de la femme dans la lutte antialcoolique.*

Orateur : Madame Elis. SELMER, présidente de la « Société des femmes danoises pour la Tempérance, » (Danemark).

2° *Le clergé et les ministres des divers cultes dans la lutte contre l'alcoolisme.*

Orateurs : Monseigneur TURINAZ, évêque de Nancy et de Toul.

M. le Pasteur L.-L. ROCHAT, président-fondateur de la « Société de Tempérance de la Croix-Bleue, » (Genève).

SÉANCE GÉNÉRALE DU MERCREDI SOIR 5 AVRIL

Allocution de M. le Dr LEGRAIN, Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention, dans cette soirée, qui est destinée à laisser dans vos souvenirs et dans vos cœurs une impression toute particulière, je n'ai pas l'intention, dis-je, de faire une conférence, mais j'ai le devoir non seulement comme Président de cette soirée, mais comme Président du VIIe Congrès international, m'adressant au grand public que ses occupations tient éloigné de nos travaux, de vous dire quelques mots sur la lutte antialcoolique en France à l'heure actuelle, et comment on la comprend. J'aurai ensuite la tâche agréable de vous présenter en quelques mots les orateurs que vous aurez l'honneur d'entendre ce soir.

L'alcoolisme, Mesdames et Messieurs, bat son plein dans notre pays; cela vous ne l'ignorez pas ; tous les jours les gazettes sont pleines des drames de l'alcoolisme. Nous n'apprenons donc rien à personne quand, en tenant en France le VIIe Congrès international contre l'alcoolisme, nous déclarons que c'est une œuvre d'actualité.

Nous savons aussi que dans la lutte contre le fléau, la France arrive bonne dernière; ce n'est pas un blâme à son adresse, c'est plutôt un compliment, car si elle arrive bonne dernière dans la lutte, c'est qu'elle est arrivée bonne dernière dans l'empoisonnement.

Les nations étrangères se sont intoxiquées avant nous ; elles ont été par suite amenées à lutter les premières contre le mal. La France a eu par la suite le très grand tort de se laisser contaminer. Il n'y a pas à récriminer; le mal est fait ; à nous de le réparer.

Comment a-t-on procédé tout d'abord ? On a agi de la façon la plus simple, je dirai la plus logique. Lorsque l'on s'adresse à un malade, on cherche tout d'abord à le soulager : la France, intoxiquée, s'est aperçue de son mal vers 1870; elle a songé alors à se soulager ; elle a inventé, après bien d'autres d'ailleurs, le mot de tempérance.

Dans sa pensée, la tempérance devait être purement et simplement la modération, une sorte de sourdine à l'empoisonnement dont elle se plaignait. C'est ainsi que les choses ont marché pendant un certain nombre d'années ; pendant ce temps, dans les pays étrangers, plus

avancés que nous, la tempérance devenait petit à petit synonyme d'abstinence ; vous savez qu'à l'heure actuelle, dans tous les pays sans exception, quand on parle de tempérance, on veut dire abstinence. La tempérance ne signifie modération que dans notre pays.

Il y a quelques années, c'était en 1895, quelques jeunes esprits, très épris de progrès, ont pensé que la simple modération ne suffisait plus. On pouvait constater, en effet, que si la tempérance avait autant que possible et pendant un certain nombre d'années, atténué le mal, pendant ce temps la courbe de la consommation des boissons alcooliques dans notre pays avait monté d'une façon régulière et que cette consommation devenait alarmante. Il était clair que la seule modération était synonyme d'impuissance et l'on a pensé que le plus simple, le plus logique pour se guérir était encore de rompre en visière d'une façon définitive avec la cause du mal.

Mais ici surgissaient de nombreux obstacles ; on se heurtait à de graves intérêts, à des intérêts d'ailleurs respectables, on se heurtait à de nombreux préjugés, à des préjugés véritablement séculaires, par conséquent très enracinés ; on s'imaginait et on s'imagine encore, je n'entre pas dans le fond du débat, que le vin, les boissons fermentées en général, sont utiles à l'homme, particulièrement à celui qui travaille. Il ne pouvait donc venir à l'esprit de prendre corps à corps le mal et de l'attaquer dans toutes ses parties à la fois. Il fallait se limiter sagement, faire un pas en avant sur le passé et permettre ainsi à l'opinion de s'orienter petit à petit dans une nouvelle voie. Et lorsque quelques-uns d'entre nous commencèrent à s'abstenir de la façon la plus rigoureuse de ce que la science a démontré d'une façon péremptoire être un poison, c'est-à-dire de l'alcool distillé, ils rencontrèrent de suite un accueil très favorable, et depuis quatre années, cette idée de l'*abstinence des spiritueux* s'est petit à petit acclimatée dans notre pays. C'est, comme vous le voyez, un progrès sur le passé, en ce sens que pour lutter contre l'intempérance une idée nouvelle s'est inscrite dans nos cerveaux français. On pense de plus en plus que dans une œuvre de relèvement social comme celle que nous poursuivons, on ne peut rien obtenir sans un sacrifice. Ce sacrifice, on commence à le faire volontiers : c'est un sacrifice quelquefois inéclairé, lorsque par le fait de simples entretiens ou de l'exemple, nous amenons l'ouvrier ou le bourgeois à signer un engagement d'abstinence, mais c'est un sacrifice dont la nécessité devient par la suite de plus en plus tangible à la faveur de la propagande considérable faite par l'*Union française antialcoolique*, dont j'avais surtout l'intention de vous parler.

Vous trouverez tous à vos places des notices détaillées qui vous mettront au courant de ce qu'a fait l'*Union française* depuis quatre ans. Vous verrez que c'est une œuvre considérable. Je ne veux pas y insister davantage ; mon seul désir serait qu'à l'issue de cette séance, lorsque vos cœurs auront été véritablement remués par les paroles

chaleureuses que vous aurez entendues, vous tous sans exception nous accordiez un concours dévoué en vous inscrivant dans les rangs de l'*Union française*. *(Applaudissements.)*

Telles sont les seules paroles que je voulais prononcer ; je voulais vous dire en quelques mots comment en France on comprend actuellement la lutte contre l'alcoolisme ; je voulais dire bien haut que maintenant on la comprend par le sacrifice personnel, individuel ; je voulais exprimer que c'est en sacrifiant quelque chose à une cause qu'on la sert véritablement bien. *(Applaudissements.)*

Mesdames, Messieurs, ce soir vous entendrez un certain nombre d'orateurs ; on ne les a pas réunis tout exprès pour constituer une attraction ; telle n'a pas été notre pensée. La séance de ce soir n'est pas autre chose qu'une des séances de notre Congrès international. Ce Congrès, qui s'est ouvert hier matin, a déjà tenu trois assemblées générales ; vous assistez ce soir à la quatrième. Mais, comme nous avions l'intention de donner une certaine publicité à notre Congrès, nous avons invité tout particulièrement ce soir les dames, les membres des divers clergés, pour entendre quelques orateurs inscrits comme orateurs du Congrès sur ce qu'on pourrait faire tout particulièrement dans ces divers groupes de la Société dont vous faites partie.

En quelques mots, permettez-moi de vous présenter les différents conférenciers. Tout d'abord, honneur à Madame Selmer, ici présente, (*applaudissements*), qui représente à notre Congrès le Danemark. C'est une de ces femmes généreuses, qui sont l'orgueil des pays du Nord. C'est une des illustrations les plus fameuses dans la lutte contre l'alcoolisme ; elle a joué dans le Danemark et dans les pays Scandinaves un rôle analogue à celui que joua Miss Frances Willard dans les pays anglo-saxons, une autre admirable femme dont vous avez pu voir dans les locaux du Congrès, la statue destinée à perpétuer chez nous sa mémoire. Madame Selmer a organisé dans le Danemark une œuvre de tempérance qu'elle dirige avec la plus grande énergie et la plus grande distinction féminine. Non seulement elle a travaillé dans le Danemark, mais dans d'autres pays, en Hollande et même en Belgique, où elle a tenté de propager l'*Union universelle des Femmes chrétiennes pour la tempérance*. *(World's Women's Christian Temperance Union. (Applaudissements.)*

Je salue maintenant en votre nom la personnalité si connue déjà et si aimée de M. le pasteur Rochat, de Genève.

Il fait partie de cette pléiade de sauveteurs qu'il a créée, à laquelle il a donné depuis longtemps déjà le nom de la *Croix Bleue*. Il y a ici beaucoup de membres de cette grande Association, qui, à l'heure actuelle, compte près de 23,000 membres. Vous penserez peut-être que ce nombre est peu élevé, en regard de l'ancienneté de l'œuvre. Mais ne vous fiez pas aux apparences : L'œuvre de la *Croix Bleue* est une œuvre spéciale ; tout le monde n'est pas admis à l'honneur d'y collaborer. C'est une armée d'élite. Ne peut s'y enrôler que celui qui sent son

cœur vibrer en présence des misères humaines et qui veut en outre se vouer de la façon la plus déterminée à leur soulagement. Les membres de la *Croix Bleue* prennent le buveur tombé dans le ruisseau, le relèvent, en font un homme digne de porter le nom d'homme ; telle est l'œuvre de la *Croix Bleue*. J'en ai dit assez pour que vous ayez pour son fondateur une véritable admiration. (*Applaudissements.*)

Enfin, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter Monseigneur Turinaz, qui a bien voulu être des nôtres et être notre porte-parole à l'adresse du clergé français. (*Applaudissements.*)

Le clergé catholique est appelé, vous n'en doutez pas, à jouer dans notre pays un rôle extrêmement considérable dans la lutte contre l'alcoolisme ; en contact perpétuel avec les misères qu'engendre l'alcool, il est, autant que le médecin l'est de son côté, à même d'y porter remède. Quand le médecin soigne les corps usés par l'alcool, le prêtre peut s'approprier, s'il le veut, le très beau rôle de relever les âmes.

Si, dans notre Patrie, l'attention du clergé n'a pas encore été appelée jusqu'à présent sur l'alcoolisme, c'est que l'alcoolisme n'était pas encore un mal français. Il l'est devenu aujourd'hui, et le clergé ne l'ignore pas.

Le rôle de celui-ci commence et j'ai l'espoir, j'ai la certitude même, qu'il n'y faillira pas. Honneur à tous ceux qui, dans le clergé français, auront été les initiateurs. Honneur en particulier à l'homme d'action qui est devant vous (*applaudissements*) et qui, à la suite de quelques précurseurs, Monseigneur de Coutances, Monseigneur de Rouen, Monseigneur de Saint-Brieuc, est entré résolûment dans le vif de la lutte. La brochure qu'il a publiée récemment sur *Trois fléaux* de la classe ouvrière, sera l'un des premiers monuments de la lutte et surtout l'une des plus vigoureuses protestations qui illustreront le clergé français. Cette brochure est arrivée à son heure, au moment même où l'*Union française* faisait appel à tous les Français, nés hommes de volonté. Ceux d'entre vous qui connaissent Mgr Turinaz, ne s'étonneront pas qu'il ait, l'un des premiers, répondu à cet appel.

Je remercie, Mesdames et Messieurs, en terminant, ces trois orateurs du concours considérable qu'ils veulent bien nous apporter. Cette collaboration ne sera pas une des moins frappantes parmi celles, si utiles, qui auront été l'honneur du Congrès. Je ne veux plus insister davantage, et je donne la parole immédiatement à Madame Selmer. (*Applaudissements*).

Discours de Madame SELMER

LA FEMME CONTRE L'ALCOOL

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS AMIS,

Nous voilà arrivés à la fin du XIXe siècle, et nous nous félicitons de la grande civilisation que nous avons atteinte, mais il ne faut pas oublier que malgré cette grande civilisation, il se trouve parmi nous une quantité d'hommes et de femmes qui mènent une vie misérable, une vie qui ruine et leur corps et leur âme.

Pour cela il y a une quantité de raisons différentes. Pour le moment ce soir, nous allons parler un peu d'un des grands fléaux de notre siècle : l'alcoolisme. Comme vous l'avez entendu déjà, nous nous sommes assemblés ici, dans votre grande ville, quelques centaines d'hommes et de femmes représentant un assez grand nombre de nations, pour chercher à bien étudier cette question de l'alcoolisme et pour chercher à y trouver des remèdes : il le faut bien, mes amis, puisque l'humanité en souffre tellement autour de nous, dans tous nos pays différents, chez nous, dans le Nord, et ici, en France. Partout, ce grand mal nous crie : Au secours !

On a commencé, comme vous l'avez entendu tout à l'heure, à lui faire la guerre aussi dans votre pays, de même qu'on le fait depuis bien des années dans les pays anglais et dans la Scandinavie.

Mais la grande différence c'est que dans tous les pays où on parle anglais, les femmes ont bien vite compris que c'est un de leurs devoirs, ou, pour mieux dire, un de leurs privilèges sacrés... *(applaudissements)* que de commencer cette lutte, que de donner leur énergie, leur force, leur affection, de payer de leur personne pour faire quelque chose, pour relever tous ces pauvres êtres misérables qui sont déjà tombés sous le fléau et pour empêcher une quantité d'autres d'en devenir les victimes : les enfants, les jeunes, est-ce que ce n'est pas à nos cœurs de mère qu'ils s'adressent? *(Applaudissements)*.

Mais, mes chères sœurs, c'est un triste fait qu'ici, au Continent, vous ne comprenez pas du tout l'importance du rôle de la femme dans cette guerre. On s'imagine que c'est tout naturellement l'œuvre des hommes, et on dit : Ce sont les hommes qui sont des buveurs ; ce sont les hommes qui prennent les boissons alcooliques, ce sont les hommes qui se ruinent eux-mêmes et leur famille, en laissant aller leur passion de cette manière ; ce ne sont pas les femmes. C'est vrai, sans doute, les hommes buveurs sont beaucoup plus nombreux, heureusement..... *(applaudissements)*... mais il me semble que, à cet égard comme toujours, c'est notre devoir d'aider aux hommes à faire cette guerre,

d'aider aux hommes à se relever de nouveau au même niveau où nous nous trouvons, nous autres femmes. *(Applaudissements)*. Noblesse oblige, et c'est aussi cette noblesse d'âmes pures qui nous oblige à aider où on a besoin de nous, et vraiment il y a un grand besoin d'aller au secours de ces pauvres, pauvres gens qui ne peuvent pas s'aider eux-mêmes. Ce sont des hommes, c'est vrai, ils ont de la force physique, c'est parfaitement vrai, mais néanmoins ils sont parfaitement incapables de s'aider eux-mêmes. *(Applaudissements)*.

Les hommes ont les plus grandes tentations à devenir des buveurs, parce que pendant des centaines d'années on leur a appris que c'est une vertu virile que de pouvoir prendre une grande quantité de boissons alcooliques.

Jusqu'ici on nous a ménagé ces leçons, à nous autres femmes, mais du reste nous sommes arrivés à présent à une autre période, parce qu'on commence aussi à apprendre à nous femmes, qu'il faut boire, prendre des boissons alcooliques avec les hommes. C'est très triste que la plupart des hommes ont envie de nous faire partager leurs frivolités et tout ce qu'il y a de mauvais, tandis que c'est difficile pour nous, sur notre demande, de les aider et d'avoir les mêmes privilèges et le droit de soulager l'humanité ; alors on nous dit : « Mes chères sœurs, ce n'est pas possible pour le moment. »

Cependant dans cette guerre contre l'alcoolisme en France, comme partout, les hommes ont dit tout autrement, mais c'est, je pense, parce qu'ils ont déjà vu les résultats de la guerre qu'ont fait nos sœurs anglaises et américaines. Nous ne pouvons pas être assez reconnaissantes d'avoir vu leur exemple et d'avoir vu que c'est possible pour une femme qui n'a pas la force de l'homme, qui n'a pas les privilèges de l'homme, qui n'a pas les droits de l'homme, d'accomplir quelque chose. Sans doute, c'est bien le rôle de la femme de venir à l'aide de l'homme pour résoudre cette grande question sociale de l'alcoolisme, et c'est notre devoir, à nous qui voyons clair, de venir prêcher à toutes les femmes au Continent qu'il faut étudier cette question à fond, qu'il faut savoir ce dont il s'agit. C'est une bien simple chose, paraît-il, quand on dit : il faut laisser un verre de vin, de bière, de liqueur, mais si vous essayez de pratiquer cette chose, vous trouverez bien vite que c'est très, très difficile de le faire. Ici, en France, on me fait partout, comme en Belgique et d'autres pays, ces réponses : « Nous avons ici le vin, il faut le boire, etc.... et c'est parfaitement impossible que nous arrivions à une abstinence totale que vous pouvez pratiquer dans vos pays anglais et vos pays de la Scandinavie. » On nous dit qu'il y a des raisons de climat, etc... c'est pourtant drôle, mes amis, parce que dans nos pays on nous dit parfaitement la même chose et on nous dit bien : c'est impossible de nous passer de l'eau-de-vie, de la bière, il fait trop froid. Ici en France, je pense, qu'il fait trop chaud. *(Applaudissements)*.

Et si en Angleterre et dans les pays anglais, on est très content, les

hommes sont très contents de l'assistance que leur rendent les femmes, ici, dans ces pays, au Continent, toutes les femmes répètent en chœur: « Nous autres femmes, nous ne pouvons absolument rien faire de sérieux, laissons tout cela aux hommes. »

Mes sœurs, les hommes peuvent bien faire la guerre à l'alcoolisme, et ils le font, heureusement, mais jamais, jamais de la vie ils ne triompheront, ils ne seront vainqueurs si vous ne voulez pas venir leur aider : c'est simplement impossible. *(Applaudissements)*.

Et quand on dit que c'est l'homme qui boit et que c'est l'homme qui souffre des boissons alcooliques, il me semble que c'est seulement parler de la moitié du fait, parce que c'est vraiment la femme qui en souffre autant que l'homme, au moins. (*Applaudissements*).

Cette pauvre malheureuse femme qui a pour époux un ivrogne, est-ce qu'elle ne souffre pas des boissons alcooliques ? Et ces pauvres enfants nés de parents alcooliques, ou d'un père alcoolique, est-ce qu'ils n'en souffrent pas, des boissons alcooliques? Et du reste, comme je vous l'ai dit, malheureusement il y a des femmes qui en souffrent directement, puisqu'elles tombent victimes de ces boissons alcooliques. Ici, en France, mes amis, il faut être heureux que jusqu'ici l'alcoolisme parmi les femmes n'est pas très prononcé ; mais comme c'est devenu aujourd'hui la mode de boire pour les femmes, ce jour arrivera dans une trentaine d'années s'il n'y a pas en France un prompt changement. (*Applaudissements*).

Et puisque les femmes souffrent de la sorte, est-ce qu'elles ne doivent pas s'intéresser à faire la guerre à ces boissons alcooliques ?

Je vais ajouter encore autre chose qui va vous frapper peut-être, car en effet, il n'y a pas une seule femme qui n'a pas à craindre les conséquences des boissons alcooliques.

Nous nous promenons toutes en voiture, en chemin de fer, en omnibus, par bateau à vapeur. Est-ce que vous savez si les boissons alcooliques ne sont pas tellement entrées dans le cerveau du conducteur, qu'il n'y aura des accidents ? Il y a très souvent des accidents, et dans la plupart des cas ce sont les boissons alcooliques qui en sont la cause. (*Applaudissements*).

Quand il faut faire la guerre à l'alcoolisme, il faut faire une double œuvre : une œuvre de sauvetage, comme nous en avons entendu parler dans la *Croix Bleue*, Société qui s'occupe tout spécialement de l'œuvre de sauvetage, de relever les pauvres buveurs, et encore une œuvre d'empêchement. *(Applaudissements)*.

Il faut empêcher tous les enfants, tous les jeunes gens, toutes les femmes et tout le monde qui se sentent faibles à cet égard, de prendre les boissons alcooliques en se rendant abstinents pour aider d'exemple.

Eh bien, les femmes sont très, très bien équipées pour faire cette double œuvre. Pour la première œuvre, l'œuvre du sauvetage, qui a le plus d'affection, le plus de pitié pour les souffrances humaines : la femme ou l'homme? Je pense que c'est la femme. *(Applaudissements*.

Qui est en état d'être le plus affectueux, le plus sensible aux souffrances de ces pauvres êtres ? Je crois que c'est la femme. Et quant à empêcher de boire, nous autres femmes, nous avons fait de grands malheurs et de grandes misères dans notre ignorance, nous avons cru que c'était, comme je vous l'ai dit, une vertu que de savoir bien boire, et il y a une quantité de jeunes filles qui ont offert à boire aux jeunes gens et qui ont été la première cause de leur ivresse, — pour cela, nous avons de grands malheurs à réparer. Nous ne sommes pas du tout innocentes, nous avons une très grande œuvre à faire certainement pour dédommager un peu l'humanité de ce que nous avons fait du mal, nous aussi. Nous avons bien péché, il faut bien tâcher de le réparer, et c'est bien dans notre pouvoir de le faire, car, je vous l'assure, si les jeunes filles ont bien compris l'importance de cette question, elles n'offriront jamais à boire aux jeunes hommes, mais elles vont les engager à se rendre abstinents, sobres, maîtres d'eux-mêmes. Comment est-ce possible d'offrir des boissons alcooliques à une personne si on a jamais vu dans la rue un buveur, un ivrogne, si on a vu que c'est possible pour un homme de se dégrader ainsi qu'il se trouve au-dessous de l'animal ? Est-ce que ce n'est pas à nous de tâcher de relever l'humanité, de relever les hommes de manière à les faire conduire à la vertu, à Dieu ? Eh bien, mes sœurs, il y a une grande œuvre à faire pour les femmes. *(Applaudissements.)*

Comme M. le Dr Legrain vous l'a déjà dit, il y a eu un long temps que la France n'a pas tellement souffert sous le fléau de l'alcoolisme que les autres pays ; mais depuis la dernière dizaine d'années ces circonstances ont parfaitement changé, et aussi vous avez entendu comme on a commencé à faire la guerre bien sérieusement. Eh bien, ce n'est pas de trop de vous dire que cela dépend parfaitement des femmes si on peut continuer cette guerre et si on peut même arriver à de bons résultats. Ce n'est pas du tout pour dire quelque chose d'agréable, d'aimable, pour vous chatouiller les oreilles, parce que je vais vous dire comme je l'ai déjà dit, que c'est une œuvre bien difficile : on va rire de vous, se moquer de vous, et vous demander si vous croyez que vous serez les réformateurs du monde ; on va vous demander si la femme a pris le désir de courir en laissant en arrière l'homme, parce qu'il a si longtemps couru au devant d'elle. *(Applaudissements.)*

Si vous commencez tout de suite, mes sœurs, à faire cette guerre, vous allez bientôt sentir ce que nous avons eu à souffrir par toutes les moqueries qu'on a faites sur nous, et je crois que nous autres femmes nous y sommes encore plus sensibles que les hommes.

Vous savez si bien qu'au moyen-âge, ici, dans votre pays, il se trouvait une petite paysanne bien dévouée à sa patrie, à son Dieu, Jeanne d'Arc : elle a été appelée à sauver sa patrie, parce qu'il y avait un grand, grand danger de ce que cette patrie fût parfaitement vaincue par l'ennemi. Je vous assure qu'il y a pour le moment un plus grand danger que cette patrie si chère à vous soit parfaitement

vaincue par l'ennemi, par les boissons alcooliques. (*Applaudissements.*)

Et pour cela c'est bien nécessaire que les femmes de la France écoutent, que les femmes de la France ouvrent leur intelligence, leurs oreilles, mais surtout leur cœur... (*Applaudissements*) à ce cri qui sort de l'humanité pour être changé, pour être réformé, et c'est à vous, mes sœurs, de venir à l'aide de vos frères français, qui ont déjà commencé la guerre. Vous savez toutes que cette paysanne dévouée, que cette jeune fille héroïque a payé de sa vie son héroïsme et son courage et son désir de servir sa patrie. Eh bien, je suis parfaitement sûre qu'il y a des personnes parmi nous qui font cette guerre, qui paient de leur vie la guerre qu'elles font, mais pour la plupart ce n'est point de leur vie, mais de leur personne ; et certainement il y aura une quantité de difficultés à vaincre, aussi devez-vous tout d'abord vous rendre abstinentes totales de toute boisson alcoolique quoiqu'on aille vous répéter mille fois que c'est une chose impossible. Malgré tout si vous avez la conviction que c'est une chose possible, que c'est la vérité que vous suivez, alors vous pouvez être parfaitement sûres de devenir en état de faire quelque chose, de faire une œuvre, d'aider à votre patrie bien-aimée, et de vous mettre à côté des hommes qui ont déjà commencé cette guerre.

Jeanne d'Arc avait eu une vision céleste et elle savait ce qu'elle avait à faire et qu'elle se trouvait dans la vérité. Que Dieu vous donne aussi des visions célestes et que vous soyiez parfaitement sûres que vous êtes dans la vérité, qu'il faut faire votre devoir et qu'il faut aller vous joindre à ces hommes et ces femmes qui ont déjà commencé la guerre, que vous devez faire le sacrifice, si c'est un sacrifice, pour vous, de vous rendre abstinentes totales de toutes les boissons alcooliques, pour, si c'est possible, arrêter le torrent de misères et de malheurs qui se trouve au milieu de vous et de relever une quantité de vos frères et sœurs déjà tombés, et d'empêcher encore beaucoup plus d'autres de devenir les victimes malheureuses de ce fléau.

Venez assister, s'il vous plaît, aux séances du VIIe Congrès contre l'abus des boissons alcooliques, et vous aurez des renseignements sur cette question de l'alcoolisme, et vous serez convaincues que vous devez faire parfaitement la même chose que nous avons faite. (*Longs applaudissements.*)

Si tous ces applaudissements veulent dire que vous êtes de mon avis, j'en suis charmée. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le pasteur Louis-Lucien Rochat, de Genève, président-fondateur de la Société de la *Croix Bleue*, pour développer ses idées sur l'*activité du clergé protestant contre l'alcoolisme*.

LE CLERGÉ ET LES MINISTRES DES DIVERS CULTES DANS LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

MESDAMES et MESSIEURS,

Lorsque le Comité d'organisation de ce Congrès nous a demandé à Mgr Turinaz, évêque de Nancy, et à moi de vous parler « du clergé et des ministres des divers cultes dans la lutte contre l'alcoolisme, » nous nous sommes entendus pour nous répartir le sujet de la manière suivante : Il a été convenu que l'Introduction, consistant en un exposé théorique des principes qui doivent déterminer le rôle du clergé dans cette lutte, m'incomberait en ma qualité d'étranger ; puis qu'en ma qualité de pasteur protestant — bien que depuis vingt ans j'aie renoncé à l'exercice du pastorat proprement dit, pour consacrer ma vie au sauvetage des buveurs dans la *Croix-Bleue*, — je vous donnerais un aperçu de ce qui a déjà été fait contre l'alcoolisme par les membres du clergé des diverses branches du christianisme occidental indépendant de l'Eglise romaine.

Pour compléter cette revue historique, Mgr Turinaz vous parlera ensuite de ce qu'ont fait dans ce domaine un grand nombre d'évêques et de prêtres de son Eglise, hommes de cœur et de foi ; puis, en sa qualité de Français, il aura le privilège d'adresser à ses compatriotes et plus spécialement aux membres du clergé catholique français, un appel en rapport avec les besoins actuels de la lutte contre l'alcoolisme en France.

Cette explication donnée, j'entre immédiatement dans mon sujet par la question suivante : *Quels sont, en principe, les devoirs du clergé et des ministres des divers cultes dans la lutte contre l'alcoolisme ?*

Pour répondre à cette question avec toute la netteté possible, il suffira de mettre en opposition d'une part le caractère et les devoirs fondamentaux du ministère chrétien, et d'autre part, le caractère et les effets de l'alcoolisme. Par ce rapprochement, comme par celui de deux pôles chargés d'électricités contraires, la solution s'imposera avec la clarté de l'étincelle électrique.

I

Caractère et devoirs fondamentaux du saint ministère

Pour définir *le caractère et les devoirs fondamentaux du ministère chrétien*, sans distinction de culte et de confession, nous remonterons à sa source, c'est-à-dire aux enseignements des apôtres et à ceux de Jésus lui-même.

C'est l'apôtre Pierre qui me paraît en donner la définition la plus précise, lorsqu'il décrit ainsi dans sa première épître, chapitre v, versets 1 à 4, les devoirs du ministère : Je m'adresse maintenant aux anciens (ou aux prêtres, suivant la traduction qu'on donnera au mot πρεσβυτερος) qui sont parmi vous, moi qui suis ancien (ou prêtre) comme eux, témoin des souffrances de Christ et participant de la gloire qui doit être manifestée : Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement selon Dieu ; non pour un gain sordide, mais par dévouement ; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau. Et lorsque le souverain Pasteur paraîtra, vous obtiendrez la couronne incorruptible de gloire. »

Il suffira, pour avoir un résumé des qualités du pasteur chrétien, de rapprocher ces exhortations de l'apôtre Pierre de celles où son Maître s'appelle lui-même le bon Berger (Jean x, 1-8) et de la parabole de la brebis perdue (Luc xv, 3 à 7). Jésus nous montre que le berger fidèle n'hésite pas à abandonner momentanément ses quatre-vingt-dix-neuf brebis qui ne lui paraissent pas en danger, pour aller à la recherche de celle qui est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve ; puis qu'en la voyant, trop faible et trop épuisée par les écarts qu'elle a faits pour pouvoir se tenir debout et marcher seule, il la met tout joyeux sur ses épaules, sans craindre de se fatiguer, et ne peut ensuite s'empêcher d'appeler ses amis et ses voisins pour leur dire combien il est heureux d'avoir retrouvé sa brebis qui était perdue. *(Applaudissements)*.

De tous ces enseignements et de l'exemple même du Sauveur, il ressort donc avec évidence que les devoirs fondamentaux des ministres des divers cultes, — et par conséquent aussi ceux du clergé en général, — sont ceux de bons bergers, de bons pasteurs, pleins de sollicitude et d'amour pour les troupeaux qui leur sont confiés. Ils doivent apprendre à connaître leurs paroissiens et les guider non seulement par leurs paroles, mais surtout par leur exemple, de façon à leur faire trouver la nourriture spirituelle dont ils ont besoin. Ils doivent s'efforcer de les mettre en garde contre tous les écarts nuisibles, enlever autant que possible de leur chemin les tentations et les occasions de chute, les défendre contre tous les dangers et tous les adversaires qui pourraient les menacer (loups et voleurs), et cela au péril même de leur propre vie, si cela était nécessaire. Leur sollicitude doit surtout se porter sur ceux de leurs paroissiens qui se sont égarés loin du droit chemin et qui risquent d'être perdus corps et âme, si l'on ne s'empresse pas de voler à leur secours. *(Applaudissements)*.

Quel sera le mobile qui poussera les ministres du Christ à faire preuve de tant de zèle et de dévouement ? serait-ce l'amour du gain, ou la cupidité, ou la vanité des succès obtenus, ou l'esprit de domination qui trouve son plaisir dans la satisfaction de pouvoir diriger à son gré la volonté des autres ? — Certainement non ; car ils ne doi-

vent être, — le Christ et l'Apôtre Pierre s'accordent pour le leur dire, — ni des mercenaires, ni des dominateurs.

Leur véritable but, le seul légitime, celui qui constitue l'idéal même du ministère chrétien, c'est d'être, suivant la belle expression de l'apôtre Paul (1 Cor. III, 9), « ouvriers avec Dieu » pour le salut du monde et l'avancement du règne de Dieu sur la terre.

Si vous me demandez en quoi consiste ce règne de Dieu, je vous répondrai que j'en trouve la charte fondamentale dans ce double commandement : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée, et tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

Son programme, c'est la réalisation du plan suprême du Dieu d'amour. Jésus-Christ nous en a indiqué les traits principaux dans la prière modèle qu'il a enseignée à ses disciples, et que, depuis dix-neuf siècles, des hommes de tout âge, de tout sexe, de toute langue et de toute couleur, apprennent à balbutier sur les genoux de leur mère, pour la répéter, jour après jour, jusqu'au seuil de la tombe.

N'est-ce pas, en effet, l'avènement de ce règne qu'on réclame quand on demande à Dieu que le jour vienne où tous les hommes, le reconnaissant vraiment comme leur père, se regarderont eux-mêmes comme des frères ; où ils sanctifieront son nom ; où son règne qui est celui de la vérité, de la justice et de l'amour s'étendra partout ; où la volonté divine sera exécutée sur la terre comme au ciel, en sorte que les hommes vivront ici-bas comme Dieu aurait voulu qu'ils y vécussent toujours. Dans cette humanité soumise à la volonté de Dieu, et où règnerait l'amour fraternel, tous auraient leur pain quotidien, parce que la misère aurait disparu avec l'égoïsme et la cupidité, et parce que les forts soutiendraient les faibles, au lieu de les écraser. La paix règnerait dans les cœurs et entre les hommes : paix intérieure d'abord, résultant du pardon des péchés obtenu de Dieu, et paix extérieure ensuite, parce qu'on aurait appris en retour à se pardonner réciproquement toutes les offenses. Les tentations diminueraient aussi, car nul ne chercherait plus à entraîner son prochain au mal, mais tous, au contraire, s'efforceraient de s'encourager dans la bonne voie, de telle sorte que de cette terre où Dieu règnerait et où se manifesterait la puissance de son amour, s'élèverait jusqu'à lui un cantique universel de reconnaissance et d'adoration, célébrant sa louange et sa gloire aux siècles des siècles. *(Applaudissements)*.

Ministres de tout culte, — catholiques ou protestants, peu importe, mais ministres chrétiens, — n'est-ce pas cet idéal qui a resplendi devant nos yeux, quand il s'est agi de décider de l'emploi de notre vie, quand nous nous sommes demandé ce que nous ferions du temps que nous avions à passer sur cette terre, et quand nous avons dit à Dieu : Si tu veux bien te servir de moi, tout faible, tout misérable que je sois, pour l'avancement de ton règne sur la terre, me voici ; prends-moi ? — Plus tard, quand, après des années d'études et de préparation, nous

avons été consacrés au saint ministère ou ordonnés prêtres au sein de notre Eglise, tandis que nos frères aînés imploraient sur nous le secours du Saint-Esprit, n'est-ce pas encore cet idéal de vie chrétienne, d'amour et de dévouement pastoral qui faisait battre nos cœurs et nous poussait dans le ministère ? (*Applaudissements*).

Je sais qu'on m'objectera que cette description du rôle du clergé dans l'Eglise et dans le monde est du domaine de la théorie, de l'idéal, tandis que, dans la réalité, il arrive trop facilement, suivant le mot d'un de nos collègues, que la pratique du ministère (avec toutes ses charges, tous ses devoirs, toutes ses occupations parfois terre à terre), fait oublier l'esprit même du ministère. Cela n'est que trop vrai et nous devons reconnaître que, sous bien des rapports, notre ministère ressemble à ces rivières sorties pures et limpides de leur source, mais dont les eaux se troublent peu à peu, à mesure qu'elles s'en éloignent et qu'elles se chargent de matières étrangères empruntées aux terrains qu'elles ont arrosés et fécondés, aux villes qu'elles ont abreuvées et purifiées, aux usines qu'elles ont desservies tout le long de leur cours. Le contact du monde que nous nous efforçons de moraliser et de christianiser n'altère, lui aussi, que trop facilement dans la pratique, la pureté idéale de notre ministère.

Mais si nous devons reconnaître avec humiliation que nous ne sommes pas arrivés à réaliser pleinement notre idéal du saint Ministère chrétien, ce n'est pas une raison pour renoncer à le poursuivre. Cet idéal n'en demeure pas moins le but vers lequel nous tendons, celui auquel nous aspirons avec le secours et par la grâce de Dieu, source de tout pardon et de toute vie, et auquel nous voudrions pouvoir conduire toute l'humanité altérée de justice, de vérité et d'amour, en écartant de sa route tous les obstacles qui l'empêchent de l'atteindre et dont l'un des plus redoutables, à l'heure actuelle, dans nos pays chrétiens de nom, est certainement l'alcoolisme.

II

Qu'est-ce donc que l'alcoolisme et quels sont ses effets dans le monde ?

L'alcoolisme est un mot scientifique inventé au XIXe siècle pour désigner toute une série de perturbations et de lésions produites dans notre organisme par l'alcool. Au point de vue physiologique, le mot alcoolisme désigne donc non pas une maladie spéciale, mais *un ensemble de maladies* qui affectent nos divers organes.

L'un des principaux organes lésés par l'alcool étant le cerveau qui sert d'instrument à nos pensées, à nos sentiments, à notre volonté, tant dans notre vie intime que dans nos rapports avec les autres, les désordres physiologiques produits par l'alcoolisme ont comme corol-

laires des désordres moraux et sociaux qui ont fait dire que l'alcoolisme était un *fléau social*.

Deux des sections de notre Congrès ont eu spécialement pour but d'étudier l'alcoolisme sous ces deux aspects de maladie et de fléau social.

Puisque je suis appelé à vous parler ce soir du clergé et des ministres des cultes dans la lutte contre l'alcoolisme, il me sera permis d'envisager ici l'alcoolisme à un troisième point de vue, le point de vue moral et religieux, c'est-à-dire de le considérer comme un *péché*.

Par péché, j'entends toute manifestation de l'égoïsme inintelligent de l'homme qui, au lieu de chercher le bonheur dans l'accomplissement de la volonté de Dieu, telle qu'elle nous a été révélée en Jésus-Christ, s'imagine au contraire trouver la félicité en faisant ce qui lui plaît et ce qui parait devoir lui donner une satisfaction immédiate, sans s'inquiéter, et parfois même sans se douter, des conséquences funestes que cette manière de faire peut avoir, en fin de compte, pour lui-même et pour les autres.

C'est, en effet, le propre du péché de se présenter à l'homme sous un aspect beaucoup plus attrayant en apparence que le devoir, puis, une fois consommé, de causer d'amères déceptions et de cruelles souffrances.

Or l'alcoolisme est certainement de nos jours et dans certains milieux, une des manifestations les plus concrètes et les plus frappantes du péché.

L'alcoolisme n'a pas, en effet, pour cause unique le désir de se procurer la jouissance sensuelle que donne à ceux qui l'aiment le contact de l'alcool avec leurs papilles nerveuses, ou l'excitation passagère qu'il produit sur leurs organes. La consommation toujours croissante de l'alcool tient à une cause plus profonde qui est du domaine de la physiologie psychologique. — Nous voulons parler de l'action paralysante de l'alcool sur le cerveau, qui procure, pour un temps, l'oubli des réalités souvent douloureuses et écrasantes de la vie. M. le professeur Buisson y a fait allusion hier, à la séance d'ouverture du Congrès, et M. le professeur Carl Vogt dont je suivais les cours il y a une trentaine d'années à la Faculté des sciences de Genève, nous le faisait déjà remarquer en nous disant, de son ton goguenard, que « tous les peuples avaient trouvé le moyen d'inventer quelque substance (opium, hachisch ou alcool) pour faire oublier les soucis de l'existence ! ».

Comme ces savants professeurs, nous, simples ministres des cultes chrétiens, nous reconnaissons que, sous tous les climats et à tous les degrés de la civilisation, l'homme ploie souvent sous un fardeau de difficultés, de soucis et de chagrins, trop lourd pour ses seules forces et dont il voudrait se décharger à tout prix; mais nous donnons à ce fait indéniable une autre explication et en tirons d'autres conclusions.

Il est pour nous la preuve que l'homme n'a pas été créé uniquement pour naître, grandir, perpétuer son espèce et mourir. Si nous

reconnaissons que son corps, « tiré de la poussière de la terre » est, comme tel, soumis à toutes les lois de la chimie, de la physique et de la physiologie qui président à son développement organique comme à celui de tous les autres êtres vivants, nous croyons qu'il y a en lui quelque chose de plus ! Nous croyons que Dieu, en « soufflant dans ses narines un souffle de vie [1] » lui a donné une « âme vivante » et perfectible.

Cette âme, elle a, comme le corps, ses exigences; elle a ses aspirations légitimes vers quelque chose de meilleur que les biens de la terre. Aussi l'être humain, heurté et meurtri par le contact souvent hostile de ses semblables ou par la maladie et par le deuil, épuisé par le travail qui doit satisfaire aux besoins de son corps et de son intelligence, sent-il en lui, même lorsqu'il paraît avoir réussi dans ses efforts, quelque chose d'inassouvi qui le pousse à se secouer de tous ses fardeaux et de toutes ses misères pour vivre d'une autre vie plus digne de sa véritable nature.

Ces besoins supérieurs, nous croyons que Dieu les a mis dans l'âme de l'homme dans le but de l'attirer à lui, en lui rappelant qu'il est bourgeois du ciel, qu'il a besoin du secours d'un plus puissant que lui et qu'il ne doit pas se contenter par conséquent de vivre pour la terre seulement.

La véritable mission du ministère chrétien c'est de répondre à ces nobles aspirations en conduisant ceux qui les éprouvent au Sauveur qui a dit : Venez à moi vous qui êtes fatigués et chargés et je vous donnerai du repos (Matthieu XI, 28); c'est de leur apprendre qu'ils trouveront dans la communion avec Dieu par Jésus-Christ et dans l'obéissance à ses commandements, la véritable satisfaction de tous les besoins supérieurs de leur cœur et de leur âme.

Or, à cette satisfaction réelle et normale des besoins les plus nobles de la nature humaine, le matérialisme pratique du monde où nous vivons en oppose une autre factice et trompeuse, dont l'alcool est l'un des principaux agents. Au lieu de rassasier la faim et la soif de justice et de sainteté qui sont à la base de tout effort vers le mieux et constituent le principal ressort du progrès moral, l'alcool les étouffe en paralysant le cerveau. Il abrutit l'homme en un mot, car en l'empêchant d'avoir conscience de l'état misérable où il se trouve, en affaiblissant et parfois même en détruisant complétement ses élans vers le bien, il l'empêche de s'élever à un état supérieur et le précipite dans un matérialisme sensuel et grossier qui le dégrade et le rend toujours plus malheureux.

Voilà pourquoi, en qualité de ministres du Christ, nous voyons dans l'alcoolisme non seulement une maladie physique et un fléau social, mais encore un péché et même l'une des incarnations modernes les plus redoutables du péché. Voilà pourquoi nous le considérons

[1] Genèse II, 7.

comme une sorte d'idolâtrie destructrice de la foi chrétienne, et nous sentons notre devoir de le combattre comme tel, en nous efforçant de raffermir la foi dans les cœurs et d'apprendre aux hommes à chercher en Dieu les consolations, les forces et les jouissances que le buveur demande à l'alcool pour n'en obtenir que les funestes contrefaçons.

N'allez pas croire cependant qu'en parlant ainsi je prétende établir une opposition entre le travail des médecins et des sociologues et le nôtre, ou entre la science et la religion, car rien n'est plus loin de ma pensée qui voit, dans ces divers facteurs, des auxiliaires destinés à s'appuyer mutuellement et non des rivaux destinés à se supplanter.

Je ne crois pas, en effet, qu'il y ait une antinomie irréductible entre la science et la religion chrétienne, parce que je crois de toute la puissance de mon intelligence et de mon âme à l'identité du Dieu qui a créé le monde dont la science s'occupe, et du Dieu qui nous a révélé, par la voix de ses prophètes, puis par celle de Jésus-Christ et des apôtres, les principes directeurs de notre vie spirituelle et morale. Je crois par conséquent que le jour où la science sera arrivée à réaliser son but et à nous rendre un compte parfaitement exact de toutes les lois qui régissent l'Univers, une harmonie supérieure règnera entre elle et la révélation chrétienne.

Mais en attendant que ce jour arrive, **la science et la religion** diffèrent encore sur bien des points dans leurs résultats, mais elles **diffèrent surtout par leurs méthodes** qui sont l'opposé l'une de l'autre.

Le principe de la méthode scientifique, c'est l'*observation;* son point de départ, ce sont les faits, les phénomènes existants. Le savant les observe, les compare, cherche à les coordonner et à établir, d'abord par hypothèse, le lien qui les unit, la cause qui les détermine, de façon à découvrir la loi qui les régit. Cette loi n'est acquise à la science qu'autant qu'elle est confirmée par tous les faits dont elle prétend déterminer le processus. — En un mot, la science cherche l'explication des faits existants, mais elle n'en crée pas de nouveaux.

Le principe de la religion chrétienne, au contraire, c'est la foi; sa méthode c'est l'*intuition*. Par la foi elle s'approprie les vérités révélées. Elle considère par intuition les commandements et la volonté révélée de Dieu comme autant de *lois* qui régissent le monde et, en les appliquant, elle devient *créatrice de faits nouveaux* qui ne se seraient pas produits sans son intervention. Ces faits, la foi les considère alors comme la démonstration en quelque sorte scientifique de la vérité de ses affirmations.

Grâce à son double caractère de faculté intuitive et de puissance

créatrice de faits nouveaux, la foi chrétienne basée sur la révélation divine a pu, dans bien des cas, précéder la science dans ses découvertes et éclairer en quelque sorte sa route. Elle y est parvenue, soit en orientant l'esprit du savant dans une direction qui l'a mis sur le chemin de la vérité, soit en fournissant à ses observations les faits nouveaux qu'elle a produits et qui ont obligé la science à modifier ses affirmations antérieures que ces faits avaient contredites [1].

Or, le domaine de l'alcoolisme est un de ceux où le caractère harmonique et complémentaire de la science et de la foi peut se constater de la façon la plus évidente, malgré la différence et la contradiction apparente de leurs méthodes ; et c'est peut-être là que le rôle d'éclaireur, d'avant-garde, que nous avons attribué à la foi chrétienne par rapport à la science, se manifeste avec la plus grande netteté.

Citons-en rapidement quelques exemples : l'Ecriture Sainte déclare le vin moqueur et la cervoise tumultueuse [2]. Elle signale la contradiction entre son apparence agréable et ses effets ultimes (il finit par mordre comme un serpent et piquer comme un basilic), et décrit toutes les funestes conséquences hygiéniques et sociales de l'alcoolisme. — Elle recommande à ceux qui doivent conserver une entière lucidité d'esprit (sacrificateurs [3], rois et princes [4]) de s'abstenir du vin et des liqueurs fortes de peur de paralyser leur cerveau. D'autre part elle admet son caractère anesthésique et stupéfiant en disant qu'il est

[1] En constatant les services que la révélation peut rendre à la science, nous ne songeons en aucune façon à prétendre obliger les savants, comme au temps de Galilée, à subordonner leurs théories aux dogmes de la théologie qu'il ne faut pas confondre avec les données de la révélation. Ce que nous avons dit des deux méthodes doit nous mettre à l'abri de cette supposition.

Nous croyons, par contre, que les savants éviteraient parfois bien des tâtonnements et s'ouvriraient des horizons nouveaux dans bien des domaines si, au lieu de rejeter a priori et avec dédain une idée ou une observation, par le seul fait qu'elle se trouve dans les écrits de l'Ancien ou du Nouveau Testament ou dans l'enseignement des Eglises, comme si rien de vrai ne pouvait sortir de pareilles sources, ils se donnaient la peine de l'examiner sérieusement d'après les principes de la vraie méthode scientifique. Par là nous voulons dire que, sans s'incliner en croyants devant telle affirmation ou tel commandement, ils pourraient en dégager l'idée fondamentale de sa forme religieuse, puis en l'envisageant comme une simple *hypothèse*, à laquelle ils accorderaient autant d'attention que si elle se trouvait dans l'ouvrage d'un professeur quelconque, vérifier si elle ne rend pas un compte exact de phénomènes encore inexpliqués dont ils recherchent la loi.

A titre d'exemple, qu'on compare les théories actuelles de l'anthropologie criminelle sur *le criminel-né*, dont le Congrès d'anthropologie criminelle, tenu à Genève en 1896, attribuait la découverte au professeur Lombroso, avec les déclarations de l'apôtre Paul sur le même sujet (Rom. VII, 13 à 25 ; Eph. II, 3), avec la doctrine du péché originel ou simplement avec la confession des péchés des églises réformées qui date du XVIe siècle. On verra ainsi de combien de siècles, les hommes de foi avaient précédé les hommes de science dans la découverte de la loi de l'hérédité du mal ou si l'on préfère de « l'hérédité de l'anormal » puisqu'au congrès de Genève, on paraissait s'accorder pour déclarer introuvable, actuellement, un homme parfaitement normal !

[2] Prov. XX, 1, et Prov. XXIII, 31-35.

[3] Lévitique X, 8-11.

[4] Prov. XXXI, 4-5.

bon pour celui qui périt [1]. Ne sont-ce pas là autant de faits que les travaux scientifiques présentés à nos Congrès s'efforcent de plus en plus de faire prévaloir contre les préjugés populaires qui attribuent aux boissons alcooliques les qualités opposées ?

Ces mêmes travaux font ressortir le caractère héréditaire de l'alcoolisme. M. le Dr Legrain, le sympathique président de ce Congrès, a fait sur « l'hérédité et l'alcoolisme » un savant ouvrage dont les conclusions sont, sur ce point spécial, la confirmation de la grande loi de l'hérédité du bien et du mal contenue implicitement dans le commandement du décalogue qui nous montre l'Eternel punissant sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération l'iniquité des pères qui le haïssent [2], c'est-à-dire qui violent ses lois ou ses commandements. Au nombre de ces derniers se trouve celui d'être sobre puisque la tempérance est considérée comme un fruit de l'esprit, comme une vertu chrétienne [3].

Le Christ a déclaré que « quiconque s'adonne au péché, est esclave du péché [4], c'est-à-dire qu'il devient incapable de s'affranchir des mauvaises habitudes qu'il a contractées ; et la physiologie moderne confirme ce fait en ce qui concerne l'intempérance. Elle nous montre l'alcool paralysant le cerveau, et par lui la volonté du buveur, en même temps qu'il crée chez l'alcoolique une appétence maladive plus puissante que sa volonté affaiblie, en sorte qu'il est devenu à la lettre « l'esclave » de sa passion. Son impuissance à résister à la tentation alcoolique par la seule force de sa volonté est si bien reconnue scientifiquement, qu'à mainte reprise des docteurs ont déclaré dans nos Congrès que, pour régénérer les buveurs, il fallait l'internement dans un asile avec abstinence forcée, ou la suggestion hypnotique et même, si possible, l'action simultanée de ces deux moyens.

Remarquons toutefois que cette recommandation du traitement des alcooliques dans des asiles spéciaux et par la suggestion hypnotique est postérieure aux relèvements des buveurs opérés par les sociétés de tempérance.

Auparavant la science médicale n'ayant eu à observer que des cas de déchéance alcoolique, ne faisait que confirmer le fameux dicton populaire : « Qui a bu, boira », et n'ajoutait pas plus de confiance que le reste du monde aux « serments d'ivrognes ». Elle ne croyait pas à la guérison des alcooliques.

Il y a quelque vingt ans, en Suisse, et plus récemment encore en France, ce scepticisme à l'égard du relèvement des buveurs était général dans le corps médical. Les docteurs qui traitaient alors la

[1] Prov. XXXI, 6 et 7.
[2] Exode XX, 5.
[3] Galates V, 23.
[4] Jean VIII, 34.

question de l'alcoolisme, déclaraient qu'il fallait se borner à s'occuper de répression et de prophylaxie, c'est-à-dire de la préservation des nouvelles générations, en s'adressant à la jeunesse. C'est ainsi qu'après avoir exposé ce point de vue, M. le Dr Jules Rochard, membre de l'Académie de médecine de France, écrivait dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1886 : « Il ne faut pas se flatter non plus de corriger les gens qui sont devenus alcooliques. Si ce vice n'est pas absolument incurable, il s'en faut de peu. Pour ma part, dans le cours de ma longue carrière, je ne me souviens pas d'avoir observé plus d'une ou deux guérisons : encore ne répondrais-je pas de leur solidité, si les malades se trouvaient placés dans un milieu favorable à la récidive. »

Telle était, il y a treize ans, en France, l'opinion du monde scientifique, fidèle observateur des faits.

En présence de ces mêmes faits, les hommes de foi se sont dit : si les buveurs sont incapables de se corriger par de bonnes résolutions, ce qui est un fait incontestable, nous savons d'autre part que « ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu[1] » et que « toutes choses sont possibles pour celui qui croit[2] ». « Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu[3]. » C'est donc justement parce que les alcooliques sont des êtres perdus, que nous croyons à la possibilité de leur salut et de leur régénération par la puissance de la foi en Jésus-Christ et par l'obéissance à ses commandements. Or, puisqu'il a ordonné « d'arracher l'œil et de couper la main ou le pied qui sont des occasions de chute[4] », appliquons cet ordre aux buveurs qui désirent se corriger, en les engageant à s'abstenir complètement des boissons qui ont été pour eux une occasion de chute, et leur relèvement deviendra possible.

Par un acte de foi, des chrétiens, et à leur tête un bon nombre de ministres des cultes, se sont alors mis à l'œuvre, et la **conversion de milliers de buveurs**[5] est venue démontrer la possibilité de la guérison et de la régénération des alcooliques !

Les hommes de science, à leur tour, ont observé ces faits nouveaux qui contredisaient la prétendue loi de la déchéance fatale des buveurs et, à la suite de leurs observations, ils ont modifié leur théorie. Aujourd'hui, tous les savants dignes de ce nom s'accordent pour reconnaître que, si la guérison des alcooliques reste difficile, elle

[1] Luc XVIII, 27.
[2] Marc IX, 23.
[3] Luc XIX, 10.
[4] Matth. V, 29.
[5] Voir plus loin l'art. IV « Activité du clergé et des ministres protestants » et spécialement pages 22 et 23 les renseignements statistiques sur l'activité de la *Croix-Bleue* qui comptait dans ses rangs au 1er sept. 1898 plus de 8.000 anciens buveurs immodérés devenus abstinents.

est cependant possible dans bien des cas par la pratique de l'abstinence totale.

III

Rôle du clergé et des ministres des divers cultes dans la lutte contre l'alcoolisme

Après ce que nous avons dit du ministère chrétien d'une part, et de l'alcoolisme d'autre part, il ne peut y avoir, ce me semble, aucun doute sur la position que le clergé et les ministres des divers cultes doivent prendre dans la lutte contre l'alcoolisme. Ce ne peut être que celle d'*adversaires déclarés*, puisque les habitudes d'intempérance tendent constamment à détruire dans le cœur et dans l'âme de leurs paroissiens les semences de vie éternelle qu'ils cherchent à y déposer, en même temps qu'elles les ruinent à tous les points de vue, eux et leurs familles.

Ce qui reste par contre à étudier, ce sont les moyens d'action qui sont à la portée des ministres des cultes et qui conviennent le mieux à leur caractère pastoral et sacerdotal. Ces moyens dépendent évidemment dans une large mesure de l'état du milieu où ils vivent.

Si personne n'agit dans la paroisse, que le pasteur ou le curé soit le premier à sonner le clairon d'alarme contre l'envahisseur. Qu'il fasse tout ce qu'il pourra, dans tous les domaines, pour éveiller l'attention de ceux qui l'entourent sur le danger alcoolique.

Grâce à sa culture générale, un ministre du culte doit pouvoir facilement étudier la question sous ses divers aspects d'une façon suffisante pour faire des conférences populaires. Les ouvrages antialcooliques élémentaires abondent aujourd'hui, il n'y a que l'embarras du choix. « Le manuel de tempérance à l'usage des instituteurs primaires et secondaires par M. Jules Denis [1] » leur fournira, sous ce rapport, une vraie mine de renseignements.

Que, tout en agissant lui-même, le représentant du clergé cherche à intéresser à la cause le docteur de sa paroisse, s'il y en a un, et l'instituteur, pour obtenir d'eux des conférences médicales et instructives. Qu'il cherche aussi à gagner les autorités et les personnes de quelque influence qui pourront l'aider pour la fondation d'une société de tempérance, d'une ligue antialcoolique et d'œuvres auxiliaires (salles de lecture, cafés de Tempérance, etc.)

Quand des personnes instruites et capables seront à l'œuvre autour de lui, le pasteur ou le curé fera bien, en vertu du principe de la

[1] En vente aux agences de la *Croix Bleue* (dont les adresses sont sur la couverture de cette brochure) au prix de 2 fr. broché, et 2 fr. 40 cartonné.

division du travail, de leur remettre le soin de tout ce qui convient le mieux à leurs aptitudes, surtout au point de vue législatif, économique et instructif, pour concentrer toute son activité sur ce qui rentre le plus directement dans son ministère pastoral : **le côté moral et surtout religieux de la question.**

Il s'efforcera donc d'instituer dans sa paroisse, à côté des associations purement antialcooliques, sans caractère religieux, des Sociétés de tempérance à base nettement chrétienne, tant pour enfants que pour adultes.

Il ne faut pas oublier, en effet, que dans les écoles officielles à caractère purement laïque, l'instituteur ne peut, dans la plupart des pays, s'occuper d'enseignement religieux avec ses élèves, même si ses convictions personnelles sont en harmonie avec celles de son pasteur ou de son curé, et qu'il doit se borner à s'occuper, au moins dans sa classe, du côté hygiénique, économique et moral de la question alcoolique.

Le ministre chrétien aura donc à cœur la fondation et l'encouragement de **sociétés de tempérance pour enfants** où l'on ne se bornera pas à donner aux jeunes sociétaires un enseignement hygiénique et social sur l'usage et l'abus des boissons enivrantes, mais où l'on s'efforcera de les mettre en communion avec Celui qui peut leur donner la force de résister aux tentations. Il cherchera aussi à leur inspirer de la compassion et de l'amour pour les victimes de l'alcoolisme, de façon qu'à la vue des gens ivres, ils ne se joignent pas au cortège des moqueurs qui les harcèlent, mais prennent la résolution de ne pas les imiter et se disent : Quand je serai grand, je tâcherai de relever et de sauver les buveurs que je rencontrerai. (*Applaudissements*).

Mais, Mesdames et Messieurs, **la vraie mission des ministres des cultes,** celle qui doit tout particulièrement les occuper et les préoccuper c'est **celle du sauvetage des buveurs**.

Madame Selmer nous disait, il y a un instant, en parlant du rôle de la femme contre l'alcoolisme, que la femme était admirablement qualifiée pour cette œuvre de relèvement par son cœur, sa grâce, son amabilité et la délicatesse de son tact. Je suis pleinement d'accord avec elle sur le bien que la femme peut accomplir dans ce domaine, mais ce n'est pas une raison pour lui abandonner à elle seule cette grande et noble mission. La femme est, comme on le dit familièrement « la moitié » de l'homme : et nous voulons, nous aussi, avoir notre part, notre moitié, dans cette œuvre d'amour et de dévouement. (*Applaudissements*).

Sans vouloir discuter la question de savoir si c'est l'homme ou la femme qui aime le plus, je puis vous assurer que lorsque nous, ministres du Christ, nous voyons des buveurs périr autour de nous, une immense compassion fait palpiter nos cœurs. — Nous nous

sentons leurs frères et nous nous efforçons de le leur faire comprendre, avec moins de grâce sans doute que nos sœurs, mais avec non moins de sincérité et de bonne volonté. Plus d'un buveur a senti, au regard affectueux qui accompagnait notre cordiale poignée de main, que nous l'aimions réellement, et le courant de sympathie que nous avons pu établir ainsi entre lui et nous, a été pour lui, dans bien des cas, le point de départ d'une nouvelle vie.

Le devoir de tout vrai pasteur, c'est donc de s'occuper tout spécialement de ceux de ses paroissiens qui se sont dévoyés par la boisson et qu'il doit considérer comme les brebis perdues de son troupeau. Rien ne doit lui coûter pour les ramener dans le droit chemin, ni exhortations, ni démarches, ni prières, ni sacrifice personnel de ses goûts et de ses habitudes.

Il ne faut pas qu'il se croie obligé de leur adresser des reproches sur leur conduite, de les « sermonner » en un mot. Cela n'a jamais produit grand'chose de bon. Comme me le disait un jour un ancien buveur : « C'est bien inutile d'accabler de reproches un homme qui boit trop. On ne lui en dira jamais autant qu'il ne s'en est dit à lui-même, à mainte reprise, les lendemains de noce ! Ça n'avance à rien et ça l'irrite. Ce qu'il faut, c'est lui témoigner de l'affection, c'est lui faire comprendre qu'il y a pour lui possibilité de relèvement, c'est faire renaître dans son cœur l'espérance d'une vie nouvelle et la foi dans la puissance de Dieu pour le délivrer. »

Comme la pratique de l'abstinence totale de toute boisson enivrante est une condition presque indispensable de la guérison, le pasteur doit s'efforcer d'amener le buveur à prendre l'engagement de s'en abstenir complètement. Ce ne sera pas toujours facile en présence des habitudes et des préjugés populaires sur la nécessité de l'usage des boissons alcooliques. Il faudra au ministre du culte beaucoup de persévérance et d'amour pour y arriver et, comme l'exemple est le plus puissant des arguments, le succès de ses efforts sera considérablement augmenté s'il commence par prendre lui-même un engagement d'abstinence totale.

Ce premier pas fait, il comprendra bien vite qu'il ne peut pas tout faire lui-même, qu'il a besoin de s'entourer de collaborateurs, soit pour l'aider personnellement dans son travail de sauvetage des buveurs, soit pour constituer autour de ceux qui cherchent à se relever un nouveau milieu social, composé d'abstinents chrétiens, qui serviront à la fois de point d'appui et de barrière protectrice aux néophytes. Le pasteur fidèle s'efforcera par conséquent de créer dans sa paroisse une Société de Tempérance à base chrétienne, exigeant de ses membres l'abstinence totale des boissons alcooliques.

Après la fondation de sociétés de ce genre, la nécessité d'une foule d'œuvres spéciales s'imposera à sa sollicitude : Cafés de tempérance, asiles pour buveurs, salles de lecture, œuvre de patronage. Si le clergé ne peut s'occuper de toutes, il tâchera d'inspirer à des

laïques l'idée de les fonder, et encouragera tous les efforts qui seront faits dans ce sens.

Grâce à cette activité, les ministres des cultes auront plus spécialement à remplir, dans la grande armée antialcoolique, une mission analogue à celle des infirmiers et des sœurs de charité sur les champs de bataille : le sauvetage des perdus. Ils seront associés à la plus noble des tâches, celle de rétablir chez des êtres avilis et dégradés par la boisson et les vices qu'elle entraîne à sa suite, l'image divine que le Créateur y avait placée. Ils feront ainsi, dans le domaine spirituel, ce que font quelquefois les archéologues qui, en enlevant les tas de décombres séculaires qui les couvraient, parviennent à remettre au jour les splendeurs oubliées de cités disparues et de temples abandonnés. *(Applaudissements).*

IV

Activité déployée par le clergé et les ministres protestants

Pour démontrer que le rôle théorique attribué par nous au clergé et aux ministres des divers cultes dans la lutte contre l'alcoolisme n'est pas irréalisable, jetons ensemble un rapide coup d'œil sur ce qui a déjà été fait par eux dans quelques-unes des branches de la grande famille protestante à laquelle j'appartiens.

Les recherches auxquelles je me suis livré ces derniers temps en vue de cette conférence m'ont rempli le cœur de joie et d'admiration. Dans tous les pays où sévit l'alcoolisme, j'ai été heureux de voir des pasteurs prendre l'initiative de mesures destinées à le combattre dans ses causes et dans ses effets, ou s'associer avec zèle aux efforts des initiateurs du mouvement.

Leur action a été d'abord isolée, suivant les habitudes si individualistes du protestantisme. Les premiers ministres qui, dans chaque dénomination ont engagé la lutte, ont, il est vrai, souvent rencontré au début une forte opposition de la part de leurs collègues, imbus, comme le reste de la population, des préjugés ambiants. On les a considérés parfois comme des utopistes, des trouble-fête, presque comme des « toqués ».

Peu à peu, cependant, leur exemple a trouvé des imitateurs. Le nombre des pasteurs enrôlés dans des Sociétés de Tempérance et celui des ministres abstinents a été grandissant jusqu'à constituer une forte fraction, puis la majorité ; et même, dans certaines dénominations qui travaillent surtout à l'évangélisation des plus basses classes, la totalité des membres du clergé de leur église.

A l'appui de cette affirmation générale *qui s'applique à toutes les parties du monde où le protestantisme compte des églises ou des missions,*

je me bornerai, faute de temps pour parler de tous, à donner un court aperçu de ce que les membres du clergé protestant ont fait dans les pays voisins de la France et en France même.

En Angleterre, au siècle dernier déjà, nous voyons Wesley recommander aux membres de son église[1] l'abstinence des boissons distillées — car c'est par cette abstinence partielle qu'on a commencé la lutte un peu partout — et réclamer la prohibition légale de la distillation, sans toutefois condamner ni le vin, ni la bière. En 1784 son église décida que les ministres devaient s'abstenir de boissons distillées.

Mais c'est surtout au XIXe siècle, que les membres des diverses églises protestantes des Iles Britanniques sont entrés énergiquement dans la lutte.

En 1830, l'une des églises *méthodistes* issues du mouvement inauguré par Wesley, décidait la fondation d'une Société d'abstinence des boissons distillées. En 1841, l'abstinence totale fait sa première apparition, en la personne d'un pasteur, dans les rangs de l'association wesleyenne de tempérance. Son exemple fut si bien suivi que les derniers rapports que l'on m'a remis sur le nombre des ministres abstinents des diverses branches anglaises et écossaises, sorties de l'Eglise fondée par Wesley, rapports qui portent sur 727 ministres, m'indiquent que 701 d'entre eux, soit le 96 0/0, sont actuellement abstinents totaux de toutes boissons enivrantes. Ces rapports ajoutent que, dans d'autres branches du méthodisme sur lesquelles on n'a pu me fournir des chiffres précis, « presque tous les jeunes ministres sont abstinents. »

Le clergé des autres dénominations protestantes d'Angleterre n'est pas resté en dehors de cette activité. C'est ainsi que sur 2.300 ministres *baptistes*, 1.686, (73 0/0) sont abstinents, et que sur 211 étudiants en théologie baptistes, il y en a 209 (99 0/0) qui le sont également. Sur 2.902 pasteurs *congrégationalistes*, 2.444 (84,5 0/0) sont aussi abstinents.

En résumé, les renseignements que j'ai pu recueillir sur le nombre des **ministres des diverses églises protestantes indépendantes de l'Etat** qui, dans la Grande-Bretagne, manifestent leur activité dans la, lutte contre l'alcoolisme en pratiquant l'abstinence totale sont les suivants[2] :

En Angleterre, sur 5.860 ministres protestants de dénominations diverses indépendantes de l'Etat (non-conformistes), 4.775 soit 81 0/0

[1] Lettre à M. S. d'Armagh. (Irlande) du 24 avril 1769. Traité sur les désordres nerveux, en 1784.

[2] Ces chiffres ne se rapportent qu'aux Eglises et sociétés de tempérance sur lesquelles j'ai pu me procurer des statistiques assez précises pour être utilisées. La proportion pour 0/0 ne s'applique donc qu'aux chiffres recueillis et mentionnés ici, et non à l'ensemble des ministres des cultes protestants du pays, dont je ne connais pas le nombre total.

sont abstinents totaux; et la proportion semble plus forte encore chez les étudiants en théologie.

En Ecosse, sur 2.193 ministres protestants des églises indépendantes de l'Etat, 1.546 soit 70 0/0 sont abstinents totaux. Notons que dans trois de ces dénominations (l'Evangelical Union, les Primitiv Methodists et la Baptist Church) *tous les ministres sans exception*, au nombre de 138, sont abstinents. Par contre, dans l'Eglise presbytérienne officielle (unie à l'Etat), cette proportion n'est que de 20 0/0 (300 ministres environ sur 1.480).

Quant au clergé de l'**Eglise anglicane** (Church of England), il a fourni de vaillants champions à la cause de la tempérance, entre autres l'archevêque de Canterbury. Plusieurs pasteurs anglicans qui avaient fondé dans leurs paroisses des sociétés d'abstinence totale, s'unirent en 1862 pour constituer la « Church of England total abstinence Society » qui devint en 1872-1873 la « Church of England Temperance Society » admettant dans son sein, sur le pied de complète égalité, des membres abstinents et des modérés. Cette « double base » (dual basis) qui subsiste encore aujourd'hui, a pour conséquence qu'on ignore actuellement, au siège central de la Société, le nombre des membres du clergé qui sont abstinents.

On sait par contre que c'est le clergé qui dirige la Société. Les archevêques de Canterbury et de York en sont les présidents. Elle a des branches dans tous les diocèses d'Angleterre et du Pays de Galles, sous la présidence de l'évêque, et compte près de 7.000 sections paroissiales, ce qui, dans une église épiscopale, donne une idée de l'intérêt que le clergé porte à cette œuvre.

L'activité de la Société de Tempérance de l'église anglaise ne se borne pas au travail paroissial, mais elle envoie des agents près des tribunaux et aux portes des prisons pour parler aux libérés. Elle fait une œuvre sur les champs de course et parmi les employés de chemins de fer; elle ouvre des asiles pour buveurs, réclame des mesures législatives contre l'extension du commerce des boissons alcooliques, fait circuler des voiturettes de boissons non enivrantes, etc., etc.

L'*Eglise d'Irlande*, sœur de l'Eglise anglicane, a aussi sa société de tempérance. Elle est présidée par les archevêques d'Armagh et de Dublin et compte des sections dans 1.100 paroisses sur 1.400. La moitié des évêques de l'Eglise d'Irlande et presque tous les jeunes ministres sont abstinents, soit environ le 50 0/0 des 1.700 membres de son clergé.

Quant aux autres *dénominations protestantes d'Irlande*, je n'ai pas pu recueillir des chiffres précis sur le nombre des pasteurs abstinents qu'elles renferment, mais le secrétaire de « l'Irish Temperance League » m'écrit que les ministres des églises wesleyennes, méthodistes, congrégationalistes et baptistes d'Irlande, sont *presque sans exception abstinents totaux*. Chez les presbytériens la proportion des pasteurs abstinents est plus faible.

Ces renseignements, quelque brefs et incomplets qu'ils soient, me paraissent cependant suffisants pour montrer avec quel zèle, quelle ardeur et quel amour le clergé et les ministres des diverses églises protestantes des Iles Britanniques, sont entrés dans la lutte contre le terrible fléau alcoolique qui ravage leur pays, et cela non seulement avec des paroles, des prédications, des recommandations ou des écrits, mais en donnant eux-mêmes à leurs troupeaux l'exemple de l'abstinence totale.

Sans vouloir prétendre que les ministres abstinents soient les seuls qui fassent quelque chose contre l'alcoolisme, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ceux qui, par amour pour leurs paroissiens buveurs et dans l'espoir d'empêcher par leur exemple de nouvelles personnes de s'alcooliser, vont jusqu'au sacrifice de leur droit personnel d'user avec modération du vin et des boissons fermentées, donnent par là un témoignage non équivoque de la sincérité de leurs convictions et du dévouement qu'ils apportent dans leur lutte contre l'alcoolisme[1].

Qu'on me permette ici une parenthèse relative au mot de *sacrifice* que je viens de prononcer. Si je l'emploie, c'est en me plaçant au point de vue de ceux qui ont été élevés dans l'idée que les boissons alcooliques sont plus ou moins nécessaires à la santé, que leur usage modéré constitue une des joies légitimes de la vie et qui en font encore un usage... qu'ils apprécient. Il est évident qu'un engagement d'abstinence totale pris dans ces conditions, par un pasteur, dans le but d'aider ses paroissiens buveurs à se corriger, et d'éviter à d'autres, plus faibles que lui, la tentation de s'autoriser de son exemple pour consommer des boissons enivrantes qui pourraient leur être une occasion de chute, — constitue pour ce pasteur, *au moment où il le signe*, un véritable renoncement, un sacrifice d'amour pastoral.

Il l'est plus encore pour le pasteur qui vit dans un milieu où son exemple d'abstinence n'est pas compris, où il est mal vu et lui attire des remarques désagréables, de l'hostilité sourde et parfois déclarée de la part de paroissiens influents, plus ou moins directement intéressés dans la production ou la vente des boissons alcooliques. Il y a eu des cas, surtout au début du mouvement, où cette hostilité est devenue assez forte pour entraîner la démission forcée du pasteur abstinent.

A part ces exceptions, auxquelles Dieu a d'ailleurs accordé des compensations spirituelles au bout d'un temps plus ou moins long, tous les pasteurs entrés résolument dans cette voie ont fait l'expérience qu'ils avaient plus gagné que perdu à devenir abstinents. Ils ont reconnu que l'engagement pris par eux en pensant faire un sacrifice, était devenu un véritable *bénéfice* pour leur corps, pour leur cœur de

[1] Toutes les personnes que j'ai consultées sur l'activité des modérés et des abstinents totaux dans la lutte contre l'alcoolisme en Angleterre — et ailleurs — s'accordent pour reconnaître que les abstinents totaux sont la colonne vertébrale (the back bone) de toute l'œuvre antialcoolique.

chrétien et de pasteur, et surtout pour l'efficacité de leur ministère.

Sur le **Continent**, en France et dans les nations qui l'avoisinent immédiatement, Suisse, Allemagne et Belgique, l'activité spéciale des pasteurs protestants dans ce domaine est plus récente, mais tend de plus en plus à égaler celle de leurs collègues d'Angleterre et d'Ecosse.

En *Suisse*, dès 1830, nous voyons à diverses reprises des pasteurs de divers cantons, émus du récit de ce qu'avaient fait leurs collègues d'Amérique, des Iles Britanniques et de Scandinavie, se mettre à l'œuvre et fonder des sociétés d'abstinence partielle (abstinence des liqueurs distillées) ou de modération.

Mais au bout de peu d'années toutes ces sociétés disparurent dans le découragement causé par le peu de résultats obtenu.

En *Allemagne* un mouvement analogue fut arrêté lors de la révolution du milieu du siècle.

La véritable activité du clergé protestant tant en Suisse qu'en France, en Allemagne et en Belgique, celle qui a déjà produit des résultats féconds et toujours grandissants, *date de la fondation de la Société de tempérance de la Croix-Bleue, à Genève, le 21 septembre 1877.* A ce moment il n'y avait, à ma connaissance, que deux pasteurs abstinents en Suisse, mon cher collègue, M. le pasteur Arnold Bovet, — dont à vrai dire, j'ignorais alors l'existence et à plus forte raison la qualité d'abstinent — et celui qui vous parle, auquel on n'épargna pas au début les quolibets et les haussements d'épaules.

Peu à peu quelques-uns de mes collègues dans le ministère, prirent à leur tour l'engagement de s'abstenir de toute boisson enivrante. Ils le firent pour démontrer pratiquement que l'abstinence totale était possible et pour engager quelques-uns de leurs paroissiens à la pratiquer, soit pour se corriger eux-mêmes de leur intempérance, s'ils en avaient besoin, soit pour aider leur pasteur, s'ils étaient déjà sobres, à travailler au relèvement de leurs parents ou de leurs voisins buveurs.

Aujourd'hui nous avons la joie de compter en Suisse, dans la seule « Société Suisse de la Croix-bleue, » **236**[1] **pasteurs** et prédicateurs

[1] Dans la *Suisse française* on compte 143 pasteurs abstinents faisant partie de la Croix-Bleue : 29 dans le canton de Genève, 75 dans le canton de Vaud, 26 dans celui de Neuchâtel et 13 dans le Jura-Bernois.

Ils sont surtout nombreux dans les Eglises indépendantes où ils représentent le 76 0 0 du clergé (88 sur 116). Dans le canton de Vaud, le plus vinicole de toute la Suisse, 82 0 0 des pasteurs et ministres des Eglises libres (50 sur 61) font partie de la Croix-Bleue et sont par conséquent abstinents. Comme on le voit c'est là une proportion supérieure à celle des Eglises libres d'Ecosse (70 0 0) et égale à celle des non-conformistes anglais (81,4 0 0), bien que le mouvement n'ait commencé en Suisse que depuis 22 ans.

A côté de la Croix-Bleue, d'autres Sociétés de tempérance ont dans leurs rangs des pasteurs abstinents dont je n'ai pu savoir le nombre exact et dont je n'ai par conséquent pas pu tenir compte dans cette statistique. C'est en particulier le cas pour « l'Avenir, » société rattachée à l'Eglise nationale vaudoise, qui se compose de modérés et d'abstinents et dont bon nombre de pasteurs nationaux font partie.

protestants abstinents qui travaillent avec succès au relèvement des buveurs. Grâce à leur précieux concours, la Croix-Bleue suisse, dont les débuts ont été lents, difficiles et peu encourageants, et qui est une société fondée et dirigée en grande partie par des pasteurs, a la joie de compter actuellement dans ses rangs plus de **5.500 anciens buveurs** immodérés, devenus abstinents et dont plus de 3.400 sont déjà abstinents depuis plus d'un an, ce qui fait bien augurer de leur relèvement définitif. *(Applaudissements).*

De Suisse, la Croix-Bleue s'est étendue en *France*. Il y a dans la Société française de la Croix-Bleue plus de 45 pasteurs et ministres protestants qui sont à la tête de son Comité national et de la plupart de ses sections. Elle compte également dans ses rangs, 425 anciens buveurs ; c'est la preuve que, ici aussi, le dévouement des ministres des cultes n'a pas été sans résultats. — On me signale encore 41 pasteurs protestants enrôlés dans l'Union française antialcoolique, fondée par M. le Dr Legrain[1] à laquelle ils prêtent un concours dévoué.

En *Allemagne*, nous avons dans la Croix-Bleue 118 pasteurs et prédicateurs abstinents, qui sont presque toujours membres de ses Comités directeurs. Notre Société allemande de la Croix-Bleue a déjà 1.773 anciens buveurs dans ses diverses sections.

En *Belgique*, où le protestantisme ne constitue qu'une très petite minorité et où la Croix-Bleue qui travaille depuis 1885 n'a encore pris qu'une faible extension, 6 pasteurs seulement en font partie à côté de 73 anciens buveurs. Par contre l'exemple de la Croix-Bleue a fait naître à côté d'elle une Société analogue, « l'Etoile Bleue » qui en diffère surtout parce qu'elle admet l'usage modéré de la bière légère ; plusieurs pasteurs s'y sont rattachés[2].

En résumé, la *Fédération internationale des sociétés de tempérance de la Croix-Bleue* compte actuellement dans ses rangs **406 pasteurs et prédicateurs protestants** (218 appartenant aux églises nationales, c'est-à-dire officielles et unies à l'Etat, et 188 aux églises indépendantes de l'Etat,) chiffre qu'il est intéressant de rapprocher de celui des **anciens buveurs immodérés, devenus abstinents,** dont **8,081** faisaient également partie de la Fédération au 1er septembre 1898. Ce nombre réjouissant atteste l'utilité du concours donné par les pasteurs à la grande armée antialcoolique, dont ils ont, en bien des cas, constitué en quelque sorte, l'ambulance.

Ajoutons que beaucoup de ministres protestants s'occupent aussi activement de l'*Espoir* (société de tempérance pour enfants) et des sec-

[1] Sur ces quarante et un, quelques-uns font en même temps partie de la Croix-Bleue.

[2] Dans une séance ultérieure du Congrès, M. Vanderwelde a prononcé cette phrase, témoignage impartial et encourageant rendu par le chef socialiste belge au succès de l'activité du clergé protestant belge dans la lutte contre l'alcoolisme : « Dans nos paroisses du Borinage, où les pasteurs protestants prêchent la tempérance ou l'abstinence, les ouvriers protestants sont les plus sobres. »

tions cadettes de la *Croix-Bleue* qui, par une action préventive, cherchent à diminuer le nombre des victimes de l'alcoolisme.

Plusieurs ont pris une part active à la fondation de cafés de tempérance, de salles de lecture, d'asiles pour buveurs et pour buveuses et autres œuvres accessoires mais utiles au succès de la lutte contre l'alcoolisme.

D'autres pasteurs encore n'ont pas craint d'étudier le côté législatif et administratif de la question et surtout son côté éducatif. C'est, en effet, d'un concours ouvert par leur initiative et dont ils avaient élaboré le plan, qu'est sorti l'excellent « Manuel de tempérance à l'usage des instituteurs primaires et secondaires, par M. Jules Denis, » dont 6 à 7,000 exemplaires ont déjà été mis en circulation et dont une traduction en allemand a été faite par un pasteur. — C'est, enfin, à l'initiative de pasteurs qu'est encore due en Suisse, la fondation, en 1892, de la « Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme. »

Ces quelques notes statistiques attestent, avec évidence, qu'au centre de notre continent et dans les pays de langue française, aussi bien que dans les pays Anglo-Saxons, les ministres des diverses églises protestantes comprennent de mieux en mieux le grand et beau rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre l'alcoolisme. Les succès qu'ils ont remportés, le nombre des buveurs au relèvement desquels ils ont travaillé par leur parole et par leur exemple, le nombre plus grand encore de ceux qu'ils ont contribué à préserver de la contagion alcoolique en les enrôlant dans les sociétés qu'ils ont fondées ou appuyées, l'action générale qu'ils ont ainsi exercée directement ou indirectement sur l'opinion publique, tous ces faits indiscutables sont autant de preuves de l'utilité de leur intervention.

On peut donc en conclure en toute assurance :

1° Que, dans la grande armée qui lutte contre le fléau moderne que nous combattons, la place du clergé et des ministres des divers cultes est marquée à côté de celle des médecins, des instituteurs, des économistes, des sociologues et des législateurs ; et que la tâche qu'ils ont à remplir, si elle diffère un peu de la leur, n'est certainement pas moins importante ni moins nécessaire.

2° Qu'en pratique, aussi bien qu'en théorie et en principe, dans la répartition du travail entre toutes ces catégories de lutteurs, la part qui convient le mieux au caractère et aux aptitudes des ministres des cultes et dans laquelle ils peuvent rendre le plus de services est celle qui concerne l'appui à donner aux Sociétés de Tempérance à caractère religieux destinées à sauver les victimes de l'alcoolisme et à en empêcher le recrutement.

V

CONCLUSION

Un dernier mot aux pasteurs non encore engagés dans la lutte contre l'alcoolisme et témoignage personnel.

Qu'on me permette, en terminant, d'adresser encore quelques mots à ceux de mes collègues dans le saint ministère qui ne seraient pas encore entrés activement dans la lutte contre l'alcoolisme, et surtout qui ne se seraient pas encore occupés du relèvement des buveurs en leur donnant personnellement l'exemple de l'abstinence totale.

Je le ferai, en m'inspirant des sentiments que notre Sauveur prête, dans la parabole de la brebis perdue, au berger qui a retrouvé sa brebis et qui ne peut s'empêcher d'appeler ses amis et ses voisins, pour leur communiquer la joie débordante qu'il éprouve.

Le sentiment qui domine en effet tous les autres dans le cœur des pasteurs, mes collègues de la *Croix-Bleue* — les seuls pasteurs abstinents au nom desquels je me sente le droit de parler, — c'est la joie d'avoir découvert ce moyen d'augmenter l'efficacité de leur ministère et d'avoir pu atteindre ainsi, pour les amener à l'évangile et au salut, des paroissiens sur lesquels leur influence avait été jusqu'alors à peu près nulle.

Presque tous vous diront que l'œuvre de la *Croix-Bleue*, constitue l'une des faces les plus lumineuses et les plus fécondes de leur activité pastorale.

Autrefois les buveurs étaient au nombre des plus grandes causes de tristesse et de découragement de leur ministère, alors qu'ils voyaient ce vice s'implanter dans une famille et s'y perpétuer, parfois des grands-parents aux petits-fils, avec toutes les conséquences douloureuses qu'il entraîne à sa suite.

Plus tard, quand, après avoir entendu parler des relèvements opérés dans la *Croix-Bleue*, ils se mirent à recommander aux buveurs l'abstinence totale comme moyen de salut, sans s'abstenir eux-mêmes, quelques-uns réussirent peut-être quelquefois, — mais bien rarement, — à décider un ou deux intempérants à suivre leurs conseils. Ils en furent réjouis, mais ils durent constater la difficulté pratique de recommander avec succès un régime qu'ils ne jugeaient pas bon de suivre eux-mêmes. En dépit de tous les raisonnements théoriques, la pensée de ressembler un peu à ces Pharisiens que Jésus accusait de mettre sur les épaules des autres des fardeaux qu'ils n'auraient pas voulu toucher eux-mêmes du bout du doigt, les gênait dans leurs exhortations, malgré la conscience de leur droit légitime à continuer eux-mêmes à boire modérément et avec actions de grâces du vin, de la bière ou du cidre, puisqu'ils n'en abusaient pas.

Aussi quelle transformation ils ont constatée en eux le jour où,

pour vaincre plus facilement les résistances de quelque alcoolique, ils lui ont offert de prendre avec lui un engagement d'abstinence totale pour l'encourager ; ou bien, lorsque, sans avoir en vue un buveur particulier, ils sont allés signer cet engagement dans l'espoir de gagner quelques-uns de ces pauvres esclaves de la boisson qu'ils portaient dans leur cœur de pasteurs chrétiens !

Ils ont senti dès lors qu'un lien plus étroit s'établissait entre ces buveurs et eux ; qu'ils leur appartenaient en quelque sorte moralement, puisqu'ils les avaient rachetés par l'abandon de leur propre verre de vin. Et comme l'amour qu'on éprouve pour un être grandit de tous les sacrifices qu'on s'impose pour lui, leur amour pour les buveurs est devenu plus chaud et plus communicatif.

Aussi quelle joie digne des anges de Dieu a rempli ces cœurs de pasteurs, le jour où ils ont constaté que leur exemple avait pu contribuer à la conversion d'*un* premier buveur ; et quand ils ont vu les transformations que cette régénération amenait dans la vie et dans la famille d'un être qu'ils avaient longtemps considéré comme à jamais perdu !

Et quand les cas se sont multipliés ; quand, dans leur paroisse, les habitudes se sont modifiées, quand les excès habituels et en quelque sorte « reçus » sont devenus des exceptions dont on avait honte ; quand le goût des jouissances spirituelles a remplacé peu à peu celui de la sensualité et de l'intempérance, quelle joie pour le pasteur abstinent de se dire que, par la grâce de Dieu, auquel avant tout soit la gloire, il est lui aussi pour quelque chose dans cette heureuse transformation !

Quelle joie surtout, quand ceux qui étaient autrefois sa croix et son tourment, deviennent ses amis les plus fidèles et ses collaborateurs les plus dévoués dans son œuvre de sauvetage des buveurs !

Ne vaut-il pas la peine, chers frères dans le ministère, pour arriver à de tels résultats, de renoncer au verre de vin que vous avez le droit de boire, et d'imiter ainsi la mère qui, pour apprendre à marcher à son enfant, mesure la grandeur de ses propres pas aux siens, et l'apôtre saint Paul qui savait se faire « faible avec les faibles comme s'il eût été faible, pour sauver les faibles ? »

En ce qui me concerne, je puis rendre ici mon témoignage devant mes collègues, comme le ferait un de nos anciens buveurs devant ses ex-compagnons de bouteille. Au début je croyais vraiment faire un sacrifice réel, risquer ma santé et abréger quelque peu ma vie en renonçant au vin. Aussi, avant de prendre la responsabilité d'engager d'autres personnes à s'abstenir, ai-je voulu faire sur moi-même l'essai de l'abstinence totale pendant plus d'un an [1], tant j'étais imbu des

[1] J'ai bû mon dernier verre de vin le 8 janvier 1876 et ce n'est que le 21 août 1877 que j'ai pris la résolution de fonder une société pour le relèvement des buveurs ; résolution qui a eu son exécution le 21 septembre 1877, par la fondation de la « Société Suisse de Tempérance », qui a pris plus tard la Croix-Bleue pour emblème et pour nom.

préjugés populaires sur les bienfaits et la nécessité de l'usage des boissons fermentées. Ces scrupules et ces craintes me font sourire aujourd'hui, mais, ils m'aident à comprendre ceux de mes collègues qui conservent encore mes préjugés d'autrefois.

Que de compensations et de grâces Dieu m'a accordées pour ce qui me paraissait, il y a 23 ans, un sacrifice ! Dans ma santé d'abord, un affermissement, au lieu de l'affaiblissement redouté. Puis dans mon cœur et dans mon âme, malgré bien des luttes, des difficultés et des déceptions, que de joies toujours renouvelées et toujours grandissantes, en voyant des hommes qui, il y a dix, quinze, vingt ans, étaient des êtres misérables et dégradés, à charge à eux-mêmes et aux autres, criblés de dettes et de vices, devenir d'honnêtes pères de famille, respectés et souvent dans l'aisance, des citoyens utiles et, dans bien des cas, — ce qui pour un pasteur est plus précieux encore, — des chrétiens sincères, fidèles et dévoués.

Que de joies aussi, quand, dans quelque réunion ou fête de tempérance, un enfant s'approche de moi, conduit et encouragé par sa mère, l'air ému, un peu timide, mais le visage souriant et le regard affectueux, pour serrer la main de « celui qui a fondé la société par le moyen de laquelle son père a été transformé et le bonheur est entré dans la maison ! »

Frères dans le ministère, connaissez-vous des joies plus grandes, plus pures, plus saintes ? — Eh bien, c'est à les partager que je vous invite en terminant, en vous engageant à vous mettre à l'œuvre, et à devenir ouvriers avec Dieu pour le salut de vos paroissiens buveurs, en leur donnant, si votre conscience vous y appelle, l'exemple de l'abstinence totale. Peu d'actes de votre ministère auront été plus utiles et plus féconds en fruits durables et bénis. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, sur la question : *Le clergé catholique et la lutte contre l'alcoolisme. (Applaudissements).*

LE CLERGÉ CATHOLIQUE ET LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

Mesdames, Messieurs,

Les applaudissements par lesquels vous voulez bien m'accueillir me vont droit au cœur ; ils sont pour moi un encouragement et une force.

Vous ne vous étonnez pas — ces applaudissements en sont la preuve éclatante — de voir un évêque, un évêque de la frontière et vous me

permettrez d'ajouter, puisqu'on a parlé tout à l'heure de Jeanne d'Arc, un évêque du diocèse qui fut celui de l'angélique guerrière, prendre part à ce grand Congrès.

Vous avez voulu, Messieurs, et vous avez mille fois raison, faire appel à toutes les intelligences, à toutes les bonnes volontés, à toutes les forces, et à toutes les influences pour combattre le terrible et horrible fléau de l'alcoolisme.

Nous ne sommes point ici sur un terrain confessionnel mais sur le terrain de la bienfaisance où tous les cœurs peuvent se rapprocher et s'unir ; et nous avons tant besoin d'union ! (*Applaudissements prolongés.*) De même que l'admirable Société de la *Croix Rouge* fondée à Genève et qui a franchi les frontières de l'Europe rallie autour de son pacifique étendard les âmes nobles et généreuses pour diminuer autant que possible les horreurs et les ravages du fléau passager de la guerre ; ainsi, dans ce Congrès, ces mêmes âmes se groupent et travaillent ensemble à diminuer et à détruire les horreurs et les ravages d'un fléau permanent et cent fois plus redoutable encore.

J'ai applaudi avec vous cette noble femme qui est venue des froides régions du Nord nous apporter les chauds accents de son dévouement. Elle s'est adressée aux femmes de France : les femmes de France l'entendront. Leurs mains et leurs cœurs sont toujours prêts pour concourir à toutes les grandes œuvres, guérir toutes les plaies et soulager toutes les misères. Soyez en sûre, Madame, les femmes de France vous suivront dans votre généreuse croisade. (*Applaudissements.*)

M. le pasteur Rochat vous a parlé avec l'ardeur de sa foi chrétienne. Je tiens à le remercier de la parfaite courtoisie qu'il a mise dans ses relations avec moi dès le premier instant où nous avons dû nous entendre au sujet de cette séance et de ces discours.

Je salue l'intelligent, dévoué et éloquent Dr Legrain, président de ce Congrès ; je lui exprime la reconnaissance de tous les Français, et en particulier du clergé catholique, pour la grande lutte qu'il a entreprise et qu'il soutient avec tant d'énergie, d'activité et d'éclat. (*Applaudissements.*)

Je ne vous ferai pas un sermon, pas même un prône, quoique vous méritiez certainement d'être prônés (*Rires et applaudissements*), quoique je doive vous offrir à vous aussi mes remerciements et mes félicitations pour le succès de ce magnifique Congrès. (*Rires et applaudissements.*)

Je n'abuserai pas de votre attention si bienveillante et de vos si vives sympathies ; je vous dirai très rapidement (*Voix nombreuses : Pas trop !*) ce que le clergé catholique a fait pour lutter contre l'alcoolisme, — ce que le clergé, et en particulier le clergé français, doit faire encore ; — j'indiquerai enfin en quelques mots les moyens les plus efficaces qui doivent être mis en œuvre.

I

A tout seigneur tout honneur! Je m'incline d'abord devant la grande et noble figure du Père Mathews. Lacordaire a dit : « Le Capucin est le Démosthène du peuple. » Ces paroles s'appliquent merveilleusement au Père Mathews. Son cœur s'est ému devant les misères et les désastres que l'alcoolisme multipliait en Irlande. La parole ardente de ce fils de saint François d'Assise entraîne et soulève les foules : des associations de tempérance sont créées partout : les plus obstinés buveurs se convertissent; le peuple l'acclame comme son sauveur et son père. Dans sa générosité qui donne tout sans jamais compter, il contracte des dettes et il est jeté en prison. Mais une souscription est ouverte en Irlande et en Angleterre et le grand apôtre est libre. Epuisé et malade, il traverse l'Océan et prêche la tempérance aux Etats-Unis.

Là encore, pendant deux ans, ses succès sont prodigieux. Puis il revient, humble et pauvre, mourir au milieu de ses chers Irlandais.

« Le secret de la force du Père Mathews, a dit M. Hercod, qui est présent dans cette assemblée et auquel je suis heureux de rendre hommage, le secret de sa force, c'est qu'il aimait. Entièrement dévoué à son œuvre, indifférent à ses intérêts personnels, il s'est donné tout entier..... Que tous ceux qui lui ont succédé dans la lutte s'inclinent devant cette grande figure, prennent de lui des leçons de courage et de saint enthousiasme, et que son souvenir demeure respecté et impérissable. » (*Applaudissements.*)

En Irlande et en Angleterre, l'épiscopat et le clergé ont maintenu les traditions du Père Mathews et combattu constamment avec la plus grande énergie le fléau de l'alcoolisme. Les abstinents complets qui renoncent non seulement aux boissons spiritueuses, mais au vin, à la bière et au cidre, sont très nombreux parmi le peuple et dans les rangs de l'armée anglaise.

La *Ligue catholique de la Croix* a uni ses sollicitations aux sollicitations des Ligues protestantes pour obtenir du Parlement la fermeture des cabarets et des cafés le dimanche.

En Amérique, la semence jetée par le grand apôtre irlandais a fructifié. En 1884, le concile plénier de Baltimore, qui comptait soixante-dix archevêques et évêques des Etats-Unis, a recommandé aux catholiques, dans les termes les plus pressants, les sociétés de tempérance.

A l'Université catholique de Washington, une chaire dite du Père Mathews a été instituée, et des conférenciers s'y succèdent pour combattre l'alcoolisme.

Au Canada, en 1660, Monseigneur de Laval défendait le commerce des boissons enivrantes sous peine d'excommunication. Depuis lors, les évêques du Canada n'ont cessé de combattre l'alcoolisme dans leurs circulaires, leurs lettres pastorales et les décisions de leurs conciles. Dernièrement encore, ils louaient les sociétés de tempérance qui ont,

disent-ils, produit des fruits si admirables et si salutaires, et rappelaient les faveurs spirituelles dont les Papes les ont enrichies. Ces sociétés de tempérance ont pour base essentielle la religion et admettent comme principe l'abstinence totale.

Dans ce pays de cinq millions d'habitants, en très grande majorité catholiques, l'article 60 de la loi de 1883 sur l'alcool ordonne la fermeture des débits de boissons depuis le samedi à sept heures du soir jusqu'au lundi à six heures du matin. Et, quoique je ne veuille faire de la politique ni ici ni ailleurs, il me sera bien permis de signaler une excellente mesure qui devrait être établie partout et d'ajouter que ce même article défend toute vente des boissons enivrantes les jours d'élections dans toute l'étendue de la circonscription électorale. (*Rires et applaudissements.*)

Le clergé et l'épiscopat de la Belgique, qui tient avec la France le premier rang parmi les nations désolées par l'alcoolisme, donnent à la lutte un puissant concours. En 1895, les évêques belges réunis dans un congrès extraordinaire avec les catholiques les plus influents placèrent officiellement parmi les œuvres dont il faut promouvoir immédiatement et vigoureusement la réalisation, les œuvres antialcooliques.

Dans des assemblées dirigées spécialement contre ce fléau, dans des discours adressés à leur clergé, dans leurs lettres pastorales, les évêques encouragent vivement les sociétés de tempérance et leur développement parmi les jeunes gens et dans les écoles. Un bon nombre de prêtres ont pris part à votre dernier Congrès de Bruxelles et parmi ces prêtres deux ont un droit spécial à notre reconnaissance.

M. l'abbé Lemmens a fondé à Liège et dirige avec beaucoup d'intelligence et de zèle la société de tempérance le *Bien-Etre social*, société qui pourrait servir de modèle à toutes celles que les catholiques doivent organiser.

M. l'abbé Vaslet a renoncé à un ministère qui lui promettait de grandes consolations et de brillants succès pour consacrer son infatigable activité à la lutte antialcoolique et à la direction de sociétés de tempérance. Son excellent *Manuel de tempérance* a été loué et applaudi au dernier congrès international de Bruxelles.

Le clergé de Hollande s'est engagé dans la même lutte et un congrès néerlandais tenu à Utrecht en 1898 a déjà produit de très heureux résultats.

En Allemagne, les évêques qui peuvent s'entendre et s'unir, les congrès catholiques nombreux et puissants marchent avec énergie dans la même voie. Le clergé d'Allemagne est représenté dans ce congrès et cette assemblée par quelques-uns des membres et des chefs les plus dévoués des sociétés de tempérance.

L'épiscopat et le clergé de la Suisse pourraient sur ce terrain nous servir de modèles. Le doyen des évêques suisses, Monseigneur Egger, évêque de Saint-Gall, abstinent total, est à la tête de cette croisade,

et Notre Saint Père le Pape l'a chargé de le représenter dans un des Congrès antialcooliques tenus en Suisse, il y a quelques années.

J'ai ici sous les yeux une lettre collective de l'épiscopat suisse et qui porte ce titre : *La lutte contre l'abus des liqueurs spiritueuses. — Avertissement des évêques suisses aux fidèles de leurs diocèses.* Ce document, d'une haute valeur, traite complètement la question qui nous occupe. Après avoir vivement encouragé les sociétés d'abstinence relative ou complète, il s'exprime ainsi : « Tous les maux de la société actuelle sont en corrélation avec l'alcoolisme : ils le favorisent et lui les favorise à son tour. A cette coalition des éléments du mal il faut opposer une coalition des éléments du salut, et parmi ceux-ci l'Eglise doit tenir le premier rang. »

Dans leur allocution collective pour la fête fédérale d'actions de grâces de l'année 1898, les mêmes prélats ont de nouveau rappelé avec énergie les effets désastreux de l'alcoolisme.

Monseigneur Savoy, protonotaire apostolique, directeur diocésain de la *Ligue de la Croix* contre l'alcoolisme, et dont vous avez applaudi l'année dernière un rapport, prend part aux travaux de ce Congrès, et nous savons avec quelle ardeur il seconde vos efforts parmi le clergé et les fidèles de la Suisse.

En France, la lutte contre l'alcoolisme est relativement récente parce que, comme M. le Dr Legrain vient de le faire remarquer, pendant longtemps ce fléau nous avait épargnés. Mais, hélas ! nous sommes maintenant au premier rang et nous marchons rapidement vers l'abîme. Certainement il n'est pas dans notre pays un seul pasteur des âmes chargé d'une paroisse envahie par ce fléau, qui ne se soit efforcé de l'arrêter, et qui n'ait très souvent démontré ses déplorables résultats. Mais à des maux exceptionnels et qui grandissent toujours il faut des remèdes plus énergiques et plus puissants. (*Applaudissements.*)

En 1876, Monseigneur David, évêque de Saint-Brieuc, consacra une lettre pastorale à combattre ce fléau. En 1893, son successeur Monseigneur Fallières, publiait, sur le même sujet, une lettre pastorale et recommandait avec insistance l'*Association des Apôtres de la tempérance.*

En 1893, Son Eminence le Cardinal Thomas, archevêque de Rouen, démontrait, dans une éloquente lettre pastorale, les effets désastreux de l'alcoolisme, les maladies physiques et morales, la destruction de la famille et la ruine de notre pays.

Il y a quelques semaines, Monseigneur de Saint-Dié qui me disait : « Je serai avec vous d'esprit et de cœur au Congrès », dénonçait les effets de ce terrible fléau, dans son instruction du carême.

Vous me permettrez d'ajouter que j'ai publié l'année dernière [1] une

[1] Librairies E. Drioton, 12, Faubourg Stanislas, Nancy, et Roger et Chernoviz, 7, rue des Grands-Augustins, Paris. — Brochure de propagande, de 48 pages de texte très serré : l'exemplaire, 0 fr. 15 c.; le cent, 15 fr.; le mille 100 fr.

brochure qui a pour titre : *Trois fléaux de la classe ouvrière : la profanation du dimanche, l'alcoolisme et la mauvaise tenue des ménages ouvriers*. La lecture de cette brochure faite dans toutes les églises de mon diocèse a été écoutée avec la plus vive attention et la propagande de cette brochure s'élève déjà à quinze mille exemplaires.

En réorganisant, il y a deux mois, le Conseil central des œuvres diocésaines, j'ai inscrit au programme d'une des commissions de ce conseil *la lutte contre l'alcoolisme*. (*Applaudissements*.)

Mais tout cela ne saurait suffire. Le clergé catholique, en particulier le clergé français, doit vous donner le concours le plus énergique, le plus complet et le plus dévoué. C'est ce que j'espère vous démontrer avec une clarté qui défiera toute contradiction. (*Applaudissements*.)

II

Le clergé catholique doit combattre le fléau de l'alcoolisme parce qu'il est le dépositaire d'une grande et admirable puissance, la puissance de la religion. Même parmi ceux qui ne partagent pas nos croyances et qui n'appartiennent à aucun culte, nul ne peut contester l'influence religieuse. Elle se manifeste dans l'histoire de tous les peuples, elle rayonne dans le passé comme dans le présent, elle resplendit à travers les quatorze siècles de grandeur et de gloire qui ont été donnés à notre pays. Ne craignez pas, Messieurs, cette influence, elle n'entend pas s'imposer. Je suis de ceux qui n'attendent les conquêtes de l'Evangile et de la foi que de la persuasion et de la charité. Il y a vingt-six ans que je suis évêque : J'ai beaucoup parlé et beaucoup écrit, je défie qu'on puisse citer de moi une parole contre la justice et contre la liberté. (*Applaudissements prolongés*). Et puisque ce que je dis en ce moment étonne sans doute quelques-uns d'entre vous, laissez-moi ajouter : Si un gouvernement voulait, en faveur de la religion dont je suis un représentant, opprimer les consciences, il trouverait devant lui l'évêque de Nancy, la mitre en tête et la crosse à la main. (*Salve d'applaudissements*).

Donc, même les incroyants le reconnaissent, la religion qui a un rôle magnifique dans les inspirations de l'éloquence, des sciences, des arts, dans les œuvres et les institutions sublimes de la charité, un rôle magnifique de grandeur morale et de civilisation dans le dévouement de ses missionnaires et de ses héroïques religieuses, la religion doit avoir une part spéciale dans la lutte contre l'alcoolisme qui désole, qui dégrade et qui déshonore les peuples. Qui donc ne s'inclinerait avec respect devant l'auguste vieillard du Vatican, que j'avais le bonheur de voir il y a quelques jours, dont la vie ne semble tenir qu'à un souffle, dont l'intelligence reste aussi lumineuse, la mémoire aussi étonnante, et qui, à cet âge de décadence et d'impuissance pour tous, se préoccupe sans trêve non seulement des intérêts religieux, mais de

la vie morale et des intérêts matériels des peuples dans l'univers entier ? Sur son front vous apercevez les rayons de la grandeur humaine, mais aussi les rayons d'en-haut. (*Applaudissements.*)

Le clergé catholique doit lutter contre l'alcoolisme parce que la religion, je viens de le dire, est le foyer le plus puissant de la charité et du dévouement et qu'elle a une force incomparable pour élever et régénérer les peuples. Quelle œuvre, Messieurs, que celle d'élever et de régénérer les multitudes immenses dont l'alcoolisme détruit les forces physiques, les facultés intellectuelles, les aspirations morales, pour laisser subsister à peine les instincts de la bête ! Les rapports et les discours que vous avez entendus ont constaté une fois de plus ces effets désastreux : la folie, l'idiotisme, les maladies les plus déplorables, le progrès effrayant de la criminalité, même dans la jeunesse et dans l'enfance. Qui donc, à la vue de ces multitudes, ne se sentirait ému jusqu'aux entrailles et ne s'écrierait avec Jésus-Christ : « J'ai pitié de cette foule : *Misereor super turbam ?* » (*Bravos. Applaudissements.*)

On nous dit : Il faut aller au peuple ! Mais l'Eglise catholique, ses apôtres et ses saints, ses évêques et ses prêtres sont toujours allés au peuple. Les évêques vont au peuple par les actes de leur ministère, par l'enseignement distribué sous toutes les formes, par la direction et les encouragements donnés aux associations et aux œuvres de tout genre.

Pour ma part, je prétends aller au peuple autant que personne. Dans mes courses pastorales pour administrer le sacrement de Confirmation, je n'ai jamais reçu la visite d'un maire de village sans la lui rendre ; je n'accepte d'autre hospitalité que celle du presbytère, et plus elle est modeste et humble, plus je suis satisfait. Là tous ont accès pour demander un conseil ou un secours à leur évêque, car il est l'apôtre, l'ami et le pasteur de tous. Je vais visiter dans leurs maisons les ouvriers de l'industrie et les ouvriers des champs, je vais visiter les malades et les pauvres dans les chaumières ou les mansardes et jusque dans les écuries quand il le faut. (*Applaudissements.*)

Le peuple, les ouvriers savent que leur évêque les aime, et leurs cœurs répondent à la parole qui sort de son cœur. Voulez-vous me permettre de vous raconter un fait dont le souvenir revient à ma mémoire ? Je visitais il y a quelques années, une paroisse dans laquelle est établie une verrerie. La majorité des ouvriers n'est point née dans le pays ; elle vient un peu de partout, elle est très flottante. Aussi, c'est la seule usine de cette région qui ait subi une grève. Après quelques hésitations, le directeur me proposa de voir ses ouvriers au milieu de leurs travaux et de leur adresser la parole. J'acceptai avec empressement. Le curé de la paroisse et les curés voisins m'avertirent que j'avais accepté une entreprise difficile et ils se demandaient avec crainte quels en seraient les résultats. Les dispositions de la plupart des ouvriers n'étaient pas bonnes. Quel accueil feraient-ils à l'évêque ? A l'heure indiquée je pénétrai dans une grande

halle où travaillaient un nombre considérable d'ouvriers. Ils se réunirent autour de moi et, monté sur une poutre, pendant un quart d'heure je leur donnai des conseils avec une grande franchise, mais aussi avec l'accent d'une sincère affection. Ils répondirent à mes paroles par d'unanimes applaudissements.

Mais le curé me dit : le second groupe, celui des *tailleurs*, subit de très mauvaises influences, et malgré ce premier succès je ne suis pas sans appréhension. Les difficultés qui m'étaient annoncées, le désir ardent d'être utile à ces ouvriers, communiquèrent, je crois, à ma parole une plus grande émotion et une plus grande puissance. A la fin de cette allocution qui avait été très applaudie, tout à coup, à mon grand étonnement, tous ces ouvriers se mirent à genou et demandèrent ma bénédiction. Puis un contre-maître, un grand *gaillard* que je vois encore, me dit : Monseigneur, vous avez bien parlé, on voit que vous aimez beaucoup les ouvriers. Vous nous avez recommandé de ne pas boire de la mauvaise eau-de-vie qui est un poison ; nous nous efforcerons de suivre vos conseils ; mais vous nous feriez grand plaisir si vous nous donniez une somme d'argent pour prendre à votre santé des boissons qui seraient bienfaisantes. — J'accédai avec bonheur à cette demande.

Un mois après, le directeur venait me voir à Nancy, m'exprimait sa reconnaissance et celle de ses ouvriers, et m'offrait de leur part un service à bière portant mes initiales et mes armes, comme témoignage du souvenir qu'ils avaient gardé de l'affection et des exhortations de leur évêque. (*Applaudissements*).

Le clergé catholique doit avoir une grande part dans la solution de la question ouvrière, et celle-ci dépend à un très haut degré, je dirais, essentiellement, du problème de l'alcoolisme.

Je ne ferai ici qu'analyser mes pensées.

La question ouvrière est en partie la question du salaire. Mais fût-il cinq fois, dix fois plus élevé, le salaire ne suffira jamais à l'alcoolique et ne pourra le faire sortir de sa profonde misère.

La question ouvrière est la question de l'épargne pour l'infirmité et la vieillesse. — Mais l'alcoolisme rend l'épargne impossible et amène la vieillesse à quarante ou cinquante ans.

C'est la question des rapports entre les patrons et les ouvriers, rapports qui doivent être réglés par la justice, la liberté et la charité. — Mais quels peuvent être les rapports entre des patrons qui ne font aucun effort pour arrêter leurs ouvriers sur cette pente fatale et l'ouvrier dégradé et paresseux, révolté, ingrat, et toujours prêt à subir toutes les influences funestes ?

C'est la question de l'ascension de l'ouvrier, non pas dans les utopies folles, dans des rêves qui ne se réaliseront jamais, dans les chemins que lui montrent les doctrines inexactes ou téméraires, mais dans le travail, le devoir, l'honneur, la vertu. Que devient ce noble idéal pour la victime de l'alcoolisme ?

J'invoque ici le témoignage de M. Le Jeune, ancien ministre de Belgique, qui a présidé avec tant de distinction votre dernier Congrès à Bruxelles et que je suis heureux de saluer dans cette assemblée. M. Le Jeune a dit : « Les questions sociales dont la solution inquiète notre époque nous enveloppent. Vous n'arriverez pas à les résoudre avant d'avoir vaincu l'alcoolisme. Par lui toutes les réformes sont vouées d'avance à la stérilité. » *(Applaudissements)*.

Que dirai-je de la famille ? L'action désastreuse de ce vice détruit tous les liens qui unissent les époux, les parents et les enfants ! Comment le respect serait-il encore possible à l'égard de ce père et peut-être de cette mère avilis par la boisson ? Que deviennent l'instruction et l'éducation, l'affection, l'autorité et l'obéissance ? Ce foyer de la famille qui doit être un asile doux, secourable et béni, qui doit être comme un sanctuaire, l'alcoolisme en fait un enfer. J'en suis bien certain, vous ne pouvez, sans frémir d'horreur, lire les récits si fréquents des drames épouvantables qui font les *enfants martyrs*. Après une enquête sur cette douloureuse plaie de notre époque, M. Coppée déclarait n'avoir jamais trouvé d'enfants martyrs que dans les familles d'alcooliques. Il y a quelques semaines encore, les journaux nous disaient qu'une mère, devenue depuis longtemps le bourreau de son enfant, avait, dans un accès de rage, arraché avec ses dents un lambeau de chair au bras de ce pauvre petit martyr. L'alcoolisme avait avili cette femme et l'avait abaissée au-dessous des bêtes féroces. (*Emotion profonde*).

Nous devons lutter contre l'alcoolisme parce qu'il met en péril la grandeur et l'avenir de la patrie.

Ce qui fait la patrie, Messieurs, ce n'est pas seulement le sol que nous foulons aux pieds, ce pays qui est le nôtre, ce ne sont pas seulement ces plaines fertiles, ces gracieuses vallées, ces grandes et belles montagnes, les arbres qui ont abrité notre enfance, les richesses de notre peuple ; ce sont les autels, les berceaux et les tombes, les mêmes intérêts supérieurs, les mêmes affections, les mêmes espérances, les nobles souvenirs, les traditions vénérables et saintes : c'est tout ce qui est l'âme même de la patrie.

Mais que devient sous l'influence de l'alcoolisme, de ce vice hideux, ce trésor sacré, ce foyer de la vie nationale ?

Que fait l'alcoolisme de la prospérité et de la puissance d'un peuple ? Que deviennent l'agriculture et l'industrie, la colonisation et la défense du drapeau national ? Si ce fléau s'étend encore, il est des régions de notre France où dans cinquante ans on ne trouvera plus un soldat. Cet homme dont le père a d'un bras vigoureux conduit la charrue dans le sillon, brandi le marteau de l'industrie ou porté vaillamment l'épée, cet homme, amoindri et dégénéré, n'aura pour fils que des fous, des idiots ou des rachitiques. (*Applaudissements*). Ah ! il vaut mille fois mieux pour un peuple périr dans le sang sur un champ de bataille que de s'éteindre ainsi dans la boue de la décadence,

de l'avilissement et du déshonneur [1]. (*Bravos. Salves d'applaudissements*).

Comment voulez-vous, Messieurs, que le clergé catholique et permettez-moi d'ajouter le clergé français, ne mette pas dans la régénération du peuple, dans la lutte contre ces périls qui menacent de plus en plus la classe ouvrière et l'avenir de nos sociétés, la famille et la patrie, toutes les puissances de son ministère, toutes les énergies de sa volonté et toutes les ardeurs de son cœur ?

Ne vous étonnez donc pas, Messieurs, que le Chef auguste de l'Eglise catholique, dans une lettre adressée aux évêques d'Amérique, ait insisté dans les termes les plus précis et les plus forts sur ce devoir d'une si haute importance.

« Nous regardons, dit Léon XIII, comme digne d'une recommandation particulière la noble résolution de ces pieuses associations qui se font un devoir de s'abstenir de toute boisson enivrante. Il est indubitable que ce ferme propos est un moyen très opportun et très efficace pour combattre le vice pernicieux de l'intempérance, et il sera pour tous un stimulant à combattre la sensualité d'autant plus puissant qu'il partira de plus haut. Mais ce qui doit peser ici du plus grand poids, c'est le zèle des prêtres auxquels il appartient d'éclairer le peuple par la parole du salut et de l'élever par des mœurs chrétiennes. Il est donc nécessaire qu'ils marchent à la tête de tous, sur le chemin du salut. Puissent les pasteurs des âmes être en conséquence pleins de zèle pour écarter, par des exhortations pressantes, le fléau de l'intempérance du bercail de Jésus-Christ, montrer à tous l'exemple de la sobriété et se donner toutes les peines possibles pour détourner les maux si nombreux dont ce vice menace l'Eglise et la patrie. »

Les prêtres le remarqueront et ne l'oublieront jamais, ce n'est pas seulement un conseil, c'est un ordre que le Pape nous a donné. Il ne dit pas : il est convenable ou utile, il dit : « il est nécessaire que nous marchions à la tête de tous sur le chemin du salut. »

III

Il me reste à vous indiquer en quelques paroles les moyens que le clergé catholique, s'unissant à vous et à tous les hommes de bonne volonté, doit employer pour arrêter ce terrible fléau.

Le clergé a d'abord l'autorité et la puissance de l'enseignement. Rappeler la dignité du chrétien, les devoirs des pères et mères, des patrons et des ouvriers, le bon exemple nécessaire partout, les grandes

[1] « L'alcoolisme devient, comme on l'a dit, une des causes les plus actives de la dépopulation de notre pays. Il use, en quelque sorte, la race par les deux bouts en augmentant la mortalité et en diminuant la natalité, ou en ne produisant que des dégénérés. » — Le docteur Grasset, professeur de Clinique médicale à l'Université de Montpellier : Conférence sur l'*alcoolisme insidieux et inconscient*.

lois de la morale religieuse, c'est combattre efficacement ce vice et ce désordre comme tous les autres. Mais le clergé aura des exhortations spéciales contre l'Alcoolisme ; il les fera entendre du haut de la chaire, dans les catéchismes, dans toutes les réunions pieuses, dans les visites fréquentes de sa paroisse, dans ses relations de tous les jours avec les âmes qui lui sont confiées. Il exercera surtout son influence sur l'enfance et la jeunesse, par les écoles libres. Il pourra même avoir une action utile sur les autres écoles en secondant dans cette lutte les instituteurs intelligents, sages et dévoués. (*Applaudissements*).

Il pourra demander aux enfants dans les écoles ou au jour solennel de la première communion un engagement d'honneur. Il rappelera cet engagement dans nos patronages de jeunes gens et de jeunes filles si nombreux et si prospères, dans les réunions et les associations d'ouvriers et d'ouvrières. Il invoquera auprès des jeunes filles et des mères de famille l'autorité de la religion et leurs intérêts les plus chers ; il s'efforcera de les préserver de ce vice hideux et d'en faire des apôtres de la tempérance.

Le clergé favorisera de tout son pouvoir les sociétés de tempérance confessionnelles ou non confessionnelles. Il consacrera son influence et son zèle à les établir ou à les développer selon les conditions plus ou moins favorables des temps et des lieux.

Mais ce qui est d'une souveraine importance, ou plutôt d'une absolue nécessité, c'est de combattre la mauvaise tenue des ménages ouvriers. Je l'ai démontré dans la brochure que je rappelais il y a quelques instants, ce premier fléau est la source de tous les autres. On a beaucoup trop élevé le niveau de l'instruction théorique chez les femmes au détriment de l'instruction pratique, dans toutes les classes de la société, mais surtout dans la classe ouvrière. Si l'on était demeuré dans la juste mesure, vous n'auriez pas à cette heure sur le pavé de Paris des milliers de jeunes filles pourvues de leurs brevets, souvent de brevets supérieurs, et qui, sans situation et sans avenir, incapables de gagner honorablement leur vie, sont livrées fatalement à toutes les tentations et à tous les périls. (*Vive approbation*).

Il y a ici des doctoresses, je le sais ; je m'incline devant elles ; mais elles seront d'autant plus appréciées, d'autant plus remarquables et remarquées qu'elles resteront l'exception. (*Rires et applaudissements*).

La destinée de la femme n'est pas d'égaler l'homme par la science et de remplir toutes les fonctions civiles ; elle doit chercher ailleurs sa véritable grandeur. Son royaume c'est le foyer domestique. Sa mission est d'être épouse, maîtresse de maison et mère de famille. (*Marques générales d'approbation*).

Vous ne savez pas, sans doute, quels désordres, quelles ruines et quels désastres apporte dans la famille de nos ouvriers la mauvaise tenue des ménages. Cette femme qui a reçu une certaine instruction théorique ne sait rien de ce qui est nécessaire à une maîtresse de

maison ; les grands et saints devoirs du foyer domestique, elle les néglige et les méprise. Après avoir consacré parfois à des travaux très pénibles, sinon dangereux pour sa santé et pour sa vie, dix heures, douze heures et plus encore, l'ouvrier trouve en rentrant chez lui un ménage en désordre, des enfants sans direction et mal soignés, mais la nourriture qui lui est absolument nécessaire n'a pas été préparée. L'épouse, la mère de famille est restée dans l'oisiveté ; elle s'est unie à ses voisines qui sont comme elle, selon l'expression lorraine, des *fricoteuses*. Ces dames ont pris le café et l'eau-de-vie ou des boissons plus dangereuses encore plusieurs fois dans la journée, et elles ont fait un repas dans l'après-midi en l'absence de leurs maris.

L'ouvrier mécontent, irrité, abandonne son foyer ; il va au cabaret et dépense souvent jusqu'à l'ivresse une partie considérable de son salaire.

Qu'on enseigne donc tout d'abord aux jeunes filles et aux femmes de nos ouvriers les mathématiques de leur avoir et de leurs dépenses, la chimie de la cuisine et la géographie de leur intérieur ! (*Bravos. Rires et applaudissements*).

Aussi il faut fonder et développer partout, à l'exemple de la Belgique, des écoles ménagères où l'on apprend aux jeunes filles la bonne tenue d'une maison, la cuisine, l'administration sage et économique d'un ménage et où on leur inspire l'amour de ces obscurs mais nécessaires travaux. Tout ce qui sera fait pour améliorer l'habitation de l'ouvrier, pour lui rendre le foyer domestique agréable, pour rétablir l'union de la famille, sera une grande victoire remportée sur le cabaret et sur l'alcoolisme.

Jules Simon a dit ces belles paroles : « Sans foyer, il n'y a pas de famille, sans famille, pas de morale, sans morale, il n'y a ni société ni patrie. » (*Applaudissements*).

Que les femmes des classes élevées, que les femmes et les filles de nos grands industriels, des directeurs et des ingénieurs de nos usines mettent leur intelligence, leur cœur, leur dévouement dans les œuvres de bienfaisance ! Qu'elles combattent avec les patrons et avec le clergé le vice de l'alcoolisme ! Qu'elles sortent de leurs belles demeures ou de leurs châteaux pour visiter le pauvre foyer de l'ouvrier ; qu'elles exhortent les jeunes filles et la femme de l'ouvrier à remplir leur humble, grande et sainte mission, et qu'elles remplissent ainsi elles-mêmes la noble, grande et sainte mission de la charité. (*Applaudissements*).

Enfin le sacrifice est un dernier moyen nécessaire au succès de tous les autres. On ne soutient pas une telle lutte, on n'accomplit pas une telle œuvre sans se donner et se dévouer. On ne fait rien de grand, rien d'utile, sans le sacrifice. Tout homme qui veut accomplir une belle mission doit se résigner à porter au cœur une blessure et au front une couronne d'épines. Mais que sont les sacrifices dont il s'agit ici en comparaison des résultats à obtenir et du salut de tout un peuple ?

Le clergé ne peut donc ni reculer ni même hésiter devant les difficultés, les obstacles et devant le bon exemple qu'il doit donner à tous[1].

J'ai parlé trop longtemps. (*Voix nombreuses : Non ! non !*)

Il me semble que ce discours a touché à des questions vraiment pratiques. (*Oui, oui*).

Vous avez entendu les accents de mes convictions profondes et, si je ne me trompe, la parole de mon cœur d'homme, de patriote et d'évêque. (*Applaudissements*).

Oui, il faut que le clergé soit avec vous et qu'il vous donne son concours dévoué. Ce concours, soyez-en sûrs, il vous le donnera, il sera avec vous dans le travail et dans la lutte et un jour il sera avec vous dans la victoire. (*Applaudissements prolongés*).

M. le Docteur Legrain :

MESDAMES, MESSIEURS,

Loin de moi l'intention, et certainement vous approuverez ma réserve, de déflorer une pareille soirée, qui sera incontestablement le joyau de notre Congrès, en ajoutant quoi que ce soit à ce que vous venez d'entendre; mais je ne puis cependant pas clore cette séance sans adresser de vifs, de chaleureux, de cordiaux remerciments aux orateurs qui viennent de faire faire à notre œuvre française antialcoolique un si grand pas. Certainement, cette soirée restera dans nos souvenirs et dans nos cœurs. Ce ne sont pas des orateurs que vous avez entendus, ce sont des cœurs tout vibrants d'amour pour les êtres qui souffrent, pour l'humanité, pour la patrie.

Vous serez avec nous, Mesdames et Messieurs, comme vient de le dire Mgr Turinaz, et j'avais pressenti ses paroles ; nous faisons distribuer à l'issue de cette séance quelques bulletins qui vous mettront au courant de l'œuvre antialcoolique poursuivie par nous en France, depuis quatre ans, et à laquelle Mgr Turinaz a bien voulu prêter l'autorité de son nom. Il y sera joint des bulletins d'adhésion qui n'attendent plus que de nombreuses signatures. Femmes, pasteurs, membres du clergé, venez à nous, secondez-nous, persistez avec nous dans l'effort, jusqu'au triomphe final.

La séance est levée.

[1] Les apôtres de la tempérance, les fondateurs et les propagateurs des Sociétés de tempérance doivent évidemment donner l'exemple, sinon de l'abstinence totale qui ne peut être demandée en France, surtout en ce moment, du moins de l'abstinence des boissons spiritueuses ou distillées. Mgr aurait pu dire que depuis dix-huit ans il s'est abstenu de ces boissons.

CINQUIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Jeudi 6 Avril (après-midi)

Présidence de M. LE JEUNE

MINISTRE D'ÉTAT, SÉNATEUR (BELGIQUE)

Ordre du jour :

QUESTIONS SOCIALES

THÈMES PROPOSÉS : L'alcoolisme et les conditions du travail chez l'ouvrier.

A) Dans les villes.

1° L'alcoolisme à l'usine ;

2° Accidents du travail ;

3° Infériorité économique de l'alcoolique ;

4° L'alcoolisme et la réduction du temps de travail.

B) Dans les campagnes.

SÉANCE GÉNÉRALE DU JEUDI 6 AVRIL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Dr Legrain, président du Congrès, prie M. Le Jeune, représentant de la Belgique, de vouloir bien occuper le fauteuil de la présidence pour cette séance.

M. le Dr Philbert, secrétaire général de la Société française de Tempérance, dépose sur le bureau le projet de loi de M. Siegfried, sénateur.

M. le Dr Legrain — Nous remercions la Société française de Tempérance de ce document important. Le projet de loi a été distribué dans les divers locaux du Congrès : il pourra être le point de départ d'une étude fort intéressante et surtout il renseignera les congressistes étrangers sur ce qui se fait actuellement en France dans la voie législative.

Je dépose d'autre part sur le bureau, au nom de la Ligue patriotique Belge de Tempérance, et en particulier au nom de M. Merzbach, un petit ouvrage intitulé : *La question alcoolique, Conférence populaire*, dont un certain nombre d'exemplaires ont été mis à la disposition des congressistes. Nous envoyons à notre collègue absent les remerciments du Congrès, et nous prions M. de Vaucleroy de se faire notre interprète auprès de lui.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur *l'alcoolisme et les conditions du travail chez l'ouvrier, dans les villes et dans les campagnes.* »

La parole est à M. Comte, rédacteur en chef du journal le *Relèvement social.* (*Applaudissements*).

Discours de M. COMTE

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder le sujet qui m'est imposé : « L'alcoolisme et les conditions du travail chez l'ouvrier des villes, à l'usine, » je vous demande la permission de faire une simple observation, qui est indispensable, me semble-t-il, pour éviter tout malentendu et ne pas donner à mes paroles une signification qu'elles n'auraient pas.

Je vais parler de l'alcoolisme et de l'ouvrier : Je serai, sans doute, très sèvère, très dur, parce que je serai vrai, pour l'ouvrier ; mais il

est bien entendu que je serais plus dur et plus sévère encore si j'avais à parler de l'alcoolisme et de la bourgeoisie, parce que j'estime que ce vice est peut-être plus développé dans la bourgeoisie que dans la classe ouvrière, que si l'alcoolisme abrutit l'ouvrier, il abêtit la bourgeoisie, et j'estime d'autre part que s'il y a des excuses très nombreuses et très fortes pour expliquer, dans une large mesure, l'alcoolisation de la classe ouvrière, il n'y en a pas ou très peu pour expliquer l'alcoolisation de la bourgeoisie. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, très rapidement, de vous montrer quelle est la consommation de l'alcool dans les centres industriels. Je me suis livré dans ce but à une enquête très longue; j'ai écrit à de nombreux chefs d'industrie, à des ingénieurs et à des contre-maîtres. La plupart d'entre eux m'ont répondu de la façon la plus courtoise, et je tiens à les en remercier ici, publiquement.

Quelques-uns ont cru devoir s'abstenir : je ne veux pas indiquer les motifs de ce silence, parce qu'il est probable que vous les jugeriez indignes de personnes qui ont une aussi haute responsabilité que des industriels occupant quelquefois plusieurs milliers d'ouvriers.

Quoi qu'il en soit, on prétend que dans le Midi on ne boit pas, et vous connaissez l'opinion générale qui voit dans le Méridional le type de la tempérance, on ne dit pas encore de l'abstinence. Eh bien, Mesdames et Messieurs, j'ai le regret de vous dire que c'est là une légende qu'il est grand temps de détruire. Il me suffira dans ce but de citer quelques faits. Marseille est une des villes où l'on boit le plus puisque la consommation de l'alcool par tête et par an est de 5 litres et quelques centilitres à 100 degrés. Or, je suppose que Marseille est peut-être légèrement dans le Midi ! (*Rires.*)

D'autre part, voici un centre industriel important: Bessèges, dans le Gard — et s'il y a quelque part des méridionaux, permettez-moi de vous dire que c'est bien dans le Gard, — eh bien, Bessèges a le privilège de compter 100 débits d'alcool, soit un débit par 84 habitants, et de consommer 6 litres 66 d'alcool par tête.

Je pourrais vous citer un petit village, toujours dans le Gard, où se trouve une exploitation d'asphalte, avec 120 ouvriers, et dans ce village de 700 habitants, on compte 15 débits de boisson.

Je connais une autre localité, dans les environs de Tarascon, de 1000 habitants, avec 14 débits de boisson. Deux de ces cafés ont comme propriétaires des messieurs qui n'ont pas un pouce de terrain, ce qui ne les empêche pas de vivre sans rien faire et même d'avoir des permis de chasse. J'en conclus que s'ils peuvent vivre ainsi, la canne à la main et le fusil sur l'épaule, c'est apparemment qu'on vient suffisamment concommer d'alcool chez eux pour leur faire de bonnes petites rentes, et de ces faits que je pourrais multiplier, je conclus que si dans le Midi on se sert de l'eau c'est peut-être pour rincer les verres ou..... baptiser le vin (*Rires.*)

On boit même plus dans le Midi que dans le Centre : ainsi à Saint-

Etienne, où toutes les industries sont représentées, et où, par conséquent, il est facile de se livrer à des expériences très intéressantes, à Saint-Etienne, on boit seulement 4 litres d'alcool par tête et par an. Il est vrai que les Stéphanois consomment, l'un dans l'autre, 245 litres de vin par douze mois.

A côté de Saint-Etienne, voici Unieux qui a un débit de boissons par 80 habitants. La même proportion s'observe dans le bassin houiller de la Loire.

Il est évident, Mesdames et Messieurs, que je parle de l'alcool consommé après avoir payé les droits, mais je suis persuadé que dans nos centres industriels du Forez, il faudrait majorer ces chiffres d'un tiers pour avoir la consommation exacte de l'alcool.

Je suis heureux de vous annoncer une exception :

Au Creusot, on ne boit pas, ou si l'on boit, on boit de l'eau. (*Applaudissements.*)

Voici, en effet, les mots que je trouve dans la lettre que m'a adressée en réponse à mon questionnaire, l'administration de cette gigantesque entreprise.

« L'alcoolisme n'existe pas au Creusot..... »

Je me propose, Mesdames et Messieurs, ce soir, au Banquet à l'Hôtel des Sociétés Savantes, de prier notre aimable et distingué Président, M. Legrain, de lever son verre rempli d'eau en l'honneur de la population tempérante du Creusot. (*Applaudissements.*)

Ne vous hâtez pas d'applaudir. Pour être vrai, j'éprouve le besoin de vous faire une petite confession. Toutes les fois qu'un ouvrier du Creusot descend à Saint-Etienne, et qu'il vient me trouver pour me demander de l'ouvrage, je suis obligé de constater qu'il est cuit comme une cerise qui aurait passé six mois dans l'eau-de-vie, d'où je conclus qu'en effet il n'y a pas d'alcooliques au Creusot, puisque tous ceux qui ont bu plus que de raison descendent à Saint-Etienne. (*Rires et applaudissements.*)

Si nous partons du Centre pour faire un voyage dans l'Est, nous trouvons un centre industriel très important où, en effet, l'alcoolisme n'existe, pour ainsi dire, pas : mais ici je dois ajouter que les renseignements fournis par les industriels de cette localité aussi bien que par les personnes n'appartenant pas à l'industrie, m'ont paru très exacts.

A Valentigney, en effet, il y a un débit de boissons par 335 habitants.... Il est vrai que dans cette localité la *Croix Bleue* joue un rôle très important, et que les patrons s'occupent avec beaucoup d'intelligence de leurs ouvriers. Ils ont construit des maisons, des cités ouvrières regardées comme des modèles du genre et vous savez, lutteurs, que l'habitation a une grande influence sur la sobriété de l'ouvrier.

On pourrait aussi expliquer cette absence d'alcooliques par certaines conditions économiques particulières à cette localité, les ouvriers habitent généralement assez loin des usines, quelques-uns à trois ou

quatre kilomètres ; ils vivent en pleine campagne et presque tous ont leur jardin.

Ne croyez pas cependant qu'il y a une corrélation étroite entre la consommation même de l'alcool dans certaines localités et le nombre des débits de boissons, car voici Guebviller, en Alsace, qui a un débit de boissons par 214 habitants (dans ce moment, je ne soutiens pas une thèse, j'expose des faits, vous en tirerez les conclusions que vous voudrez), il y a donc à Guebviller un débit par 214 habitants ; vous allez en conclure que dans ce pays on ne boit pas beaucoup : au contraire, on consomme 12 litres d'alcool ! Il y a là évidemment quelque chose de très suggestif, qui nous oblige à reconnaître que nous hâtons notre jugement quand nous croyons qu'il suffirait de supprimer la moitié des débits de boissons pour immédiatement diminuer la consommation de l'alcool dans la même proportion. Il est probable, Mesdames et Messieurs, que la bête humaine sera pendant longtemps la bête humaine, et que si elle n'a pas un débit de boisson à sa portée, quand elle éprouve le besoin de satisfaire ses appétits, elle fera quelques cents mètres de plus pour trouver l'occasion de satisfaire ces mêmes appétits.

En tout cas, nous passerons, si vous voulez, de l'Est à l'Ouest, et nous arriverons à la Normandie, terre classique de l'alcoolisme.

Bolbec. — On y boit 14 litres 9, et ce qui montre évidemment que cette consommation est considérable, c'est qu'il faut en déduire au moins tous les membres de la société de tempérance, et en tout cas mon excellent ami Barthié qui, je l'espère, ne compte pas parmi ceux qui boivent 14 litres puisque, depuis plusieurs années, il fait et non sans succès, une guerre à mort aux cabaretiers.

Toujours en Normandie : à Saint-Aubin d'Epinay, un débit par 57 habitants ; on y consomme 16 litres 35 centilitres.

Dans une autre localité, 1 débit par 60 habitants : 16 litres 30, et l'ingénieur qui me cite ce détail me dit que dans ce pays on appelle cette consommation « le petit nécessaire. » Espérons, Mesdames et Messieurs, que ces normands ne connaîtront jamais le superflu. (*Rires et applaudissements.*)

Ainsi, Mesdames et Messieurs, on boit partout dans la classe ouvrière, au Nord, au Midi, à l'Est, à l'Ouest. On boit en Normandie l'eau-de-vie mélangée au café : dans l'Est et dans le Nord, du trois-six, de l'eau-de-vie de grain, de betterave ; au Centre, c'est de l'arquebuse, des absinthes, et dans le Midi, on s'en tient aux amers et surtout à l'absinthe.

Et quand boit-on ? C'est une question très importante pour répondre d'une façon intelligente à la question que nous allons traiter.

On boit à peu près à toute heure de la journée : le matin, pour tuer le ver on absorbe un petit verre ; pour se donner de l'appétit, quand on sort de l'usine, à 11 heures, on boit une absinthe ; quand on rentre à l'usine, pour entretenir l'amitié, on prend un pousse café et on boit aussi pendant le travail, car il est très facile de passer de l'eau-

de-vie dans ses habits, et je connais des contre-maîtres qui se chargent eux-mêmes de vendre des alcools à leurs ouvriers. On boit les jours de semaine et le dimanche; on boit quand on va enterrer ou quand on revient d'enterrer sa belle-mère ou même sa femme, afin de se consoler; on boit quand on marie sa fille, afin de se réjouir; on boit quand il fait chaud, comme le disait Madame Selmer, pour se rafraîchir, et quand il fait froid, pour se réchauffer.

Ainsi, vous le voyez, le mal est très grand, immense. Et quelles sont les conséquences de cet alcoolisme au point de vue des conditions du travail chez l'ouvrier? Mesdames et Messieurs, permettez-moi de ne pas insister sur ce que j'appellerai la partie médicale du sujet, je ne suis pas médecin; je n'entends rien à ces questions. Je puis simplement constatér, par mes expériences personnelles, que les alcooliques, dans les Sociétés de secours mutuels, sont des charges dont vous ne pouvez vous faire aucune idée. Je sais aussi, d'après les renseignements qui m'ont été transmis, que la plupart des accidents sont dûs à des accès d'alcoolisme, et je sais d'autre part que, dès que l'alcool détruit l'organisme physique, en même temps affaiblit, obscurcit les facultés intellectuelles, l'ouvrier alcoolique ne peut pas avoir une puissance de travail égale à la puissance de travail de l'ouvrier tempérant. Mais je ne veux pas insister sur cette partie de mon sujet; je ne puis pas, en effet, vous apporter des faits précis, par la raison bien simple que l'alcoolisme est un mal relativement récent, dont on s'occupe depuis trop peu de temps pour qu'on ait pu établir des statistiques et qu'ensuite toutes les fois qu'un accident se produit, les ingénieurs ou les inspecteurs du travail n'ayant pas l'esprit tourné du côté de l'alcoolisme ne songent pas à se demander si cet accident n'a pas eu comme cause une trop grande absorption de boissons.

Je voudrais vous faire remarquer plutôt que l'ouvrier emploie une grande partie de son salaire à se payer des petits verres ou de l'absinthe, et que si nous prenons la consommation totale de la France en alcool, nous arrivons à 4 millions d'hectolitres à 50 degrés, représentant à 300 fr. l'hectolitre chez les marchands de vin, un milliard 200 millions, en chiffres ronds. Et si nous y ajoutons les alcools qui se consomment en contrebande, nous arrivons au chiffre fabuleux de 1 milliard 800 millions.

Enfin si on ajoutait encore tout l'argent représenté par les journées perdues, l'argent qu'il faut employer pour soigner les malades des hôpitaux, les fous dans les maisons centrales, les maladies qui résultent de l'absorption de l'alcool, je crois que je n'exagère pas en disant que la consommation de l'alcool en France représente un capital de près de deux milliards par an.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, voulez-vous, je vous prie, réfléchir à ce qu'on ferait avec ces deux milliards, si au lieu de les employer à s'empoisonner, on les employait à travailler et à faire travailler.

On me dit : Qu'est-ce que cela peut bien vous faire que ces deux milliards soient jetés dans la circulation sous forme de petits verres ou employés de telle autre façon ? Le résultat n'est-il pas toujours le même ? Ces deux milliards ne servent-ils pas toujours à faire marcher le commerce et l'industrie ? — Eh bien, je m'inscris en faux contre cette théorie. Il n'est pas vrai que l'argent soit productif de la même quantité de travail, de quelque façon qu'on l'emploie. C'est là ce qu'on voit, mais il y a quelque chose qui est infiniment plus vrai, plus réel, c'est ce qu'on ne voit pas : Il y a un art de dépenser son argent pour le rendre toujours plus productif d'occasions de travail pour les ouvriers, de même qu'il y a un art de manger, de boire sans avoir d'indigestion.

Supposez en effet que ces deux milliards ainsi employés à s'empoisonner, entrent dans toutes les veines du corps social, qu'ils soient jetés dans la circulation pour servir à des travaux plus utiles ne comprenez-vous pas qu'immédiatement la question sociale et économique sera singulièrement simplifiée ? Ne comprenez-vous pas que ces deux milliards iraient porter la vie, l'entrain dans ce corps social ? Et ne comprenez-vous pas que si l'on employait cet argent à des travaux d'utilité publique, à des travaux de desséchement des marais, d'expériences agricoles, d'assainissements de quartiers ouvriers, si on l'employait à créer des industries, de quelque nature qu'elles soient, ne comprenez-vous pas que ce capital, fournirait immédiatement du travail en quantité considérable aux ouvriers.

On me dit qu'alors il y aurait un grand nombre d'ouvriers, ceux qui travaillent dans les brasseries, les cafés, etc..., qui seraient sans occupation, et que par suite il y aurait une quantité de bras inoccupés telle que le résultat ne serait pas atteint. Eh bien, je n'en crois rien, car lorsque ces deux milliards iraient faire prospérer les œuvres d'utilité publique, à ce moment le travail deviendrait plus abondant dans les champs, et, par suite d'une loi d'incidence bien connue, plus abondant dans les usines.

Même aujourd'hui, où le travail cependant, par suite de l'Exposition de 1900, est en plus grande quantité que l'année passée, il y a un nombre considérable d'ouvriers qui se rendent le matin ou le soir à l'usine afin d'attendre le contre-maître pour demander à être embauchés, qui s'en retournent la tête basse, parce qu'ils n'ont pas trouvé l'ouvrage nécessaire pour nourrir leur famille ; et ils s'en vont chez eux la haine et la colère dans le cœur en présence de cette Société marâtre qui semble si mal organisée que l'homme de bon vouloir, honnête, qui veut faire face à ses affaires, qui a une femme, des enfants se trouve dans l'impossibilité de gagner son pain quotidien, et il se dit, cet ouvrier, que décidément il y a quelque chose qui ne va pas, et alors vous devez vous représenter la rage et la colère qui bouillonnent dans son cœur et qui, à un moment donné, peuvent se

traduire par des cataclysmes sociaux dont nous serons, nous, les premiers responsables. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'examiner la question à un autre point de vue, et si vous le voulez bien, je vais vous conduire pendant quelque temps à Saint-Etienne, ville très noire, dont on a dit beaucoup de mal, mais que je ne voudrais pas échanger contre la capitale, parce que, dans ces centres industriels, il y a des cœurs qui savent aimer, il y a des consciences qui connaissent leur devoir et des volontés qui ne fléchissent pas quand il faut accomplir ce devoir, et qu'il y a en même temps, chez ces ouvriers, une fraîcheur, une naïveté de sentiment qu'on voudrait bien retrouver dans les autres classes de la Société. (*Applaudissements.*)

A Saint-Etienne, nous avons le privilège de compter, en chiffres ronds, 20.000 mineurs. Etant donné que la consommation de l'alcool chez les mineurs, si on en déduit les femmes, les enfants, les vieillards et les malades, est d'environ 25 litres par tête et par an, que ces 25 litres représentent 50 litres d'eau-de-vie, de liqueurs plutôt, que ces 50 litres valent au minimum 150 francs, il en résulte que si les ouvriers mineurs, c'est un rêve que je fais, mais vous savez que le rêve est parfois beaucoup plus près de la vérité que la réalité, — si les ouvriers mineurs prenaient tous l'engagement, à partir du premier jour de l'an, de ne plus boire que du vin et de l'eau, et de ne plus goûter d'alcool, ils pourraient bon an mal an mettre chacun 150 francs de côté. Qu'en feraient-ils ?

Eh bien si ces ouvriers étaient intelligents, ils commenceraient par porter la totalité de cet argent à leur Syndicat, parce que j'estime que tout ouvrier doit faire partie d'un Syndicat..... (*Applaudissements.*) c'est la seule façon pour lui de pouvoir défendre ses intérêts sans révolution, de pouvoir se placer en face du patron et de discuter avec lui ses intérêts de puissance à puissance. C'est du reste ce qui se passe dans certains pays et partout où les Syndicats sont puissants, où ils ont de l'argent, où ils ont de la sagesse, de la connaissance des affaires, ils sont je ne dirai pas craints, mais respectés par les patrons, et sont en mesure de défendre d'une façon efficace les intérêts des ouvriers.

Je suppose donc que ces 20.000 ouvriers portent leurs 150 francs à leur Syndicat. Voyez-vous la puissance qu'ils auraient? 150 francs par an multipliés par 20.000, cela fait..... 3 millions.

Or voici qu'un beau jour ils trouvent que les conditions de travail qu'on leur fait à la Compagnie des Houillières de Saint-Etienne ou à telle autre Compagnie ne sont pas suffisantes; que, par exemple, l'année passée, ces compagnies ayant distribué des dividendes importants à leurs actionnaires, ils demandent d'avoir un peu de leur part du gâteau. La Compagnie leur répond de passer une autre fois. Le Syndicat riposte : « Mais permettez, vous ne voulez pas accepter nos revendications, vous ne voulez pas discuter nos affaires; eh bien nous

allons cesser le travail. » Et la Compagnie, sachant qu'il y a dans la caisse du Syndicat plusieurs millions, 10, 15 millions, qui sont le résultat de 4 ou 5 années d'épargne, se dira : « Ces gaillards-là sont capables de faire ce qu'ils disent; ils n'ont pas besoin de nos salaires, il vaut infiniment mieux leur donner quelque chose de plus, diminuer les heures de travail, leur permettre de sortir pour aller dîner chez eux quand les conditions de travail le permettent, car si nous restions pendant un mois, deux mois, un an sans exploiter, nos mines se détérioreraient, nos actionnaires ne seraient pas contents. » Déjà vous voyez immédiatement combien les mineurs seraient forts, et d'autant plus forts, d'autant plus puissants, Mesdames et Messieurs, qu'ayant économisé cette somme de 10, 15 millions, ils auraient fait un effort de volonté qui aurait élargi leur conscience et leur intelligence, leur aurait ouvert un horizon social nouveau, les aurait rendus plus propres, plus aptes à discuter leurs conditions de travail, et je vous assure que de cette façon les ouvriers arriveraient bientôt à leur indépendance économique, à leur indépendance sociale. (*Applaudissements.*)

Il y a, Mesdames et Messieurs, dans certains de nos centres industriels, et si je vous en parle, c'est que je me rappelle les nobles paroles que Mgr Turinaz a prononcées hier au soir..... (Mgr Turinaz a dit des paroles qui ont été au cœur de tous ceux qui portent en eux le respect de la personnalité humaine, l'amour de la liberté, il a dit qu'on pouvait passer en revue toutes les œuvres, tous les écrits qui étaient sortis de sa plume, qu'on ne trouverait jamais dans ses écrits une parole qui indiquât chez lui le désir d'asservir les âmes et de les obliger à croire ce qui n'était pas conforme à leur conscience). Eh bien, Mesdames et Messieurs, m'autorisant des paroles de Mgr Turinaz, me mettant en quelque sorte sous sa haute protection, sous son égide, je vous dis qu'il y a dans nos centres industriels de malheureux ouvriers qui n'osent pas encore manifester leurs convictions religieuses, ou philosophiques, ou politiques, parce qu'il y a des patrons qui abusent de leur pouvoir afin d'obliger ces pauvres gens à aller quelquefois à la messe, ou quelquefois ailleurs. Eh bien, si les ouvriers possédaient cet argent, cette somme, croyez-vous que ces patrons oseraient ainsi abuser de leur pouvoir ? Ah, certes non ! ils les redouteraient les ouvriers, ils sauraient qu'ils peuvent se défendre, qu'ils ont dans la caisse de leur syndicat des capitaux, par suite de leur épargne, de leurs privations afin d'économiser en vue du bien-être collectif, et, dans ce capital amassé sou à sou, ils verraient l'instrument de l'indépendance et de la liberté de conscience de l'ouvrier et dès lors ils respecteraient ses convictions. (*Applaudissements*).

Voulez-vous que nous examinions la question sous un autre côté ?

Voilà donc ces 20.000 ouvriers qui économisent ces 3 millions par an, et si vous voulez bien, nous admettrons qu'ils gardent 50 fr. pour mieux se loger et se payer une petite promenade, le dimanche avec leur femme et leurs enfants. Je suppose qu'ils mettent de côté seule-

ment 100 fr. par an, mais qu'ils ne les gardent pas pour eux, qu'ils n'aient pas la possession égoïste — il y en a trop qui ont la possession égoïste. Que ces gens là aient la possession large et fraternelle, et qu'ils versent leur 100 fr. dans la caisse de leur syndicat, ils constituent ainsi un fonds qui appartiendra non pas à telle ou telle catégorie d'individus, mais à un groupe, à la collectivité elle-même. Voilà 2.000.000 de capitaux. Que va en faire le syndicat ?

Je le crois assez intelligent pour ne pas acheter de vieux bas afin d'y mettre ses écus..... il prendra donc cet argent, et j'admets, — toujours par hypothèse, il est entendu que je rêve les yeux ouverts, — qu'il achète des actions de la compagnie des Houillières de Saint-Étienne. Cette compagnie a 80.000 actions valant actuellement 35 millions. Voyez-vous ce Syndicat achetant tous les ans pour 2.000.000 de ces actions ? Au bout de peu de temps il deviendrait le plus fort actionnaire de la compagnie, il pourrait avoir son mot à dire dans le Conseil d'Administration, il pourrait demander la réduction des heures de travail, établir une retraite moins dérisoire que celle que l'on offre aux vieux ouvriers mineurs comme un morceau de pain, et qui représente exactement, autant que mes souvenirs me le permettent, 17 sous et deux centimes par jour. Quand on a 60 ans d'âge et qu'on s'est détruit la santé à travailler pour la Société, à faire en quelque sorte un travail national, quand on n'en peut plus, qu'on est affamé, on a 17 sous et deux centimes par jour ! Les chevaux de la Cie des Omnibus de Paris sont mieux traités, car, lorsqu'ils sont fourbus, on les envoie dans la Beauce pour se refaire.

Les ouvriers pourraient donc, grâce à leurs capitaux, demander des retraites plus élevées, ils pourraient introduire dans les conditions du travail telle ou telle amélioration qu'ils jugeraient convenable, bref ils ne tarderaient pas à être les maîtres, et résoudraient sans violence ce problème délicat entre tous qui s'appelle : la mine aux mineurs. Ainsi je ne dis pas que la question sociale serait résolue, mais dans tous les cas un grand pas serait fait. Il y aurait plus de bien-être chez l'ouvrier, parce qu'il y aurait en même temps plus de moralité et de respect de soi-même ; la femme serait plus heureuse, elle ne serait pas l'esclave comme elle l'est, par suite la situation économique du ménage du travailleur.

On a beaucoup parlé de la femme hier, et certes j'approuve en général ce qu'on a dit ; cependant j'estime qu'on n'a pas été tout à fait juste pour la femme de l'ouvrier. (*Applaudissements*).

On s'imagine que la femme de l'ouvrier peut soigner son ménage, qu'elle peut toujours maintenir la propreté dans son intérieur, qu'elle peut toujours avoir à sa disposition un ruban pour piquer à la petite glace où va se mirer son mari ; on s'imagine que cette femme a constamment à sa disposition quelques sous pour acheter un vase de fleurs et le mettre sur la fenêtre, qu'elle peut aussi balayer, chaque fois qu'une pelure de pomme de terre offense son plancher, rendre en

un mot, son intérieur agréable ; eh bien, Mesdames, je voudrais vous voir dans la situation d'une de ces malheureuses qui a cinq ou six enfants : l'aîné a 10 ans, le plus jeune un an. Il faut la voir quand elle va chercher de l'eau, portant dans un de ses bras le plus petit, un ou deux autres tiennent ses jupons ; elle, elle tient la cruche de la seule main qui est libre. Elle arrive ainsi harassée chez elle, et vous voulez que lorsque cette femme a été toute la journée dans un petit logement de quelques mètres, qui souvent ne se compose que d'une pièce, où l'on mange, où l'on cause, où l'on vit constamment, pêle-mêle, alors qu'en hiver l'atmosphère est viciée, rendue étouffante par une chaleur accablante et la respiration de tous ces êtres vivant l'un sur l'autre, vous voulez que cette pauvre femme qui, à 30 ans, est déjà abrutie, accablée par la maternité, vous voulez que cette femme ait du goût pour son intérieur, alors que lorsque son mari rentre de l'atelier, la plupart du temps sans motif, il abandonne femme et enfants parce qu'il ne trouve pas dans son foyer le plaisir qu'il désire et va pour se distraire chez le mastroquet dépenser une partie de sa paie, — et vous me dites que c'est la faute de la femme si l'homme est alcoolique ? Allons donc ! (*Applaudissements prolongés*).

Je proteste et je dis que l'homme est l'être fort, et que, sans doute, s'il travaille péniblement pendant la journée, la femme fait un travail infiniment plus écrasant que le sien, parce qu'il n'y a pas de répit pour elle ; elle ne se repose pas, pas même à midi, à l'heure des repas, où elle a le plus d'occupation, parce que du matin jusqu'au soir elle est obsédée par ses enfants qui ne lui laissent pas un instant de tranquillité. Je dis que le grand coupable, c'est l'homme, parce que l'homme abuse de sa force, qu'il s'arroge tous les droits, et ne laisse à la femme que des devoirs. (*Longs applaudissements*).

Je vous demande la permission de finir, — que le temps passe vite ! — d'autres orateurs attendent que je descende de cette tribune pour y monter. Je termine en vous disant ce qu'il faut faire pour enrayer dans la classe ouvrière le fléau de l'alcoolisme.

Ce qu'il faut faire, c'est ceci :

Il est urgent que tous ceux qui ont l'oreille du peuple, tous ceux qui ont pris à cœur la défense des intérêts de la classe ouvrière, comprennent maintenant que leur devoir est de se jeter dans la mêlée, d'aller trouver ces ouvriers et leur dire : « Mes amis, nous sommes prêts à réclamer vos droits, à vous aider dans vos revendications légitimes, mais si vous revendiquez des droits, vous ne devez pas oublier que vous avez des devoirs correspondants à remplir envers votre femme ; vous souffrez, vous peinez, c'est bien ; votre femme peine, souffre aussi ; soyez son compagnon, soyez son appui, passez la main sous le bras de votre femme pour l'aider et la soutenir et marchez ainsi votre chemin. Vous oublierez ainsi peu à peu le chemin du mastroquet, vous aurez tout à gagner et rien à y perdre. »

Je suis sûr que si tous ceux qui actuellement ont l'oreille du public

faisaient en faveur de l'antialcoolisme une campagne de quelques mois, nous verrions décroître cet ennemi formidable, qui menace non pas seulement la patrie, car il faut s'élever plus haut que la patrie, mais l'intérêt et les intérêts du peuple, non pas seulement du peuple français, mais de tous les prolétaires de l'humanité.

Eh bien, Messieurs, je vous en supplie, allez au peuple, comme le disait M. Buisson, non pas comme un être supérieur qui va faire un sermon ou une prédication, allez-y comme un ami et parlez à ce peuple de ses devoirs, — et l'ouvrier vous entendra, il vous écoutera, car je sais par expérience que lorsqu'on fait appel à la conscience et à la dignité de l'ouvrier, on a autant et plus de succès oratoires que lorsqu'on fait appel à ses haines et à ses jalousies. (*Applaudissements prolongés*).

M. le Président. — La parole est à M. Van der Velde, membre de la Chambre des Représentants en Belgique.

M. Van der Velde. — Et je me permets d'ajouter, Monsieur le Président, délégué par le Parti Ouvrier Socialiste Belge. (*Applaudissements.*)

Discours de M. VAN DER VELDE

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai voulu me présenter dans ce Congrès, non pas à titre personnel, mais au nom de tous mes camarades, de tous mes coreligionnaires, et si je me mets pour ainsi dire, sous leur protection, c'est que vraisemblablement je serai, sur bien des points de mon discours, en désaccord avec beaucoup de membres du Congrès.

Je viens, en effet, après m'être associé de tout cœur aux fermes paroles de M. Comte, combattre deux théories qui me semblent également absolues, et par conséquent fausses : l'une qui attribue l'alcoolisme à la misère, et l'autre qui attribue la misère à l'alcoolisme. Je suis convaincu, quant à moi, qu'il n'est pas vrai que l'ouvrier soit misérable, parce qu'il boit trop d'alcool ; et d'autre part je tiens à combattre les préjugés de certains de mes amis, qui considèrent que la misère est la seule cause de l'alcoolisme. (*Applaudissements.*)

Je pourrais à cet égard choisir bien des passages, extraits de publications socialistes : j'en prends un, par exemple, dans un article de Domela Niewenhuys, paru dans la *Société Nouvelle,* et où je trouve des appréciations de ce genre :

« C'est la misère qui produit l'alcoolisme ; l'abus de l'alcool est une » conséquence du système capitaliste, et ne disparaîtra qu'avec ce » régime lui-même. »

On trouve même des socialistes qui disent :

« Si l'on parvenait à supprimer la consommation de l'alcool sous le régime actuel, on rendrait un mauvais service à l'ouvrier, parce que l'alcool est un mal nécessaire, un stimulant indispensable pour l'ouvrier mal nourri et qui travaille trop. »

La tâche que j'ai assumée est délicate, car je viens devant un auditoire bourgeois et peut-être conservateur (*dénégations*) combattre d'excellents amis. Je suis obligé cependant de reconnaître avec vous que les thèses sont fausses. Elles sont commodes; elles permettent de ne pas heurter les préjugés de la bourgeoisie, de ménager les intérêts des marchands de vin qui peuvent avoir une influence électorale... (*applaudissements*) mais elles sont fausses.

Et tout d'abord je n'ai pas besoin, après les travaux des Frey, des Smith, des Forel, et de tant d'autres, de démontrer que l'alcoolisme n'est pas un mal nécessaire, même pour un homme mal nourri et que notre devoir à tous est de dire à ceux-là même qui sont misérables : « L'alcool est un poison, et c'est un poison pour tout le monde. (*Applaudissements*).

Quant à dire que l'alcoolisme soit le produit exclusivement de la misère, ce que M. Comte constatait tout à l'heure suffit à démontrer la fausseté de la théorie : l'alcoolisme règne aussi bien dans la bourgeoisie que dans le prolétariat, et je me souviens qu'un jour un ingénieur de charbonnages à qui je demandais si l'alcoolisme était répandu dans sa région, me disait : « Oui, l'alcoolisme y est très répandu, et surtout dans la bourgeoisie. »

Enfin, troisième thèse : on dit que l'alcoolisme est la conséquence du développement du régime capitaliste, qu'il ne disparaîtra qu'avec ce régime lui-même : or ici, encore je suis obligé de constater que ce ne sont pas les pays, dont le développement capitaliste est le plus grand qui sont nécessairement ceux qui ont la plus forte consommation alcoolique.

D'après les statistiques officielles, que j'ai citées dans mon rapport, l'alcoolisme est beaucoup moins développé en Angleterre, très industrialisée, qu'en France, où la population agricole compte encore une forte proportion du nombre des habitants.

D'autre part, si je prends la France, je constate que les départements, où la consommation de l'alcool est la plus forte, ne sont pas les plus industriels. La Somme, avec 10 lit. 82, la Seine-Inférieure, avec 13 lit. 48, l'Eure, avec 10 lit. 55, l'Oise, avec 10 lit. 01, sont des départements moins industriels que les Ardennes, le Pas-de-Calais, le département du Nord, qui ont une consommation inférieure à 10 lit.; et les villes comme le Hâvre, Rouen, Cherbourg, qui donnent des chiffres effrayants, au point de vue de l'alcoolisme, sont moins industrielles que Lille, Saint-Etienne, Roubaix ou Tourcoing, où la consommation est moins forte. Il est donc impossible de dire qu'un

développement industriel très avancé est toujours accompagné d'un développement proportionnel de l'alcoolisme. Et dès lors, la conclusion à laquelle il faut nécessairement arriver, c'est qu'il y a d'autres facteurs que les facteurs économiques qui influent sur l'alcoolisme, des facteurs naturels, comme les conditions de production de l'alcool, le climat, etc.

Mais (et c'est ici que je vais me séparer d'un grand nombre de membres de cette Assemblée), après avoir fait ces réserves qui étaient indispensables, je crois qu'il faut attribuer aux facteurs économiques une influence très considérable sur le développement de l'alcoolisme, c'est ce que je voudrais examiner avec vous.

Et tout d'abord, la production.

Je le disais à l'instant : là où on produit de l'alcool facilement, on le consomme facilement. Il y a de véritables taches d'alcoolisme autour des distilleries agricoles. Le pays où les distillateurs ont intérêt à faire consommer une énorme production, est un pays qui aura une tendance à l'alcoolisme, et si l'on veut agir efficacement pour diminuer la consommation de l'alcool dans ce pays, il ne faut pas seulement s'attaquer au débitant ou au consommateur, il faut aller à la source, s'efforcer de la tarir, et frapper les distillateurs. *(Applaudissements)*.

D'autant plus que ceux-ci ne sont généralement pas exclusivement des fabricants : ils agissent également, par personnes interposées, comme débitants d'alcool, et c'est ainsi, par exemple, que dans notre Borinage, c'est un fait bien connu que les marchands de liqueurs en gros et que les brasseurs, qui sont le plus souvent aussi, marchands de liqueurs en gros, imposent à certains ouvriers l'obligation de se faire débitants d'alcool, sous peine de n'avoir pas de maison. Chaque fois par exemple que dans les villages de Flameries ou d'Hornu, une maison ouvrière est à vendre, un brasseur ou un marchand d'alcool en gros l'achète et la loue, ou la sous-loue, à un ouvrier, qui est obligé, par un bail, à tenir un débit de boisson. D'autre part, puisque nous sommes à l'exposé des facteurs économiques, voici un autre fait d'une portée plus générale :

J'habite à une certaine distance de Bruxelles, dans une région influencée par le voisinage de la capitale. Les ouvriers vont travailler en ville : ce sont des maçons, comme dans la Creuse ; et d'autre part, depuis quelque temps, un grand nombre d'employés de Bruxelles s'établissent dans ces villages.

Qu'en est-il résulté ?

C'est que le loyer des maisons situées dans ces communes a augmenté par suite de la demande plus grande de loyers. D'autre part, le salaire, déterminé par le taux des salaires de Bruxelles, est resté le même : dès lors les ouvriers se sont trouvés dans des condititions plus difficiles, et qu'ont-ils fait ? Ils ont cherché à mettre une nouvelle corde à leur arc, et se sont faits cabaretiers : ce qui fait que le

nombre des débits augmente à mesure que le chiffre des loyers s'élève. Partout d'ailleurs, où une industrie, où un commerce, se trouve complètement ou partiellement exproprié par le grand commerce ou la grande industrie, le même phénomène se produit : les victimes de cette expropriation prennent le métier le plus facile à exercer, le commerce qui est le moins onéreux à établir : il suffit d'une tonne de bière, de quelques litres d'alcool et de deux ou trois chaises.

Donc, dans une région qui subit une transformation industrielle ou commerciale, dans le sens capitaliste, il y aura toujours tendance à l'augmentation du nombre des débits ; c'est un mal, mais c'est un mal dont il ne faut pas exagérer l'importance, car M. Comte avait parfaitement raison de dire tout à l'heure que l'augmentation du nombre des débits n'implique pas nécessairement une augmentation correspondante de l'alcoolisme.

Dernièrement, je consultais une brave femme, assez âgée, qui avait pu suivre cette évolution dans son village, et je lui disais : « En 1870, il y avait ici trois cabarets, aujourd'hui, il y en a vingt, boit-on plus ? »

— « Oh non, Monsieur, — me dit-elle, — on boit moins.

« C'est bien simple, quand il y avait trois cabarets, nos maris allaient dans ces trois établissements ; s'y entassaient, se payaient des tournées, et rentraient ivres ; aujourd'hui qu'il y en a vingt, ils s'éparpillent, ils sont seuls, ils s'ennuient et rentrent chez eux. » (*Rires*).

Bien entendu, je ne veux pas généraliser, car dans le village voisin, je posais la même question, et l'on me disait : « Quand il n'y avait pas beaucoup de cabarets, les ouvriers qui travaillaient aux champs buvaient peu ; aujourd'hui qu'il y a beaucoup de cabarets, qu'ils n'ont pas à faire un long chemin pour s'y rendre, ils abandonnent leur travail pour aller boire une goutte.

Ce que je voulais dire seulement, c'est qu'il n'y a pas de rapport nécessaire entre le nombre des cabarets et la consommation alcoolique, et que dans un pays comme le nôtre, où l'on voit sur la même place d'un village 10 à 12 cabarets, je suis convaincu que des mesures qui diminueraient, d'une unité par exemple, le nombre de ces cabarets, n'auraient aucune influence sur la consommation. Si l'on veut obtenir des résultats, il faut être énergique, si l'on veut être énergique, il faut d'abord convertir la masse, et c'est pourquoi l'action des groupes antialcooliques peut aider et efficacement aider l'action législative. (*Applaudissements*).

Et maintenant, après avoir brièvement indiqué les facteurs économiques qui agissent sur la production et le débit, disons un mot des facteurs économiques qui agissent sur la consommation.

L'an dernier, au Congrès international contre l'alcoolisme, MM. Deffernez et Carlon de Wiart ont marqué nettement l'influence des mauvaises conditions de logement. D'autre part, il est certain que là où l'ouvrier est mal nourri, où par exemple la consommation de pommes de terre est considérable, il éprouve une tendance irrésistible à rele-

ver cette alimentation monotone par un stimulant comme l'alcool ; enfin il n'est pas douteux que là où l'ouvrier est mal payé, où sa vie est triste, son travail monotone, les heures de travail excessives, il éprouve le besoin de se donner un « coup de fouet » en prenant de l'alcool.

Cependant il y a une objection qui immédiatement se présente. Quand on étudie la consommation de l'alcool dans un pays déterminé, et par exemple en Belgique, on constate que ce ne sont pas les populations les plus misérables qui boivent le plus d'alcool. Il n'est pas douteux, par exemple, que chez nous, le pays flamand se trouve dans de plus mauvaises conditions économiques que le riche et industriel pays wallon ; en Flandre, les salaires sont bas, en Wallonie ils sont élevés. Or, on constate que l'on boit beaucoup moins de genièvre en Flandre qu'en Wallonie. Qu'est-ce à dire ? Comment faut-il expliquer pareil phénomène ?

Tout d'abord, en Flandre, la bière est meilleure et les ouvriers boivent plus de boissons fermentées que de boissons distillées ; en second lieu le développement industriel est moins étendu et par conséquent l'ouvrier a moins de raisons tirées de l'intensification de son travail, pour boire de l'alcool ; et enfin, troisième raison, et c'est le point le plus important, on boit moins d'alcool en Flandre parce qu'on a moins d'argent à dépenser. Il est clair que là où le salaire de l'ouvrier ne lui laisse aucune marge, là où son salaire est arrivé aux limites indispensables à l'existence, l'ouvrier n'ayant pas d'argent, trouve dans sa misère même un frein contre la consommation de l'alcool, et c'est ce qu'explique fort bien, dans un remarquable rapport, le Gouverneur de la Flandre Occidentale. Il constate d'abord le fait : On ne boit pas beaucoup dans sa province, on boit beaucoup dans les provinces plus riches et industrieuses, mais il ajoute : « Dans nos campagnes flamandes, contrairement à ce qui se passe dans les grandes villes, toute augmentation des salaires se traduit par une recrudescence de l'alcoolisme », en un mot le frein matériel n'agit plus, le frein moral et intellectuel n'agit pas encore.

Je me trouvais dernièrement dans une autre région de notre pays, en Condroz, et je demandais aux gens si l'alcoolisme y était en décroissance. On me répondit : « Les carriers boivent beaucoup, mais ils commencent à boire moins ; les ouvriers agricoles boivent moins, mais ils commencent à boire plus, parce que depuis quelque temps, ils sont mieux payés. » L'instant d'après, on me présente à un de ces ouvriers agricoles, on me dit que ce n'est pas un ivrogne ; je l'interroge.

« Figurez-vous, me disait-il, que pendant un jour de moisson, du matin au soir j'ai bu 64 grandes gouttes. Eh bien, le lendemain je me portais si bien que j'en ai bu 33 avant de déjeuner, et pour cela il ne faut pas avoir l'estomac en papier de soie. Avec la même ration, un cheval aurait crevé sur place. »

De pareils faits — je pourrais en citer bien d'autres — montrent, à

mon avis, qu'un individu misérable à tous les points de vue, ayant un misérable salaire et de misérables conditions de vie, a une tendance à boire, qu'il ne satisfait pas toujours, mais qui est plus forte que chez l'ouvrier traité normalement.

Ce sont les candidats à l'alcoolisme, et lorsque le pays commence à se développer, lorsque l'industrie naît, lorsque les ouvriers s'organisent, que les salaires se relèvent, que se passe-t-il? Pendant une période de transition plus ou moins longue, l'alcoolisme se développe, et je dirais, si je ne craignais de faire un paradoxe: « Le développement de l'alcoolisme, c'est le commencement de la sagesse ; » c'est le moment où l'ouvrier est parvenu à améliorer sa situation ; n'ayant pas d'autres désirs, il consacre le surplus qu'il est parvenu à acquérir, à la consommation alcoolique. (*Applaudissements*).

Et c'est pourquoi nous trouvons dans un peuple deux minima d'alcoolisme : les dernières couches, celles du cinquième Etat, qui ne boivent pas beaucoup, parce qu'elles n'ont pas d'argent ; les couches supérieures du quatrième Etat, qui ne boivent pas, parce qu'elles sont arrivées à un degré de moralité qui leur permet de ne pas boire ; — tandis qu'au contraire nous trouvons le maximum parmi les ouvriers bien payés, mais qui travaillent dans des conditions pénibles et qui n'ont pas le temps de se développer moralement et intellectuellement. Ce sera chez ces ouvriers de laminoir, qui travaillent 12 heures au feu, et n'ont pas d'autre bonheur que de boire. Ceux-là, allez les prêcher, les syndiquer ! Nous l'avons essayé : un homme qui les connaît bien me disait : « Nos lamineurs boivent tant, qu'ils sont inorganisables. »

Prenez les houilleurs. Nous avons différentes catégories parmi eux : les uns — dans le Couchant de Mons, par exemple, — qui ont de longues heures de travail et qui, d'autre part, quand ils sortent de la forge, n'ont pas même un lavoir pour se décrasser et doivent aller chez un cabaretier, se laver, moyennant obligation de boire de l'alcool.

A côté de cette région — et notamment dans le Centre-Hainaut — il y en a d'autres mieux payés qui ont des lavoirs dans l'établissement ; chez ceux-là, l'alcoolisme décroît avec une consolante rapidité.

Allez à Anvers : là, ce sont les débardeurs : ils boivent d'une manière effrayante : pourquoi ? Parce que pour obtenir du travail, il faut consentir à boire, parce que le contre-maître qui les embauche est en même temps le cabaretier qui les débauche,.... (*applaudissements*) parce qu'on les paie en partie en alcool, parce qu'ils n'obtiennent le jeton qui donne droit au travail, qu'après avoir laissé sur le zinc quelques pièces de monnaie, et parce que, s'il n'y a pas de travail pour tout le monde, on accepte ceux qui boivent à crédit, pour leur créer une dette et mieux les tenir sous la domination du cabaretier. (*Applaudissements*).

Ainsi passez en revue toutes les catégories d'ouvriers qui boivent

d'une façon excessive. Les verriers, par exemple, pourquoi boivent-ils ? Parce que leur travail dure 12 ou 15 heures sans interruption ; parce que le travail a lieu sans arrêt, qu'il faut manger en travaillant, que l'on digère mal ; et que l'on se figure activer la digestion en buvant de l'alcool.

Allez ailleurs, chez les briquetiers : pourquoi boivent-ils ? Parce que pendant l'hiver ils sont moitié rôtis et moitié gelés, moitié rôtis par le four, moitié gelés par les intempéries, et que tout le monde leur dit que pour se réchauffer, ou se désaltérer, rien de tel que de boire de l'alcool. On le leur a dit même à la Chambre belge, et en 1884 un des orateurs radicaux de la Chambre disait que l'alcool était la boisson du peuple, et qu'il ne fallait pas le frapper.

Quelle est la conclusion à tirer? C'est que dans cette partie moyenne de la classe ouvrière, il doit nécessairement, quand les salaires se relèvent, y avoir une tendance à l'augmentation de l'alcoolisme, et c'est pourquoi M. Cauderlier constatait avec raison, qu'il n'y a eu que deux périodes en Belgique où la consommation de l'alcool ait diminué : en 1846, pendant la grande famine des Flandres ; en 1886, notre année terrible, l'année des émeutes de Mars, l'année ou la dépression économique atteignit son maximum ; mais ce que M. Cauderlier n'a pas ajouté et qui me permet de modifier quelque peu sa thèse, c'est qu'aujourd'hui il semble qu'il y ait une décroissance réelle de l'alcoolisme, au moment où nous passons cependant par une période de prospérité sans égale. Je ne m'appuie pas pour le dire sur les statistiques officielles : nous savons ce qu'elles valent... mais il y a lieu d'écouter la voix des intéressés, et l'on a publié dernièrement dans les journaux belges, un lamentable rapport signé par un de mes collègues qui est en même temps président de l'une des plus grandes distilleries de notre pays, et ce rapport disait que les affaires ne marchaient malheureusement plus aussi bien, à cause de la diminution dans la consommation de l'alcool.

J'ai consulté d'autres collègues qui ne sont pas intéressés dans les affaires des distilleries, et je leur ai demandé si à leur avis, dans l'arrondissement qu'ils connaissent, il y avait diminution dans la consommation de l'alcool. Or, de mon enquête [1], se dégage l'impression suivante :

A la campagne l'alcoolisme augmente ; dans les couches moyennes du prolétariat, il y a également une tendance à augmentation ; dans la couche supérieure, celle qui a été touchée par la propagande, celle qui pense, celle qui réfléchit, s'organise, il y a une remarquable et encourageante diminution. (*Applaudissements*).

Et dès lors qu'elle doit être notre conclusion ?

Il ne faut pas dire que de mauvaises conditions matérielles empêchent l'alcoolisme de se développer ; il faut dire au contraire, qu'après

[1] V. Annexes à la suite de la présente séance.

une période de transition que j'ai constatée moi-même, de meilleures conditions matérielles font reculer l'alcoolisme, mais à une condition, c'est qu'on montre aux ouvriers, non pas avec des phrases sentimentales, mais avec des arguments froidement scientifiques, que l'alcool est un poison et qu'ils ont tort d'en boire, (*applaudissements*) et aussi en leur prêchant d'exemple, (*applaudissements*) car très souvent quand j'entends de beaux discours contre l'alcoolisme, je voudrais bien voir ce qu'il y a habituellement dans le verre de ceux qui tiennent ces discours. (*Applaudissements*).

Comme le disait Henri Heine, il en est certains, — car il est bien entendu que je ne songe nullement à généraliser, — il en est certains, dis-je, dont nous connaissons la chanson : « ils prêchent l'eau et boivent le vin. » (*Applaudissements*).

La meilleure des propagandes en cette matière, c'est la propagande par le fait, (*applaudissements*) et je vous garantis que quand nos camarades ouvriers se trouvant dans nos réunions fraternelles, constatent que ceux qu'ils aiment, qui ont leur confiance, qu'ils considèrent en quelque sorte comme des exemples à suivre, ne boivent que de l'eau, beaucoup manifestent une tendance à les imiter.

Cependant, à côté de cette propagande, il en est d'autres indispensables et nécessaires, et ici on se heurte à bien des difficultés. Nous avons en effet, dans les maisons du peuple du parti ouvrier belge, ou du moins dans la majorité d'entre elles, interdit absolument la vente des boissons alcooliques. Mais que s'est-il passé ? Nous n'avons certainement pas perdu de consommateurs, mais autour de nos maisons on a vu se fonder des quantités de débits de boisson. Le moyen est donc insuffisant. Il a sa portée et sa valeur morale ; dans la maison fraternelle du parti, il est mal de boire, mais cela n'empêche pas de boire à côté.

Nous avons songé alors à un autre moyen, et ici je me trouve en désaccord avec l'un des hommes qui ont la plus grande autorité en matière d'alcoolisme, M. le Docteur Forel. Nous avons fondé des brasseries coopératives : nous avons pensé qu'ayant de bonne bière ils ne boiraient pas de genièvre, et le résultat s'est produit : ils boivent de la bière à la place ; mais quoi qu'on dise, je crois qu'il vaut infiniment mieux boire une chope de bière qu'un verre d'alcool, car quand on a bu un verre d'alcool, on en boit plusieurs, tandis que pour boire un grand nombre de verres de bière, il faut une capacité stomacale qui manque à la plupart des gens. (*Applaudissements*).

Ce ne sont là que des moyens de transition, mais il en est d'autres sur lesquels je crois devoir insister : c'est l'influence morale que l'on peut exercer lorsqu'on parle au nom d'un idéal ancré dans le cerveau de ceux à qui l'on s'adresse.

Lorsque nous avons commencé à dire aux ouvriers : « Ne buvez pas, vous faites les affaires de vos ennemis, » on nous a prédit que nous allions nous heurter à une opposition insurmontable, que nous allions

provoquer bien des colères et voir se dresser contre nous ces hommes, si puissants par le nombre que l'on appelle les débitants de boissons.

Eh bien, quand nous avons commencé, nous étions de cet avis, et si je répète cette histoire, c'est que dans d'autres pays, nos amis n'ont peut-être pas entamé la propagande avec la même fermeté. On nous avait donc dit « Le résultat sera désastreux au point de vue électoral. » Nous avons répondu : « Cela nous est égal. » (*Bravos et applaudissements prolongés*).

Mais permettez, ne m'applaudissez pas tant : vous allez voir qu'en faisant notre devoir, nous avons en même temps admirablement soigné nos intérêts. (*Applaudissements*).

Nous avons mécontenté un certain nombre de cabaretiers, mais nous nous sommes créés des alliés d'une incomparable puissance : ce sont les femmes ouvrières,.... (*applaudissements*) .....qui entendaient pour la première fois des hommes politiques dire aux ouvriers qu'ils se conduisaient comme des abrutis quand ils buvaient de l'alcool, et qui sont devenues nos plus dévouées propagandistes. (*Applaudissements*).

Je pense que je ne commets aucune indiscrétion en répétant ce que l'un de nos adversaires, disait quelque temps après notre élection dans l'arrondissement de Charleroi : « Ces diables de socialistes se sont conciliés toutes les femmes ouvrières. » Et ce que femme veut, le corps électoral le veut aussi. (*Applaudissements*).

Donc l'intérêt et le devoir sont d'accord, et cela dit, voyons pour finir quelle peut être l'influence de ceux qui, parlant au nom d'un idéal, prêchent aux hommes leur devoir :

Dans notre Borinage, où il y a un certain nombre de pasteurs protestants, qui, avec une énergie sans égale, prêchent à leurs coreligionnaires la tempérance ou l'abstinence, on constate que les ouvriers protestants sont les plus sobres de tous les ouvriers. (*Applaudissements*).

Si nous n'avions pas le courage, au nom des convictions qui sont nôtres, de parler le même langage au prolétariat, nous serions au-dessous des prêtres mahométans ; c'est au nom d'une religion quelle qu'elle soit, catholicisme, protestantisme ou socialisme, qu'il faut aller au peuple et lui dire : « Tu ne boiras pas. » (*Bravos et applaudissements*).

Et nous autres, socialistes, nous avons d'autant plus de raisons de lui tenir ce langage, qu'un peuple alcoolisé est un peuple incapable d'organisation socialiste : il est bon à faire des émeutes stériles ; il est bon à tenter des coups de force, qu'une répression implacable ne tarde pas à écraser : il est incapable de s'organiser : l'influence pernicieuse de l'alcool le conduit à l'indifférence ; n'ayant pas d'autre idéal que de se remplir de genièvre, il n'est pas capable de marcher avec nous à la conquête d'une société meilleure, et c'est pourquoi nous avons le devoir de dire aux travailleurs, aux prolétaires socialistes : vous avez une mission que nous considérons comme la plus haute qui

soit au monde, nous pensons que votre œuvre révolutionnaire sauvera l'humanité, mais n'oubliez pas, n'oubliez jamais, que ceux qui aspirent au gouvernement moral du monde doivent être capables d'abord de se maîtriser eux-mêmes. (*Bravos, applaudissements prolongés*).

M. le Dr Legrain. — Toute appréciation de ma part, quelle qu'elle fût, ne ferait qu'atténuer l'écho de vos applaudissements : je demande purement et simplement la permission de passer à l'ordre du jour, après avoir remercié du fond du cœur M. Comte et M. Van der Velde de leurs éloquentes paroles qui laisseront dans tous nos esprits une impression profonde et durable.

La parole est à M. le Dr Deffernez, médecin-inspecteur au Ministère de l'industrie et du travail de Belgique (Charleroi).

Discours de M. le Dr Edmond DEFFERNEZ

MESSIEURS,

J'arrive à la tribune dans des conditions bien défavorables.

C'est au milieu d'une véritable ovation que je succède à l'un de mes compatriotes des plus distingués, M. Vandervelde, député à la Chambre Belge, *vir dicendi peritus*, dont vous avez justement applaudi les éloquentes paroles.

Je m'aperçois en outre de plus en plus, depuis le début du Congrès, que son importante assemblée ne compte pour ainsi dire que des abstinents complets, que j'y suis peut-être un peu dépaysé, et voici que j'apprends de la bouche même de M. Vandervelde, que non seulement il pousse son radicalisme jusqu'au *teetotalism* — qu'il pratique lui-même — mais, bien plus, il semble n'avoir confiance dans les succès de la réforme que si les apôtres de la croisade nouvelle ne prêchent en même temps d'exemple.

J'admire cette ardeur et ce dévouement et je suis du même avis que l'honorable préopinant, quand il s'agit de *boissons spiritueuses*. Mais je ne puis partager son opinion, quand il s'agit de *boissons fermentées*, le vin et la bière. Il ne faut pas être plus catholique que le pape.

Je crois, avec beaucoup de modérés, qu'il est peut-être dangereux de pousser les choses à l'extrême, dans des pays comme les nôtres, où l'usage du vin et l'usage de la bière sont tellement entrés dans nos mœurs par tradition et par hérédité, qu'on est à se demander si le retour aux us et coutumes de nos aïeux ne serait pas la solution la plus désirable à donner au problème de l'alcoolisme.

Je vous devais, Messieurs, cette déclaration car je ne suis pas un abstinent, et je reprends modestement place dans les rangs de ceux qui marchent en guerre contre *l'usage des spiritueux*, le véritable

terrain à déblayer actuellement, avec le concours de tous. D'autres feront le reste.

En général, — à part dans les banlieues et certains villages qui sont les dortoirs des villes — le campagnard boit peu d'alcool. Le vin lui est inconnu, et, si ce n'est les dimanches et les fêtes, il consomme peu de bière. Le matin et le soir, il la remplace volontiers par un « genièvre », d'autant plus que le débit de la bière n'étant ni grand ni assuré, il n'a pas toujours confiance en sa fraicheur et en sa bonne qualité.

Je veux bien concéder qu'on boit du genièvre et de l'eau-de-vie à la campagne, mais outre que le baptême y est en honneur, on ne boit pas de la même façon. Les grandes gouttes — colbacqs, gendarmes, veilleuses, etc., etc. — contenant 4, 5, 6 petits verres ordinaires et plus, n'y apparaissent que comme une exception. Les buveurs honteux et montrés du doigt se cacheraient pour les avaler — ce qu'on ne fait certainement pas dans les caboulots et les cantines.

L'intoxication quotidienne y a bien moins d'adeptes et les intermittences qu'amène forcément la modicité des salaires, sont un sérieux obstacle à la chronicité du mal alcoolique.

Si on admet que l'occasion fait le larron, on conçoit qu'elle fasse moins de victimes dans le calme et l'éloignement des villages, que dans la circulation enfiévrée, le train des affaires et l'encombrement des cités ouvrières. Toutes ces déductions et le genre de vie rurale moins dépravé plaident en faveur d'une moralité sinon exemplaire, cependant moins déplorable à tous les points de vue.

Il faut peu pour vivre là. Les exigences sont de ce chef inconnues et le dénûment mieux supporté. Ce serait la misère noire en ville et dans les centres, où le progrès — et surtout l'augmentation des salaires — ont créé des nécessités.

Mais la considération qu'il faut surtout mettre en valeur, c'est le grand air et l'éloignement des atmosphères insalubres et dangereuses des usines et des ateliers.

L'alcool ingurgité aux champs trouve, à l'air libre, une vitalité plus marquée des émonctoires naturels, qui doivent en rejeter une bonne partie hors de l'organisme. Il semble n'agir qu'à longue échéance et, dans le plein jeu des poumons, surgissent des ressources pour sa combustion plus rapide.

Les résistances individuelles plus intenses, plus vibrantes, sont ici encore d'un efficace appoint aux intempérants.

L'effet du genièvre sur les jeunes gens occupés aux travaux de la campagne ne laisse guère de traces pendant longtemps. Il faut un âge plus avancé pour en noter les stigmates et les tares. Assurément la durée de la vie de l'alcoolique est plus longue à la campagne. Nous avons dit que l'alcool y est rapidement carburé et éliminé, à l'inverse de ce qui se passe dans les villes, dans les usines et les ateliers, où son

élimination est retardée et apporte ainsi une contribution plus considérable à l'empoisonnement du corps humain.

Quel que soit le manque de confort que l'on rencontre dans les habitations villageoises, elles sont encore de beaucoup préférables aux taudis exigus, malsains et inaérés des logements pour ouvriers dans les villes et les agglomérations de travailleurs.

La nourriture y est bonne, copieuse et saine, et si le campagnard ne mange pas de viande tous les jours — nos aïeux n'en mangeaient qu'aux quatre grandes fêtes de l'année — il ne fournit pas non plus un travail aussi déprimant que les ouvriers industriels. La façon de se nourrir suffit amplement à réparer l'usure des forces.

En somme, l'alcoolique — si je puis m'exprimer ainsi — a relativement son paradis à la campagne et son enfer dans les cités et les milieux d'activité commerciale et industrielle.

La conclusion à tirer, c'est que les occasions de boire sont plus nombreuses dans ces derniers, évidemment favorisés par l'incroyable extension des relations, le va-et-vient des groupements ouvriers, la quantité et l'attrait des cantines, la supériorité des salaires et comme le dit notre concitoyen, M. Houdez, la succession ininterrompue des dimanches, des jours de fête et surtout des kermesses et des ducasses dans chaque localité.

*
* *

En ville et dans les centres, l'ouvrier boit non seulement tous les jours une plus ou moins considérable quantité de spiritueux, mais il ne laisse passer aucun saint notable ; et le dimanche, que l'on commence à fêter le samedi, s'allonge et se perpétue jusqu'au lundi soir et quelquefois jusqu'au mardi matin.

Houdez signale les kermesses et les fêtes populaires en Belgique, comme une des principales causes du développement de l'alcoolisme.

A côté des fêtes communales annuelles reposant sur des traditions locales qu'il faut respecter, il y a actuellement dans les villes et les villages des contrées industrielles, une quantité de petites ducasses qui sont pour les ouvriers autant d'occasions de mordre à la pomme, — à toutes les pommes — car c'est là que les adolescents vont actuellement chercher les premières notions du vice et du dévergondage.

Voici une statistique qui va vous faire rêver, Messieurs :

Il y a à Charleroi (23.000 habitants) onze kermesses chaque année, il y en a 22 à Châtelineau (11.500 h.) ; 11 à Couillet (9.000 h.) ; 28 à Courcelles (14.000 h.) ; 12 à Dampremy (9.500 h.) ; 15 à Farciennes (7.000 h.) ; 8 à Fleurus (5.500 h.) ; 7 à Fontaine l'Evêque (5.500 h.) ; 26 à Gilly (22.500 h.) ; 14 à Gosselies (10.000 h.) ; 15 à Jumet (24.700 h.) ; 10 à Lodelinsart (7.600 h.) ; 17 à Marchienne (16.800 h.) ; 16 à Marcinelle (12.000 h.) ; 12 à Monceau s/Sambre (7.700 h.) ; 15 à Montigny s/Sambre (17.000 h.) ; 16 à Mont s/Marchienne (7.000 h.) ; 9 à Ransart (7.500 h.) ; 15 à Roux (8.800 h.) et 5 à Roulfioulx (4.000 h.)

Il s'agit ici des kermesses « autorisées ». Il faudrait encore ajouter à cette lamentable liste les petites fêtes, les bals, les concours divers organisés sans autorisation par des tenanciers de bastringues et de guinguettes interlopes. De sorte que tous les dimanches et lundis, parfois les mardis et jeudis, l'ouvrier, le jeune ouvrier surtout, est sollicité d'un côté ou de l'autre. Il va chercher dans ces fêtes des plaisirs factices et y perdre sa santé, son intelligence et de l'argent laborieusement gagné.

Si l'on recherchait la quantité d'alcool — et quel alcool ! — qui est ingurgité dans ces ducasses, on arriverait à des résultats extraordinaires.

Qui nous dira jamais les maux que ces fêtes engendrent ?

C'est là que les gamins vont faire leurs premières beuveries avec les grands, c'est là qu'ils vont boire leurs premières « gouttes » ; c'est là aussi que les fillettes vont chercher les premières leçons de vice et d'immoralité.

Grâce à ces kermesses, à 15 ans, garçons et fillettes sont mûrs. Ils n'ont plus rien à apprendre. Le gamin va au cabaret avec son père et ses frères, puis lorsque la nuit est venue, on peut le voir, tenant par la taille une bambine de son âge, se glisser le long des haies, gagner les champs et les bois voisins....

Non seulement ces kermesses constituent une école d'immoralité, de débauche et de dévergondage, mais elle sont toujours l'occasion de rixes terribles, qui se terminent parfois d'une façon tragique.

Lorsque l'alcool a obscurci les cerveaux, il suffit d'une futilité pour provoquer une bagarre. Ces endroits sont, du reste, le rendez-vous des mauvais sujets de toute la région qui n'y vont que dans le but de chercher noise aux gens paisibles. Au cours de ces rixes, les casse-tête, les poignards, les revolvers sortent tout seuls des poches, et chaque fois, quelques-uns des belligérants restent sur le carreau ; il y a des blessés, des morts parfois. Ajoutons que c'est surtout dans ces heures de liesse, que sévit l'inéluctable entraînement des « *tournées.* »

« On devra chercher pour la population ouvrière — dit M. Houdez — » des distractions plus morales, des plaisirs plus sains, plus réconfortants » que ces ignobles débauches où elle laisse ce qu'elle a de plus pré- » cieux : sa santé, ses forces, son intelligence et de sa vertu. »

* * *

Infériorité économique de l'alcoolique

Il semblerait que cette question ne dût pas être soulevée, tellement elle saute aux yeux.

En effet, l'infériorité économique de l'ouvrier engagé dans la voie de l'intoxication n'est pas discutable.

Nous croyons avec Krœpelin qu'à petites doses, l'alcool surexcite les organes moteurs et rend le travail manuel plus facile, comme le travail cérébral. C'est connu et incontestable.

Mais cela n'a qu'un temps, et ce temps est relativement court. On donne, avec l'alcool, des séries d'efforts plus violents et plus prolongés peut-être, des coups de collier, mais la dépense des forces mises en jeu, dépasse de loin les avantages de l'apport, et la fatigue est toujours alors considérablement plus marquée.

Le Dr Destrée a démontré que contrairement au préjugé courant, on ne pouvait attribuer à l'alcool, une action excitante sur le système musculaire, et que la somme de travail fournie sous l'influence de cet agent, était inférieure à celle que donnait l'ouvrier à jeun. A ce dernier point de vue, il doit y avoir concordance entre Destrée et Krœpelin.

D'un autre côté, on connaît le mécanisme de l'ivresse ; on a la clef des symptômes qui caractérisent sa chronicité. Arrivé à cet état, l'homme n'a plus la jouissance intégrale de ses facultés physiques et psychiques, si nécessaires dans le travail usinier.

Les aptitudes au travail, — et cela a été parfaitement démontré et expliqué dans les différentes répartitions des accidents — sont amoindries ; l'émulation, le plaisir de travailler n'existent plus ; la mise en train est pénible, et nous savons qu'on ne peut la retrouver qu'avec le stimulant habituel ; la puissance musculaire décroît chaque jour, l'incertitude dans les mouvements arrive bientôt, la présence d'esprit s'oblitère, la compréhension s'alourdit, le sang froid fait défaut ; l'homme est désorienté et quand l'accident qui guette n'étrangle pas sa proie, l'ouvrier se voit obligé d'abandonner, avant l'âge, le poste qui lui était assigné dans l'usine.

Il est assez étrange que cette situation fatale n'apparaisse pas plus tôt à l'ouvrier, alors que le simple bon sens et la saine raison devraient lui montrer le piège qui lui est tendu. Mais non ; confiant dans l'énergie factice et le réveil passager de ses aptitudes, dus à l'alcool ingéré au moment du travail, il va, de moins en moins conscient du danger, jusqu'à ce qu'il en soit victime, ou qu'il doive se rendre à l'abandon progressif de ses résistances et des qualités indispensables à son métier.

Où va-t-il ? Vous les avez comme moi, et des voix autorisées vous le montreront plus tard dans la société, où il a son rôle d'épave à jouer pendant un temps plus ou moins long.

Il est bien entendu que ce n'est pas le seul petit verre que l'ouvrier prend le matin, avant de s'atteler, qui le tue. Réflexion faite, à part son action locale sur les voies digestives — qui peut devenir noscive à la longue, — et n'étaient les innombrables exemples d'entraînement qu'ont suscités les premières gouttes prises le matin, nous ne verrions guère grand inconvénient à ce coup du boute-selle, mais le conseil ne peut être donné, car l'abîme est au bout de la pente.

Après la goutte du matin, il y a celle de 8 heures, celle de midi, celle de 4 heures et celle du soir.

Remarquez que si une industrie se fixe à la campagne, comme par

exemple la sucrerie, la plupart des ouvriers, cependant pris parmi les villageois, contractent immédiatement cette habitude, et encore une fois, en raison des salaires subitement plus élevés de la journée. Vous savez qu'en Belgique, des patrons sucriers ont décidé de travailler le dimanche, pour empêcher les ouvriers de s'adonner à la boisson.

Si les portes de l'établissement étaient fermées de 8 à 4 heures, le mal serait à moitié conjuré. Certains directeurs ont encore agi dans ce sens.

On commettrait une grosse erreur, si l'on croyait que l'ouvrier boit d'habitude pour le plaisir de boire, cherchant de cette façon à mettre une gaieté dans le noir ou la monotonie de son existence.

Beaucoup de travailleurs — et notamment les houilleurs — dès le début surtout, boivent du genièvre pour se donner des forces, convaincus qu'ils sont que l'alcool ainsi absorbé les stimule, les incite à l'ouvrage et leur procure l'énergie nécessaire pour abattre la besogne.

Et de fait, n'ont-ils pas momentanément raison ?

Chacun sait que le délire alcoolique peut quintupler nos forces, et il ne viendra à l'esprit de personne de contester le coup d'éperon du petit verre avant la mise en train.

Mais ce qu'il faut prôner sur tous les tons, à l'ouvrier, c'est que l'alcool est un trompeur : *alcool is a moker !* Doué d'un extrême avidité pour l'oxygène, il détermine dans l'économie des combustions qui ont pour effet une augmentation de chaleur et d'énergie musculaires ; mais, ce n'est pas seulement au dépens de l'oxygène de l'inspiration, mais bien de *l'oxygène de nos tissus et de nos cellules*. Et c'est évidemment au dépens de ceux-ci, et au dépens de celles-là, qu'ont lieu ces productions de calories qu'exige le travail manuel.

Voilà pourquoi la fin de la journée est marquée par un abattement plus grand chez ces ouvriers que chez les autres.

Voilà pourquoi l'habitude s'impose chez eux de boire la goutte le matin pour se remettre en train, — premier échelon vers l'alcoolisme chronique dont les modalités sont si multiples et peuvent échapper à l'attention de l'observateur. Voilà pourquoi la déchéance vitale et physique s'accuse beaucoup plus tôt chez les partisans du petit verre que chez les abstinents.

Nous ne parlons ici que des ouvriers qui boivent la goutte en travaillant, sans signaler la situation plus précaire encore que l'on rencontre chez ceux qui terminent leurs journées par des libations du même genre.

L'alcool est un coup de fouet, inutile pour les bêtes jeunes et vigoureuses, et presque toujours sans efficacité sur les haridelles et les vieilles biques.

* * *

D'un autre côté, dès que l'ouvrier a pris l'habitude de boire, il devient plus ou moins suspect. Déjà sous le coup d'une défaveur, s'il se présente assez fréquemment en état d'ébriété, il finira par se faire renvoyer de l'usine ; c'est le travail qui commence à manquer, car le patron, qui mérite ce nom, ne voudra pas d'un ivrogne, qui peut être atteint de psychose passagère, de vertige, d'un moment à l'autre, qui perdra toute adresse, par semi-paralysie des sphères psychiques et motrices, commettra des erreurs, sera cause d'explosion ou d'une quantité d'accidents, entraînant des blessures et la mort même pour lui et ses compagnons. « Les sinistres si fréquents, dans les mines, les carrières, les usines, — dit Delaunois — sont presque toujours imputables à des ouvriers adonnés à l'intempérance. »

Bien des catastrophes de chemin de fer, des collisions en mer, des naufrages, n'ont pas d'autre origine que l'état d'ivresse des mécaniciens et de ceux qui ont la direction des navires. Tout cela est connu et parfaitement prouvé !

« Dans l'industrie du transport, notamment, qu'il s'agisse du chemin de fer ou de la navigation — écrit mon confrère Van Coillie — aujourd'hui surtout que l'homme doit diriger les forces aveugles de la matière brutale, il faut tant au chef qui commande qu'au simple manœuvre qui exécute l'ordre, une très grande présence d'esprit, un calme parfait, un sang-froid imperturbable. Dans certaines circonstances, plus nombreuses qu'on ne croit, il faut savoir prendre une décision rapide et sûre, et ce qu'il faut éviter toujours, c'est l'audace irréfléchie et le fol embalement. »

Or, toutes ces qualités dépendent des associations cérébrales supérieures, du jeu régulier des facultés mentales les plus élevées, du travail normal de cette partie de la substance grise où elles se manifestent, et où l'ivresse aiguë ou chronique amène des troubles perturbateurs qui en altèrent le fonctionnement physique.

Et remarquez que ces troubles rendant la perception cérébrale moins nette, dérangeant la subordination et la coordination parfaite des idées, obnubilant la vue exacte de la causalité, ne sont pas seulement *immédiats* à l'ingestion des spiritueux, mais qu'ils comportent encore « des conséquences nuisibles, *durables et constatables pendant plusieurs jours.* »

D'après Krœpelin, Schmiedeberg et Smith, l'alcool pris à dose modérée et journalière, laisse chaque fois une empreinte sur le cerveau qui engendre à la longue, les symptômes d'un empoisonnement chronique, qui met les centres intellectuels dans une condition manifeste d'infériorité, amoindrissant la production cérébrale de toutes les couches de l'encéphale, en particulier de la mémoire, déséquilibrant le système nerveux en même temps qu'il détermine des troubles patents dans le système moteur.

* * *

Et plus que jamais, les patrons aujourd'hui, se verront forcés de faire une sélection dans le choix de leurs ouvriers.

Déjà, actuellement, un industriel sérieux ne tolèrera plus dans ses usines, un mécanicien qu'il ne peut pas considérer comme absolument tempérant, et sur le compte duquel il a des renseignements douteux, concernant ses habitudes.

Au Canada, aux Etats-Unis, on impose à ces hommes qui tiennent en main tant de vies humaines, on impose la proscription de l'usage de l'alcool, et cette exigence — que je ne saurais assez louer, — a donné des résultats inespérés. En revanche, ils sont grassement rétribués.

Quant aux ouvriers intempérants, le jour est proche, où ils se verront délaissés par les chefs d'ateliers ou d'industrie, parce qu'ils sont une source permanente de dangers pour eux, et pour leurs compagnons ; que les blessures et les mortalités par suite de sinistres entraînent des responsabilités pour les maîtres, que ces responsabilités sont surtout sonnantes, puisque les tribunaux se montrent coulants pour leur laisser incomber — même en cas de faute lourde chez le travailleur — les dommages et intérêts réclamés par les sinistrés. Relativement aux accidents, les conséquences de l'alcoolisme ne sont pas comparables à la campagne et dans les centres ; les causes sont moindres, puisque l'industrie fait défaut, et les sinistres, beaucoup plus épars, n'ont pas non plus la même importance.

On a remarqué aussi que les lundis et les mardis sont les jours qui fournissent le plus d'accidents, les veilles ayant été copieusement fêtées.

Nous ne nous amuserons pas à le prouver au moyen de statistiques. L'état mental de l'usine ou de l'atelier ne peut pas être le même, ces jours là que les autres. Il suffit pour s'en convaincre de faire une petite constatation personnelle. Or la diminution du potentiel cérébral sous le coup de l'alcool stupéfiant et paralysant, l'amoindrissement des associations intérieures dont nous avons parlé, avec toutes ses conséquences, ont une influence réelle sur la production des accidents de travail, par suite de fatigue physique et intellectuelle. Ce sont les deux générateurs les plus importants, et ils sont dus à l'abus des alcools.

Cette constatation faite pour le *lundi* — qui n'est souvent qu'une demi-journée — est intéressante, car le lundi a été précédé d'un jour de repos, et devrait donner lieu à moins d'accidents, — comme Cetty l'a constaté pour les ouvriers qui ont coutume de sanctifier le dimanche d'une toute autre façon que la plupart des travailleurs de nos grands bassins industriels.

En général, le chômage est complet le lundi chez nous, et voyez combien la statistique des inspecteurs est suggestive, puisque là où on travaille le lundi, on ne donne que six heures d'ouvrage, et qu'on arrête pendant les heures qui sont précisément les plus dangereuses.

La moitié des accidents — a dit le ministre des chemins de fer belge — *arrive par abus de boissons*.

* * *

Soit dans les charbonnages, soit dans les verreries, dans les laminoirs, les forges et les établissements métallurgiques, soit dans tout autre atelier où le renouvellement de l'air fait défaut, (lorsqu'il n'est pas surchauffé et chargé de principes toxiques de différentes sources), combien pénible devient le travail du lundi pour l'ouvrier qui s'est enivré le dimanche.

Sans parler de la céphalalgie, — *du mal aux cheveux*, — que d'efforts plus considérables doit déployer le travailleur pour abattre sa besogne, harcelé par les lassitudes inséparables des veilles dépensées en orgie de genièvre, sans les réparations ordinaires du sommeil ?

Dans la plupart des usines et ateliers, où l'atmosphère humide et chaude est encombrée de méphitismes divers, ou bien empoisonnée par l'oxyde de carbone, l'élimination de l'alcool, — qui se continue plusieurs jours même, après de copieuses libations, si l'on en juge par l'expression symptomatique de leurs nocuités pendant 24 heures et plus — cette élimination de l'alcool est enrayée, retardée et coïncide avec une aggravation marquée des fatigues physiques, et la chute des résistances individuelles. De là dans les ardeurs du feu, et l'afflux incessant des fumées irrespirables, une action plus intime, plus profonde du poison sur la trame des tissus qui subissent alors plus sensiblement son influence, ainsi que sur les divers organes dont le désordre amènera plus rapidement le développement de l'alcoolisme chronique.

Personne ne songe à comparer le travail usinier avec le labeur campagnard, ni à ne pas reconnaître son action plus débilitante et plus meurtrière, mais on conviendra avec tous ceux qui ont étudié de près les travaux manuels des grandes usines que l'abrègement de la vie dans ces milieux reconnaît aussi, comme cause majeure, l'abus des spiritueux avant, pendant et après le travail.

Dans l'industrie lainière et la construction mécanique du pays de Liège, il y a défense absolue, dit mon collègue Thisquen, d'introduire des boissons alcooliques dans l'intérieur des ateliers. L'industrie où l'on boit le plus sur les chantiers, c'est celle du bâtiment. Dans l'importante industrie du plomb et du zinc en Belgique, les ordres les plus sévères sont donnés pour réprimer l'usage des spiritueux[1].

Les maladies sont aussi beaucoup plus fréquentes, leur guérison demande plus de temps dans les cités et les centres, et si l'alcoolisme y joint le contingent des affections qu'il engendre, elles

[1] De l'aveu des ouvriers et des patrons, les travailleurs qui ne sont pas rangés, qui font souvent « ribotte » sont plus sujets à l'intoxication saturnine et l'on voit souvent ses manifestations éclater ou réapparaître, après un écart de régime.

auront un retentissement des plus fâcheux sur la valeur économique des individus.

L'étude expérimentale de l'alcoolisme et son influence sur l'immunité, apporte tous les jours de nouveaux arguments aux adversaires des excès alcooliques (Dr Deléarde, *Annales de l'Institut Pasteur*, nov. 97).

Il est acquis à la science que l'alcool, comme nous l'avons démontré ailleurs, produit par lui-même des troubles organiques ; et tous ceux qui se sont occupés de la question, admettent qu'il crée une vulnérabilité extrême à l'égard des maladies infectieuses ou toxiques (ex. la pneumonie).

En 1896, Abbatt, de Philadelphie — dit le Dr Deléarde. — a montré expérimentalement que les microbes pathogènes, tels que le streptocoque, le staphylocoque et le bactérium coli, incapables de donner la mort à des animaux sains, pouvaient tuer des animaux intoxiqués par l'alcool, ce qui est le résultat d'une altération des principaux moyens de défense contre les germes infectieux.

D'après ses expériences sur les animaux intoxiqués par l'alcool, les éléments — probablement les leucocytes qui entrent en jeu dans la production de l'immunité, — sont influencés surtout quand on fait agir simultanément l'alcool et la toxine ou le microbe.

La clinique confirme cette conclusion.

Comme on le voit, tout concourt à diminuer la valeur économique de l'alcoolique.

La réduction des heures de travail est surtout désirable pour les métiers fatigants, entraînant de considérables dépenses de forces physiques, mais c'est principalement à l'ouvrier de la campagne qu'elle sera profitable, parce qu'il est possesseur d'un petit lopin de terre et qu'il passera le surplus de son temps à la culture de son jardinet, à l'élevage de son cochon, de ses lapins ou de ses pigeons.

Quand, avec le progrès, l'ouvrier sera plus instruit, il occupera ses loisirs avec la culture, ou aura trouvé dans les écoles professionnelles pratiques du soir, l'avantage d'un petit métier, pouvant rapporter quelque argent, pendant ses heures libres.

Bien comprise, la réduction du temps de travail, ne devrait pas être employée aux distractions du cabaret. La journée de 8 heures qui était jadis un épouvantail, tend à se généraliser ; et l'orientation nouvelle que l'on cherche à inculquer à l'ouvrier, l'amènera à en tirer profit pour son amusement, pour ses économies et pour sa santé.

S'il en était autrement, il faudrait presque désespérer de l'arrêter sur le chemin glissant et dangereux qu'il suit actuellement, et croire que le vent d'alcool qui souffle aujourd'hui, soufflera malgré tout, malgré les gouvernants et les ligues, jusqu'au moment où il s'abattra de lui-même sans d'autre explication que celle des causes qui président, en somme, à la disparition des usages, des coutumes et des modes. Ce serait désolant. Il ne nous resterait plus qu'à considérer la géné-

ralisation de l'alcoolisme que comme une étape de ce progrès qui nous envoie les guerres, pour mieux nous faire goûter, sans doute, les bienfaits de la paix.

L'histoire nous apprend que partout où surgit une tentation, l'homme ou la femme y succombe, et il en est, de ces tentations, qui semblent persister éternellement.

* * *

Dans un rapport que j'ai fait en collaboration avec mon savant ami, M. Hipp. Barella, ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, j'ai abordé l'étude des logements ouvriers en général, mais surtout des logements pour ouvriers célibataires, et cela au point de vue des bassins houilliers et industriels, où les maisons de ce genre abondent plus spécialement[1].

J'avais donné précédemment une idée sommaire de ce qui se passe habituellement dans presque tous les logements ouvriers, concernant la nourriture et le couchage, et je faisais connaître notamment les conditions épouvantables dans lesquelles sont hébergés les ouvriers commis aux grands travaux publics dans les campagnes où le célibataire a sa place et son rôle, ainsi que dans les villes et les centres industriels.

Les détails concernant l'insalubrité absolue de ces baraquements construits à la hâte et le plus économiquement possible, par les entrepreneurs, lorsqu'il s'agit de travaux d'art et d'industrie, ont été livrés à la législature. Nous nous permettons de rappeler ici notre brochure concernant l'état sanitaire des *ouvriers briquetiers*, logés dans des cambuses élevées en dépit de toutes les règles de l'hygiène, couchés pêle-mêle, père et mère, frères et sœurs, garçons et filles, en dépit des moindres exigences de la morale.

Nul n'ignore les abus et les ravages de l'alcool, parmi les ouvriers employés à la fabrication des briques, *dans certaines contrées*, ouvriers par le fait prédisposés aux affections gastro-intestinales et dont les enfants naturellement chétifs, mal nourris et mal logés finissent par devenir des candidats au lymphatisme et à la phtisie.

Il y a à considérer encore — comme le fait très judicieusement remarquer M. Obozinski, conseiller communal à St-Gilles — que ces mêmes situations se présentent aux portes des grandes villes, spécialement dans l'agglomération faubourienne Bruxelloise, où l'on ouvre des maisons de logement, pour héberger les ouvriers de village, amenés au premier train du lundi matin pour y séjourner jusqu'au samedi soir. Nous les retrouvons aussi dans les bassins industriels.

Ce sont pour la plupart — pas toujours — des célibataires recrutés à la campagne, qui passent donc, — dit le rapporteur — cinq nuits par semaine chez le logeur.

[1] Dr Deffernez : *Les maisons de logement pour ouvriers célibataires.*

Dans une maison d'aspect bourgeois nous avons trouvé au 2e étage six lits dans une chambre de 3 m. 50 sur 6.00; 4 lits dans une chambre plus petite, et au troisième étage, dans le grenier, six lits. Or, le grenier n'a pour tout système d'aération qu'une fenêtre-tabatière, qui doit nécessairement rester close la nuit, car elle se trouve à 50 centimètres au-dessus d'un des lits.

N'oublions pas que chacun des lits est occupé par deux individus.

Mes compagnons de visite et moi, nous voulûmes pénétrer jusqu'au fond de ce grenier, mais nous n'avons pu le faire, tant les odeurs qui emplissaient l'air étaient fortes et fétides.

Les maisons de logement pour ouvriers célibataires se rencontrent comparativement beaucoup moins dans les villes que dans les centres industriels et notamment les bassins houillers.

*
* *

La clientèle de ces établissements aux environs des villes, dans les faubourgs, se compose souvent de maçons, de terrassiers. On y rencontre également des ouvriers d'autres professions, mais en moins grand nombre[1].

Dans les bassins houillers, les maisons de logement pour ouvriers célibataires existent jusque dans les moindres communes avoisinant un charbonnage ou l'une ou l'autre industrie du fer ou du verre.

C'est incontestablement leur terrain de prédilection, si l'on en juge par le tableau suivant, qui ne signale exactement la situation qu'au pays de Charleroi, mais qui, peut s'appliquer aux autres bassins charbonniers.

COMMUNES	LOGEMENTS	LOGEURS
Dampremy	478	1912
Bouffioulx	15	104
Monceau s/Sambre	108	500
Gosselies	35	85
Châtelineau	120	900
Furciennes	70	160
Roux	70	150
Luttre	12	18
Ransart	10	30
Courcelles	50	250
Jumet	50	145
Marchienne	266	805
Marcinelle	80	180
Montigny s/S	390	960
Gilly	300	900
Charleroi	93	342
Lodelinsart	66	270
Châtelet	250	600
Couillet	280	972

[1] Dr Deffernez : *Le chat-gris*, étude de mœurs tournaisiennes.

En général, dans les maisons de logement — car il y a de louables exceptions — les lits sont mal faits. Je ne crois pas les ressorts d'un matelas nécessaires à la santé d'un homme valide, mais l'ouvrier, qui n'a pas besoin de mortification, doit trouver autre chose qu'une planche et une vulgaire paillasse pour se reposer. Entre le luxe et la pénurie, il y a un milieu qu'on nomme le confortable et qui fait défaut dans les maisons de logement.

Tous les renseignements que nous avons reçus — et ils sont très nombreux — s'accordent pour constater que partout le lit sert à deux et même trois logeurs à la fois. Dans ce cas, ils sont commandés et construits expressément pour servir à ce double et même triple usage.

Presque toujours, le lit, dans nos bassins industriels — spécialement dans celui de Charleroi — est occupé sans interruption le jour et la nuit; l'ouvrier de jour remplace l'ouvrier de nuit et vice-versa, sans que pour cela les draps soient changés! Quand on songe que ces travailleurs sont des houilleurs patinés du poussier gras de la mine, ou des ouvriers d'usine, enfumés dans les halles, les forges et les stracous, on s'est vite fait une idée de l'aspect du lit à la fin de la semaine Les draps, qui ne sont jamais refroidis, ne sont renouvelés que les dimanches, et encore il faut savoir reconnaître que ces malheureux ne peuvent guère s'entretenir dans un état de propreté corporelle satisfaisant. On conçoit quel bien-être serait apporté dans la vie des travailleurs s'ils avaient chacun leur lit, et deux fois par semaine des draps nets.

Quant à l'encombrement des chambres, c'est ce qu'il y a le plus à déplorer. En effet, l'air pur et sain est la première nourriture de l'homme, tellement nécessaire aux phénomènes vitaux que son manque ou sa viciation sont évidemment la cause majeure de cet étiolement qui caractérise nos ouvriers des villes et des centres, et les différencie des travailleurs rubiconds de la campagne.

De ce côté surtout, devrait être portée l'attention du législateur et des administrations communales.

On se demande dans quel état doivent se lever ces hommes qui se sont lentement empoisonnés toute une nuit, dans l'atmosphère altérée et débilitante des chambres à plusieurs logeurs.

Il est indéniable que s'ils n'avaient la plupart du temps pour eux les énergies de la jeunesse, ils dépériraient rapidement dans ces taudis obscurs et bas, non ventilés, où l'accoutumance seule soutient leurs résistances. Remarquons aussi que la majorité de ces étrangers — des campagnards — sont des gars solides, non seulement taillés pour le travail, mais encore pour toutes sortes d'endurances et de privations.

* * *

Mais le mal n'est pas seulement là. La véritable plaie, c'est que toutes ces maisons de logement pour ouvriers célibataires, sont des

débits de boissons, des cafés borgnes, vulgairement appelés « *violes* » où l'on se gorge d'alcool jusqu'à l'ivresse, dans des orgies dont nous avons donné la description, et où l'ouvrier une fois engagé, ne peut plus se soustraire à l'ascendant de la baesine, qui tient son calepin de quinzaine, et — chose inouïe — va elle-même, toucher à l'usine, l'argent gagné par son pensionnaire.

Non seulement le pauvre travailleur y laisse la totalité de son salaire, mais il est incité à contracter des dettes, premiers anneaux d'une chaine dont il ne se débarrassera plus.

Le calepin de quinzaine est une garantie indispensable. On n'opère pas sans lui, on ne prend pas le cheval sans la selle, et dans beaucoup de cas, l'amour n'est en réalité que la précaution prise par l'araignée quand elle ligature la mouche déjà capturée.

* * *

Dans le même rapport, notre savant confrère, M. Barella, membre de l'Académie de Médecine, dont la valeur scientifique vous est bien connue, s'est occupé à plusieurs reprises du préjudice causé à la classe ouvrière par les expropriations en zônes. L'hausmanisation a du bon, mais elle a l'inconvénient de priver de leur habitation des centaines et des centaines d'ouvriers et par suite de produire la rareté et le renchérissement des logements ouvriers. On a vite dit : Démolissez les vieux quartiers insalubres, assainissez, donnez de l'air, etc., etc., etc., *le mal c'est que l'on ne rebâtit pas pour l'ouvrier*.

* * *

Il faut plus que jamais étendre et développer l'œuvre des *Comités de patronage* pour les habitations ouvrières, ainsi que les *hôtelleries ouvrières*, sous n'importe quelle direction.

Il y a lieu aussi de s'occuper de la *décentralisation industrielle*. J'ai été appelé à faire une étude comparative entre 3 usines de même fabrication, différemment placées, l'une dans une ville relativement grande, l'autre dans une petite ville et la 3e à la campagne. Cette étude n'est pas sans intérêt. Dans la grande ville, — dont la population ouvrière est déchue, abâtardie, rongée de tares héréditaires, payant un large tribut à la tuberculose, à la scrofulose et aux affections ophthalmiques — le recrutement du personnel se fait dans des conditions déplorables, quasi dans les même familles, mal nourries et surtout mal logées. Avec le genre de travail nécessitant une température de 27 à 29 degrés, ainsi qu'un état hygrométrique de 95 0/0, il est aisé de concevoir quelle population débilitée, étiolée, privée de ressort, se meut dans cette fabrique et par quels ravages l'abus des spiritueux doit ou devrait s'y signaler.

La comparaison est déjà beaucoup plus avantageuse dans la petite

ville où l'air circule plus pur, où l'encombrement est moindre dans les ruelles populeuses assainies, où le recrutement du personnel se fait déjà en partie dans les faubourgs et même à la campagne environnante ; aussi l'anémie et la chlorose s'y montrent déjà plus rarement ; la tuberculose y trouve un terrain moins propice à son développement, et la mortinatalité, ainsi que la mortalité infantile y ont diminué de beaucoup ; le nombre d'ouvriers manifestement alcooliques est moins considérable.

La 3e usine, située en pleine campagne, loin des villes, l'emporte absolument sur les précédentes, sous tous les rapports. Les ouvriers et les ouvrières surtout sont choisis parmi les gars solides, et les fortes filles bien charpentées et saines de la région. C'est par extraordinaire qu'on y rencontre une fille-mère.

Et comme l'aspect des ateliers frappe l'observateur, trouvant d'un côté la rangée des visages blêmes et défaits, s'agitant tristement sur de petits corps décharnés et fluets ; de l'autre la roseur et la fermeté des chairs qui sont l'apanage des belles campagnardes !

Les femmes travaillent jusqu'à 20 et 25 ans, puis elles se marient et ne reparaissent plus à l'usine, à l'inverse de ce qui se passe ailleurs, où l'on retrouve la mère, travaillant encore, dans le même atelier que ses filles. Quant à l'abus des boissons alcooliques, il est presque nul. N'est-ce pas là, pour ainsi dire, un idéal.

* * *

Depuis la facilité et la réduction des transports en Belgique, tous les papillons campagnards sont venus, sinon se brûler, tout au moins se chauffer, au soleil de l'industrie.

Vis-à-vis de la question qui nous préoccupe, cette concentration a été funeste.

Mais elle était fatale. L'étreinte des villes tentaculaires — dont parle Vandervelde dans le *Mouvement socialiste* — malgré les souffrances, les misères, les maux de toutes natures qu'elle engendre, était indispensable, pour préparer l'exode qui commence, non pas le retour vers les campagnes du « bon vieux temps » mais vers la campagne nouvelle, fécondée par cette étreinte des villes absorbantes qui généralisera les progrès — vers la campagne relevée, vivifiée même par le machinisme, et où se fera la jonction des travailleurs industriels et des agrariens; jusqu'à ce que le formidable cycle des évolutions y entasse à nouveau les populations de l'avenir, inquiètes déjà de savoir la terre, où plutôt les ruines, où elles reviendront planter leurs tentes.

Cette concentration actuelle urbaine et industrielle n'est pas une des moindres causes du progrès effrayant de l'alcoolisme, pour ceux qui connaissent les côtés défectueux et dangereux des milieux usiniers et des logements ouvriers en général.

L'usine par elle-même est déjà dangereuse à la campagne, comme nous l'avons vu par l'immixtion d'éléments qui viennent des villes et des centres et y importent des habitudes auxquelles on se plie d'ailleurs très aisément.

Elle devient redoutable dans les bassins industriels. L'idéal est cependant de la voir placée à la campagne, et grâce aux facilités de transport, la voilà qui commence à s'implanter loin des agglomérations.

C'est le rêve de Tolstoï qui se dessine ! C'est le progrès qui marche bon gré, malgré tout, amenant pour notre édification, un de ces retours si fréquents dans l'ordre social.

Un jour viendra, avec les merveilleuses applications de l'électricité, où le mouvement industriel — déjà mis en branle actuellement — désertera nos villes surchargées et nos noirs bassins fumeux, et se campera sur le littoral, dans l'air vierge et complètement aseptique de la haute mer, ainsi que sur le parcours et à l'embouchure de nos rivières et de nos fleuves.

Ce jour-là, — les mutualistes, l'initiative privée, l'action gouvernementale et patronale aidant — les hygiénistes et les antialcooliques applaudiront des deux mains.

Il faut favoriser le mouvement de décentralisation industrielle, et la mettre à l'écart de cette autre étreinte tentaculaire : l'alcoolisme. (*Applaudissements*).

M. le Président.— La parole est à M. Blocher, rédacteur en chef de l'*Internationale Monatsschrift zùr Bekämpfung der Trinksitten* (Bâle).

M. Blocher désire faire seulement quelques remarques concernant les relations entre la question sociale et la question de l'alcoolisme, quelques remarques plutôt théoriques que pratiques.

Comme l'a déjà dit M. Van der Velde, nous sommes en présence de deux théories concernant ces relations : une théorie est surtout répandue dans la bourgeoisie, et l'autre parmi les socialistes. La théorie de la bourgeoisie est celle-ci: ce qu'on appelle la question sociale est surtout le produit, le résultat de l'alcoolisme ; c'est un produit des mœurs, une conséquence de l'ivrognerie ; par opposition, la théorie de beaucoup de socialistes est celle-ci : que l'alcoolisme n'est qu'un produit du régime capitaliste, et que lorsque le régime capitaliste aura pris fin, l'alcoolisme disparaîtra aussi.

Pour M. Blocher, ces deux théories sont également fausses. D'abord il est tout à fait inadmissible de prétendre que la question sociale soit adéquate à la question de l'alcoolisme.

La question ouvrière s'est posée par le fait même de l'existence du régime capitaliste, c'est-à-dire par le fait que la possession des moyens de travail est séparée du travail lui-même et que la société est séparée

en deux classes : l'une qui possède les moyens de travailler, le capital et la terre, et l'autre qui travaille sans posséder les moyens de travail. Il est tout à fait clair que cette contradiction entre les deux classes ne disparaîtrait pas par le fait de la disparition des boissons alcooliques. La concentration des capitaux entre les mains de quelques capitalistes ne serait en rien modifiée par la disparition de l'alcool. Tous les motifs économiques qui ont amené la question sociale sont indépendants de la boisson.

Il est clair aussi qu'on ne saurait prétendre que la misère et le régime capitaliste en général soient capables d'avoir enfanté l'alcoolisme.

Tout d'abord, cette théorie est fausse au point de vue historique : on constate en effet que l'alcoolisme a existé de tout temps. On trouve l'alcoolisme dans l'antiquité, parmi les grecs, les romains ; au moyen-âge, surtout parmi les peuples germaniques, c'est-à-dire dans des temps où il n'y avait pas encore trace de capitalisme.

Il est tout à fait faux, d'autre part, de prétendre que l'alcoolisme est le produit de la misère matérielle, de la misère physique ou de la misère morale. Nous trouvons, en effet, l'alcoolisme répandu dans toutes les classes de la société, et même M. Blocher croit que l'alcoolisme sévit beaucoup plus fortement dans la classe possédante que dans la classe ouvrière. Il y a beaucoup d'observateurs, de statisticiens, qui qui ont fait cette expérience, et M. Blocher pense que beaucoup de gens, parmi ceux qui ont l'habitude d'observer la vie quotidienne, ont pu faire aussi cette observation. Ce n'est pas l'alcoolisme qui dépend de la misère, de la constitution de classes distinctes, c'est seulement la forme, les apparences extérieures de l'alcoolisme qui changent selon les milieux. Dans la classe bourgeoise, c'est l'alcoolisme du vin, du champagne, des liqueurs, de la bière ; dans les classes ouvrières on boit surtout de l'eau-de-vie. Mais c'est un fait bien établi : l'alcoolisme règne partout, il est répandu dans toutes les classes de la société, et si l'on pouvait faire (ce qui est impossible) de tout le monde, des capitalistes et des bourgeois, l'alcoolisme ne disparaîtrait pas pour cela ; mais on constaterait que sa forme change.

Inversement, il est aussi inadmissible de prétendre que l'abstinence soit impossible dans la classe ouvrière. Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater des faits très simples et très convaincants.

C'est justement la classe ouvrière et la classe de la petite bourgeoisie, menacée aussi par le capitalisme, qui lèvent les grands bataillons de l'armée abstinente et tempérante dans tous les pays. Il y a en Angleterre 7 millions d'abstinents, des centaines de milliers d'abstinents dans les pays scandinaves : ce ne sont pas les riches, ce n'est pas la classe bourgeoise qui forment ces milliers, ce sont les grandes masses de la population, et c'est déjà une preuve éclatante que, dans notre société actuelle, il est déjà possible d'être abstinent. *(Applaudissements).*

Il est faux encore de prétendre qu'on ne peut pas combattre l'al-

coolisme dans notre société actuelle, comme le prétendent beaucoup de socialistes.

Nous voyons au contraire que dans quelques pays, comme les pays scandinaves, on a réussi à diminuer l'alcoolisme : il y a 50 ans, l'alcoolisme régnait dans les pays scandinaves d'une manière effrayante, les peuples scandinaves étaient les plus alcoolisés..... En Suède, on avait une consommation d'alcool de 46 litres par tête : aujourd'hui, grâce aux manifestations abstinentes, ce chiffre a baissé, et maintenant il y a un chiffre de 6 litres d'alcool par personne en Suède.

De même en Norvège. Il y avait, il y a cinquante ans, une consommation de 17 litres : aujourd'hui elle n'est plus que de 3 litres par tête, et ce résultat a été obtenu justement dans un temps où l'on voit le régime capitaliste se développer de jour en jour, et malgré ce mouvement capitaliste les abstinents norvégiens et suédois ont réussi à diminuer l'alcoolisme et à faire de ces pays, qui étaient jadis les plus alcoolisés, les pays les plus sobres du monde. (*Applaudissements*).

Le même phénomène s'est produit aux Etats-Unis et en Angleterre. En Angleterre, les abstinents ont réussi à restreindre l'alcoolisme, c'est-à-dire que la consommation de l'alcool est restée à peu près stationnaire malgré le mouvement croissant de la population et malgré le développement extraordinaire du capitalisme. Aux Etats-Unis, on a même réussi à diminuer la consommation de l'alcool, par tête, de 50 %.

Il est aussi faux de prétendre qu'il est superflu de combattre l'alcoolisme dans notre société, parce que, seule, la réforme de la société, la politique sociale elle-même suffira à faire disparaître le mal. Ce n'est pas juste, parce que nous voyons que ce ne sont pas les peuples qui sont précisément à la tête du mouvement politique et social, qui ont réussi à combattre l'alcoolisme. Quels sont ces peuples qui ont combattu directement l'alcool et l'alcoolisme lui-même ? Ce n'est pas la Suisse, avec sa législation ouvrière, sa protection des ouvriers, l'Angleterre avec ses coopératives et ses sociétés d'ouvriers, ce n'est pas l'Australie ; non, c'est la Suède et la Norvège, des pays où la législation ouvrière n'a pas encore fait beaucoup de progrès.

Ce que l'expérience enseigne c'est qu'il est nécessaire de combattre l'alcoolisme lui-même, directement par la tempérance, indirectement par des réformes sociales, et il est nécessaire aussi d'ajouter qu'il est inadmissible de prétendre que le socialisme lui-même aboutira à faire disparaître l'alcoolisme. Evidemment, il ne s'agit ici que d'une hypothèse puisque nous ne vivons pas encore sous un régime socialiste. Mais cette hypothèse est plus que plausible, car jusqu'aujourd'hui nous avons vu que dans toutes les formes de la société, l'alcoolisme a fait des ravages, et il est infiniment probable que la société socialiste aura aussi des dangers capables de produire l'alcoolisme. Pour ne citer que deux faits : tout d'abord on ne pourra plus, dans une société socialiste, capitaliser le revenu, il faudra le consommer. Eh bien dans une telle société, le danger de s'alcooliser sera très grand.

Deuxième fait : dans une société socialiste les hommes doivent avoir une vie fort agréable; il doit y avoir beaucoup de luxe, beaucoup de richesse, de confort dans la vie. Il est tout à fait probable que les hommes, dans une telle société, s'adonneront à l'alcoolisme.

C'est pourquoi le parti ouvrier et le mouvement socialiste ont le plus grand intérêt à combattre l'alcoolisme. Si c'est vraiment à la classe ouvrière qu'appartient l'avenir, aucune autre classe n'a un intérêt aussi grand à la lutte contre l'alcoolisme que le parti ouvrier. M. Blocher est heureux de constater que depuis quelque temps, dans tous les pays on observe conjointement au mouvement socialiste, un mouvement antialcoolique. Nous avons en Suisse un mouvement socialiste abstinent ; nous voyons le même phénomène surtout en Angleterre ; parmi les chefs du parti ouvrier en Angleterre, il y en a beaucoup qui sont abstinents convaincus. De même nous voyons en Belgique un mouvement antialcoolique parmi les socialistes, dont nous avons eu le bonheur et l'honneur de voir le représentant le plus remarquable, M. Van der Velde, et j'espère que le temps n'est pas loin où nous pourrons dire que socialisme et abtinence sont synonymes. (*Applaudissements*).

M. le Président. — La parole est a M. le Docteur Baratier, de Jouguy (Aube), sur l'*Alcoolisme dans les milieux ruraux*.

Discours de M. le Dr BARATIER

L'ALCOOLISME DANS LES MILIEUX RURAUX

Ce n'est pas seulement dans les centres populeux, dans les bas-fonds des villes, dans les agglomérations ouvrières que l'on rencontre l'alcoolisme, c'est aussi dans les villages ; il poursuit egalement sa tâche devastatrice dans les milieux ruraux et les hameaux les plus humbles ne sont plus à compter les victimes de l'alcool.

Insidieusement, peu à peu, par suite de contacts plus fréquents et plus prolonges avec les habitants des grandes cités, le paysan s'est initie au poison redoutable, il en a rapporté l'âpre goût dans sa chaumière, il s'est livre à son tour à l'auberge et de nos jours l'alcoolique des champs est aussi répandu que l'alcoolique des villes ; c'est par milliers que l'on rencontre dans les campagnes des individus deja touches par le poison ; c'est par milliers que l'on voit survenir à l'occasion d'un accident ou d'une affection legère les phénomènes d'intoxication dus a l'alcoolisme chronique ; c'est par millliers que l'on rencontre les malingres, les degenerés, les fous, les criminels desequilibres par la boisson spiritueuse, moralement et physiquement ;

le fléau social s'étale, se répand, envahit tout, et partout où il passe il corrompt l'organisme si pur et si sain du paysan de France de jadis.

* * *

Autrefois, c'est-à-dire il y a quatre-vingts ans à peine, l'usage journalier du vin était peu répandu dans certaines contrées, même vignobles, totalement inconnu dans d'autres. Les récoltes étaient néanmoins régulières, plus abondantes qu'aujourd'hui, mais la plus grande partie de ces produits issus de la vigne était vendue dans les villes. Chaque propriétaire travaillant pour lui-même ne gardait que le vin nécessaire à la consommation de sa maison, ou à peu de choses près ; les celliers étaient suffisamment pourvus pour les accidents ou imprévus des mauvaises récoltes, et pour les rares occasions on conservait quelques échantillons de vieux crus en renom, d'année exceptionnelle ; l'excédent et le superflu de la vendange après la vinification terminée, excédent qui parfois pouvait atteindre une grande quantité d'hectolitres, étaient vendus ; alors sobre, le paysan préférait avec l'argent qu'il retirait de la vente de son vin agrandir son lopin ou augmenter le bestial de ses écuries.

Pendant la saison des vendanges, après la cuvaison, pendant le pressurage des fruits à cidre, on goûtait largement le jus de la vigne ou des pommes ; on s'invitait à tour de rôle, de voisin à voisin, pour apprécier les différents arômes, les divers bouquets, les qualités des nouvelles cuvées, et après de fortes libations, prolongées même pendant un certain temps, chacun retournait à ses travaux. Le marc des raisins fermentés et écrasés était jeté aux fumiers, étant considéré comme un produit inutile et il en était de même pour les marcs et résidus provenant de l'écrasement des pommes et des poires servant à faire les cidres ; les fruits tels que prunes, pêches, prunelles, cerises et autres ne servaient pas encore dans les villages à fabriquer de l'eau-de-vie et aucun de ces résidus du pressoir ou de la cuve n'étaient distillés pour être transformés et produire de l'alcool.

La boisson principale du paysan était l'eau. Le cidre abondant même dans certains pays vignobles était réservé presque exclusivement aux besoins des veillées du village, des premiers jours de septembre à mars, où chacun apportait sa cruchée de cidre, son pain et ses noix ; où tous, paysans jeunes ou vieux, vieilles aïeules ou petites filles, passaient devant le grand âtre où flambait le bois mort, les longues soirées d'hiver et de la mauvaise saison soit en filant au vieux rouet ou à l'antique quenouille, soit en aiguisant des échalas pour les prochaines façons des vignes, soit en racontant sur les temps passés.

Aux repas on buvait peu de vin ; il était surtout réservé en temps ordinaire aux vieillards ; ce liquide pur de tout mélange ranimait leurs sens glacés par l'âge, maintenait leur activité déclinante, réveillait leurs muscles endormis. Le maître et les serviteurs mâles de

la ferme, le chef de famille ou ses journaliers prenaient quelquefois un verre de vin après le repas de midi, mais cela seulement quand les forts ouvrages des champs les accablaient ; les femmes, les servantes, les enfants, petits ou grands, n'en buvaient jamais.

Pour le paysan travaillant la terre, pendant quarante ans, parfois davantage, cette vie était la même et cette observation rigoureuse de la sobriété était nécessaire et indispensable pour des hommes tenus exposés dès la pointe du jour aux rayons ardents du soleil, harassés par un labeur pénible et constant, la peau ruisselante de sueur, le corps à moitié nu ; dans le moment des moissons, à l'époque des semailles, des forts labours, de la fauchaison *la boisson en grande quantité* était absolument nécessaire à leur vie, à leur santé, à leur vigueur et cette boisson qui seule devait et pouvait les soutenir, les fortifier et les renforcir contre les affres de la soif et de la peine, c'était l'*eau pure*, bue en abondance aux champs ; ils ne pensaient même pas à boire du cidre ou du vin purs ; et si on leur en avait offert ils auraient refusé parce que un tel breuvage aurait été une cause d'incapacité de travail ; c'était l'eau qu'ils recherchaient, qu'ils emportaient avec eux et ils ne se souciaient nullement d'avoir d'autres liquides pour boisson. Après quinze, seize ou dix-huit heures de travail, après la journée finie ils rentraient à la ferme, mangeaient et se couchaient immédiatement sans songer à boire. Pendant l'hiver ils se reposaient des grandes fatigues de l'été en travaillant dans l'étable, en battant en grange, en labourant les terres et ici comme là ils restaient sobres ; si après de tels labeurs ils couronnaient gaiement les gerbes de blé ou les hottées de vendanges par quelques jours de repas joyeux et de franches lippées, ces accrocs donnés par hasard à la sobriété quotidienne ne pouvaient influer en rien sur la forte et robuste complexion de leur corps. Les tablées ces jours là étaient vastes et parfois une semaine entière de festins non interrompus n'était pas chose rare au village d'autrefois ; serviteurs, parents, amis, voisins ou malheureux profitaient largement de ces agapes vraiment fraternelles et malgré ces libations fiévreuses qui couronnaient une année de travail, ils redevenaient sobres la fête une fois terminée ; rentré chez lui le paysan se remettait à l'ouvrage, ne gardant dans son cœur qu'un bon souvenir, sans arrière pensée de recommencer, et par une longue abstinence il rachetait l'orgie d'un jour.

Les voyageurs, les passagers seuls fréquentaient et s'attardaient à l'auberge, rare autrefois, et presque inconnue du paysan ; on ne s'y rendait que forcé par la nécessité, pour y conclure des ventes, des marchés, des fermages, pour s'y rencontrer et y discuter les marchandises et leurs prix les jours de foire ou d'assemblée ; en y traitant des affaires, pour conclure le marché, on se laissait aller à boire un un verre de vin, deux parfois, mais là se bornait cette fréquentation de passage ; ce n'était pas encore le domicile habituel. Le cidre, le

poiré, le vin clairet ou le vieux vin y étaient les seules boissons consommées et ces breuvages étaient encore vierges de toute fraude, elles étaient telles que la cuve ou le pressoir les produisait.

Comme je l'ai dit plus haut, les marcs de fruits et de raisins étaient jetés aux fumiers, ou on les laissait pourrir dans un coin de cour ou de ruelle ; les marcs n'étaient pas encore distillés à cette époque et plus tard seulement, quand les récoltes en vin ou en cidre étaient par trop abondantes, quand la place manquait pour les conserver, quand la vente en était rendue impossible par suite de l'abondance on a commencé à brûler le vin ou le cidre pour en faire de l'eau-de-vie, il y a cinquante ans à peine.

Cet alcool pur produit de la distillation du vin ou du cidre, réglé à un degré peu élevé, était dès le début, d'un rapport peu avantageux pour le paysan ; un hectolitre de vin ne produisait à l'alambic, combien rare à cette époque, que *six* ou *huit* litres d'alcool en moyenne, selon la richesse éthylique du vin ; cette distillation coûtait fort cher, son produit ne se vendait qu'en petite quantité et à un prix minime ; rien n'excitait le paysan à tirer de sa récolte ce nouveau produit de consommation et il le faisait parce qu'il ne voulait pas laisser perdre sans profit aucun son excédent de vendange. Cet alcool introduit forcément dans la chaumière, était d'un usage restreint, il se vendait peu au village et était parfois utilisé comme monnaie courante : on achetait un bœuf, une vache tant d'écus ou de pistoles et en surplus on donnait une ou deux mesures d'eau-de-vie ; en payant telle ou telle somme à un journalier ou à un serviteur pour ses gages, on ajoutait un ou deux litres d'eau-de-vie vieille ; son prix était peu élevé, mais encore cher relativement pour l'époque. Néanmoins chaque maison avait toujours sa provision de réserve ; on en buvait dans les grandes occasions ; aux jours de fêtes on sortait le litre, on en prenait lentement un petit verre et on replaçait ensuite la bouteille à peine entamée dans l'antique armoire où elle continuait de vieillir. Son emploi le plus usuel et le plus fréquent, sa consommation la plus courante était l'usage externe ; pour les hommes et pour les bestiaux on s'en servait largement, on en abusait même en lotions, en frictions, pur ou mélangé avec des plantes aromatiques ou des simples en renom ; c'était à peu près sa seule manière d'être utilisé au village.

Avec la civilisation moderne l'homme des champs a voulu laisser aux anciens la sobriété d'une autre époque et peu à peu, lentement mais progressivement, l'ivrognerie a fait son apparition dans les milieux ruraux ; à l'usage modéré de l'alcool a succédé promptement son usage excessif et régulier ; à la purée septembrale ont succédé d'autres purées quotidiennes ; en fréquentant les villes, en s'y rendant avec plus de facilités, à moins de frais, l'homme des champs s'est mis à boire ; il a bu par plaisir d'abord, par besoin, par passion ensuite ; il a bu une première fois et cette fois a suffi pour le perdre. Au début c'est une occasion fortuite qui l'a fait boire ; seul, il a recommencé ;

il a pris goût à ce breuvage inconnu, à cet âpre poison de basse auberge, et il en a rapporté les relents à son logis; peu à peu le nécessaire de chaque jour pris chez lui à la table commune a été insuffisant; le vin d'abord a été bu aux repas; la quantité s'en est accrue chaque jour davantage; on débouche les réserves; l'homme a soif, s'attarde à table après ses repas; on boit sans motifs plausibles, on mange moins, l'appétit se perd, et le vin et l'eau-de-vie remplacent la nourriture; au vin des premiers jours est venu s'ajouter l'alcool après ou avant un simulacre de repas; on en prend à jeun, on en boit entre deux attelées de charrue; on prétexte des indispositions, on se donne des raisons fictives pour augmenter la ration, pour en tripler l'ingestion journalière et on arrive à ne boire que de l'alcool, dix verres, vingt verres par jour! A l'eau-de-vie naturelle distillée par le paysan succèdent les eaux-de-vie de commerce, les mélanges frelatés des auberges et des bouges de village; les toxiques, les alcools à essences, les dangereux produits de l'industrie, les amers, les absinthes, les vermouths ne tardent pas à envahir le cabaret et s'introduisent même à la chaumière; le pli est pris, on ne s'arrête plus, on ne peut plus s'arrêter; il faut que le corps tout entier passe dans l'engrenage fatal, nulle considération, nul respect, nulle raison n'entravent la passion horrible et en peu de temps le paysan sobre est devenu l'alcoolique, le fou, le criminel que l'on rencontre dans nos villages actuels; l'exemple funeste, la promiscuité malsaine, l'habitude, le manque d'appui moral et l'auberge font le reste; on vole, on brûle, on tue, et en fin de compte l'alcoolisme aux champs est devenu dans ces dernières années aussi fréquent et aussi terrible dans son évolution que l'alcoolisme des villes. Cette évolution de l'alcoolisme s'est faite lentement au village; agissant sur un terrain vierge, robuste, sain, l'alcool a été moins prompt dans son œuvre de destruction et le paysan a pu y résister pendant un certain temps, tant qu'il a fait usage d'eau-de-vie naturelle, tant qu'il a bu le vin ou le cidre de sa récolte; du jour où il a été obligé de consommer ailleurs, son intoxication, de latente qu'elle était, s'est montrée, s'est manifestée au grand jour avec son triste cortège; l'alcoolisme insoupçonné jusqu'alors est apparu tel qu'il était. L'habitant du village ne saurait aujourd'hui se contenter de sa récolte; même abondante, elle est devenue insuffisante; et c'est à l'auberge qu'il va chercher la boisson qui lui est indispensable; chaque marché, chaque foire, chaque assemblée sont des prétextes à de longues libations; l'auberge est toujours pleine, et à côté de l'unique cabaret d'autrefois d'autres auberges se sont montées, chaque jour en apparaissent de nouvelles; chez lui la cuve est là qui le guette, qui le tente, qui l'absorbe en entier; les marcs ne sont plus perdus, on les recueille précieusement pour les transformer en alcool; les menus fruits du verger, les pêches, prunes, cerises, sont soumis à la distillation et de nos jours, même dans les petits villages on utilise les céréales, les betteraves, les pommes de terre, les mélasses

pour fabriquer de la basse eau-de-vie, il *faut* de l'alcool, on le prend où l'on peut !

On boit, et comme on ne mange plus, le corps se fatigue, se casse ; pour rendre à ce corps délabré la vigueur qui lui manque on puise dans la boisson un excitant passager et funeste; on en augmente chaque jour la dose; la fréquentation de l'auberge est de plus en plus prolongée, et en un rien de temps l'entraînement et la passion achèvent de détruire le restant de vitalité; l'alcool est ancré profondément dans le cœur de cet homme, il lui faut de l'eau-de-vie, de l'absinthe, des toxiques pour vivre; il ne peut s'en passer, une abstinence passagère le terrasse, chaque verre le précipite davantage dans l'abîme, et il ne peut plus s'arrêter dans ce vertigineux tourbillon.

Cette déchéance finale est encore plus rapide dans sa marche lorsque les récoltes ont été mauvaises; à l'homme alcoolique il faut des boissons alcooliques, toujours de plus en plus capiteuses, et quand la vinée est vide, quand les vendanges ont été nulles, l'auberge est là qui le tient, qui l'emprisonne et qui le tue à crédit avec ses vitriols colorés, avec ses produits d'industrie, avec ses alcools toxiques; sa force de caractère n'est plus assez forte pour mettre un terme volontaire à son intoxication consciente; la passion lui a fait perdre depuis longtemps la raison, le libre-arbitre, l'idée de travail, la force de travailler; ses champs sont incultes, sa terre improductive, ses charrues délaissées; avec l'abandon du travail, avec la déchéance organique arrive la gène d'abord, la misère ensuite; on vend la maison, les champs paternels, l'héritage des ancêtres et l'on boit toujours; on boit où l'on peut, ce que l'on peut, on vole, on assassine s'il le faut, jusqu'au moment où le paysan qui déambule dans les sillons en serrant convulsivement entre ses doigts tremblants des manches de charrue imaginaires, n'est plus un homme, mais un fou, un être atteint de délire furieux qu'une crise cérébrale ne tardera pas à foudroyer...

Dans sa passion pour l'alcool le paysan ne reste pas seul en cause, il devient par le fait de son alcoolisme une cause de déchéance dans sa progéniture; il crée une hérédité morbide dans ses rares descendants et devient un motif de déchéance sociale. De l'accouplement de ces êtres dégénérés que peut-il résulter ? la stérilité ou une fécondité viciée *ab ovo*. Dans son développement ultérieur cette progéniture conservera cette tare indélébile, cette tâche héréditaire, due à l'alcoolisme de ses ascendants; ces stigmates seront de plus en plus marqués pendant la période évolutrice de l'enfance et de l'adolescence, et, arrivée à l'âge adulte, quand elle y arrive, la progéniture de parents alcooliques procréera à son tour des débiles, des idiots, des épileptiques, des arrêtés cérébraux qui minés par la misère, viciés par des maladies quelconques ne tarderont pas à succomber !

De ce triste état de choses, découle forcément cette dépopulation effrayante qui menace notre pays, et l'abâtardissement des représentants de la société nouvelle.

Les champs, les villages qui gardaient précieusement autrefois la virginité physique et morale de leur force, de leur robur antique, de leurs mœurs sobres et familiales, sont entraînés aujourd'hui dans le torrent de l'alcoolisme — qui abaisse, brise et tue les habitants des campagnes, — cette ivrognerie est encore dans certains centres à ses débuts, les temps futurs que seront-ils? *Ab uno disce omnes !*

Devant ces flots d'alcool, devant cette intoxication vertigineuse, quelle digue opposer?

1° Supprimer la fabrication libre de l'eau-de-vie.
2° Interdire la fabrication des alcools artificiels.
3° Interdire la vente des alcools à essence, à bouquets.
4° Imposer d'une façon exorbitante les boissons alcooliques.
5° Interdire l'entrée des débits aux adolescents.
6° Créer partout des maisons de tempérance.
7° Lutter par tous les moyens possibles contre l'envahissement de l'alcoolisme. (*Applaudissements*).

M. le Président. — La parole est à M. le Comte de Vincelles, de Concarneau (Finistère).

Discours de M. le Comte de VINCELLES

RÔLE DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'ALCOOL. L'ACTION INDIVIDUELLE

Les sociétés de tempérance, avec engagements d'abstinence totale ou partielle, qui ont obtenu tant de succès en Angleterre et aux Etats-Unis, sont-elles destinées à donner dans nos campagnes de France les mêmes résultats? Je crois que ce serait nous faire illusion que de nous y attendre. Ce qui fait la force de ces sociétés, chez les Anglo-Saxons, c'est l'esprit d'initiative, la volonté tenace le « self help » qu'à tous les degrés de la hiérarchie sociale on rencontre chez eux. Libre, et sachant user de sa liberté, le citoyen anglais, ouvrier ou paysan, qui a pris un engagement, le tiendra. Il ne trouvera d'ailleurs personne pour le railler ou chercher à l'en détourner.

La situation est-elle la même chez nous? Je ne le crois pas. Si nos compatriotes s'émeuvent promptement et se passionnent pour une grande idée, ils n'ont pas l'esprit d'initiative qui les arrachera à la routine du cabaret, ils manquent de cette volonté tenace qui les empêcherait d'y retourner en dépit des quolibets.

Le Français, le paysan surtout, ne sait pas user de sa liberté, il a besoin d'être encadré pour agir.

Je ne viens pas ici faire le procès des sociétés antialcooliques. Loin

de là. Je constate un fait : la divergence profonde qui existe entre l'esprit des deux races et j'en conclus que cette divergence devra subsister dans la façon d'agir de leurs sociétés.

En Angleterre, il s'agit d'enrôler des tempérants, surtout dans les milieux ouvriers, d'obtenir d'eux des engagements d'abstinence.

En France, particulièrement dans les campagnes, il faut nous adresser à un élément plus intellectuel, plus influent, y réveiller les bonnes volontés, les grouper pour diriger la lutte contre l'alcool. Instruire l'ouvrier, le paysan des dangers de sa funeste passion, le mettre dans une situation telle qu'il aura au moins des facilités pour y résister, tel est le but que poursuivront sans relâche nos sociétés, tant par leur *action collective*, que par l'*action individuelle* de leurs membres.

Je ne parlerai pas ici du premier mode d'action, bien souvent traité, mais du second, plus oublié, et pourtant si efficace.

Je me placerai généralement au point de vue du propriétaire rural, parce que c'est une catégorie de Français qu'il importe au plus haut point d'intéresser à notre œuvre, et que c'est comme tel que j'ai étudié la question. Cependant la plupart des moyens d'agir que je recommande peuvent être employés dans les circonstances les plus diverses.

Le premier devoir qui s'impose à quiconque a compris la nécessité de la lutte contre l'alcool, comme le disait tout à l'heure M. Van der Velde, c'est l'*exemple*. Il n'y a pas de différence à faire entre le grand verre et le petit, entre la fine champagne et le trois-six du cabaret. Si nous voulons avoir quelque influence sur nos ouvriers, sur nos voisins, si nous voulons qu'ils nous croient quand nous leur parlons des ravages des spiritueux, il faut qu'ils sachent que nous n'en buvons pas. Je ne me dissimule pas le tolle général que soulèvera pareille proposition même auprès de gens relativement sobres et bien intentionnés. Il faut pourtant avoir le courage de le dire : « Tant que le patron boira, l'ouvrier boira. » Car le premier manquera complètement de l'autorité morale nécessaire pour persuader le second. On m'objectera qu'un petit verre d'excellente fine ne peut pas faire de mal, pris de temps en temps. Je laisse aux médecins la parole pour répondre à cela. Mais au brave homme qui vient nous dire : « Cependant, Monsieur, vous en buvez bien » il faut que nous puissions riposter, la main sur la conscience : « Moi, jamais. » *(Applaudissements)*.

Alors seulement, nous pourrons logiquement, supprimer le *pourboire* en eau-de-vie si répandu dans certaines régions. Toute commission, tout travail un peu en dehors de l'ordinaire, est rémunéré par un verre du précieux liquide ; quel exemple déplorable ! C'est si commode et si peu cher. Il serait facile de donner, à la place, un verre de vin, de cidre ou de bière ! Il est vrai que la dépense serait plus forte, mais le sacrifice est minime en comparaison du but à atteindre.

Quelquefois même « la goutte » est une obligation qui rentre dans le marché. Dans un certain nombre de ports, lorsque le pêcheur apporte

la sardine à l'usine de conserves, on lui remet un quart d'eau-de-vie pour l'équipage qui comprend cinq marins et deux mousses de quinze ans. La quantité d'alcool, ainsi distribuée, atteint des chiffres fantastiques. Pendant 5 mois de pêche, les 22 usines de Concarneau en ont versé pour 35,000 francs. On a déjà tenté d'obtenir des usiniers qu'ils changent ce système de gratification ; quoique quelques-uns d'entre eux fussent bien disposés, ils n'ont pu arriver à s'entendre. La raison en est bien simple. Le quart d'eau-de-vie leur coûte 25 centimes, mais représente plus que cela pour le marin. Celui-ci, de son côté, donne à l'usine 5 0/0 en plus du poisson vendu : pour être payé de 10,000 sardines, il faut donc qu'il en livre 10,500. Que l'on supprime « la goutte », le marin supprimera les 5 0/0, et le marché sera trop désavantageux pour l'usinier. Quant à changer l'eau-de-vie pour du vin ou du cidre, cela coûterait trop cher. La disparition de cette désolante coutume est donc bien difficile à obtenir[1]. Il faudrait une entente entre les industriels qui supprimeraient leur pourboire et renonceraient au p. 0/0. L'essentiel est donc de les gagner à notre cause.

Un mode d'encouragement qui réussit bien avec les ouvriers agricoles, c'est une *légère gratification* au moment de la paie pour ceux qui ont fait preuve de sobriété ; à la campagne, il est très facile de les suivre et les infractions sérieuses sont connues.

Mais la chose qui produit incontestablement les meilleurs résultats, c'est la *paie du lundi*. La plupart de nos ouvriers boivent le dimanche parce qu'ils vont au village ce jour-là, et qu'ils ont la bourse pleine de la veille. On objecte généralement que l'ouvrier qui veut s'enivrer boira le mardi au lieu du dimanche ; je n'ai pas la prétention d'empêcher d'aller au cabaret ceux qui y sont si parfaitement décidés, mais presque tous ne boivent que par occasion ou par faiblesse. C'est cette occasion qu'il faut supprimer en payant au commencement de la semaine. La ménagère aura mis la main sur la paie, et une grande partie, au moins, aura servi à payer des choses utiles. J'ai moi-même expérimenté cette façon de faire dans mon exploitation, je sais aussi une usine de conserves où le système est en vigueur depuis trois ans ; les résultats ont dépassé notre attente, et je considère que si l'on faisait de même en France, partout où la méthode est applicable, ce serait un rude coup porté à l'alcoolisme. *(Applaudissements)*.

Je ne m'étendrai pas sur la question de la *propagande*, c'est surtout l'affaire des sociétés. Le propriétaire pourra cependant beaucoup faire dans ce sens. Il peut répandre, en soulevant moins de défiances qu'une société antialcoolique, des livres, des brochures ; les médecins de campagne sont pour cela les mieux placés.

[1] Après le Congrès, avant la campagne de pêche de l'été 1899, une entente s'est établie entre les patrons d'usine. Ceux-ci s'engageaient à remplacer le quart d'eau-de-vie par 0 fr. 40. La saison a débuté par cette nouvelle manière de faire. Mais au bout de peu de temps une grande partie des usiniers ont recommencé à donner de l'eau-de-vie, prétextant que les marins la réclamaient, en réalité parce que cela leur revenait à meilleur marché.

Des *conférences* agricoles, rendues plus attrayantes par des projections lumineuses, seront suivies de quelques mots sur l'alcool, avec vues à l'appui.

Les instituteurs peuvent faire énormément de bien, surtout auprès de leurs anciens élèves, en employant ce moyen des conférences avec projections; malheureusement, ils ne sont pas riches, et le Conseil municipal n'est pas souvent généreux. Que les propriétaires de la commune leur fournissent les moyens d'agir, leur offrent les livres, les appareils nécessaires, les aident à fonder des sections cadettes. C'est un capital qui leur rapportera gros, s'il peut servir à enseigner la sobriété autour d'eux.

Il y a des pays de France où *les jeux* sont fort en honneur. C'est une sauvegarde contre l'alcoolisme ; il ne faut pas négliger de les encourager. Dans les pays, hélas trop nombreux, où la seule distraction du Dimanche est le cabaret, il dépendrait souvent de la bonne volonté d'un propriétaire de changer les habitudes. Un coin de parc est vite aménagé pour servir aux jeux des jeunes gens d'alentour. C'est une excellente coutume que j'ai vue appliquer en différents endroits, et il n'y avait qu'un mécontent : le cabaretier. (*Applaudissements*).

Le cabaretier ! nous lui en voulons donc bien que nous nous réjouissions de lui voir enlever ses clients ? Certes nous n'avons de haine pour personne et il y a quantité d'aubergistes qui sont de très braves gens, mais nous voudrions leur voir vendre moins de spiritueux et plus de vin, bière ou cidre. Cependant, dira-t-on, il faut bien que le cabaretier serve à ses clients ce qu'ils lui demandent. Sans doute, mais pourquoi, la plupart du temps, le paysan se jette-t-il sur l'eau-de-vie ? Parce que le vin est inbuvable et trop cher.

Dans le Midi, où le raisin abonde, la consommation des spiritueux est la plupart du temps, plus faible. Dans les autres contrées, il serait souvent facile d'aider le cabaretier à se procurer de bons vins à des prix modérés, en le mettant directement en rapport avec les producteurs du Midi. C'est là encore l'affaire des propriétaires et des syndicats qu'ils peuvent créer.

En tous cas, il est incontestable que le nombre des auberges est trop grand. Nous en possédons, il me semble, environ 500.000, une pour 76 habitants, une pour 30 adultes. Dans l'Eure, on m'affirme qu'il y a un cabaret pour 3 hommes.

Eh bien, si nous ne pouvons individuellement fermer les estaminets, nous pouvons souvent en *empêcher un nouveau* de se créer. Il m'est arrivé de dissuader un brave homme qui était décidé à installer chez lui un débit de boissons. Certains terrains sont particulièrement propices à l'établissement d'un cabaret ; s'il nous faut les vendre, que ce soit avec la clause que l'on ne pourra s'y livrer à ce genre de commerce. Nous pouvons insister auprès de nos amis pour qu'en pareil cas, ils imposent des conditions analogues.

Bah ! dira-t-on, un cabaret de plus ou de moins, qu'est-ce que cela fait ?

Je ne prétends pas indiquer ici un moyen infaillible, unique, pour nous faire triompher. Il y a beaucoup de moyens, il faut les employer tous. Mais dans une grande bataille l'œuvre de chaque soldat est bien minime et pourtant, c'est par la réunion de toutes ces faibles forces, qu'on remporte des victoires.

Il y a dans chaque commune quelqu'un qui peut beaucoup dans la lutte contre l'alcool. D'après la loi, du moins, il a toute autorité pour exiger que les cabarets ne soient pas des lieux de débauche. Il peut les faire fermer si le tenancier sert à boire à des gens ivres ou à des mineurs. S'il n'a pas le droit de forcer ses concitoyens à l'abstinence, du moins il a le devoir de réprimer chez eux l'ivrognerie. J'ai nommé Monsieur le Maire. Il doit être, n'est-ce pas, la terreur des cabaretiers. Hélas ! oui, cela devrait être, mais cela n'est pas. Il a un fil à la patte, Monsieur le Maire. Il vient d'être investi par ses électeurs de la dignité suprême. Mais dans quatre ans, il faut qu'il y songe, il repassera devant le suffrage universel, et si, ce jour-là les cabaretiers n'étaient pas contents !... (*Applaudissements*).

Il faut l'avouer, dans les campagnes la loi sur l'ivresse est à peu près lettre morte. Il y a certainement des maires qui l'appliquent, mais ils sont peu nombreux. Eh bien ! là encore, l'action individuelle peut avoir d'excellents résultats. Que le maire soit des nôtres et nous avons un gros atout dans notre jeu. Beaucoup de maires ne demanderaient pas mieux que d'agir ; la peur de l'urne seulement les retient. Soutenons leur bonne volonté et démontrons-leur que leurs craintes sont chimériques. Je connais nombre de leurs collègues qui ont été très fermes et n'ont point pour cela perdu leur mandat. Ils ont, en tous cas, gagné quelque chose, l'estime des honnêtes gens. *(Applaudissements)*.

J'empièterais un peu sur le rôle des sociétés en parlant des *auberges de tempérance*. C'est pourtant là une chose que de simples particuliers peuvent parfaitemeut tenter avec chances de succès, s'ils veulent bien y risquer quelque argent.

Dans les villages et surtout dans les petites villes, si les paysans trouvent facilement à boire, il leur est fort difficile de trouver à manger. S'ils ont quelques heures à passer au village, ils vont forcément à l'auberge et, s'ils veulent y être économiquement, ils demandent un verre d'eau-de-vie ou de genièvre, suivant le pays. Le cabaretier n'aime pas à servir à manger. Cela lui prend du temps et il demande fort cher pour peu de chose. De petits restaurants, sortes de « soupes populaires, » réussiraient à merveille dans les agglomérations, surtout les jours de marché. L'exemple que nous ont donné les villes, le Hâvre en particulier, est encourageant. L'essai est, en tous cas, à tenter.

Il y en aurait encore long à dire sur l'action individuelle dans l'antialcoolisme. Chacun pourrait apporter son idée ou le résultat de son expérience. Tous les moyens sont bons pourvu qu'ils portent un

coup si petit qu'il soit, au monstre qui dévore le meilleur de notre sang. J'ai simplement voulu montrer que tous, sans exception, fussent-ils isolés de tout groupe, peuvent nous prêter un appui sérieux et utile.

Mais je ne veux pas terminer sans proclamer que seule la réunion de toutes les bonnes volontés, surtout celles des classes dirigeantes, donnera des résultats complets.

Sans nuire en rien à l'action individuelle, les sociétés en décupleront les effets par la puissance de l'association. *(Applaudissements prolongés).*

M. le Président dépose sur le bureau deux mémoires (en russe), relatifs à la question en discussion.

En voici les résumés :

L'alcoolisme chez les ouvriers de Saint-Pétersbourg

PAR M. LE Dr N. GRIGORIEFF

L'auteur examine la mauvaise disposition des fabriques. Les pièces où l'on travaille servent également de chambres à coucher. La plupart de ces fabriques ne sont pas autorisées par la loi, et le besoin d'échapper à la surveillance aggrave encore ces conditions hygiéniques. Les ouvriers commencent leur travail à 5 ou 6 heures du matin, se nourrissent très mal et ont faim la plupart du temps. Ils dorment peu, couchés sur le plancher. Ils ont par dessus le marché à s'occuper de leurs familles, à arranger leurs affaires avec les patrons, et c'est dans l'eau-de-vie qu'ils cherchent l'oubli momentané de leurs déboires. La cause principale de l'alcoolisme est l'habitation sale, humide et sombre ; elle chasse le monde dans les cabarets, où l'on s'enivre, et dépense tout l'argent gagné. Le lendemain on n'a plus d'argent, on est forcé d'engager et de vendre ce qu'on peut, et la misère s'ensuit. Les patrons de St-Pétersbourg boivent aussi beaucoup. Sur 470 patrons que l'auteur du rapport a connus, 130 se grisaient tous les jours, 120 régulièrement tous les jours de fête, 104 de temps à autre. Les maladies chez les patrons sont le plus souvent la phtisie et l'anémie ; chez les apprentis, c'est de même en y ajoutant les coups et blessures.

L'alcoolisme chez les ouvriers de Moscou

PAR M. D.-A. DRILL

Après plusieurs années d'examen attentif, l'auteur du rapport résume ainsi les causes principales qui ont, à son avis, contribué à généraliser l'emploi de l'alcool chez les ouvriers de Moscou. A part l'influence qu'exerce l'hérédité sur l'organisme, l'auteur note les phénomènes subjectifs, comme les émotions, l'épuisement, l'ennui, etc., qui affaiblissent les forces humaines, et excitent à l'emploi de l'alcool qui les remonte pendant quelque temps.

Le développement excessif du machinisme est la cause de l'emploi de l'homme jusqu'à

son épuisement. Et les ouvriers prennent de l'alcool pour acquérir momentanément un peu de force. Ceux-ci et les autres ouvriers qui n'ont pu trouver à se placer, forment le contingent principal des alcooliques.

L'auteur attire l'attention sur la vie des ouvriers et des petits commerçants. Leurs logements, dont le loyer est assez élevé, sont en dehors de toutes les règles hygiéniques. Ces pauvres gens payent généralement plus d'impôts que les autres. L'auteur cite le discours du docteur allemand Bomert. Ce dernier a démontré dans une enquête que les ouvriers qui étaient mieux nourris, et dont la nourriture coûtait moins cher, employaient généralement moins d'alcool.

L'Etat devrait intervenir pour améliorer l'état physique et moral des citoyens. Il devrait édicter de bonnes lois pour régler le louage du travail des ouvriers, créer des écoles pour leur apprentissage, en un mot, s'efforcer de rendre meilleur marché la vie de la classe ouvrière.

M. le Président. — La parole est à M. Oberholzer, étudiant à Lausanne (Suisse).

Discours de M. OBERHOLZER

Ich habe die Ehre die deutschsprechende Arbeitschaft von Lausanne und die schweizerischen Sozialdemokratischen Abstinentvereine zu vertreten. Wenn wir uns in der Schweiz aus Werk gemacht haben, die Klassen bewusste Arbeitschaft für die Abstinenz zu gewinnen, so geschah es natürlisch nicht, um den Unternehmern, dem Arbeitgeber, ein Vergnügen zu bereiten, sondern vielmehr im Interesse der sozialen Bewegung. Einmal erhalten und retten wir durch die Abstinenz eine Unsumme von Geld, Zeit, Gesundheit und Intelligenz zu Gunsten der Arbeiterbewegung. Und dann haben wir eben das grösste Interesse daran, den Alkoholismus von der zukünftigen sozialistischen Organisation der Gesellschaft fernzuhalten. Eine Gesellschaftsform, in der um die materiellen Existenzbedingungen eine wesentliche Besserung gefunden haben, während dem die Versumpfung im Alkoholismus fortdauert, es scheint uns kein zweifelhaftes Ideal. Nicht nur bessere Existenzbedingungen, sondern auch ein körperlich-und geistiggesundes Geschlecht, das ist's, was wir wollen, und darum rufen wir : Fort mit dem Alkohol !

M. le Président. — L'ordre du jour est épuisé en ce qui concerne les orateurs inscrits d'avance ; si quelqu'un désire prendre la parole pour la discussion, je la lui donnerai.

M. Barbey a la parole.

M. Barbey. — Je voudrais qu'une pensée se dégageât en ce qui regarde la propagande des idées antialcooliques par le socialisme.

Il est éminemment juste de chercher à améliorer la condition matérielle des ouvriers et de leur faire une part plus équitable dans les richesses ; il est excellent de créer des coopératives, des syndicats, et

j'admire les très beaux programmes que nous avons entendus ; mais je crois que M. Van der Velde était surtout dans la vérité quand il indiquait que la question sociale était en réalité une question d'éducation. Oui, la question sociale est avant tout une question d'éducation : je voudrais que cette pensée se dégageât bien des discussions de cet après-midi. Je veux dire que si l'amélioration des conditions matérielles de l'ouvrier ne servent qu'à lui donner plus de confort, cette amélioration ne lui donne qu'un moyen d'augmenter ou de satisfaire ses appétits, sans lui donner en même temps le pouvoir de contrôle nécessaire pour les réfréner ; on multiplie ses besoins sans lui apprendre à les gouverner. Par conséquent, je crois qu'une amélioration économique du sort de l'ouvrier doit toujours aller avec une amélioration de son éducation en tant qu'être moral et intelligent ; il est certain que, tant que les ouvriers ne sauront pas se conduire eux-mêmes, ils seront toujours traités comme des outils ; et, pour qu'ils fassent réellement des progrès, il faut qu'ils deviennent dignes d'eux-mêmes et qu'ils apprennent à se conduire. (*Applaudissements*).

M. Van der Velde. — J'ai demandé la parole, Mesdames et Messieurs, pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

M. Barbey dit que dans ma pensée la question sociale est avant tout une question d'éducation. Or, je n'ai jamais pensé cela : je prétends, au contraire, que la question sociale est avant tout économique, que le grand mal à faire disparaître, c'est la séparation exclusive, au moins dans les grandes industries, entre les moyens de production et les forces de travail. Mais ce que je pense, c'est que la question sociale n'est pas seulement économique, que la question économique et la question morale sont intimement liées en fait : je combats absolument tous ceux qui prétendent réduire le socialisme à la question de l'estomac et qui croient qu'il n'a rien à voir avec l'idéal.

J'ai la conviction profonde qu'à partir du moment où les ouvriers, par leurs efforts persévérants, leur action, leur politique d'organisation économique, parviennent à avoir de meilleurs salaires et de moins longues heures de travail, leur développement moral s'en ressent, et je prétends qu'à mesure qu'un mouvement moral se produit dans la classe ouvrière, elle a de meilleurs salaires. Donc notre évolution doit être non seulement dans le domaine moral, mais aussi et surtout dans le domaine matériel. Je désirais qu'il ne puisse pas y avoir de malentendu, et c'est pourquoi j'ai fait cette rectification.

M. Forel. — M. Van der Velde a dit au début qu'il s'attendait à bien des objections de la part des membres du Congrès. Pour mon compte, je dois dire que je me rallie pleinement à ce qu'il nous a dit.

Il nous a cité un fait intéressant et parfaitement vrai : c'est la gradation suivie par le peuple, en s'alcoolisant. Tout d'abord, dans les couches les plus basses, on s'abstient, parce qu'on n'a pas les moyens de boire ; puis, en s'élevant un peu, on boit, parce que la situation est meilleure et qu'on peut boire. Enfin, à un degré supérieur, au fur et à mesure que l'homme s'élève et se moralise, il boit de moins en moins.

Nous observons quelque chose de tout à fait analogue et très intéressant dans l'histoire des nations.

Les nations barbares, tout à fait barbares et sauvages, sont en général

sinon abstinentes, du moins presque complètement abstinentes, parce qu'elles ne peuvent pas boire, et on admire souvent cette abstinence de certaines nations : elles n'ont pas l'alcool, voilà pourquoi elles sont fortes. Alors l'Européen arrive avec son alcool. Elles boivent, et supportent bien l'alcool tout d'abord ; mais elles en boivent des quantités telles qu'alors malgré leur résistance, elles tombent et dégénèrent très rapidement.

Il n'y a pas besoin d'aller chez les barbares complets pour observer des faits analogues. Observons seulement les nations du Midi. M. Comte nous a dit que maintenant on boit de plus en plus dans le Midi ; c'est là un phénomène identique à celui que je viens de citer. Je ne veux pas dire évidemment que le Midi est un pays de barbares, mais il y a eu une époque où ce Midi vivait dans une espèce de retraite, peu gêné par les progrès fiévreux de notre civilisation. Avec l'expansion de celle-ci, nous observons que l'alcoolisme a marché de pair. Il est curieux de constater, que les vagues de l'alcool marchent du Nord au Midi. Dans le Nord inversement nous trouvons une situation qui, d'abord grave, s'améliore de plus en plus. Nous voyons les Suédois, les Norvégiens se désalcooliser. La vague qui avait autrefois son maximum au Nord l'a maintenant au centre de l'Europe et s'avance vers le Midi. Je vois dans ce phénomène quelque chose de tout à fait comparable à ce que M. Van der Velde observait dans les diverses couches sociales d'une même nation.

J'ajouterai encore un mot : M. Van der Velde s'est séparé de moi à propos de la bière : entre nous, il n'y a qu'une faible divergence : ce que je dis s'applique à la bière allemande, très alcoolisée... je pourrais citer les épouvantables ravages produits par la bière allemande, qui élève le taux de la mortalité d'une façon énorme à Munich. Mais j'accorde parfaitement que la bière belge, qui est extrêmement faible, amène plutôt des dérangements d'estomac. Mais nous autres abstinents, pourquoi la répudions-nous, cette bière ? Voici : tant qu'on conservera en principe l'usage d'une liqueur fermentée, on conservera le goût de l'alcool ; tandis que, si l'effort du travail contre l'alcoolisme tend à supprimer cette liqueur, si faible qu'elle soit, on voit du même coup diminuer l'appétence pour l'alcool. (*Applaudissements*).

On a pu penser qu'il pouvait exister entre les diverses races des différences de constitution, telles que les unes pouvaient résister, là où d'autres succomberaient. Je ne le crois pas. Les moyens de lutte peuvent être uniformisés, grâce à l'abstinence ; le résultat final, général, sera le même, car notre cerveau est en somme fait partout de la même manière. (*Applaudissements*).

M. Marillier. — Je voudrais rectifier une opinion, à mon sens inexacte, émise par M. Forel, sur la résistance des races inférieures à l'alcool.

C'est une résistance extrêmement exagérée ; en fait elles sont très rapidement victimes de l'alcool, même les adultes résistent fort mal.

J'ai eu occasion de m'occuper beaucoup de ces races inférieures ; et j'ai pu constater que l'introduction des spiritueux dans ces pays nous est infiniment efficace pour la destruction rapide des indigènes.

En très peu de temps un nègre, et les nègres sont les plus résistants de tous les non-civilisés à l'alcool, en très peu d'années, dis-je, un nègre

présente très souvent des acccidents mortels à la suite d'excès, même quand il descend de parents absolument sains, qui n'ont pas eu de spiritueux à leur disposition. Ce serait une opinion tout à fait dangereuse à laisser répandre, l'opinion qu'on peut impunément se servir comme moyen d'échange et de commerce, des boissons alcooliques dans les relations avec les races inférieures parce qu'elles sont relativement résistantes à l'alcool : elles n'y sont résistantes qu'en apparence, et c'est une résistance qui se perd en quelques années, en 5, 6 ou 7 ans, et quand il s'agit non plus des races nègres, mais des races d'Océanie, la besogne est plus promptement faite.

C'est un point ou je crois qu'il est bon de mettre l'accent. Nous savons bien d'ailleurs que M. Forel est sur ce point de notre avis, et qu'il n'y a entre nous qu'une différence d'appréciation sur les résistances ethniques à l'alcool.

M. le Dr Legrain. — Ce débat est une heureuse transition vers la question qui sera débattue demain : « L'alcoolisme chez les races indigènes, » qui fera l'objet de la dernière séance. Il serait, je crois, inutile d'insister aujourd'hui.

M. Hayem. — Une grave omission a été commise, durant cette séance et je tiens à la signaler. On a cité parmi les causes sociales de l'alcoolisme : la misère, le régime capitaliste, la production de l'alcool, enfin certains facteurs économiques. On a oublié *l'esprit d'imitation*.

En effet, non seulement l'imitation est un phénomène social, mais encore l'esprit d'imitation est l'une des causes les plus importantes de la consommation de l'alcool. C'est, en général, parce que l'on voit boire que l'on boit ; et, en particulier, c'est parce que le peuple voit les bourgeois commettre des excès de boisson que lui-même abuse de l'alcool.

Je vous propose donc de compter *l'esprit d'imitation* au nombre des causes sociales de l'alcoolisme.

M. l'abbé Naudet donne lecture d'une note sur *l'Alcoolisme et la Question Sociale.*

L'ALCOOLISME ET LA QUESTION SOCIALE

L'Evangile a dit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais l'Evangile constate aussi que l'homme, pour vivre, a besoin de pain ; et on se rappelle qu'avant de donner à la foule rassemblée autour de lui dans le désert l'enseignement de sa parole sainte, Jésus l'avait nourrie du pain d'une miraculeuse multiplication.

De même, lorsqu'il donna à ses disciples les instructions de l'apostolat, il ne voulut pas se contenter de leur dire : *Ite et docete*, il indiqua aussi la méthode. *Lorsque vous entrerez dans une ville, guérissez d'abord les malades, ensuite vous prêcherez la vérité.*

Le Maître montrait par là qu'il y a une étroite et nécessaire relation entre le corps et l'esprit ; saint Thomas et le pape Léon XIII devaient plus tard insister sur la même idée en affirmant qu'il faut à l'homme un minimum de biens matériels pour l'exercice de la vertu ; ce que le cardinal Manning rappelait en cette formule : on ne prêche

pas à des estomacs vides ; traduction du « ventre affamé n'a pas d'oreilles », de nos aïeux.

Dans la campagne que nous menons contre l'alcoolisme, il faut avoir cette vérité continuellement présente à l'esprit.

Expliquer au peuple le mal produit par l'alcool, lui en faire toucher du doigt les effroyables conséquences, le convaincre même, est chose relativement facile ; mais arriver jusqu'à obtenir qu'il transforme ses habitudes, qu'il renonce au petit verre, qu'il s'éloigne du cabaret, est une œuvre mille fois plus ardue et rarement couronnée de succès.

C'est que la question de l'alcoolisme se trouve si intimement liée avec la question économique et la question sociale, qu'il ne faut pas songer à résoudre la première, si la seconde n'attire pas notre attention.

Pourquoi l'orvrier boit-il ?

Demandez le lui, il vous répondra : « Pour me donner des forces et me rendre capable de faire mon travail. Mon salaire insuffisant ne peut me procurer une nourriture substantielle, j'y supplée par l'alcool. »

Sans doute, l'ouvrier raisonne mal : l'alcool ne donne point de force ; comme le coup de fouet qui au bas de la montée, peut enlever le cheval, mais n'ajoute rien à sa vigueur, l'alcool ne produit qu'une excitation momentanée, factice, et encore ne la produit-il qu'au détriment de l'économie générale.

De plus, si l'ouvrier avait une alimentation plus rationnelle ; s'il pouvait se persuader que le régime presque exclusivement carnivore auquel il s'assujettit est aussi ruineux pour sa santé que pour sa bourse, il souffrirait beaucoup moins des insuffisances de salaire.

Mais on n'arrivera pas de sitôt à changer les idées sur ce point, et comme, d'ailleurs, par suite des chômages, du marchandage, de la concurrence, de l'immense armée des sans travail, de diverses autres causes encore, beaucoup d'ouvriers ne gagnent réellement pas leur vie, ne peuvent se nourrir suffisamment et croient nécessaire d'avoir recours à la déplorable excitation de l'alcool, il faut aller au plus pressé, et après avoir constaté que la question de l'alcoolisme est en étroite relation avec la question économique et la question sociale, il faut travailler à résoudre celles-ci, au moins dans une certaine mesure, afin de pouvoir résoudre celle-là.

Pourquoi encore, l'ouvrier boit-il ?

Demandez le lui, il vous répondra : « Parce que je suis trop mal logé, qu'il est impossible de se plaire chez moi, et d'inviter les camarades à venir me voir. La plupart des hommes de ma condition ne pouvant causer et se recevoir que chez le marchand de vin. »

Et de même que, nous montrions plus haut, la question de l'alcoolisme s'identifiant par un côté avec la question du salaire, voici que, par un autre côté, elle s'identifie avec la question du logement. Et c'est combattre efficacement le fléau, que de donner ses soins à

l'œuvre des habitations ouvrières, afin de fournir à l'homme du peuple une maison propre où il puisse se plaire et, sans rougir, recevoir ses amis, ses connaissances, tous ceux qui ont besoin de traiter avec lui.

Les exemples pourraient être multipliés, ceux que nous venons de donner nous paraissent suffire à montrer les rapports qui existent entre l'alcoolisme et la question sociale. Etablir des principes, c'est bien, mais si nous nous en tenons là, c'est peu. L'action pratique remonte de l'effet à la cause, et cherche, lorsqu'elle est en présence d'un mal qu'il faut guérir, si on ne doit pas joindre à la méthode curative la méthode préventive.

Faisons donc de l'action pratique; autant que possible attaquons le mal dans sa source ou dans ses sources; autant que cela dépend de nous, supprimons les fatalités, écartons les tentations. Ne nous contentons pas de l'idée, sachons aussi user de la force du fait, alors nous sentirons que l'œuvre marche et nous verrons un résultat plus ou moins grand mais toujours réel, cependant, récompenser nos efforts.

La discussion est close.

M. le Dr Legrain. — Avant de lever la séance, j'ai diverses communications à faire à l'Assemblée.

Le Congrès a reçu du journal *La Fronde* une très aimable invitation à assister à une réception solennelle organisée pour samedi en l'honneur du Congrès, dans les salons du journal. Y a-t-il des objections ?

Une discussion s'engage entre divers membres du Congrès. Il résulte de cette discussion qu'il est impossible de rien changer au programme qui a été dressé jour par jour, heure par heure. Le Congrès, très sensible à l'invitation, regrette de la décliner, et charge le bureau d'être son interprète auprès de la direction de *La Fronde*.

M. le Dr Legrain. — Vous savez qu'il est question l'année prochaine d'ouvrir à l'Exposition universelle un restaurant de tempérance. C'est une œuvre extrêmement importante : Ce sera la première de ce genre que l'on verra dans une Exposition Française internationale.

Il n'est pas douteux que tous les congressistes s'intéressent à cette œuvre, mais comme il s'agit d'une œuvre internationale, et qu'il faudrait, pour que l'organisation de ce restaurant donnât satisfaction à tous, que certains principes, certaines exigences fussent respectées, le Comité organisateur a désiré s'inspirer de votre expérience. Il me charge de prier les Congressistes qui prennent intérêt à l'entreprise, de vouloir bien se réunir à lui samedi matin à 8 h. 1/2, dans l'amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Ce Comité a l'espérance que de cette réunion pourrait naître un Comité international chargé de patronner l'œuvre dans les pays étrangers et de veiller ultérieurement à sa réalisation au mieux des intérêts de la tempérance.

Je rappelle en terminant que les comptes-rendus du Congrès de

Bruxelles sont parus et sont à la disposition des personnes qui désireraient les acquérir.

M. de Vaucleroy, secrétaire général de ce Congrès, fera le nécessaire pour donner satisfaction aux demandes.

La séance est levée à 6 heures.

CINQUIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

QUESTIONS SOCIALES

ANNEXE

L'alcoolisme et les conditions du travail en Belgique

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS ANTIALCOOLIQUE DE PARIS (1899) PAR M. VAN DER VELDE, MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (BELGIQUE)

Nous nous sommes placé, dans ce rapport, au point de vue socialiste, non par esprit de secte, mais parce que beaucoup de nos coreligionnaires ont encore, au sujet de l'alcoolisme, des préjugés qu'il importe de combattre énergiquement.

Que de fois n'avons-nous pas lu, dans des brochures de propagande, ou des journaux socialistes, des affirmations du genre de celles-ci, prises au tas, dans un article de Domela Nieuwenhuys : « C'est la misère qui produit l'alcoolisme, » ou bien : « L'abus de l'alcool est une conséquence capitaliste et ne disparaîtra qu'avec le système lui-même [1]. »

D'où l'on conclut, trop souvent, qu'il n'y a rien, ou presque rien, à faire. Tout au plus peut-on — dans le cadre de la société capitaliste — espérer quelques résultats de moyens indirects, comme le relèvement des salaires, l'amélioration des logements et surtout la réduction des heures de travail. Quant aux moyens directs, prohibitifs ou restrictifs, ils ne sont pas seulement inutiles, mais nuisibles : Liebig, et tant d'autres après lui, n'ont-ils pas démontré que l'alcool, à doses modérées, est un excitant, un stimulant, un aliment d'épargne — la caisse d'épargne de l'ouvrier, disait Moleschott, — dont le travailleur ne saurait se passer, dans l'état actuel des choses, parce que son alimentation est insuffisante et son travail excessif.

Ainsi donc, laissez faire les cabaretiers ! laissez passer le torrent alcoolique ! Le socialisme n'a que faire des jérémiades et des bons conseils de ceux qui prêchent l'eau et qui boivent le vin. Il dédaigne les remèdes de bonne femme que les Ligues antialcooliques proposent au prolétariat. Au lieu de s'en prendre aux effets, il faut remonter aux causes. Morte la bête, mort le venin : l'alcoolisme disparaîtra, comme par enchantement, dans la société de l'avenir, au lendemain du *Kladderadatsch* final, quand l'abolition de la misère, abolira les autres maux qui en dérivent !

Ce sont là des théories commodes, car elles dispensent de heurter les préjugés du prolétariat et de froisser les intérêts des débitants de boissons ; mais elles présentent — au même titre que les théories bourgeoises qui considèrent l'alcoolisme comme la principale cause de la misère — l'inconvénient d'être en contradiction avec les faits.

[1] DOMELA NIEUWENHUYS. *L'alcoolisme. Société Nouvelle*, 1889, I. 255, 262.

Tout d'abord, il est expérimentalement démontré, aujourd'hui, et de nouvelles expériences confirment chaque jour, *que l'alcool, même en petites quantités, est non seulement inutile, mais nuisible* [1].

Ce n'est pas un excitant, mais un paralysant.

1) Les travaux de Schmiedeberg et de Jacquet ont établi que l'alcool n'est pas un excitant du cœur, ni un excitant de la respiration.

2) Tout le monde est d'accord maintenant pour reconnaître, que si l'alcool donne l'illusion du réchauffement, il exerce, en réalité, une action dépressive sur la température du corps. Il en est de même pour la nutrition.

3) Krœpelin et Smith ont établi que l'alcool, même à doses modérées, déprime, au lieu d'exciter, les facultés intellectuelles.

4) Enfin, les expériences de Schmiedeberg et de Destrée, démontrent, à toute évidence, que, contrairement au préjugé courant, on ne peut attribuer à l'alcool une action excitante sur le système musculaire et que la somme de travail fournie sous l'influence de cet agent, est inférieure à celle que donne l'ouvrier à jeun.

Bref, l'alcool ne réchauffe pas, ne nourrit pas, n'active pas les fonctions intellectuelles, ne fortifie pas le corps fatigué. Il est donc scientifiquement impossible de prétendre, comme on le faisait jadis, et comme certains le font encore, que l'alcool est « un mal nécessaire, » que les conditions du travail et d'existence des ouvriers, réclament impérieusement, une consommation modérée de boissons alcooliques.

En second lieu, *nous ne pouvons admettre que l'alcoolisme soit, exclusivement, un effet du paupérisme, un produit de la misère.*

Domela Niervenhuys reconnaît lui-même, en termes exquis, que « c'est un mal dont toutes les classes sont atteintes ». Nous demandions, un jour, à M. Julien Weiler, ingénieur aux charbonnages de Mariemont (Hainaut), si l'on buvait beaucoup d'alcool dans la région industrielle qu'il habite : « Oui, me répondit-il; mais surtout dans la bourgeoisie ».

Enfin, *il est inexact de prétendre, d'une manière absolue que « l'abus de l'alcool est une conséquence du système capitaliste ».*

Certes, ainsi que nous le verrons, les conditions de l'existence et du travail, en régime capitaliste, ont exercé une action considérable sur le développement de l'alcoolisme depuis un demi siècle; mais l'entraînement à boire, le goût des liqueurs fortes et des boissons fermentées, la passion de l'*eau de feu*, l'universel usage de stimulants et de stupéfiants, n'ont rien à voir avec le capitalisme et, d'autre part, il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques relatives à la

[1] G. Bunge. *La question de l'alcoolisme.* Berne. Haller 1896. — A. Smith. — *Die Alkoholfrage.* Tübingen 1895. — Aug. Forel. *La boisson dans nos mœurs.* Bâle 1895. — E. Destrée. *Influence de l'alcool sur le travail musculaire.* Bruxelles. Hayez 1897. — J. de Boeck. *De l'influence des boissons alcooliques sur le travail psychique.* Bruxelles 1898. — Van Coillie. *L'alcool et le travail.* Bruxelles 1898. — E. Van der Velde. *Le Parti Ouvrier et l'alcool* Bruxelles 1898.

consommation de l'alcool, pour se convaincre que les nations dont le développement industriel est le plus avancé, ne sont pas nécessairement, celles où l'usage des boissons alcooliques est le plus répandu.

On en jugera par le tableau suivant, que nous avons dressé d'après Schaeffle[1], pour le pourcentage de la population industrielle, et d'après les statistiques officielles des différents pays, pour la consommation de l'alcool.

	Population industrielle pour 100 personnes occupés	Consommation par tête d'alcool à 50° en 1896
Etats-Unis	52.7	3.76
Allemagne	53.3	8.80
France	53.7	8.38
Hollande	....	8.70
Suisse	54.1	5.19
Belgique	70.6	9.50 (1892 à 1895)
Angleterre et Galles	88.5	4.58
Ecosse	85.8	
Irlande	58.9	

Ces chiffres, il est vrai, n'ont qu'une valeur approximative et ne doivent être accueillis que sous les plus expresses réserves.

En Angleterre, par exemple, et en Belgique, la fraude ne joue qu'un rôle secondaire et la consommation vraie correspond, à peu près, aux évaluations officielles. En France, au contraire, « la faiblesse apparente de la consommation, dans certaines régions est, dans une certaine mesure, la conséquence de la liberté de production des bouilleurs de crû et des difficultés qu'éprouve la Régie, en raison de l'exiguité de ses crédits, à organiser un contrôle suffisamment efficace chez les distillateurs de profession non soumis à la permance[2]. »

Mais, la rectification de ces erreurs ne mettrait que mieux en lumière ce fait essentiel : l'Angleterre, le pays le plus industriel, le plus capitaliste du monde, consomme beaucoup moins d'alcool que l'Allemagne et la France, où plus de la moitié de la population est encore agricole.

Et en France même, ce ne sont pas les villes et les départements les plus industriels, ceux dont le développement capitaliste est le plus avancé, qui ont la plus forte consommation alcoolique : les quatre départements qui consomment plus de 10 litres par tête — Somme (10.82), Seine-Inférieure (13.48), Eure (10.68) et Oise (10.1) — cèdent le pas, au point de vue capitaliste, aux Ardennes, au Pas-de-Calais ou au département du Nord, qui ont une consommation inférieure à dix litres. De même, en ce qui concerne les villes : Le Hâvre (16 l. 29 par tête), Rouen (16.40), Caen (13.19), Cherbourg (16.54), sont moins indus-

[1] SCHAEFFLE. *Deutsche Kern-und Zeitfragen*. Berlin 1895 p. 192.
[2] *Economiste français*, 15 octobre 1898.

trialisés que Lille (5.20), St-Etienne (5.32), Roubaix (6.83), Tourcoing (8.90), St-Ouen (5.52)[1].

Ces quelques faits suffisent à réfuter les théories, trop simplistes, qui expliquent, par un seul ordre de causes, des phénomènes complexes, sur lesquels le climat, la nature des productions du sol, les préjugés, scientifiques ou populaires, au sujet de l'efficacité de l'alcool, jouent un rôle qu'il n'est pas possible de négliger.

Mais, ces réserves faites, il n'est pas douteux que les conditions du travail, ou, plus exactement, les facteurs économiques de toute nature, exercent une action considérable, sinon prépondérante, sur le développement de l'alcoolisme.

§ 1 Les facteurs économiques de l'alcoolisme. — On a maintes fois démontré — et nous ne croyons pas nécessaire d'y revenir longuement — que la tendance à boire de l'alcool est d'autant plus forte que le travail est plus intensif, l'alimentation plus défectueuse, les conditions du logement, et de l'existence en général, plus mauvaises.

Au Congrès antialcoolique de Bruxelles (Août-Septembre 1897), MM. Deffernez et Carton de Wiart ont parfaitement mis en lumière, le lien étroit qui rattache la question des habitations ouvrières à celle de l'alcoolisme.

Dans une publication, déjà ancienne, le Dr Reich dit avec raison : « Tout individu dont l'alimentation est mauvaise, a besoin de remplir son estomac, ou, plutôt, d'écarter le sentiment de demi-vide. Quelques peuples mangent de l'argile pour faire cesser la faim ; les peuples civilisés prennent de l'alcool ».

Enfin, c'est un fait d'observation courante, que la propension à boire des liqueurs fortes, existe surtout, dans les branches d'industrie où les ouvriers sont le plus exposés aux intempéries, aux grandes fatigues, aux besognes pénibles et répugnantes.

Mais si les travailleurs les plus mal logés, les plus mal nourris, les plus mal traités à tous les points de vue, sont plus avides d'alcool que les autres, cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils en boivent plus.

Dans les Flandres, par exemple, qui collectionnent tous les *maxima* pathologiques — mortalité, ignorance, criminalité et délinquance — la consommation d'eau-de-vie est beaucoup moins forte que dans les riches et industrieuses provinces Wallonnes.

Cette apparente anomalie tient à trois causes principales :

1° La bière est meilleure dans les provinces Flamandes que dans le pays Wallon.

2° Les salaires sont plus bas et, par conséquent, les ouvriers, quel

[1] *Annuaire statistique français*. Carte de la consommation alcoolique en France (1895).

qu'en soit leur désir, ne peuvent faire que des dépenses de cabaret assez minimes : pas d'argent, pas d'alcool.

3° Les Flandres, moins industrielles que la Wallonnie, ne ressentent pas autant l'influence exercée par l'intensification du travail, en régime capitaliste.

— « Durant la dernière moitié de notre siècle — nous écrivait récemment M. le Dr Heynen, député de Neufchâteau (Luxembourg) — les conditions d'existence ont été entièrement modifiées. Les grandes découvertes de la vapeur et de l'électricité, les communications rapides et faciles, ont exigé de l'humanité un surcroît d'activité, une dépense plus considérable d'énergie vitale, une résistance plus forte, en un mot, une vie plus intensive. L'homme n'a pu immédiatement s'adapter à ce nouveau milieu ambiant et, pour résister pendant cette période transitoire, il s'est adressé à l'alcool comme au stimulant le plus prompt, le plus efficace et le plus séduisant. »

Ce qui, d'ailleurs, a puissamment encouragé les ouvriers à en agir ainsi, ce sont les idées qui avaient cours, il y a quelques années encore, dans les milieux scientifiques, sur les avantages de l'alcool, pris à doses modérées.

Abandonnées aujourd'hui, par les hommes de science, elles survivent, à l'état de préjugés, dans la conscience populaire.

« Dès son enfance, écrit le Dr Van Coillie, l'ouvrier est enserré dans les mailles de ce tissu d'erreurs qui fait croire à l'utilité de l'alcool ; on lui a vanté — et il n'a entendu que cela — les nombreux bienfaits de ce breuvage ; on lui a dit, et redit, qu'il fortifie, qu'il nourrit, qu'il stimule, qu'il réchauffe, qu'il rafraîchit. qu'il est indispensable au travailleur, et ces horribles contre vérités, il les a entendues, il les entend, non seulement dans son entourage, mais encore dans la bouche d'homme de rang élevé, parfois de ses chefs, que dis-je, de certains médecins même, qui, quelquefois, joignent l'exemple à la parole ; ces contre vérités, il les entend proférer jusqu'à la tribune parlementaire [1]. »

On ne doit pas s'étonner, dans ces conditions, que pendant la première période du développement du régime capitaliste, caractérisée par une exploitation plus intensive des forces de travail, toute hausse de salaire se traduise par une augmentation de l'alcoolisme. Le frein des bas salaires n'agit plus ; les freins moraux et intellectuels n'agissent pas encore.

C'est ce qui apparaît clairement, lorsqu'on met en rapport, aux divers moments de notre évolution industrielle, le mouvement des salaires et celui de la production dans les distilleries.

§ 2. LA PRODUCTION DE L'ALCOOL. — Jusque dans ces derniers temps, la production de nos distilleries a été absorbée, — l'exportation étant insignifiante — par la consommation indigène. On peut admettre,

[1] VAN COILLIE. *L'alcool et le travail*, p. 52.

d'autre part, que les quantités produites pour des usages industriels (10 °/₀ environ) sont compensées et au-delà, par la fraude. Les chiffres officiels de la production représentent donc, approximativement, les chiffres de la consommation.

Nous les avons mis en rapport avec le chiffre annuel des salaires, dans les mines de houille de Liège, la seule série complète que nous possédions, depuis 1831 :

Années	Salaire annuel moyen	Production des distilleries en kilo.	Population de la Belgique
1831	325	11.820	3.785.814 h.
1840	514	32.420	
1850	435	27.774	
1860	629	37.514	
1870	791	38.022	
1880	943	56.058	5.520.009 h.
1886	886	53.480	
1890	1.154	56.628	6.069.321 h.
1897	1.082	59.264	
1898 [1]		56.200 environ.	

En somme donc, nous constatons les faits suivants :

1° De 1831 à 1890, la population n'a pas doublé, tandis que le salaire nominal triplait et que la production des distilleries quintuplait.

2° C'est surtout au début de la période capitaliste, de 1831 à 1840, c'est-à-dire pendant les premières années de la révolution industrielle, que les progrès de l'alcoolisme ont été formidables : en moins de dix ans la production des distilleries avait presque triplé.

3° Depuis, le mouvement ascensionnel s'est ralenti, mais, sauf pendant les périodes de crise, de 1847-1850 et de 1880-1886, quand la dépression des salaires réfrénait la consommation, l'alcoolisme s'est développé d'une manière constante, jusque dans ces dernières années ; et, nous allons voir qu'il en a été de même, du nombre des débits de boissons.

§ 3. LE NOMBRE DES CABARETS. — On a dit avec raison, que la Belgique est, par excellence, le pays des cabarets.

Au 31 décembre 1897, il y en avait 200.699, dont 61.464 ne débitant que des boissons fermentées (bière, vin, cidre, etc.), et 139.235 débitant des boissons fermentées et des boissons distillées.

Ces établissements se répartissaient comme suit, entre les différentes provinces :

[1] La statistique des salaires pour 1898, n'a pas encore été publiée, mais ils seront certainement plus élevés qu'en 1897.

	Nombre de cabaretiers aubergistes, hoteliers, etc.		Total des cabaretiers, hoteliers, restaurateurs etc.	Nombre d'habitants en 1897	
	ne débitant que des boissons fermentées	débitant des boissons fermentées et distillées		par débit en général	par débit de bois. distillées
Anvers.....	6.789	12.226	19.015	42	65
Brabant.....	9.903	25.350	35.253	35	49
Flandre Occid...	9.619	13.662	23.281	34	58
Flandre Orientale	12.856	18.889	31.745	32	54
Hainaut.....	11.954	35.135	47.089	24	32
Liège	3.689	16.302	19.991	41	51
Limbourg.....	2.387	3.954	6.341	37	60
Namur.....	934	4.340	5.274	41	50
Luxembourg.....	3.333	9.377	12.710	27	36
Royaume.....	61.464	139.235	200.699	33	47

Le document inédit auquel nous empruntons ces chiffres, et dont nous devons la communication à M. de Smet de Nayer, ancien ministre des finances, contient, également, le relevé annuel du nombre des débits, à partir de la loi de 1889, sur le droit de licence :

Années	Débit de boissons fermentées	Débits de boissons distillées et fermentées	Total	Population
1889	6.089	185.036	191.125	6.093.798
1890	13.510	173.073	186.583	
1891	23.148	162.616	185.764	
1892	30.977	156.284	187.261	
1893	38.055	150.755	188.810	
1894	43.879	147.327	191.206	
1895	50.176	144.357	194.533	
1896	55.402	142.594	197.996	
1897	61.464	139.235	200.699	6.586.593

Donc, le nombre des débits de boissons distillées décroît, mais en revanche, le nombre des débits, qui prétendent ne vendre que des boissons fermentées, augmente en proportion.

Or, il est de notoriété publique que dans la plupart d'entre eux on débite du genièvre.

« On estime dit le *Bien Social*, journal antialcoolique, dans son numéro de novembre 1898, que 75 °/₀ des débits de bière vendent de l'alcool....

« En Campanie, on vend du genièvre dans presque tous les estaminets qui ne paient pas les droits. La loi est journellement, et de tous côtés, violée. Bien mieux, il y a un certain article 13 de la loi du 16 août 1887, qui défend formellement de colporter des boissons distillées. Eh bien, depuis des années et tous les jours, des liquoristes vont, colportant d'un estaminet à l'autre, du genièvre et d'autres liqueurs, sans être inquiétés par personne. »

Bref, le droit de licence n'a pas diminué le nombre des cabarets. L'augmentation des débits clandestins compense, et au delà, la réduction des débits réguliers.

Quantité de causes, d'ailleurs, inhérentes au régime capitaliste, interviennent pour favoriser cette augmentation.

Dans les centres industriels, beaucoup d'ouvriers, de « meneurs socialistes, » congédiés ou repoussés par tous les patrons, sont obligés pour vivre, d'ouvrir un petit cabaret.

D'autres fois, ce sont des contre-maîtres ou des employés de fabrique, qui se font une clientèle de leurs subordonnés.

Dans certaines communes, la multiplication des cabarets est le fait des brasseurs ou des marchands de liqueurs en gros.

C'est ainsi, par exemple, que l'arrondissement de Furnes est, de tous les arrondissements des deux Flandres, celui qui compte la plus forte proportion de débits de boissons. Et cependant, nous disait le député de Furnes, M. Visart, on n'y boit certes, pas plus qu'ailleurs ; mais on y cultive beaucoup d'orge et d'escourgeon ; c'est le pays des brasseries ; les brasseurs créent force cabarets pour écouler leurs marchandises et les débitants joignent le genièvre à la bière.

Dans le Borinage, où les cabarets pullulent, à Frameries et à Hornu, par exemple, la profession de cabaretier devient littéralement obligatoire : il y a pénurie de maisons ouvrières ; les brasseurs et les liquoristes achètent ou prennent en location, toutes les maisons disponibles, et les louent ou les sous-louent, avec obligation formelle, pour les locataires, de tenir un débit de boissons[1].

Ailleurs, et notamment dans les villages de maçons et de plafonneurs

[1] Voici ce que nous écrit à cet égard, M. H., député à Mons :

« La plupart des brasseurs sont, en même temps, marchands de liqueurs et ils ont un procédé très curieux pour multiplier le nombre des cabarets.

» *a*) Ils tâchent de devenir propriétaires de nombreuses maisons.

» Ils louent ces maisons à bon marché à des cabaretiers, à condition de se fournir chez eux de liqueurs et de bières.

» Souvent même, ils font crédit de façon à pouvoir être créanciers de loyer, dès que le cabaretier ne vend plus assez, ou s'il tente d'aller se procurer des marchandises ailleurs, on l'expulse de la maison.

» La plupart du temps, le brasseur — marchand de liqueurs — est propriétaire du mobilier du cabaret, de sorte que le cabaretier n'a que quelques meubles insignifiants qui ne sont pas saisissables, ce qui fait que les créanciers ne pouvant guère exécuter, cette situation favorise les cabaretiers et les engage à rester d'accord avec le brasseur.

» *b*) S'il n'est pas propriétaire, le brasseur sous-loue dans les mêmes conditions que ci-dessus des maisons dont il est locataire principal.

» *c*) Mais on va plus loin et des contrats stipulent expressément des clauses pénales parfois très importantes pour assurer l'exécution de l'obligation de se fournir de bière et de liqueurs en même temps que le droit pour le brasseur de visiter par lui-même ou ses délégués les caves du cabaretier afin de constater qu'il n'y a pas de fournitures d'autres brasseurs.

» *d*) Encore un autre système qui est employé : il consiste à vendre un terrain moyennant une simple inscription hypothécaire, pour tout ou partie du prix, avec stipulation d'y construire un débit de boissons et de se fournir de bières et liqueurs pendant un temps déterminé, chez le prêteur, ou même chez un tiers, brasseur ou marchand de liqueurs.

» Ou bien encore à prêter sur hypothèque au propriétaire d'un terrain qui veut bâtir, une certaine somme sous les mêmes conditions ».

du Brabant Walon, c'est une autre cause, moins directe et plus générale, qui tend à multiplier les cabarets ; depuis quelques années, sous l'influence grandissante de l'agglomération bruxelloise, les loyers s'élèvent, les charges fiscales deviennent plus lourdes et, pour y faire face, beaucoup d'ouvriers se procurent un supplément de ressources, en ouvrant un débit clandestin, ou en se procurant une licence de cabaretier.

D'autre part, à mesure que la concentration capitaliste fait disparaître les anciennes formes de la production, quantité de gens sont contraints de chercher d'autres moyens d'existence : « Les petits commerces, dit Rumelin, sont surtout envahis ; il semble toujours facile de monter une auberge, une boutique, un débit de boissons... »

Cette augmentation croissante du nombre des cabarets, exerce nécessairement, une influence mauvaise sur la consommation.

Cependant, ce serait une erreur de croire que, toujours, la multiplication des débits entraîne un accroissement de l'alcoolisme.

« Il y a vingt ans — nous disait, un jour, une brave femme — nos hommes s'entassaient dans les deux ou trois cabarets du village, et, comme ils s'excitaient mutuellement à boire, ne rentraient que tout à fait saoûls. Aujourd'hui que l'on s'éparpille dans une vingtaine de cabarets, les gens qui s'y trouvent — à deux ou trois — boivent tranquillement leur chope ou leur goutte et, comme ils s'ennuient, ne tardent pas à regagner la maison. »

Sans prétendre généraliser cette observation, nous pensons, néanmoins, qu'il n'existe aucun rapport nécessaire, entre le nombre des cabarets et la quantité d'alcool que l'on boit.

Depuis quelques années même, bien qu'il y ait plus de débits, il semble que les progrès de l'alcoolisme soient enrayés, que la consommation d'alcool diminue, et, cette fois, pendant une période de prospérité exceptionnelle, de relèvement considérable des salaires.

Certes, les chiffres cités, à cet égard, dans le rapport de la Section centrale de la Chambre des représentants, sur le budget des voies et moyens (1899), sont forts sujets à caution.

« La perturbation résultant de la majoration d'impôt de 1897 — dit avec raison M. Lejeune [1] — rend les indications de la statistique d'autant moins sûres, qu'elle est survenue alors que la marche du fléau semblait être entrée, depuis quelques années, dans une période de quasi stagnation qu'on serait tenté d'envisager comme un phénomène de saturation. »

En revanche, nous croyons pouvoir attacher plus de crédit au témoignage des distillateurs eux-mêmes, qui se répandent en plaintes amères, sur la décroissance de la consommation.

[1] Sénat de Belgique. 21 décembre 1898. Proposition de loi pour la police de la vente et du débit des boissons alcooliques distillées, etc.

On peut lire, par exemple, dans le rapport du Conseil d'administration de la distillerie l'Ancre, du 10 octobre 1898 : « Un facteur très défavorable à la crise dont nous parlions plus haut, a été la diminution de la consommation de genièvre dans le pays. »

La même impression se dégage de l'enquête sommaire à laquelle nous venons de procéder, et des observations personnelles que nous avons faites, depuis longtemps, dans les milieux ouvriers.

Il convient, cependant, de faire à cet égard, une distinction entre les villes et les campagnes.

§ 4. L'ALCOOLISME DANS LES CAMPAGNES. — On admet généralement que l'alcoolisme est moins développé dans les campagnes, que dans les villes et les centres d'industries.

C'est ce que disait, par exemple, le gouverneur de la Flandre Occidentale, dans sa très intéressante contribution à l'enquête agricole de 1886 :

« La population ouvrière des campagnes est moins adonnée à l'intempérance que celle des villes, mais il y a certaines localités, notamment dans la zône poldérienne, où les fermiers se livrent à l'abus des boissons alcooliques et négligent ainsi les soins de leurs fermes. Notons encore qu'il est rare de trouver à la campagne des femmes qui s'adonnent à la boisson, et qu'en général, on n'y constate l'ivresse que les dimanches et jours fériés.

» *Seulement*, ajoute le gouverneur, en réponse à la question de savoir si le taux des salaires exerce une influence sur les habitudes d'intempérance, « *à l'inverse de ce qui se passe dans les villes, à l'augmentation des salaires ruraux correspond, presque toujours, une augmentation proportionnelle de la consommation.* »

» Tous les autres déposants à l'enquête agricole, sont également d'avis, que « la consommation augmente proportionnellement à l'élévation des salaires. »

M. W...., instituteur à Vyle Tharoul, un petit village du Condroz, va même jusqu'à dire : « Peut-être le taux excessivement bas des salaires a-t-il été d'un grand secours pour arrêter les tendances à la propagation de l'intempérance. »

Si donc, l'ouvrier agricole est, en général, plus tempérant que l'ouvrier industriel, ce n'est pas par vertu, mais par nécessité.

Dès l'instant où, pour une raison quelconque, son misérable salaire s'élève, sa consommation d'alcool augmente en proportion. C'est ce qui arrive, par exemple, à l'époque de la moisson, quand le travail est plus intensif, en même temps que les salaires plus forts. Il en est de même, dans les régions frontières, où la contrebande fournit aux habitants des ressources supplémentaires.

Voici, d'ailleurs, les témoignages que nous avons recueillis à cet égard, pour les principales régions agricoles du pays.

I. Condroz. — Les carriers de la vallée du Hoyoux boivent plus que les ouvriers agricoles ; à de très rares exceptions près, ils dépensent, au *minimum*, pour leurs grandes gouttes, de 15 à 20 centimes par

jour. Mais, chez les carriers, l'alcoolisme décroît ; chez les ouvriers de ferme, au contraire, il augmente.

Pendant les travaux de la moisson, ce sont les fermiers, eux-mêmes, qui, souvent, distribuent du genièvre, dans le but de fouetter leurs hommes.

Pour donner une idée de l'effrayante capacité d'absorption de certains ouvriers ruraux, citons le fait suivant : X...., des Avins (Condroz), se vantait devant nous, comme d'un exploit glorieux, d'avoir, un jour de moisson, gagné sa journée, tout en buvant, avant le coucher du soleil, soixante grandes gouttes. « Si vous en aviez donné autant à un *entier*, ajoutait-il, la bête eût crevé sur place ; eh bien ! moi, je me sentais si à l'aise, le lendemain, qu'avant le repas du midi, j'ai encore bu trente-trois gouttes. Seulement, pour supporter celà il ne faut pas avoir l'estomac en papier de soie ! »

Notez que l'homme n'est pas un ivrogne ; que souvent, il ne boit pas, ou ne boit guère de genièvre, pendant un mois, six semaines, sauf à s'en emplir, alors, pendant un ou deux jours, aussi longtemps qu'il a de l'argent.

C'est à peu près comme ces sauvages, qui ne mangent pas à leur faim, la plupart du temps, mais se gorgent de nourriture quand ils en ont l'occasion.

II. Hesbaye. — M. J. W...., à Waremme :

« A la campagne, c'est pendant la moisson que l'on consomme le plus de genièvre. Certains fermiers donnent de la bière, mais les ouvriers n'aiment pas à travailler chez eux ; un cultivateur me disait que ses moissonneurs avaient préféré ne rien prendre, que de boire le café qu'il voulait leur faire servir. C'est la distribution des petits verres, qui sert de criterium pour juger la générosité du maître. »

Beaucoup de fermiers exploitent ces sentiments, afin d'obtenir un surcroît de travail. Cette année (1898), il manquait des bras pour la récolte : on donnait aux moissonneurs, 1 fr. la verge de blé coupé, plus 2 litres de « *péket* » par jour. M. D...., cultivateur à Waremme, me conta qu'un matin, trois faucheurs étaient partis avec leurs 2 litres de genièvre ; le travail était pénible ; à 9 heures il se mit à pleuvoir ; une heure après, nos gens étaient de retour à la ferme, refusant de continuer, mais ayant bu leurs deux litres.

D'autres fermiers, au moment où l'on fait les meules, distribuent aux travailleurs, entre deux chariots de grains, deux grandes gouttes par tête.

Quand un ouvrier fait une commission pour quelqu'un, c'est une habitude générale que de le payer avec une goutte.

Bref, les prolétaires Hesbignons boivent beaucoup, et ils boivent beaucoup plus qu'autrefois. De nos jours, à la campagne, on peut entendre souvent, de vieux bourgeois tenir à peu près ce langage : « Dans le temps, le peuple, les travailleurs en général, ne buvaient

guère autant qu'aujourd'hui. A la fête seulement, on se livrait à des ripailles, à des beuveries monstres ; les jours ordinaires, il n'y avait que les gens *comme il faut*, qui, parfois, se « flanquaient de bonnes tamponnes, » généralement avec du bourgogne Mais, aujourd'hui, tout le monde boit, tout le monde va au café, c'est avec le peket que l'on s'empoisonne. Si les ouvriers ne buvaient pas, ils vivraient heureux.

Ces vieux bourgeois semblent regretter la suprématie, ou plutôt, le monopole alcoolique qu'ils avaient anciennement ; ils oublient de constater que c'est encore parmi eux, qu'il y a le plus d'*alcoolisés*, si pas d'*ivrognes*, et que, bien souvent, ils font tout ce qu'ils peuvent — dans leur intérêt mal entendu du reste — pour développer l'alcoolisme parmi les travailleurs.

III. Campine. — Le *Journal de Bruxelles* publiait, en 1898, la notice suivante :

« D'une statistique dressée par le docteur L..., il résulte que la très catholique commune de Calmpthout (province d'Anvers) qui compte 3,901 habitants, soit 693 ménages, compte aussi 112 cabarets et débits de liqueurs !

Voici un tableau détaillé à cet égard :

		Ménages	Population	Cabarets et débits	Ménages
Commune de Calmpthout	Nieuwmeer...	155	869	34	(1 sur 4 à 5)
	Kerkemund...	207	1.098	26	(1 sur 7 à 8)
	Dorp.....	174	903	32	(1 sur 7 à 8)
	Achterbroek..	90	598	15	(1 sur 6)
	Calmpthout-schenhoek..	67	433	5	(1 sur 15)
	Total....	693	3.981	112	

Le long de la chaussée du village de l'extrémité nord (vers la Hollande) à l'extrémité sud (dans la direction d'Anvers), il y a environ *un* cabaret ou débit de genièvre sur *quatre* habitations. Le dimanche les hommes font le tour des nombreuses chapelles. Ils commencent le matin avant la première messe pour ne finir que le soir quand ils sont absolument ivres. Une vingtaine de « gouttes » y passent facilement. C'est au minimum 1 fr. de dépensé, sans compter les pipes et cigares — et sans compter, bien entendu, les dépenses de la semaine. — Le moyen que le ménage marche dans ces conditions, au point de vue matériel et moral ! Aussi, jamais ne voit-on un ménage profiter du dimanche pour s'en aller en promenade. Pendant que l'homme s'enivre au cabaret, la femme reste à la maison pour garder les marmots.

Et la Campine est réputée une des parties les plus saines et les plus honnêtes du pays. »

IV. Ardennes. — De toutes nos régions agricoles, ce sont peut-être les Ardennes, avec leur climat rigoureux et leurs salaires agricoles relativement élevés, qui détiennent le record, au point de vue de la consommation alcoolique.

Voici quelques témoignages particulièrement frappants à cet égard :

1) M. C....., gérant de la coopérative socialiste, à Hautfays (Luxembourg).

« Pour 775 habitants, 20 cabarets, dont 4 seulement ne débitent que de la bière et du vin. L'alcoolisme fait tâche. Cependant, grâce à une énergique propagande antialcoolique, nos socialistes boivent beaucoup moins d'alcool et le jour n'est pas éloigné, où ils donneront l'exemple de l'abstinence. »

2) M. S....., vice-président du Comice agricole de Bastogne (Luxembourg).

« Beaucoup de cabaretiers, dans nos campagnes, sont des alcooliques qui se sont établis dans le but de satisfaire plus facilement leur penchant pour la goutte. A ce point de vue, le droit de licence a opéré un nettoyage salutaire. »

3) Extrait du *Bien Social*, juin 1898.

« Dans un village de la province du Luxembourg, il y a environ 100 habitants et 2 cabarets. Dans celui qui a le plus à faire, on a vendu en deux ans, 6,000 litres de genièvre (sans compter les autres boissons alcooliques). Dans cette localité ne viennent pas d'étrangers, sauf quelques cantonniers qui, de temps à autre, travaillent à une route. Il n'y a pas un ivrogne de profession dans ce village, mais tous sont des alcoolisés. »

4) M. H....., député de Neufchâteau (Luxembourg).

« On est généralement d'avis qu'il y a décroissance de la consommation d'alcool ; mais cette décroissance ne suit pas une marche très rapide, — sauf parmi les ouvriers industriels, occupés dans les ardoisières. — Si le cabaret est moins dans les habitudes de la population, la consommation à domicile entre amis, est peut-être plus forte. On peut cependant dire, en thèse générale, qu'il y a tendance à la diminution.

Le bien-être et l'augmentation des salaires, tendent à exercer sur le peuple une utile influence. On contracte des habitudes d'ordre. L'épargne se développe. Le confort des habitations s'en ressent : de nombreuses maisons ouvrières s'élèvent. Néanmoins il reste toujours une classe de désœuvrés, qui font leur providence de la charité publique.

Un excellent remède contre l'alcoolisme est, d'après moi, l'épargne : dans les localités où les livrets de la caisse d'épargne se multiplient, l'abus des boissons alcooliques est en pleine décroissance ; d'où l'utilité d'augmenter le nombre des sous-perceptions des postes.

Les foires publiques — qui sont d'ailleurs le principal et indispensable moteur commercial de nos petites villes d'Ardennes — donnent lieu à une grande consommation d'alcool ; mais partout, à Neufchâteau, Saint-Hubert, Wellin, Bouillon, Paliseul, il y a tendance à la baisse.

Par contre, dans les villages frontières de mon arrondissement, où il existe beaucoup de désœuvrés, se livrant au maraudage, à la contrebande, au braconnage, etc., le vice alcoolique, bien loin de disparaître, augmente et l'aisance publique diminue.

Il en est de même, dans certaines régions agricoles, administrées par des ivrognes, ou dans les localités habitées par des fonctionnaires et des particuliers qui propagent l'habitude de prétendus *apéritifs* ou *digestifs*.

V. — En résumé, et sans vouloir généraliser hâtivement des observations qui, pour être décisives, devraient être plus nombreuses, il ne semble pas que l'alcoolisme soit en décroissance dans les campagnes.

La marée alcoolique y a été plus tardive ; le reflux ne semble pas encore avoir commencé.

Bien plus, il est probable que l'extension de l'alcoolisme rural, l'accroissement de consommation des travailleurs agricoles, a pour effet de masquer, dans les statistiques officielles, la diminution considérable que nous allons constater, dans certaines régions industrielles.

§ 5. L'ALCOOLISME DANS LES VILLES ET LES CENTRES INDUSTRIELS. — Nous avons relevé, dans l'enquête industrielle de 1886, vol. I, quarante-neuf réponses à la question 95 d : « L'ivrognerie se restreint ou s'étend-elle ?

Vingt-et-un déposants affirment qu'elle s'étend, mais il est à noter que tous — sauf deux témoins de Dampremy (Charleroi) — appartiennent à des localités situées en dehors des bassins houillers, de la grande zône industrielle qui s'étend de Mons à Verviers.

Par contre, vingt-huit témoins, chefs d'industrie pour la plupart, expriment l'avis que l'ivrognerie se restreint ; mais, en général, ils attribuent cette diminution à la crise économique, à la dépression des salaires.

Cependant, quelques-uns, dans les régions où, depuis longtemps, la condition des ouvriers est supérieure à la moyenne, — dans le Centre (Hainaut) et à Verviers, par exemple — se prononcent pour une amélioration permanente.

« M. D..., bourgmestre à La Hestre :

« Les ouvriers charbonniers se livrent moins à l'intempérance ; c'est le résultat du bon exemple et les effets de l'instruction. »

Société industrielle de Verviers :

« Il est admis que, dans une population ouvrière, il y a toujours une certaine dose d'intempérance, mais, dans ces vingt dernières années, il y a une amélioration considérable. »

Cette amélioration s'est-elle accentuée depuis lors ? S'est-elle étendue à d'autres branches d'industrie ? L'épidémie alcoolique est-elle réellement en décroissance, tout au moins dans les couches supérieures de la population ouvrière ?

Pour résoudre ces questions, il faudrait une enquête systématique, que le Gouvernement, ou à son défaut, les Ligues antialcooliques devraient entreprendre.

En attendant, et sans avoir la prétention d'apporter un travail complet, nous avons recueilli un certain nombre de témoignages, sur la

situation actuelle, dans les industries où l'alcoolisme fait le plus de ravages.

A. Ouvriers travaillant en plein air

1° *Industrie du bâtiment* — Parmi les ouvriers qui travaillent en plein air — terrassiers, briquetiers, maçons, etc. — la consommation d'alcool reste très forte.

D'après M. le secrétaire communal de Boom, centre de l'industrie briquetière, la situation ne s'est pas améliorée depuis 1886. A moitié gelés ou à moitié cuits, exposés, tour à tour, au froid de l'air et à la chaleur des fours, astreints à un travail excessif, les briquetiers continuent à boire des quantités énormes de genièvre.

En Hesbaye — nous écrit un de Waremme — les ouvriers du bâtiment ont l'habitude de faire des *teyes* (ils mettent 10 cent. chacun) et d'acheter le *peket* au litre. Dernièrement, à Waremme, on exhaussait une maison ; le travail a duré quarante jours ; le bâtisseur avait acheté un petit tonneau de genièvre (60 litres), qui fut « liché » avant la fin du mois. Un lundi, les ouvriers, au nombre de 7 ou 8, ayant déjà vidé leurs deux litres, firent une *teye* pour en acheter un troisième, qu'ils burent sur les échafaudages.

Comme les mêmes faits se produisent presque partout, il n'est pas douteux qu'un grand nombre de chutes soient provoquées par l'influence de l'alcool; d'ailleurs, beaucoup d'ouvriers maçons, que nous avons interrogés sur ce point, en conviennent.

2° *Industrie de la pêche (Heyst).* — M. A..., dans le *Bien Social* (1898) :

« Il existe à Hyest-sur-Mer, quatre-vingts cabarets, pour 2,000 habitants indigènes. Le gros de leur clientèle se compose de pêcheurs, au nombre de 200 environ.

Durant son séjour à terre, du samedi soir au lundi matin, le pêcheur d'Heyst n'a qu'une pensée : boire; qu'une joie : l'ivresse; qu'une passion : l'abrutissement physique et moral par le genièvre. Si, quelques instants après le retour de son bateau, il remet les pieds chez lui, c'est uniquement pour soigner la rentrée du poisson « de partage », en dissimuler une partie, et le vendre, si possible, en cachette de sa femme. Sitôt cette opération terminée, il entre au cabaret, et n'en sort plus qu'une heure, le dimanche, pour aller à la messe. »

III. *Ouvriers des docks.* — (Anvers).

Les débardeurs, comme tous les ouvriers exposés aux intempéries et astreints à des travaux pénibles, ont une forte tendance à s'alcooliser. Cette tendance est notablement accentuée par les conditions spéciales dans lesquelles se fait leur embauchement.

M. le Dr Terwagne, d'Anvers, nous adresse, à ce sujet, la note suivante :

« Les ouvriers des bassins sont obligés, pour vivre, pour obtenir du travail, de s'alcooliser quotidiennement.

» A six heures du matin, les embauchements se font dans les cabarets, dont le patron, neuf fois sur dix, est l'embaucheur, le chef d'équipe lui-même. La scène de l'enrôlement est réellemenl scandaleuse : le chef d'équipe remet à chaque ouvrier qu'il embauche, une plaque de zinc donnant droit au travail ; mais, avant d'obtenir cette plaque, il faut défiler devant le comptoir, et, quand il n'y a pas d'ouvrage pour tout le monde, les ouvriers — sous l'œil paternel de la police — se bousculent, s'injurient ou se battent, pour arriver auprès de l'embaucheur. Quand il y a beaucoup d'ouvrage et que les chefs craignent de perdre leurs ouvriers, ils promettent et distribuent des litres de genièvre. Par contre, si le travail est rare, il n'y a pas de plus sûr moyen de se faire embaucher que de boire à crédit chez l'enrôleur : c'est celui qui a le plus « gepoeft » (boire à *poef*, disent les Wallons), que l'on prend les premiers.

» Il arrive souvent aussi que, pour activer le travail — le négociant, l'expéditeur ou son représentant — promettent des litres de genièvre.

» Dernièrement, un docker, entrant dans un cabaret, répondait à un de nos amis, lui demandant combien il avait déjà bu de grandes gouttes : — C'est ma trente-quatrième ! — Et il était deux heures de l'après-midi !

» Pour parfaire l'alcoolisation des ouvriers, les embaucheurs qui tiennent cabaret, créent, chez eux, des sociétés de *vogelpick*, de palets, etc., et obligent les dockers à en faire partie.

» Malgré les dispositions formelles de la loi, des paiements continuent à se faire dans les cabarets.

» Dans son programme des réformes communales, la Fédération Anversaise du Parti Ouvrier propose de créer des abris, où se feraient l'embauchage et la paie, et où les ouvriers pourraient se réfugier en cas de mauvais temps, pendant les heures de repos, au lieu de battre le pavé ou de s'entasser dans les cabarets. »

IV. Industrie des carrières. (Huy). — M. H..., tailleur de pierres, député de Huy :

« L'alcoolisme est manifestement en diminution dans les régions carrières des environs de Huy ; il paraît décroître en raison directe de l'organisation ouvrière, et surtout de l'organisation coopérative. »

» A Vierset, où l'on travaillait en été 12 et demie et 13 heures, les carriers se mirent en grève dans le courant de 1895, pour obtenir la journée de 11 heures. Les patrons accédèrent très rapidement à ce desideratum, mais demandèrent par compensation, aux ouvriers, l'engagement de ne plus boire d'alcool sur les chantiers. Ceux-ci acceptèrent et cette réforme eut pour résultat indirect de réduire considérablement la fréquentatien des cabarets pendant la semaine ; il est manifeste que les deux sous d'alcool consommés sur les chantiers servaient surtout d'amorce et provoquaient à en boire davantage ; le retour au logis fournissait l'occasion. Aujourd'hui, beaucoup d'ouvriers qui, sous le coup de cette excitation, ne manquaient jamais d'entrer dans les cabarets en quittant le travail, rentrent chez eux directement. La lecture des journaux du parti, les occupations nouvelles créées pour bon nombre d'entre eux par la coopérative, les syndicats et les autres formes d'organisation, sont aussi pour quelque chose dans ce résultat. Bref, je suis très modéré en évaluant, pour Vierset, la décroissance de la consommation alcoolique à 50 °/₀, en quatre ou cinq années.

» A Moha, la principale carrière, où l'on buvait jadis des quantités effrayantes d'alcool,

on a interdit la consommation sur les chantiers, il y a trois ans. Presque en même temps, s'établissait une coopérative, à laquelle adhèrent presque tous les ouvriers. Elle joignit à ses magasins un café où l'on ne débite pas de boissons distillées. Une série de dispositions antialcooliques — puériles en apparence — furent adoptées par les coopératives et ont produit d'excellents résultats ; il est interdit, par exemple, de se payer mutuellement des consommations (tournées), ou même de payer deux consommations à la fois. Les concours de pigeons étaient également une occasion de boire de l'alcool, la coopérative a créé, dans son local, une société qui comprend tous les amateurs ouvriers et dont les membres prennent l'engagement de se soumettre au même règlement que les autres consommateurs. A Moha, comme à Vierset, la consommation d'alcool a énormément diminué mais sans qu'il me soit possible d'évaluer avec précision.

» Enfin, à Vinalmont, à Marchin, à Ouffet, aux Avins et à Seilles, le mouvement contre l'alcool se dessine également. Néanmoins, je constate que dans ces deux dernières communes, la réaction est beaucoup moins forte ; or, ce sont précisément celles où l'organisation rencontre le plus de difficultés. Je résume et précise ma pensée : ce n'est pas dans les régions qui votent pour les socialistes, que l'alcoolisme diminue surtout, mais bien dans celles où l'organisation est la plus complète et les journaux du parti les plus répandus. »

B. Ouvriers travaillant au feu

I. Industrie métallurgique. (Centre Hainaut). — M. M..., député de Soignies :

« La consommation d'alcool est effrayante dans les laminoirs, où les patrons l'encouragent, parce qu'ils ont, ou croient avoir intérêt à tenir leur personnel sous l'influence permanente de la boisson. Les ouvriers font huit ou neuf fournées par jour, et, une fois leur four chargé, s'en vont à la cantine, soit à l'intérieur de l'établissement, soit à l'entrée de celui-ci. Avec des salaires de 4, 5 ou 6 francs, ils boivent pour 1 franc, 1 fr. 20, 1 fr. 50 de genièvre par jour. J'en connais un qui gagne 1¼ francs par jour et boit pour 30 à 35 francs par quinzaine.

» Ces ouvriers sont *inorganisables*.

» Dans le reste de la population ouvrière, et surtout parmi les jeunes gens, l'alcoolisme a considérablement décru depuis quelques années. »

Il en est de même, nous écrit un de Gosselies, pour les chaudronniers et les ouvriers des fabriques d'émaillés.

II. Industrie verrière. — M. L..., ancien président de l'Union verrière, député de Charleroy :

A. Verriers à vitre.

« Avant l'introduction des fours à bassin, le travail durait dix à onze heures *sans arrêt*, et l'on faisait en moyenne, 22 à 23 journées par mois. Aujourd'hui, dans les verreries à bassin, le travail se fait à 3 équipes de 9 heures et demie chacune ; mais, avec les travaux d'apprêt, qui doivent s'effectuer avant le commencement de la journée, la durée du travail est d'environ 10 heures et demie. Or, pendant ce long espace de temps, il n'y a aucun arrêt pour prendre le repas ; les ouvriers doivent manger en travaillant et manger

beaucoup, car leur effort musculaire est considérable. Aussi, la plupart d'entre eux digèrent mal. Pour activer leur digestion, ou réagir contre la chaleur des fours, ils absorbent de grandes quantités de liquides : café, bière et eau ; puis, ne sachant plus que boire, ils prennent de l'alcool, et souvent, leur journée finie, sortent de l'usine à moitié ivres, pour s'enivrer tout à fait, dans les cabarets qu'ils rencontrent sur leur chemin.

» Ce n'est guère qu'en Belgique et en France que l'on travaille sans arrêt et que l'on boit de l'alcool pendant le travail. Aux Etats-Unis, au contraire, les boissons fermentées ou distillées sont rigoureusement interdites ; mais on fournit aux ouvriers de l'eau glacée et — ce qui est essentiel — la journée ne dépasse pas huit heures, avec un repos d'une heure au milieu du travail. Il en est de même en Angleterre et en Italie. »

B. Verriers à bouteilles.

« Dans les verreries à bouteilles, il y a un intervalle dans le courant de la journée, mais on travaille 12 heures — une semaine de nuit et une semaine de jour. Par suite de ce travail exténuant, l'ouvrier se trouve aussi abattu lorsqu'il se lève que lorsqu'il se couche ; aussi n'est-il pas surprenant que, pour faire disparaître ce malaise général, il recherche un réconfort dans l'alcool.

« Un fait que j'ai constaté, depuis mon entrée en verrerie (1864), c'est que les ouvriers intelligents et instruits ne consomment que peu, ou pas, d'alcool ; ceux qui en abusent, au contraire, sont des êtres dépourvus de toute instruction. J'aime à faire remarquer, d'ailleurs, que la situation s'améliore beaucoup : nous ne voyons plus que très rarement, les beuveries inqualifiables, si fréquentes chez les anciens verriers. En 1890, lors de la revision des statuts de l'Union verrière, je fis ajouter un article ainsi conçu, dans le but de combattre le fléau : « L'association se décharge de tout conflit survenant entre patrons et ouvriers trouvés en état d'ivresse sur leur travail.... »

C. Ouvriers occupés à des travaux souterrains

1° *Industrie houllière.* — Dans le centre (Hainaut), où les salaires sont relativement élevés, les journées courtes, l'orgonisation plus forte que dans les autres bassins, M. M...., ancien porion, député de Soignies, nous signale, parmi les houilleurs, une diminution « énorme » de la consommation d'alcool — sauf les jours de grandes fêtes, et, surtout, le jour de la Sainte-Barbe.

Dans d'autres régions, et, notamment, dans la Basse Sambre, le pays de Liège ou le Couchant de Mons, les houilleurs continuent à compter parmi les ouvriers qui boivent le plus. Outre les conditions pénibles et la durée excessive du travail, il faut citer, parmi les facteurs économiques de cette triste situation : le mauvais état des logements ; l'incapacité des femmes, comme ménagères, spécialement dans les villages où, jusqu'en ces dernières années, la plupart des filles, des *blancs-bonnets*, travaillaient à fosse.

Au Borinage (Couchant de Mons), plusieurs directeurs de charbonnages, intéressés dans des brasseries, poussent à la consommation. Presque tous les sièges d'exploitation sont entourés d'une multitude de cabarets. Enfin les ouvriers, qui n'ont pas à leur disposition,

comme dans le Centre, des lavoirs spacieux et bien aménagés, doivent se déshabiller, se laver, se rhabiller dans les cabarets d'alentour.

« Quand nous étions plus jeunes — dit un ouvrier de Frameries, dans l'enquête de 1886 — il y avait des baraques, près des fosses, pour se déshabiller et se rhabiller. Quand on était prêt, chacun retournait chez soi ; maintenant, faute de baraques à la fosse, pour mettre ses guenilles, on doit absolument aller au cabaret. Le goût du gaz (grisou ?) attire toujours l'alcool : c'est huit fois sur dix, du genièvre que l'on boit ; l'on s'engage mutuellement ; un premier verre est suivi d'un second, et puis on est pris. Il n'y a pas un houilleur, remontant de la fosse, qui puisse supporter trois verres sans être ivre. »

En général, d'ailleurs, les charbonniers se contentent de cette ration pour toute la journée : une première goutte, avant de descendre, vers 3 ½ ou 4 heures du matin ; une seconde, au sortir de la fosse ; puis une troisième, après avoir mangé leur tartine, puis un ou deux verres de bière et bu la traditionnelle tasse de café, que le débitant leur offre gratis ; soit donc, en moyenne — sauf les ivrognes, bien entendu — 3 gouttes à 10 centimes par jour, et, le samedi, généralement, une goutte supplémentaire.

Tout compte fait, par conséquent, les ouvriers borains les plus sobres, dépensent, à peu près, cinquante centimes par jour, en boissons distillées et fermentées. Soit, 180 à 200 fr. par an, plus de 20 0/0 de leur salaire !

D'après M. M...., député mineur de Mons, il y a, parmi les ouvriers du borinage, une tendance légère à restreindre leur consommation d'alcool [1].

2° *Industrie ardoisière.* — M. le Dr H....., député de Neufchâteau a bien voulu nous fournir, sur l'alcoolisme dans les ardoisières du Luxembourg, des renseignements qui prouvent une amélioration notable, depuis quelques années.

« A Bertrix, une des localités les plus populeuses de l'arrondissement de Neufchâteau, la loi sur l'ivresse publique est sérieusement appliquée ; un règlement sévère établit des droits élevés sur les bals, dans les cabarets. Ceux-ci ne sont guère fréquentés, les jours ouvrables ; malheureusement, les ouvriers des ardoisières ont pris l'habitude, en rentrant chez eux, le soir, de boire une ou deux gouttes, avant le souper, qui est leur principal repas. Néanmoins, d'après une statistique approximative, la consommation d'alcool a diminué d'nn tiers, depuis dix ans.

» A Warmifontaine, sur 400 ouvriers ardoisiers, 150 environ font partie d'une société de tempérance ; chaque membre reçoit, annuellement, de la société des ardoisières, une prime de 20 fr. La consommation d'eau-de-vie, dans la commune, a diminué de moitié.

» On constate également un recul sensible de l'alcoolisme, à Cugnin, Dohan, Sugny, Corbim, etc., surtout à Herbeumont, où, grâce à l'instituteur et au secrétaire communal, nous avons pu obtenir des renseignements précis.

[1] On a remarqué que les ouvriers borains, assez nombreux, qui appartiennent à la confession protestante, de même que les « salutistes », s'abstiennent presque régulièrement de consommer de l'alcool. (Communication de M. H...., député, à Mons.).

» Herbeumont-s.-Semoys, centre de l'industrie ardoisière, est un village de 1130 habitants, parmi lesquels environ 300 ardoisiers — socialistes pour la plupart. On y vend annuellement, dans les quinze cabarets de la commune, de 9500 à 10000 l. de genière, soit de 8.2 à 8.8 litres par habitant. Il y a vingt-cinq ans, la consommation était certainement double. « J'en trouve la preuve — écrit l'instituteur — dans les faits suivants : mes parents ont vendu jusque 4000 l. par an ; la plus forte vente qui m'ait été renseignée, cette année, dans le principal cabaret, ne dépasse pas 1000 l. — Autrefois, tous les ardoisiers « repassaient » au cabaret, après journée faite et y restaient plus ou moins longtemps ; aujourd'hui, il en repasse un tiers à peine et la plupart se contentent d'un seul verre. — Le dimanche, on ne trouve guère que des jeunes gens dans les cabarets ; la plupart des hommes mariés restent chez eux. — Au lendemain de la Sainte-Barbe, j'ai demandé à deux cabaretiers : Avez-vous eu beaucoup de pères de famille ? Ils m'ont répondu : « Non ; on n'en voit plus ; c'est comme une épidémie. » — On prétend, il est vrai, que l'on boit à la maison ; mais, à mon avis, cette consommation à domicile n'est guère importante. »

Les deux causes principales de cette décroissance « énorme », « réellement surprenante » de l'alcoolisme sont, d'après nos correspondants, les suivants :

1) L'instruction, aussi bien à l'école primaire qu'à l'école d'adultes. Parmi les jeunes gens de 25 à 30 ans, il est consolant de constater qu'il n'y a pas un seul buveur ; les visites au cabaret sont remplacées, le dimanche, par la lecture en hiver et les promenades en été.

2) L'émigration temporaire aux Etats-Unis.

« Dans ces dernières années, le quart de la population a émigré. Pour faire le voyage, il fallait épargner et, pendant six mois, un an, plus de cabaret ! En Amérique même, la visite des *bars*, à dix sous le petit verre, n'était guère possible ; d'autant plus que l'on économisait, avec âpreté, l'argent du retour. Certains ne seraient jamais revenus, sans l'aide de leurs parents, qui se trouvaient également forcés d'épargner dans ce but : d'où, l'absence de fréquentation des cabarets. Aujourd'hui, les 99 pour cent des ménages sont accoutumés à l'épargne. Chacun veut avoir sa maison, son livret à la caisse d'épargne, son lopin de terre. De plus, le contact avec les Yankees a développé beaucoup le sentiment de la dignité personnelle.

D. Ouvriers de fabrique

1° *Industrie papeterie (La Hulpe)*. — La papeterie de La Hulpe (Brabant), dont le personnel se compose de campagnards, Wallons et Flamands, occupe une centaine d'ouvriers mâles. La durée du travail est de douze heures ; une semaine de nuit et une semaine de jour. Certains ouvriers ont une heure, pour leurs repas ; ceux qui sont au moulin, doivent manger en travaillant.

La consommation d'alcool est très forte et a beaucoup augmenté depuis quelques années. Tel ouvrier, qui gagne 3 fr. par jour, dépense, régulièrement, cinquante centimes par jour, en genièvre. Tel autre,

avec un salaire relativement élevé de 6 fr., boit *tous les jours* ses vingt grandes gouttes ! En général, les ouvriers Flamands boivent moins de genièvre que les Wallons, parce qu'ils consomment plus de bière et fréquentent moins les cabarets pendant la semaine ; en revanche, à certains jours de fête, me disait un ouvrier de la papeterie, « ils se saoûlent comme des cochons ».

2° *Industrie drapière (Verviers).* — M. M..., ouvrier tisserand, ancien député de Verviers, nous écrit :

« La boisson favorite dans notre région est le genièvre et on en fait une assez grande consommation ; je crois, cependant, que les ouvriers et spécialement les tisserands, les fileurs, boivent moins qu'autrefois. Avant l'introduction des métiers mécaniques, on buvait beaucoup, dans la fabrique même, le lundi et le mardi, pendant toute la journée. Chaque ouvrier, pour ainsi dire, apportait une chopine ou une demi-chopine, et l'on buvait à la ronde, en chantant et en riant ; puis, la journée finie, on se rendait dans les cafés pour continuer à boire. Il n'en est plus de même, aujourd'hui : l'ouvrier boit très rarement une goutte à l'atelier ; la coutume de payer 1 ou 2 fr., pour la bienvenue, dans un atelier nouveau, a complètement disparu ; on ne boit plus que le soir ou le dimanche. Les ouvriers prennent la goutte, disent-ils, parce que la bière est en général mauvaise et, surtout, pour oublier leurs chagrins et leur misère ».

Une habitude qui faisait boire beaucoup, et qui tend heureusement à disparaître, ce sont les *tournées* : Jadis, quand on entrait dans un cabaret, on se considérait comme obligé d'offrir un verre à tous les amis et connaissances qui s'y trouvaient ; ceux-ci, à leur tour, étaient tenus de réciproquer. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, tout au moins dans les locaux socialistes.

La création de notre presse populaire a contribué beaucoup au recul de l'alcoolisme. On lit beaucoup plus que dans le temps ; des centaines d'ouvriers sont abonnés à des journaux, qu'ils lisent le soir, et leur lecture finie, ils ne songent plus à sortir.

En résumé, nous nous trouvons en présence de trois catégories d'ouvriers, qui correspondent à des moments successifs de l'évolution industrielle.

D'abord, les campagnards, misérablement payés, qui, malgré leur avidité de sauvages — pour l'eau de feu — n'en boivent, les jours ordinaires, que de faibles quantités, faute d'argent pour en boire plus. Chez les ouvriers de cette catégorie, qui ne connaissent d'autre luxe que le genièvre, toute augmentation, temporaire ou accidentelle des salaires, se traduit par un accroissement d'alcoolisme.

Au degré suivant, chez les ouvriers qui touchent des salaires plus élevés, sous un développement intellectuel et moral correspondant, la consommation d'alcool arrive à son maximum.

Il en est surtout ainsi dans les métiers pénibles répugnants ou malsains.

Le peintre boit de l'alcool pour combattre la colique de plomb.

Le lamineur, le gazier, le souffleur de verre, pour se rafraîchir, ou pour activer la digestion.

Le terrassier, le marbier, le briquetier, le maçon, le débardeur, tous les ouvriers en un mot, qui travaillent en plein air, boivent pour se réchauffer, pour mieux résister à la neige, à la pluie ou à la froidure.

Le tapissier, le houilleur, l'ouvrier des ardoisières, tous ceux qui travaillent sous terre ou dans des locaux fermés et malsains, boivent pour se débarrasser des poussières, pour se nettoyer le gosier.

Tous boivent quand ils sont fatigués, quand ils ont besoin de se donner des forces, quand ils éprouvent une indisposition ou une faiblesse quelconque. « Il n'y a rien de tel qu'une grande goutte, pour se donner un coup de fouet, un coup d'éperon. » Ou bien encore : « Je ne me sens pas à l'aise, le matin, et je ne sais pas travailler, si je ne commence pas par avaler un petit verre ».

Que l'on ajoute à tous ces facteurs, la contagion de l'exemple, la provocation permanente des cabaretiers, la complicité des employeurs, les paiements ou les gratifications en genièvre, les sociétés, les jeux, les réunions, les concours, organisés dans le seul but de pousser à la boisson, et l'on comprendra que, fatalement, l'alcoolisme progresse, aussi longtemps que les ouvriers, épuisés et mal nourris, se figurent trouver dans l'alcool, un moyen de réparer leurs fatigues, d'augmenter leur force de travail, de suppléer à leur insuffisante nutrition.

Mais, heureusement, ces préjugés tendent à disparaître chez les ouvriers de la troisième catégorie : ceux dont la journée de travail est moins longue, les salaires plus réguliers, le niveau intellectuel plus élevé.

Peu nombreux au début de l'ère capitaliste, quand les progrès du machinisme courbait tous les travailleurs sous le même niveau de misère, leur nombre augmente à mesure que progresse l'organisation du prolétariat et le développement technique de la production. Ainsi que l'a montré Schulz Gævernitz, la grande industrie commence à guérir les plaies qu'elle a faites. Les générations nouvelles ne ressemblent plus aux générations misérables des premiers temps du capitalisme. Elles savent que si la misère contribue au développement de l'alcoolisme, l'alcoolisme, à son tour, est une cause de misère et de démoralisation ; elles comprennent que l'un des principaux obstacles, le principal obstacle peut-être, au développement de l'organisation ouvrière, à l'émancipation du prolétariat, c'est l'ennemi intérieur qui lui ronge les entrailles, ce sont les besoins factices qui absorbent le plus clair de ses ressources et de ses forces.

Aussi, dans les régions les plus avancées au point de vue industriel, les travailleurs organisés s'associent, avec un remarquable enthousiasme, à la croisade antialcoolique prêchée par le Parti Ouvrier.

§ 6. LE PARTI OUVRIER ET L'ALCOOL. — Dans presque tous les pays — nous ne voudrions pas devoir en excepter la France — la propa-

gande directe contre l'alcoolisme commence à préoccuper, sérieusement, les organisateurs socialistes.

En Hollande, nos camarades ont créé, depuis longtemps, des ligues antialcooliques.

En Suisse, Otto Lang, Schelker, bien d'autres encore, sont des abstinents résolus.

En Belgique, depuis longtemps, la vente de l'alcool est interdite dans la plupart des Maisons du Peuple; la presse socialiste fait une propagande active contre les boissons fortes; la *Ligue Socialiste Antialcoolique*, de formation récente, possède déjà des sections, dans les principaux centres industriels.

Pour en faire partie — car on veut, avant tout, grouper une élite qui prêchera d'exemple — il faut prendre l'engagement d'honneur de s'abstenir, rigoureusement, de boissons distillées. En outre, et c'est ce qui donne un caractère spécial à notre organisation, on ne peut en être membre qu'à la triple condition d'être affilié à l'un des groupes du Parti, de s'abonner à l'un de ses journaux et de payer — pour la propagande par brochures — une cotisation mensuelle de 25 centimes.

Nous voulons, en un mot, que la Ligue soit nettement socialiste, parce que l'expérience nous a montré qu'en parlant au nom du Socialisme, en faisant appel au sentiment *religieux* des adhérents à la foi nouvelle, notre propagande acquiert une incomparable efficacité.

Au début de notre mouvement, que les cabaretiers, cela va sans dire, regardent de mauvais œil, il semblait que nous allions, et nous croyons nous mêmes, aller à l'encontre de nos intérêts électoraux. Or c'est précisément le contraire qui est arrivé : nous avons perdu quelques cabaretiers, mais nous avons gagné à notre cause, toutes les femmes !

Il est grandement à souhaiter, pour l'avenir de la démocratie socialiste, que cette propagande antialcoolique s'accentue et se généralise.

Nous avons constaté que l'organisation ouvrière fait reculer l'alcoolisme ; la réciproque n'est pas moins vraie : tout ce qui réduit la consommation d'alcool, augmente les ressources de l'organisation ouvrière, élève le niveau moral du prolétariat, lui donne des forces nouvelles dans le combat pour l'émancipation.

C'est pourquoi tous les groupements socialistes, rompant avec des formules surannées, cessant de remettre au lendemain de la révolution sociale, ce qu'ils peuvent, et, par conséquent, ce qu'ils doivent commencer ce jour même, ont l'impérieux devoir de déclarer la guerre à l'alcool, de combattre, sans trève et sans merci, un ennemi d'autant plus redoutable, qu'il est dans nos rangs, qu'il a des intelligences dans nos forteresses.

A ceux qui diraient encore que c'est peine perdue, qui persisteraient à invoquer les arguments que nous avons rencontrés au début de cette étude, nous répondons par les résultats obtenus, par l'exemple

des cinq millions d'Anglais, des dix millions d'Américains, qui ont renoncé complètement aux boissons alcooliques.

Et, à tous les prolétaires conscients, à tous les travailleurs qui comprennent le rôle grandiose, la mission rédemptrice qui incombe à leur classe, nous faisons un pressant appel ! Plus ils seront sévères, rigoureux pour eux-mêmes, plus grande sera leur autorité pour flétrir les abus chez les autres.

Vous qui reprochez aux bourgeois, leurs tirs aux pigeons, leurs maisons de jeux ou leurs cabarets à la mode, ne faites pas vous-mêmes ce que vous leur reprochez.

Il n'y a guère de différence, au point de vue moral, entre un gommeux qui tire des pigeons et un ouvrier qui fait battre des coqs, un bourgeois qui s'enivre au bourgogne et un prolétaire qui se saoûle de genièvre, un joueur de la haute qui perd en une nuit une fortune, et un parieur de la classe ouvrière qui perd sur un coq, un pigeon ou une quille, le pain de sa femme et de ses enfants !

Ceux-là seuls seront dignes de gouverner le monde qui auront appris à se maîtriser eux-mêmes.

SIXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Vendredi 7 Avril (après-midi)

Présidence de M. le Dr LEGRAIN

Assisté de M. de Hebra, Représentant l'Autriche

Ordre du jour :

GOLONIES — ARMÉE

THÈMES PROPOSÉS : D'une entente entre les Etats pour la protection des races indigènes contre l'alcool.

De la lutte antialcoolique dans l'armée et par l'armée (armées de terre et de mer).

SÉANCE GÉNÉRALE DU VENDREDI SOIR 7 AVRIL

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. le Dr Legrain, président du Congrès. — Je prie M. de Hebra, représentant l'Autriche, de vouloir bien occuper le fauteuil de la présidence et M. Dieu, représentant le Ministre de la Guerre, de vouloir bien prendre place au Bureau.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question suivante : *D'une entente entre les États pour la protection des races indigènes contre l'alcool.*

M. le Général Gallieni, Gouverneur de Madagascar, avait été prié par le Comité organisateur, d'indiquer dans un rapport à l'adresse du Congrès, les résultats de sa propre expérience.

Le Général Gallieni, comme vous le savez, a donné des gages nombreux à la tempérance, il a acquis dans sa carrière une expérience consommée, et la lutte contre l'alcoolisme est un de ses objectifs principaux. C'est avec une bonne grâce parfaite qu'il a répondu à notre appel, démontrant ainsi le prix qu'il attache à la cause que nous défendons ici. Malheureusement ses occupations ne lui ont pas permis de quitter Madagascar : il vous envoie un salut amical et fraternel en même temps que son rapport, dont je vais vous donner lecture.

Ce rapport est précédé d'une lettre un peu longue, mais très intéressante, dont je crois utile de vous donner également lecture.

Mon cher docteur,

Ne vous suffirait-il pas de dire que je suis un partisan absolu de l'eau, *(applaudissements)* depuis que j'ai vu, par moi-même, les heureux effets de l'abstinence des boissons alcooliques aux colonies ? Je puis vous répéter que depuis douze ans, en quelque situation que je me sois trouvé, je n'ai jamais cessé de boire que de l'eau *(applaudissements)* prise à la portée de ma demeure, de mes campements ou de mes bivouacs. Et jamais, je n'ai jugé utile de demander à mes ordonnances ou serviteurs, d'où provenait cette eau.

En ce qui concerne nos soldats européens, je suis absolument persuadé que c'est l'abus des boissons alcooliques qui leur fait le plus de mal et qui cause le plus d'invalidations, d'entrées aux hôpitaux, de morts, etc. Aujourd'hui, nos troupes coloniales, artillerie et infanterie de marine, légion, se composent, pour une bonne part, de soldats rengagés d'un certain âge. Ce sont de braves gens, endurants et

courageux, animés d'un moral extraordinaire et qui ont toujours excité mon admiration dans toutes les colonnes que j'ai faites avec eux. Ces soldats rengagés constituent le type du soldat colonial. Mais ils ont un défaut. Ils se figurent que les alcools, notamment sous forme d'apéritifs, leur sont utiles. Pour moi, cette habitude est déplorable au possible. Nos soldats actuels aux colonies seraient parfaits, s'ils pouvaient se passer désormais de ces boissons pernicieuses. Toutes les mesures prises pour arriver à ce but, constitueront un grand service rendu à nos troupes coloniales et, par suite, à la politique coloniale de la France.

En ce qui concerne les indigènes, mon opinion est la même. Nous devons, par tous les moyens possibles, arriver à interdire les boissons alcooliques chez les habitants de nos colonies. Autrement, ces indigènes ne pourront nous procurer aucune main-d'œuvre, ne pourront nous fournir leur collaboration à l'œuvre entreprise et disparaîtront peu à peu. Aussi, je mets actuellement tous mes efforts à combattre la propagation des liqueurs alcooliques parmi les habitants de notre nouvelle colonie de Madagascar. Déjà, des résultats importants ont été obtenus en Emyrne chez les Hovas. Tout individu pris de boisson, est puni d'une amende immédiate de 70 francs. Des Kabarys ont lieu constamment dans tous les villages de l'Emyrne pour indiquer aux habitants les dangers de l'alcoolisme. Je dois rendre justice ici aux éminents services que rendent les différentes missions religieuses qui se trouvent sur le plateau central. Aussi, est-il rare de rencontrer un indigène ivre dans toute l'étendue de l'Emyrne.

Nous ne sommes pas aussi avancés en ce qui concerne les populations côtières avec lesquelles nous avons des relations beaucoup moins intimes qu'avec les habitants du Centre de l'île. De plus, elles sont beaucoup plus à la portée des rhums importés des pays voisins. Cependant, il est temps de remédier au mal, si nous ne voulons pas qu'il soit trop tard. Sur la côte Est, les Betsimisarakas sont de très braves gens, très doux et très dociles et qui ne demanderaient pas mieux que de participer à tous nos travaux de colonisation. Mais, ce sont des buveurs incorrigibles, et je me rappelle que, dans l'une de mes dernières tournées sur la côte Est, je suis passé dans un village Betsimisaraka, où les habitants venaient de vendre deux bœufs à des marchands de passage. Le produit de la vente avait été converti en alcool et tous les habitants du village : hommes, femmes et enfants, étaient couchés pêle-mêle, ivre-morts sans qu'aucun d'eux fut capable de se lever pour répondre à mes demandes. Je m'occupe en ce moment de préparer un règlement sur l'alcool qui, je l'espère, apportera remède à cette situation.

Quant aux Sakalaves habitant la côte Ouest, ce sont de vrais sauvages, abrutis par la boisson et qui, suivant moi, sont appelés à subir le même sort que les Indiens d'Amérique, c'est-à-dire à disparaître dans un certain laps de temps.

Excusez, mon cher Docteur, la brièveté des notes que je vous envoie. Si le Congrès avait eu lieu deux mois plus tard, il est probable que, me trouvant à ce moment en France, j'aurais pu me mettre plus complètement à votre disposition et vous fournir un travail plus étudié.

Veuillez agréer, mon cher Docteur, la nouvelle assurance de mon entier dévouement. *(Applaudissements prolongés).*

Voici maintenant, après cette lettre d'introduction, qui fait en réalité la moitié du rapport, le court rapport du Général Gallieni, intitulé courageusement : « *De l'eau comme boisson habituelle aux colonies.* » (*Applaudissements*).

RAPPORT

du Général GALLIENI

Jusqu'en 1887, je buvais du vin, des liqueurs, comme tout le monde, ni plus ni moins que mes camarades des troupes coloniales. J'avais même, comme la plupart d'entre eux, la conviction que, sous le climat débilitant des colonies, il fallait réagir contre la faiblesse et l'anémie par un régime comportant l'usage modéré, mais constant, de vins de choix, de liqueurs apéritives ou digestives, comme le cognac, la chartreuse, etc. Il me semblait bien cependant que mon estomac, cet organe qui, dans les colonies, joue un rôle primordial chez tous les Européens, ne se trouvait pas très bien de ce régime. Evidemment, les causes de déperdition sont plus intenses et plus nombreuses aux colonies qu'en Europe, sous nos climats tempérés, et l'anémie est à combattre. Mais, n'est-il pas évident que, pour atteindre ce but, la première condition est de laisser dans le meilleur état possible le foie, l'estomac, c'est-à-dire les organes qui sont chargés de distribuer au corps les aliments, chargés de réparer ses pertes ?

Bref, en juin 1887, à la suite d'une campagne très pénible, que je venais de diriger au Soudan contre le Marabout Mahmadou Lamine et qui m'avait laissé l'estomac dans un état pitoyable, à tel point qu'il m'était impossible de conserver mes repas, je renonçais complètement aux vins, liqueurs, bières, café, etc., et je me mis entièrement à l'eau. Je n'ai jamais eu, dans mon existence, une meilleure idée. *(Applaudissements).* Depuis cette époque, l'eau a été ma boisson exclusive et, depuis cette époque également, mon estomac s'est complètement remis et j'ai pu supporter, dans les meilleures conditions possibles, les pénibles campagnes et voyages, que j'ai dû faire, depuis 12 ans, au Soudan, au Tonkin et à Madagascar. Je n'ai jamais bu que de l'eau et, non pas de l'eau filtrée, de l'eau bouillie, non, mais l'eau qui se

trouvait à ma portée, au Soudan, de l'eau provenant souvent de ruisseaux marécageux et ayant une odeur peu agréable, au Tonkin, de l'eau des rizières, des mares, rencontrées au cours de nos opérations, à Madagascar, de l'eau de Tananarive et d'autres localités qui, cependant, passe pour mauvaise. Je ne veux pas recommander par là les eaux de mauvaise nature ; mais, je veux dire simplement ceci : mieux vaut une mauvaise eau qu'une liqueur alcoolique quelconque. (*Applaudissements*).

Je dirai du reste que, depuis quelques années, l'usage de l'eau pure avec du thé léger comme boisson habituelle aux repas, se répand de plus en plus dans les colonies. On dirait un commencement de protestation actif contre l'usage invétéré des vins, liqueurs, apéritifs, etc., qui sont malheureusement encore si à la mode dans tous les pays du monde et notamment dans les colonies.

Sous le prétexte que dans les pays exotiques la transpiration est plus abondante que dans les pays tempérés, on boit davantage et on ne se dit pas que si on ingérait moins de liquides, l'excrétion cutanée serait moins abondante.

Si la remarque précédente peut s'appliquer à tous les pays, il en est un où nous vivons depuis dix ans et où l'usage des vins, alcools et autres boissons est bien inutile et aussi nuisible qu'ailleurs ; c'est toute la partie centrale de Madagascar, où d'une façon générale, étant donnée l'altitude moyenne de 1500 mètres et les brises qui y règnent, le climat est plutôt agréable et même frais que chaud. L'air qui y est très vif active assez à lui seul les combustions sans qu'il soit nécessaire d'user d'alcools.

C'est peut-être pour les raisons indiquées plus haut que l'on constate dans la portion centrale de la colonie un bien plus grand nombre de buveurs d'eau que dans les autres parties de l'île ou que dans nos différentes colonies.

J'ai cependant rencontré souvent en Cochinchine, au Tonkin, au Sénégal, des personnes qui y ont vécu longtemps, qui s'y sont bien portées et qui n'ont jamais bu que de l'eau, aussi pure que possible. Je dis « aussi pure que possible » parce que bien souvent nos officiers, entr'autres voyageurs, n'ont pas d'autre eau à boire que de l'eau de rizière. On croit souvent que cette eau est plus mauvaise que tout autre ; c'est une erreur, étant donné que dans les rizières l'eau n'est jamais stagnante; elle est donc constamment aérée, par suite se laisse facilement digérer. D'autre part, on sait que la culture rend les eaux potables par les échanges qui se produisent entre les plantes et le sol : oxydation plus complète de tous les détritus organiques d'une part ; échange constant d'acide carbonique et d'oxygène d'autre part.

Comme preuves à l'appui de l'immunité des eaux d'une façon générale, je pourrais citer maintes personnes qui n'ont jamais bu que de l'eau dans les colonies ou en France et dont la santé ne s'est jamais altérée. Ces personnes paraissent au contraire avoir supporté ces durs climats

bien plus facilement que celles qui ont l'habitude d'user de vins ou d'alcools. (*Applaudissements*).

J'ai ici des exemples frappants parmi les membres des Missions, quel que soit leur rite, qui, par raison d'abstinence ou d'hygiène, se passent constamment de vin et à plus forte raison d'alcool, depuis quinze et vingt ans et qui ne s'en portent pas moins bien. L'anémie, cet épouvantail de tant de personnes, n'est pas plus prononcée chez eux que chez celles qui usent d'une façon licite de l'alcool ; par contre les uns et les autres se portent infiniment mieux que ceux qui en abusent.

Je répète qu'en ce qui me concerne depuis douze ans, dans toutes les colonies, je ne bois plus que de l'eau, souvent de l'eau de rizière, et que ma santé ne s'en est jamais ressentie, bien au contraire, malgré les fatigues que j'ai dû endurer, notamment au Tonkin, où, à deux reprises différentes, de décembre 1893 à mars 1894, et, de mars 1895 à juin 1895, les colonnes que je conduisais à la poursuite des bandes pirates qui détenaient prisonniers quelques-uns de nos compatriotes, ont dû marcher constamment dans les torrents et arroyos, avec de l'eau jusqu'à la ceinture. Plus récemment encore, je viens de faire autour de l'île, une tournée de cinq mois, dans les régions les plus malsaines des côtes. Je n'ai jamais bu que de l'eau, ne m'informant jamais auprès de mes boys d'où provenait cette eau. Je n'ai pas eu une heure de maladie. (*Applaudissements*).

J'ai vu à Tananarive les membres d'une table d'officiers Français ne prendre que du thé aux repas, pendant deux ans, et jouir d'une meilleure santé que leurs camarades. (*Applaudissements*).

Par contre, combien ne voit-on pas à Madagascar, sur le plateau central, de cas de dyspepsies, de maladies du foie, et de toute la série d'accidents dûs à un usage constant même modéré de l'alcool et du vin chez un grand nombre d'officiers. On ne peut nier l'existence de certaines affections des organes viscéraux dont la cause est le paludisme, c'est de toute évidence. Mais je n'en reste pas moins convaincu que l'alcool est pour une bonne moitié la cause d'un grand nombre de maladies mises par respect humain sur le compte du paludisme. (*Applaudissements*).

Je me suis efforcé depuis mon arrivée à Madagascar, de me préoccuper de l'hygiène à faire suivre à nos nouveaux sujets, en vue d'arriver à une augmentation de la population. Aussi, me suis-je montré impitoyable pour les cas d'ivresse. C'est à ce titre que tout indigène rencontré dans la rue pris de boisson, est puni d'une amende de 70 francs; l'utilité de mesures énergiques de ce genre n'avait pas échappé au Gouvernement Malgache d'autrefois, mais celles-ci, de même que toutes les autres d'ailleurs n'étaient pas exécutées ou l'étaient mal. On voyait à cette époque fréquemment dans les rues, des hommes ou des femmes ivres, causant du scandale ; il n'en est plus de même aujourd'hui.

Bien que les mesures prises pour la répression des cas d'ivresse fussent mal appliquées, il y a quelques années, il faut remarquer cependant que les peuples du centre de Madagascar et de l'Emyrne en particulier, sont moins atteints par le fléau de l'alcoolisme que les populations de la côte Betsimisarakas et Sakalaves. Je n'en veux, comme preuves, que le petit nombre de cas de folie, d'idiotie, de criminalité ; car je sais que ces cas de déchéance intellectuelle ou morale ne sont que les conséquences de l'alcoolisme héréditaire.

Chez ces dernières tribus, l'orgie est quotidienne ; tout est pour elles occasion d'excès alcooliques : naissances, mariages, décès, etc... Combien de fois dans mes voyages de Tananarive à Tamatave n'ai-je pas vu des villages entiers dont hommes, femmes, enfants étaient étendus pêle-mêle, incapables de faire un mouvement. Les villes d'Andevoranto, Andavakimerana, Vavony, étaient connues et réputées comme des lieux d'orgie continuelle par les porteurs. Que de fois n'ai-je pu quitter ces endroits à l'heure indiquée, car les porteurs étaient tous ivres.

Depuis que les pays voisins échangent leurs rhums sur la côte, contre les produits de Madagascar, la population indigène des côtes tend à disparaître ; elle s'abâtardit de plus en plus et la fécondité de la race diminue progressivement ; tout porte à croire que ces populations s'éteindront dans un avenir qui n'est pas éloigné, par l'alcoolisme, la phtisie et leurs conséquences.

La race hova chez laquelle la syphilis peut être considérée comme la règle, offre malgré cela une grande prolificité ; il est vrai que les indigènes prétendent que cette maladie ne leur a été inoculée qu'il y a vingt-cinq à trente ans. D'un autre côté, un traitement approprié permet souvent d'obtenir des enfants viables dans une proportion d'environ deux sur trois ; il est donc permis d'espérer qu'à la longue, des efforts constants, toujours dirigés vers le même but, permettraient sinon d'enrayer le mal, tout au moins de l'atténuer.

Il est une comparaison qui est intéressante à faire : elle consiste en la différence de natalité qui existe entre la population Betsimisaraka qui a été faite esclave et transportée sur les hauts plateaux, et où l'alcool ne pénétrait que peu ou pas, et celle qui n'a pas quitté la côte. Chez la première, la femme d'aujourd'hui est encore féconde, chez la seconde, elle ne l'est plus ou moins.

Cependant la population Betsimisaraka des hauts plateaux est déjà en grande partie contaminée par la syphilis, tandis que celle de la côte l'est peu ou pas. La conclusion immédiate de cette comparaison serait que l'alcoolisme est plus dangereux que la syphilis au point de vue de la reproduction ; on serait tenté de le croire, étant donnée l'ancienneté de la syphilis en Europe et la désinvolture avec laquelle les peuples la supportent.

Pour me résumer, je dirai :

1° Que l'eau pure ou le thé très léger pris comme boisson habituelle

particulier ; mais, aussi pour toutes les autres contrées de l'Afrique, ainsi que pour le monde entier.

L'histoire de la Traite des Esclaves dans laquelle on voit les Européens trafiquer de la vie des Nègres africains est un chapitre bien sombre de l'histoire des travaux des Européens en Afrique. Et, pourtant ce souvenir n'est pas sans créer d'encouragement ; car, la conscience de l'Europe s'est émue, et nous pouvons dire, avec certitude, que jamais plus cette iniquité ne sera tolérée par les Puissances Européennes.

L'unité d'action gagnée dans cette affaire importante donne tout lieu d'espérer que les Grandes Puissances se lèveront par l'effet de leurs sentiments de responsabilité, par rapport à ce qui concerne les autres questions affectant les races indigènes. A la Conférence de Bruxelles (1889-1890) en outre d'un arrangement relatif à la prohibition des armes et de la poudre à canon, il fut décidé d'exercer une action internationale contre le trafic des spiritueux ; décision largement due à l'influence du Comité Uni contre le Trafic des Liqueurs chez les Races Indigènes ; comité que j'ai l'honneur de représenter.

Cette coopération des Puissances pour assurer le mieux possible les intérêts des Indigènes du Continent d'Afrique, est certaine de produire un grand bien au profit de tous les intéressés, et la perspective d'une nouvelle Conférence Internationale est un appel fait à nous tous, pour que nous obtenions les mesures propres à protéger les Races indigènes Africaines contre l'influence pernicieuse du commerce des spiritueux.

Il n'est peut-être pas de partie du monde où tant de nations soient intéressées, comme elles le sont en Afrique. Les développements extraordinaires qui y ont pris place pendant ce siècle si près de finir, n'y ont point été obtenus par les représentants d'un seul pays ; mais, par les représentants de tous les pays.

C'est presque faire surgir l'envie, que de choisir entre les noms de ceux qui nous ont ouvert ce nouveau monde en ce si court espace de temps. Néanmoins, comme exemples des pionniers modernes de l'Afrique, nous citerons Livingstone, Krapf, Rebmann, Barth, Nachtigal, Stanley, Thomson, Gordon, Binger, de Brazza, Arnot, Serpa-Pinto, Monteil, Marchand. *(Applaudissements).*

La seule audition des noms de ces hommes distingués donne une preuve évidente de l'intérêt commun de l'Europe dans l'ouverture du Continent africain. Dans quel but, on peut demander, ces hommes vaillants ont-ils dépensé leurs meilleures forces, au risque, voire au sacrifice, en bien des cas, de leur santé et de leur vie ? Sans nul doute, leur but était de porter aux Indigènes du Continent des Noirs les bienfaits de la civilisation, et non pas de les dégrader par l'introduction de l'alcool étranger. Mais, ceux qui ont pris une part active au développement de l'Afrique ne sont pas les seuls à s'opposer au commerce des spiritueux en Afrique. L'idée que les nations européennes font

aux repas sont à mon avis les meilleurs garants d'une bonne santé. l alcools ne doivent être pris qu'exceptionnellement. (*Applaudissemen*

2° Que le Gouvernement général de Madagascar ne saurait pren trop de précautions pour limiter l'introduction des alcools même bonne qualité, sur les hauts plateaux.

3° Pour obtenir ce résultat, en outre des patentes et droits de c sommation déjà appliqués aux marchands d'alcool, des licences imp tantes ont été encore exigées des débitants d'alcool, dans toute l'ét due de l'Ile. (*Applaudissements prolongés*).

Je me fais l'interprète du Général Gallieni pour l'accueil que vous a bien voulu faire à son si intéressant et suggestif rapport.

La parole est à M. Harford-Battersby *Hon. Secret. of the Na Races and the Liquor Traffic United Committee* (Londres).

M. le pasteur Th. Monod donne lecture du rapport, traduit en franç de M. Harford-Battersby.

LE TRAFIC DES SPIRITUEUX ET LES RACES INDIGÈNES

Il n'est point de sujet plus propre à être examiné dans un Cong International que celui-ci ; à savoir : — Nos relations avec les Ra Indigènes du monde entier. Si nous considérons les vastes étend de la surface du globe, que, dans ces dernières années nous av appris à connaître par les travaux de nos intrépides explorate nous ne pouvons manquer de réaliser que nous qui sommes unis la possession d'une civilisation commune, nous avons de lour responsabilités, dont il nous faut remplir les devoirs vis-à-vis races ignorantes et souvent sans défense, avec lesquelles nous n trouvons en contact, par nos Colonies et nos Protectorats dans les verses parties de la terre, par nos entreprises commerciales et par travaux des missionnaires.

Malheureusement, dans un trop grand nombre de cas, l'influence races blanches sur les nations non-civilisées a été pour le mal, pour le bien ; et cela, à tel point, qu'un commissaire britanni envoyé dans l'Afrique Occidentale pour s'enquérir au sujet de quelq difficultés survenues dans un district du littoral, fut obligé de décla que « les quatre derniers siècles de contact avec l'Europe et le c « merce européen, avaient dégradé le peuple, au lieu de l'élever e « le perfectionner [1]. » C'est un verdict terrifiant ; mais, qui n malheureusement que trop vrai, non pas que pour ce district pris

[1] M. Th. Monod ajoute : « Et à cela je me permets d'ajouter le témoignage de mon e rience personnelle, après quatre ans de séjour sur le Niger sous les ordres du Ge Gallieni, dont vous venez d'entendre le rapport. »

usage du grand pouvoir qu'elles ont acquit en Afrique pour effectuer la dégadation des populations qu'elles professent vouloir élever, est une idée faisant horreur à tout individu bien pensant. (*Applaudissements.*) Si les faits étaient seulement mieux connus, je suis sûr que les peuples d'Europe se lèveraient comme un seul homme pour protester contre cette sorte de commerce dépravante comme ils l'ont précédemment fait, quand il s'agissait de la Traite des Esclaves. (*Applaudissements*).

Mais, il est un autre aspect à cette importante question. Elle est loin d'être simplement un problème de bienfaisance Il est parfaitement légitime de notre part de demander quel bénéfice nous retirerons de nos possessions africaines. Il n'est que juste qu'en retour de l'établissement d'un bon gouvernement et de sa protection, nous recevions un équivalent proportionné à nos travaux. Un commerce équitable doit aller de pair avec les autres effors pour le bien des races africaines et l'établissement de ce commerce sur des bases satisfaisantes est la meilleure sauvegarde de la prospérité du pays.

Nous maintenons, néanmoins, que le trafic des boissons spiritueuses est entièrement opposé aux véritables intérêts du commerce. Si l'Afrique est ouverte aux transactions commerciales, ce sont les races indigènes, elles-mêmes, qui doivent en être les agents, et en effectuer le travail. L'Afrique tropicale n'est pas propre à la colonisation par la main des Européens. C'est pourquoi la meilleure espérance d'obtenir, pour nous-mêmes, le bénéfice de notre position en Afrique réside dans la préservation et l'éducation des races du sol.

Ce n'est pas tout. Les nations d'Europe et d'Amérique cherchent de nouveaux marchés pour leurs produits. Or, en Afrique, comme en d'autres parties de ce vaste monde, il existe un champ splendide ouvert à l'extension des affaires, des professions et des métiers de tous les genres.

Les grands centres manufacturiers du monde s'attendent à ce que l'acquisition de nouveaux territoires par leurs gouvernements respectifs leur offrira des débouchés convenables pour le placement de leurs produits. Or, qu'en est-il actuellement? Partout où le genièvre et le rhum sont importés en larges quantités, les autres produits ne peuvent en soutenir la concurrence. Les gens dont l'unique désir est de se procurer des spiritueux n'ont aucune envie des autres articles de commerce. Par notre politique à courte vue, qui permet aux liqueurs enivrantes de s'emparer de l'Afrique, nous empêchons, en réalité, le développement du commerce profitable, au lieu de stimuler les races *non-civilisées* de manière à ce qu'elles puissent apprécier les nécessités et les conforts de l'existence *civilisée*

C'est donc affaire urgente ; car, en raison des moyens perfectionnés maintenant en usage pour les communications, par suite de l'établissement des chemins de fer, il y a grand danger que le trafic des spiritueux ne pénètre bien en avant dans l'intérieur du dit Continent ;

intérieur où, jusqu'ici, ce trafic n'était point entré. En outre le milieu de l'Afrique Occidentale est occupé en grande partie par des Mahométans qui sont, par leur religion, obligés de s'abstenir de tout breuvage enivrant. Nonobstant cette obligation, il a surabondamment été prouvé que la seule profession de Mahométanisme n'était point un obstacle qui empêchât le développement du trafic des enivrants. A moins donc, que les nations de l'Europe ne s'entendent pour préserver les races du Soudan Occidental de l'influence de ce trafic, nous encourrons une bien grave responsabilité.

Il ne suffit pas de révéler les malheurs et les dangers qui accompagnent l'extension de l'influence européenne dans l'Afrique Occidentale. J'espère que ceux d'entre vous qui êtes ici présents, prendront, par suite de ce Congrès, les mesures nécessaires requises par la situation.

A la dernière Conférence de Bruxelles, il fut tracé une zône s'étendant du 20me degré de latitude septentrionale au 22me degré de latitude méridionale, et il fut stipulé que, dans tous les districts entre ces deux parallèles où il aurait été certifié que pour cause de foi religieuse ou pour une autre cause l'usage des liqueurs n'existait pas, ou n'était que peu développé, les puissances en interdiraient l'importation, et la fabrication des spiritueux y serait également interdite.

Malheureusement cet article de l'Acte Général de Bruxelles n'a été mis en vigueur que dans deux parties de l'Afrique Occidentale, à savoir dans la portion septentrionale des territoires de la Compagnie Royale du Niger, et dans les districts intérieurs de l'Etat Indépendant du Congo. Cela est dû, sans doute, au moins en partie, à la malencontreuse rédaction de la clause à laquelle je viens de faire allusion ; mais, on peut à peine faire erreur sur le sens réel de la dite clause. On devrait donc prendre, de suite, les mesures nécessaires pour étendre l'aire de l'interdiction jusqu'à l'*Hinterland*, c'est-à-dire jusqu'aux pays en arrière de toutes les Colonies et Protectorats de l'Afrique. Il est particulièrement important que les territoires occupés par les principales races mahométanes (= les Mandigos, les Fulahs et les Hausas) soient compris dans l'aire d'interdiction.

Nous serons, sans doute, contents de voir la prohibition du trafic des spiritueux s'étendre à travers l'Afrique Occidentale tout entière ; mais, il est admis qu'il y aurait des difficultés sérieuses à surmonter, là où ce trafic est bien établi. Nous ne devons point admettre la valeur de cette assertion ; car nous croyons que les puissances, ayant agi comme elles ont fait pour la Traite des Esclaves, pourraient plus facilement encore disposer du commerce des spiritueux. Si, pourtant, la prohibition était regardée comme étant impossible dans les districts côtiers, il faudrait établir un impôt uniforme, d'au moins 100 francs par hectolitre, à 50 degrés centésimaux. Une augmentation régulière et graduelle suivrait selon des intervalles stipulés d'avance, et ces impôts seraient uniformes dans toutes les possessions de la Côte Occidentale.

Il ne s'est jamais présenté de moment plus favorable pour traiter cette question que le temps actuel. Les questions de limites ont été réglées ; les causes de controverse ont été écartées. Il ne nous reste plus qu'à développer les ressources des territoires desquels nous sommes responsables.

Nous ne pourrions non plus rencontrer de terrain plus propre à notre Conférence que celui de cette grande ville dans laquelle nous sommes assemblés. C'est ici, que de temps en temps, ont été réunis des cinq parties du monde, des spécimens des arts et des industries de chaque nation ; signes évidents d'une civilisation commune, de laquelle nous avons tous raison d'être fiers.

Une fois de plus une vaste Exposition Internationale se tiendra bientôt à Paris, marquant un nouveau pas en avant du progrès du monde, ainsi que le témoigneront les signes de prospérité matérielle à fournir par chaque pays. Quel prélude plus approprié pourrait-il y avoir pour cette grande réunion des principaux représentants du commerce du globe, si ce n'est l'émancipation de l'Afrique du fléau maudit de l'Alcoolisme ; fléau qui, s'il continuait à être toléré, empêcherait certainement le continent africain de participer aux bienfaits de la civilisation, et d'offrir alors un marché avantageux pour le commerce de l'Europe. (*Applaudissements*).

En Angleterre, en Allemagne, des comités se sont formés dans le but de protéger les races du monde entier contre les influences funestes du trafic des spiritueux. J'ose espérer qu'un des résultats de ce Congrès sera la formation d'un comité français et puissant, pour témoigner des sentiments de la France à ce sujet. (*Applaudissements*).

Il est de la plus haute importance qu'un arrangement international soit conclu. Pour l'obtenir, il faut que la France, l'Angleterre et l'Allemagne, les trois grands Pouvoirs ayant en cette affaire les intérêts territoriaux les plus importants de l'Afrique Occidentale, veuillent bien agir de concert. Ce n'est point là une question d'intérêts qui se contrecarrent. Tous et chacun sont également menacés par ce trafic. Les colonies de chacune de ces nations sont en péril imminent par ce commerce des boissons enivrantes.

Si la France prenait l'initiative pour amener ce résultat il n'y a pas le moindre doute que les autres puissances la suivraient. Ainsi s'accomplirait une réforme qui prendrait rang parmi les plus remarquables ; dut-elle même être la dernière de ce grand dix-neuvième siècle.

J'ai dit.

M. Th. Monod. — M. Harford me prie d'annoncer que s'il y a dans l'assemblée des représentants des diverses sociétés étrangères ou des personnes qui s'intéresseraient à cette question des colonies, du tarif colonial des pays de couleur, il serait heureux d'avoir leurs noms à la fin de la séance, afin de leur envoyer de temps en temps des informations relatives à ces questions.

M. le Dr Legrain. — Je n'ai pas besoin d'insister, Mesdames et Messieurs, pour vous faire remarquer l'importance de ce rapport. La question nous touche de très près au lendemain même du partage de territoires africains entre la France et l'Angleterre. Il serait tout à fait désirable que le Congrès aujourd'hui réuni, prît une attitude déterminée dont les gouvernements pourraient s'inspirer. La discussion est ouverte.

La parole est à M. G. Appia.

L'ALCOOLISME AU PAYS NOIR

Ceux qui ont pris une part active à la croisade contre la prostitution légalisée, savent quelle triste influence exerce, dans le domaine de la galanterie vénale, l'attrait des liqueurs fortes.

La bouteille de rhum ou de gin, le pot de bière ou le verre d'eau-de-vie sont les vrais séducteurs et souteneurs qui triomphent de la volonté faible, tentée par le besoin. Cet accouplement immonde de la boisson et de la débauche, suffirait pour nous inspirer un profond dégoût pour l'alcool. Mais lorsque le souteneur est le commerce des nations soi-disant chrétiennes, quand la tenancière est la prétendue civilisation européenne; et la créature faible, dont on veut faire une fille de joie un continent presque tout entier, l'infortunée Afrique, alors un sentiment légitime de révolte s'empare de nous et nous cherchons instinctivement une arme vengeresse ou protectrice ; mais l'indignation seule est impuissante et le sage nous apprend que la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu.

Commençons par bien établir les faits en citant le témoignage d'hommes bien instruits. Le collègue de Speeke, l'explorateur Burton, qui a séjourné longtemps dans le golfe de Guinée, exprimait son jugement sommaire sur les maux que l'alcool cause à l'Afrique, sous la forme peut-être un peu excessive que voici : « Supposez que, pour « délivrer l'Afrique de la malédiction du trafic de l'alcool, vous dussiez « la soumettre à nouveau à la traite des nègres, avec toutes ses hor- « reurs, j'estime qu'elle gagnerait encore au change. » Nous ne craignons pas de nous arrêter à signaler l'étendue du mal que tant d'intérêts coalisés s'efforcent d'atténner.

Le Rév. James Johnson avait constaté qu'aux funérailles d'un riche propriétaire d'Abbéocuta, on avait dépensé en rhum fr. 12.500.

Un explorateur éminent, feu Joseph Thomson, écrivait en mai 1887, au sujet de la côte des Krao ou Krou : on s'y sent dans une espèce de Hadès ou d'Enfer, peuplé d'hommes damnés, devenus des brutes et dont la punition aurait été d'être livrés à une inextinguible soif d'alcool. De tous côtés on entend le même cri suppliant : « Gin, gin, gin ! » et ce cri se traduit dans la conscience attentive dans ce cuisant reproche : « Voyez ce que vous, chrétiens, avez fait de nous. Vous « parlez et pérorez de paix et de bonne volonté envers les hommes

« et vous avez fait entrer des démons dans notre être. Donnez-nous « encore à boire, afin que nous oubliions, pour un moment au moins, « notre misère et assouvissions notre ardent, notre inextinguible « désir. »

Dans bien des villages de cette côte infortunée, le sujet de gloire dont l'homme se vante, est la quantité d'eau-de-vie qu'il peut absorber; et la mesure de son bien-être et de sa fortune, est la pyramide de bouteilles vides dont il orne la plate-forme de sa demeure.

Nous avons entendu jadis, à la Sorbonne, le capitaine Cameron nous dire, que dans telle localité de son itinéraire à travers l'Afrique, il lui avait été impossible de parler jamais au roi ou chef de l'endroit parce que, pendant les trois journées de son séjour, jamais le monarque à voir n'avait été un moment sobre.

Au Congrès de 1888, le Rév. H. Allen nous racontait que pendant un voyage d'enquête sur les côte de l'Afrique Occidentale, il avait vu tel soir, cent femmes ivres danser autour de son camp et que non-seulement dans bien des localités, les sièges ordinaires étaient des dames-jeannes renversées, mais qu'en général aucune transaction commerciale ne peut être faite, sans qu'une partie du compte soit réglé en alcool. Et quel alcool? puisque le gorille mort en route et placé dans un baril de cette eau-de-vie, se trouva, à l'arrivée, avoir perdu tous ses poils, comme si on l'avait brûlé avec une espèce de vitriol. Les capitaines de vaisseau lui avouèrent que leur entière cargaison chargée à Hambourg et à Rotterdam, ne consistait en autre chose qu'en alcool; et lorsque la Société épiscopale fit des remontrances à la Chambre de commerce de Hambourg, celle-ci répondit, par l'organe de son secrétaire, que les marchands de ce port, intéressés au commerce avec l'Afrique, considéraient les mesures proposées pour limiter le trafic des liqueurs, comme une entrave mise au développement légitime du commerce et non-seulement celà, mais le secrétaire osait affirmer que le trafic n'avait pas d'effets funestes pour les indigènes. Aux Conférences de Bruxelles, le représentant de la Hollande plaida plus ou moins dans le même sens et soutint que la suppression du trafic de l'alcool provoquerait des révolutions, obligerait les gouvernements à intervenir par des mesures de violence et empêcherait l'extension des bienfaits de la civilisation et du commerce!

L'Allemagne eut, aux conférences, une influence prépondérante et plutôt opposée aux propositions de l'Angleterre.

L'état effrayant du commerce de l'alcool a fait au parlement anglais l'objet de longues discussions, au courant desquelles on constate que dans le territoire de la Compagnie du Niger, il y a eu, dans l'espace de 2 ans, une augmentation du trafic de 225 %.

Dans l'année finissant en janvier 1892, l'importation avait été de 61,326 hectolitres; dans l'année finissant mars 93 : 62,266 hectolitres; mais dans la suivante, 94 : 118,455. D'autre part, Sir Charles

Dilke a estimé qu'en 12 ans, le commerce de l'alcool avait atteint à la Côte d'Or 138,600 hectolitres.

Mais la statistique a démontré qu'une sérieuse enquête, faite par des hommes décidés à combattre le mal, ne reste pas lettre morte et n'aboutit pas nécessairement à un simple rapport applaudi de tous, mais ensuite « classé » dans les cartons de la bureaucratie.

Nous n'ignorons pas qu'il est aisé de tirer d'une statistique des conséquences disproportionnées avec la vérité ; mais les faits ont cependant leur éloquence :

A Lagos, à l'époque de l'élévation des droits sur l'alcool, qui suivit l'enquête parlementaire, les importations commerciales totales pour 1894 étaient de fr. 12,926,103 50, la valeur de l'alcool [importé était de 2,928,479

id. 1895	id.	15,039,527	id.	2,502,678
id. 1896	id.	19,309,178	id.	1,459,978

Ainsi le commerce général florissait au même degré où celui de l'alcool baissait.

Dans le Dahomey, la statistique nous permet de faire une constatation inverse.

En 1894, l'importation des marchandises utiles fut de fr. 5,902,723, et d'alcool de 1,862,882.

En 1895, l'importation des marchandises utiles fut de fr. 7,380,850 et d'alcool de 3,161,369.

En 1896, l'importation des marchandises utiles redescendit à francs 5,555,161 et l'alcool monta à 4,174,087.

En sorte que, dans le Dahomey, le commerce utile a diminué presque dans la même proportion où celui des spiritueux a augmenté.

A Sierra-Leone le revenu sur les spiritueux a diminué en 1896 de fr. 400.000 et celui des autres marchandises a augmenté de fr. 200.000.

Comment nous étonnerions-nous de ces faits, quand nous songeons que les appétits honteux éteignent, en se développant, toutes les facultés de l'être et même toute capacité de calcul.

Le voyageur James Johnson observe qu'un nombre croissant d'enfants se mettent à boire, les parents administrant béatement des liqueurs fortes à leurs bébés en guise de bonbons. Qui leur enseignera à être sobres lorsqu'ils auront atteints l'âge adulte ; Et cependant on a vu, il y a quelques années, le vieux père païen du roi Moshesh de Bassoutos, descendre de sa montagne et parcourir le pays pour prêcher la tempérance.

La mission française a eu l'immense privilège de fermer le pays des Bassoutos à la vente de l'alcool, Mission Casalis et Mabille ayant trouvé un fidèle allié dans le roi Moshehs, mort depuis quelques années.

L'explorateur et missionnaire français Coillard a heureusement apporté toutes ces bonnes traditions au Zambèze.

Lorsque le roi Lewanika l'eut invité à dîner, en compagnie d'un trafiquant anglais, le monarque noir ne put s'empêcher de remarquer que le pasteur français refusait, avec politesse, la bière enivrante qui lui était offerte, tandis que le trafiquant s'en régalait avec les convives. Interrogé sur cette différence entre blanc et blanc, M. Coillard parla des dangers des liqueurs fortes : — Cela veut-il dire, répliqua Lewanika, que je devrais, moi aussi m'en abstenir? — Je le pense ; — Mais alors je vais l'interdire dans tout mon royaume ! — Mais non, tu ne pourras pas constater les contraventions de tes sujets ; — Mais alors je vais l'interdire à ma cour. — Cela est faisable. — Aussitôt l'ordre a été donné. Et quand, plusieurs jours après, le roi s'aperçut par l'odeur, que son premier ministre Gambela avait enfreint ses ordres, il lui en fit devant tout le peuple, les plus sanglants reproches. Comme c'était l'époque des inondations, il ne permit pas au coupable de marcher sur la seule chaussée qui menait à sa demeure, et Gambela dut patauger devant toute la population, au milieu de la boue.

Le lendemain au « Tékotta » ou forum zambézien, on le vit arriver, avec ses deux calebasses et sa coupe, s'agenouiller devant le roi et briser les instruments de sa désobéissance en demandant et obtenant son pardon. C'est ainsi qu'un missonnaire français recrutait des adeptes au sein de l'Afrique centrale.

Puissions-nous suivre son exemple et le vôtre, M. le Président, qui nous en donnez à tous un si digne d'imitation et déjà couronné de légitimes succès. (*Applaudissements prolongés*).

M. le Dr Legrain. — Pour donner une sanction à la discussion ouverte devant le Congrès, et pour tirer une conclusion tant du discours de M. Harford Battersby, que de ses propres paroles, M. Appia propose au Congrès l'adoption du vœu suivant:

« Le Congrès, pénétré de la responsabilité que fait peser sur les nations civilisées l'introduction croissante des spiritueux et de la nécessité de mettre obstacle aux ravages de ce fléau, exprime unanimement le vœu que le Gouvernement français envoie à la Conférence qui va se réunir à Bruxelles, le 20 de ce mois, un délégué français qui, tout en tenant compte des nécessités du commerce, insiste pour que l'Act de 1890 soit revu de manière à restreindre le trafic de l'alcool, à le faire peu à peu disparaître et à empêcher toute extension du trafic des spiritueux dans l'Afrique. »

Vous savez, Mesdames et Messieurs, de quoi il s'agit : il s'agit de la révision de l'Act de Bruxelles de 1890. Cet Act avait été promulgué pour une durée de cinq ou six ans ; par suite de circonstances politiques, il n'a pas été révisé en temps opportun, et après des remises successives il paraît qu'on vient de se décider pourtant à réunir à Bruxelles le 20 de ce mois une Commission internationale qui doit procéder à cette révision

de l'Act de Bruxelles. Je ne sais dans quelle mesure le Gouvernement français s'est fait représenter dans cette circonstance, mais après ce que vous venez d'entendre, vous concevez que la présence de la France est indispensable dans la circonstance. En raison de cette urgence, je crois que nous pourrions faire une infraction à nos règlements qui nous interdisent d'adopter des vœux. Mais il est un moyen fort simple de se tirer d'embarras, c'est, au lieu d'adopter un « vœu », de voter une simple « adresse » au Gouvernement français.

(*Le principe de l'adresse ne soulève pas d'objection et, à l'unanimité, la rédaction suivante est adoptée*) :

« Le Congrès, appelant tout spécialement l'attention du Gouvernement français sur la réunion internationale qui doit se tenir le 20 avril à Bruxelles, en vue de réviser l'Act de Bruxelles ayant pour objet le règlement du trafic des boissons dans les colonies d'Afrique, soucieux de voir la France prendre en mains le sort des peuples de couleur, décimés par l'alcool de fabrication ou d'importation, et favoriser ainsi l'évolution de ces peuples vers le progrès !

» Adresse au Gouvernement un énergique appel et le prie instamment de se faire représenter à la Réunion internationale de Bruxelles par un délégué compétent et nanti des instructions les plus fermes pour faire aboutir la révision projetée au mieux des intérêts de l'hygiène et de l'humanité. »

M. le Président. — Notre Secrétaire général, enverra cette adresse au Gouvernement français, dans le plus bref délai [1].

M. le Dr Legrain. — L'ordre du jour appelle maintenant l'exposé et la discussion de la question suivante : « *De la lutte contre l'alcoolisme dans l'armée et par l'armée.* »

La parole est à M. Guieysse, lieutenant d'artillerie à Versailles.

Discours de M. GUIEYSSE

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas l'intention le moins du monde de vous présenter des résultats statistiques, de vous parler de l'influence de l'alcool sur les fatigues du soldat pendant les marches et les manœuvres. Je veux simplement, en officier de troupe que je suis, vous montrer la situation du soldat devant l'alcool, regrettant de ne pouvoir le faire en développant cette phrase du règlement : « L'eau est la boisson habituelle du soldat. » (*Rires et applaudissements.*)

[1] A l'issue du Congrès, l'*Union Française Antialcoolique* et la *Société de Tempérance de la Croix-Bleue*, ont renouvelé en commun cette adresse au nom des tempérants qu'elles représentent. Elle a été envoyée en double expédition au Gouvernement français et directement à la Conférence de Bruxelles.

Ce qui pour moi est essentiel, quand on veut étudier l'alcoolisme dans l'armée, et quand on veut lutter contre lui par l'armée elle-même, c'est d'envisager la psychologie de la troupe. On s'est occupé depuis quelques années de la psychologie de la foule et de celle d'un public, opposant public à foule : j'opposerai à mon tour la troupe au public et à la foule.

J'entends par troupe, un groupement d'individus de conditions variées, réunis indépendamment de leur volonté, vivant pour un but commun, sous des lois extrêmement précises; et en ajoutant que dans la troupe les individus sont hiérarchisés, je la distinguerai nettement de la foule et du public.

Si la hiérarchie est la caractéristique d'une troupe, nous entrevoyons immédiatement un moyen d'action sur elle, pour la guérir ou la préserver de l'alcoolisme, comme pour tout autre but à atteindre, militaire ou non, c'est de demander aux chefs d'agir sur leurs subordonnés.

On peut songer à faire inscrire chaque soldat dans une société de tempérance de la garnison; quoique ce procédé ne me plaise pas, à moi qui désire que mes soldats ne dépendent exclusivement que de moi-même en toutes choses, je crois qu'on arriverait ainsi à quelques résultats, mais ce ne peut être le procédé régulier, normal, à recommander : puisque nous rencontrons dans l'armée une propriété aussi remarquable que cette hiérarchie qui fait sa force, nous devons absolument nous appuyer sur elle pour lutter contre l'alcoolisme.

Nous nous appuierons donc sur la hiérarchie. Mais comment? que lui demanderons-nous?

Demanderons-nous au chef d'user de son autorité répressive sur ses subordonnés? Je ne pense pas que ce soit ainsi qu'il faille procéder, que ce soit ainsi que nous puissions guérir ou préserver le soldat de l'alcool, la nation de l'alcoolisme. Et d'ailleurs, quelque désir que j'aie personnellement de combattre l'alcool, je déclare ne pas me reconnaître le droit de punir, d'une manière quelconque, un de mes hommes que je verrai prendre un petit verre ou un apéritif. Il ne faut pas oublier que notre autorité répressive est strictement — et à juste raison — limitée par les règlements; nous sommes armés pour exiger l'obéissance entière dans les actes militaires, pour maintenir l'ordre indispensable, pour obtenir la discipline, mais nous n'avons pas à intervenir, de par le règlement, dans tout ce qui touche à la vie privée de nos soldats, nous ne devons pas forcer l'individualité de nos subordonnés. Nous réprimons sévèrement l'ivresse parce qu'elle engendre le désordre, mais le petit verre bu avant la manœuvre ne peut être l'objet de notre action disciplinaire.

Si je fais remarquer, avec insistance, que notre autorité répressive est strictement limitée, par contre, je proclamerai ceci : notre autorité morale est illimitée (*applaudissements*), et on peut tout lui demander pour lutter contre l'alcoolisme.

Nous userons donc de la hiérarchie en nous appuyant sur l'autorité morale du chef. Voilà le principe fondamental.

Pour en tirer les conclusions pratiques nécessaires, il nous faut entrer dans le détail de la vie du soldat, de la formation de son esprit.

J'examinerai d'abord trois facteurs qui tiennent à la manière même dont est composée une troupe : le facteur *ennui*, le facteur *gloriole*, le facteur *mauvaises influences*.

Le facteur *ennui*, d'abord.

Nous sommes chargés de donner à nos soldats, pendant un temps relativement court, une instruction militaire relativement considérable. Il nous faut user de procédés intensifs pour arriver à épuiser tout notre programme d'instruction.

Aussi de 6 heures du matin à 6 heures du soir, l'homme n'a-t-il pas un instant de vrai et complet repos ; constamment, on lui demande, et un travail physique et un travail intellectuel.

L'officier mène à peu près la même vie ; s'il n'est pas constamment occupé à surveiller l'instruction dans tous ses détails, du moins a-t-il ses journées extrêmement chargées, et ne peut-il se considérer comme absolument libre de son temps que quand le travail militaire de la troupe est terminé.

Qu'arrive-t-il alors ? c'est que, après une journée très remplie, pendant laquelle l'autorité hiérarchique s'est fait sentir sans interruption, l'officier rentre chez lui avec un désir bien légitime de se reposer, de se consacrer à ses travaux personnels ; et la troupe se trouve alors complétement abandonnée à elle-même.

A partir de 6 heures du soir, le soldat est donc libre de ses actes. Mais il ne sait que faire ! que pourrait-il faire ? sortir ? en quelques soirées il connaît la ville, et puis, pour sortir, il doit quitter ses vêtements de manœuvre, astiquer ses vêtements d'extérieur, il lui faut donc faire un nouvel effort après tous ceux qu'il a dépensés dans la journée ! Qu'il sorte ou qu'il ne sorte pas, d'ailleurs, dans tous les cas — il s'ennuira, et sera ainsi dans les pires conditions pour se laisser aller à boire.

Il y a quelques temps, je passe dans mes chambrées à 8 heures du soir. Je trouve étalé sur son lit, un de mes hommes, excellent soldat, pour lequel ses officiers ont beaucoup d'affection car il est sérieux et travailleur. Je lui demande ce qu'il fait là : point de réponse ; j'insiste, alors il se réveille, se lève vivement : « Je m'ennuie, mon lieutenant. »

Un autre jour, je pénètre dans une chambre de sous-officier. Elle était fort en désordre, des papiers, des livres, des effets traînaient partout, et un sous-officier, garçon intelligent, était couché tout habillé sur son lit — le lit, c'est la grande ressource du soldat — il dormait, nous étions au milieu de la journée. Je le réveille, lui demande s'il est malade. Il me répond non, et m'explique qu'il devait

être commandé de service, que, ne l'ayant pas été, il n'a su que faire; il avait commencé à ranger ses affaires, mais l'ennui était venu.

J'aurais bien d'autres faits de cette nature à rapporter, mais il est inutile d'insister; vous comprenez sans peine que l'ennui vient facilement pour nos soldats, lorsque éloignés des leurs, ils ne sont plus forcés d'agir, et que la seule distraction qui se présente à eux, est de s'attabler devant des consommations, quand ils en ont les moyens.

Second facteur, *la gloriole*.

Tous nos soldats sont des jeunes gens du même âge, et aussi du même milieu dans leur grande majorité. Sitôt arrivés au régiment, ils sont intimes, sinon amis, et tout naturellement ils se vantent les uns devant les autres de ce qu'ils font. C'est un phénomène qui n'est point spécial à l'armée, mais qui y prend une importance spéciale, ainsi que celui-ci : ils pourraient se vanter de ce qu'ils font de bien, mais ils se vantent de préférence de leurs farces, de leurs mauvais coups, du mal qu'ils font.

Voici un extrait d'une note qui m'a été remise par un brigadier. — Je tiens à vous dire immédiatement que presque tout ce que je vous lirai a été écrit par des gradés de mon régiment; c'est vous dire quels garçons sérieux l'on trouve à côté des mauvais gradés dont je serai tout à l'heure obligé de vous parler. — « A la chambrée, les hommes n'ont aucune conversation, aucun sujet de discussion, rien ne les intéresse, rien ne les attire; pas un journal, pas un livre. Et pourtant ils ne sont pas bêtes ? Ont-ils un moment de tranquillité, vite ils s'étendent sur leur lit et *font une heure*.....

Ceci s'applique plutôt à l'ennui, mais voici qui s'applique à la gloriole :

..... Cependant la porte s'ouvre avec fracas, la chambre retentit de joyeux éclats de voix : c'est un permissionnaire qui rentre, et aussitôt (j'en ai vu qui n'avaient même pas pris le temps d'aller jusqu'à leurs lits) il raconte que la veille ou l'avant-veille, *il s'en est flanqué une muffée sérieuse*. Ébahissements, rires, admiration des auditeurs, rien ne manque. Il y en a qui se tordent littéralement de rire, car chacun veut montrer qu'il n'est pas inférieur à ses camarades en ce genre de sport, et chacun raconte ses exploits personnels. Ce ne sont plus alors gars du Nord ou Normands, ce sont tous vrais gascons. » *(Rires et applaudissements.)*

Ces rentrées ne sont pas d'ailleurs toujours paisibles. Un sous-officier me dit :

« Le dimanche soir, à la rentrée des permissionnaires, les hommes qui rentrent gris réveillent les autres, pour les prendre à témoin de leur état. Et c'est un chambardement général qui se termine souvent par des disputes, que ne peut guère empêcher le brigadier souvent gris lui-même. »

J'en arrive maintenant au troisième facteur qui est de beaucoup le plus important : *les mauvaises influences*.

A la caserne, les secrets n'existent guère, et quand un soldat reçoit de l'argent, ses camarades le savent immédiatement ; les buveurs d'habitude ont vite fait de dénombrer leurs victimes possibles, ceux qui les aideront à boire, quand leurs propres ressources sont épuisées. Dans chaque unité, il y a un ou deux de ces buveurs malhonnêtes, on les connaît mais ils sont difficiles à prendre sur le fait, et d'ailleurs quelle faute prévue par le règlement peut-on leur reprocher? Il y a tel homme par exemple qui se fait le grand ami de quelques richards, se rend indispensable dans toutes les parties, et provoque les beuveries quand elles ne viennent pas aussi souvent qu'il voudrait. Un autre qui a quelque argent de temps en temps engage son voisin à faire bourse commune et à tout boire.

Mon adjudant m'écrit : « J'ai connu un garde-magasin qui par son emploi avait pris de l'autorité sur ses camarades, et en profitait pour se faire payer à boire par les jeunes soldats. Il allait toujours dans le même café et le patron lui payait à dîner tous les dimanches pour les nombreux clients qu'il lui amenait. »

Je ne m'étends pas davantage sur les mauvaises influences de camarade à camarade, pressé que je suis de vous parler des gradés.

Quelle influence ont-ils ? hélas, je dois dire, quoi qu'il m'en coûte beaucoup, qu'en général elle est mauvaise, car non seulement ils ne donnent point l'exemple de la tempérance, mais ils donnent trop souvent celui de l'intempérance.

Remarquons bien d'ailleurs que si le fait est pénible, il n'a rien de surprenant ; les gradés ont exactement la même origine que nos soldats, ils ne savent pas plus qu'eux ce qu'est l'alcoolisme, ils ne se rendent pas compte du mal qu'ils font.

Seulement vous comprenez que puisque la troupe vit par la hiérarchie, que tous les actes de la vie militaire s'exécutent en distinguant des chefs et des subordonnés, la manière dont se conduisent les sous-officiers aura une grande influence sur le moral du soldat.

Notre grande préoccupation, voulant obtenir une troupe saine, est d'avoir des gradés sains... (*Applaudissements.*)

C'est un des principaux buts de nos efforts ; malheureusement nous n'y réussissons pas comme nous le voudrions, ayant contre nous un ennemi terrible : l'alcool. Tel de nos gradés que nous avons formé avec soin, de notre mieux, tout à coup nous échappe, se dérange ou commet une faute grave ; c'est, neuf fois sur dix, qu'il s'est laissé entraîner aux longues stations dans les cafés.

J'ai de nombreuses notes sur cette question spéciale. Un sous-officier me dit : « Les habitudes des sous-officiers ne sont pas identiques à celles des hommes ; c'est surtout par l'abus des apéritifs que les sous-officiers s'alcoolisent. La plupart, les maréchaux des logis chefs par exemple, vont prendre régulièrement leur apéritif tous les jours, c'est

presqu'obligatoire. Certains se passent de vin en mangeant, et ne manquent pas leur absinthe. Si encore ils n'en prenaient qu'une, mais l'un ayant payé la tournée, un autre en paie une seconde et ainsi de suite. On revient alors à la cantine pour dîner, avec le café paraît l'alcool; on est « dans le train », c'est l'expression consacrée. On sort, on visite les cafés-concerts, en buvant de la fine ou de la bière et on rentre tant bien que mal à l'heure règlementaire. Il faut les entendre le lendemain : « Ah ce qu'on a chahuté au Café du Nord, ce qu'on a rigolé à la Taverne, etc., etc. » Voilà à peu près la vie de certains sous-officiers, dépensant sans compter l'argent parce qu'ils ne savent pas le gagner. »

Une autre de mes notes montre la déchéance d'un sous-officier sous l'influence de l'alcool. C'est un officier qui parle d'un fait dont il a été témoin, alors qu'il était sous-officier :

« J'avais comme camarade un gentil garçon qui, ayant échoué à Saint-Cyr, s'engagea pour devenir officier. Il prit malheureusement l'habitude des apéritifs ; il fut bientôt rayé de la liste des candidats à l'Ecole. Il est descendu de degré en degré, et je ne sais ce qu'il est advenu après qu'on refusa de le rengager. »

Songez au mal que fit, par l'exemple, ce malheureux garçon avant de se perdre définitivement lui-même ; songez quel facteur de désagrégation morale il fut au milieu de ses hommes.

Voici une autre note ; je ne puis résister au plaisir de vous la lire, pour opposer les sentiments du sous-officier qui l'a écrite à ceux des camarades dont il parle. Elle m'a été remise par un de mes maréchaux de logis, un de ceux qui ont pris à cœur d'éloigner l'alcool de ses subordonnés :

« Sous-officiers et brigadiers ne se privent pas, eux non plus, de la dive bouteille. Ils oublient trop facilement que leur autorité ne vient pas des galons qu'ils ont sur la manche et des punitions qu'ils peuvent infliger, mais en premier lieu de leur intelligence et de leur dignité morale : cela est tout le secret de ceux qui savent se faire obéir, et rien n'est plus facile à remarquer que ceux qui sont cotés « bons sous-officiers », sont justement les sous-officiers qui dans leurs rapports avec les hommes gardent, sans fierté ni arrogance, leur distance, et peuvent interposer intégralement entre eux et leurs subordonnés, leur dignité morale. Mais malheureusement, il n'y a pas assez de sous-officiers qui ont le droit de réprimander les soldats qui boivent, car ceux-ci leur répondront par exemple, que tel jour ils l'ont ramassé dans l'écurie ivre-mort, et que quand ils voulurent l'emporter dans sa chambre, il se mit à les frapper à tour de bras, ou encore que tel autre soir il fallut l'intervention de quatre ou cinq sous-officiers pour le coucher et lui arracher un gros bâton avec lequel il menaçait de tout casser et d'assommer le premier qui s'approcherait. »

Des deux sous-officiers auxquels il est fait allusion, l'un est aujourd'hui

prévenu de vol devant le conseil de guerre, et le second est cassé de son grade pour argent emprunté à un inférieur.

Un dernier fait :

Je prends le cas d'un adjudant, très excellent homme, très estimé de tous ses chefs ; ses fonctions sont importantes, c'est lui qui a la police du quartier. « Certains soirs, il n'était pas commode, me dit un officier, et les punitions pleuvaient sur tout le monde ; c'était quand il avait dépassé sa dose ordinaire d'apéritifs, c'est-à-dire 6. Il détint une fois, c'est certain, le record des apéritifs, il en but 28 entre 6 heures et 8 heures du soir ; tous ceux qui l'approchèrent furent lourdement punis. »

Mettons vite en face de cet adjudant, celui du régiment voisin, qui a rempli les mêmes fonctions, tout autant sinon plus aimé de ses supérieurs, et pour lequel tous les sous-officiers et hommes de troupe ont grande estime, quoiqu'il soit fort sévère : il a eu l'an dernier un prix de la Société de Tempérance. *(Appplaudissements)*.

J'en ai fini avec les différents facteurs qui tiennent à la manière dont est composée une troupe ; examinons maintenant la situation matérielle du soldat. Nous considèrerons encore trois facteurs : la chambrée, la cantine, le cabaret.

La chambrée devrait retenir l'homme de troupe ; si elle était agréable, l'homme ne s'alcooliserait pas aussi facilement qu'il le fait.

Mais les casernements ont été construits autrefois pour une armée infiniment moins nombreuse qu'aujourd'hui, et alors qu'on ne songeait point comme aujourd'hui au bien-être du soldat. Aussi à l'heure actuelle, tous les officiers réclament-ils l'amélioration des casernements ; certes, au point de vue de l'hygiène physique, il n'y a guère à dire, chaque homme a le nombre de mètres cubes d'air respirable qui lui est nécessaire ; mais nous ne pensons point que le nombre de mètres cubes d'air respirable intervienne seul pour faire vivre sainement nos soldats, et nous voudrions plus de confort, plus d'hygiène morale, si l'on peut dire. *(Applaudissements)*.

Les lits sont souvent tellement serrés dans les chambrées qu'il est impossible à un homme d'atteindre la tête de son lit sans froisser la couverture du voisin. Quel plaisir le soldat peut-il avoir, dans ces conditions, à rester dans ce qui représente son *chez lui* ?

Depuis quelques années on a créé partout où on a pu — en serrant davantage les lits, il est vrai — des salles communes, des réfectoires. Mais dans combien d'entre eux l'homme est-il obligé de se tourner de côté pour ne pas empêcher son voisin de manger !

Le casernement comme il est, est un obstacle à nos efforts pour améliorer la situation de la troupe ; nous n'y pouvons rien, puisque nous nous heurtons à la terrible question budgétaire.

Pourtant il nous permet déjà de lutter contre les cantines et en nous

ingéniant davantage, nous pourrons peut-être arriver à de sérieux résultats. Ecoutez ce que me disait dernièrement un vieil adjudant qui a vu passer devant lui vingt contingents de soldats :

« Mon lieutenant, depuis que les réfectoires ont été installés dans les batteries, les cantinières gagnent beaucoup moins qu'autrefois.... *(applaudissements)* parce que, quoiqu'ils soient mal organisés et trop petits, l'homme ne va plus à la cantine manger sa gamelle et boire en même temps alcool et apéritif. »

La gamelle n'existe presque plus en effet ; nous avons des soupières, des plats, des assiettes, des verres, et comme pour avoir sa part, le soldat doit aller au réfectoire, il abandonne la cantine.

L'influence qu'a eue la création des réfectoires, si défectueux soient-ils bien souvent, est précieuse à retenir ; elle justifiera une de mes conclusions.

Etudions maintenant les cantines.

Un peu d'historique d'abord. Elles ont été organisées en 1830. Elles étaient tenues par des blanchisseuses-vivandières chargées de laver le linge des soldats et de leur vendre des denrées alimentaires et des boissons. Il y eut d'abord quatre cantines, puis huit, puis douze ; on revint à huit, et maintenant il y en a quatre, une par bataillon, dans les régiments d'infanterie.

En 1875, les cantinières, d'après le règlement, sont chargées de nourrir les sous-officiers (voilà leur vrai rôle), mais « elles sont *en outre, autorisées* à tenir, sous la surveillance de l'autorité militaire, des cantines où elles vendent à la troupe des denrées alimentaires et des liquides. »

Remarquez le *en outre*, remarquez que c'est une autorisation qui leur est donnée de vendre des denrées alimentaires et aussi des liquides. Mais le marchand de vin se multiplie, il prend de plus en plus d'importance dans la vie publique, on le voit partout, on le rencontre à tous les coins de rue. Et les rédacteurs du règlement de 1892, subissant évidemment les influences ambiantes sans s'en douter, écrivent :

« Elles (les cantines) sont tenues de nourrir, à des tarifs fixés par le colonel, les sous-officiers... Elles tiennent dans le quartier des débits de boisson et de denrées alimentaires. »

De telle sorte qu'aujourd'hui les cantines sont là, normalement, pour vendre l'alcool comme dans tous les débits de boisson, et que par contre, comme charge opposée à leur privilège, elles sont *tenues* de nourrir les sous-officiers.

Ce qui montre bien la situation des cantines, c'est que en 1887, je crois, lorsqu'une circulaire ministérielle engagea les chefs de corps à créer des mess de sous-officiers, les cantines ne furent point diminuées. Et aujourd'hui, la plupart des régiments n'ont point de mess de sous-

officiers, faute de place, alors qu'il serait bien simple de supprimer une cantine pour prendre ses locaux.

Autrefois les cantinières étaient des femmes de vieux soldats rengagés, elles avaient un uniforme. Maintenant les cantines sont tenues par des marchands de vins ordinaires, et c'est le cantinier qui a une tenue règlementaire.

La place est bonne, jugez-en par ce que me disait dernièrement un adjudant :

« Une cantinière s'installe dans mon régiment; dix ans après, elle se retire, achète un des principaux hôtels de la ville et une villa dans les environs. »

Une autre disait que pour 100.000 francs elle ne cèderait pas son fonds.

On peut donc un peu s'attaquer aux cantines *(applaudissements)*; par les réfectoires, on a commencé, il faut continuer. Mais outre les procédés administratifs à employer, il faut chercher à les atteindre directement dans les manières abominables dont elles usent pour soutirer les moindres sous au soldat. J'ai eu occasion, c'est un exemple, de signaler la vente pour 0 fr. 10 de titres de permission qui leur reviennent à 0 fr. 03 ; le colonel est intervenu naturellement, ce qui m'a valu la haine, bien méritée, des cantinières ; je pourrais vous citer encore d'autres faits de même ordre, mais passons sur ces actes de pur commerce.

Sur les denrées alimentaires, les cantinières gagnent peu, mais sur l'alcool elles gagnent ce qu'elles veulent. Or, le jeune soldat, quand il arrive au régiment, a une faim extraordinaire, sa ration ne lui suffit pas ; il va donc à la cantine acheter un supplément de pain. Que me dit mon adjudant? « Il y a des cantinières qui refusent aux hommes du pain s'ils ne boivent pas la goutte. L'homme pour manger est donc obligé de boire de l'alcool ; n'est-ce pas monstrueux ? »

Et comme je demandais à un de mes jeunes sous-officiers s'il pouvait me citer des faits précis de ce genre, il m'a raconté qu'au champ de manœuvre un jour ayant faim, il s'approcha de la voiture de la cantinière pour acheter un petit pain. « Qu'est-ce que vous prenez? » — « Mais rien ! » — « Vous ne buvez pas ? alors je ne vous vends pas de pain. »

Les cantinières, pour leur belle industrie, trouvent naturellement et malheureusement des complices dans la troupe.

« Quand j'étais à Toul, me dit mon adjudant, j'ai entendu deux brigadiers se vanter de ce que la cantinière leur avait payé à dîner pour lui avoir amené beaucoup de jeunes soldats qui avaient fait chez elle une forte dépense de boisson. »

De tels faits sont punis avec la dernière rigueur, mais peu sont connus par les officiers, car dans l'échelle hiérarchique par où montent les nouvelles jusqu'à nous, il se trouve des échelons faibles sinon pourris, comme je vous en ai cité de tristes exemples.

Mais laissons les cantines dont je vous ai dit beaucoup de mal, et passons aux cabarets de garnison dont je vous dirai plus de mal encore.

On a beaucoup médit des cabarets, on les a dépeints sous les couleurs les plus navrantes ; j'ai lu certaines descriptions, mais je n'en ai pas trouvé une seule qui puisse s'appliquer aux « boîtes à soldats » comme on dit, tellement celles-ci sont répugnantes. *(Applaudissements).*

Voici le récit fait par un brigadier de ma batterie :

« Le type des mastroquets est celui du Père Michel ; je l'ai visité pour mon instruction un dimanche soir. Une salle de 6 mètres carrés à peu près, trois lampes fumeuses. Dès qu'on entre, une bouffée d'air vicié, mélange de basanes, de fumée, de mauvaise friture, vous prend à la gorge. Tout est comble de soldats. Dans le fond, une petite salle, drapée de rouge, à peine éclairée, où sont des artilleurs en train de... rire avec une vieille fille qui sert de bonne, grande, sèche, ébréchée, sale, distribuant des giffles aux trop entreprenants. Elle est du Nord. Le patron, un être hirsute, un ours à la tignasse abondante, à la barbe longue et dégoutante, si renfrogné dans ses longs poils que je suis obligé de chercher quelque temps pour trouver ses yeux ; il boit avec tout le monde, et se fait payer son verre. Il est Normand. La femme, absolument le même type que la bonne ; on les prendrait pour les deux sœurs sans la différence d'accent, la patronne se dit alsacienne. Elle est plus sale que la bonne ; elle interpelle les clients, leur adresse des sottises et des ordures. Tous ceux qui vont s'en aller viennent faire une partie de zanzibar avec elle ; elle a une veine insolente et quand elle gagne, elle prend les consommations les plus chères. Les tables sont dégoutantes, les verres jamais lavés. Je suis obligé de m'en aller vite, tellement je suis écœuré ; et nos hommes passent dans de telles maisons des journées entières ! »

Pourquoi nos soldats vont-ils dans de tels lieux, me demanderez-vous ; je répondrai : où voulez-vous qu'ils aillent ? Dès qu'un nouveau corps de troupe, un régiment, un bataillon, doit se former, les municipalités se disputent l'honneur de le loger pour augmenter les produits de leurs octrois sur les fourrages, les vivres, les alcools, et aussi parce qu'une musique militaire jouera le dimanche pour la grande joie des habitants. Mais en retour de tels avantages, des lieux convenables de réunion pour les soldats sont-ils créés par les notables ? non, la police se contente d'autoriser, sinon d'organiser, des maisons que je n'ai pas à nommer.

Encore les soldats pourraient-ils fréquenter des cafés moins ignobles ? non, car dans les cafés où va la bourgeoisie, les pauvres gens n'échapperaient point à la surveillance absolument nécessaire de l'adjudant de place et des sous-officiers de planton ; ils ne pourraient pas déboutonner leur uniforme, se sentir à l'aise. Ils aiment ces bouges que je viens de vous décrire, parce qu'au moins, là, ils sont chez eux.

L'illusion du chez soi, voilà ce qu'ils ne trouvent guère à la cham-

brée et qu'ils cherchent partout. Et c'est celà qui, à mes yeux, explique la faveur d'un autre genre de boîte à soldats, dont je vais vous parler d'après un souvenir personnel.

J'étais un jour au quartier, vers la fin de la journée, quand on m'apprend que plainte vient d'être déposée contre trois de mes canonniers qui depuis le matin manquaient à leur service ; s'étant enivrés dans un cabaret, ils avaient volé une bouteille de rhum à la tenancière. Quelques instants après, les trois hommes — trois braves garçons que nous estimions — rentrent au quartier ; on les cueille au passage et on les met en prison. Je les interroge immédiatement, et je devine vite que l'histoire n'est pas aussi grave que les dires de la cabaretière l'avaient fait supposer. Aussi, avant de proposer quoi que ce soit à mon capitaine, jugeai-je nécessaire d'aller moi-même interroger la plaignante le lendemain matin, et voici ce que j'ai écrit dans mes notes en rentrant :

« J'ai été avec mon maréchal des logis chef, instruire sur place l'affaire de G... et Cie. J'ai vu la femme Boulieron dans son local ; c'est un petit cabaret qui m'a paru très bien tenu, tout y est propre ; la patronne, une forte femme de trente-cinq ans, assez bien de sa personne, nettoyait son comptoir, tandis que la bonne lavait les tables de marbre ; l'impression aurait été bonne, si le commissaire de police ne m'avait pas donné les plus mauvais renseignements sur les mœurs de la femme Boulieron et du personnel féminin de l'établissement.

» Je fais raconter ce qui s'est passé ; la version qui m'est donnée s'accorde assez bien avec celle des coupables, et je sens qu'en même temps que cette femme est furieuse contre G... et ses camarades, elle a pour eux une vraie affection : des jeunes gens très bien, très gentils d'ordinaire, très gais mais très calmes. Je lui dis qu'il me fallait absolument un récit très précis et très exact pour le consigner dans mon rapport, et faire poursuivre les coupables devant le Conseil de guerre.

» Au mot de Conseil de guerre, la femme Boulieron eut une émotion. « Oh non ! pas de Conseil de guerre ! » Je me suis demandé si elle ne craignait pas pour elle-même une instruction judiciaire ; c'est possible et même probable. Cependant elle courut à son comptoir, tira d'un tiroir la photographie d'un petit garçon d'une dizaine d'années, et me la présentant : « C'est mon fils qui est mort, monsieur, il aurait maintenant l'âge d'être soldat, je ne veux pas que G... passe au Conseil de guerre. » La femme Boulieron a retiré sa plainte. »

Et maintenant demandons-nous le rôle des cabarets comme celui de la femme Boulieron, dans la vie du soldat. Quant à moi, ma conviction basée sur ce fait étrange d'une malheureuse qui, en versant l'alcool et en débauchant le soldat, garde pieusement la photographie de l'enfant mort, et aussi sur ce que m'ont dit les trois coupables et quelques-uns de leurs camarades, ma conviction est que nos soldats sentant peser

l'isolement dans la froide chambrée pendant trois ans, cherchent partout une affection, une tendresse, (*applaudissements*); je suis convaincu qu'auprès de ces tenancières de cabarets borgnes, ils poursuivent l'illusion de la famille, oui de la famille, avec une femme au jupon de laquelle ils s'accrochent en enfants, beaucoup plus qu'en hommes.

Un dernier mot sur les cantines et les marchands de vin. Ils sont les banquiers du soldat. Je m'explique en signalant les faits à l'Administration des Postes.

Nous surveillons l'origine de l'argent qui entre à la caserne, ou plutôt le règlement croit nous permettre de la surveiller. Le vaguemestre a un registre sur leduel sont inscrits tous les mandats qui arrivent, de telle sorte que si un jour on voit un soldat d'allure douteuse dépenser de l'argent, il est théoriquement possible de savoir s'il a reçu quelque chose de chez lui. Mais pour toucher un mandat, il y a de nombreuses formalités — indispensables d'ailleurs ; — aussi le soldat demande-t-il à sa famille de lui envoyer de l'argent plutôt en bon de poste. Et il entre ainsi 40 fr., pendant que par mandat il en entre 10.

Que va devenir ce bon de poste ? le soldat ne peut le toucher lui-même au bureau, il lui faut s'adresser au vaguemestre, or il ne veut point de formalités. Alors il s'adresse au marchand de vin ou à la cantinière qui escomptent le bon de poste, bien qu'il ne soit pas négociable. Les bons de poste circulent, et c'est avec eux qu'une aimable cantinière de mon régiment paie chaque jour son boucher.

Le bon de poste échappant ainsi à notre surveillance, nous ne savons plus ce que le soldat a d'argent ; je n'y vois pas grand inconvénient, mais ceux qui le savent, ce sont les cantinières et les cabaretiers, et quand un marchand d'alcool sait ce qu'il y a dans la poche d'un consommateur, la question est réglée, n'est-il pas vrai ? (*Applaudissements*).

L'escompte des bons de poste avec une remise de 5 °/₀ n'est pas la seule opération de banque des marchands d'alcool. Ils tiennent des comptes courants. N'y a-t-il pas eu dernièrement deux soldats de ma connaissance qui, sur les conseils d'un de ces pourvoyeurs de cabarets dont je vous ai parlé, ont, au retour d'une permission, confié leur argent à un père Michel quelconque ? ils buvaient sans compter et le marchand de vins se payait sur le dépôt, sans crainte d'y perdre, vous le pensez bien.

J'ai terminé l'étude des facteurs essentiels de la psychologie de la troupe au point de vue de l'alcoolisme ; je vous ai surtout montré des exemples pris autour de moi, avec un recrutement de Normands ; mais soyez bien convaincus que les mêmes facteurs se retrouvent partout, au Sud et au Nord, au Centre, à l'Est et à l'Ouest ; et ils se retrouvent, cela est bien certain, dans les armées étrangères permanentes autant que dans l'armée française.

Il reste à montrer ce que produisent ces facteurs sur le jeune homme, puis à proposer des moyens de lutte contre l'alcoolisme dans l'armée.

Le service militaire a-t-il de l'influence sur le développement de l'alcoolisme chez une nation? Voilà la grosse question à laquelle il faudrait pouvoir répondre d'une façon ferme.

Mais nous ne possédons aucune donnée précise, aucune statistique, aucune enquête importante, qui puissent nous fournir une réponse certaine. Je ne puis donc vous donner qu'une opinion personnelle.

Eh bien, c'est que le service militaire n'a guère d'influence sur les progrès de l'alcoolisme.

« Les sept dixièmes des recrues, m'écrit un sous-officier, arrivent au corps ayant déjà la funeste habitude de s'enivrer. La proportion est éloquente et est la meilleure réponse qu'on puisse faire à ceux qui prétendent — ordinairement ceux qui n'ont point fait de service — que le régiment est une école de débauche et d'ivrognerie! Paysans et ouvriers se cuitent régulièrement le samedi soir, le dimanche et le lundi, c'est là leur unique délassement et leur plaisir le plus vif. On le voit bientôt, lorsqu'ils ont deux mois à peu près de service. Jusque là ils se tiennent bien, punitions et sermons ont eu tout leur poids. Mais ils ont déjà vu le dimanche leurs anciens rentrer dans un état d'ébriété souvent très avancée, et ils reprennent leurs habitudes d'avant le régiment. »

Un autre sous-officier dit : « Les hommes de troupe en temps ordinaire prennent peu d'alcool, seuls les hommes qui avaient l'habitude d'en boire avant de venir au régiment en prennent, mais peut-être en plus grande quantité; c'est ainsi qu'on peut voir le matin, à la cantine, des hommes par couples boire des quarts entiers d'eau-de-vie ou de rhum; ils appellent cela boire la goutte, une forte goutte, mais ceux-là buvaient avant de venir au régiment. »

Pourtant il est impossible que le service n'ait aucune influence, il en a, c'est vrai, et je vous ai montré comment; mais c'est sur les individus en particulier, et non point sur la moyenne générale. La vérité est la suivante : très générale d'ailleurs, elle ne s'applique point seulement à l'alcoolisme, elle s'applique à tout ce qui, pendant le service, dépend de la constitution physique, intellectuelle ou morale du jeune homme : les forts se fortifient, les faibles s'affaiblissent.

Mais n'est-ce pas là, malheureusement une loi sociale? et est-ce donc dans l'armée qu'elle est le plus dure?

Si nous laissons de côté une masse assez considérable de jeunes gens qui, soit par individualisme excessif, soit au contraire par manque absolu d'individualité, traversent l'armée sans y rien apprendre et sans y jouer aucun rôle utile; si nous laissons ceux-là, on peut dire des autres qu'ils quittent le service ou bien complètement alcooliques, ou bien pleins d'horreur pour l'alcool. Une sorte de sélection se fait, comme il s'en fait partout, sélection terrible d'ailleurs. Mon adjudant me dit :

« Les faibles et les malades qui ne connaissent pas les effets de l'alcool en boivent parce qu'ils retrouvent des forces momentanées. A Rennes, j'ai vu arriver au régiment un jeune soldat qui ne buvait jamais d'alcool, je l'ai reconnu moi-même, et des gens de son pays m'ont aussi affirmé qu'il n'en buvait pas chez lui ; il paraissait robuste, mais sa santé s'accommoda mal du métier militaire, et faiblit. Comme il était bon soldat et intelligent, il fut pris comme garde sellerie. Pour se remonter, comme il disait à ses camarades, il se mit à boire de l'absinthe et de l'alcool ; sa vie ne fut pas longue, il mourut dans sa troisième année d'une méningite tuberculeuse. »

Ailleurs il me dit : « Tous les ans pendant les classes, j'ai toujours vu les recrues faibles ou malades boire de l'alcool, croyant se donner des forces ».

Personnellement j'ai remarqué que, nos jeunes soldats arrivant au milieu de novembre, nous n'avons point de morts pendant décembre. Mais quand arrive janvier, les maladies graves apparaissent, l'hôpital se remplit, et nos manœuvres sont interrompues de temps à autre par les honneurs à rendre à ces désolants convois funèbres d'un pauvre petit soldat, que ses chefs et ses camarades conduisent au cimetière. Pourquoi en janvier ? les statistiques médicales répondent que c'est à cause du froid ; cela doit être, mais ne voyez-vous pas aussi l'influence de l'alcool absorbé pour résister au froid et à la fatigue ? (*Applaudissements*).

A côté de la faiblesse physique, la faiblesse morale ; je vous en ai déjà parlé assez longuement.

Qu'opposerons-nous à ces ravages de l'alcool ? Nous pouvons opposer bien des cas de guérisons individuelles ; ils sont extrêmement nombreux, les jeunes gens que le service militaire fortifie moralement et physiquement.

Ici j'ouvrirai une parenthèse. J'ai souvent rencontré des jeunes gens que leurs études universitaires avaient dispensés de deux ans de service sur trois ; en général, ils n'ont gardé qu'un très mauvais souvenir de leur passage dans la chambrée. Je comprends cela bien facilement, la vie militaire ne ressemble guère à leur vie habituelle. Malheureusement leur répugnance physique les empêche généralement de voir les profondes qualités morales des paysans et des ouvriers à côté desquels ils couchent, et les beuveries d'alcool les dégoûtant, ce qui est bien naturel, ils ne rapportent souvent que le souvenir d'ivrognes et d'alcooliques. Quand ces jeunes gens m'ont raconté leurs dégoûts, alors je les questionne ; que me répondent-ils la plupart du temps ? qu'ils ont payé beaucoup à boire pour se faire remplacer de corvée, et qu'ils ont su à plusieurs reprises offrir à boire à leurs gradés, pour se faire bien voir d'eux. Alors, de quoi se plaignent-ils ?

Et qui plus est, certains de ces jeunes gens ont des velléités d'action sociale, ils songent à relever la condition du peuple. Pourquoi ne commencent-ils pas pendant le service militaire, alors qu'ils vivent

au milieu des hommes du peuple? Il y a là un beau rôle que peuvent jouer les jeunes gens de la bourgeoisie.

Ceci est une parenthèse, mais vous comprenez bien pourquoi je l'ai ouverte ; c'est parce que ce sont ces jeunes gens qui vont plus tard disant que l'armée est une école d'alcoolisme, ils trouvent bon de simplifier l'œuvre qu'ils prétendent faire pour régénérer la société, en disant que l'alcool frappe l'individu dans l'armée. Ce n'est pas vrai ; vous qui m'entendez, vous savez bien où il est frappé, c'est dans les couches profondes du peuple.

« En arrivant au régiment, me dit mon adjudant, je buvais comme tout le monde ; quoique détestant l'ivresse, je croyais que le bon alcool ne nuisait pas à la santé. C'est en assistant à Toul aux deux conférences sur l'alcoolisme que l'on faisait tous les ans aux sous-officiers, que j'ai appris à connaître les effets de l'alcool. A la suite de ces instructions, j'ai constaté que plusieurs de mes camarades se surveillaient et ne buvaient presque plus. Un brigadier de ma batterie qui était un buveur effréné a cessé de boire, quand il a su où cela le conduisait. »

Deux de mes sous-officiers me disaient dernièrement que d'eux-mêmes, ils avaient cessé de boire quand ils ont vu les ravages de l'alcool autour d'eux. Il n'y a pas un officier qui ne puisse citer des cas de guérison autour de lui.

Mais ce sont des cas isolés, quelque nombreux qu'ils soient, des cas produits sans qu'il y ait eu une action organisée de l'officier sur la troupe. A quels résultats n'arriverions-nous pas si nous agissions avec régularité et méthode !

Et j'arrive alors à mes conclusions.

Comment organiser la lutte contre l'alcoolisme dans l'armée — et j'ajoute : par l'armée, puisqu'il est bien entendu que nous ne saurions nous écarter des règles militaires dans tous nos actes.

Sur les cantines et sur les cabarets, il est certain que l'autorité militaire peut agir administrativement. Il faudrait, à mon sens, que partout jusqu'à 6 heures du soir, c'est-à-dire pendant les heures de travail, les cantines ne puissent pas vendre d'alcool; c'est ce qui a été fait dans plusieurs corps de troupe, et cela a déjà produit de bons résultats, en attendant de meilleurs effets amenés par une réforme plus complète. Quant aux cabarets, il faudrait les surveiller étroitement, et la proposition de loi déposée dernièrement par M. Siegfried sur le bureau du Sénat, peut fournir des armes efficaces pour détruire les repaires d'alcool des garnisons.

Mais ce sont là des moyens brutaux; si je crois aux résultats qu'ils produiront, je crois aussi, et vous pensez de même, que ce ne sont pas eux qui lutteront avec le plus d'efficacité.

Je vous ai montré l'influence qu'avait eue l'organisation des réfectoires, en même temps que je vous montrais combien triste est la chambrée. N'en déduisez-vous pas immédiatement qu'il serait bon que

se crée partout ce que quelques officiers ont créé dans certains régiments : des cercles de soldats (*Applaudissements.*) où les jeunes gens trouveront des distractions saines, où la camaraderie pourra produire tous ses bons effets et non tous ses mauvais, où se formeront des liens nés de la joie commune, liens précieux qui rendront plus forte l'armée au milieu des douleurs de la guerre.

A qui appartient-il de former ces cercles de soldats? Est-ce à l'autorité militaire proprement dite ? faut-il demander un règlement d'organisation ? Non pas, absolument pas. Que l'autorité permette, que le règlement même, si c'est nécessaire, limite l'action individuelle des officiers, soit, mais il est indispensable que ce soient les officiers eux-mêmes qui créent ces cercles, pour qu'ils puissent produire tous leurs effets salutaires. Ce qui leur donnera la vie saine, la seule efficace, c'est le rôle individuel, personnel de l'officier ; il agira par l'action morale, et l'action morale ne tient pas dans des formules, ne tient pas dans des articles de règlement. (*Applaudissements*).

Je généraliserai. Je pense que si dans toutes les casernes de France, l'officier organise des cercles de soldats, l'armée verra sa force doublée, car ainsi se montrera pratiquement, et d'une manière bien française, le rôle moral de l'officier (*applaudissements*), mais ce qui domine toute la question, c'est ce rôle moral lui-même, indépendamment des diverses manières dont il peut apparaître.

Si vous voulez demander quelque chose à l'armée, et certes vous en avez le droit, le plus sûr, le seul moyen est de passer par nous, par les officiers. Nous avons assez d'affection, vous le savez, assez de tendresse même pour nos soldats *(applaudissements)* pour que, quand vous nous aurez montré l'obstacle sur lequel se brise notre influence, quand vous nous aurez indiqué le bon combat, nous le menions avec vous ; mais vous aurez à nous laisser le choix des moyens.

Dites bien aux officiers ce qu'est l'alcoolisme, quels dangers il fait courir à une nation, car ils ne le savent pas.

Ne vous préoccupez pas du soldat, il est entre bonnes mains ; allez à l'officier, c'est lui qu'il faut convaincre, et vous n'y aurez pas grand mal. Je ne crois pas qu'il puisse se désintéresser de l'alcoolisme en lui-même, mais je suis sûr qu'il deviendra un lutteur parmi les plus ardents, le jour où il saura quelle est l'action de l'alcool sur ses soldats, sur ses *hommes*, comme il dit.

Et adressez-vous à l'officier subalterne surtout, au capitaine, au lieutenant, à ceux qui sont le plus près de la troupe ; ce sont eux qui feront le plus, car c'est à eux qu'appartient ce qu'il faut pour lutter et vaincre : l'action morale de tous les instants. *(Applaudissements).*

J'ai terminé. Si j'ai accepté, désiré bien plutôt, prendre la parole à ce Congrès, c'est précisément pour pouvoir, sous votre patronage, faire un acte qui répande dans l'armée la connaissance du mal présent.

Quand l'armée combattra l'alcool, l'alcool sera vaincu. (*Bravos et longs applaudissements*).

M. le Dr Legrain. — La parole est à M. le Dr de Vaucleroy, secrétaire général de la Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme, professeur d'hygiène à l'école militaire de Bruxelles.

Discours de M. le Dr de VAUCLEROY

Professeur d'hygiène à l'Ecole militaire (Bruxelles)

DE L'ALCOOLISME DANS L'ARMÉE ET DES MOYENS DE LE COMBATTRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Les autorités militaires ont reconnu, depuis longtemps, que la sobriété est une des conditions fondamentales de la discipline et de la vigueur d'une armée et qu'elle s'impose comme une nécessité à ceux qui ont reçu pour mission d'assurer la sécurité de la patrie. L'ivrogne est un mauvais soldat. En temps de paix il compromet le maintien de l'ordre ; en temps de guerre il est un danger pour ses compagnons et peut occasionner les plus grands désastres.

Il n'est peut-être aucune profession où l'abus et même le simple usage habituel des boissons fortes, soient aussi pernicieux. Sans doute l'ivresse du médecin qui tient en main la vie de son malade, est dangereuse et plus redoutable encore est l'ivresse du machiniste d'un train auquel sont confiées de nombreuses existences qui peuvent être mises en péril par un seul instant de distraction ou d'oubli. Mais combien est plus terrible l'ivresse du soldat et surtout celle de l'officier, du chef responsable des destinées d'un peuple, de la sauvegarde d'une armée entière, de l'honneur et de l'indépendance du pays !

Les armées modernes ne sont plus composées, comme autrefois, de mercenaires qui vendaient leur peau pour avoir quelque argent leur permettant de satisfaire leurs passions, de gens de sac et de corde, pour qui le libertinage et le pillage semblaient choses licites et qui faisaient la terreur des paisibles populations. Presque partout, sauf malheureusement en Belgique, le remplacement a été supprimé et chaque citoyen est appelé à défendre personnellement son pays. Ce nouveau mode de recrutement joint à la diminution du temps de service et aux mesures prises par l'autorité militaire pour réprimer l'ivresse, a contribué puissamment, dans ces dernières années, à diminuer le nombre des alcooliques. L'armée est devenue une véritable école d'éducation virile qui fortifie le corps, forme l'intelligence, trempe le caractère, élève le cœur et développe chez les jeunes citoyens les sentiments du patriotisme.

Il reste cependant de nombreux progrès à réaliser et le fléau de l'alcoolisme n'a pas encore cessé d'exercer ses ravages dans l'armée.

La plus grande partie des délits et des crimes n'a d'autres causes que l'ivresse et les trois quarts des cas d'indiscipline, de violences et d'insubordinations graves doivent être attribués à l'alcool.

Il y a quelques années, en juin 1896, un drame terrifiant s'est déroulé à la caserne des grenadiers à Bruxelles. Le soldat De Ruytter rentrant ivre le soir au quartier, se mit à faire du tapage dans la chambrée. En vain ses chefs essayèrent-ils de le rappeler à l'ordre. Il entra dans une rage folle, s'empara de plusieurs paquets de cartouches, puis armant son fusil, il se mit à tirer sur ses compagnons inoffensifs qui se sauvèrent affolés et allèrent prévenir l'officier de service. Celui-ci ne parvenant pas à s'emparer du mutiné, donna l'ordre aux soldats de garde d'intervenir. Ce fut pendant une heure et demie un spectacle effrayant que celui de cet alcoolique tenant tête à tout un régiment, posté en tirailleur, tirant sans répit sur ses camarades, sur ses chefs et criant au fur et à mesure qu'il faisait feu : « *Ceci est pour l'officier, ceci pour le sergent, ceci pour l'adjudant.* » Une balle vint atteindre un malheureux agent de police, M. Boistay qui fut tué net, et blessa un autre agent, M. Toller. Le forcené continua à tirer en se commandant à lui-même et criant : « *Chargez !... en joue !... feu rapide !...* » On n'entendait plus qu'une suite ininterrompue de coups de fusil. Un brave, le sergent Rogge, finit par s'emparer du meurtrier.

Le lendemain, quand les vapeurs de l'ivresse se furent dissipées, le grenadier De Ruytter avait perdu tout souvenir de ce qui s'était passé la veille et se refusait même à croire qu'il avait commis un crime.

Ce cas est une des plus terribles manifestations de l'ivresse pathologique. Lorsque le coupable comparut devant le conseil de guerre, la peine disciplinaire qui lui fut infligée, fut relativement légère parce que l'accès d'ébriété fut invoqué comme une circonstance atténuante du crime et que l'accusé fut considéré comme ayant agi sous l'influence d'un genre d'ivresse particulier, appelé par Kraft-Ebing, la *manie ébrieuse*. Cette affection a pour effet d'annihiler la volonté, de déterminer des impulsions morbides, des accès de fureur, des actes de violence inconscients dont les auteurs revenus à eux, n'ont plus qu'un souvenir nul ou confus.

Cette sorte d'ivresse peut se produire sous l'influence de faibles doses de boissons spiritueuses ou de boissons peu alcoolisées comme le vin et la bière. Elle s'attaque d'ordinaire aux sujets chargés de tares névropathiques héréditaires, aux dégénérés, déséquilibrés, névropathes et surtout aux descendants d'alcooliques. J'ai été plusieurs fois témoin d'accès de ce genre chez des jeunes soldats qui, à la suite de l'ingestion de doses minimes d'alcool, sous l'influence d'une légère contrariété, d'une simple observation d'un chef ou d'autre cause futile, étaient pris d'agitation furieuse, de délire violent et d'hallucination. Cette réaction spéciale pour l'alcool est le propre de l'état de dégénérescence.

J'ai connu un officier d'artillerie, homme très intelligent et de grand avenir, qui était pris de colères épouvantables chaque fois qu'il était sous l'influence de l'alcool, même à faible dose. Le malheureux, étant en cantonnement à la campagne, tua un paysan dans un de ses accès de fureur et dut quitter l'armée.

Le docteur De Boeck, professeur de clinique psychiatrique à l'Hôpital Saint-Jean à Bruxelles, m'a communiqué la relation de trois cas où il avait été requis comme expert et où il fut amené à conclure à l'irresponsabilité des accusés. Il s'agissait de soldats reconnus atteints de tares héréditaires, de descendants d'alcooliques ou de névropathes, qui, sous l'empire de doses d'alcool même modérées, avaient tiré sur des camarades ou sur des chefs et qui furent acquittés par les tribunaux militaires comme s'étant trouvés en état d'inconscience au moment du crime. Remarquez que ces hommes, lorsqu'ils s'abstenaient d'alcool, étaient des êtres parfaitement sains d'esprit, dociles et inoffensifs.

On comprend combien des cas semblables doivent nuire au bon ordre et à la discipline dans l'armée, puisque la loi reste désarmée devant eux. Mais que faire ? On ne peut envoyer ces soldats ni à la prison, ni à l'hôpital, ni à la maison de fous. Le seul moyen d'empêcher à tout jamais la récidive, serait de les colloquer, pour un temps déterminé, dans un *asile pour alcooliques*, où l'abstention totale de toute espèce de boissons alcooliques les guérirait définitivement de leur fatale passion. (*Applaudissements.*)

Au commencement de ma carrière militaire, il y a une trentaine d'années, les cas d'ivresse pathologique étaient assez rares, alors que les cas d'ivresse ordinaire étaient certainement plus fréquents. La même constatation a été faite, en Belgique, par les médecins militaires chargés du service sanitaire des compagnies de correction ou du service spécial des militaires mis en observation, pour affections mentales ou nerveuses, à l'hôpital de Malines. C'est que de jour en jour les cas d'hérédité alcoolique deviennent de plus en plus nombreux et que, si l'on tarde à recourir à des moyens énergiques tels que la prohibition des boissons spiritueuses, et surtout des amers et de l'absinthe encore plus toxiques, l'humanité marche à grands pas vers une barbarie nouvelle, la *barbarie alcoolique*.

Sous l'influence des formidables doses d'alcool, sans cesse croissantes, journellement consommées, les générations actuelles, déjà imprégnées de ce poison perfide, se laissent facilement entrainer aux excès de sauvagerie les plus regrettables. C'est comme une immense épidémie de folie qui passe sur le monde, épidémie plus meurtrière que la guerre, la famine et la peste !

A ce terrible fléau de l'alcoolisme, il faut des remèdes énergiques. Le plus actif, et certains pays plus avancés que nous dans la lutte antialcoolique l'ont compris et l'ont appliqué, c'est la *prohibition de l'alcool*.

Cette mesure prophylactique, d'une application difficile pour la généralité des citoyens, peut être facilement mise en vigueur à la caserne. L'autorité militaire est armée d'un pouvoir disciplinaire qui lui permet d'agir non seulement par la voie de la persuasion, mais aussi par la voie du règlement. Dans les cas d'infraction aux ordres prescrits, le délinquant, aussitôt que son état le permet, peut être mis à l'abri d'une récidive par l'envoi aux arrêts où à la salle de police, pendant un temps suffisamment long pour que l'effet toxique de l'alcool soit dissipé.

*
* *

La première mesure prophylactique contre l'alcoolisme qui s'impose dans l'armée, c'est la *suppression* de l'alcool dans le régime alimentaire du soldat.

L'alcool n'est pas un aliment; il n'est ni tonique, ni réconfortant, ni stimulant; les expériences de nombreux savants, Schmiedeberg, Krœpelin, Bunge, Destrée et autres, l'ont parfaitement démontré. Ce sont les soldats sobres, tempérants et surtout les abstinents, qui résistent le mieux aux privations, aux fatigues et aux vicissitudes atmosphériques. De nombreux faits l'ont prouvé à l'évidence.

En Belgique, depuis de nombreuses années, la ration de genièvre en campagne, a été supprimée et remplacée par une augmentation de solde qui permet d'accorder un supplément de vivres. Le soldat belge ne reçoit plus aucune boisson contenant de l'alcool, ni liqueurs, ni vin, ni bière. Chez nous, comme le disait l'orateur précédent, M. le lieutenant Guieysse, « *l'eau est la boisson ordinaire du soldat.* » Il m'est agréable de rendre aussi un hommage mérité à la France où le Commandant supérieur de la Marine a fait supprimer le tafia du régime alimentaire des troupes coloniales et l'a remplacé par 20 grammes de café.

*
* *

Mais il ne suffit pas, pour empêcher l'ivrognerie, de ne pas distribuer d'alcool, il faut empêcher le soldat d'en boire, en *supprimant complètement* le débit et la vente des boissons spiritueuses dans les cantines, sur les plaines d'exercices, aux manœuvres et dans tous les rassemblements de troupes. Le sympathique orateur que nous venons d'avoir le plaisir d'entendre, s'est contenté de demander qu'on ne puisse débiter de l'alcool dans les cantines qu'après 6 heures du soir. Je ne crois pas à l'efficacité des mesures modérées dans la lutte contre l'alcoolisme. Si l'on veut sérieusement empêcher le soldat de contracter des habitudes funestes dont il lui sera difficile de secouer le joug, il est nécessaire de recourir à des mesures radicales et énergiques. Il doit être défendu *en tout temps* de vendre des boissons fortes dans les cantines et aux manœuvres. *(Applaudissements).*

En Belgique, depuis le 1er janvier 1886, les cantines installées dans les casernes ne peuvent plus débiter de liqueurs spiritueuses. Cette excellente mesure a été prise par M. le général Pontus, ministre de la guerre, et a été suivie d'autres dispositions prescrites dans une circulaire adressée aux autorités militaires en novembre 1886, et dont nous regrettons vivement de ne pouvoir vous donner lecture, pour ne pas abuser de vos instants.

La suppression de la vente de l'alcool dans les casernes est appliquée depuis 1840, dans l'armée anglaise et a été introduite aux Etats-Unis d'Amérique, par le général Grant, Président de la République. En Suisse, le Département militaire a distribué aux soldats, le 10 mars 1896, un nouveau règlement de service pour les troupes, déclarant que parmi les boissons les plus nuisibles se trouve « l'eau-de-vie sous toutes ses formes. » Et, aux manœuvres, les officiers ont ordre de visiter les gourdes des soldats et de vider celles qui contiennent de l'eau-de-vie. Mon excellent collègue et ami, le docteur Thiron de l'armée roumaine, un des membres les plus actifs de ce Congrès, m'annonce que le gouvernement roumain a supprimé le débit d'alcool dans les casernes. En Russie le grand duc Vladimir, commandant du district militaire de Saint-Pétersbourg, vient de publier un décret interdisant la vente aux soldats de toute boisson alcoolique.

Partout où cette mesure a été mise en pratique, elle a produit les meilleurs résultats. Le général Wolseley, dans ses campagnes coloniales et en Egypte, le sirdar Kitchner, dans sa dernière expédition au Soudan, ont défendu formellement à leurs hommes, l'usage des boissons alcooliques et leurs soldats ont montré une endurance extraordinaire, une vigueur et un entrain remarquables.

Les preuves abondent qui démontrent les bienfaits de la tempérance et il serait trop long de rappeler les héroïques exploits accomplis par les Stanley, les Nansen, les Gallieni et tant d'autres illustres explorateurs qui ont attribué une bonne partie de leurs succès à l'abstention des boissons alcooliques.

Lors de la dernière guerre de l'Espagne contre les Etats-Unis, les journaux nous ont rapporté qu'une des causes de la défaite des Espagnols à Santiago, était due à l'intempérance. Avant le combat ils s'étaient gorgés d'eau-de-vie et, vaincus d'abord par le poison, ils le furent ensuite par les Américains plus sobres.

Cet exemple auquel nous pourrions en ajouter bien d'autres, nous prouve qu'une armée ravagée par l'alcool, est incapable de poursuivre une campagne longue et pénible, de protéger et de défendre la patrie.

Pour soutenir les forces affaiblies par les privations et les fatigues, il vaut mieux recourir à d'autres stimulants que l'alcool dont l'effet n'est qu'illusoire et trompeur. Les infusions de café, de thé, de maté, de kola, de coca et de certaines substances amères, ont des propriétés toniques, stimulantes, réconfortantes et nutritives bien supérieures et constituent les véritables boissons des troupes en campagne. Les

commandants d'armée doivent veiller à ce que, en tout temps, leurs hommes en soient abondamment pourvus.

*
* *

A côté des deux puissants moyens que je viens de signaler pour empêcher l'alcoolisme dans l'armée, *la suppression des boissons alcooliques dans le régime du soldat et la défense de la vente de l'alcool dans les casernes*, d'autres mesures ont été recommandées.

Les unes sont basées sur la répression ; les autres, plus efficaces à mon avis, sont des mesures préventives, plutôt d'ordre moral.

Les premières devront être appliquées aux indociles, aux alcooliques endurcis, à ceux que les exhortations et les bons conseils n'ont pu détourner de leur passion. Un homme qui s'enivre, ne doit pas être l'objet de la risée ou des plaisanteries de ses camarades ; il ne doit inspirer que le mépris et le dégoût. Son nom doit être affiché dans la chambrée, sur un tableau où sont inscrits les hommes ayant manqué à leurs devoirs de soldats. Tout militaire rentrant à la caserne atteint d'ivresse manifeste et troublant l'ordre, doit être signalé le lendemain au chef de corps qui lui infligera, soit la réprimande publique, soit la privation de faveur pour un temps déterminé, soit les arrêts ou la salle de police, selon la gravité des circonstances.

Autrefois, en Belgique, lorsque les hommes non gradés pouvaient sortir, hors de service, avec l'arme au côté, on privait du port de l'arme le soldat qui s'était enivré. Cette simple mesure s'adressant à l'amour-propre du troupier, produisait de très bons résultats parce que lorsqu'on rencontrait en rue un soldat non armé, on savait qu'il avait commis une faute. La défense du port de l'arme avait aussi pour conséquence de priver le militaire de permission, de toute espèce de faveur et de prolonger sa présence sous les drapeaux, le temps pendant lequel cette mesure était appliquée, ne comptant pas pour la durée du service.

La même mesure a été appliquée en Hollande. M. le capitaine d'artillerie Van der Veur rapporte que c'est elle qui a donné le coup de grâce à l'ivrognerie dans l'armée et que depuis son adoption, il n'a eu, en tout, dans son détachement, pendant une période de trois ans, que trois hommes punis pour ivrognerie.

Un autre ordre de moyens s'adresse aux sentiments de dignité, surtout chez les sous-officiers et les anciens soldats plus enclins que les jeunes recrues à l'alcoolisme. Il consiste à défendre aux militaires punis pour ivresse, le port des médailles, décorations ou autres insignes honorifiques. En France, cette mesure a été adoptée pour la marine. Le Président de la République, sur l'avis émis à l'unanimité par le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, a décidé la radiation des contrôles de la médaille militaire, de quelques sous-officiers punis de peines disciplinaires en raison de leurs habitudes d'ivrognerie. En

informant de cette décision le Ministre de la Marine, le grand chancelier de l'Ordre a fait connaître les motifs en termes qui ont été mis à l'ordre du jour de l'armée de mer. L'ordre du jour se termine ainsi : « Il faut que les sous-officiers et soldats, officiers et marins, décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, sachent que la distinction qui leur est accordée les oblige à s'en montrer toujours dignes par leur conduite, et qu'une décoration ne peut rester sur la poitrine d'un homme qui se dégrade par des habitudes d'ivrognerie. »

* * *

Les moyens répressifs que nous venons d'indiquer, lorsqu'ils sont bien appliqués, suffisent d'ordinaire pour enrayer l'alcoolisme chez ceux dont les facultés mentales n'ont pas encore été détruites ou perverties par l'alcool. On rencontre malheureusement parfois de ces ivrognes habituels, de ces incorrigibles contre lesquels il faut s'armer de moyens disciplinaires plus rigoureux tels que la prison, la dégradation, la mise devant un conseil de guerre, ou l'envoi dans les compagnies de correction. On ne doit même pas hésiter pour les individus devenus un sujet de honte et de mauvais exemple pour leurs compagnons, de les chasser impitoyablement de l'armée afin d'éviter la contagion.

* * *

Il ne nous reste plus, Mesdames et Messieurs, pour terminer l'étude de la prophylaxie de l'alcoolisme dans l'armée, qu'à vous dire quelques mots des mesures préventives.

Pour retenir le soldat au quartier et le détourner de la fréquentation du cabaret qui le ruine moralement et physiquement, il faut lui rendre le séjour à la caserne agréable et confortable, installer, comme en Angleterre, des salles de jeux et de lecture, des bibliothèques, des cantines administrées directement par les corps où l'on débite, à bon compte, des boissons hygiéniques non alcoolisées.

Le plus souvent le troupier, son service terminé, ne quitte la caserne que par ennui et ne sait où aller. Celui qui a un peu d'argent, va s'enfermer dans un de ces infects cabarets qui pullulent aux environs des casernes, ou bien se rend dans une de ces salles de bal fréquentées par des filles de mauvaise compagnie et par des individus désœuvrés, équivoques, aux mœurs dépravées. Lorsque les têtes sont échauffées par l'alcool, des disputes, des rixes éclatent ; une sorte de folie meurtrière s'empare des buveurs qui sont entraînés aux plus lamentables excès.

L'alcool a transformé de braves garçons qui ne songeaient qu'à s'amuser, en forcenés dangereux se laissant aller à des actes de vio-

lence et de rébellion qui seront suivis de durs châtiments et d'éternels remords.

L'autorité militaire a le devoir de prémunir ces jeunes gens contre de pareils dangers. Pour écarter les tentations du cabaret, elle doit insister près des administrations communales pour qu'il soit défendu d'installer des cabarets à proximité des casernes, dans un rayon déterminé ; le commandant de place doit se renseigner soigneusement sur les établissements publics dont la fréquentation peut être dangereuse pour le soldat et les faire interdire sévèrement aux troupes de la garnison.

Les chefs de corps, de leur côté, mettront tout en œuvre pour prémunir les hommes sous leurs ordres contre les dangers de l'intempérance. A cet effet, ils chargeront les officiers, et tout particulièrement les médecins et les aumôniers, de donner des conférences contre l'abus des boissons alcooliques ; ils favoriseront dans leurs régiments la création de cercles de tempérance, sous le contrôle des chefs ; ils autoriseront la distribution de petits manuels et de tracts combattant l'alcoolisme ; ils feront afficher dans toutes les chambres des tableaux et des maximes antialcooliques et accorderont des encouragements et des récompenses aux soldats ayant donné des preuves de bonne conduite et de sobriété.

Depuis quelques années, en Belgique, le ministre de la guerre a fait afficher, dans toutes les casernes, les tableaux antialcooliques du docteur Galtier-Boissière et cet enseignement permanent par la vue a donné de très bons résultats.

Par ordre du gouverneur militaire de Paris, il a été apposé au commencement de cette année, dans toutes les casernes de la garnison, des tableaux illustrés destinés à montrer aux soldats les ravages produits par l'alcool sur l'organisme humain. Les figures sont accompagnées d'une notice qui énumère les funestes effets de l'alcoolisme, tant au point de vue pathologique qu'au point de vue moral.

C'est pour nous une grande satisfaction de voir d'aussi hautes personnalités militaires prendre part à la propagande antialcoolique. Nous signalons aussi, avec bonheur, l'acte de courage méritoire posé en France par le Colonel commandant le 54e régiment de ligne qui a fait apposer dans les chambrées une affiche imprimée dont le libellé vraiment convaincant a été reproduit par le journal l'*Alcool* dans son numéro de mars dernier. (*Applaudissements.*)

Si tous les chefs de corps, soucieux de la santé de leurs hommes, imitaient l'exemple salutaire donné par le digne commandant du 54e régiment, dénonçant comme *un poison* toute boisson contenant de l'alcool, on n'aurait pas à déplorer des méprises fatales comme celles survenues à Lille, en mars 1896, lors de l'incendie de l'église St-Sauveur. Le feu s'était propagé à l'hôpital voisin et menaçait d'envahir tout l'établissement. La pharmacie et les laboratoires où étaient déposés de nombreux produits chimiques, étaient menacés. Un détache-

ment du 16e chasseurs à pied reçut l'ordre de déménager toute la pharmacie, pour éviter les accidents. Une vingtaine de soldats transportant des bocaux qu'ils croyaient contenir de l'alcool ou du vin, absorbèrent une partie de ces liquides et ne tardèrent pas à ressentir les funestes effets de ces substances toxiques. Transportés à l'hôpital militaire au milieu d'atroces souffrances, un certain nombre ne tardèrent pas à succomber, malgré les soins les plus dévoués qui leur furent prodigués. D'autres moururent à la caserne et ceux qui échappèrent à la mort, ne purent quitter l'hôpital qu'après un assez long traitement.

* * *

Parmi les moyens les plus efficaces pour détourner le soldat du cabaret, n'oublions pas de citer l'*épargne*. A l'époque du paiement du décompte trimestriel, lors de la remise aux militaires de leur rémunération mensuelle, l'officier doit user de toute son influence pour que les hommes sous leurs ordres n'aillent pas dissiper cet argent en orgies folles, sources de punitions et de maladies. Il doit les initier aux bienfaits des caisses d'épargne, les engager à prendre un livret et leur rappeler les enseignements que leur avaient donnés les instituteurs au sujet de l'*épargne scolaire*.

De pareils conseils peuvent amener d'excellents résultats.

A sa rentrée dans la vie civile, l'homme porteur d'un livret de caisse d'épargne, ne retombera plus à la charge de ses parents. Ses ressources lui permettront de verser le cautionnement nécessaire pour entrer dans certaines administrations, dans des compagnies de tramways, des sociétés industrielles ou autres. Plusieurs de mes ordonnances ont pu ainsi se caser convenablement et se créer une position assurant leur avenir.

* * *

Pour réussir dans la vie, il ne suffit pas d'être animé de bonnes intentions, il faut surtout être doué d'une qualité essentielle, *la volonté*. Vouloir, c'est pouvoir.

Permettez-moi, avant de terminer, pour vous prouver la puissance de la volonté, de vous citer un exemple fameux relatif à une des gloires de l'armée française et que j'emprunte à l'admirable ouvrage du docteur Descuret sur la *Médecine des Passions*.

Cette histoire n'est pas nouvelle, mais elle est d'autant plus intéressante qu'elle date d'une époque où il n'était pas encore question de la lutte contre l'alcoolisme. Elle a rapport au général Cambronne alors qu'il n'était encore que simple lieutenant, en 1793, dans un régiment en garnison à Nantes. Dans un moment d'ivresse, ce qui lui arrivait fréquemment, il s'oublia au point de frapper publiquement un de ses supérieurs. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort.

Le colonel du régiment qui s'était aperçu que, sous une rude enveloppe, Cambronne cachait de grandes qualités militaires, intéressa à sa cause un représentant du peuple, en mission à Nantes, et parvint à lui faire obtenir sa grâce, à la condition de ne plus se griser.

Vingt-deux ans après, au mois d'avril 1815, le général Cambronne accompagnant Napoléon, de Cannes à Paris, fut invité à dîner par son ancien colonel. Pendant le repas, ce dernier offrit à son hôte un verre de vin de Bordeaux, ayant vingt ans de bouteille. Le général Cambronne refusa énergiquement, disant au colonel : « Vous avez donc oublié la promesse que je vous ai faite en 1793. Depuis ce jour, je n'ai plus bu une goutte de vin ; c'était bien la moindre chose que je pouvais faire pour l'homme qui m'avait sauvé la vie. Si je n'avais pas tenu mon serment, je me serais cru indigne de ce que vous avez fait pour moi. »

* * *

Il faut, je l'accorde, un certain courage et une volonté décidée pour résister aux entraînements de la vie militaire en campagne ou en garnison.

L'officier, surtout dans les petites villes dépourvues presque complètement de ressources intellectuelles, est presque inévitablement forcé, pour retrouver des camarades, de fréquenter des cercles et des cafés où l'on passe une grande partie de la journée et même de la nuit, à jouer et à boire ; dans les repas en commun, il n'est guère possible de refuser de vider son verre à la santé d'un invité, d'un collègue qui arrive au régiment, d'un ami qui change de garnison ou qui est l'objet d'une promotion ou d'une distinction honorifique. Le système des tournées et des amendes, en usage dans la plupart des mess d'officiers, finit par faire contracter aux plus sobres l'habitude des boissons alcooliques.

Alors que le débit du genièvre est strictement défendu dans les cantines pour soldats, l'usage des vins les plus capiteux, des liqueurs les plus dangereuses, de l'absinthe elle-même la plus toxique de toutes, est admis à la table des officiers !

Le médecin enseigne que l'alcool est un poison dont il faut s'abstenir et le soldat voit tous les jours ses chefs attablés à la porte des cafés, usant de ces substances qui lui sont sévèrement proscrites. Quelle confiance peut-il avoir dans la parole de ceux chargés de le conduire lorsqu'il les voit mettre leurs actes si peu d'accord avec leurs principes ?

La discipline qui n'est pas basée sur le bon exemple des chefs, n'est qu'apparente ; elle n'est forte et puissante que par l'estime et la confiance réciproques.

Le fléau de l'alcoolisme ne sera extirpé définitivement de l'armée que lorsque ceux qui la commandent, donneront eux-mêmes l'exemple de la sobriété. *(Applaudissements).*

M. le Dr Legrain. — Nous avons encore quelques orateurs inscrits, je vous demande d'user de patience, malgré votre fatigue, car la discussion qui est ouverte est fort intéressante et, à l'issue de cette discussion, nous avons besoin de prendre quelques déterminations en vue du Congrès ultérieur : je vous demande instamment de rester jusqu'à la clôture.

La parole est à M. Repond, Lieutenant-Colonel de l'armée Suisse.

Discours de M. Jules REPOND,

LIEUTENANT-COLONEL D'INFANTERIE DANS LA MILICE SUISSE

Vous me permettrez de me servir de l'exposé qui vient de vous être fait comme d'un préambule et de supprimer ce que j'avais l'intention de vous dire sur le même sujet. En conséquence, je me bornerai à une rapide esquisse de l'état actuel de la lutte contre l'alcoolisme dans les armées russe, allemande, anglaise et suisse.

Russie

L'eau-de-vie est une boisson nationale en Russie. Elle se trouve sur la table de l'empereur comme sur celle du paysan. On en fait des distributions à la troupe à l'occasion de certaines fêtes. Aussi n'est-il pas question de l'exclure complètement de l'armée, mais seulement d'en règlementer l'usage. Les mesures prises à cet égard varient d'un corps à l'autre et dépendent de l'initiative des chefs. La plus radicale est de date tout à fait récente et vient d'entrer en vigueur dans la circonscription militaire de St-Pétersbourg, où le grand duc Vladimir, commandant du corps d'armée de la garde, a interdit la vente de l'eau-de-vie aux cantines de sous-officiers et de soldats. (*Applaudissements.*)

Une telle prohibition est exceptionnelle. En général, les cantines sont autorisées à débiter de l'eau-de-vie, mais la quantité qui peut en être servie dans une journée à un seul consommateur est strictement limitée. Les cantines doivent d'ailleurs détourner l'homme de l'ivrognerie en mettant à sa disposition des boissons saines, de la lecture, un billard, etc. Malheureusement le thé, autre boisson nationale russe, est soumis à un droit d'entrée qui en double le prix, et beaucoup de troupes sont privées de cantines depuis la concentration des trois-quarts de l'armée russe à l'Occident de l'empire.

Moyennant une taxe modeste, le soldat russe prend chaque semaine son bain de vapeur à l'établissement entretenu à cet effet par le régiment, mais cette excitation hygiénique ne lui suffit pas : encouragé par un préjugé enraciné, il croit devoir réagir contre la rudesse du climat en absorbant de l'alcool. Transporté dans un climat plus chaud, le trou-

pier préfère le thé à l'eau-de-vie, phénomène qui s'est produit en particulier dans la campagne d'Arménie.

Comme les règlements anglais et hollandais, le règlement russe interdit à l'officier d'approcher un homme ivre, afin d'éviter à celui-ci une occasion d'insubordination ou d'outrage à un supérieur.

Allemagne

Le code pénal militaire s'occupe aux articles 49, 85, 86, 88 et 151 des cas où l'ivresse est intentionnelle et vise à esquiver un devoir militaire. En outre, l'article 48 du même code déclare l'ivresse punissable d'une manière générale.

En fait de mesures plus spéciales, l'instruction sur le service en campagne (§§ 452-453), prévoit qu'avant les manœuvres ou les longues marches, la troupe sera rendue attentive aux effets pernicieux de l'alcool. Les bibliothèques de garnison auront d'ailleurs éclairé l'homme à ce sujet, car elles doivent contenir des publications antialcooliques. Voilà pour l'instruction.

En marche et dans les exercices de campagne, le soldat allemand ne peut emporter dans son bidon que des boissons non alcooliques, et on lui ménage autant que possible l'occasion de puiser de l'eau aux fontaines sans arrêter pour cela la marche de la colonne.

L'eau-de-vie n'est pas complètement exclue des distributions réglementaires, bien que l'instruction sur le service sanitaire (§ 11) ait soin de signaler le danger des spiritueux et les avantages qu'il y a à s'en passer. Il est vrai qu'une distribution de spiritueux ne peut avoir lieu que jusqu'à concurrence d'un décilitre par homme et seulement sur l'ordre du général qui exerce le commandement, s'il estime que des circonstances extraordinaires, telles que la nécessité de corriger l'eau, justifient cette mesure. Au lieu d'eau-de-vie il peut être distribué un litre de bière ou un demi-litre de vin.

D'autre part, le café constitue un élément régulier de la ration de campagne. Il est distribué sous forme de grains grillés, à raison de 10 grammes par homme pour la petite ration, de 15 grammes pour la grande ration et de 40 grammes en pays ennemi. Outre le café, l'instruction sur le service sanitaire (§ 10) recommande le thé et on prévoit la distribution extraordinaire sur le pied de 3 gr. de thé et de 17 gr. de sucre. Cette portion est doublée si le thé doit remplacer le café.

En fait de prescriptions de service, il reste à citer l'article 452 de l'ordonnance sur le service en campagne, qui signale l'eau-de-vie comme l'une des causes ordinaires de l'insolation. Les rapports sanitaires de l'armée allemande relèvent effectivement, chaque année, et dans presque tous les corps, des cas d'insolation mortelle imputables à l'eau-de-vie.

Le commandement de l'armée allemande paraît estimer qu'il est

suffisamment armé pour combattre l'alcoolisme dans la troupe, et il tient la situation actuelle pour satisfaisante. Il y aurait plus de réserves à faire au sujet de l'intempérance parmi les officiers. A cet égard, je me réfère à un intéressant article paru dans notre revue internationale de Bâle.

Grande-Bretagne

L'armée anglaise est incontestablement celle qui a remporté les plus beaux et les plus durables succès dans la lutte contre l'alcool. Il est vrai qu'elle l'a entamée plus tôt que les autres armées et qu'elle y a été amenée par les circonstances, notamment par la nécessité d'adapter au climat tropical l'hygiène de son armée de l'Inde. En outre, l'armée anglaise bénéficie de l'énorme et active propagande antialcoolique qui travaille la Grande-Bretagne. Mais ce qui lui assigne une place hors rang et très enviable, c'est d'abord le fait qu'elle ne se borne pas à recommander ou à imposer la tempérance à ses soldats. Renonçant à cette tactique purement défensive et négative, elle s'efforce de substituer à l'excitation malsaine de l'alcool le stimulant bienfaisant du sport, des jeux, des exercices physiques et du grand air. (*Applaudissements.*)

Chaque caserne est pourvue de préaux servant aux jeux de balle, de paume ou de quilles. Tout régiment possède ses clubs de football et de cricket, et des matches, dont les vainqueurs sont récompensés, ont lieu entre les sociétés des diverses unités. Les sports athlétiques et le tir sont encouragés de toute façon, et notamment par des prix dont les cantines de régiment font les frais.

Toutes les casernes sont pourvues de bains, institués ou par le régiment ou par l'Etat, mais ce dernier assume peu à peu la charge et l'administration de ces établissements.

L'exemple des récréations hygiéniques et sportives est d'ailleurs donné par les officiers, aussi bien que celui de la sobriété ; et le progrès des mœurs est tel qu'un officier enclin à la boisson serait obligé de remettre sa démission. (*Applaudissements.*)

A toute cantine est annexée une salle de récréation, où l'homme trouve livres, journaux, publications illustrées, boissons non alcooliques, et où il a aussi l'occasion de participer à des divertissements collectifs.

Les cantines ne débitent que de la bière et du porter. Cependant, en dehors du Royaume-Uni, les généraux ont le droit d'autoriser la vente de spiritueux, autorisation qui est ordinairement restreinte au rhum. Cette liqueur est aussi la seule qui soit distribuée à la troupe, en quantité très restreinte, durant le service actif et durant les transports de rapatriement.

Les chefs de l'armée anglaise se déclarent fort satisfaits des résul-

tats obtenus jusqu'ici et tiennent naturellement pour la méthode qui les leur a procurés, méthode qui se distingue par un minimum de coercition. Aucun contrôle n'est exercé sur l'homme durant ses heures de liberté, mais on encourage par tous les moyens les associations qui lui apprennent à bien user de cette liberté et dont la discipline morale l'enveloppe en quelque sorte d'une atmosphère réconfortante et le soutient contre les tentations. (*Applaudissements.*) Si l'homme tombe néanmoins dans l'ivrognerie, on le punit d'amendes, ce qui a l'avantage de le priver des moyens de se livrer à la boisson. (*Applaudissements.*)

Toute la liberté laissée au soldat en temps ordinaire n'empêche pas le commandement supérieur de recourir, si les circonstances s'y prêtent et l'exigent, à la prohibition absolue de toute boisson alcoolique, régime salutaire dont la récente campagne du Soudan a fourni un exemple désormais fameux dans les fastes de l'abstinence. (*Applaudissements.*)

Suisse

Ceux qui connaissent la milice suisse depuis une vingtaine d'années sont frappés des progrès qu'y a faits la sobriété. Ici, de nouveau, l'exemple des officiers a été l'un des grands facteurs de la réforme. Non pas que nos officiers soient abstinents, mais ils ont dû reconnaître, tant pour eux-mêmes que pour la troupe, les avantages d'une grande modération.

Le service étant court en Suisse, le milicien n'y est point ménagé : on lui fait rendre tout ce qu'il peut. Or l'influence nocive de toute espèce de boissons alcooliques devient d'autant plus manifeste et sensible qu'elle s'exerce sur un homme soumis à un effort, physique ou intellectuel, plus considérable. De là, l'incompatibilité qui se révèle toujours plus clairement entre le service militaire et l'alcool.

Les progrès réalisés en Suisse sont notamment les suivants :

1° Le nouveau règlement de service donne à tout chef de détachement le droit de prescrire les boissons de marche, et il est fait de cette faculté un usage toujours plus fréquent pour interdire aux troupes les liqueurs, le vin et la bière ;

2° Les distributions de café ou de thé sucré deviennent de règle pour les manœuvres et les marches, et elles sont facilitées par l'augmentation de l'allocation d'argent de l'Etat à l'ordinaire de la troupe ;

3° Les cyclistes, dont le service est particulièrement pénible, sont astreints règlementairement à l'abstinence durant leurs marches ;

4° Très nombreux autrefois, les cas d'ivresse deviennent de plus en plus rares ;

5° Des cafés de tempérance s'installent à proximité des casernes. (*Applaudissements.*)

Il reste toutefois beaucoup à faire. Tout d'abord, l'administration devrait abolir les distributions de vin qu'elle fait durant les grandes manœuvres d'automne. Sans doute, chaque homme ne recevant qu'un demi-litre de vin, cette quantité n'est pas précisément excessive, mais elle suffit à maintenir le préjugé populaire qui voit dans l'alcool un fortifiant. (*Applaudissements.*)

En second lieu, il serait désirable de retirer aux troupes l'autorisation de se faire suivre, aux manœuvres, par des cantines roulantes. Les inconvénients de ces abus ont été, il est vrai, notablement diminués depuis que ces cantines ne peuvent plus débiter de spiritueux et sont astreintes à servir des boissons non alcooliques à ceux qui les demandent (*applaudissements*), mais, le vin et la bière restant des boissons défavorables à la marche, il est illogique d'en offrir aux troupes.

Enfin l'administration n'a rien fait en Suisse pour fournir aux cadres et à la troupe la faculté de passer leurs loisirs ailleurs que dans les établissements publics, et les ressources des cafés de tempérance sont encore très modestes pour suffire à tous les besoins.

De même, il ne se fait rien ou presque rien pour instruire la troupe des inconvénients des boissons alcooliques, et il semble parfois que les autorités soient elles-mêmes imbues du préjugé qu'il serait de leur devoir de combattre. Toutefois, en Suisse encore plus qu'ailleurs, il appartient à l'initiative privée et à l'association de suppléer à l'inaction des pouvoirs publics.

CONCLUSIONS

I

L'armée doit se défendre de l'alcoolisme comme d'une cause de faiblesse physique et morale. Elle doit être sobre parce qu'elle est une institution d'éducation nationale. (*Applaudissements*).

II

La lutte contre l'alcoolisme dans l'armée et par l'armée, exige une action éducative, disciplinaire et administrative, prenant l'homme par la persuasion, par l'obéissance et par l'habitude d'une vie hygiénique et bien ordonnée.

III

L'action éducative consistera à éclairer l'homme sur le danger de l'alcool et à le gagner à la sobriété par l'exemple de ses chefs et de ses

camarades. A cet effet la propagande des sociétés de tempérance sera encouragée et, au besoin organisée, et les théories d'hygiène données à la troupe signaleront les effets pernicieux des boissons enivrantes. Mais il ne suffira pas de dévoiler les pièges de l'alcool : il faut apprendre au soldat à chercher ailleurs le plaisir et l'excitation dont il ressent le besoin. C'est pourquoi on fera naître et on cultivera chez lui le goût des délassements et des jouissances recommandables. Ainsi guidé, il demandera son bien-être physique aux jeux de force et d'adresse, au bain et aux boissons aromatiques ; il s'adonnera à la lecture, peut-être au chant ou à la musique ; ne fréquentant pas l'estaminet, il aura le besoin d'entretenir une correspondance avec sa famille, d'écouter une conférence ou un concert.

La vie sobre ne doit pas être seulement plus hygiénique que celle du buveur, mais plus digne, mieux remplie et plus heureuse. (*Applaudissements*). Par la domination de soi-même qu'elle exige du soldat, elle fortifiera sa volonté, c'est-à-dire la plus redoutable de ses armes.

Toutefois aucun résultat ne pourra être durable tant que les officiers n'auront pas donné l'exemple de la renonciation aux boissons distillées et notamment à l'absinthe. (*Applaudissements*).

IV

La prohibition absolue de toute boisson alcoolique n'aura jamais que le caractère d'une mesure temporaire, justifiée par des circonstances exceptionnelles. Dans la règle et surtout en temps de paix, la prohibition ne s'étendra qu'aux heures où la troupe se trouve sous les armes ou consignée au quartier. Toutefois il est désirable d'interdire aux cantines militaires la vente de toute espèce de spiritueux, y compris l'absinthe.

Tout cas d'ivresse doit être puni, de même que toute infraction au régime prescrit.

V

Les mesures administratives à prendre contre l'alcoolisme sont les suivantes :

1. Elimination des officiers adonnés à la boisson ;
2. Abolition de toutes distributions de boissons alcooliques ;
3. Prohibition des boissons alcooliques à l'exercice et durant les marches ;
4. Distribution de boissons aromatiques sucrées ;
5. Ouverture à la troupe de salles de lecture et de délassement ;
6. Création de bains militaires confortables, ouverts tous les jours ;
7. Introduction dans les bibliothèques militaires d'ouvrages et de journaux relatifs à la tempérance ;

8. Adoption d'un régime alimentaire et d'un système de casernement propres à donner à la troupe le sentiment du bien-être.

En vous exposant ces mesures, je ne puis me dissimuler qu'elles resteront impuissantes si elles ne sont pas fécondées par l'esprit de sacrifice ; puisque nous demandons au soldat de verser au besoin son sang pour le pays, nous pouvons bien lui demander de sacrifier son absinthe. (*Longs applaudissements*).

Mesdames et Messieurs, ce sujet que j'ai l'honneur de traiter devant vous clôt les travaux de ce Congrès et c'était certainement la manière la plus digne de le terminer, car aucun autre sujet ne peut évoquer d'une manière aussi précise, la gravité des problèmes que nous agitons ici.

Messieurs, il est permis d'être indifférent aux disgrâces du particulier, de l'ivrogne, de l'individu, mais personne ne saurait être indifférent aux dangers de l'alcoolisme menaçant la défense nationale, et ici la solidarité sociale et nationale devient absolument sensible. En effet, si la défense nationale vient à faiblir, tout le monde en pâtira : c'est le Ciel qui s'écroule et qui prend toutes les hirondelles. (*Applaudissements prolongés*).

M. le Dr Legrain. — La parole est à l'Honorable Conrad Dillon, secrétaire général de la Société de tempérance des armées anglaises.

Discours de M. DILLON

ASSOCIATION DE TEMPÉRANCE DANS L'ARMÉE

Aujourd'hui qu'une si grande proportion de la nation devient soldat, la tempérance dans l'armée est d'une importance suprême. De quelque point de vue que l'on considère cette question, qu'il soit national ou individuel, que ce soit en temps de guerre ou pendant la paix il est impossible de trop faire pour l'encourager.

L'essentiel pour un soldat : — c'est d'avoir un corps sain, bien exercé, prêt à supporter la fatigue et les maux de toutes sortes. On ne réalise cette condition que par l'habitude de la tempérance la plus rigoureuse. Les conditions secondaires sont la patience et l'empire sur soi-même. Celles-ci subordonnent l'individu à son régiment, le régiment au colonel et le colonel au général. Toutes ces conditions étant réunies, le soldat est, à tous moments, prêt à faire front à la mort soit au combat soit en face de la maladie.

L'ennemi commun de toutes les armées dans chaque nation est le luxe et l'aisance qui se développent pendant les longues périodes de paix. Cette force détruit l'efficacité de l'armée en encourageant les vices et les mauvaises habitudes d'intempérance. Les circonstances

sont très variables selon les armées sur le pied de paix, mais à l'heure de l'épreuve le résultat est toujours le même : chute au lieu de victoire.

Même au cas où les hommes n'ont pas eu l'occasion d'être exposés aux dangers des climats ou de la guerre pendant qu'ils sont sous les drapeaux, leur entraînement à la tempérance doit produire les meilleurs effets sur leurs capacités lorsqu'ils passent dans l'armée de la réserve ou reviennent dans la vie civile, selon les cas ils peuvent devenir bons travailleurs et ajouter à la richesse et à l'honneur de la nation ou bien ils peuvent devenir des incapables et accroître les sources de la misère ou de la honte pour la patrie.

Augmenter la valeur physique et morale de l'armée a toujours été l'ambition et le désir des grands commandements.

Il est admis que le but final des guerres est d'arriver à la paix permanente. Plus les soldats seront à la hauteur de leurs devoirs, plus la propriété de chacun à chance d'être respectée, et plus tôt disparaîtront les horreurs et le carnage de la guerre.

Mais revenons à la pratique. Pendant la paix le soldat a beaucoup de temps libre et chez nous (où la conscription n'existe pas) beaucoup d'argent comptant. En plus de son logement, de ses vêtements, des soins et des vivres qui lui sont assurés il touche un franc vingt par jour. Il n'est pas étonnant donc qu'il se trouve fréquemment à la cantine ou au cabaret. La société des jeunes gens dans ces conditions devient naturellement une grande tentation pour les moins forts, et ce qui au commencement n'était qu'une jouissance légitime entraîne par la suite des résultats funestes.

Pour combattre ces inconvénients on n'a jamais trouvé de force plus puissante qu'une association de gens qui s'engagent par écrit à *l'abstinence totale des boissons alcooliques*. Dans l'armée les branches de cette association existant dans chaque régiment, bien que indépendantes les unes des autres, profitent de tous les avantages d'une grande et puissante société.

Dans l'armée anglaise le soldat reste sous les drapeaux pendant huit ans, dont les trois premiers sont passés en Europe. Quand il arrive à l'âge de vingt ans, il part pour les Indes.

Parmi notre jeunesse nous comptons plus de trois millions de membres des Unions de l'Espoir, tous engagés, avec le consentement des parents, à l'abstinence totale des boissons alcooliques (*applaudissements*). Quand l'un d'eux rejoint le service, il est heureux de trouver qu'il peut rester abstinent et rencontre de la sympathie parmi ses camarades.

Tout le monde est convaincu que cette habitude est toute à son avantage et à celui de l'armée aussi.

Il y a beaucoup de sociétés pour combattre l'alcoolisme organisées de différentes manières par diverses sectes religieuses et philanthropiques, mais celles qui ont toujours le plus de succès sont les asso-

ciations entre personnes poursuivant la même carrière. A cette règle l'armée ne fait point exception ; car elle comprend des hommes de toutes origines et de toute confession. Aussi l'organisation de la société par régiment trouve-t-elle le plus d'adhérents.

L'Association de Tempérance de l'Armée relève de la bonne volonté de tous. Le Parlement britannique donne douze mille cinq cents francs par an, et aux Indes le gouvernement donne encore plus à la société tandis que tout le personnel de l'armée, y compris le commandant en chef, l'aide à étendre ses opérations en lui donnant son appui et ses souscriptions.

Son Altesse Royale le Général Duc de Connaught est notre Président et le Feld maréchal Lord Roberts of Kandahar le président du conseil. Tous les deux prennent part personnellement aux conférences et donnent leur aide à l'Association dans toute occasion. Dans une armée de deux cent mille soldats nous comptons à peu près trente-cinq mille membres de l'association dont plus de trente-deux mille sont abstinents totaux (*applaudissements*). Les branches de l'Association sont institutions régimentaires et formées avec la permission du commandant. Les membres élisent un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un membre de comité par compagnie. Ce comité enregistre les membres, recueille les souscriptions, organise des conférences et des soirées et distribue aux membres les médailles d'honneur pour l'abstinence persévérante. On porte ces médailles pendant les conférences sur la poitrine du côté droit et l'on est très fier d'en avoir un grand nombre. Il y a aussi un ordre que l'on appelle « Award of Merit » qui est distribué par le grand conseil à la conférence annuelle publique. On le décerne à ceux des membres qui ont en particulier fait de grands efforts pour étendre l'influence de l'association.

Partout où il est possible de trouver une place dans les casernes on accorde une salle à l'Association. On y peut trouver des rafraîchissements non alcooliques, écrire des lettres et parcourir les journaux. On peut aussi y donner des conférences, des meetings pour amuser et encourager les membres. On donne chaque semaine pendant l'hiver, une soirée, une lecture avec projections lumineuses, danse ou concert. Souvent les officiers du régiment y assistent, quelquefois le colonel où même le général préside.

Pendant l'été on fait des pique-niques, des excursions ou des concours athlétiques.

Les résultats de notre travail sont des plus satisfaisants. Les délits et les maladies ont continuellement diminué depuis l'inauguration de l'Association. Nous avons les statistiques qui prouvent qu'il en est surtout ainsi parmi les membres de l'Association.

Les grands crimes sont à peu près dans la proportion de six contre un seul commis par les membres de l'Association. Les admissions à l'hôpital sont dans la proportion de deux contre un des membres.

Dans les armées de toutes les nations qui comptent des triomphes

et des victoires sur les champs de bataille nous voudrions trouver des hommes sans peur et sans reproche qui se joindraient à nous pour combattre l'alcoolisme, le plus grand fléau du siècle, dont la suppression serait un véritable triomphe et un bienfait sans pareil pour l'humanité entière.

M. Dillon ajoute : « Je tiens à signaler qu'en Amérique, depuis la dernière guerre, un Act législatif prohibe entièrement la cantine dans tous les régiments et sur tous les navires. »

M. le Dr Legrain. — Enfin, Mesdames et Messieurs, la parole est à M. Zouïeff qui va nous dire quelques mots sur l'usage de l'alcool dans la marine russe.

Discours de M. ZOUÏEFF

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous m'excuserez si je ne m'exprime pas très bien en français. C'est ma faute, n'est-ce pas trop tard de la réparer? De plus, je suis très embarrassé de parler devant un si grand et si illustre auditoire, surtout après les orateurs distingués que nous avons entendus. Vous, mes collègues français, anglais et allemands, vous avez le privilège de pouvoir parler dans ces conférences vos langues nationales. Vous êtes les grands maîtres de la civilisation, c'est donc votre droit, mais nous, nous sommes jeunes encore. Je comprends cela, je suis tranquille. Toutefois je vais tâcher de parler français, aussi clairement que possible. Mais pour ne pas abuser de votre patience, je serai bref.

Sur toutes les marines on donne de l'eau-de-vie, sauf dans la flotte américaine et dans la flotte française, d'après ce que nous venons d'entendre. La dose varie. Dans la flotte allemande, on n'en donne que dans les cas exceptionnels. Chez nous, on donne 120 grammes d'eau-de-vie par jour partagés entre le déjeuner et le dîner. Cette loi est une ancienne loi. Déjà, au commencement de la flotte russe, sous le règne de Pierre le Grand, on donnait de l'eau-de-vie, mais seulement quatre fois par semaine. Plus tard, selon les conseils des médecins, en 1798, on prescrivit d'en donner chaque jour « pour réparer les forces et échauffer le sang. » Il est triste de constater qu'en dépit du degré d'instruction, on rencontre encore partout des médecins qui vous diront la même chose... Mais Ross et Nansen, audacieux voyageurs polaires, ont démontré qu'on peut très bien faire des promenades, même au Pôle Nord, sans alcool. Il y a d'autres exemples. L'expédition russe à Khiva en 1873, fut faite tout à fait sans distribution d'eau-de-vie, malgré les difficultés qui sont historiques. Je puis ajouter à présent le magnifique exemple de l'illustre général Gallieni.

La loi de la distribution de l'eau-de-vie dans la flotte russe fut amé-

liorée ensuite par le règlement, qui prescrit que les matelots qui ne boivent pas leur portion d'eau-de-vie doivent recevoir en échange à peu près 16 centimes. Et la statistique montre qu'il y a jusqu'à 70 ou 75 0/0 de nos marins sur certains de nos bateaux qui refusent de boire leur portion ; la moyenne est à peu près de 50 0/0. C'est déjà quelque chose. Mais il faut avancer. Et je dis que : Il n'y a aucune raison pour donner les boissons alcooliques aux matelots. (*Applaudissements.*)

Au contraire, l'usage continuel de l'alcool pendant toutes les années de service est *nuisible* à la santé. Cela se comprend.

Plus encore, il est *dangereux*, parce que le service moderne, par exemple, à bord d'un torpilleur à grande vitesse ou d'un cuirassé, qui est plutôt un grand appareil physique qu'un bateau, demande la mise en jeu de toutes les forces intellectuelles et vous souvenez-vous en même temps des observations classiques de Kraepelin, Smith et Furer, que l'alcool agit premièrement sur les fonctions d'ordre supérieur. Une faute dans la manœuvre ajoutée à la vitesse et le bateau, avec tout l'équipage, est perdu.

Et les fautes dans la distinction des couleurs — cécité pour les couleurs — qui arrive quelquefois chez les alcooliques, n'est-ce pas une raison assez grave pour vouloir bien supprimer l'usage de l'alcool dans la marine? (*Applaudissements.*)

Enfin, selon moi, il est *immoral* de proposer chaque jour aux gens, simples matelots, l'usage de l'eau-de-vie. Vous les entraînez à l'alcoolisme. Il faut supprimer cela. En faisant ainsi, nous obtiendrons le bon vouloir de la majorité des matelots, comme je vous l'ai démontré par des chiffres.

Je fais déjà mon rapport à propos de cela dans les sociétés des médecins de la marine à Cronstadt et à St-Pétersbourg. Elles ont résolu que la distribution quotidienne de l'eau-de-vie dans la marine doit être supprimée. (Dans la marine russe les matelots ne reçoivent pas des boissons telles que le vin ou la bière.)

De plus, notre ministère de la marine a désigné une commission de commandants d'équipages, qui a pris la même détermination en y ajoutant qu'au lieu d'eau-de-vie on augmenterait la ration de thé et de sucre.

Dans la « Société russe d'hygiène publique, » il y a à présent une commission qui travaille aussi dans la même pensée.

Voilà, Mesdames et Messieurs ce que nous faisons. Mais je propose moi au Congrès de donner son mot d'approbation sur *la suppression totale de l'eau-de-vie dans toutes les marines*, parce que actuellement l'armée et la flotte c'est le peuple et en même temps une grande école du peuple. Le contingent change toujours et apporte dans la masse avec soi les idées qu'il a reçues au service. En gagnant notre cause dans l'armée et dans la marine nous gagnons beaucoup en général. (*Applaudissements.*)

Je finis, Mesdames et Messieurs, et encore une fois je demande pardon de ce que mes paroles ne sont pas toujours conformes aux règles de la grammaire et de la prononciation. Pour affronter cela, j'avais toujours dans ma tête une raison, qu'à chaque pas que mes collègues russes et moi faisons, les résultats peuvent se faire sentir dans la partie assez considérable de l'Europe et de l'Asie, notre vaste empire. C'est le fait important dans notre grande affaire la lutte contre l'alcoolisme.

Veuillez ne pas oublier cela, Mesdames et Messieurs, et pardonnez au simple travailleur, au salut et progrès de sa mère bien-aimée, la Russie et de l'humanité. (*Applaudissements très prolongés.*)

M. le Dr Legrain. — Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas, malheureusement, en vertu de notre règlement, formuler le vœu que vous venez d'entendre, mais il y a toujours des accommodements. Le rédacteur du procès-verbal voudra bien mettre à la suite : *Applaudissements très prolongés*, et comme notre procès-verbal aura un caractère tout à fait officiel, il pourra tenir lieu d'un vœu.

Notre ordre du jour est clos. Quelqu'un demande-t-il la parole encore au sujet de la question de l'alcoolisme dans l'armée ?

La parole est à M. Forel.

M. Forel. — Dans l'armée suisse, voici ce que nous observons :

Tous les abstinents, quand ils commencent leur service militaire, sont l'objet de la risée des autres. Mais petit à petit cela change ; à la fin du service, ce sont les abstinents qui régulièrement l'emportent sur les autres dans les divers exercices ; ce sont les meilleurs, ceux qui ne traînent jamais et les rieurs changent de côté. Un de mes amis me racontait comment on s'était moqué de lui au commencement parce qu'il buvait du lait. A la fin, tous les officiers l'avaient imité, ils buvaient du lait. (*Applaudissements*).

M. le Dr Thiron. — Messieurs, au vœu de M. Zouïeff j'ai à ajouter ceci : c'est qu'il ne faut pas proscrire l'alcool de la marine seulement, mais de l'armée tout entière, et à ce propos je sais que dans l'armée russe on donne encore de l'eau-de-vie (votki).

M. Zouïeff. — Neuf fois par année seulement.

M. le Dr Thiron. — C'est déjà un excellent résultat, parce qu'autrefois c'était tous les jours. Il est à désirer que l'eau-de-vie soit supprimée totalement. *En Roumanie on a réussi à la remplacer par du café* (ou du thé), mais nous avons encore de la peine, parce qu'il y a un mauvais petit courant qui prétend que l'eau-de-vie nationale de prunes nommée tzuica (couètche, slibovitza) peut être donnée, bien qu'elle soit toujours non rectifiée, très souvent falsifiée et aussi toxique que les eaux-de-vie de marc de raisin, de lie de vin, de céréales, betteraves ou pommes de terre ; d'autant plus qu'on la prend à jeun, par conséquent comme apéritif; sans compter les barils qui suivent les troupes en marche avec l'approvisionnement de cette boisson pernicieuse. C'est pourquoi je désirerais que les applaudissements qui seront mis au procès-verbal de cette séance, à propos de la suppression de l'eau-de-vie

dans la marine Russe et dans toutes les marines, concernent aussi les armées de terre ; l'exemple et l'enseignement pratique « *de l'eau comme unique boisson du soldat, de toutes armes* », donnés par le sage général français Gallieni, gouverneur de Madagascar, sont sublimes. Je voudrais qu'on émît le vœu également que *toute eau-de-vie dite nationale* (la tzuica roumaine, le genièvre belge, l'absinthe et cognac français, le rhum, etc.), tout poison surnommé national, fût supprimé et *que les soldats ne prennent jamais aucune boisson alcoolique ;* car la force et le courage doivent être puisés, non dans les excitants factices et dangereux, mais seulement dans les sentiments purs de la conscience libre, dans le bonheur de l'accomplissement des devoirs de citoyen, dans l'amour et dans la défense sacrée de la Patrie.

M. le Dr Legrain. — Comme suite à donner à la proposition de M. Thiron, complétant celle de M. Zouïeff, je propose de joindre les deux propositions dans le même sentiment d'approbation déjà exprimé par l'Assemblée. Sauf avis contraire, le procès-verbal les mentionnera en les faisant suivre, suivant la proposition que fait à l'instant M. Marillier des mots : APPROBATION UNANIME.

Le Congrès adopte la proposition et la discussion est close.

DISCUSSION RELATIVE AU FUTUR CONGRÈS

M. le Dr Legrain. — L'ordre du jour est épuisé et avec lui la série des ordres du jour qui illustrera le VIIe Congrès. Avant de vous séparer, Mesdames et Messieurs, vous avez à prendre un certain nombre de résolutions.

Vous avez à fixer tout d'abord le lieu de réunion du prochain Congrès. Je tiens à vous déclarer que le Bureau n'a aucune idée préconçue ; il n'est en possession d'aucune invitation officielle émanant de gouvernements étrangers. Il n'a donc aucune proposition à vous faire et laisse la discussion se dérouler librement.

La parole est à M. de Hebra, représentant l'Autriche.

M. de Hebra. — Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de me présenter au nom de la Société autrichienne de tempérance et de vous inviter à bien vouloir vous réunir à Vienne pour le VIIIe Congrès contre l'alcoolisme. Je me suis assuré, pour le cas où vous honoreriez notre ville de votre présence, du concours des autorités, en première ligne de celui du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Instruction publique pour que les travaux du Congrès trouvent un asile digne de leur valeur. Je suis convaincu que vous trouverez un bon accueil chez nous, d'autant plus que dans ce moment-ci on commence non seulement à s'apercevoir du danger qui menace la population de notre Empire, mais aussi à organiser la lutte contre lui.

Pour arriver à un résultat correspondant à la gravité du mal, il nous faut imiter le pilote : afin d'être entendus, force nous est de nous munir d'un porte-voix, et c'est la vôtre, la voix du VIIIe Congrès, que nous voulons emprunter pour nous faire entendre aux bords du Danube, afin qu'elle perce les ténèbres des brouillards qui surgissent des brasseries et des distilleries.

Je vous prie donc d'accepter notre invitation, d'autant plus que je la fais ici déjà pour la seconde fois. (*Applaudissements*).

M. le Dr Legrain. — Nous sommes en présence d'une première invitation tendant à réunir le VIIIe Congrès à Vienne.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette proposition ?

M. Dalhof, de Copenhague, délégué du Danemark. — Je voudrais prier le Congrès de fixer sa session prochaine à Copenhague. Quand j'ai parlé à Madame Selmer de cette proposition, elle m'a dit : Vous êtes hardi ! Oui, Messieurs, je suis très hardi.

Peut-être beaucoup d'entre vous penseront que Copenhague est un lieu mal choisi ; mais ce n'est pas exact. Si je fais cette proposition, c'est que le but de nos Congrès, n'est-il pas vrai, est de détruire d'une part, et, d'autre part de s'instruire ; nous ne nous sommes jamais autant instruits que ces jours-ci. Or, en venant à Copenhague, le Congrès sera à proximité des pays où l'on a fait plus et mieux que partout ailleurs pour lutter contre l'alcoolisme, et, d'un autre côté, il sera dans un pays qui a besoin de beaucoup apprendre. Si la France a le chiffre le plus élevé pour l'alcool total, le Danemark a le chiffre le plus élevé pour l'eau-de-vie, et c'est notre chagrin. C'est pour cela que nous avons besoin d'une aide dans notre lutte. Je crois que chez nous nous sommes à la veille de réformes sérieuses, ce qui nous le fait espérer c'est que nous avons chez nous beaucoup d'abstinents, un nombre bien supérieur à celui que vous avez en France. De même, parmi nos représentants au Parlement danois, il y a au moins 10 0/0 qui sont abstinents. Je crois que nous sommes, comme je vous l'ai dit, à la veille d'une réforme, mais il faut pour cela que nous soyons aidés. Or, un grand Congrès international qui, à Paris, en France, passe en quelque sorte inaperçu, peut inversement dans un petit pays, acquérir une portée énorme.

C'est pour cela que je vous prie de venir chez nous. Nos Congrès, partout où ils se rassemblent, changent les idées, les espérances, les volontés. Je pense que notre petit pays sera de tous celui qui aura le plus de profit à en tirer.

Ce n'est pas une invitation formelle de notre Gouvernement, mais pourtant quelque chose d'analogue ; c'est notre Ministère qui, en Conseil d'Etat, a résolu de m'envoyer ici. Quand on m'a demandé si je voulais venir à Paris, j'ai répondu : Oui, mais j'y vais pour inviter le Congrès à venir ici. On n'a point fait d'objection, et qui ne dit mot consent. Alors on peut regarder mon invitation au moins comme officieuse.

Mesdames, Messieurs, j'ai dit, et je vous prie de délibérer sur ce que vous voulez faire, mais s'il ne vous est pas possible de venir chez nous pour le VIIIe Congrès acceptez au moins en principe que ce sera pour le IXe. (*Applaudissements*).

M. le Dr Legrain. — La parole est à M. Turnwald, de Vienne.

M. Turnwald. — M. le professeur de Hebra vous a invités au nom de la Société contre l'ivrognerie de Vienne. Permettez-moi de vous inviter au nom d'une autre société, d'une société qui, pour ainsi dire, n'existe pas encore, du moins légalement, parce qu'elle n'a pas encore acquis l'autorisation du Gouvernement. Mais cette Société a néanmoins déjà donné des preuves de son existence par la propagande qu'elle a faite

dans les derniers mois ; c'est une société composée de quelques médecins qui se sont rassemblés pour approfondir la question de l'alcoolisme.

Cette Société n'a travaillé que dans un petit cercle, mais un événement qui s'est produit dans ces derniers mois est venu lui donner un certain relief, c'est lorsque la peste a éclaté à Vienne. Vous vous souvenez de cet événement qui a troublé toute l'Europe. Un médecin de notre Société, un médecin abstinent a été traiter les malheureuses victimes de la peste, M. le Dr Peuch, ici présent. (*Applaudissements*).

C'est lui qui a étouffé l'épidémie à Vienne avec ses amis, et tout le monde, curieux de le voir, l'avait invité à faire un discours, une conférence, et, sur l'initiative d'un autre docteur, il entreprit des conférences sur l'alcoolisme.

(L'orateur continue son allocution en allemand, et le Dr Forel la résume au fur et à mesure en français de la façon suivante) :

— En deux mois on a fait 29 conférences sur la question de l'alcoolisme.

— Dans ce combat on a compris que c'était l'abstinence totale qui seule conduisait à de bons et sûrs moyens. (*Applaudissements*).

— Nous croyons avoir ainsi préparé le terrain à Vienne pour une propagande active.

— Nous croyons que vous pourrez nous aider à cette propagande, à propager le mouvement contre le fléau en Autriche, c'est très nécessaire.

— En agissant sur l'opinion publique, qui a une très grande influence en Autriche, vous aurez rendu service à notre pays. (*Applaudissements*).

M. le Dr Legrain. — Nous sommes en présence de deux invitations : l'une pour Vienne, l'autre pour Copenhague. Je dois y joindre trois autres invitations, deux, l'une pour Munich, l'autre pour Stockolm, dont il a été question ces jours derniers au cours de conversations privées, mais sur lesquelles personne n'insiste ; une troisième enfin, formulée par M. Borodine, au nom de la délégation russe [1]. Celle-ci a été faite avec une certaine insistance ; je regrette qu'un de nos collègues russes ne soit point présent pour défendre la proposition.

Le bureau ne pèse en aucune façon sur le Congrès.

La discussion continue.

[1] Une autre invitation est venue des Etats-Unis dans les termes ci-dessous. Elle n'était suivie d'aucune signature :

To the President and Officers of the International Total Abstinence Congress Greeting.

GENTLEMEN,

We the undersigned most cordially invite and urge that the next Session of the Total Abstinence Congress may be held in America, in the City of New-York.

We beg leave to assure the Officers and Members, that the three millions of Total Abstainers in America will welcome their coming with open arms, and give them a most fraternal greeting as guests and brothers in this cause of humanity.

We can promise a series of royal entertainments, with excursions, and exhibitions of our new world and its work to each individual member.

We are assured thas this will give the cause we are engaged in a great evolutionary impulse wich will be fel over the world.

The time has come for concentration and union of all means and measures in this great propaganda of the age, and it would seem that a meeting in America would add a new force and power to the cause.

With assurances of profound respect, we are very truly yours.

Un membre. — Il faut fixer nos idées sur un point. Sommes-nous en présence d'une invitation du Gouvernement autrichien ?

M. le Dr Legrain. — Au contraire, nous n'avons nulle invitation officielle, et nous sommes entièrement libres. Les invitations ne sont officielles ni d'un côté ni de l'autre.

Un membre. — Je crois comprendre que celle de l'Autriche est appuyée par le Gouvernement.

M. le Dr Legrain. — Non, le bureau n'a rien reçu. C'est officieux de part et d'autre, cela émane de l'initiative privée.

M. le Dr Forel. — Je crois que nous serions très heureux d'aller en Danemark, mais j'ai à ce propos deux observations à présenter :

L'un de nos Congrès s'est tenu déjà à Christiana, dans une nation tout à fait analogue. Mais rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, ce que Luther a dit : « Le diable allemand, c'est l'ivrognerie ». Or, dans aucun pays allemand nos Congrès n'ont encore pénétré. L'Autriche n'est pas un pays exclusivement allemand, mais Vienne appartient à la partie allemande de l'Autriche, et il est de toute importance que nos Congrès aillent travailler dans les pays qui ont besoin d'eux. Or, il y a toute une masse de populations au centre de l'Europe où nous n'avons jamais pu mettre les pieds. L'occasion se présente : il faut en profiter. Plus que les petits pays peut-être, les grands pays ont besoin de nous, en particulier l'Autriche où l'on a jusqu'à présent si peu fait. Il me parait bon de donner la préférence à l'Autriche pour ces raisons. (*Applaudissements*).

Pour ne pas discuter longuement sur la question d'invitation officielle, laissez-moi vous faire remarquer que quatre de nos Congrès ont été convoqués par l'initiative privée : un seul, je crois, l'a été officiellement sur l'invitation d'un Gouvernement. Mais il faut tenir beaucoup je crois à ce que nos Congrès ne deviennent pas des rouages officiels, à ce qu'ils partent précisément de l'initiative privée de Sociétés, pour qu'ils conservent leur caractère libre, et je crois qu'il n'est pas du tout nécessaire que nous ayons une invitation officielle du Gouvernement.

M. le Dr Legrain. — Si j'osais exprimer une idée personnelle, l'Autriche semble s'indiquer de préférence au Danemark, et ce qui me donne plus d'aisance, c'est que M. Dalhof veut bien consentir à ce que le Congrès prenne note de l'invitation du Danemark dans quatre années, s'il n'est pas possible d'y aller dans deux ans.

Je crois qu'il faut se réunir de préférence dans les pays qui en ont le plus besoin. Or, si le Danemark tient le record pour la consommation de l'alcool, l'œuvre de la tempérance y est déjà fort développée : il y a des Loges de Bons Templiers en grande quantité, il y a des abstinents complets de toute sorte. Si on boit beaucoup d'alcool en Danemark, il y a un chiffre considérable de gens qui luttent contre l'alcoolisme, et par conséquent la lutte y est solidement implantée. Par conséquent le besoin d'avoir un Congrès, qui a surtout pour effet de réveiller l'opinion publique ne se fait pas sentir d'une façon urgente en Danemark, tandis qu'à Vienne où il n'y a rien de fait, j'estime qu'un Congrès qui s'y réunirait en 1901 pourrait donner un coup de fouet à la lutte en Autriche.

Mon avis n'engage le Bureau en aucune façon, bien entendu.

Plusieurs membres. — Aux voix ! Aux voix !

M. le Dr Legrain. — Je mets aux voix la réunion du Congrès à Vienne.

Vienne est adopté.

Pour donner satisfaction à la proposition du Danemark, on inscrira au procès-verbal que le Danemark, par la bouche de son délégué, exprime le désir que le Congrès suivant, c'est-à-dire le IXe, se réunisse à Copenhague. (*Applaudissements*).

M. de Hebra. — Je vous remercie, Messieurs, pour votre vote; soyez sûrs que nous ferons notre possible pour vous contenter lorsque vous viendrez à Vienne.

M. le Dr Legrain. — Il nous reste à fixer la date. Nos Congrès se réunissent de deux ans en deux ans généralement. Je proposerai 1901. S'il y a avis contraire, je donnerai la parole à la personne qui fera l'objection.

Je mets aux voix 1901.....

..... 1901 est adopté.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de la règlementation générale de nos Congrès ?.....

Une observation générale est parvenue au Bureau : On fait remarquer que, comme nos Congrès prennent de plus en plus d'importance (Bâle avait 400 adhérents, Bruxelles 600, le nôtre en a 1200), il est probable qu'à Vienne on atteindra 1800). Au fur et à mesure que le nombre des congressistes augmente, le nombre des communications s'accroît. Or, comme on ne peut pas demander à un Congrès de siéger deux ou trois semaines, on propose que le futur Comité d'organisation restreigne, dans la limite du possible, le chiffre des communications.

Un membre. — Parfaitement.

M. le Dr Legrain. — Nous avons reçu 150 communications cette fois-ci, il nous était interdit de fermer la porte. Cependant si le Congrès adoptait une motion de principe sur laquelle le Comité d'organisation pourrait s'appuyer, cela aiderait singulièrement l'organisation du futur Congrès : nous en savons quelque chose !

Le Congrès serait-il donc d'avis d'émettre le vœu que dans la mesure du possible le futur Congrès limitât le chiffre des communications ?

Un membre. — Le nombre et la longueur !

Un membre. — Le mot *limite* est suffisant.

Un membre. — Est-ce que ce ne serait pas faciliter cette limitation que de donner la liste des questions sur lesquelles le bureau du Congrès désirerait que l'attention fût fixée ?

M. le Dr Legrain. — C'est ce qui a été fait pour nos Congrès. Nous avons eu des assemblées générales pour lesquelles nous avons proposé un certain nombre de thèses, mais il y a toujours une certaine latitude laissée aux Congressistes pour exprimer leurs idées personnelles en dehors des thèses. Il s'agit, justement, de savoir si on doit proposer un certain nombre de questions à l'exclusion de toute autre.

Un membre. — Il faudrait au moins que les questions proposées par le bureau eussent sur les autres certaines prérogatives ?

M. le Dr Legrain. — Cela ne résout pas la question, mon cher collègue, car actuellement les questions proposées par le bureau ont été discutées par les assemblées générales à l'exclusion de toutes autres, mais il y a eu pléthore de communications dans les sections.

Le Congrès pourrait émettre également l'avis qu'il n'y aurait pas de subdivision du Congrès en sections : cela répondrait au désir de bien des congressistes.

Evidemment nous ne pouvons qu'énoncer certains principes pour permettre au Comité d'organisation de Vienne de régler son futur Congrès : nous ne pouvons pas entrer dans les détails; il faut laisser aux futurs organisateurs la marge très grande.

M. Marillier. — Mieux que personne, aussi bien que quelques-uns, ayant présidé une section, j'ai vu l'inconvénient des communications multiples. Néanmoins je ne suis pas disposé du tout à voter la limitation du nombre des communications, car je crains que cette limitation n'entraîne du même coup la limitation du nombre des adhérents. Je crois qu'il y a, de ce côté, un danger. Nous avons besoin de grouper le plus grand nombre de bonnes volontés : je ne sais pas s'il ne vaut pas mieux conserver quelques ennuis que d'écarter beaucoup de gens qu'une liberté plus grande et le désir de parler eux-mêmes peut faire venir. Je crois que c'est une question à laquelle nous ne devons toucher qu'avec une extrême précaution. Prendre une résolution de cette nature pourrait nous entraîner à d'autres résolutions que nous regretterions ensuite les premiers.

En réalité nous avons réussi à épuiser notre ordre du jour, étant donné le très grand nombre des absences : peut-être ne l'aurions nous pas pu sans cela. Ces absences auront toujours lieu.

En second lieu, je crois que c'est grâce à cette liberté que nous réunissons un nombre de renseignements considérables, qui seront imprimés et qui feront de nos comptes-rendus des documents d'une grande importance. Si nous limitons, au contraire, aussi strictement les sujets mis en discussion, nous réduirons la valeur et l'ampleur des volumes que nous pourrons offrir aux adhérents. Je ne veux pas dire que ces résultats devront nécessairement s'en suivre, mais je crois que c'est un ensemble de considérations dont il serait utile de tenir compte.

M. le Dr Legrain. — L'observation de M. Marillier est évidemment très topique; peut-être pourrait-on se borner à formuler un vœu que les travaux ne soient pas divisés en sections. Si le Comité d'organisation se trouvait dans l'obligation de restreindre le chiffre des communications présentées, qu'il ne puisse les répartir en des sections, du même coup l'intérêt du Congrès serait plus considérable, et le nombre des communications se restreindrait.

M. de Morsier. — Le plus simple serait peut-être de donner au bureau le droit de faire passer en première ligne les communications les plus importantes, étant donnés les besoins du pays où on se réunit.

M. le Dr Legrain. — Ce n'est pas possible : on crierait toujours à la partialité.

M. de Morsier. — Je propose que l'organisation des ordres du jour des assemblées soit telle qu'on puisse, au moins dans les séances géné-

rales, discuter les rapports. Ainsi, dans notre Congrès, nous avons entendu une série de rapports qui à eux seuls ont rempli toutes les séances; il n'a guère été possible de faire des observations au sujet de ces rapports, faute de temps. Il faut trouver un système qui permette la discussion approfondie.

M. Conrad Dillon. — Je propose que les rapports ne contiennent pas plus de 2.000 mots; nous aurons alors beaucoup de temps pour la discussion. Les deux cahiers que nous avions aujourd'hui ne contenaient pas plus de 3.000 mots, et tout le sujet a été épuisé.

M. le Dr Legrain. — C'est là une idée évidemment très pratique; fixer la longueur des rapports.

M. le Dr Forel. — Je crois que si nous voulons discuter toutes ces propositions, nous serons encore ici demain. Je propose que Monsieur le Secrétaire note tous ces conseils, et qu'ils soient remis au Comité d'organisation de Vienne, qui s'en inspirera et fera pour le mieux.

M. Marillier. — Je désire faire une rectification à ce qu'a dit M. de Morsier. Dans la 3e section, on a discuté 3/4 d'heure sur une seule communication.

En outre, dans la première séance générale, on a discuté et discuté longuement et régulièrement le soir: les seules séances où l'on n'ait pas discuté sont celles d'avant-hier soir, hier après-midi et aujourd'hui.

M. le Dr Legrain. — Si l'on s'en réfère aux procès-verbaux, on peut voir que dans toutes les séances il y a eu discussion, mais il est vrai de dire que ces discussions n'ont été que des ébauches et que, d'une manière générale (mon observation est applicable à presque tous les Congrès) les discussions n'offrent pas d'intérêt parce qu'elles ne sont pas suffisamment approfondies.

Je crois qu'en ce qui concerne la discussion présente, le mieux est de ne prendre aucune résolution. *(Pas d'objection.)* La discussion est close.

Vous avez à nommer maintenant les membres du Comité permanent. Voici les noms proposés.

Comité Permanent pour la période 1899-1901

Miss GRAY.
Dr FOREL.
Dr RUYSCH.
M. BURCKARDT.
M. LEJEUNE.
Dr DE VAUCLEROY.
Dr LEGRAIN.
Dr BOISSIER.
Mme LEGRAIN.
M. LALLEMENT.
M. SERRIER.

Cette liste est adoptée par acclamation.

M. Dillon. — Dans ce comité ne figure pas de représentant de l'Amérique ; je crois qu'il serait bon d'en introduire un.

M. le Dr Legrain. — Le principe est de nommer comme membres du Comité permanent des membres choisis dans les bureaux des Congrès qui ont déjà existé ; quand nous nous serons réunis, et ce sera avec une grande joie, à New-York, nous inscrirons des Américains dans les membres du Comité permanent. Tel est le principe, mais le Congrès est libre de le modifier.

M. Conrad Dillon. — Il me semble qu'il serait naturel d'élire des membres appartenant à toutes les nations qui s'intéressent à la lutte contre l'alcoolisme.

M. Forel. — Le Comité permanent n'a pas du tout la prétention ni l'intention de représenter les différents pays. Nous avions formé autrefois dans ce but une commission internationale spéciale. Mais le Comité permanent n'a pas d'autre but que de préparer le Congrès suivant : c'est une pure machine, une sorte de pouvoir exécutif. Les membres qui restent en fonction servent simplement à aider les organisateurs futurs de leur expérience acquise dans les précédents Congrès. Par conséquent le membre de New-York ne servirait à rien. L'idée de M. Conrad Dillon répond à toute autre chose, c'est l'idée d'une commission internationale, mais celle-ci est morte à peu près sans avoir fonctionné.

M. le Dr Legrain. — Je mets aux voix la liste précitée. (Adoptée).

Il ne reste plus, Mesdames et Messieurs, qu'à clôturer le Congrès. Mais auparavant je dois vous faire part qu'en 1900 il y aura un Congrès international contre l'alcoolisme à Londres. Nous avons été sollicités par les organisateurs de ce Congrès à nous faire inscrire individuellement.

Je vous transmets cette invitation, et bien que ce Congrès ne fasse pas partie de la série ordinaire dont nous sommes le VIIe, j'espère que vous vous inscrirez en grand nombre. Vous savez aussi bien que moi ce que toutes les nations ont à apprendre en franchissant le détroit. Le Congrès de 1900 qui sera une sorte de jubilé centennal des œuvres de tempérance paraît devoir présenter un intérêt tout particulier.

M. Rochat. — Puisque nous sommes arrivés à la fin de nos travaux, j'ai à vous faire une proposition, c'est de nous lever tous en signe de reconnaissance profonde pour le Comité d'organisation de ce Congrès, et tout spécialement pour les membres français et notre Président qui a dirigé nos séances, comme vous le savez, avec cette gracieuse amabilité et ce charme qui nous ont si profondément touchés. (*Bravos et applaudissements prolongés*).

Discours de M. le Dr LEGRAIN

MESDAMES, MESSIEURS,

L'heure est si avancée que, bien que j'aie le devoir de vous faire un résumé des travaux du Congrès, je ne le ferai point, d'autant plus que vous êtes beaucoup plus au courant que moi sur ce qui s'est passé.

M. le secrétaire général et moi avons été tellement pris par de multiples besognes que nous sommes à peu près dans l'impossibilité de dire ce qui s'est fait dans telle ou telle section ; par conséquent vous êtes beaucoup mieux renseignés que nous-mêmes.

Mais je dois tout au moins, avant de clore le Congrès, vous remercier tous, une fois encore, Mesdames et Messieurs, de votre présence ici. Vous avez accompli un acte de véritable patriotisme et vous avez rendu à la France un service véritable. Le bureau vous est particulièrement reconnaissant de votre attention au cours des discussions. La France gardera un éternel souvenir de votre présence ; elle a enregistré au plus profond de sa mémoire vos conseils, vos avis et soyez sûrs qu'elle les mettra à profit pour se débarrasser de l'horrible fléau, elle n'oubliera pas le VIIe Congrès. Je suis persuadé qu'un jour, quand on ouvrira l'histoire de la lutte Antialcoolique dans notre pays, on y lira en lettres d'or la date de 1899.

Je dois encore remercier la Presse. Je l'ai déjà fait hier mais je le fais encore aujourd'hui du fond du cœur, car elle a disséminé au dehors ce qui se faisait chez nous. Sans elle votre grande voix eût été éteinte, et avec elle les bienfaits de votre collaboration. A très peu d'exceptions près la Presse tout entière a accueilli nos travaux avec une profonde sympathie. Les échos de nos discussions se répercuteront longtemps encore dans les feuilles de Paris et de la province. Que pouvons-nous désirer de plus, si ce n'est que l'on parle de notre œuvre ?

Mais je dois tout particulièrement des remerciments à deux hommes sans lesquels la Presse, malgré son zèle, n'aurait pas pu faire ce qu'elle a fait : c'est M. de Morsier et M. Charton qui ont assumé la tâche inouïe de distribuer à chaque séance à la Presse des comptes-rendus de nos travaux. C'est grâce à ce dévoûment, que nous ne saurions trop reconnaître, que la Presse n'a pas commis trop d'erreurs dans ces rapports et que les journaux ont pu, quand ils l'ont voulu, faire assister leurs lecteurs à notre Congrès. (*Applaudissements*).

Encore un dernier mot. Vous avez tous visité notre petite Exposition de la littérature et des boissons antialcooliques ; vous avez pu voir combien elle est intéressante et instructive. J'ai ici le devoir de remercier M. Lallement et Madame Lallement, qui pendant huit ou quinze jours, sans compter les quelques semaines précédentes, ont donné tout leur temps à l'organisation de cette exposition. Il est extrêmement difficile de donner satisfaction à tout le monde, de mettre tous les objets en lumière ; mais dans la circonstance, on peut dire que M. et Mme Lallement ont agi au mieux des intérêts de chacun. Les objets, rangés avec goût et méthode, ont attiré un très grand nombre de visiteurs. Il y a, dans cette exposition, un heureux accessoire de nos Congrès. Nous ne saurions trop le recommander aux futurs organisateurs du VIIIe Congrès (*Applaudissements*).

Je déclare la session close.

SIXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

COLONIES — ARMÉE

ANNEXES

(Rapports non discutés par suite de l'absence de leurs auteurs).

Effects of intoxicants in the Spanish-American war

PAR B. F. PARKER, *colonel des armées américaines, secrétaire de la Loge suprême internationale des Bons Templiers.*

Effets des boissons enivrantes pendant la guerre hispano-américaine

PAR B. S PARKER, *Lieutenant-Colonel*

Analyse. — Le haut commandant était acquis à l'abstinence et, par une circulaire, le médecin chef avait mis l'armée en garde contre les dangers de la boisson sous les tropiques. Cependant aucune mesure prohibitive ne fut prise : aussi les hommes purent autour des camps et dans les villes se procurer des liqueurs alcooliques à bas prix et de mauvaise qualité. Les hommes qui en faisaient abus se montraient indisciplinés et étaient la proie des maladies. Le Colonel Parker organisa dans son régiment une loge de Bons Templiers et cette mesure eut des effets remarquables : dans une tente, sur sept abstinents, il n'y eut pas un seul jour d'indisponibilité pour maladie, tandis que dans une tente voisine, sur sept hommes adonnés à la boisson, deux seulement restèrent valides, les cinq autres entrèrent à l'hôpital et quelques-uns moururent. L'auteur, abstinent lui-même, a fait la campagne en parfaite santé.

In writing on the above topic, it will be impossible to cover the entire field, as my duties as Lieut.-Colonel of the 3d Regiment Wisconsin Volunteer Infantry necessarily circumscribed my range of knowledge. The commanding Generals of the American side discountenanced the use of liquors by precept and example because our Surgeon General issued a circular early in the campaign, urging our soldiers to refrain from drinking intoxicants because it was considered dangerous to health and life to use them in the tropics. Major General Miles, Commander in Chief, Maj. Gen. Brook, Commanding the first Army Corps, Maj. General Wilson, Commanding the first Division and Brig. Gen. Burt, Commanding the first brigade of the above Division and Corps in which my regiment served, each and all abstained from the use of intoxicating drinks for the reasons given. Notwithstanding all the good advice on the subject, no orders were given restricting the rank and file from the free use of alcoholic drinks.

The result was as usual, men many of them away from home for the first time and very young in years, heedless and thoughtless as to what might be the results, drank various kinds of liquors as freely as they would have done in our more nothern latitudes. The temptations of army life had a tendency to lead many young boys into drinking habits which they would have been free from under the restraints of home and home society. In the great camps of preparation at Chickamauga Park, Georgia, there was assembled an army of 50.000 men. Nearly every regiment had what is called a canteen, where among

many necessaries, beer was sold freely to the men, stronger liquors of villainous quality was brought to the vicinity of the camp and men had easy access to them. After my Brigade and Division was ordered to become a part of the expedition to Puerto Rico, on our way we camped in the City of Charleston and while there intoxicating liquors were easily to be obtained and were freely used. When we arrived in Puerto Rico we found there were no restrictions on the sale or use of strong drinks. In various forms whey were procured at a very low price. Puerto Rico rum was very deadly in its effects. One or two drinks of this liquor would make the men crazy and render them useless for two or three days.

The liquor drinking habit made enforcement of discipline very difficult. Men who were good soldiers when sober, would give the officers a vast deal of trouble under the influence of liquor. There was very much sickness among the soldiers and the surgeons were puzzled to know what causes produced it. They largely attributed it to some defect in the water. They used the utmost diligence in seeing that the camps were constantly and properly policed. In my opinion the sickness was largely caused by the too free use of liquors whereby the men exposed themselves to the elements and failed in other ways to keep themselves in the best condition to resist disease. As a rule the men who let liquor alone, withstood the effects of the hot climate of the tropics fas better than even those who used it in moderation. I organized and maintained a lodge of Good Templars in my regiment and the effects of total abstinence on the part of the members was markedly beneficial. Seven men who occupied a tent together went all through the campaign without being off duty for a single day on account of sickness. These were all total abstainers. In an adjoining tent were seven other men who were chums and had their frequent drinking carousels. I found on my round of inspection, there were only two who occupied the tent, the other five were in the hospital and part of them are lying in the improvised cemetery at Coamo far from their loved ones at home. I know from my own knowledge after more than thirty years experience that alcohol has no place in the healthy human body. I went all through the war without using stimulants in any degree and returned with my regiment without having the least trouble as far as health is concerned. I never find use for alcohol even as a medicine. Only once during my campaign did I have any trouble and that was some pain in my bowels. Instead of drinking whisky as a cure as many of my comrades would have done, I had my orderly bring me a cup of hot water into which I sprinkled some red pepper and drank it. This treatment effected a cure in twenty minutes. It is to be hoped that the people of all lands will soon learn that the surest way to obtain the most benefit and happiness in this life physically, mentally and spiritually is by keeping the body, mind and heart pure by avoiding the use of alcoholic stimulents in any degree.

On Temperance Work in the Royal Navy

PAR MISS AGNES E. WESTON

L'œuvre de tempérance dans la flotte royale

Analyse. — Née au sein même de la flotte, sur un croiseur du Pacifique, il y a une trentaine d'années, la *Royal Naval Temperance Society* prospère depuis lors d'une façon régulière et ininterrompue. Aujourd'hui elle compte une section sur chaque navire, dans tous les ports anglais de la métropole et dans la plupart de ceux hors d'Angleterre. Les officiers ont facilité l'œuvre de propagande à bord. On cherche à agir surtout sur les sujets jeunes et pour cela les *Bands of Hope* sont d'une puissante aide.

La Société est sous la surveillance et l'autorité du commandement ; elle est la seule autorisée dans la flotte royale pour l'œuvre de tempérance. A bord de chaque navire ou dans chaque port fonctionne une section qui nomme son bureau. A Portsmouth, Devonport et Hong-Kong, il y a des comités de direction composés des délégués des divers navires ou établissements du port. On espère organiser des comités semblables dans tous les autres ports.

Les distinctions honorifiques sont décernées : 67 en 1885 ; 548 en 1898 : dans cette dernière année il a été souscrit 6607 engagements.

La Société a un organe périodique mensuel « Ashore and Afloat », qui est répandu par milliers d'exemplaires sur tous les navires et dans tous les ports. Elle a de plus à Portshmouth et à Devonport deux maisons servant de lieux de réunions.

Les résultats sont excellents et les officiers reconnaissent que les membres de la Société de tempérance sont les plus disciplinés et, à l'occasion, les plus braves.

Any movement of reform which starts from within the body to be reformed, has in itself one of the chief elements of success. That is perhaps one reason why the Royal Navy Temperance Society has for over thirty years had a career of pratically unbroken prosperity.

It was not a Society constructed by outside committees and forced on to a body of men, more or less unwilling. But a society which first took root and sprung up on board ship (who shall say what was the seedling ?) and which has grown up slowly and gradually, evolving its own constitution as the need of the time showed the way. (All along the way its course has been by evolution not revolution.

A band of officers, warrant officers and men, who from 1863 to 1868 were cruising about the Pacific in H. M. S. Reindeer were the pioneers of this Society, which now has branches on every ship and on every home port, and most foreign stations of the British Navy.

When after this long cruise the ship paid off at Porsmouth in 1868 it was found that as many as forty on board had joined the small but ever growing band of total abstainers

Before the members of the « Reindeer Total Abstinence Society » dispersed to their homes, they had a farewell supper and were each presented with solid silver medals with the name of their society engraved.

That supper was the starting point of the Royal Naval Temperance Society. That band of forty was the nucleus of many other gallant bands of forty and fifty, and has spread over the world.

Wherever there are bluejackets and marines there is a branch of the R. N. T. S., and wherever there is a branch of the R. N. T. S. it is the pride and boast of the Society, it is manned and steered by bluejackets and marines.

Of course there have been fostering influences from the outside.

In 1873 the National Temperance League turned its attention to Temperance work in the Royal Navy and asked me to superintendent and carry it on for them.

I had long been working among our sailors when I began to feel how it would further the cause if I could carry on as a handmaid to the Gospel some definite kind of Temperance work among them. I therefore took up the cause with double zest feeling that the Lord's blessing would be with it. And that blessing has never failed.

But especial and peculiar difficulties surround work among the men and boys of either Service. Prickly etiquette, unmalleable rules, the exigencies of discipline; all these things make it difficult now, and made it almost insurmontable in those early days to reach the men on board ship. But the personal kindness and interest of officers and those high in authority have made the way as easy as it can be under the peculiar condition.

In those days of the beginnings of work the first friend to come to the rescue was Admiral Sir W. King Hall K. C. B. the Admiral Superintendant of the Dockyard at Devonport. He characteristically told me that he would do what he could and use his influence with the commanding officers of the ships in harbour.

After a preliminary meeting for the Dockyard's men, held just as a sample in order that the Admiral might be present and know that I was not going to take advantage of his protection, to say things which could not be allowed to pass, I was given what almost amounted to the freedom of the ships, always subject of course to the individual permission and convenience of the commanding officers.

How well I remember some of the earlier meetings on board ship!

One on board one of the training ships for boys lying in Portsmouth harbour stands out, dear in my memory through the haze of thirty busy years.

When I went on board, the work of the day was over, for the Captain had given permission for the meeting to be held in the evening, that the muster might be general. It was a clear moonlight night. He himself took his stand on the poop by my side and opened the informal meeting with a few words of his own. Then I gave them all a good talking to. The moon struggling through the clouds, the shadowy tracery of the masts and rigging, the lights gleaming from the ports on the water, and the crowd of young Bluejackets below, was a scene

never to be forgotten. There were at least five hundred up turned faces all listening with eager attention to every word, and at the end they came forward in crowds to sign the Temperance pledge.

But that was years ago and that meeting has scores and hundreds of replicas. The boys on that ship have became men, and some of them have gone to the great beyond. Some went down into the quiet waters of the Mediterranean with H. M. S. Victoria when she heeled over taking hundreds of brave men with her. Others are still doing noble missionary work among their own comrades.

Here I may mention that the Society has special care of the boys of the service and does excellent work among them. Quite half of the boys on the training ships are pledged abstainers. For principles that take root in youth are strong and hardy in manhood. Indeed we begin even earlier than the boys on the ships, for at Portsmouth and Devonport there are branches of the Royal Naval Band of Hope, which between them have over 700 members, all seamen's children ! These two Bands of Hope are worked almost entirely by seamen and marines. At the Marine barracks there are also Bands of Hope.

There are some features of the Royal Naval Temperance Society which mark it out from any other.

In the first place it works only in the Navy, which includes the Royal Marines, and it is the only Temperance Society which does work in the Navy. Its meetings are always open to inspection and are held with the consent and approval of Commanding officers.

Membership involves as a matter of course giving up the grog which is served out to every man unless he signs off it.

Further, on board every ship, and at every station the work is carried on by committees elected by the members on that ship, every department being if possible represented, the President being a total abstaining officer or Chaplain.

There is a special abstaining officers branch working in connection with the Society, and the interest and help of officers not abstainers is always solicited and appreciated, as the long list of our patrons shows, but the work itself is always officered and worked by total abstainers.

It is a fact that speaks cheeringly of the interest of the men in the work that about 1000 seamen and marines are enrolled as members of committees in ships, Naval Depôts and R. M. Barracks.

At Portsmouth, Devonport and Hong Kong there are what are termed Harbour Councils, composed of delegates from each ship and naval establishment in the port. They are regularly installed afresh with some ceremony with each new election for the year, and in their hands lies the conduct under the executive council, and myself as Hon. Superintendent of Temperance work, in that port during their term of office. Eventually the R. N. T. S. hopes to start these harbour Councils in every British Naval Port all over the world.

These Councils and indeed the R. N. T. S. generally, works in perfect

unanimity with the order of Good Templars, which boasts many devoted workers in the navy, and also with the Church of England Temperance Society, whose work is advanced by some of the Chaplains.

Honours are given where honours, are earned. They take different forms according to the length of teetotal service. For instance, for unbroken membership for one year after leaving the training ship, or for one year after joining the service as a man, a « Fidelity Star » is awarded. For five years of unbroken membership the « Victory Silver Medal ». For ten, fifteen, twenty years, enamelled bars for « Victory » Medal.

Some idea of the way in which Total Abstinence is growing in the Navy, may be gathered from the Honours I have had pleasure in presenting. In 1885 there were 6 bars for 10 years unbroken teetotalism 33 Medals for 5 years.

28 Medals for 1 year's membership.
Total 67 Medals and Bars.

In 1888 these figures were :

1 bar for 25 years unbroken membership.
3 bars for 20 years.
9 » for 15 years.
18 » for 10 years.
105 Victory Medals for 5 years.
412 Fidelity stars for 1 year.
Total 548 Honours.

In addition to that, or rather in preface to that, come the figures for the last year with regard to pledges taken under the R. N. T. S. auspices.

These at Devonport, Portsmouth and afloat amounted to a total of 6607. This for one year's work seems to show that there is a very definite forward movement always going on. An analysis of these pledges shew that 2490 were by seamen, 3728 from boys on training ships, and from the public attending our meetings 389.

Of course there are many influences which go to make up the sum total of the Society's work, which are not reckoned in its accounts, because they are not directly confined to it. Of these the literature I send out from the Royal Sailors Rest is a large item.

Last year for instance the report from the clerk at the Portsmouth office, tells me that 100.500 parcels were sent out to ships and Naval ports all over the world. Their approximate weight was about 25 tons. A very large percentage of this mass was composed of literature published directly in connection with the Rests. Our bright cheery monthly Magazine « *Ashore* and *Afloat* » is under the control of my friend and coadjutor Miss Wintz. Its circulation is by no means confined to the Navy, though I send parcels, by the kindness of the Admiralty free, to every vessel afloat every month, but on sea and land its

circulation amounts to only 325 short of half a million a year, and is still going up. It is the official organ of the R. N. T. S. and has a special edition of many thousands a month printed, with two of its pages specially devoted to R. N. T. S. reports and news.

My monthly letters too, which were the nucleus of all my work in the Navy, circulate to the number of 622.330 in the year. These are designed to show the need and reasonableness of total abstinence, and in simple homely fashion to tell of the power and grace of God.

Last, but hardly least in contribution to temperance work in the Navy, come the two great Royal Sailor's Rests at Devonport and Portsmouth, with two branch houses at Kayham and Castney. The larger houses I have built at a cost of L 100.000 each, mostly entrusted to me by the public for that purpose.

They are the head quarters of the work.

Here the Harbour Councils meet.

Here the men teetotal and non teetotal flock when in port. Here are held a constant succession of meetings, entertainments, sociables, from Sunday afternoon to Saturday night. Here we have huge refreshment bars, where every kind of drink, except strong drink, and all kinds of food can be had at reasonable prices. Miss Wintz manages these Hotels, with the drink, and manages too to make them pay, the profits all going to help the work afloat and ashore for Jack and his relations. The cost of keeping up the R. N. T. S's work is not less than L 1000 a year and although a small sum is contributed by the members, the bulk of it falls upon my funds, I have eight agents at work on direct temperance work at Devonport and Portsmouth, all of them are or have been connected with the Navy.

There are two points in addition to the above which are especially cheering in this work. One is the number and character of the testimonials sent in by Commanding officers as to the value of the work. Such for example are some given unsought.

« Since the Society has been working, leave breaking and crime has decreased immensely. »

« I commanded a ship on a foreign station and we had 60 members on board. They were the best men I ever commanded. »

This testimony, and they might be multiplied by hundreds, brings me to my last point, that the men who are total abstainers in our Navy are of the best class of man, stalwart, brave and courageous. And the officers know it. When any special service demanding coolneess, hardihood and capability to resist temptations is required, it is R. N. T. S. men, men known to be teetotalers, who are chosen.

With one incident I will end. Some months ago there was a bad explosion on one of our torpedo boats. The stoke hold was immediately filled with scalding steam. One man by name Lynch, though terribly scalded, went below again after escaping, to fetch up his chum who was lying unconscious. This brave deed ran through our country. At a

big meeting of Jacks some time after, I was referring to the incident, when there were cries of « Stand up Lynch, shew yourself. »

And the man stood up and this is what he said : « Please Miss Weston, since that bit o'business you have so kindly made mention of, I can get drink enough without paying for it. But it is not real kindness, and please Miss Weston I think I will take the pledge. »

And take it he did.

This is the sort of man who refutes any possible suggestion that the teetotaler is a milksop.

Etat Indépendant du Congo

Coup d'œil sur la possibilité de lui procurer de l'eau potable en abondance, sur l'usage actuel des distillés et des fermentés, et sur la Législation, de 1887 à 1898, ayant eu pour but d'entraver l'invasion des spiritueux *(d'après des documents officiels)*.

PAR LE RÉVÉREND DOCTEUR MERILLE DE COLLEVILLE

BRIGHTON, ANGLETERRE,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS,

Selon le titre inscrit au programme en regard de mon nom, je désirerais avoir l'honneur de parler ici de la Conférence de Bruxelles et du trafic des spiritueux dans les pays à populations de couleur; mais, hélas ! j'en suis réduit à m'excuser pour cause éminemment majeure ; à savoir : la Conférence, *au moment où j'écris, 16 mars 1899*, est encore un événement futur. — L'Act International de 1892 fut plutôt un consentement des nations à faire une expérience en grand, qu'un traité stable et définitif. — Or, depuis mars 1898, il faut le renouveler et le modifier ; d'où la nécessité de la Conférence à tenir et de laquelle on s'entretient depuis un an. — En attendant qu'on la tienne et qu'elle ait décidé d'améliorer les dispositions en vigueur pendant la dernière expérimentation, je ne puis, aujourd'hui, vous entretenir que de ce qui s'est passé dans l'Etat Indépendant du Congo ; *Quoniam non potest fieri quod velis, velis quod posset* — ont dit les Latins — je dois m'y conformer. — Les renseignements, ci-dessous consignés, m'ont été bienveillamment fournis, sinon tous, la plupart d'entre eux, sur le désir exprimé par moi, en septembre à Sa Majesté le Roi Souverain LÉOPOLD II, et, d'autre part, par la Société Royale de Médecine Publique de Belgique. — Qu'il me soit donc ici permis d'offrir tous mes remerciements, tant pour les documents reçus que pour la lettre écrite au nom du Souverain, arrivée avec le premier de ces deux envois. — Ce qui suit, en raison de sa triple origine, est donc

exactement ce qui s'est passé : c'est, de plus un gage évident des progrès à venir.

I

Jetons, d'abord, un coup d'œil sur l'usage actuel des distillés et des fermentés.

Le Congo Belge est compris entre le 5me parallèle Nord et le 13me parallèle Sud, entre les méridiens 12° 45' et 30° 24' Est de Greenwich. Il est divisé en treize districts, plus une enclave au Nord-Est. Ce sont les districts de Boma, de Matadi, des Cataractes de Stanley-Pool, des Bangalas, de l'Ubangi, de l'Uëllé (contigü à la dite enclave du Nord-est ;) les districts du Lac de Léopold, de l'Equateur, de l'Aruwimi, des Stanley Falls, du Kwango Oriental et du Luaba Kassaï. Ces districts sont de dimensions fort inégales : celui de Boma est le plus petit ; — celui des Stanley Falls, (ou des Cataractes de Stanley,) est le plus grand.

La superficie de ce vaste Etat, est, d'après une évaluation d'origine Anglaise, plus de 70 fois plus étendue que celle de la Belgique, laquelle a 2,945,516 hectares, 3 ares, 91 centiares ; total officiel.

Les boissons de ce Congo, sont, en dehors de l'eau naturelle, la bière, les eaux-de-vie de traite à 50 degrés centésimaux et au-dessus ; — les eaux-de-vie fines, les liqueurs à base alcoolique et les vins. Ces boissons viennent d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, des Iles Canaries, de France, des Pays-Bas, du Portugal, des Possessions portugaises (= Côtes maritimes et de la rive gauche du Congo), de la Suède et de la Norwège, de Zanzibar, de l'Italie et de la Suisse.

Au Congo, la nourriture doit être fortifiante, tant pour les Blancs que pour les Noirs ; sans cela, Noirs et Blancs sont promptement anémiés, surtout si la nature de leurs travaux demande une grande dépense de force musculaire. Les agents européens, débilités par l'existence africaine, regardent, hélas ! comme une nécessité de premier ordre de faire usage du vin pour combattre l'anémie et les maladies qui en résultent. Ils font donc du vin une consommation quotidienne, et ceux d'entre eux qui habitent l'intérieur du pays se plaignent quand le vin n'arrive pas à leurs stations. On peut, d'ailleurs, remarquer qu'au Congo le vin n'est point consommé seulement par les agents officiels. Tous les Européens font entrer une certaine portion de vin dans l'ordinaire de leurs repas. Le vin le plus généralement consommé est un gros vin rouge, dit *Portugais*, assez riche en alcool et en tannin, que l'on boit, le plus souvent, coupé d'eau. Ce vin, d'un bon marché relatif, a le mérite d'être naturel et frais.

Il est d'autres boissons fort en honneur aux pays chauds. L'une d'elles, l'absinthe, est, au Congo, plus irrésistible qu'ailleurs, en raison de l'attrait que ressentent, pour elle, les personnes que la chaleur énerve.

L'addition d'un peu d'absinthe, blanche ou verte, à l'eau de boisson procure une sensation de fraîcheur et de bonheur si perfidement délicieuse, que buveurs ou buveuses ne soupçonnant pas le danger, ou n'en tenant pas compte, s'y laissent doucement aller, et, par degrés, vont jusqu'à l'absinthisme ; et cela, en dépit des médecins, qui, tous, défendent aux colons et aux nègres de goûter tant à l'absinthe qu'aux liqueurs spiritueuses.

Cette défense devrait être d'autant plus observée, que l'alcoolisme, au Congo, altère, plus rapidement que dans les latitudes tempérées de l'Europe, les fonctions de l'estomac et du foie. Au cours des affections paludéennes, l'alcoolisme détermine fréquemment l'apparition d'un délire violent. Certes, dans l'Etat Indépendant, et surtout dans le Bas-Congo, IL EST DES SUJETS qui conservent l'apparence de la santé, malgré des excès alcooliques fréquents ; mais, au bout d'un temps plus ou moins long, ces alcoolisés tombent comme foudroyés. En ce qui est de l'absinthisme proprement dit, il amène des accès convulsifs épileptiformes, suivis, à la longue, de manie, de ramollissement cérébral et de paralysie générale ; phénomènes plus morbides encore que dans nos pays.

Le remède à l'alcoolisation des Blancs et des Noirs est tout indiqué. C'est celui mis en usage en Angleterre et dans l'Amérique du Nord ; remède que j'ai recommandé en France, (1872,) en Suisse, (1873,) en Belgique, (1880, 1881 et 1885,) et duquel je me suis, avec beaucoup d'autres personnes, fait l'avocat permanent depuis 28 ans jusqu'à ce jour, parce qu'il est d'une efficacité simple et infaillible : C'est le Néphalisme[1] c'est l'eau remplaçant les spiritueux et les fermentés. — On me répliquera, « qu'en Afrique, l'eau est prise un peu partout et n'est pas toujours l'objet des soins sanitaires voulus. » — Que ne dit-on pas, en ce bas-monde, pour ne pas user de cette boisson unique et naturelle que le Créateur, dans sa sagesse omnisciente, a mise à la disposition de l'homme, de l'animal, de la plante et des minéraux eux-mêmes ? Chacun dit : l'eau, liquide insipide, propage la dysenterie, la fièvre typhoïde, les maladies vermineuses, comme l'anchylostomasie, la billharziose, etc. — L'eau transporte les microbes et tous les êtres ennemis de l'homme qui pullulent en elle sous l'Equateur et les Tropiques, de sorte qu'on a pu dire, avec justesse, que le crocodile était le moins dangereux de ces ennemis, puisque lui, ce monstre, il ne se cachait pas.

L'eau commet encore, on le prétend, des péchés mortels et véniels en nombre incommensurable. Ainsi, son excellence est difficile à reconnaître. On s'y trompe. Assez souvent un temps infiniment long se passe avant qu'on n'établisse le rapport liant une eau qui paraît bonne avec l'apparition d'une maladie bénigne ou redoutable.

Toute eau stagnante et trouble offre au consommateur la possibilité

[1] L'auteur se sert de ce terme pour désigner l'*abstinence complète*.

d'un danger et l'eau limpide n'est point, hélas ! toujours exempte de morbidité parfaitement invisible.

A cela, je réponds, que, distillés et fermentés offrent des dangers certains et infiniment plus à craindre.

En outre, au Congo, voyageurs et colons s'accordent à dire, que l'eau y est, comme en France, généralement bonne. — Il se peut qu'au Congo comme en d'autres pays, l'eau d'un grand fleuve ou d'un cours d'eau important ne soit que rarement pure. La raison, c'est que le fleuve ou la rivière a traversé de grands terrains, habités ou non, dont elle a dû laver les détritus, désagréger une partie des minéraux, recevoir les immondices, en acquérant ainsi des propriétés nuisibles; mais, si cette eau fluviale est impure, elle ne l'est pourtant pas en elle-même ; on peut la purifier. Si, au contraire, la rivière est petite, elle a de bonne eau ; encore, il faut qu'elle ait un courant rapide, un lit rocheux ou graveleux. La saison pluvieuse y ramène à la fois la souillure et la nociveté.

Il est donc préférable, alors, soit que l'on voyage ou que l'on vive en colon, d'agir, vis-à-vis de toute eau non connue, avec précaution. L'eau doit être, en ce cas, mise à bouillir ; puis, servir à faire infuser soit un peu de thé, soit un peu de café, soit à leur défaut, un fébrifuge aromatique, agréable, à peu près équivalent. Ce moyen est le préservatif le plus simple et le meilleur. L'eau qui n'a que bouilli peut se boire également sans danger, si toutefois, on a soin de veiller à la propreté du vase et du domestique auquel il est confié.

Quant au filtrage, il ne saurait être avantageux que s'il est stérilisateur et se fait très-lentement. Il ne doit donc être employé que pour l'habitation permanente. Il rend alors d'importants services.

La filtration, l'ébullition sont des procédés bons pour les endroits où l'on a, dans un but quelconque, installé, un petit poste intermédiaire, ou situé sur un point fort avancé ; mais pour les grands campements [1], les cités et les châteaux-forts, l'eau doit être excellente et surabondante. — On connaît l'opinion et les travaux des anciens. Pour ne parler que de la Cité de Rome, elle avait, à profusion, de l'eau qui lui venait par neuf aqueducs ; eau que contenaient principalement trente grands réservoirs · les « Castella » d'Auguste. — Avec cela, la Cité n'a point reçu d'Agrippa, de Néron, de Titus, de Domitien, de Caracalla, d'Antonin, et de Dioclétien moins de huit cents bains publics, ou Therma. Les Cités, ou plutôt les cent dix stations du Congo n'en sont pas encore à cette abondance et moins encore à sa magnificence. — Londres, Paris, New-York n'en sont pas à ce point. — Nonobstant cela, les fondateurs de cités ont pour premier devoir de se montrer prévoyants. Pour le Congo de S. M. Léopold II, le souhait modeste est de rigueur,

[1] L'emplacement des camps romains était toujours choisi de manière à procurer la sécurité, le fourrage et *l'eau*, soit que le camp ne fût établi que pour la nuit, soit qu'il fut érigé pour durer longtemps. En Angleterre on voit des camps romains ainsi disposés à Richeborough, à Ardoch et ailleurs. Voyez *Julii Cæsaris commentarii de Bello Gallico*.

précisément parce que ce souverain généreux et bienfaisant prépare un futur prospère. Un tel souhait suffira, si, pour le plan et sa réalisation, on s'en tient à se servir des éléments desquels on dispose, en choisissant pour camps, cités et fortifications ce que les savants de Belgique ont déjà recommandé d'après leurs études spéciales, basées sur l'expérience [1].

Donc, pour l'usage alimentaire, il ne faut pas employer les eaux de superficie. Pour l'installation d'un poste, on sait que le creusement d'un puits, le sondage au moyen de tuyaux en métal (à l'instar des puits éthiopiens) suffiront à trouver la nappe aquifère, à laquelle, en raison de sa profondeur même, il est bon de recourir pour conserver la santé du personnel. Les avis d'un géologue aideraient à choisir le terrain favorable. — Enfin, il est des régions qui permettraient des distributions d'eau potable, et tout au moins d'eau propre aux besoins de l'agriculture, ainsi qu'à l'assainissement des endroits habités, en utilisant, par captation, les eaux de source ou de rivière en possession de la salubrité de laquelle on ne peut se passer. — Les bons effets de tels travaux, intelligemment exécutés, seraient d'un service infiniment précieux, tant pour le présent que pour l'avenir. Il est certains districts, — la région des cataractes, par exemple, où l'on pourrait, à peu de frais, réaliser ces améliorations. La dépense en fût-elle un peu considérable, offrirait assez tôt des compensations qui la justifieraient amplement. — Ces efforts assureraient, dans la région citée, aux deux points terminaux du chemin de fer du Congo, tout le développement que promet à leurs industriels et à leurs commerçants la position des terrains sur lesquels on a commencé de bâtir Léopoldville, — Lat. 4° 19'36" Sud ; long. 15° 19'11", Est de Greenwich [2]. — et Matadi, — Lat. 5° 49'21", Sud ; Long. 13° 30'55" Est de Greenwich [3]. — *Région des Monts de Cristal*, — deux cités de bel avenir.

Dès que l'Etat Indépendant du Congo sera pourvu d'eau pure à discrétion, le Néphalisme et sa prospérité pourront alors, sans objection valable, obtenir, dans tous les districts de ce pays, droit de naturalisation et de là, par degrés, il s'étendra dans les possessions Françaises, Anglaises, Allemandes et Portugaises environnant le Congo Belge. Au Néphalisme puisse, un jour, le bon exemple étant de nature éminemment contagieuse, appartenir l'Afrique entière !

II

Le roi-souverain, ne pouvant, pour beaucoup de raisons, néphaliser

[1] Par « savants de Belgique », il faut entendre, ici, tous ceux qui se sont occupés du Congo. Ils sont Belges, Français, Anglais, Allemands, Hollandais, etc. et sont au moins 144, autant que j'ai pu les compter.

[2] Altitude de Léopoldville : 325 mètres.

[3] Altitude de Matadi : 85 mètres, au-dessus du niveau moyen de l'Atlantique.

ses Etats Africains d'un trait de plume, a, néanmoins, beaucoup fait pour atteindre à cet idéal.

Aussi l'importation et le trafic des spiritueux a toujours préoccupé le Gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo. Depuis les débuts de cet Etat, il a pris soin de restreindre ou de prohiber la vente et l'achat des boissons, dont l'alcool est la base et l'attrait.

Après la conclusion du traité de Berlin (1885) relatif au Congo, son gouvernement, aux fins de mettre à l'abri de l'envahissement des spiritueux les régions du Haut-Congo, avait, en 1887, par décret du 17 décembre [1], mis un droit annuel élevé sur tout établissement commercial exerçant, en amont de la rivière Inkissi, le trafic de l'alcool et des spiritueux, ainsi que sur tout bateau servant à ce trafic.

En 1890, le gouvernement prohiba complètement l'importation et le débit tant de l'alcool absolu que des boissons dont il est la base [2]. Ainsi, la prohibition s'étendit alors sur la portion du territoire au Nord de l'Inkissi déjà nommée. Il y fut également interdit de fabriquer ces boissons, ainsi que d'y vendre et acheter des appareils à distiller des alcools. — Un coup d'œil jeté sur la carte officielle est suffisant pour comprendre la valeur de cette interdiction, laquelle englobait, à peu près en entier, la totalité des districts congols.

La libre importation se vit ainsi réduite au littoral d'un petit district maritime, où les besoins du commerce en activité n'autorisaient pas la suppression. Dans ce district même, il fut essayé de diminuer la consommation des spiritueux, en frappant les vendeurs d'un droit de licence annuel et progressif, en raison du produit présumé de leurs affaires.

Vers ce temps fut conclu le traité bruxellois — ou, — comme on dit, « l'Act de la Conférence de Bruxelles », — Act en vigueur dès le 2 avril 1892, et duquel tout un chapitre a trait aux restrictions du trafic des spiritueux en Afrique ; — et, par cet Act, il a *soigneusement* été décrit et fixé la zône africaine, en laquelle on a pu dès lors appliquer toute entrave utile et stipulée. Or, la zône en question, comprenant 42 degrés de latitude, à savoir 20 au Nord de l'Equateur et 22 au midi de celui-ci, tout l'Etat du Congo s'y voit comme enclavé ; car, d'un parallèle extrême à l'autre, il n'y a pas moins de 4,644 kilomètres.

Le dit traité de 1892 a permis et permet d'appliquer encore à la zône africaine les dispositions suivantes :

1° Prohibition des distillés destinés aux régions où, de ces boissons, l'usage est inconnu, peu développé.

2° Dans les régions que la prohibition n'atteint pas : établissement d'un droit d'entrée, à raison de 15 francs par hectolitre (environ

[1] Voir *Bulletin Officiel*, 1888, page 5.
[2] Décret du 16 juillet 1890, *Bulletin Off.*, page 106, an 1890.

6 pence ½ per English Gallon) de spiritueux à 50 degrés centésimaux. (= Gay-Lussac).

3° Enfin, dans les régions de prohibition, où l'on ne peut déroger à cet arrangement prohibitif que pour l'alcool à consommer par la population non indigène, il est dit que la quantité, l'introduction, le régime et les conditions sont déterminés par l'un des gouvernements ayant signé la Conférence, et auquel il appartient de le faire.

Dès juillet 1890, l'Etat du Congo, comme il est indiqué plus haut, devançant les conventions du traité bruxellois, avait, de lui-même, interdit l'admission, tant de l'alcool que des boissons dont il est un élément, dans tous ses districts, ou plus exactement dans leur totalité presque entière.

La zône a, depuis, été notablement agrandie aux fins de préserver de l'alcool et de ses fléaux le chemin de fer qui va de Matadi jusqu'au Stanley-Pool [1], chemin déjà partiellement exploité. C'est pour mettre un terme à l'invasion des spiritueux dans le bassin du Kwilu [2], cours d'eau se jetant dans le Congo, non loin de Mukinbungo, que la prohibition a dû s'étendre, en mars 1896 [3], de l'Inkissi jusqu'au Kwilu susdit.

En ce qui touche aux droits d'entrée et de consommation, prescrits par le traité bruxellois, ils ont, dès le 2 avril 1892, — jour de la fin de la Conférence, été mis en vigueur dans l'Etat du Congo. Il est presque oiseux de remarquer que le droit de 15 francs par hectolitre à 50 degrés centésimaux, était le maximum de ce que l'Etat pouvait imposer en raison de ses engagements internationaux.

Enfin, on a pris des précautions pour que les exceptions à faire à la prohibition générale, — exceptions que le Traité Bruxellois enregistre et consacre avec précision, — ne soient bien réellement qu'un fort petit minimum.

Pour les boissons dont l'alcool est la substance entière ou partielle, il est stipulé que leur introduction exceptionnelle aura pour objet exclusif leur consommation par des gens étrangers à l'Afrique et que ces boissons ne serviront point à trafiquer avec les Indigènes. (Ordonnance du 9 mars 1897) [4].

En 1898, le Gouvernement de l'Etat du Congo s'étant assuré que les traités internationaux qui, tout en consacrant pour le Bas-Congo, le droit au trafic des alcools de traite, ont pourtant laissé la liqueur d'absinthe en dehors de leurs rédactions, le dit Gouvernement, dans le Bas et dans le Haut-Congo, s'est empressé d'interdire absolument l'importation et la fabrication de la liqueur d'absinthe et des liqueurs dont l'absinthe et l'alcool sont des éléments, et ce, en raison

[1] Stanley Pool, ou, les *Etangs de Stanley*, sont contigus à Léopoldville.
[2] Kwilu, rivière à l'ouest de l'Inkissi, et presque parallèle. Elle sort aussi des possessions portugaises.
[3] Voir le *Bulletin officiel*, 1896, page 14.
[4] *Bulletin officiel* 1897, page 199.

de la toxicité de ces boissons dans les pays intertropicaux. Il serait à désirer qu'en Algérie, en Tunisie et partout où le glorieux drapeau de la France étend ses plis souverains, la même interdiction soit partout proclamée.

L'espoir d'être impuni poussant l'homme à mal faire, a dit un moraliste (*Maxima illecebra est peccandi impunitatis spes*), des pénalités ont assuré le respect et la sanction des lois et décrets ci-dessus mentionnés, savoir : la confiscation en cas de contravention, la servitude pénale et les amendes.

De plus, il n'a point été négligé d'édicter ce qui peut réprimer l'ébriété publique. Ainsi l'amende et l'emprisonnement pour les délinquants, soit qu'on les ait pris en flagrant délit d'ivresse, ou qu'ils aient *volontairement* été les instigateurs[1]. — Enfin, par ordonnance en vigueur depuis le 17 juin 1890, la vente au détail est interdite à bord de tout navire en relations avec le Congo, tant aux passagers qu'aux marins et travailleurs blancs ou noirs[2].

A ce qui précède, il faut ajouter que, par décret du 15 avril 1898, la zône où la prohibition s'exerce est agrandie. Elle atteint à présent jusqu'au cours d'eau Mépozo, c'est-à-dire aussi loin vers le Sud que Matadi.

Les résultats de ces prohibitions et de ces restrictions se sont fait sentir. Les importations d'alcools sont en décroissance à partir de l'an 1895. — En 1894, il fut importé 1.747.732 litres d'alcool. En 1895, il n'en était plus importé que 1.465.590 litres. En 1896, ce dernier chiffre était réduit à 1.215.726 litres, valant 378.580 francs, ou 1.37 pour cent de la valeur réalisée en totalité par le commerce.

Pour l'an 1897, la réduction va continuant. Il ne fut importé que 1.138.125 litres. Si l'on compare avec 1894, la différence en moins s'élève à 609.607 litres, ou plus d'un tiers du total de 1894. L'expérimentation devient succès.

En résumé :

Le savoir moderne a tous les moyens de fournir le Congo d'eau pure et surabondante, et ceci n'est point affirmation faite à la légère. On sait qu'en Europe, il est des cités sans cours d'eau, qui n'ont que des puits profonds et qui pourtant ont de l'eau parfaite à leur disposition. Même il est des localités, qui, n'ayant pas d'eau, en obtiennent artificiellement en abondance, témoin Brighton, dont la population, avec ses villes contiguës, excède 200.000 âmes, doit cet immense avantage, l'eau à profusion, à l'habileté de ses ingénieurs. — Le Congo, sous ce rapport, pourra donc un jour adopter le Néphalisme.

Quant aux restrictions et aux prohibitions en vigueur, elles ne s'appliquent pas aux boissons, ce que regrettent les Néphalistes.

[1] *Bulletin officiel* 1890, page 160 et 1897, page 101. Arrêtés des 18 août 1890 et 8 mars 1897.
[2] *Bulletin officiel* 1890, page 127.

Néanmoins, ces mesures prises selon ce qu'il était permis, en profitant de ce qui n'était point défendu, font honneur au souverain qui les a dictées, au gouvernement qui les a appliquées, aux sujets blancs et noirs qui s'y sont loyalement soumis. Ces mesures sont un acheminement vers la prohibition absolue de tout ce qui peut causer l'ivresse d'une population déjà fort nombreuse et qui ne pourra jamais connaître les bienfaits de la civilisation que par la sobriété véritablement parfaite.

On s'étonnera qu'il soit fait objection à ce que le Congo développe avec activité son importation des fermentés ; car enfin, si le seul exercice de l'an 1897 a, par la consommation, le transit et les droits d'entrepôt, produit par le commerce général résultant des importations de :

Bières de 11 provenances.....	232.616f75	
Et des vins de 13 provenances	593.649 62	
Ensemble.....	826.266 37	826.266f37
N'est-ce pas un avantage ? Il est sans danger pour quiconque a, par respect de soi-même, un devoir à remplir, celui d'être sobre et d'éviter l'abus, si, même à ce produit des fermentés, on ajoutait pour les eaux-de-vie traite à 50 degrés centésimaux. (9 provenances).....	230.837 55	
Et pour les esprits de 51 degrés à 100 degrés centésimaux (7 provenances).....	234.503 39	
Plus, eaux-de-vie fines et liqueurs de table (13 provenances).....	.....	177.733 12
Ensemble	465.340 94	465.340 94
Total : Fr.....		1.469.340 43

On obtiendrait ainsi, sans efforts et de façon toujours plus productive, un revenu qui servirait à donner rapidement les bienfaits de la civilisation au Congo ; puis, à la Belgique elle-même, un bien-être encore inconnu.

Non pas ! Le roi souverain a généreusement pensé que ces 1.470 mille francs devaient être au plus tôt supprimés ; que les retirer de la circulation et des ressources du nouvel État était de bon calcul et de moralité parfaite. Il a raisonné juste. L'empêchement dirimant à conserver le trafic des enivrants et ses profits, c'est que l'agriculture,

l'industrie, le commerce et la civilisation ne prospèreraient pas, au Congo, sous l'influence de l'ébriété ; que, dans les pays chauds, les fermentés avec lesquels on se grise assez facilement, même en Europe, sont infiniment plus enivrants qu'en France, et finalement, qu'en Afrique, une fois le goût de l'alcool acquis, il se conserve et se propage avec une effrayante contagiosité tant chez les noirs que chez les blancs.

Puisse la France et les nations représentées dans ce Congrès de philanthropes et de savants mettre, au plus tôt, un frein irrésistible aux malheurs causés par les distillés et les fermentés en raison des tentations que ces boissons engendrent! La sagesse hébraïque n'a-t-elle pas, depuis Noé, formulé cette maxime qui condamne le vin, comme elle condamnerait l'alcool, si celui-ci avait été découvert : *Quand le vin est en nous, l'esprit reste à la porte*. Le conseil tout pittoresque qu'il soit n'en est pas moins pratique. Que maintenant et toujours l'alcoolisant daigne en faire la règle absolue de sa sobriété, et le but idéal du sénateur docteur Théophile Roussel, des docteurs Legrain et F. Boissier, puis de la commission permanente et du comité d'organisation de ce VIIe Congrès International (série d'Anvers) sera parfaitement atteint. N'est-ce pas là ce que tous les congressistes souhaitent ? — Oui ! — s'il en est ainsi, que le mot d'ordre du présent et de l'avenir pour la réformation de l'ébriété soit : « NÉPHALISME » ; c'est l'unique remède spécifique, le seul qui soit infaillible et ne puisse être nuisible à personne[1]. Le néphalisme adopté, l'alcoolisme est vaincu.

Communication sur le trafic des spiritueux de l'Afrique Occidentale

(DOCUMENTS DE FÉVRIER 1899).

PAR LE RÉVÉREND DOCTEUR MERILLE DE COLLEVILLE
BRIGHTON (ANGLETERRE)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Il n'est pas que des Européens, comme Sa Majesté le Roi Souverain de l'Etat indépendant du Congo; Sa Grâce, le Très-Noble Hugh Lupus

[1] Brochures à consulter : *La Tempérance et le Néphalisme :* La ville des Buveurs d'eau, ou les Tisserands de Bessbrook, en Irlande. Voir le *Journal des Economistes*, Numéro de Février 1873. Guillaumin et Comp^ie, Paris. — *Epître Néphalienne à Sa Majesté Leopold II, Roi des Belges*. Brighton, 1881. — Et pour les productions Congoles, voir : « *Belgique et Congo*. » Brighton, 1886. — Voir aussi « *Comptes rendus du Congrès International pour l'Etude des questions relatives à l'Alcoolisme*. Impr. Nationale, *Paris* 1879. Et les *comptes rendus de la 2me Session*, tenue à Bruxelles en 1880, puis enfin ceux du Congrès de Londres en 1882, dans le *Temperance Record*.

Grosvenor, duc de Westminster, chevalier de la Jarretière ; M. le général Galieni, Gouverneur de Madagascar ; M. le Ministre d'Etat, Lejeune ; le docteur Harford-Battersby, etc., qui s'occupent, avec les autorités de ce Congrès, de la question des spiritueux en Afrique. Il est d'autres philanthropes, et parmi ceux-ci, le Très Révérend docteur Herbert Tugwell, Seigneur Evêque du Diocèse Anglican de l'Afrique Equatoriale, en Occident, depuis l'an 1894. — Cet évêque écrivant de Lagos (Lat. : 6° 28 N., Long. : 3° 38, Est de Greenwich). — Yarriba (à la date du 25 février dernier), s'exprime ainsi :

Des quantités énormes de genièvre, de rhum, etc., continuent de plus en plus à inonder l'Afrique Occidentale. Ces liqueurs y pénètrent par Lagos, Akassa, Bonny, et par d'autres ports appartenant à des protectorats voisins. Pendant ces derniers jours, des milliers de caisses de genièvre, de dames-jeannes de rhum ont été empilées sur les quais des trafiquants. Dans la *Gazette* du gouvernement de Lagos, février 1899, il y a pour le mois de janvier précédent, le tableau suivant :

	Janvier 1899	Janvier 1898	Différences en plus
Genièvre : quantité.....	239.726 litres	88.084 litres	151.642 litres
Rhum : valeur en francs.	77.508 fr. 95	77.437 fr. 15	71 fr. 80
Eaux-de-vie : » .	29.100 fr. 80	15.121 fr. 25	13.979 fr. 55

Les débits patentés, comme boutiques à genièvre, salons à boissons, se sont multipliés dans la ville entière, sans le moindre égard aux vœux, ni aux objections des habitants des quartiers infestés. L'ivrognerie augmente à vue d'œil, non seulement parmi les païens et les mahométans, mais aussi parmi les classes les plus relevées des africains, à savoir celles des fonctionnaires gouvernementaux, des commis et employés, des commerçants, etc.

Voici le témoignage récent d'un des avocats indigènes :

« Les habitudes de boire des spiritueux et de s'enivrer grandissent » rapidement parmi les jeunes hommes de la ville. — Dans toutes les » occasions de fêtes publiques et particulières, l'eau-de-vie, le whis- » key et l'espèce de spiritueux regardée comme étant la plus forte et » la plus chère, sont abondamment consommés. — Aujourd'hui, il est » inutile d'inviter des amis, quelle que soit d'ailleurs la délicatesse » des mets à leur offrir, si vous ne prodiguez le whiskey, etc. Sans » les enivrants, votre hospitalité sera proclamée comme peu géné- » reuse et manquée. En vérité, il y a déjà beau temps que nul ne » peut faire de visites, ou en recevoir, sans avoir à boire plus ou moins » de liqueurs fortes. »

On a de nouveau baissé les prix. Le whiskey est descendu à 34 fr. 38 c.

la caisse de 12 bouteilles. L'eau-de-vie est à 23 fr. 53 c. la caisse de 12 bouteilles[1].

Il n'est pas que l'Africain qui soit victime de ce trafic inique. Ainsi, des décès, qui se produisent chez les Européens du littoral, 75 °/₀[2] sont attribuables à la coutume générale de boire à toutes les heures du jour. Ces habitudes sont engendrées et encouragées par le bas prix des spiritueux.

L'agent anglais de l'un des comptoirs de Lagos écrit :

« Les agents de maisons de commerce britanniques obtiennent pour » leur consommation particulière des vins et des esprits à prix coû- » tant. — Aucune restriction ne les empêche d'en acheter autant » qu'ils en veulent. Ils ont donc les vins et les esprits à 1 fr. 85 la » bouteille de 1 litre 1359. — Un grand nombre de ces agents ne » sont que des adolescents. Ils contractent rapidement des habitudes » d'ébriété, deviennent des invalides et sont renvoyés chez leurs pa- » rents, en Angleterre, pour y mourir. »

« Les commerçants anglais ne se rencontrent guère, quelle que soit » l'heure de la journée, sans consommer des spiritueux, et l'exception » est rare, si même il en est une. »

« Les commis indigènes sont en train d'imiter les Européens et de » s'adonner à l'ivrognerie. »

La déclaration suivante est celle d'un autre agent anglais à Lagos :

« Lorsqu'en Angleterre j'entrai en pourparlers avec ma maison de » commerce actuelle, on me laissa dans la persuasion que je serais » employé aux trafics des marchandises de coton et autres articles » analogues. J'ai eu à découvrir, hélas ! que je n'avais guère à m'oc- » cuper que d'esprits, et que ceux-ci étaient l'objet principal du né- » goce. L'attention des jeunes hommes, en Angleterre, devrait être » appelée sur ce point. Quant à moi, si j'avais su ce qu'il en était, » jamais je n'aurais signé mon engagement. Beaucoup de commis, je » le crois, refuseraient de s'engager, s'ils avaient connaissance de la » réalité. »

Je viens de terminer, reprend le Docteur Fugwell, un voyage de 1610 kilomètres ; j'ai visité une grande portion de mon diocèse. Dans tous les centres d'habitation, j'ai acquis la certitude de l'envahissement de l'ivrognerie. — Dans Ibadan[3], où le Bologoun (un homme jeune, comparativement parlant,) mourut d'ivrognerie excessive, la

[1] Bouteille est d'ordinaire égale à 1 litre 1359, ou 13 litres 6808 pour les 12 bouteilles.

[2] Depuis le Congrès, ce chiffre a été contesté par des trafiquants africains. Il y a eu procès en calomnie contre l'évêque, lequel procès a démontré que ce chiffre était au-dessous de la réalité.

[3] Ibadan, dans le Yarriba. Lat. 8° 22' N. Long.: 4° 3' Est de Greenwich.

demande, pour les spiritueux, a notablement augmenté durant les douze derniers mois.

Dans les parages les plus élevés du Niger, là même d'où, jusqu'ici, les spiritueux s'étaient vus exclus, des officiers impériaux m'ont affirmé qu'ils éprouvaient des difficultés considérables pour arrêter l'infiltration des spiritueux.

Pis encore, l'alcool absolu, en bonbonnes de fer blanc, de la dimension des bidons à kérosine, y est importé en quantités toujours plus considérables. C'est un mal effrayant. — Quand Sir Henry Mac-Callum, récemment encore gouverneur de la colonie, découvrit cette importation, il essaya de diverses mesures pour l'enrayer ; mais, rien n'a réussi, et je n'ai pas connaissance que le gouvernement britannique se soit proposé d'intervenir.

Ce qui touche l'administration, ce qui l'intéresse, c'est le revenu ; que celui-ci rentre correctement en ses coffres, et nulle enquête ne sera faite quant à la source de laquelle ce revenu provient. Le *Lagos Weekley Record*, du 4 février 1899, fait la déclaration suivante « Le » trafic du genièvre sape graduellement, mais sûrement, l'énergie et » l'industrie de l'indigène, lui crée de nouveaux besoins et le rend de » moins en moins capable de suffire à ses besoins réels et factices ; — » c'est ainsi que, par l'alcoolisme, les industries britanniques sont » minées, et que la démoralisation de la race indigène va s'accomplis- » sant de plus en plus. Une politique de ce genre n'est autre que la » politique du suicide. »

L'attention de qui de droit a souvent été appelée sur tous ces maux ; mais sans résultats visibles. Ces maux grandissent et grandiront. — Par eux, un revenu énorme est réalisé. Nous nous félicitons de notre savoir-faire en fait de gouvernement colonial ; mais nous nous refusons absolument à reconnaître la dégradation morale à laquelle nous travaillons, en large et en long, de tout le pays, par suite des moyens que nous mettons en œuvre avec tant de persévérance et d'activité. C'est une hypocrisie honteuse, horrible, de vanter notre grandeur impériale et de souffrir que de pareils maux puissent se produire en toute liberté, ou plutôt en toute licence.

Je fais donc encore appel à l'Angleterre chrétienne, afin qu'elle se décide à agir de façon prompte et définitive en cette affaire.

On dit que l'Angleterre est privée du pouvoir d'agir seule en ceci ; qu'il faut la coopération d'autres puissances européennes. Je demande à renvoyer, sur ce point, le contradicteur à l'article du major Lugard, publié dans le *Nineteenth Century*, du 27 novembre 1897, article auquel on ne saurait répondre, tant il est concluant.

Le major Lugard écrit :

« En supposant que la France et l'Allemagne refusent de coopérer » en ceci..., je maintiens qu'il n'est nullement impossible à l'Angle- » terre d'agir seule dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation

» sans pour cela faire aucun tort à ses intérêts commerciaux véritables. Sir George Goldie n'a-t-il pas dit : « Il y aurait de la dépense, » mais non des difficultés insurmontables[1]. » — Le major Lugard termine son article par ces mots : « Continuerons-nous de nous livrer » à cette politique du suicide commercial et immoral, dans la crainte » du coût *extra* d'un service préventif à établir sur la frontière ex- » trême des colonies parfaitement capables d'en supporter le fardeau » financier ? » —

Certainement non. — C'est le devoir obligatoire de l'Angleterre, si elle fait honneur à son magnifique héritage, à son passé glorieux, de s'occuper, immédiatement et efficacement, de cette question qui ne peut souffrir de délai : — 1° en prohibant l'importation des alcools et des spiritueux dans les districts où leur trafic n'a point encore pénétré ; — 2° en élevant le droit à payer sur les esprits de traite, jusqu'à ce que le taux devienne pratiquement un droit prohibitif ; — et 3° en fixant le droit sur les alcools et les spiritueux de meilleure qualité à 288 francs 99 centimes l'hectolitre. Soit, au pair : 291 francs 31 centimes[2], ce taux étant celui en vigueur dans tout le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Ainsi parle le Très Révérend Docteur et Seigneur Evêque Herbert Tugwell dans sa lettre au *Times*, qui vient de la publier. Ce prélat, par la situation, l'immense étendue de son diocèse et le nombre d'années déjà passées par lui dans les régions équatoriales de l'Afrique Occidentale, et, enfin, par ses visites épiscopales, est parfaitement à même de renseigner correctement l'Angleterre, l'Europe et ce Congrès sur les progrès de l'alcoolisation à enrayer, en corroborant les travaux consécutifs des douze dernières années de l'*United Committee for the prevention of the Demoralization of Native Races by the Liquor Traffic*, dont le siège est au *N° 139, of the Palace Chambers, 9 Bride Street, Westminster S. W.*[3] et en particulier ceux du Docteur C. F. Harford-Battersby, secondé par M. A. W. Bodger.

Les dires du Seigneur Evêque Africain sont confirmés par une « Résolution » de la 105e Conférence annuelle de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne, tenue à Lagos, en juillet 1898 ; « Résolution » votée régulièrement, et dont voici la teneur :

« La Conférence est fortement d'opinion : — 1° qu'en ces districts » de l'Afrique, où des règlements prohibent la vente des liqueurs » enivrantes aux indigènes, des mesures plus restrictives sont néces- » saires, afin d'assurer l'exécution desdits règlements ; — 2° qu'il

[1] Voir le dit article du *Nineteenth Century*, en son entier.

[2] Ici la livre sterling est comptée à 25 francs, et l'hectolitre à 22 gallons 00,966,8. — La livre sterling pourrait être comptée au pair c'est-à-dire à 25 francs 22 cent., ce qui donnerait 291 francs 30,896,081,40.

[3] Ce comité uni est l'union d'environ trois douzaines de comités représentant des collectivités diverses de l'épiscopat anglican, de membres du Parlement anglais, de confessions dissidentes et de ligues et sociétés néphaliennes et de tempérance ou modération, etc.

» existe également un tarif préparé, par la Conférence de Bruxelles, » dans le but de restreindre l'importation des esprits dans certaines » parties de l'Afrique, et que ce tarif a besoin d'être révisé, pour le » mettre en harmonie avec les prévisions de l'Act de Bruxelles, en » restreignant ce tarif à un tel minimum, que ce minimum rende » ledit tarif réellement effectif; — 3° qu'il devrait être fait des arran- » gements spéciaux pour arrêter l'importation, en Afrique, d'alcools » concentrés à de très hauts degrés, pour l'usage des natifs. — La » Conférence décide qu'un memorandum sera signé par le président » et par le secrétaire de la conférence, puis envoyé au marquis de » Salisbury, par lequel le gouvernement de S. M. la Reine sera invité » d'urgence à continuer ses efforts, pour obtenir un accord des puis- » sances au sujet des mesures à prendre pour mettre les indigènes » africains à l'abri des ravages causés par le trafic des liqueurs eni- » vrantes. »

« Signé à Lagos, en février 1899. »

Avant de terminer, qu'il me soit permis de noter que le tableau comparatif, tracé à la page deuxième de cette communication, ne donnant, à propos du genièvre que la quantité consommée, sans le prix ; et du rhum et de l'eau-de-vie que les prix sans les quantités, la comparaison n'a pas les exactitudes désirables. Néanmoins, ces chiffres sont éloquents tels qu'ils sont, et, quant aux chiffres absents, quiconque est au courant des questions néphaliennes est à même de les suppléer aisément.

Les puissances européennes qui introduisent des spiritueux et des alcools dans l'Etat indépendant du Congo sont probablement les mêmes qui les introduisent dans le diocèse du docteur Herbert Tugwell. S'il en est ainsi, ce n'est pas la France qui s'opposera, le moins du monde, aux souhaits si légitimes de l'Evêque Anglican, ni de la 105° Conférence de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne; car, au Congo belge, la valeur totale des esprits *au-dessous* de 50 degrés centésimaux, importés de France, se monte, en 1897, à 753 francs 55 centimes, tandis que l'Allemagne, en ce même Congo Belge, même année, en introduisait pour 291,412 fr. 43 cent., desquels, pour 127,618 fr. 49 cent. au-dessous de 50 degrés, Gay-Lussac; pour 111,609 fr. 68 cent. de 51 à 100 degrés et pour 52,184 fr. 86 cent. d'eaux-de-vie fines et de liqueurs de dessert.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas la France qui se prêterait, le sachant et le voulant, à la démoralisation des populations africaines. Quand on tiendra une nouvelle conférence de Bruxelles on n'aura point à douter de sa philanthropie, dussent ses intérêts avoir à en souffrir, ce qui du reste n'est pas le cas. Les neuf puissances de l'Europe qui auront à édicter, d'un commun accord, les nouveaux règlements, les feront loyalement, moralement, si restrictifs, qu'ils équivaudront, sinon au Néphalisme comme il le faudrait, mais du moins à la prohibition absolue des alcools de toutes les séries chères aux ivrognes, ainsi que

des spiritueux les plus exquis ; car les alcools et les boissons, dont ils sont la base, tuent rapidement l'âme et le corps, sous l'équateur, entre les tropiques, et même, hélas ! partout ailleurs.

Ne le dédaignons pas ce nègre, ni pour lui, ni pour nous. Il y va de l'avenir intellectuel et temporel de cet immense continent et des richesses qu'il apportera à ceux qui n'auront point dégradé ses populations, lesquelles ne peuvent être remplacées par les gens des climats tempérés, ni par ceux du septentrion. L'Africain doit vivre, parce que c'est son droit, et puis, parce que ses conquérants ne peuvent se passer de lui.

Post-Scriptum. — J'ai déjà mentionné, dans mon mémoire à ce Congrès sur l'Etat indépendant du Congo, qu'il existait, dans la plupart des districts de cet Etat, des moyens de se procurer de l'eau en abondance, pourvu que ces moyens soient mis en œuvre.

Aux indications fournies, il faut en ajouter une qui mérite de ne point être oubliée ; car elle peut servir non seulement dans toutes les colonies où le bois ne manque pas, où il est à bon marché, et où les autres matériaux, pour conduire l'eau d'un point à un autre, seraient trop coûteux. — Ce moyen n'est pas nouveau, quoi qu'il soit peu connu en Europe : c'est la construction d'aqueducs, en taillant, dans des planches de sapin rouge ou d'un autre bois aussi convenable, des douves ou voussoirs tendant vers un même centre, et les assemblant en des cercles métalliques posés d'avance pour donner à la fois l'appui vertical et le gabarit requis. Le tout est placé dans une tranchée à lit plus ou moins horizontal ou incliné et retenu par des cercles extérieurs étreignant le conduit cylindrique, au moyen d'écrous sur sabots de fonte à forme spéciale.

A *Denver City* (Lat. : 39° 48' N.-X. Long.: 105° 05' Ouest de Greenwich), dans le Colorado, Etats-Unis, il existe, dit *M. Max de Nansouty*, « une distribution d'eau qui s'opère de cette façon, et qui a donné » lieu à des installations analogues nombreuses. Elle a 86 kilomètres » de longueur, des diamètres de 30 millimètres à plus d'un mètre, » portant des charges d'eau variant de 3 mètres à 68 mètres, débi- » tant, depuis dix ans environ, 250,000 mètres cubes par jour, sans le » moindre reproche à faire à cette installation économique..... »

Avis aux hydrauliciens de l'Afrique entière. — Voir pour les détails : « *Causeries scientifiques* » du journal le *Temps*, 22 mars 1899, Paris.

SÉANCES ACCESSOIRES & BANQUET DU CONGRÈS

PROCÈS-VERBAL

Autour des séances d'études du Congrès se sont greffées, selon l'usage, un certain nombre de réunions accessoires, destinées soit à divertir les congressistes, soit à leur permettre d'entrer plus intimement en contact les uns avec les autres, soit à leur faire connaître des œuvres de Tempérance.

Ce sont, par ordre :

1° Lundi soir 3 avril, **réunion du Comité permanent.** Audition du rapport de M. de Vaucleroy, secrétaire général du Comité permanent, rapport lu le lendemain à la 1re assemblée générale. — Examen des comptes du trésorier du VIe Congrès. — Résolutions diverses.

2° Lundi soir : **Thé d'honneur** offert aux congressistes au moment de leur arrivée, à l'hôtel des Sociétés Savantes.

Divers discours de bienvenue ont été prononcés.

3° **Réception du Congrès** par la municipalité de Paris à l'Hôtel-de-Ville, le mercredi 5 avril 1899, à 2 heures.

RÉCEPTION A L'HÔTEL-DE-VILLE

La Municipalité de Paris a reçu le mercredi 5 avril, à deux heures, à l'Hôtel-de-Ville, les membres du VIIe Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques.

M. Louis Lucipia, président du Conseil municipal, entouré des membres du Bureau et d'un grand nombre de ses collègues, M. Bruman, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, MM. les directeurs et chefs de service des deux Préfectures, ont fait aux invités de la Municipalité les honneurs de l'Hôtel-de-Ville.

Dans l'assistance, fort nombreuse, on remarquait : M. René de Taillandier, chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, représentant M. Jules Legrand, MM. le docteur Legrain, président, et Boissier, secrétaire général du Congrès, Mme Selmer (Danemark), Miss Gray (Angleterre), l'Honorable Conrad Dillon (Angleterre), MM. le docteur Forel, professeur à l'Université de Zurich, S. Capper (Angleterre), le docteur Borodine et M. Raffalovich (Russie), le docteur Hébra (Autriche), le docteur Ruysch (Hollande), M. Baer (Allemagne), MM. Rochat et Milliet (Suisse), le docteur Thiron (Roumanie), M. Tigersteat (Suède), M. Kiaer (Norvège), M. Alglave, professeur à la Faculté de droit de Paris, le docteur Philbert, secrétaire général de la Société française de tempérance, le docteur Henrot, maire de Reims, Gaufrès, ancien

conseiller municipal de Paris, Marillier, maître de conférences à l'Ecole des hautes études.

M. le Président du Conseil municipal, a souhaité la bienvenue aux membres du Congrès en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de vous offrir, pendant quelques instants trop courts, l'hospitalité dans cet Hôtel de Ville de Paris, et nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu répondre à notre appel.

Je suis convaincu, d'ailleurs, que si, nous qui avons la garde de la Maison commune, nous manquions à notre devoir, les portes s'ouvriraient d'elles-mêmes pour livrer passage à ceux qui ont, avant tout, comme vous, le désir de propager l'idée qui doit coopérer pour sa part au bien-être du genre humain.

Sans bien-être point de progrès ; la misère est atrophiante : elle engendre fatalement la maladie morale et physique.

Il ne nous est pas permis de vous donner des avis, ils vous seraient pour le moins inutiles, je me contenterai donc de reprendre simplement les paroles éloquentes de votre président, l'honorable docteur Legrain, qui vous disait hier :

« Partout a triomphé progressivement la *volonté ;* car, partout, les » efforts des gouvernements seraient restés vains, si ceux de l'initiative » privée n'étaient venus à leur aide. Une fois de plus, s'est confirmé ce » fait « qu'il n'y a pas d'institution stable dans une société sans qu'elle » soit fortement *voulue* par tous, sans qu'elle soit le fruit de l'exercice » de la liberté, sans qu'elle émane d'une foi profonde en soi-même, » sans qu'elle reflète une conscience nette des dangers publics. »

Ceci est la constatation du réel. C'est aussi le conseil du sage. La règlementation, quand elle n'est pas la conséquence d'une transformation certaine des mœurs publiques, est sans effet durable.

On nous dit que votre VIIe Congrès international, où sont représentés les plus grands États du monde, ajoutant à ce que ses devanciers ont fait, veut joindre l'action à la théorie, passer de la parole aux actes, c'est-à-dire, après avoir indiqué le mal, proposer les remèdes. Nous vous en félicitons. La foi doit agir.

Seulement, prenez garde à l'écueil.

Ne demandez pas trop au bras séculier.

L'intervention du bras séculier, qui s'appesantit toujours lourdement et souvent hors de propos, n'a jamais eu d'autre effet que de faire détester ceux qui ont cru devoir recourir à ce moyen spécial de persuasion.

La règlementation est comme la vertu : la Sagesse des nations affirme qu'il n'en faut qu'à dose modérée, pour n'effaroucher personne.

« A vouloir trop prouver on ne prouve rien », dit un aphorisme connu. A trop demander, on court le risque de ne rien obtenir.

Il nous a été donné de voir, ne disons pas où pour ne froisser aucune susceptibilité nationale, des établissements de tempérance très fréquentés parce que la cuisine y était délicate et les prix doux, mais dont les clients, après le repas, allaient boire de l'alcool dans un autre établissement.

Si dans ces établissements de tempérance on n'avait pas condamné les clients à l'eau pure ou au thé, si on leur avait laissé prendre des boissons à la fois hygiéniques et agréables, même un tantinet alcooliques, les débits d'alcool voisins les auraient peu attirés.

On dit qu'il y a trop de cabarets. C'est possible. S'il y en avait moins, boirait-on moins d'alcool ? L'alcool causerait-il moins de ravages ? Toute la question est là.

Le nombre des buveurs n'augmente pas en raison du nombre des débits.

Il y a, dit-on, cinq cent mille cabarets, ayant chacun trente clients adultes. Supposons qu'il n'y ait plus que deux cent cinquante mille cabarets par suite de la suppression règlementée de la moitié de ces établissements, si la conviction de la nocuité de l'alcool n'a pas pénétré fortement dans l'esprit des buveurs, au lieu de trente clients par établissement, il y en aura soixante.

La majorité d'entre vous sent cela mieux que nous. Elle ne se laissera pas entraîner par un zèle qui, pour être louable en soi, peut néanmoins faire courir des dangers à votre projet essentiel : garantir la santé publique pour assurer la continuation normale de la race humaine.

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi, au nom de la ville de Paris de vous féliciter de votre action. L'œuvre entreprise par vous est difficile. Vous avez beaucoup de personnes à convaincre en dehors des buveurs qui, si l'on en croit le proverbe, sont difficiles à persuader qu'il ne faut pas boire quand on a bu. Vous avez aussi à redouter la moquerie, dangereuse dans notre pays gaulois, où les chantres du vin ont si souvent recueilli des applaudissements contre les buveurs d'eau volontaires.

Permettez-nous aussi, en terminant, de vous dire les vœux sincères que nous faisons pour les peuples que vous représentez.

M. le docteur Legrain, président du Congrès, demande la permission de présenter à la Municipalité les membres du Congrès et de se faire l'interprète de leur reconnaissance pour l'exceptionnelle et admirable réception dont ils ont été l'objet.

Ce fut un vrai mouvement d'enthousiasme parmi les antialcoolistes français et étrangers lorsqu'ils apprirent la part considérable que prenait la Municipalité de Paris aux travaux du Congrès.

Cette part a d'abord été financière, mais elle a été surtout morale. A ce double point de vue, Paris n'a pas été au-dessous des nations et des grande villes étrangères, Anvers, Zurich, Bruxelles, Christiania, Bâle, La Haye, qui successivement ont reçu les six premiers congrès.

Comment en serait-il autrement quand on sait le nombre d'esprits éclairés qui illustrent l'assemblée parisienne, quand on sait avec quel dévouement, quelle conscience et quelle libéralité elle touche à toutes les questions dont la solution intéresse le bien public? Dans le cas particulier du VIIe Congrès, le Conseil n'ignorait pas quelle plaie est l'alcoolisme, quels ravages il fait dans la population française et surtout parisienne. Il avait la notion précise des sacrifices quotidiens énormes qu'il fait pour soulager, traiter et guérir les victimes du fléau. C'est par millions que se chiffrent les dépenses nécessitées par la cure des buveurs dans les asiles d'aliénés de la Seine, l'assistance des misères, conséquences lamentables, après avoir été aussi causes de l'ivrognerie, l'entretien dans les hôpitaux et hospices des infirmes que le culte immodéré de l'alcool a jetés sur le pavé.

La conscience nette que le Conseil de Paris a toujours eu de sa haute mission l'amenait tout naturellement à accueillir chaleureusement des hommes qui, forts d'une expérience séculaire dans la lutte contre le fléau, avaient pour but de l'aider à combattre un mal qui pèse si lourd sur les finances municipales.

Mais il y a plus qu'une question financière dans la circonstance. Et c'est ici que se révèlent une fois de plus les aspirations généreuses, philanthropiques qui ont toujours animé et honoré la grande Assemblée parisienne, aspirations qui en font une assemblée de choix, toujours admirée et enviée de ceux qui s'associent d'esprit et de cœur à ses travaux.

M. le docteur Legrain remercie M. le Président du Conseil d'avoir bien voulu citer quelques points de son discours d'ouverture. Il est vivement flatté d'avoir ainsi répondu à la propre pensée du Conseil. C'est un fait vrai, historique : le fléau échappe chez nous et échappera toujours à toute règlementation d'ordre administratif, restrictif ou coercitif. Le Conseil se garde avec juste raison d'entrer dans cette voie, et il n'y a pas là seulement une mesure de précaution, disons le mot, mesure d'ordre politique ; il y a la notion très nette d'un fait, c'est que les mœurs seules en se modifiant, peuvent faire ce que l'initiative des pouvoirs publics est impuissante à réaliser.

Aux associations de tempérance et, par suite, aux congrès qui en sont la plus haute expression, il appartient de préparer le terrain.

La France est entrée résolument dans cette voie depuis quelques années, empruntant aux étrangers les armes qui les avaient petit à petit conduits, sinon à la victoire définitive, du moins à une amélioration très sérieuse.

Mais ici le docteur Legrain tient à préciser la situation très nette des antialcoolistes français en face du fléau.

Presque partout, à l'étranger, le mot de tempérance est synonyme

d'*abstention*. En France, il n'en est plus de même; tempérance est encore synonyme de modération.

Cependant, entre les deux extrêmes qui ont leurs inconvénients, il y a place pour une mesure prudente, considérée comme plus sage : c'est celle qui tend à limiter l'abstention aux seuls spiritueux, c'est-à-dire aux substances dont on ne discute plus le pouvoir toxique.

M. le docteur Legrain estime que cette formule, qui a pour effet de laisser pleine et entière liberté pour la consommation du vin, du cidre et de la bière, est une formule vraiment nationale, vraiment française pour le moment.

Il pense que la France, qui a toujours été le peuple de la sagesse et de la pondération, saura se contenter de ce juste milieu et trouver une guérison à son mal là où d'autres pays ont échoué. Ne pas faire la guerre aux boissons fermentées, dites hygiéniques, tel est le mot d'ordre actuellement dans notre pays. Puisse cette résolution raisonnable produire les heureux résultats que l'on en attend ?

M. le docteur Legrain termine son allocution en présentant au Conseil quelques-unes des personnalités étrangères qui ont plus particulièrement illustré la cause de la tempérance dans les nations qu'elles représentent au Congrès.

Et il termine sur ces mots : « La Municipalité de Paris aura quelque jour la joie de constater la disparition ou l'atténuation d'un mal qu'elle est la première à déplorer. Elle voudra bien se souvenir alors du VIIe Congrès international qui, par ses travaux, aura certainement contribué à ce résultat. Les congressistes, à leur tour, seront heureux à la pensée d'avoir rendu à Paris quelque service et de lui avoir prouvé leur sincère reconnaissance pour sa grandiose réception. »

M. Bruman, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, et M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, ont ensuite présenté les excuses de MM. les Préfets de la Seine et de Police et se sont associés aux souhaits de bienvenue de M. le Président du Conseil municipal.

Puis, au nom des congressistes étrangers, l'honorable Conrad Dillon, M. le Dr Forel, professeur à l'Université de Zurich, et M. S. Capper ont adressé à la Municipalité de Paris de chaleureux remerciements.

Un buffet était installé dans le salon des Arcades.

La cérémonie s'est terminée par une visite des salons de l'Hôtel-de-Ville et par un concert donné par la musique de la Garde républicaine.

4e BANQUET

Le jeudi soir, 6 avril, à 8 heures les Congressistes se sont réunis, selon l'usage, en un Banquet fraternel, dressé à l'Hôtel des Sociétés savantes.

Pour la circonstance les échantillons de vins sans alcool, et de boissons non fermentées, adressées à l'Exposition du Congrès, par diverses maisons étrangères, furent transportés dans la salle du Banquet et disséminés sur les tables. Ce furent avec l'eau, les seules boissons admises ; une seule exception fut faite pour les tables destinées aux *invités* du Congrès. C'était un devoir pour les Congressistes de traiter leurs hôtes selon leurs convenances et de permettre à ceux qui avaient l'habitude de consommer du vin en mangeant, de satisfaire cette habitude. Toutefois les liqueurs furent radicalement proscrites.

Comme dans tout banquet d'abstinents, la bonne humeur n'a cessé de régner, sans aucune ombre au tableau. Au dessert une série de toasts furent portés; la sténographie les a scrupuleusement recueillis.

Toast de M. le Dr LEGRAIN,

Président du Congrès.

MESDAMES, MESSIEURS,

Beaucoup d'honneurs me sont échus dans le cours de ce Congrès : Le plus cruel qui me fût réservé, surtout dans mon inexpérience, était assurément de présider cette soirée.

Je serai très bref, comme il convient à un homme qui ne possède en aucune façon l'éloquence spéciale du toast, et à qui pour la première fois il arrive de présider un banquet.

Mais il y a une autre raison pour laquelle j'ai l'intention d'être bref : C'est que dans un banquet d'abstinents les cerveaux restent intacts..... ..... *(Très bien ! Très bien !)* et que par suite je craindrais de m'exposer trop à vos critiques.

Si vos cerveaux étaient excités par l'alcool, je pourrais parler, parler longtemps, d'abondance, parler beaucoup pour ne rien dire, je serais vraisemblablement applaudi quand même. (*Applaudissements.*)

Passons maintenant si vous le voulez bien aux choses graves.

Ma première pensée, n'est-il pas vrai, doit s'adresser à celui qui préside aux destinées de notre pays : Permettez-moi tout d'abord de porter la santé de l'honorable M. Loubet, président de la République Française. (*Applaudissements.*)

Ma pensée revient ensuite tout naturellement vers les Gouvernements étrangers représentés ici par vos personnes et particulièrement par des délégués. L'alcoolisme, dont nous nous sommes occupés ces jours-ci, est une cause absolument internationale, et pour laquelle on sympathise en toutes langues : aussi la France n'a pas été surprise le moins du monde quand elle a appris que les nations étrangères avaient décidé de se faire représenter à notre Congrès. Nous pouvons juger de l'importance qu'elles attachaient à nos travaux par la notoriété des hommes qu'elles ont tenu à envoyer et dont la présence ici honore notre pays. (*Applaudissements.*)

Je porterai donc avec vous tous, Messieurs, la santé des souverains étrangers, dans la personne de leurs délégués. (*Applaudissements.*)

Je ferai de même pour les délégués des sociétés étrangères, qui sont représentées en si grand nombre dans notre assemblée, sociétés de toutes sortes, sociétés de simple tempérance, société d'abstinence totale, puis les sociétés dont l'objet n'est pas spécialement la Tempérance, telles que les sociétés d'assurances, la société des prisons,

mais qui toutes portent un intérêt très vif à la question de l'alcoolisme et qui sont en réalité des œuvres connexes à celles de Tempérance.

A tous ces délégués j'envoie au nom du Congrès un salut sympathique, et je les prie de porter ce salut aux sociétés qu'ils représentent ici. (*Applaudissements.*)

Nous devons maintenant une manifestation toute spéciale de reconnaissance aux membres du Gouvernement que notre Congrès n'a pas laissés indifférents : à M. le président du Conseil des Ministres, M. Ch. Dupuy; à M. Leygues, ministre de l'Instruction publique; à M. J. Legrand, sous-secrétaire d'Etat, dont vous avez l'autre jour applaudi les chaudes paroles. (*Applaudissements.*)

Cette sympathie ne s'est pas bornée à l'aumône de quelques bonnes paroles. Au sein du Comité d'organisation, nous avons eu l'honneur de recevoir les conseils de M. le député Millerand. A lui et à M. Guillemet le Congrès doit en outre une subvention de 3.000 francs, votée par les Chambres sur leur proposition. Vous serez unanimes à leur adresser avec moi l'expression de la plus sincère gratitude. (*Applaudissements.*)

La Municipalité de Paris qui nous a accordé une subvention ainsi que le Conseil général de la Seine, et qui, en outre, a fait hier aux Congressistes à l'Hôtel-de-Ville une réception grandiose, bien digne de notre grande Ville, a droit aussi à une grande part de notre reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi maintenant d'adresser en votre nom un cordial souvenir à une personnalité dont le nom est certainement sur vos lèvres et dont vous avez regretté comme moi l'absence : celui d'un de vos vice-présidents d'honneur : M. le Dr Laborde, (*applaudissements*) qui est, vous le savez président d'honneur de l'*Union française antialcoolique :* c'est un des hommes dont la science, dont le dévouement désintéressé honorent la France. Il n'a pas hésité à prêter son nom, son expérience, son activité toujours jeune, à la jeune œuvre antialcoolique française réunie sous le drapeau de l'Etoile bleue.

Son absence est due exclusivement à la santé de Mme Laborde. Au nom de tout le Congrès, j'enverrai à notre collègue, nos vœux les plus ardents pour le rétablissement de Mme Laborde. (*Applaudissements.*)

Vous attendez, de moi, n'est-il pas vrai que je remercie maintenant le Comité d'organisation du VIIe Congrès, de sa collaboration. C'est avec une joie sans mélange que je le fais. Je n'aurai jamais assez de paroles pour louer son dévouement, mais laissez-moi surtout nommer un homme dont l'activité et le zèle, supérieurs encore à la modestie, ce qui n'est pas peu dire, ont été l'objet de votre admiration. J'ai nommé notre secrétaire général, M. le Dr Boissier. (*Applaudissements et ban.*)

Je vous remercie du fond du cœur pour ce ban qui me fait personnellement un plaisir immense. M. Boissier est un vieil ami pour

nous tous; il a été le bon complice de toutes nos œuvres; non seulement il a prêté son concours extrêmement actif à notre Congrès, mais il est aussi, vous le savez, le secrétaire général de l'Union Française. Dans cette Ligue dont l'organisation est essentiellement fédérale, il y a autant de têtes que de bras, puisque chacun, par définition, participe à la direction de l'œuvre, mais en réalité c'est quand même au secrétaire général qu'échoient en partage les plus lourdes tâches, et M. Boissier est une des âmes de notre Union. Laissez-moi joindre à son nom celui de notre trésorier, M. Serrier, dont la minutieuse comptabilité a si singulièrement facilité notre besogne. (*Applaudissements.*)

Vous serez certainement de mon avis maintenant si j'englobe dans nos manifestations de reconnaissance, M. Barabant, directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, qui a bien voulu accorder aux Congressistes une réduction de 50 0/0 sur le prix du parcours. (*Applaudissements.*) Cette marque de sympathie n'a rien de banal, comme vous le savez et je tiens à le répéter. Parmi les compagnies de chemins de fer auxquelles nous nous sommes adressés pour vous faciliter l'accès de la France, la Compagnie de l'Est a tenu à se singulariser, car toutes, sauf elle, ont répondu négativement à notre requête. Il y a là plus qu'une affaire de gros sous, il y a l'indice d'une suprême inconscience. Les compagnies de chemins de fer ont toutes, vous le savez comme moi, de graves accidents à reprocher à l'alcool. Elles avaient une occasion unique de démontrer qu'elles savent où est le mal. Certains penseront même qu'elles avaient le devoir de nous aider, car en nous aidant à vaincre un mal dont elles souffrent elles servaient leurs propres intérêts. Bornons-nous à regretter qu'elles n'aient pas toutes fait, ce que chaque jour elles font pour d'autres œuvres de moindre importance que la nôtre. La collaboration de la Compagnie de l'Est n'en est que plus généreuse, plus distinguée. Joignez-vous à moi, Mesdames et Messieurs, pour remercier M. Barabant qui ne s'est pas contenté, en refusant de se solidariser avec les autres compagnies, d'être généreux envers le Congrès, mais qui en outre a délégué parmi nous un haut fonctionnaire de son administration. (*Très bien, bravos.*) — M. Barabant a eu, dans la circonstance, une haute idée de sa mission. (*Applaudissements.*)

Je n'aurai garde, Mesdames et Messieurs, d'oublier la Presse, et je n'en fais pas, croyez-le bien, une question de simple convenance, pour obéir à une coutume banale. Je lui rends hommage dans la circonstance présente d'une façon toute particulière, car le VIIe Congrès International lui sera assurément reconnaissant de s'être montrée aussi sympathique qu'elle l'a été à notre œuvre. (*Applaudissements.*)

J'ose dire même qu'elle a compris ici la haute mission qui lui incombait. J'entends bien que l'on reproche souvent à la Presse, en matière d'antialcoolisme, d'être un peu trop éclectique; je sais bien, en effet, que si à la première page des journaux, on trouve souvent

des articles fort bien écrits contre le fléau du jour on trouve malheureusement en deuxième et troisième pages d'abominables réclames pour les poisons que l'on combat à la première page. Cela est évidemment fort regrettable, mais il faut bien que la Presse soit éclectique, sans quoi elle ne serait pas la Presse; il faut que les journaux puissent être lus par tout le monde Que la Presse nous permette seulement de former un vœu: tout en la remerciant sincèrement de donner aux articles en faveur de l'antialcoolisme le pas sur les réclames, soigneusement reléguées au rez-de-chaussée, nous espérons que les articles voués à notre cause prendront de plus en plus d'importance au point d'éliminer petit à petit les réclames. La Presse est trop éclairée pour ne pas savoir qu'en procédant ainsi, c'est la cause de l'hygiène et celle plus élevée de l'humanité qu'elle servira. (*Applaudissements.*)

La Presse a rendu un grand service à notre Congrès mais elle peut être sûre qu'en vulgarisant nos travaux, elle n'a pas rendu un moindre service à l'opinion publique, à cette heure où dans notre pays les consciences sont oppressées. Je crois qu'elle a compris qu'en menant un certain bruit autour d'une cause qui a un caractère vraiment national, elle opérait une heureuse diversion. Notre Congrès a été, pour les penseurs, pour les citoyens nombreux qui souffrent cruellement de la situation présente, une trève utile.

Je ne m'attarderai pas maintenant à résumer les travaux du Congrès: Je dirai simplement qu'il a été très brillant, un des plus brillants auxquels il ait été donné à nos amis d'assister.

Le fléau alcoolique que nous avons combattu avec énergie pendant les trois premières journées, et auquel nous livrerons demain un dernier combat, possède une rare vertu: c'est d'unir les hommes dans une commune étreinte. L'harmonie qui n'a cessé de régner entre tous les Congressistes n'a surpris personne: C'est avec un sincère enthousiasme qu'hier soir vous avez salué le représentant du clergé catholique, Mgr Turinaz; c'est avec le même empressement, avec les mêmes applaudissements chaleureux, qu'aujourd'hui vous avez salué dans la personne de M. Van der Velde, le parti socialiste. Cette communion d'idées, cette cohésion de tous les efforts, d'où qu'ils viennent, contre un ennemi commun a été la marque caractéristique de ce Congrès. C'est d'un heureux augure. (*Applaudissements.*)

Rien ne prouve mieux, Mesdames et Messieurs, qu'en matière d'œuvres moralisatrices et philanthropiques, il y a toujours moyen de s'entendre. Quand les cœurs veulent ardemment le bien, ils battent à l'unisson. La cause de l'humanité est plus élevée que les querelles de partis ou que les luttes entre nations. On l'a bien vu ces jours derniers. (*Applaudissements.*)

Pour terminer Mesdames et Messieurs, je lèverai mon verre à la France, au triomphe de la cause que nous servons; je porterai également votre santé à tous Mesdames et Messieurs. J'espère que vous

conserverez de la réception que vous avez eue dans notre pays le meilleur, le plus cordial souvenir. Il faut que l'épouvantable fléau que nous combattons disparaisse, il faut qu'il disparaisse par nos mains et il disparaîtra certainement un jour. Je boirai à l'affranchissement de tous les peuples civilisés et aussi de ceux qui sont en train de se civiliser, de ces peuples neufs qu'une certaine politique inconsidérée et condamnable s'efforce d'intoxiquer, sans doute pour les mieux asservir. (*Applaudissements.*) Et si dans mon verre teinté de rose il n'y a qu'un peu de vin non fermenté, soyez convaincus, que mon toast ne perd pas pour cela de sa chaleur, il ne le cède ni en sincérité ni en conviction à celui qui serait inspiré par un verre quelconque de boisson enivrante. (*Bravos et applaudissements.*)

Toast de M. BORODINE

Délégué de la Russie.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je suis bien heureux, à ce banquet de représentants de diverses nations, de vous exprimer, amis sincères de la tempérance, les souhaits de bienvenue les plus cordiaux de la part de mes compatriotes russes qui luttent pour la noble cause à laquelle sont voués les travaux de notre Congrès.

Nous nous sommes réunis dans la capitale hospitalière de la France, guidés par une seule et même pensée : élucider, par un échange de vues, les diverses questions se rapportant à la tempérance, rechercher de nouveaux moyens de combattre notre ennemi commun et offrir le résultat de nos travaux en patrimoine à ceux qui veulent servir le haut idéal de l'humanité.

L'expérience acquise dans la lutte contre l'alcoolisme a montré que les efforts tendant exclusivement à limiter la consommation étaient inefficaces ; de là le nouveau courant en faveur d'une abstinence complète et de l'interdiction de la vente des boissons alcooliques.

Mais permettez-moi, Messieurs, d'attirer votre attention sur un fait assez étrange et que, cependant, tous ceux qui sont ici, ont certainement eu l'occasion de constater. Dans les discussions académiques, on reconnaît généralement, que l'alcool est un poison, mais dès qu'on se place sur le terrain pratique, on parle de l'eau-de-vie comme d'un objet de consommation nécessaire et on se met à discuter sérieusement la question des distilleries agricoles. Comment s'orienter dans cette impasse ? D'une part, l'alcoolisme est un fléau au point de vue moral, social et physiologique, d'autre part, il y a la raison d'Etat. Comment des avis aussi opposés peuvent-ils se concilier dans l'opinion

publique et dans la vie publique? C'est là un secret de la routine toute puissante et qui ne daigne pas tenir compte des dernières acquisitions de la science humaine.

Je suis profondément convaincu que ceux qui boivent avec modération jouent inconsciemment le rôle de séducteurs pour les alcooliques, et tant qu'il en sera ainsi, l'ivrognerie se maintiendra avec toutes ses conséquences funestes, qui trouvent leur manifestation dans des maladies physiques et morales, dans la criminalité, etc. Il faut cependant croire au perfectionnement moral de l'humanité ; les enseignements de l'histoire affermissent en nous cette conviction ; s'il en était autrement, il ne vaudrait pas la peine de vivre. Or, tous ceux qui admettent la possibilité de ce perfectionnement reconnaîtront que la moralité publique comme la moralité individuelle ne saurait guère être améliorée sans l'intervention d'une force extérieure, et, dans le cas actuel, cette force est le pouvoir législatif. Du moment que le pouvoir législatif a le droit d'infliger pour certains crimes la peine capitale, on ne saurait lui contester la faculté de prévenir les crimes. Selon ma profonde conviction, au point de vue de l'intérêt public, les gouvernements de toutes les nations se verront prochainement obligés d'interdire le commerce des boissons alcooliques comme objet de consommation pour les grandes masses populaires. Aussi, permettez-moi, Messieurs, de poser formellement la question de la nécessité pour les gouvernements de changer complètement d'attitude dans la lutte contre l'alcoolisme, en substituant au système de la consommation modérée, la stricte application du principe de restreindre la production de l'alcool et d'interdire graduellement la vente des spiritueux comme objet de consommation des masses populaires.

J'ose espérer, Messieurs, que ma manière d'envisager la question de la lutte contre l'alcoolisme et l'attitude à prendre à ce sujet par les gouvernements de tous les pays civilisés, de même que par tous ceux qui plaident sincèrement la cause de la tempérance, trouvera un appui dans cette réunion d'hommes éclairés et s'inspirant exclusivement du bien de l'humanité. (*Applaudissements*).

Toast de Miss Ch.-A. GRAY

Déléguée de l'Ordre des Bons Templiers.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vos applaudissements ont dit déjà ce que vous pensiez du toast du Dr Legrain. Laissez-moi ajouter un mot. Nous avons entendu beaucoup parler ces jours derniers de la femme et de la nécessité de la gagner à notre cause et on a demandé ce que les femmes devaient faire : on a pensé de diverses manières ; je pense que tous, nous trouvons que la

meilleure manière, c'est que les hommes et les femmes travaillent ensemble : il n'y a rien de plus beau que de voir aux côtés d'un homme qui se voue à la cause de l'humanité, sa compagne, qui l'aide dans son œuvre.

Je puis constater, par expérience, combien le Dr. Legrain est heureux d'avoir une femme qui s'applique avec le même dévouement et la même intelligence au triomphe de la même cause; personne ici ne sait aussi bien que moi combien elle a travaillé ces derniers jours pour ce Congrès et combien nous tous nous devons à Madame Legrain.

C'est avec la plus grande, la plus vive reconnaissance que je voudrais porter un toast à Madame Legrain. (*Applaudissements et ban*).

Toast de M. MARILLIER

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est à une personne morale que je voudrais porter un toast, non pas à un individu ou à plusieurs, à une personne encore très jeune, et déjà bien portante, qui s'appelle l'Union Française antialcoolique, à la société qui a préparé ce Congrès, et en portant ce toast, c'est encore à mon ami Legrain, à sa femme, c'est encore à notre ami Boissier, que nous le porterons, car c'est eux véritablement qui ont incarné notre œuvre et si elle a réussi, si elle est devenue puissante et forte comme elle l'est, c'est à eux qu'elle le doit.

Tous, nous les avons aidés comme nous avons pu : nous avons été à leurs côtés des collaborateurs modestes, mais c'est sur eux que le fardeau de toute notre œuvre a pesé. Il faut connaître ce pays comme nous le connaissons pour savoir quel courage il leur a fallu, quelle vaillance de toutes les heures pour mener la campagne qu'ils ont menée ; et de nos deux amis Legrain et Boissier, il faut se dire qu'ils ont dû renoncer à bien des choses, abandonner une carrière qui s'annonçait particulièrement belle et brillante pour se donner tout entier à l'œuvre de dévoûment à laquelle ils se sont consacrés. (*Applaudissements*).

Jamais dans notre pays de France nous n'aurons pour eux assez de reconnaissance. Vous, Messieurs et Mesdames, de l'étranger, qui êtes nos devanciers et nos devancières d'une si grande distance, qui avez fait de si bonnes choses, qui en faites depuis si longtemps, vous pouvez regarder, je ne dirai pas avec dédain, mais avec un sourire à demi contenu, les résultats encore médiocres et imparfaits auxquels nous sommes arrivés, mais quand on se rend compte des difficultés contre lesquelles il a fallu lutter, de la situation presque désespérée où étaient les choses quand nous avons commencé il y à quatre ans, on est pris d'une sorte d'admiration pour les hommes qui ont fait cette

œuvre avec les moyens imparfaits qu'ils ont trouvés à leur disposition, avec la mauvaise volonté presque générale qu'ils ont rencontrée. (*Applaudissements.*)

Et je veux maintenant ne pas seulement parler de ces deux hommes et de cette femme admirable qui les a secondés en toutes choses : Je veux parler aussi de ces collaborateurs lointains qui ont été les meilleurs et les plus intéressants de tous ; je veux parler des instituteurs de France, qui nous ont rendu d'inoubliables services, qui, au milieu de difficultés auxquelles on faisait allusion en séance de Congrès et de difficultés beaucoup plus grandes qu'on avait le droit de le dire devant les grandes personnalités qui étaient là, au milieu de la mauvaise volonté des municipalités, au risque souvent de perdre leur carrière, d'entraver leur avancement, n'ont pas hésité à lutter pour cette cause d'humanité, de justice et de patriotisme. (*Applaudissements*).

Ils n'ont pas hésité à faire tout ce qui leur était possible, ils l'ont fait et le feront encore.

Peu à peu, il n'est pas un milieu où nous n'ayons pénétré : Les chefs d'industrie, les secrétaires généraux des syndicats ouvriers, les populations des campagnes, les professeurs de l'enseignement supérieur, les professeurs de l'enseignement secondaire, les ministres de tous les cultes viennent à nous. Et cette séance du soir, que le Dr Legrain rappelait tout à l'heure, cette autre séance de l'après-midi sont des choses inoubliables en un pays où nous sommes à tel point divisés, où il est difficile de réunir au hasard des hommes de régions diverses de la pensée et de l'opinion sans qu'on entende entre eux s'échanger des paroles de haine. Ici, il n'y a pas eu de telles paroles, il n'y a eu que des paroles de concorde, d'amour, d'union pour la défense de la cause qui nous est sacrée, et c'est un service que la lutte contre l'alcoolisme aura rendu à ce pays de l'avoir fait capable de se réunir tout entier pour une œuvre noble et patriotique. (*Applaudissements.*)

Je veux, maintenant, remercier, et remercier chaleureusement tous ceux qui sont venus de l'étranger dans notre ville de Paris nous donner l'appui de leur expérience, l'appui de leurs voix, nous apporter le gage du succès, je veux dire le récit des succès qu'eux-mêmes ont remportés. Ce sont eux qui sont nos initiateurs, nos maîtres, nos guides, et si parfois nous avons l'air de ne pas suivre complètement leurs leçons, la faute en est peut-être à la faiblesse de nos esprits qui les comprennent mal. Un jour viendra où nous nous montrerons, je l'espère, des élèves dignes de nos maîtres, de ceux surtout qui viennent de deux pays qui sont comme la terre promise de notre cause : Les pays anglo-saxons d'abord, et ces nobles pays scandinaves, ces pays qui sont comme les exemples vivants de l'Europe toute entière. C'est à ces pays, c'est aux pays anglo-saxons, aux pays scandinaves, à cette vaillante petite Suisse aussi... (*Applaudissements et bravos*)... c'est à ces pays qu'en France nous devons presque tout, si nous réussissons à nous sauver du

mal qui nous étreint maintenant. On nous a fait la politesse de nous dire que nous étions tombés plus tard sous la griffe du fléau. Ne discutons pas trop, il y a bien longtemps que nous sommes malades ; mais sans chercher à soulever ces questions de priorité, si aujourd'hui nous pouvons dire que nous sommes plus malades que les autres, et si c'est aux autres que nous demandons de nous tirer d'affaire, un jour peut-être nous les aiderons à notre tour. Déjà bien souvent nous avons montré la voie, pour une fois, acceptons qu'on nous la montre, et sachons y dépasser nos guides. (*Applaudissements.*)

Et aussi je ne voudrais pas me rasseoir sans envoyer un salut, un souvenir, un remercîment profond et chaleureux à ces orateurs qui hier soir, qui cette après-midi, sans le moins du monde se soucier de leurs préjugés, ni de ce qui pouvait les séparer, soit de nous, soit des uns des autres, sont venus vaillamment, courageusement, apporter ici leur autorité, la puissance de leur parole, l'éloquence qui sortait d'eux-mêmes. Il a été beau et heureux qu'on vit un évêque, un grand évêque français parler dans cette assemblée où les protestants étaient en majorité, et parler avec autant de confiance, de joie, qu'il aurait pu le faire du haut de sa chaire épiscopale. (*Applaudissements*).

Et cette après-midi, dans cet auditoire, où notre ami Van der Velde pouvait redouter de trouver quelque hostilité parmi des gens dont beaucoup étaient rebelles à toutes ses croyances et hostiles à ses idées, il n'y a eu que des applaudissements pour l'homme de cœur, l'homme généreux, l'homme au grand esprit, qui arrache en ce moment aux misères de l'alcool ce noble et fécond pays de Belgique.

Quelles que soient les opinions de l'homme qui a parlé, il a suffi qu'il fut avec nous dans cette croisade, pour avoir la sympathie de tous, mais d'avance nul ne pouvait le prévoir, et il faut envoyer un remercîment bien profond à ceux qui sont venus à nous avec cette confiance.

J'ai dit et je termine comme j'avais commencé en levant mon verre au triomphe de notre cause en notre pays de France. (*Applaudissements*).

Toast de M. RICHARD, du Hâvre

Je lève mon verre au nom des sections départementales de l'Union française antialcoolique. Mon seul titre pour le faire, c'est que j'ai été le premier membre de la première section fondée au Hâvre.

L'Union ne comptait alors en tout que 400 membres, et la section Hâvraise tenait toute entière dans la classe de philosophie du Lycée. Aujourd'hui nous sommes plus de 1000 au Hâvre, et l'Union compte 30.000 membres en France ; or nous n'avons pas encore atteint le 3e anniversaire. Si nous marchons encore de ce pas pendant trois ans, il y aura 2 millions 250,000 Français dans l'Union, et tous les Hâvrais

seront devenus tempérants, ce qui sera bien le plus grand miracle qui ait jamais été vu. (*Applaudissements*).

J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous voudrez bien boire à l'accomplissement de cette heureuse prophétie. (*Applaudissements*).

Toast de M. le Dr BOISSIER

Secrétaire général du Congrès

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas sans quelque émotion que je prends la parole au milieu de vous, qui d'Europe et d'Amérique êtes accourus à notre assemblée; et que je réponds à mes deux amis Legrain et Marillier, ces deux hommes avec lesquels j'ai presque été élevé, car nous sortons de la même Ecole. Si nous sommes entrés tous les trois dans la lutte où je les ai simplement suivis c'est que nous avons eu les mêmes principes émanés du même maître, de M. le Dr Magnan qu'un deuil trop récent éloigne de nous ce soir et à qui j'envoie un respectueux salut. Je remercie donc mes deux ainés de m'avoir mis sur une voie où les difficultés souvent bien dures nous assaillent, mais où de bonnes émotions comme celle de ce soir font vite oublier les mauvais pas.

Le grand nombre de collègues étrangers qui nous entourent et tous leurs témoignages de bonne sympathie nous montrent que malgré tous les défauts qu'on reproche aux Français on les aime cependant assez ; peut-être même est-ce parce qu'on les aime qu'on est quelquefois si difficile à leur égard selon le vieil adage *qui bene amat bene castigat*..... et je dois reconnaître qu'on leur reconnaît aussi quelques qualités, mais de ceci je ne puis plus parler en mon nom, je le tiens d'un jeune anglais venu à Paris il y a dix ans au congrès international des Etudiants et que j'espère bien revoir un jour pour lui prouver la vérité de ses paroles. « Vous autres Français, affirmait-il, nous vous trouvons quelquefois bien légers et malgré cette légèreté même vous avez une qualité que nous aimons beaucoup : quand on a vu un Français assez de temps (et il en faut peu avec vous) pour devenir son *ami*, on peut rester 10 ans, 25 ans, 30 ans même sans le revoir, et le jour où on le retrouve on est aussi sincèrement aussi cordialement ami que dans le moment où l'on l'a quitté ; ses sentiments n'ont pas changé ! »

Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est cette qualité particulière que j'invoque, pour espérer que les amitiés qui se sont formées ces jours-ci, resteront celles dont parlait mon camarade anglais de 1889 ; soyez assurés, dans tous les cas, que de notre côté ce sentiment n'abdiquera pas à votre égard. (*Applaudissements*).

Permettez-moi, maintenant comme secrétaire général, de remplir

un bien agréable devoir, si pour préparer cette grande assemblée de tempérants nous avons eu parfois à déployer un rude travail, si nous avons eu affaire à d'angoissantes difficultés, le Comité et moi-même avons été souvent bien secondés dans notre entreprise. Que mon cher et éminent prédécesseur, le Dr de Vaucleroy, de Bruxelles, en soit bien vivement remercié (*applaudissements*), toutes les fois que j'ai été embarrassé sur un point d'usage, ou par quelque incertitude, je n'ai eu qu'à m'adresser à lui, il n'a pas hésité à me donner malgré ses accablantes occupations de longues et précieuses indications et les plus excellents et plus justes conseils. Il y a certainement ici de futurs secrétaires généraux des congrès à venir, je salue sans les connaître encore ces futurs collègues et je leur adresse le meilleur souhait que je puisse trouver : celui de rencontrer des prédécesseurs aussi bons et aussi complaisants que M. de Vaucleroy.

Je vois devant moi nos secrétaires des séances qui ont si fidèlement rempli leur tâche délicate et, souvent ardue et qui les poursuit même en dehors de nos réunions ; que MM. Croll, H. Hayem, Mezger et Durot ; que M. le Dr Vlavianos ; que MM. Rosenwald et Armand-Delille, internes des Hôpitaux reçoivent l'expression de toute ma reconnaissance pour l'assistance dévouée qu'ils ont bien voulu me prêter.

Enfin, Mesdames et Messieurs, que vous dire de notre plus assidu plus utile et plus infatigable collaborateur et ami, de M. Frédéric Serrier, le trésorier du Congrès, qui est aussi trésorier de l'U. F. A. A lui la tâche la plus lourde et la plus minutieusement exigeante, travail de jour et de nuit, classement, enregistrement, correspondance effrayante, démarches de tout ordre et..... dévoûment à toute épreuve qui n'est comparable qu'à sa modestie. Je regrette avec vous qu'il n'ait pu venir ici ce soir, mais aucun remerciement ne serait à la hauteur de son mérite et de la peine qu'il se donne pour notre œuvre ! (*Applaudissements*).

Mais vous tous Mesdames et Messieurs, vous tous, n'êtes-vous pas les collaborateurs indispensables, la vie même du Congrès, vous qui avez tout quitté, vous qui êtes venus de si loin pour nous apporter vos travaux et le secours de votre aide et de votre bonne présence ? Voilà ce que nous n'oublierons jamais.

Toast de M. le Dr FOREL

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un verre de champagne, mais de champagne non fermenté, un champagne provenant de mon pays de Suisse, et qui vous prouvera que nous ne sommes pas encore des arracheurs de vignes, que je viens porter non pas précisément un toast, mais vous dire deux ou trois choses un peu familières, si vous le permettez.

Messieurs Buisson et Van der Velde nous ont dit, avec justesse, que nous devions aller vers le peuple ; c'est de cela que je veux vous parler tout d'abord.

Nous y allons, vers le peuple ; nous y allons, nous autres abstinents, et nous lui parlons. Nous avons parlé de la propagande antialcoolique dans ses rapports avec le peuple, de la façon dont elle doit se faire, et en France on nous a dit que c'était très difficile.

Je ne le crois pas ; permettez-moi de vous donner un petit exemple :

En venant ici il y a huit jours, j'étais en chemin de fer ; je rencontre par hasard dans le train un de mes frères de l'ordre des Templiers. C'était un simple ouvrier ; tout en causant de choses et d'autres, je lui dis que je venais au Congrès de Paris. Chemin faisant il me dit son ennui de voir que chez lui la situation n'était pas brillante au point de vue de la Tempérance. Nous voudrions bien, ajouta-t-il, fonder une loge de Templiers, mais il nous faudrait une conférence.

— C'est que j'en ai déjà promis deux lui répondis-je. Mais peut-être y aurait-il moyen de la faire lundi prochain. Une autre date ne m'est pas possible. Seulement il n'y a plus que huit jours ; il vous faut travailler ferme ; faire les annonces, les convocations, etc.

— Je vais tâcher : nous verrons, termina-t-il.

Sur ces entrefaites, je me séparai de lui en lui laissant mon adresse à Paris.

Or, voici la carte postale que je reçois aujourd'hui :

« Cher frère Forel,

« Comme c'était convenu, je me suis occupé de la conférence, vous « pouvez venir..... »

Vous voyez qu'il ne fait pas beaucoup de compliments. Notez que si pareille aventure m'était arrivée avec un monsieur de ce qu'on appelle la bonne société, probablement il m'aurait dit : « Mais certainement,..... nous verrons..... c'est peut-être difficile..... » et j'aurais reçu une carte postale aujourd'hui ou l'on m'aurait écrit :

« Très honoré Monsieur (avec beaucoup de salutations), j'ai l'immense regret de vous dire qu'il m'a été impossible de faire ce que vous désirez..... j'en suis désolé..... la municipalité m'a fait des difficultés..... je n'ai pas eu le temps..... ce sera pour une autre fois..... l'année prochaine..... avec grand plaisir..... etc. »

Il est dit quelque part dans la Bible, qu'il est plus facile pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille que pour un riche d'entrer dans le royaume des cieux.

C'est un peu l'histoire de l'abstinence : il est plus facile de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille que de rendre les riches abstinents. Par contre, vous voyez que les pauvres n'y vont pas par quatre chemins et non seulement ils deviennent abstinents, mais ils travail-

lent tout seuls. Ils ne font pas de compliments, mais ils font les choses rapidement, n'ont besoin de personne. C'est avec ces gens-là que nous arriverons, ce n'est pas difficile si nous voulons nous en donner la peine.

Voilà la première chose que je voulais vous dire.

Voici la seconde :

Au Congrès de Bruxelles, il y a deux ans, quelques personnes de France, n'étaient pas du tout d'avis que nous fassions le Congrès à Paris aujourd'hui. Il fallait le faire en 1900, cela ne réussirait pas du tout en 1899. Nous n'étions pas de cet avis, et vous voyez que notre idée, celle de notre ami Legrain, et la mienne, celle de M. Le Jeune était bonne, et que nous ne nous sommes pas trompés. Notre congrès a très bien réussi, nous savons d'ailleurs à qui nous le devons ; je ne crois pas qu'au milieu de l'Exposition il eût mieux réussi. Mais nous voulons donner une consolation à la Société française de Tempérance, c'est la suivante : Nous avons appris que MM. Langlois, Lorsay et d'autres personnes ont en vue une expérience magnifique, admirable, que je recommande de tout mon cœur, aux membres de toutes les sociétés étrangères et aux français tout particulièrement : c'est de fonder à l'Exposition des restaurants d'abstinence et de tempérance. Ici nous sommes tous d'accord, la ligue du Dr Legrain est d'accord avec nous : ce sera là une grande attraction pour l'année prochaine.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, je dis à la Société française de Tempérance : Voilà le Congrès que vous désiriez ; votre palais de Tempérance sera un Congrès permanent de Tempérance pendant 6 mois ; il y aura là toutes sortes de brochures, d'objets de vulgarisation, mais il y aura quelque chose de plus précieux : l'enseignement par les faits. Tout le monde y passera et verra ce que c'est que cette abstinence dont on parle tant. Telle est cette leçon de choses que je vous recommande et que je recommande en particulier à la Société française de Tempérance. Qu'elle nous aide, et elle le peut, à trouver des fonds. Nous créerons là une œuvre magistrale, due à l'initiative de la France, aidée par ce Congrès, et la ville de Paris aura en 1900 son Congrès permanent. (*Applaudissements*).

Voici ma troisième histoire :

Vous avez entendu parler par le docteur Boissier des personnes qui savent travailler en secret et beaucoup produire ; il était mieux placé que personne pour le faire....

Eh bien, parmi ces personnes qui nous ont prêté leur concours pour l'organisation de ces magnifiques journées, il en est une, très humble, me disait tout à l'heure mon excellente voisine, qui se trouve à l'heure présente dans une situation très pénible.

C'est un abstinent, devenu abstinent parce que c'était nécessaire, qui a cherché pendant un an inutilement du travail, qui n'a pas pu

en trouver malgré tous ses efforts, qui a aidé à la préparation de ce Congrès, et qui se trouve dans une détresse absolument complète avec sa femme et ses enfants, dans le risque d'être mis à la rue dans les 24 heures.

Vu l'urgence et en attendant mieux, Mme Legrain a eu l'idée, et je me fais simplement son porte-voix, de demander si nous ne ferions pas bien d'organiser une petite quête pour venir en aide à ce malheureux. Ce serait la meilleure manière de mettre en pratique les belles choses que nous avons entendues ce jours-ci.

J'espère qu'il n'y aura pas besoin de faire voter sur cette proposition, que vous acclamerez.

Je porte mon toast, puisqu'il faut en porter un, à l'amour de l'humanité par l'abstinence ou plutôt à ces deux choses qui sont inséparables. (*Applaudissements*).

(Après ce toast, un tronc a circulé et a rapporté la somme de 130 francs).

Toast de M. DURAND

Magistrat à Chaumont (Haute-Marne)

C'est au nom d'une très jeune section de l'Union Française, la dernière des filles de notre cher Président (elle n'a que 15 jours), que je vous demande de porter un toast à la vaillante collaboratrice de M. le Docteur Legrain, à l'organisatrice du premier restaurant tempérant de Paris, à Madame Legrain. *(Bravos et applaudissements)*.

Puis **M. James Capper** (Etats-Unis) a porté en anglais un toast qui n'a pu être recueilli.

M. Merle d'Aubigné s'est adressé en anglais aux Congressistes anglais et américains. Il les a félicités des résultats obtenus chez eux grâce à une lutte de cinquante années et les a remerciés de la sympathie qu'ils ont témoignée à l'œuvre antialcoolique française, qui est encore à ses débuts.

Toast de M. le pasteur BIANQUIS

Président de la Croix-Bleue Française

Au nom des membres de la Société française de la Croix-Bleue, que j'ai l'honneur de présider depuis six ans, je veux exprimer ici les vœux affectueux que nous formons tous pour la prospérité et le succès toujours plus grand de l'Union Française antialcoolique.

Son si dévoué, si distingué, si excellent Président, le Docteur Legrain, sait déjà quels sont nos sentiments à cet égard. Nous avons souvent travaillé ensemble, livré ensemble le bon combat. On me permettra même de rappeler ici que la petite Société Française de la Croix-Bleue

est la sœur aînée de la grande Union Française antialcoolique, et qu'elle est restée sa sœur très tendrement affectionnée, très heureuse des succès que sa cadette a si rapidement remportés dans le monde. Il y a déjà 14 ans que nous avons fondé notre première section de la Croix-Bleue en France.

Hier soir nous avons tous entendu une voix puissante nous promettre, dans le combat contre l'alcool, le concours du clergé catholique, et tous nous avons enregistré cette promesse en la couvrant d'applaudissements, car personne parmi nous n'ignore la grande influence dont dispose l'Eglise catholique dans le pays. Mais il y a un autre clergé, moins considérable par le nombre, mais tout aussi français de race et de cœur (*Bravos et applaudissements*) et qui ne croit pas aujourd'hui avoir besoin d'apporter des promesses, car il y a longtemps qu'il a donné des garanties.

Lorsque votre Société s'est fondée, il y a quatre ans, il y a eu dans tous nos cœurs, à nous protestants, et surtout pasteurs protestants français, une grande sympathie pour vous. Quelques-uns sont restés cependant attachés à la Croix-Bleue, d'autres sont entrés dans vos rangs. Plus grand aurait été le nombre de ceux qui ont adhéré à vos statuts, s'ils n'avaient pas craint qu'une adhésion moins discrète ne fût peut-être considérée par quelques-uns comme une sorte de mainmise et ne compromît votre œuvre au lieu de la servir. Mais tous nous avons vu avec joie vos succès ; tous nous sommes avec vous par le cœur.

Dans ces derniers jours, au sein du Congrès et en particulier dans la section de propagande, l'Union Française antialcoolique a reçu quelques critiques. Ces critiques ne sont point parties du sein de la Croix-Bleue. Nous conservons nos principes, qui ne sont pas tout à fait les vôtres ; mais nous comprenons les vôtres et je dirai même que nous les approuvons. La Croix-Bleue reste à côté de l'Etoile Bleue. La Croix parle plutôt de renoncement ; elle s'occupe surtout de relever ceux qui sont perdus en leur apportant l'inspiration religieuse sans laquelle un pareil relèvement nous paraît presque impossible. (*Applaudissements*).

L'Etoile parle d'avenir, d'espérance, du jour de la pleine libération, qui luira nous ne savons pas quand, mais dans quelques années certainement, sur notre pays. Le terrain sur lequel vous êtes placés n'est pas le même que le nôtre ; vous avez besoin d'un grand mouvement d'opinion, de la collaboration des pouvoirs publics, et vous ne pouvez les obtenir qu'en faisant, pour le moment au moins, à la cause de l'abstinence totale, les sacrifices que vous lui avez faits. Ce n'est donc pas nous qui vous blâmerons.

Mesdames et Messieurs, nous avons tous lu la semaine dernière, avec émotion, dans nos journaux, l'histoire tragique d'un sinistre en mer, et nous avons encore présent à l'esprit l'image de ce capitaine anglais qui, après avoir organisé froidement et scientifiquement le sauvetage des enfants et des femmes, est descendu dans la mer, debout,

à son poste, lui, le dernier, après que les passagers mâles, l'équipage, le navire lui-même eût été englouti : Je ne sais si l'on peut rien concevoir de plus beau, de plus grand. (*Applaudissements*).

Il y a pourtant quelque chose qui est moins dramatique, sans doute, mais en somme aussi beau, aussi noble, tout en étant plus réjouissant, quelque chose qui, au lieu d'étreindre le cœur, de le contracter d'angoisse, le dilate, l'épanouit : c'est la pensée du capitaine organisant non pas le naufrage, mais le sauvetage.

Eh bien, mon cher ami, Monsieur le Docteur Legrain, lorsque je vous vois présider votre Société, la diriger avec tant d'attention et de zèle, rédiger votre journal : *L'Alcool*, préparer un Congrès tel que celui-ci, en conduire les séances d'une main tout à la fois si douce et si ferme, ayant à côté de vous cette femme dont je tiens à mon tour à vous féliciter, car votre exemple prouve que, si l'alcool sépare l'homme de la femme, l'antialcoolisme les réunit dans une harmonieuse et savoureuse fusion.... (*Applaudissements*) ; lorsque je vous aperçois ainsi, il me semble voir le capitaine qui organise le sauvetage et conduit d'une main sûre le navire jusqu'au port. Et quand le succès de la bataille se sera dessiné, quand les écueils auront été franchis et que les fumées de la canonnade se seront dissipées, quand vous conduirez au port le navire de l'Union française, je ne serai pas surpris, ni vous non plus, je crois, si la terre de promission sur laquelle il abordera se trouvait être cette terre de l'abstinence, sur laquelle nous avons d'avance planté le drapeau de la Croix-Bleue. (*Applaudissements*).

Toast de M. NEUMANN

Vicaire à Rellinghausen (Allemagne)

MEINE VERERHTEN DAMEN UND HERRN,

Indem ich der Aufforderung Ihres hoch verehrten Herrn Präsidenten, in Namen der Deutschen einen deutschen Trinkspruch an sie zu richten, nachkomme, habe ich die Ehre als Vertreter der 30,000 Mitglieder des deutschen Vereins gegen den Missbrauch geistiger Getränke sowie ins Namen des katholischen Mässigkeitsvereins und als Vorsitzender des Enthaltsamkeitsbundes diese Worte zu Ihnen zu reden.

Wenn wir hier die Vertreter der verschiedenen Länder so einig und gemeinsam den gemeinsamen Feind Alkohol bekämpfen sehen, so erinnern wir uns dass die Noth eine allgemeine, die Verschuldung mehr oder weniger eine allgemeine, deshalb auch die Pflicht zu helfen, eine allgemeine ist. Geht doch der Kampf gegen einen Feind der keine Nation und keine Confession hat, denn mag er heissen wie er will, Schnaps, Wisky oder Wotky, Genevre oder Absynth, der

Brantwein, der Alkohol ist international, interconfessionnell. Meine Worte gelten darum der Einigkeit in diesem gemeinsamen Kampfe, denn « l'Union fait la force. »

Mögen die Arbeiten des Congresses vor Allem Ihrem schönen Lande und dieser unvergleichlichen Stadt zu gute kommen, möge insbesondere der Kongress, der siebente Internationale zu Paris arbeiten unter dem besondere Schutz der Hauptpatronin von Paris, der grossen heiligen Genoveva, der ersten Totalabstinentlerin der Stadt und des Landes.

Toast de M. BARBEY

MESDAMES, MESSIEURS,

Il me semble que notre Congrès est une fête de l'union et de la solidarité. Nous avons eu hier un spectacle inoubliable. Nous avons vu des pasteurs de différentes confessions, des ministres de cultes différents venir nous prêcher les mêmes paroles d'espérance. Nous entendons ce soir des orateurs parler à la même table, au même Congrès, Anglais, Français, Allemands et exprimer les mêmes vues. C'est une scène dont je me réjouis et je voudrais en profiter pour boire avec vous à la fraternisation de tous ces peuples représentés ici ; je voudrais que cette fête fut réellement une fête de la paix.

Messieurs, vous êtes les artisans de la paix. En venant de vos pays souvent lointains (car quelques-uns d'entre vous ont fait un long voyage), vous avez trouvé des frontières encore hérissées de baïonnettes, et vous vous êtes demandé à quoi tous ces objets pouvaient bien servir. Nous nous le demandons aussi. Au cours de notre lutte commune contre l'alcoolisme, nous pouvons à bon droit nous demander à quoi il sert de s'entre détruire quand les hommes le sont déjà suffisamment par le fléau que nous combattons.

Eh bien, puisque vous luttez tous contre l'alcoolisme, puisque vous essayez de semer un peu d'amour et de joie dans le cœur des hommes, je voudrais lever mon verre en votre honneur et saluer en vous les vrais négociateurs de la paix. (*Applaudissements*).

Toast de M. le pasteur L.-L. ROCHAT

Président de la Fédération internationale de la Croix-Bleue.

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi, avant que nous nous séparions, de vous communiquer quelques-unes de mes impressions sur ce dernier Congrès. Je ne sais si je me trompe, mais je crois que Miss Gray et moi sommes

les seules personnes ayant assisté à toute la série des sept Congrès contre l'abus des boissons alcooliques.

En passant en revue la physionomie générale de tous ces Congrès, depuis le premier tenu à Anvers, en 1885, jusqu'à celui-ci, une chose me frappe : c'est leur caractère de plus en plus général. Dans le premier, on parlait français et beaucoup anglais ; nos amis d'Outre-Manche étaient venus nous prêcher l'abstinence totale. Les continentaux qui s'intéressaient alors à cette question étaient peu nombreux. Il y eut entre autres un petit groupe de Suisses qui, en faisant en passant des conférences en Belgique, ont fondé les premières sections de la *Croix Bleue* belge et d'autres sociétés qui ont été plus tard les prémisses de l'*Etoile Bleue* belge. Mais on sentait dans ce mouvement quelque chose d'incomplet, d'exotique.

A mesure que les Congrès se sont succédé, nous avons vu l'intérêt des pays de l'Europe continentale se manifester. Si nous regardons aujourd'hui la composition des membres de ce Congrès, nous voyons qu'il a un caractère vraiment international, et qu'il compte des représentants de tous nos pays d'Europe, et quelques-uns d'autres parties du monde. L'œuvre a marché, elle s'est agrandie, elle prend pied au centre du continent, et j'en suis profondément heureux. Je crois qu'il y a là la preuve, qu'en dépit des railleurs, ces Congrès servent à quelque chose et qu'ils ont donné une grande impulsion au mouvement. Dans les pays les plus avancés au point de vue de la lutte contre l'alcoolisme, ce sont les congressistes qui, en s'y rendant, se sont instruits et ont reçu une nouvelle impulsion. Ce fut, en particulier, le cas au Congrès de Christiania en 1890. En voyant ce que la Norvège avait fait nous sommes rentrés chez nous avec plus d'ardeur pour le travail et plus de foi et d'espérance dans le succès de nos efforts.

Dans d'autres contrées, moins avancées sous ce rapport, ce sont, au contraire, ces congressistes qui ont donné plus d'élan au mouvement antialcoolique dans les pays qui les recevaient et nous espérons que ce sera le cas en France.

Une chose qui me frappe aussi, c'est le rôle de trait-d'union entre les nations qu'ont rempli ces Congrès.

Le trait d'union c'est un petit signe que j'aime beaucoup, à cause de son caractère symbolique. Je l'aime comme chrétien, parce que la foi, l'amour et la charité doivent servir à rapprocher les hommes ; je l'aime aussi comme Suisse. Ce n'est pas une lettre d'alphabet, il est trop petit pour servir à former des mots, mais il sert à les unir. Il est en cela l'image du rôle que ma patrie peut aspirer à jouer dans le monde. Dans le concert des nations, un petit peuple comme le nôtre ne sert pas à former et à diriger la politique ; il sert à unir les peuples et les rapprocher. (*Applaudissements*).

Et voilà pourquoi j'aime le trait d'union.

Eh bien, l'antialcoolisme a rempli un rôle analogue pour rapprocher des gens de différentes nationalités que tout séparait auparavant. —

C'est ainsi qu'à la séance d'ouverture de ce Congrès, j'ai vu le vice-président du comité central allemand de la *Croix-Bleue* s'approcher du Président du Comité national Français de la même société, lui serrer la main, puis se pencher vers lui et l'embrasser.

Cela a fait battre mon cœur, et je me suis dit : Quand on se rapproche ainsi dans une pensée d'amour, on est disposé à se pardonner et tout cela concourt au maintien de la paix et au développement de la fraternité humaine.

Vous avez vu qu'on a aussi fait allusion dans la presse à ce qui s'est passé hier soir, où un modeste pasteur, — d'ailleurs passablement intimidé par la composition de son auditoire et troublé par l'émotion — n'en a pas moins contribué à donner au monde le spectacle bienfaisant qui ne s'était peut-être encore jamais vu, au moins en France, d'un représentant de l'épiscopat de l'Eglise catholique romaine voulant bien s'associer à un pasteur protestant pour parler des devoirs des clergés et des ministres des différents cultes dans la lutte contre l'alcoolisme. J'en ai été profondément touché, et j'en ai béni Dieu dans le fond de mon cœur, parce que je suis convaincu, comme j'ai essayé de l'exprimer, que la foi chrétienne ne doit pas allumer des guerres et des haines comme elle l'a fait trop souvent dans le passé, mais que sa vraie mission est au contraire de rapprocher les individus et les peuples et de leur apprendre à s'aimer.

Après ces paroles d'amour et d'union, je voudrais en terminant, — non pas porter un toast — mais « boire à la santé » de ceux en vue desquels nous sommes réunis, et cela, non pas avec du vin non fermenté de Suisse, mais avec de l'eau de Paris.

Ah ! chers amis et collaborateurs, ce soir en voyant de si nombreux représentants de toutes les nationalités, et en entendant toutes les belles paroles d'amour fraternel qui ont été prononcées, mon cœur s'émouvait et ma pensée s'envolait au-delà de cette enceinte, et se portait vers ceux en vue desquels nous sommes réunis. Je pensais à ces malheureux alcooliques de Ville-Evrard, tandis que leur médecin en chef, le cœur plein de compassion pour leurs misères, nous encourageait à lutter contre l'alcoolisme. Je pensais aussi à ceux qui, lorsque nous jouissons de la liberté, sont dans les prisons où l'alcoolisme les a entraînés. Je pensais à toutes ces familles désunies, à tous ces enfants qui tremblent quand le père rentre le soir en titubant, à ces femmes qui ne savent pas dans quel état leur mari regagnera son logis le jour de la quinzaine, ce qu'il en rapportera pour les besoins du ménage. Je pensais enfin aux innombrables victimes de l'alcool à des degrés divers.

Aussi est-ce à la santé de toutes ces victimes de l'alcoolisme que je désire vider mon verre d'eau : à leur santé physique, à leur santé morale et aussi — vous le savez, n'est-ce pas, je suis pasteur, — à leur santé spirituelle, afin qu'après s'être affranchies de l'esclavage de leur passion, elles puissent retrouver leur personnalité humaine dans toute

sa plénitude, être heureux dans l'abstinence et dans l'amour de leur famille et de leur entourage. (*Applaudissements*).

Toast de M. le Dr GOOD

MESDAMES, MESSIEURS,

Pardonnez-moi de porter un nouveau toast dont le seul mérite sera d'être court.

Je voudrais porter un toast en l'honneur d'une reine, et cela ne sera pas sans étonner ceux d'entre vous qui connaissent mes idées. Quelle est donc cette reine? Oh c'est une reine que nous aimons tous, une reine dont chacun de nous voudrait établir la suprématie dans son cher pays. Une reine enfin dont ma mère m'apprenait jadis à célébrer les vertus par la vieille chanson : Vive l'eau. Oui, vive l'eau ! qui rafraichit et rend propre..... au physique comme au moral. (*Applaudissements*).

5e Séance générale de la « Ligue de la Moralité publique »

Vendredi soir 7 avril. — Cette séance avait été annoncée au programme officiel du Congrès, à la suite d'une entente entre le Comité d'organisation et le Comité de cette Ligue. Elle avait pour but de mettre les Congressistes étrangers au courant des efforts réalisés en France sur le terrain de la lutte en faveur de la moralité publique, mais surtout de bien faire ressortir aux yeux des Français l'union étroite qui existe entre la démoralisation et l'alcoolisme, deux facteurs de dégénérescence qui coopèrent, qui nécessitent une action parallèle, sous peine de rendre stériles les efforts dans l'une ou l'autre direction isolée.

A plusieurs reprises, dans le cours du Congrès, le Président avait appelé l'attention des Congressistes sur cette importante réunion et les avait engagés à soutenir, par leur présence, l'œuvre entreprise par la *Ligue de la Moralité publique*.

Cet appel a été entendu, et la réunion du vendredi a été un grand succès. Le *Relèvement social*, organe de la Ligue, rédigé par notre excellent collègue, M. Comte, en donne un compte-rendu succinct en ces termes :

Ainsi que nous l'avions annoncé, la Section parisienne de la *Ligue française de la Moralité pablique* a tenu son assemblée annuelle le 7 avril dernier, dans un des amphithéâtres de la Faculté de médecine. Le Congrès antialcoolique se trouvant alors réuni à Paris, nombre d'amis des départements et de l'étranger se sont trouvés présents à cette séance. Elle a été d'un grand intérêt, bien qu'elle eût été contrariée par le mauvais temps et par d'autres réunions tenues au même moment. Une idée présente à tous les esprits a été la caractéristique de cette assemblée : c'est que la lutte contre l'alcoolisme et celle contre

l'immoralité sont au fond une seule et même lutte. Tous les orateurs l'ont montré et tous les auditeurs l'ont senti.

M. Gaufrès, qui présidait, après avoir rappelé la vigoureuse campagne de M. Comte contre la pornographie, a mis l'idée en pleine lumière. Parmi les cinq ou six cents adhésions françaises au Congrès, plus de la moitié, sans aucun doute, procédaient de l'impulsion donnée par la *Ligue de la Moralité publique*. Cette impulsion remontait à notre congrès de Lyon qui, en 1894, a donné le coup de cloche du réveil sur la question de l'intempérance, et elle a été entretenue depuis six ans par les très nombreux articles du *Relèvement social*. Il est d'ailleurs connu que la *Société contre l'usage des boissons spiritueuses*, fondée et présidée par M. le Dr Legrain, est la fille de notre Ligue, fille plus grande que sa mère et qui commence à faire figure dans le monde.

Il y a eu en France, depuis 30 ans, deux mouvements d'opinion contre le fléau de l'alcoolisme. Le premier, inauguré par le Dr Lunier, aussitôt après les funestes évènements de 1870, fut signalé par l'action d'hommes éminents tels que les Drs Th. Roussel, Bergeron, Motet, et plusieurs de leurs collègues de l'Académie de médecine. C'était surtout la science qui recommandait leurs avis et leurs beaux travaux. Le second mouvement, œuvre de notre *Ligue*, a jailli surtout d'un élan de conscience. Ses initiateurs ont senti qu'il était d'absolu devoir de combattre un mal qui abaissait et ruinait l'humanité, qui étouffait en l'homme toutes les hautes facultés ; qui, brisant le frein de la raison et de la conscience, déchaînait les basses passions, les appétits brutaux.

L'alcoolisme sans doute intéresse la science, l'hygiène, la sociologie ; il intéresse encore plus la morale ; il appelle contre lui la coalition de tous les bons instincts de l'homme, la collaboration de tous les gens de bien.

Certes, ni les premiers antialcoolistes n'ont manqué de conscience, ni les autres de science ; mais ils ont mis l'accent, les uns sur le savoir théorique, les autres sur l'effort pratique.

Pour restaurer la volonté et la conscience, anéantis par le double effet de l'alcool et des mauvaises mœurs, les deux vices ayant le même effet désastreux, il faut le concours de la sobriété d'une part, de la chasteté de l'autre ; non d'une seule de ces vertus, mais des deux réunies. Car de quoi servirait la lutte et même le succès contre l'alcoolisme, si la dissipation survivant ramenait comme dans les vieilles chansons le vin par l'amour ? ou de quoi servirait la défaite des mœurs légères, si l'abus de la bouteille ramenait par le vin ce qu'on appelle l'amour ? Contre l'alliance des vices, il faut celle des vertus. Il faut donc l'entente des deux ligues, l'attaque combinée des moralistes et des tempérants.

Sans la sobriété et les mœurs, pas d'avenir pour la civilisation, qui n'est que la conquête par l'homme des principes moraux et rationnels, qui n'est que l'assujettissement progressif des vieux instincts de l'animalité.

M. Comte a développé, après M. Gaufrès, les mêmes pensées en reprenant les divers articles du programme de notre Ligue : respect de la femme, protection de l'enfant, pureté du jeune homme, dignité de la littérature. De cette analyse approfondie, il résulte clairement que les deux vices de l'intempérance et de la dissipation découlent du même principe et exercent les mêmes ravages : ce ne sont que des formes différentes du même vice.

M. le professeur Th. Ruyssen s'est spécialement attaché à la question de la protection de la jeunesse.

Les dangers que court cette jeunesse sont bien graves, bien accrus depuis cinquante ans ; ils reconnaissent bien des causes différentes. La dissolution de la famille par la grande industrie est la principale de ces causes, et elle a eu pour effet le développement des deux vices que nous combattons. Toutes les mesures recommandées par l'orateur pour arrêter ou diminuer le mal tendaient à leur commune répression.

M. le professeur Gide, indisposé, n'a pu apporter à cette séance le concours attendu de sa belle et originale parole. M. Fulliquet, du Comité de Lyon, a bien voulu, à sa place, donner quelques détails sur l'œuvre lyonnaise qui, en 1898, s'est surtout attachée à combattre l'alcoolisme.

La conclusion que tous ont tirée des renseignements donnés à cette réunion, c'est que c'est à bon droit que la Ligue contre l'immoralité combat l'intempérance, cette grande pourvoyeuse des vices, et que, pour calmer les passions, il faut avant tout cesser de verser l'alcool sur leurs flammes dévastatrices.

6° Excursion à Versailles

Samedi 8 avril. — Le samedi, à 11 h. du matin, les congressistes se sont réunis à la gare Montparnasse et sont partis en excursion à Versailles. Pendant toute la journée, l'Administration que nous avons le devoir de remercier ici, a fait les honneurs du palais et étalé sous les yeux des congressistes, les merveilles artistiques contenues dans notre grand musée national.

7° Exposition du Congrès

A 4 heures, un lunch a été servi. Au cours de ce lunch, M. le Dr Legrain, président du Congrès, a salué, dans un toast vigoureusement applaudi, M. le lieutenant Guieysse, dont le discours si goûté par le Congrès était la première manifestation officielle de l'armée en faveur de la lutte contre l'alcoolisme.

Pendant les journées du Congrès, et par les soins du Comité d'organisation, une double exposition avait été réunie dans un des amphithéâtres de la Faculté de médecine. Des Congressistes ont pu y étudier à l'aise un grand nombre de brochures, de tracts, de tableaux graphiques, de productions littéraires de toutes sortes, envoyées par les éditeurs et les sociétés de tempérance de tous les pays.

D'autre part, les congressistes ont eu entre les mains un certain nombre de boissons hygiéniques sans alcool. Mais cette partie de l'exposition a été fatalement sacrifiée par suite de ce fait que l'Administration des contributions indirectes n'avait admis la franchise en douane pour les produits envoyés de l'étranger qu'à une condition c'est qu'ils ne seraient pas dégustés. Cette exposition sans dégustation n'avait plus dès lors sa raison d'être et beaucoup d'industriels durent y renoncer.

8° Visite au Restaurant de Tempérance de l'Union Française Antialcoolique

Les Congressistes ont été invités à visiter pendant leur séjour à Paris, le premier restaurant de tempérance organisé à Paris sur une assez grande échelle par les soins de l'Union Française et avec le concours dévoué de Mme Legrain, secrétaire adjointe de l'Union.

9° Exposition de 1900

Samedi matin, 8 avril. — Les membres du Congrès qui s'intéressaient à la création, à Paris, pendant l'Exposition de 1900, d'un restaurant international de tempérance, se sont réunis le samedi matin, à la Faculté de médecine. Soixante personnes environ étaient présentes, sous la présidence de M. le Dr Forel. Des échanges de vue eurent lieu, des avis précieux ont été émis et une commission provisoire internationale a été nommée pour aider de ses conseils MM. Lorsay et Langlois, initiateurs du projet. Les personnes qui portent intérêt à l'entreprise ont été invitées à s'adresser ultérieurement au siège même de l'entreprise, 14, rue Ernest Renan, à Paris.

10° Quatrième Assemblée générale de la Société Française de la « Croix-Bleue »

La Société Française de la Croix-Bleue, qui s'est constituée à l'état de Société nationale à Paris, en décembre 1893, tient depuis lors tous les deux ans son Assemblée générale.

Cette Assemblée, qui s'est réunie à Lyon en novembre 1895 et à Valentigney (Doubs) en septembre 1897, devait se réunir à Paris dans l'été de 1899.

Le Congrès national antialcoolique ayant amené à Paris un grand nombre de membres français et étrangers de la Croix-Bleue, le Comité national a cru devoir profiter de cette circonstance pour convoquer l'Assemblée générale dès le printemps. Il n'a pas paru possible, en effet, de déplacer les délégués deux fois de suite à quelques mois d'intervalle.

Malheureusement, la session du Congrès remplissait toute la semaine de Pâques et on savait que plusieurs membres importants seraient absolument obligés de quitter Paris dès le samedi soir. On s'est donc vu obligé, à regret, de convoquer l'Assemblée générale de la Croix-Bleue française, le samedi, jour que le Congrès avait réservé pour la promenade à Versailles et pour le thé d'adieu. Cette fâcheuse coïncidence a

privé les membres de la Croix-Bleue du plaisir de passer avec leurs collègues cette journée de détente et de cordiale familiarité. Elle a empêché, d'autre part, plusieurs congressistes d'assister, comme ils auraient aimé pouvoir le faire, à l'Assemblée générale de la Croix-Bleue.

Cette Assemblée elle-même, s'est tenue dans l'hôtel de l'*Union chrétienne des Jeunes gens de Paris*, 14, rue de Trévise, sous la présidence de M. le pasteur Jean Bianquis, président du Comité national.

Dans la séance du matin, à 9 heures, on a entendu les rapports du président, du trésorier, de M. Wilfred Monod, chargé de la publication des *Affiches de Tempérance*, et de M. V. Broux, secrétaire-agent-général.

A la suite d'un déjeuner pris en commun, la séance a été rouverte à 2 heures. Après la discussion de quelques questions d'ordre pratique, l'Assemblée a été invitée à réélire les membres du Comité national. Trois nouveaux membres habitant Paris ont été adjoints aux anciens, pour permettre la convocation périodique d'une section permanente ou Commission exécutive de ce Comité.

Ensuite, les divers groupes et sections représentées à l'Assemblée générale ont été successivement appelés à rendre compte de leur activité. Ces comptes-rendus ont permis de constater les progrès encourageants que l'œuvre accomplit sur divers points du territoire français [1]. MM. L.-L. Rochat et Antony Rochat, membres du Comité central de la fédération internationale des Sociétés de la Croix-Bleue, assistaient à ces séances et ont été invités à plusieurs reprises à prendre la parole.

A 6 h. 1/2, un banquet a réuni les membres de l'Assemblée et un certain nombre d'invités.

A 8 h. 1/2, une soirée familière était organisée dans la salle des fêtes de l'Union chrétienne. Plusieurs centaines d'adhérents s'y étaient donné rendez-vous pour entendre une dizaine de courtes allocutions coupées par des chants. Malgré la fatigue que ressentaient, à la fin d'une semaine aussi chargée, tous ceux qui avaient suivi les séances privées et publiques du Congrès, cette soirée a été marquée du caractère joyeux et entraînant qui est habituel dans les fêtes de tempérance.

11° Thé d'adieu

Enfin, la clôture du Congrès a été suivie, le samedi soir, d'un thé d'adieu offert par le Comité d'orgnisation, à l'hôtel des Sociétés savantes. Dans une dernière et chaleureuse étreinte, les congressistes s'unirent encore en se promettant aide et assistance pour le bon combat et en se donnant rendez-vous à Vienne en 1901.

12° Création de l' « Union Française des Femmes pour la Tempérance »

Les premiers effets du Congrès ne devaient pas se faire attendre. Les femmes vont vite en besogne quand elles s'y mettent. Aussi, dès le lundi

[1] Voir au second volume, le rapport présenté au Congrès par M. J. Bianquis, sur la Société française de la Croix-Bleue.

10 avril, à l'instigation de quelques femmes étrangères restées à Paris à cet effet, 300 femmes se réunirent dans les locaux du Congrès, sous la présidence de Madame Legrain. Séance tenante, après une longue et intéressante discussion, les premières bases d'une *Société française d'abstinence totale parmi les femmes* furent posées.

Cette Union a depuis prospéré et multiplié ses moyens d'action.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

DOCUMENTS

	Pages
Avant-Propos	5
Comité Permanent	7
Lettre d'invitation du Comité Permanent	9
Lettre d'invitation du Comité Organisateur	11
Comité d'Organisation	13
Programme des assemblées générales	15
Programme des séances des Sections	17
Règlement	19
Délégations { Officielles	21
Délégations { des Sociétés et Institutions	23
Adhérents Etrangers	33
Adhérents Français	50

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SÉANCE D'INSTALLATION

Mardi matin 4 Avril

Ouverture du Congrès par M. Le Jeune, ministre d'Etat	73
Lettre de M. Th. Roussel. Président d'Honneur	73
Nomination du Bureau définitif du Congrès	74
Discours de M. le Dr Legrain président	75
Rapport du Comité Permanent par M. le Dr de Vaucleroy, Secrétaire général du VIe Congrès	79
(Mouvement Antialcoolique International)	81
Rapport de M. le Dr Boissier, secrétaire général	87
Nomination des Vice-Présidents d'honneur	90
Nomination des Bureaux des Sections	90
Correspondance	91
Dépôt d'Ouvrages	92
Allocutions de MM. les Délégués Etrangers	93
Vœux	96
Changement de Titre du Congrès	97
Pétitions	97

DEUXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Ouverture officielle du Congrès

Mardi 4 Avril, (après midi)

Discours de M. le Dr Legrain	101
Discours de M. Jules Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur	103
Discours de M. Bayet, représentant du ministre de l'Instruction Publique	106

LE ROLE DE LA JEUNESSE UNIVERSITAIRE

Discours de M. Buisson 114
Discours de M. Ruyssen 123
Discours de M. Barbey 126
Discours de M. Hercod 131
Discours de M. le Dr Forel 131

LE ROLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Conférence de M. H. Gilbault 134
Conférence de M. le Dr Tappolet sur l'enseignement antialcoolique dans les Ecoles secondaires Suisses 151

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mardi 4 Avril, (soir)

DE L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE APRÈS L'ÉCOLE PRIMAIRE

Conférence de M. Fielden Thorp 157

DES SOCIÉTÉS SCOLAIRES ET POST-SCOLAIRES DE TEMPÉRANCE.

Conférence de M. Baudrillard 160

L'ANTIALCOOLISME ET LE LENDEMAIN DE L'ÉCOLE

Conférence de M. Edouart Petit 168

SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE SCOLAIRES ET POST SCOLAIRES.

Conférence de M. Don 171

PRÉPARATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT A LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE DANS L'ÉCOLE ET HORS DE L'ÉCOLE ; SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE ENTRE INSTITUTEURS.

Rapport de M. Hercod 177
Rapport de M. Don 183
Discours de M. Marillier 190
Discours de M. Dryessens 195
Discours de M. Ch. Byse 198
Réponses de MM. Raous, Legrain et Quiévreux 200

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Annexes

ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION. RAPPORTS NON DISCUTÉS PAR SUITE DE L'ABSENCE DE LEURS AUTEURS

L'Enseignement Antialcoolique à l'Ecole ; par M. A. Maillet 206
Where to begin our temperance Work ; par Miss Jessie Forsyth 209

QUATRIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Mercredi 5 Avril, (soir)

SÉANCE SOLENNELLE AVEC CONFÉRENCES PUBLIQUES

Allocution de M. le Dr Legrain..... 219
La Femme contre l'alcool. Discours de Madame Selmer..... 223

LE CLERGÉ ET LES MINISTRES DES DIVERS CULTES DANS LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

L'activité du Clergé protestant contre l'alcoolisme ; conférence de M. le Pasteur L. L. Rochat..... 228
Le Clergé Catholique et la lutte contre l'alcoolisme ; Conférence de Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy..... 250

CINQUIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Jeudi 6 Avril, (après midi)

Dépôt d'ouvrages..... 265

L'ALCOOLISME ET LES CONDITIONS DU TRAVAIL CHEZ L'OUVRIER DANS LES VILLES ET DANS LES CAMPAGNES

Discours de M. Comte..... 265
Discours de M. Van der Velde..... 275
Discours de M. Depfernez..... 284
Discours de M. Blocher..... 299
L'alcoolisme dans les milieux ruraux ; par M. le docteur Baratier..... 302
Le Rôle des propriétaires ruraux dans la lutte contre l'alcool ; par M. le comte de Vincelles..... 308
L'alcoolisme chez les ouvriers de St-Pétersbourg ; par M. Grigoriev. Résumé. 313
L'alcoolisme chez les ouvriers de Moscou ; par M. A. Drill. Résumé..... 313
Discours de M. Oberholzer..... 314
Réponses de MM. Barbey, Van der Velde, Forel..... 315
Réponses de MM. Marillier, Legrain, Hayem..... 317
Note sur l'alcoolisme et la question sociale ; par M. l'Abbé Naudet..... 317

CINQUIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Annexes

L'Alcoolisme et les conditions du travail en Belgique. Rapport de M. Van der Velde 324

SIXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE

Vendredi 7 avril, (après-midi)

D'UNE ENTENTE ENTRE LES ETATS POUR LA PROTECTION DES RACES INDIGÈNES CONTRE L'ALCOOL

Lettre de M. le général Galliéni, gouverneur de Madagascar..... 349

De l'Eau comme Boisson habituelle aux Colonies ; rapport de M. le général GALLIÉNI 351
Le Trafic des Spiritueux et les races Indigènes ; rapport de M. HARFORD-BATTERSBY 355
L'Alcoolisme au Pays Noir ; discours de M. G. APPIA 360
Vœu de M. Appia 363

DE LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME DANS L'ARMÉE ET PAR L'ARMÉE

Discours de M. GUIEYSSE 364
De l'Alcoolisme dans l'armée et des moyens de le combattre ; Discours de M. le Dr DE VAUCLEROY 380
Discours de M. J. REPOND 390
Discours de M. Conrad DILLON 396
Discours de M. ZOUÏEFF 399
Discussion, MM. Legrain, Forel, Thiron, Zouïeff 401

DISCUSSION RELATIVE AU FUTUR CONGRÈS

MM. Legrain, de Hébra, Dalhof, Turnwald, Forel, Marillier, de Morsier, Dillon 402
Comité Permanent pour 1899-1901 408
Discours de M. LEGRAIN 409

Annexes

Effects of intoxicants in the Spanish-American war ; rapport de M. S. PARKER 413
On Temperance Work in the Royal-Navy ; rapport de Miss Agnes WESTON 415
Etat Indépendant du Congo (eau potable et spiritueux) ; rapport de M. le Rev. Dr MÉRILLE DE COLLEVILLE 420
Le Trafic des Spiritueux de l'Afrique Occidentale : communication de M. le Rev. Dr MÉRILLE DE COLLEVILLE 429

SÉANCES ACCESSOIRES ET BANQUET

Réception à l'Hôtel de Ville 439
Discours du Président du Conseil Municipal 440
Banquet 443
Toast de M. le Dr LEGRAIN 444
— de M. BORODINE 448
— de Miss CH. A. GRAY 449
— de M. MARILLIER 450
— de M. RICHARD (du Hâvre) 452
— de M. BOISSIER 453
— de M. le Dr FOREL 454
— de M. DURAND 457
— de M. le pasteur BIANQUIS 457
— de M. l'Abbé NEUMANN 459
— de M. BARBEY 460
— de M. le pasteur L.-L. ROCHAT 460
— de M. le Dr Good 463
Séance de la « *Ligue de la Moralité Publique* » 463
Excursion à Versailles 465
Exposition du Congrès 465
Visite au Restaurant de Tempérance. — Exposition de 1900. — Assemblée générale de la « Société Française de la Croix-Bleue » 466
Thé d'adieu. — Création de l'« Union Française des Femmes pour la tempérance » .. 467

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

CAHORS, IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. COUESLANT

2760 052

ACME
BOOKBINDING CO., INC.

FEB 21 1985

100 CAMBRIDGE STREET
CHARLESTOWN, MASS.

3 2044 020 044 798

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

WIDENER
SEP 0 5 1998
BOOK DUE